

HISTOIRE

collection



Sous la direction de
Pierre BROCHEUX
Samia EL MECHAT
Marc FREY
Karl HACK
Arnaud NANTA
Solofo RANDRIANJA
Jean-Marc REGNAULT

LES DÉCOLONISATIONS AU XX^e SIÈCLE

LA FIN DES EMPIRES EUROPÉENS ET JAPONAIS



ARMAND COLIN

HISTOIRE

collection



Sous la direction de
Pierre BROCHEUX
Samia EL MECHAT
Marc FREY
Karl HACK
Arnaud NANTA
Solofo RANDRIANJA
Jean-Marc REGNAULT

LES DÉCOLONISATIONS AU XX^e SIÈCLE

LA FIN DES EMPIRES EUROPÉENS ET JAPONAIS



ARMAND COLIN

SOUS LA DIRECTION DE PIERRE BROCHEUX

SAMIA EL MECHAT, MARC FREY, KARL HACK,
ARNAUD NANTA, PIERRE BROCHEUX, SOLOFO RANDRIANJA,
JEAN-MARC REGNAULT

Les décolonisations au xx^e siècle

La fin des empires européens et japonais

Illustration de couverture : *La tribune des officiels au défilé militaire du 14 juillet 1946 à Paris. Au premier plan, de gauche à droite : Ho Chi Minh, président de la République démocratique du Viet-Nam, les généraux Alphonse-Pierre Juin et de Lattre de Tassigny. Devant eux : le ministre de l'Armement Charles Tillon et le ministre de la Défense Edmond Michelet. Au premier rang : le Premier ministre Georges Bidault et le président de l'Assemblée nationale Vincent Auriol.*

©AFM/Getty Images

Quel sens donner à cette photo ?

Le 6 mars 1946, Jean Sainteny, commissaire de la République française, signe un accord avec le président Ho Chi Minh, qui reconnaît la « république du Viet-Nam comme un État libre ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances, faisant partie de la Fédération indochinoise et de l'Union française ». Les négociations se poursuivent à Fontainebleau en juillet de la même année mais Ho Chi Minh, invité du gouvernement français, n'y participe pas. Il est présent sur la tribune officielle mais le Premier ministre Georges Bidault a tenu à ce qu'il soit placé à l'écart et en retrait par rapport à lui (selon Georges Dumaine, chef du protocole du Quai d'Orsay qui « en a la migraine » in *Quai d'Orsay. 1945-1951*, Paris, Julliard, 1955, p. 103). Dans un moment où certains purent croire que la France « nouvelle » (libérée de l'occupation allemande) allait renoncer à exercer sa domination sur les peuples colonisés, l'exigence discriminatoire de Georges Bidault révélait l'état d'esprit de la classe politique française.

Maquette de couverture : L'Agence libre

Les textes de Marc Frey et de Karl Hack ont été traduits de l'anglais par Pierre Brocheux

Armand Colin

21, rue du Montparnasse

75006 Paris

© Armand Colin, 2012

ISBN : 978-2-200-28202-8

Collection U

Histoire

Table des matières

Couverture

Page de titre

Page de Copyright

Table des matières

Présentation des auteurs

Introduction générale

Indications bibliographiques

Colonisation

Décolonisations

Le postcolonial

PREMIÈRE PARTIE

L'Asie orientale et méridionale

Chapitre 1 - L'expansion japonaise en Asie et dans le Pacifique, première étape d'une décolonisation de l'Asie orientale

Indications bibliographiques

L'effondrement de l'empire colonial japonais

L'empire colonial moderne : moments et démographie

Le Japon mis devant le fait accompli : entre avancée soviétique et volonté américaine

La « longue marche » vers le Japon

L'assistance aux rapatriés et la question des compensations

Après la colonisation

Chapitre 2 - Les tentatives de reconquête et leur échec

La déconstruction de l'empire français en Extrême-Orient

La présence française : objectifs, formes et méthodes

Les facteurs de désagrégation de l'empire sont structurels et conjoncturels

Les conjonctures accélèrent et orientent l'évolution

La progressive rupture des liens impériaux

L'échec des négociations et la guerre

1955-1975 : Recolonisation ? Néo-impérialisme ? Hégémonisme ?

Indications bibliographiques

Annexe 1 : Revendications du peuple annamite (1919)

Annexe 2 : Déclaration d'indépendance de la république démocratique du Viet-Nam

Chapitre 3 - Les tentatives de reconquête et leur échec

L'agonie de l'empire hollandais en Asie du Sud-Est

Repères chronologiques

Chapitre 4 - Les Philippines : une décolonisation programmée ou les prémices d'un néo-impérialisme ?

Quatre dates témoins de l'histoire des Philippines

La conquête des Philippines par les États-Unis

Deuxième et troisième « indépendances »

Indications bibliographiques

Chapitre 5 - La décomposition de l'empire britannique en Asie, à l'est du canal de Suez

L'étendue de l'empire

Les dispositifs pour propulser et instaurer la puissance anglaise au-delà de Suez et leur érosion

Le démantèlement de l'empire britannique en Asie : modalités et études de cas

« L'empire des Indes »

La Birmanie et Ceylan

En Chine : la fin de l'empire informel

La décolonisation des possessions britanniques de l'Asie du Sud-Est

Indications bibliographiques

Repères chronologiques pour l'Asie méridionale et orientale

DEUXIÈME PARTIE

Le monde oriental et méridional de la Méditerranée, du Maghreb à l'Iran 1945-1962

Chapitre 6 - Les outils de l'émancipation

Chapitre 7 - De l'indépendance formelle à l'indépendance réelle 1945-1958

L'Égypte

Indépendance formelle et tutelle britannique déguisée 1922-1935

*« Deuxième » indépendance formelle et **statu quo** en Égypte 1936-1951*

Le canal de Suez, le symbole de la souveraineté égyptienne 1950-1956

L'Irak

Fausse indépendance et traités 1922-1948

Du pacte de Bagdad au coup d'État de 1958

L'Iran

L'indépendance de l'Iran à l'épreuve de l'occupation soviétique 1941-1946

Conquête de la souveraineté économique et coup d'État 1951-1953

Chapitre 8 - Les mandats au Proche-Orient : des évolutions très contrastées

Liban et Syrie : l'indépendance imposée

Politique mandataire et nationalismes dans l'entre-deux-guerres

La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences en Syrie et au Liban

La Palestine : une décolonisation manquée

Les ruptures en Palestine dans les années 1920-1930

De la « guerre d'indépendance » à l'État « introuvable » 1936-1948

Chapitre 9 - Libye et Chypre : Deux décolonisations, deux styles

Libye : l'indépendance octroyée

Les Alliés et la Libye 1942-1948

Du compromis Bevin-Sforza à l'indépendance de la Libye 1949-1951

L'île de Chypre : l'indépendance à l'épreuve des communautés

La poussée nationaliste des années trente

De l'échec de la « Constitution Winster » à l'indépendance 1946-1960

Chapitre 10 - Le Maghreb : Les indépendances arrachées

Le Maroc

Le tournant de 1930

De la création de l'Istiqlal à la crise de 1951

Du proconsulat de Guillaume à l'indépendance du Maroc

La Tunisie

Des forces nouvelles

L'impossible réforme du protectorat 1945-1950

*Du tournant de Thionville à « l'indépendance dans l'interdépendance organisée »
1951-1956*

L'Algérie

Le mouvement national algérien 1926-1943

D'une insurrection à l'autre 1945-1954

La guerre d'indépendance 1954-1962

Conclusion

Annexe 1 : Extraits de la lettre de Bourguiba à Ferhat Abbas du 29 juillet 1946

Annexe 2 : Extraits du discours prononcé par Gamal Abd El Nasser à Alexandrie le
26 juillet 1956

Repères chronologiques

Indications bibliographiques

TROISIÈME PARTIE

Les décolonisations en Afrique subsaharienne et en Afrique de l'Est

Chapitre 11 - Conquêtes coloniales et résistances

La conférence de Berlin, 1884 : signal et balise du partage de l'Afrique

Causes des conquêtes coloniales de l'Afrique sud-saharienne

Les premiers temps de la colonisation de l'Afrique sud-saharienne, 1890-1920

Les premières résistances africaines aux conquêtes coloniales

Chapitre 12 - Les chemins de la décolonisation

Le Panafricanisme

Colonisation, mutation des mentalités et des luttes anticoloniales

Les soldats de la Première Guerre mondiale

Les mutations de la colonisation

Les luttes anticoloniales entre les deux guerres

Le tournant de la Seconde Guerre mondiale

Chapitre 13 - La décolonisation française, une marche à reculons

L'Assemblée de l'Union française

La Communauté française

Chapitre 14 - La décolonisation britannique

La méthode britannique : dominion, Commonwealth

Le nationalisme dans les colonies britanniques

Chapitre 15 - Contexte et facteurs internationaux

Yalta et la Charte de l'Atlantique

L'anticolonialisme soviétique

L'anticolonialisme des États-Unis

[La conférence de Bandoung, 17 au 24 avril 1955, et la conférence de l'Union panafricaine des peuples, Accra, 5 au 13 décembre 1958](#)

[Chapitre 16 - Les décolonisations secondaires](#)

[La fin de l'empire belge](#)

[La décolonisation portugaise](#)

[L'Afrique australe](#)

[*La Rhodésie*](#)

[*La Namibie*](#)

[*L'Afrique du Sud*](#)

[Colonies et décolonisation italiennes](#)

[Colonies et décolonisation espagnoles](#)

[Indications bibliographiques](#)

[Annexe 1 : Instructions de Gallieni pour la pacification de Madagascar \(2 mai 1898\)](#)

[Annexe 2 : Les congrès panafricanistes](#)

[Annexe 3 : Discours du général de Gaulle à l'ouverture de la conférence de Brazzaville, Afrique équatoriale française, 30 janvier-8 février 1944](#)

[Annexe 4 : Discours de Léopold Sédar Senghor le 23 mai 1963 à Addis-Abeba – Ouverture de l'OUA](#)

[Annexe 5 : Chronologie des indépendances](#)

[QUATRIÈME PARTIE](#)

[La décolonisation en Océanie française : un processus inachevé](#)

[Chapitre 17 - Une décolonisation qui se cherche 1945-1958](#)

[L'Océanie, un monde à part](#)

[Une décolonisation qui tarde](#)

[Chapitre 18 - L'échec d'un projet de départementalisation et d'assimilation 1959-1976](#)

[Le cas étrange de Wallis et Futuna](#)

[Le nucléaire contre l'autonomie](#)

[Les grandes directives reçues par les gouverneurs](#)

[Chapitre 19 - La décolonisation par l'autonomie et l'émancipation : à la recherche de voies nouvelles](#)

[L'évolution sous Valéry Giscard d'Estaing](#)

[*L'indépendance des Nouvelles-Hébrides*](#)

[*Nouvelle-Calédonie et Polynésie française*](#)

[Les années Mitterrand](#)

[Une décolonisation sans indépendance ? À la recherche de solutions originales](#)

[*La Nouvelle-Calédonie*](#)

[*La Polynésie française*](#)

[Conclusion générale](#)

[Les métropoles impériales](#)

[Les pays nouvellement indépendants](#)

[Gouvernance et développement](#)

[« La décolonisation, cette histoire sans fin »](#)

[Annexe 1 : Les fausses indépendances ou dissiper des ambiguïtés de la souveraineté nationale \(1962\)](#)

[Annexe 2 : Les nations indépendantes ont besoin d'une aide extérieure sans conditions politiques](#)

[Table des encadrés](#)

[Index](#)

Présentation des auteurs

Pierre BROCHEUX, maître de conférences honoraire, université de Paris-Diderot ; Spécialiste d'histoire contemporaine du Viet-Nam et de l'Asie du Sud-Est.

Publications :

- *Histoire contemporaine du Vietnam. La nation résiliente*, Paris, Fayard, 2011.
- *Une histoire économique du Vietnam. La palanche et le camion. 1850 à 2007*, Paris, Les Indes savantes, 2009.
- *The Mekong Delta. Ecology, Economy and Revolution. 1860-1960*, Madison, University of Wisconsin Press, 2^e éd., 2009.
- *Ho Chi Minh. A Biography*, Cambridge University Press, 2007.
- coauteur avec Daniel HÉMERY, *Indochina. An Ambiguous Colonization. 1858-1954*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 2009.

Samia EL MECHAT, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Nice-Sophia Antipolis, chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent-CNRS, spécialiste du Maghreb.

Publications :

- (dir.), *Les Administrations coloniales. Esquisse d'une histoire comparée XIX^e-XX^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- *Les Relations franco-tunisiennes 1954-1966, histoire d'une souveraineté arrachée*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- *Le Nationalisme tunisien, scissions et conflits, 1943-1944*, L'Harmattan, 2002.
- *Les États-Unis et le Maroc, le choix stratégique*, L'Harmattan, 1996.
- *Les États-Unis et la Tunisie, de l'ambiguïté à l'entente. 1945-1961*, L'Harmattan, 1996.
- *Les États-Unis et l'Algérie, de la méconnaissance à la reconnaissance. 1945-1962*, L'Harmattan, 1996.
- *Tunisie, les chemins vers l'indépendance. 1945-1956*, L'Harmattan, 1992.

Marc FREY, professeur d'histoire des relations internationales aux XIX^e et XX^e siècles, Chaire Helmut Schmidt à l'université Jacobs, Brême, Allemagne. Spécialiste d'histoire du colonialisme, de la décolonisation et de la coopération pour le développement.

Entre autres ouvrages :

- *Dekolonisierung in Südostasien. Die Vereinigten Staaten und die Auflösung der Europäischen Kolonialreiche, 1930-1961*, Oldenburg, Munich, 2006.
- coédition avec Jost DÜLFFER, *Elites and Decolonization in the Twentieth Century*, Palgrave Macmillan, 2011.

Karl HACK, maître de conférences en histoire impériale et asiatique à l'Open University, Royaume-Uni et directeur du Ferguson Center for African and Asian Studies. De 1995 à 2006, professeur à Nanyang Technological University, Singapour.

Entre autres publications :

– *Defence and Decolonization in Southeast Asia, Britain, Malaya and Singapore. 1941-1968*, Curzon Press, 2001.

– avec J.-L. MARGOLIN et K. DELAYE (éd.), *Singapore from Temasek to the XXIth Century*, Singapour, NUS Publishing, 2010.

– avec Tobias RETTIG (éd.), *Colonial Armies in Southeast Asia*, Abingdon, Routledge, 2006, paperback 2009.

Arnaud NANTA, chargé de recherche au CNRS, attaché au Centre de recherches sur le Japon (École des hautes études en sciences sociales) et historien du Japon moderne et contemporain.

Publications :

– « Le Japon face à son passé colonial », in O. DARD et D. LEFEUVRE (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve, 2008, p. 129-146.

– « L'archéologie coloniale en Corée japonaise : institutions, terrains et enjeux ; 1905-1937 », *Les Nouvelles de l'archéologie*, MSH n° 126, 2011, p. 33-37.

– « Torii Ryūzō : discours et terrains d'un anthropologue et archéologue japonais au début du XX^e siècle », *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, 2010 (22), p. 24-37.

– « Physical Anthropology and the Reconstruction of Japanese Identity in Postcolonial Japan », *Social Sciences Japan Journal*, Oxford University Press, 11-1, 2008, p. 29-47.

– traduction de l'ouvrage de Takahashi Tetsuya, *Morts pour l'empereur. La question du Yasukuni*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

Solofo RANDRIANJA, professeur d'histoire à l'université de Toamasina (Tamatave).

Publications :

– *Société et luttes anticoloniales à Madagascar de 1896 à 1946*, Paris, Karthala, 2001.

– *Le Parti communiste de la région de Madagascar ; 1930-1939. Aux origines du socialisme malgache*, Foi et Justice, 1989.

– avec Stephen ELLIS, *Madagascar. A short History*, University of Chicago Press, 2009.

– avec F. RAISON-JOURDE, *La Nation malgache au défi de l'ethnicité*, Paris, Karthala, 2003.

– (dir.), *Madagascar. Le coup d'État de mars 2009*, Karthala, 2012.

Jean Marc REGNAULT, maître de conférences honoraire d'histoire contemporaine à l'université de Polynésie française à Papeete.

Publications :

– avec Viviane FAYAUD, *Nouvelle-Calédonie, 20 années de concorde (1988-2008)*, Paris,

SFHOM, 2009, 228 pages.

– avec Viviane FAYAUD, *Images et pouvoirs en Océanie*, Paris, SFHOM, 2010.

– *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988) : mutations, drames et recompositions ; enjeux internationaux et franco-français*, Paris, Les Indes Savantes, 2003, 584 pages.

– *Le Pouvoir confisqué en Polynésie française*, Paris, Les Indes savantes, février 2005.

– (dir.) avec Jean BAUBÉROT de l'ouvrage collectif, *Églises et autorités outre-mer*, Paris, Les Indes Savantes, décembre 2007, 222 pages.

– avec Catherine VANNIER, *Le Metua et le Général, un combat inégal*, Éditions de Tahiti, 2009, 460 pages.

Introduction générale

PARMI LES ÉVÉNEMENTS qui succédèrent à la Seconde Guerre mondiale, la disparition des grands empires coloniaux que les États européens avaient édifiés au cours du XIX^e siècle est capitale. En 1939, environ un tiers de la population mondiale était soumis à une domination de type colonial exercée par la Grande-Bretagne, qui possédait « l'empire où le soleil ne se couchait jamais », la France, la Hollande, la Belgique, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, les États-Unis et le Japon¹.

En 1945, la légitimité de la possession d'un territoire, de ses ressources et de la soumission de sa population aux pouvoirs politiques, économiques et culturels d'une métropole étrangère, est remise en cause par la communauté internationale. Bien au contraire, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la coalition d'États qu'ils conduisaient, avaient abattu les régimes « fascistes » allemand, italien et japonais au nom de la liberté et de l'égalité des peuples. Mais presque immédiatement, la Realpolitik allait entrer en contradiction avec ces principes généraux, notamment dans les domaines impériaux.

Le président américain Franklin D. Roosevelt le prévoyait lorsqu'il disait à son fils Elliott le 22 janvier 1943 :

« Voici : lorsque nous aurons gagné la guerre, je travaillerai de toutes mes forces pour que les États-Unis ne soient amenés à accepter aucun plan susceptible de favoriser les ambitions impérialistes de la France ou, d'aider, d'encourager les ambitions de l'empire anglais. »

Mon père m'a dit..., Paris, Flammarion, 1947, p. 145.

Leurs buts de guerre et leur projet d'organisation du monde furent transcrits dans la Charte de l'Atlantique (14 août 1941). Parmi les principes fondamentaux de la Charte, quatre retiennent notre attention :

- l'interdiction d'annexer un territoire ;
- l'interdiction de modifier les frontières sans l'accord librement consenti des peuples intéressés ;
- le droit pour chaque peuple de choisir la forme de son gouvernement ;
- l'égalité d'accès aux matières premières.

Ces principes furent intégrés dans la Charte des Nations unies datée du 6 juin 1945.

Les empires coloniaux regroupaient des territoires et des populations sous administration directe (colonies de peuplement ou d'encadrement et d'exploitation) ou indirecte (protectorats, mandats de la SDN puis de l'ONU). D'une manière générale, les régimes d'administration indirecte dans l'empire français (au Maghreb et en Indochine, et dans le pays de mandat du Moyen-Orient) évoluèrent vers l'administration directe.

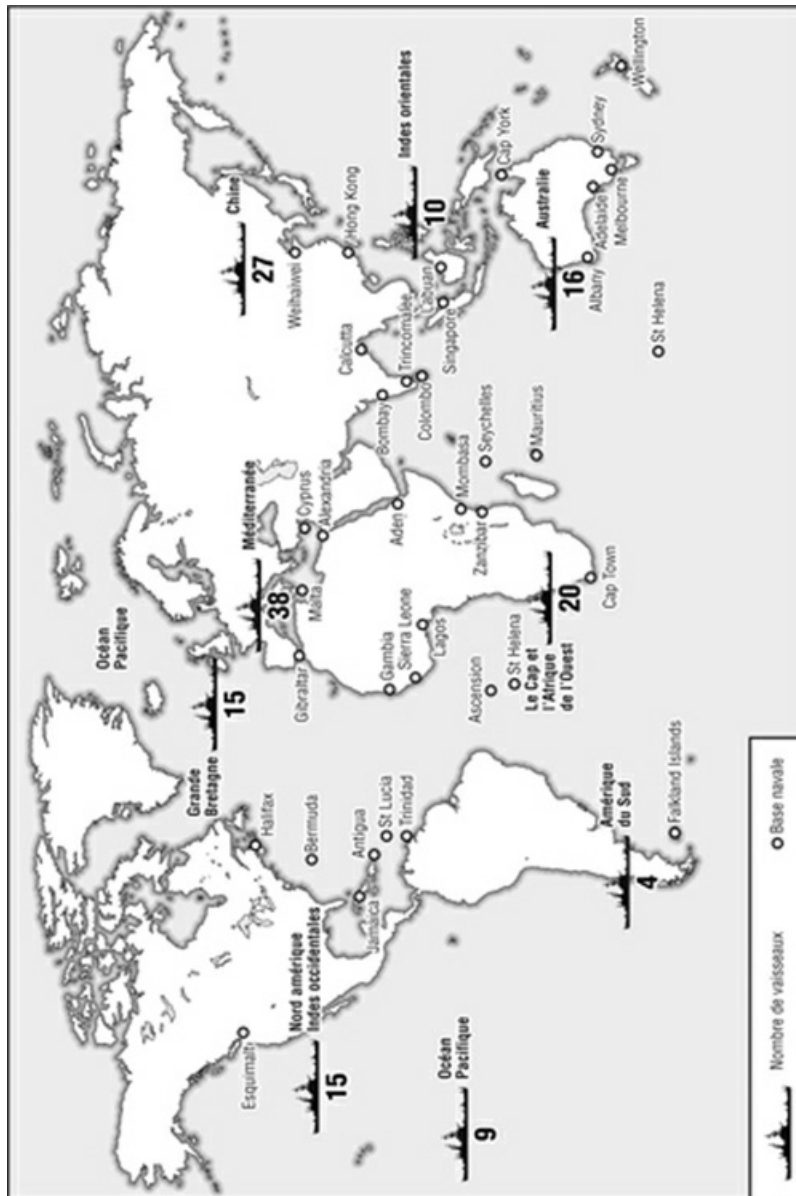
Nous y ajoutons ce que nous appelons « l'empire informel », celui où l'économie d'un pays (principalement ses richesses minières et ses matières énergétiques) était contrôlée par les étrangers, États ou sociétés industrielles ou financières. Un deuxième cas de figure de l'empire informel était l'occupation de positions stratégiques qui assuraient une hégémonie navale ou/et aérienne au détenteur étranger (ici s'impose l'exemple britannique en Méditerranée, en mer de

Chine, dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique, cf. carte 1 ci-après). Dans les deux cas, la souveraineté de l'État-hôte n'était pas respectée.

Les dominations et les dépendances multiformes répondaient à des visées économiques, stratégiques et culturelles (celles-ci relevant de la « colonisation de l'imaginaire »). Les objectifs et les ressorts, séparément ou combinés, engendrèrent les conquêtes de pays où des modes de gestion adaptés furent mis en place. Le mot « décolonisation » est employé ici dans son sens large pour désigner une dépossession volontaire de la part des maîtres des colonies, à la suite de négociations et de transactions ou le résultat d'une guerre politique et militaire, « une lutte de libération nationale ». Dans ces deux acceptions, la décolonisation ne fut ni spontanée ni subite mais elle fut un long processus qui, pour certains, était contenu dans la colonisation elle-même.

En fait, les historiens distinguent trois séries de facteurs ou d'agents déterminants : ceux qui sont internes aux métropoles et aux colonies, ceux qui leur sont externes et qui relèvent des forces internationales.

« Le refus de la colonisation commence avec la colonisation elle-même », écrivent deux auteurs français qui mettent l'accent sur la priorité et la permanence de l'opposition intérieure² à la prise de possession du monde à travers l'aventure outre-mer. En France, cette opposition précoce s'exprima par la voix de Sully, ministre du roi de France Henry IV (xvii^e siècle). L'expansion coloniale européenne dès le xvi^e siècle souleva des oppositions et des critiques, celle de l'Église catholique espagnole par exemple, par la voix de Las Casas ; celle des humanistes comme Montaigne ; plus tard, des philosophes, de Denis Diderot jusqu'à Jean-Jacques Rousseau et l'abbé Raynal (xviii^e siècle) qui condamnèrent radicalement la domination d'un peuple par un autre, justifiant implicitement le droit à l'insurrection³.



Source : d'après N. FERGUSON, *Empire : How Britain made the Modern World*, Londres, Penguin, 2003, p. 245.

Toutefois, à partir du ^{xix}^e siècle, l'Église catholique s'est trouvée liée à l'impérialisme triomphant notamment en Indochine mais également en Afrique noire et en Océanie. À compter de 1922, la papauté eut le souci de dissocier l'Église des dominations coloniales dont les politiques étaient contraires aux enseignements fondamentaux du christianisme, elle décida la nationalisation des clergés chinois, vietnamien, indien et africain, tout en rappelant le message universel des Évangiles. Le 4 novembre 1945, les quatre évêques catholiques vietnamiens appelèrent le pape puis les chrétiens du monde entier à soutenir la revendication à l'indépendance de leur pays (l'appel fut publié dans *Témoignage chrétien* du 30 novembre 1945). Les Églises réformées furent plus indépendantes vis-à-vis du pouvoir colonial et elles

eurent une action plus « décolonisatrice ». La franc-maçonnerie exerça une influence notable sur les élites francophones (S. Randrianja, Troisième partie).

Du point de vue de l'historien André Nouschi, la colonisation fut un moment dialectique où elle engendra les instruments de sa propre destruction en créant les armes qui furent retournées contre elle⁴. Tandis que pour d'autres, elle fut l'aboutissement, naturel en quelque sorte, de la colonisation, le premier auteur français qui utilisa le terme pensait que la colonisation avait atteint son apogée mais fut défaite hâtivement et de façon inconsidérée sous la pression des événements contemporains⁵.

Dans les métropoles coloniales, le déclin de l'économie (particulièrement à la fin de la Seconde Guerre mondiale), les impératifs de la reconstruction d'après-guerre dans une perspective modernisatrice, en même temps que l'instauration de l'État-providence (en Grande-Bretagne par exemple) mirent en évidence le fardeau des dépenses pour la reconquête et le développement des colonies. Cette analyse fut celle des travaillistes anglais qui furent conduits à accélérer l'indépendance de l'Inde, même si ce devait être au prix de la tragédie de la partition causant l'exode de 10 à 15 millions de personnes, et la mort de 300 000 à 500 000 personnes. Cette nouvelle vision du devenir des sociétés métropolitaines affaiblit la volonté de domination chez les Européens même si la majorité des opinions publiques (anglaise, française) gardait encore le souvenir, voire la nostalgie du rayonnement impérial : l'opération militaire anglo-française à Suez menée de concert avec l'armée israélienne (1956) et la « guerre des Malouines » (1982) en furent les illustrations.

En France, le général de Gaulle évolua en justifiant son changement de vision en ces termes :

« Il n'en fut pas toujours ainsi. Nous les Français, nous bâtîmes notre empire à une époque où notre activité intérieure avait atteint une espèce de plafond : industrie qui n'innovait guère ; agriculture qui ne comportait pas de changement ; courants d'échanges qui étaient presque immuables ; traitements et salaires fixes ; budgets quasi stéréotypés ; monnaie d'or ; rente 3 %, etc. D'autre part, nos vieilles ambitions d'hégémonie européenne et de frontières naturelles se heurtaient aux barrières des traités de 1815 et, après 1870, à l'unité et à la force de l'Allemagne menaçante. Alors nous cherchâmes dans les prolongements lointains une nouvelle carrière pour l'excédent de nos facultés d'entreprise, un complément à notre prestige, des soldats pour notre défense [...] mais aujourd'hui que de choses ont changé ! [...] »

C'est un fait : la décolonisation est notre intérêt et, par conséquent, notre politique. Pourquoi resterions-nous accrochés à des dominations coûteuses, sanglantes et sans issue, alors que notre pays est à renouveler de fond en comble, alors que tous les pays sous-développés, à commencer par ceux qui hier dépendaient de nous et qui sont aujourd'hui nos amis préférés, demandent notre aide et notre concours⁶ ? [...] »

Les métropoles impériales européennes nouèrent de nouveaux partenariats pour leur défense commune, comme l'Alliance nord-atlantique qui succéda au plan Marshall qui avait relevé l'Europe meurtrie par la guerre. Elles créèrent la Communauté charbon-acier, prélude à la Communauté économique européenne. Elles substituèrent de nouvelles technologies (comme le nucléaire) pour pallier la perte des sources pétrolifères (le Sahara). Des ressources nouvelles, les regroupements des forces productives et l'ouverture du Marché commun européen offraient une alternative à la perte des possessions coloniales.

– Les facteurs internes sont également invoqués par ceux qui attribuent aux mouvements nationalistes des colonisés sous toutes les formes, un rôle primordial et décisif dans la décolonisation⁷. Les élites indigènes, issues des transformations de la société colonisée et qui collaborèrent un temps avec le régime colonial, trouvèrent l'occasion de faire valoir leur position et leur rôle pour obtenir des puissances colonisatrices la cession des pouvoirs qu'elles détenaient, par exemple les dirigeants de la Ligue musulmane indienne (K. Hack, Première partie, chap. 4), les dirigeants nationalistes malais (K. Hack, *ibid.*), les nationalistes vietnamiens qui refusaient l'hégémonie communiste dans la résistance antifrançaise (P. Brocheux, Première partie, chap. 2).

– D'autres historiens sont enclins à souligner les facteurs internationaux qui influèrent sur le cours des événements. En premier lieu, la guerre froide qui enveloppa la sphère des relations internationales et la marqua profondément de son sceau. Dans ce registre, les États-Unis ou l'Union soviétique (plus largement le « camp socialiste », exemple les Cubains en Afrique) jouèrent un rôle de premier plan, soit un rôle direct y compris militaire, soit un rôle diplomatique. Par exemple, la guerre de libération vietnamienne mit en lumière le soutien immense de la Chine populaire dont le territoire fut un sanctuaire inviolable. Plus tard, l'aide soviétique fut déterminante contre les Américains.

L'action est bilatérale ou les interventions sont exercées par l'entremise des Nations unies, de la Ligue arabe (S. El Mechat, Deuxième partie) et de l'Organisation de l'unité africaine (S. Randrianja, Troisième partie). D'un autre côté, la pression que les États-Unis exercèrent sur la Hollande fut déterminante pour conduire le gouvernement néerlandais à accepter l'indépendance de l'Indonésie : le gouvernement américain alla jusqu'à menacer les Pays-Bas de supprimer la part de l'aide Marshall qui leur était destinée (M. Frey, Première partie, chap. 2).

Une explication univoque ou unilatérale n'est pas un outil d'analyse satisfaisant, le dynamisme interne des pays colonisés et celui des métropoles impérialistes n'avaient pas cessé d'être en interaction pendant le xx^e siècle. Mais ce couple antagoniste était inscrit et articulé dans une dynamique internationale.

Le rythme et l'intensité de la décolonisation varièrent selon les buts recherchés et les méthodes appliquées par les colonisateurs et en fonction de l'environnement géopolitique régional ; à cet égard, la tradition anglaise, qui conduisait les colonisés au *self-government*, amorça la décolonisation de l'Inde par l'étape intermédiaire de la dyarchie ou partage des pouvoirs entre le centre resté aux mains des Britanniques et les provinces concédées aux Indiens (K. Hack, Première partie, chap. 4).

Le degré d'évolution interne des pays colonisés entra en jeu également : la résilience d'un État national viêt, pour singulière qu'elle fut, en est un exemple éclatant. Les Français eurent beau tronçonner le royaume viêt en trois entités politico-administratives : Tonkin, Annam et Cochinchine, ils ne réussirent pas à désarticuler la personnalité collective forgée pendant dix siècles de résistance à la Chine et d'expansion géographique vers le sud aux dépens des Chams et des Khmers. Mais le pli jacobin et centralisateur fut plus fort : en créant l'Union indochinoise (1902) dotée d'un véritable gouvernement, les colonisateurs français resserrèrent les liens entre les cinq pays de la péninsule, à commencer par les trois pays viêt : un véritable marché national de l'économie et du travail, composé par des flux migratoires intra-indochinois, vit le jour. Pour couronner le tout, l'imposition du *quốc ngữ* (écriture latinisée) comme outil d'enseignement (les écoles franco-indigènes), de communication (la presse écrite) et de création (littéraire et

artistique) fut le liant de la communauté nationale. Cette imposition de la transcription romanisée annula la tripartition coloniale et la division du pays en deux États antagonistes entre 1954 et 1975.

À l'inverse, la balkanisation ethnique et culturelle, l'état embryonnaire ou inachevé des États-nations dans l'Afrique subsaharienne éclaircissent les limites du panafricanisme, doctrine de substitution, et la lenteur ainsi que la temporisation qui caractérisèrent le cheminement des indépendances africaines au sud du Sahara, mais aussi leur caractère tardif et incomplet (S. Randrianja, Troisième partie).

En dernière instance, la conjoncture régionale autant que le contexte des relations internationales imprimèrent une orientation et un tempo certain à la décolonisation des pays de l'Asie du Sud-Est : la victoire des communistes en Chine en fut une démonstration durable (P. Brocheux, Première partie, chap. 2 ; K. Hack, chap. 3).

Pour appliquer la métaphore de l'incendie à la décolonisation, disons que le foyer de départ fut l'Asie orientale et que la guerre mondiale en fut l'étincelle : la géographie et la chronologie allèrent de pair. Une fois le processus amorcé, les pays asiatiques nouvellement émancipés du joug de l'Europe imprimèrent une accélération au mouvement, en réunissant une grande conférence internationale à Bandung, en Indonésie, du 18 au 24 avril 1955. Cette Conférence confirma l'antériorité des pays asiatiques dans la marche vers l'indépendance des anciennes colonies. Dès 1947, le leader indien Jawaharlal Nehru ne limita pas ses activités au gouvernement de l'Union indienne, il réunit des chefs d'État et des leaders politiques de l'Asie méridionale (Pakistan, Ceylan, Birmanie, Indonésie) dans le « groupe de Colombo ». En compagnie du président indonésien Achmed Sukarno, il invita les leaders africains et arabes à se joindre à ce qui allait devenir un groupe de pression efficace à l'ONU, où ils se virent offrir une tribune et une caisse de résonance pour les revendications des peuples encore dépendants (comme l'Algérie).

Les organisateurs avaient fixé deux objectifs principaux à cette rencontre internationale :

- poursuivre le combat anticolonialiste en condamnant fermement toute domination coloniale, la négation des droits de l'homme, et en réaffirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

- étendre et consolider la paix dans le monde en dégagant une voie qui invoquait la neutralité sans nécessairement s'inspirer du neutralisme.

Les guerres d'Indochine et de Corée venaient de s'arrêter par la signature d'un cessez-le-feu, mais la paix n'était pas encore signée. Les deux blocs idéologiques et étatiques (soviétique et américain) s'étaient durement affrontés et pouvaient recommencer. C'est la raison pour laquelle Nehru insista pour inviter Zhou Enlai, ministre des Affaires étrangères de la république populaire de Chine. De fait, celui-ci devint la véritable vedette de la Conférence. À défaut de siéger à l'ONU, la Chine communiste fit une deuxième entrée sur la scène internationale après avoir joué un rôle de premier plan dans les négociations de Genève en 1954.

Bandung ne marqua qu'une étape dans le processus de décolonisation mondiale, la Conférence ne mit sur pied aucune organisation et ne prit aucune décision de portée pratique qui lui aurait permis de peser sur le cours des choses. Alors, où situer la place de Bandung dans l'histoire mondiale ? Écoutons le poète Aimé Césaire :

« Que s'est-il passé de mémorable à Bandung ? Ceci qu'un milliard cinq cents millions d'hommes se sont réunis dans une ville d'Asie pour proclamer solennellement que l'Europe n'avait plus vocation pour diriger unilatéralement le monde. [...] Pour bien en comprendre la portée, je vous demande de réfléchir à ces deux dates : en 1885, l'Europe se réunissait à Berlin pour se partager le monde, en 1955, soixante-dix ans plus tard, le monde s'est réuni à Bandung pour signifier à l'Europe que le temps de l'empire européen est fini⁸. »

À une date encore récente, l'histoire de la décolonisation était abordée en tant que chapitre de l'histoire nationale des métropoles impériales : la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, la Belgique, le Portugal, l'Italie, le Japon ou, à l'opposé, en tant que chapitre de l'histoire des États-nations décolonisés. L'approche était essentiellement politique, diplomatique et militaire. Aujourd'hui, ces histoires sont réinsérées dans l'histoire globale, particulièrement celle de la guerre froide, et prennent en compte les dimensions sociétale et culturelle.

Notre description-analyse de la fin des grands empires coloniaux repose sur une combinaison de l'espace et du temps ainsi que sur l'entrelacement des facteurs et agents internes et externes. La relative concordance du temps et de l'espace explique le choix d'un plan géographique, l'exposé en quatre grandes parties est inscrit dans les grands ensembles régionaux : l'Asie méridionale et orientale, le monde méditerranéen (Maghreb et Machrek), l'Afrique subsaharienne et orientale, le monde de l'océan Pacifique. Quatre mondes correspondant à quatre moments de la décolonisation qui se succédèrent en se chevauchant parfois.

La guerre est l'aboutissement de la course au partage du monde

« Depuis quatre siècles les découvertes des navigateurs ont fourni aux diverses puissances de l'Europe des sources nombreuses de profit et à leurs populations de vastes déversoirs. Les établissements formés dans les deux Amériques, en Afrique, en Asie, en Australie, en Océanie, ont pesé d'un poids considérable dans la paix du monde. Mais cette situation ne saurait durer longtemps. Tous les coins du globe auront bientôt été fouillés ; partout le sol est approprié : les contrées naguère les plus désertes s'emplissent de colons européens qui deviennent aussitôt ennemis de leurs mères patries, tout prêts à s'armer contre elles. Que reste-t-il à conquérir sur le globe ?... Le jour où l'Inde, l'Australie, les îles de l'Océanie, l'Afrique, toutes les contrées actuellement exploitées par les Européens, auront proclamé ou recouvré leur indépendance ; où, disposant souverainement de leur propre richesse, élevant le prix de leurs denrées et faisant concurrence à nos propres articles, elles ne nous livreront plus rien que contre un juste équivalent, ce jour-là toutes les nations du globe se trouveront bloquées les unes par les autres et refoulées dans leur paupérisme respectif. Alors si l'équilibre ne s'établit pas partout entre la production et la consommation, si les facultés génératrices continuent à déborder les facultés industrielles, les motifs politiques ne manquent pas, la lutte éclatera inexorable, universelle. »

*Pierre-Joseph PROUDHON,
extrait de La Guerre et la Paix, 1861, t. II, p. 213-214.*

La possession d'une colonie est illégitime

Conversation entre Elliott Roosevelt et son père le président Franklin D. Roosevelt, le 22 janvier 1943.

E. R. : Vraiment, papa, il y a là quelque chose que je ne comprends pas très bien, je sais que la question des colonies est importante, mais après tout elles appartiennent à la France.

Comment pouvons-nous, nous autres, parler de ne pas lui rendre ?

F.-D. R. : Qu'est-ce à dire qu'elles appartiennent à la France ? En vertu de quoi le Maroc, peuplé de Marocains appartient-il à la France ? [...] Un pays peut-il appartenir à la France ? En vertu de quelle logique, de quelle coutume et de quelle loi historique ? [...] Je parle de ce qui va arriver à notre monde si, après cette guerre, nous permettons que des millions de gens retombent dans ce même demi-esclavage.

Elliott ROOSEVELT, extrait de Mon père m'a dit..., Paris, Flammarion, 1947, p. 145.

Indications bibliographiques

La littérature sur le sujet est trop abondante pour ne pas être l'objet d'un choix, ce manuel étant destiné aux étudiants francophones, nous donnons la première place à la bibliographie de langue française. Une bibliographie sommaire figure à la fin de chaque grande partie. Les ouvrages cités en notes infrapaginales ne sont pas dans les listes de fin de parties ou de chapitres.

Colonisation

ABERNETHY D.-B., *Dynamics of Global Dominance; European Overseas Empires. 1415-1980*, Yale University Press, 2000.

AGERON Ch.-R., *Histoire de la France coloniale : le déclin (1931 à nos jours)*, Pocket, coll. « Agora », 1991.

COOPER F. & BURBANK J., *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Payot, 2011.

ETEMAD B., *La Possession du monde : poids et mesures de la colonisation, XVIII^e-XX^e siècle*, Complexe, 2000.

FRÉMEAUX J., *Les Empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Maisonneuve et Larose, 2002.

LIAUZU Cl. (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Larousse, 2007.

RIOUX J.-P. (dir.), *Dictionnaire de la France coloniale*, Flammarion, 2007.

THOBIE J., MEYNIER G., COQUERY-VIDROVITCH C., AGERON Ch.-R., *Histoire de la France coloniale, t. II, 1914-1990*, A. Colin, 1990.

Décolonisations

AGERON Ch.-R. (dir.), *Les Chemins de la décolonisation de l'Empire française 1936-1956*, Éditions du CNRS, 1986.

AGERON Ch.-R., *La Décolonisation française*, coll. « Coursus », A. Colin, 1991.

AGERON Ch.-R. et MICHEL M. (dir.), *L'Ère des décolonisations*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 2 volumes, Presses universitaires d'Aix, 1993 et Karthala, 1995.

DARWIN J., *Britain and Decolonization. The Retreat from Empire in the Post-War World*, 2^e

éd., Macmillan, 2002.

DROZ B., *Histoire de la décolonisation au xx^e siècle*, Seuil, 2006.

DROZ B., *La Décolonisation*, La documentation photographique n° 8062, La documentation française, 2008.

HODEIR C., *Stratégies d'Empire. Le grand patronat colonial face à la décolonisation*, Belin, 2003.

LIAUZU Cl., *Histoire de l'anticolonialisme en France*, A. Colin, 2007.

MARX R., *De l'Empire au Commonwealth, 1850-1994*, Ophrys, 1995.

MICHEL M., *Décolonisation et émergence du tiers-monde*, Hachette, 1993.

PERVILLÉ G., *De l'Empire français à la décolonisation*, Hachette, 1995.

RYAN D. & PUNGONG V. (éd.), *The United States and Decolonization: Power and Freedom*, Palgrave Macmillan, 2000.

SPRINGHALL J., *Decolonization since 1945. The Collapse of European Overseas Empires*, Palgrave Macmillan, 2011.

Le postcolonial

BERTRAND R., *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Éditions du Croquant, 2006.

BLANCHARD P. et BANCEL N. (dir.), *Culture post-coloniale. Traces et mémoires coloniales en France (1861-2006)*, Autrement, 2006.

COQUERY-VIDROVITCH C., *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Agone, 2009.

ETEMAD B., *Crimes et Réparations. L'Occident face à son passé colonial*, André Versaille Éditeur, 2008.

LIAUZU Cl., *Violence et colonisation. Pour en finir avec la guerre des mémoires*, Syllepse, 2003.

STORA B., *La Guerre des mémoires ; la France face à son passé colonial*, entretiens avec Thierry Leclère, Éditions de l'Aube, 2007.

« La question postcoloniale », numéro spécial de la revue *Hérodote*, n° 120, 2006.

1- Nous limitons nos exposés aux empires ultramarins. L'Union soviétique et la Chine ne sont pas traitées ici, pour une raison de place, mais aussi parce que le caractère colonial de ces formations étatiques et entités impériales continentales, est sujet à controverses.

2- J. Lacouture et D. Chagnollaud, *Le Désempire. Figures et thèmes de l'anticolonialisme*, Paris, Denoël, 1993.

3- M. Merle, *L'Anticolonialisme européen de Las Casas à Karl Marx*, A. Colin, 1969.

4- A. Nouschi, *Les Armes retournées. Colonisation et décolonisation française*, Paris, Belin, 2005.

5- H. Labouret, *Colonialisme, Colonisation, Décolonisation*, Paris, Larose, 1952.
H. Labouret, 1898-1959, après une carrière d'administrateur colonial en Afrique, devint

ethnologue et fondateur des sciences humaines et sociales africanistes.

[6](#)- Conférence de presse du général de Gaulle, au palais de l'Élysée, le 11 avril 1961, extrait de *Discours et messages*, t. III, Paris, Plon, 1970, p. 291-292.

[7](#)- H. Grimal, *La Décolonisation. 1919-1963*, Paris, Armand Colin, 1965 ; mais également, sauf exception, les historiographies nationales qui exaltent « le riche passé de luttes héroïques » des peuples et déroulent une histoire téléologique et prédéterminée.

[8](#)- In *Les Temps modernes*, n° 123, mars-avril 1956.

Première partie

L'Asie orientale
et méridionale

Chapitre 1

L'expansion japonaise en Asie et dans le Pacifique, première étape d'une décolonisation de l'Asie orientale

DANS L'ASIE MÉRIDIONALE ET LE PACIFIQUE, l'expansion militaire du Japon (qui débuta en 1937) mit fin aux empires établis au XIX^e siècle par les Anglais, les Français, les Hollandais et les Américains. Le « désempire » occidental se poursuivit après la défaite du Japon qui, du même coup, perdit ses colonies (1945). Cette évolution conflictuelle et violente bouleversa l'ordre régional que les grandes puissances occidentales avaient instauré au XIX^e siècle lorsqu'elles s'étaient engagées dans la course au partage du monde.

Le Japon fut l'agent principal du redéploiement des pions sur l'échiquier géopolitique de l'Asie orientale. Il fut très tôt partie prenante dans le démembrement de l'empire chinois (1895) en annexant successivement Formose (aujourd'hui Taiwan) et la Corée (1910). Il créa un État satellite, le Mandchoukouo (1931) après avoir, entre-temps, saisi les dépouilles de l'Allemagne vaincue en 1919 : la concession de Tsingtao et la sphère d'influence du Liao-Toung (qu'il dut rétrocéder en 1922), l'archipel des Samoa dans le Pacifique nord qu'il conserva jusqu'en 1945.

En voulant « jouer dans la cour des grands », le Japon se heurta sans cesse aux Occidentaux qui contrecarrèrent le grand dessein panasiatique à chaque fois qu'ils le purent, qu'il s'agisse de la mainmise sur l'Extrême-Orient sibérien (1918-1921) ou du *Nanshin*, la poussée vers les mers du Sud. Il ne faut pas sous-estimer les obstacles qu'il rencontra sur des sujets seconds, comme l'interdiction d'immigrer dans les pays riverains du Pacifique, politique de discrimination raciale qui aviva les griefs et les ressentiments. Le *Nanshin* fut explicitement envisagé et inclus, en août 1936, dans une déclaration gouvernementale qui indiquait les grands axes de la politique nationale. Il réapparut avec plus de force en 1940¹.

Les mobiles d'expansion outre-mer étaient identiques à ceux des puissances occidentales : exploiter des sources de matières premières et énergétiques dont le Japon manquait cruellement, affirmer sa présence sur la scène régionale et mondiale, en s'assurant des positions stratégiques sur les grandes routes maritimes, enfin et de façon spécifique, exporter des colons ou de la main-d'œuvre pour soulager l'archipel du poids démographique. Les projets expansionnistes japonais comme ceux des Occidentaux comportaient deux volets : leurs revendications matérielles (territoriales et économiques) étaient accompagnées d'une rhétorique qui mettait l'accent sur la parenté raciale, culturelle ainsi que sur l'assujettissement et l'humiliation imposés par les Occidentaux aux peuples asiatiques.

L'invasion nippone de la Chine fut le préambule et le premier acte de la Seconde Guerre mondiale. Profitant des difficultés et des revers de l'Angleterre et de la France en Europe, de l'isolationnisme dominant de l'opinion américaine et pensant que les nationalistes asiatiques

(Philippines, Vietnamiens, Birmans, Indonésiens, voire Indiens) étaient réceptifs au panasiatisme qu'ils affichaient, les Japonais mirent en application le *Nanshin* où le gouvernement impérial japonais se présenta comme le champion de l'affranchissement des peuples asiatiques du joug occidental.

Cependant et en admettant que les intentions japonaises fussent sincères, la guerre était une situation d'exception qui, sauf une improbable victoire immédiate, rendit difficile si ce n'est impossible d'appliquer les grands principes de liberté et de collaboration fraternelle sur un pied d'égalité. L'Indochine française fut le meilleur exemple de l'ajournement de la libération des peuples indochinois. Après l'attaque de Lang Son par l'armée japonaise en septembre 1940, des accords diplomatiques, économiques et militaires, signés entre le gouvernement de Tōkyō et celui de Vichy, instaurèrent jusqu'au 9 mars 1945, un *modus vivendi* franco-japonais assorti d'une collaboration d'État. Dans l'immédiat, l'unité militaire viêt de la Restauration nationale qui participa à l'assaut donné contre Lang Son fut « lâchée » par leurs alliés et décimée par l'armée française. Par la suite, tout en soutenant des groupes ou des personnalités nationalistes vietnamiennes, les Japonais se gardèrent de contester les autorités françaises jusqu'au coup de force du 9 mars 1945.

Lorsque l'armée japonaise lança son offensive contre les Philippines, les Indes néerlandaises et les possessions britanniques en Asie du Sud-Est (Malaisie, Bornéo et Birmanie). Elle donna la priorité à la stratégie globale de conquête et d'occupation. Le 21 janvier 1942, le Premier ministre Tōjō Hideki fit un discours pour saluer l'établissement de la « Sphère de Co-prospérité de la Grande Asie orientale » qui avait « libéré les peuples asiatiques de la dure exploitation des États-Unis et de la Grande-Bretagne » (la France n'était pas citée), mais il spécifia clairement que « les réalisations constructives que le Japon envisageait seraient, dans les premières étapes de la guerre, dirigées par l'administration militaire, en donnant priorité à celles qui étaient essentielles pour poursuivre la guerre² ».



Carte 2. Expansion et occupation de l'Asie par les armées japonaises en mai 1942

Les Japonais soumettent les pays occupés à l'administration militaire et les populations à un régime de domination et de répression extrêmement sévère. Ils s'acharnèrent particulièrement sur les Chinois de Malaisie en les massacrant au sabre et à la baïonnette comme ils l'avaient fait à Nankin et dans d'autres lieux de Chine. Ils réquisitionnèrent la main-d'œuvre locale qu'ils maltraitèrent comme les prisonniers alliés : 230 000 *romusha* japonais sur 300 000 périrent ; 45 000 coolies indiens de Malaisie sur 75 000 connurent le même sort et le contingent de 30 000 Birmans³ réquisitionnés subit probablement un même pourcentage de pertes.

D'une manière générale, les occupants ne respectèrent pas les mœurs et coutumes des populations, les lieux de culte bouddhistes des Birmans par exemple. Ils firent preuve de brutalité dans leurs relations avec les populations, même hors du contexte de guerre. La comparaison que ces populations firent entre le comportement des Japonais et celui des coloniaux européens ne fut pas à l'avantage des premiers. Tant et si bien que les populations accueillirent les Japonais avec plus de réticences que de chaleur ; les groupes et les actes de résistance grandirent chez les Philippines, les Indonésiens, les Birmans, les Chinois de Malaisie et même les Thaïlandais théoriquement alliés des envahisseurs.

Les Japonais traitèrent en auxiliaires les nationalistes indiens (Shubhash Chandra Bose et

l'*Indian National Army*) et birmans (Aung San et les « Trente Camarades ») qui les avaient rejoints pour chasser les Britanniques. Ils les subordonnèrent entièrement à leurs calculs et décisions stratégiques, si bien que les Birmans conduits par Aung San changèrent de camp : ils fondèrent l'*Anti-fascist People's Freedom League* tandis que l'armée nationale birmane rejoignit les guérillas communistes. En Indonésie, les nationalistes formèrent la PETA (*Tentara Pembela Tana Air*, Armée pour la défense de la patrie) en attendant le moment favorable. Une situation ambiguë finit par s'installer dans les principaux pays, et favorisa le double jeu des personnalités et des groupes ou institutions que les occupants avaient créés afin de contrôler la population, notamment la jeunesse et les religieux (musulmans en Indonésie et catholiques aux Philippines).

Au cours de l'année 1943, les Japonais infléchirent l'orientation de leur politique dans les pays occupés. Le Premier ministre Tōjō Hideki laissa entendre que le Japon allait donner l'indépendance afin de faire du slogan « Sphère de Co-prospérité de la Grande Asie orientale » une réalité. Au fur et à mesure que le cours de la guerre dans le Pacifique et en Birmanie s'inversait en faveur des Alliés anglo-saxons, les Japonais octroyèrent l'indépendance à la Birmanie (1^{er} août 1943), la république indépendante des Philippines fut officiellement proclamée (14 octobre 1943). L'État libre et souverain *Azad Hind* (l'Inde libre) fit son apparition le 21 octobre 1943. Les Indes néerlandaises ne reçurent une promesse d'indépendance qu'en 1944, mais le comité pour l'indépendance, chargé d'organiser le transfert de souveraineté, ne fut mis sur pied que le 7 août 1945, sous la présidence de Achmed Sukarno et Mohammad Hatta. Les groupes de résistance et les organisations de jeunesse avaient résolu de proclamer unilatéralement l'indépendance, ce qui fut fait le 17 août 1945, deux jours après la capitulation du Japon. En Indochine, dès que les Japonais évincèrent les Français du pouvoir, ils octroyèrent l'indépendance aux trois monarchies en avril 1945 ; cinq mois plus tard, dans le Viet-Nam réunifié, les communistes, sous le couvert du front *Viet Minh*, forcèrent le dernier roi de la dynastie des Nguyễn à abdiquer et instaurèrent la république démocratique du Viet-Nam le 2 septembre 1945.

L'enchaînement des événements de 1943 à 1945, en Asie du Sud-Est, n'évoque pas encore la « théorie des dominos » mais il en appelle l'image. C'est un fait que les Japonais amorcèrent la décolonisation en Asie orientale, ils donnèrent le coup de pouce qui fit tomber les dominos coloniaux. Mais le firent-ils pour conformer leurs actes à leur discours panasiatiste ou pour déposer sciemment des bombes à retardement sous les pas des Occidentaux de retour dans leurs possessions ? Quoi qu'il en fût, les acteurs de la révolution indépendantiste dans les Indes néerlandaises, en Birmanie, aux Philippines et dans les pays indochinois s'introduisirent dans la brèche que les militaristes nippons avaient ouverte.

Les actions de ceux-ci eurent une répercussion psychologique ainsi qu'une signification symbolique profonde et de grande portée : elles avaient rabaissé le prestige de « l'homme blanc » et inversé la hiérarchie raciale instaurée par les Occidentaux au XIX^e siècle. L'amiral lord Louis Mountbatten, à la tête du South-East Asia Command, avait compris que « cela ne serait plus comme avant ». Il tenta de dissuader les Hollandais de vouloir reconquérir Java parce qu'il devait y engager des troupes composées en majorité de soldats indiens pour combattre les indépendantistes indonésiens ; de même, il conseilla au général Leclerc, en route pour l'Indochine, de prendre acte que le monde avait changé, que le temps des colonies était passé.

Indications bibliographiques

CAYRAC-BLANCHARD F. et alii, *L'Histoire du xx^e siècle : L'Asie du Sud-Est, t. I : Birmanie, Malaysia, Indonésie, Philippines*, Paris, Sirey, 1970.

DEVILLERS Ph. et alii, *ibid.*, t. II : Thaïlande, Cambodge, Laos, Viet Nam, Paris, Sirey, 1971.

FISCHER G., *Un cas de décolonisation : les États-Unis et les Philippines*, Paris, LJDJ, 1960.

FOSTER L. A., *Projections of Power. The United States and Europe in Colonial Southeast Asia, 1919-1941*, Duke University Press, 2010.

RICHER P., *L'Asie du Sud-Est. Indépendances et communismes*, Paris, Imprimerie nationale, 1981.

ISOART P., *Les États de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Economica, 1978.

TARLING N. (éd.), *The Cambridge History of Southeast Asia, vol. II : The Nineteenth and Twentieth centuries*, Cambridge, 1997.

FREY M. (éd.) et alii, *The Transformation of Southeast Asia. International Perspectives on Decolonization*, Londres, New York, M. E. Sharp, 2003.

WESTAD O. A., *The Global Cold War*, Cambridge University Press, 2007.

GOSCHA Ch. & OSTERMAN F. C. (éd.), *Connecting Histories. Decolonization and the Cold War in Southeast Asia, 1945-1962*, Stanford University Press, 2009.

PLUVIER J. M., *South-East Asia from Colonialism to Independence*, Oxford University Press, 1974.

L'effondrement de l'empire colonial japonais

Le Japon reconstitué en monarchie après 1868 – le nom officiel du régime de la métropole est « Empire du Grand Japon » à partir de 1889 – participa à la grande poussée colonialiste qui s'étendit entre le dernier tiers du xix^e siècle et la veille de la Première Guerre mondiale, parallèlement aux autres États-nations qui se constituèrent comme tels au xix^e siècle⁴. Son empire colonial « moderne » a souvent dissimulé la première colonisation, considérée comme relevant de la consolidation de l'espace national. Il a aussi souvent été confondu avec les territoires occupés militairement durant la Seconde Guerre mondiale dont la fin conduisit à la décolonisation japonaise.

La construction coloniale japonaise était déjà pluriséculaire au xix^e siècle. Bien avant la colonisation moderne, le Japon avait pratiqué une « colonisation d'Ancien Régime », largement déléguée, qui toucha l'île d'Ezo (actuelle Hokkaidō) depuis la fin du xvi^e siècle, le royaume des Ryūkyū (actuel Okinawa) depuis le début du xvii^e siècle et le sud de l'île de Karafuto (Sakhaline) depuis la fin du xvii^e siècle. Le point commun entre ces territoires et ces populations issus de la première colonisation est qu'ils étaient tous voués à être intégrés au territoire national et à être départementalisés : 1879 pour Okinawa, 1942 pour Sakhaline, 1945 pour Hokkaidō.

La décolonisation japonaise est le produit de la défaite militaire de 1945, comme le cas

allemand pour l'Afrique de l'Est et la Micronésie en 1918. Autrement dit, il ne s'agissait pas tant, en 1945, d'une remise en question de l'ordre colonial lui-même que d'un nouveau partage de la zone Asie-Pacifique entre les États-Unis et l'URSS, auquel la Chine se joignit après la fin de la guerre civile en 1949, tandis que les pays européens s'engageaient dans des guerres coloniales. Le fait que cette décolonisation n'ait pas été le résultat d'une lutte armée mais d'un démontage par d'autres puissances suite à une guerre les ayant opposé au Japon, au sein d'un ordre mondial alors encore colonial, amène naturellement à accorder une importance centrale à la question des rapatriements des résidents japonais au sein de ce processus, qui s'étendit de 1945 à 1949. Elle fut en outre compliquée du fait des retours des militaires engagés dans la guerre de l'Asie et du Pacifique, qui côtoyèrent souvent les résidents coloniaux lors de la démobilisation qui toucha toute l'Asie orientale et méridionale ainsi que l'océan Pacifique. Enfin, elle ne pourrait être bien comprise sans appréhender la guerre menée par l'URSS contre le Japon du 8 au 22 août 1945, dans une tentative de reconquête des territoires perdus en 1905.

Les grandes données géographiques et humaines seront d'abord présentées de façon synthétique. Puis nous examinerons le calendrier des rapatriements et les conditions dans lesquelles ils ont été effectués ainsi que leurs conséquences intérieures.

L'empire colonial moderne : moments et démographie

Comme dans le cas de l'expansion française ou britannique, et allemande, au ^{xix}^e siècle, l'empire colonial moderne fut édifié par la volonté d'affirmation de puissance du nouvel État-nation autant que pour des raisons économiques – même si celles-ci ne furent que peu concrétisées –, ainsi que pour délimiter des zones d'influence avec les autres puissances considérées à la fois comme des concurrents mais aussi comme des menaces depuis le milieu du ^{xix}^e siècle : Russie au nord, France au sud, États-Unis à l'est et la Chine, elle-même semi-colonisée, à l'ouest. En ce sens, le cas de la Corée est exemplaire des tensions et de la compétition entre trois puissances – la Russie, le Japon et la Chine – afin de maîtriser un territoire considéré comme stratégique parce que constituant une zone tampon vis-à-vis des autres États concurrents.

L'empire colonial « moderne » comprenait six territoires en 1945, qu'ils aient été ou non appelés « colonies » : l'île de Formose (Taiwan), le territoire à bail du Liaodong (Kwantung) qui relève en fait de la Mandchourie, Sakhaline Sud – espace ambigu, de présence ancienne, mais systématiquement mis en valeur seulement après 1905 et intégré à la métropole en 1942 – à laquelle s'ajoutent les Kouriles, la péninsule coréenne, les îles de Micronésie et enfin l'espace mandchourien – en réalité la Mandchourie du Sud puisque la Mandchourie extérieure (au-delà des fleuves Oussouri et Amour) avait été annexée par la Russie en 1858-1860.

La population coloniale peut être estimée comme suit, vers 1910 et à la veille de la fin des colonies japonaises⁵ :

Résidents coloniaux japonais	Taiwan	Corée	Mandchourie et Liaodong	Micronésie	Sakhaline Sud (Karafuto)	Total
1910	98 048	171 500	79 812	3 130 (1920)	10 807	363 297

1939	323 148	650 080	Environ 1 260 000*	75 286	398 838 (1940)	2 707 352 (environ 3 050 000 en 1945)
Total des populations en 1940	6 249 500 (1941)	23 709 000	43 054 000	135 708	426 000	73 574 208

*Les civils japonais y étaient en majorité des citoyens, beaucoup liés à la Compagnie des chemins de fer du Sud-mandchourien (Mantetsu), mais quelque 223 000 personnes (1940) habitaient dans des villages implantés contre la frontière soviétique.

L'ensemble des résidents coloniaux représentait environ 3 050 000 Japonais en 1945. On doit y ajouter 95 500 ressortissants sur la côte est de la Chine à la date de 1938, surtout citoyens et commerçants, dans des comptoirs et concessions aux côtés des résidents coloniaux européens tel à Shanghai, également rapatriés après 1945.

Rappelons que la Corée couvrait 220 000 km², Taiwan 36 000 km², Sakhaline 76 000 km² (superficie équivalente à l'Irlande) et le Manchukuo 1 100 000 km², auxquels il faut ajouter l'immense archipel micronésien.

Ces civils japonais étaient fort différents selon les lieux, des fronts pionniers de Sakhaline (peu habitée en dehors des Japonais et des Russes) ou de Mandchourie à l'ancien État de Corée, comparable au Viet-Nam, ou à la zone subtropicale constituée par Taiwan. Ils l'étaient aussi au sein d'un même territoire : le peuplement japonais de Corée avait, par exemple, de nombreuses strates, parfois anciennes. Il y remontait aux années 1860, et s'était développé à Séoul et à Pusan après 1876, après la soumission économique de la Corée par l'Angleterre et le Japon. Il y avait déjà 42 460 Japonais en Corée lorsqu'elle fut colonisée en 1905. Cette population était massivement urbaine comme à Taiwan ; elle l'était intégralement à Sakhaline.

L'implantation des populations en Mandchourie fut, elle, assez étendue dans le temps et dans l'espace, et de ce fait assez particulière. Par ailleurs, il faut aussi considérer une augmentation de la population civile, notamment celle des jeunes, à la veille de la chute, tel le Portugal au début des années 1970.

Le Japon mis devant le fait accompli : entre avancée soviétique et volonté américaine

L'empire colonial prit fin avec l'acceptation du traité de Potsdam, dont l'article 8 consacrait le démantèlement des colonies. Quoique menée sans guerre de décolonisation, ce démontage ne se fit pas sans violence et ne fut pas un processus rapide.

Les colonies japonaises furent occupées par les Alliés en août-septembre 1945, suivant trois zones, parmi les six zones d'occupation⁶ : l'URSS occupa la Mandchourie, la Corée au nord du 38^e parallèle, Sakhaline et les Kouriles (au total quelque 2,2 millions de civils) ; les États-Unis occupèrent la Corée au sud du 38^e parallèle et la Micronésie à l'ouest de Guam composée d'îles,

qui devinrent des « États associés » ; la Chine républicaine de Chiang Kaishek (Jiang Jieshi, 1887-1975) occupa Taiwan, la côte est de la Chine, ainsi que l'Indochine au nord du 16^e parallèle. Le destin des Japonais d'outre-mer allait être différent selon qu'ils fussent dans la zone soviétique ou dans la zone américaine – ces deux zones englobaient la majorité des coloniaux et plus de 95 % de leurs biens (Mandchourie et Corée).

Le Japon souhaitait initialement le maintien d'une partie du *statu quo* colonial. Tout en se préparant au retour des coloniaux, voulu par les vainqueurs, Tōkyō exprima le 14 août son souhait de voir rester les résidents de Mandchourie où ils étaient. Deux données changèrent cette position : la guerre soviétique (8-22 août 1945) qui s'étendit au-delà de l'armistice du 15 août, avec pour but de reconquérir les territoires perdus en 1905, et la volonté générale américaine de saper les bases des anciennes puissances coloniales européennes et japonaises. Le 30 août, le Gouvernement et le ministère de l'Intérieur produisirent la directive « Grandes lignes d'un dispositif de soutien d'urgence aux rapatriés japonais, résidant dans les territoires extérieurs, y compris Sakhaline, et à l'étranger⁷ ». Les Soviétiques démantelaient *de facto* l'empire colonial depuis août, tandis qu'après le 2 septembre, le général Douglas MacArthur (1880-1964) exigea que les coloniaux japonais soient tous rapatriés.

La question des violences dans la zone soviétique est indissociable du démontage de l'empire colonial. Toutes les communications coupées dès la mi-août, le ministre des Affaires étrangères Shigemitsu Mamoru (1887-1957)⁸ demanda par deux fois au Haut Commandement allié, alors à Manille, d'intercéder auprès de l'URSS. Mais ses demandes furent repoussées. Le second télégramme s'inquiétait : « Nous avons appris qu'à certains endroits les troupes et les civils japonais étaient l'objet d'exécutions sommaires, de pillages, de violences ou de viols et autres actes contraires à la justice⁹ » (Archives du ministère des Affaires étrangères).

Les Soviétiques vécurent sur le pays en Mandchourie. Les premières victimes furent, en 1945, les colons paysans implantés au nord du pays, puis nombre de fonctionnaires et les policiers qui furent arrêtés et envoyés en Sibérie pour actes « anticomunistes » ; il en fut de même pour presque toutes les troupes stationnées en Mandchourie, à Sakhaline, au nord de la Corée et aux Kouriles¹⁰. Les civils, qui tentaient un exode vers le sud, furent victimes d'une chasse à l'homme pour le travail forcé. Les résidents furent envoyés dans des centres de regroupement provisoires, parfois le lieu de catastrophes tel à Yanji (un peu plus de 12 000 sur 16 000 Japonais parqués dans ce camp périrent de faim et de maladie à l'automne 1945) ou à Tonghua, deux cas célèbres. Le ministère de la Santé estime qu'au total 176 000 civils décédèrent en Mandchourie, soit 11,4 % des résidents japonais.

La même situation se reproduisit à Sakhaline, aux Kouriles et au nord de la Corée. Dans ce dernier pays, au nord du 38^e parallèle, les coloniaux et les Coréens ralliés d'une part, et les résistants coréens d'autre part se faisaient face, sous le regard des Soviétiques et de la Division coréenne de Kim Il Sŏng (1912-1994), partie de l'armée Rouge. Les témoignages l'évoquent souvent comme « le parallèle de la Mort ». Les indépendantistes et les condamnés politiques coréens relâchés, les mouvements de libération nationale organisèrent des comités populaires. Les civils japonais et les « collaborateurs », au premier rang desquels les Coréens composant 40 % des forces de police et de gendarmerie japonaises et ceux de l'administration coloniale furent traduits devant des tribunaux populaires et soumis à des lynchages. Au total, 26 000 civils

japonais (8 % des Japonais du Nord) seraient morts durant les quinze mois d'occupation soviétique.

La « longue marche » vers le Japon

Taiwan est le territoire où la décolonisation fut conduite le plus « sereinement ». Même avant l'arrivée des troupes du *Guomindang* le 1^{er} septembre 1945, les résidents de Taiwan ne connurent pas la violence qui accompagna la décolonisation ailleurs en Asie. L'histoire officielle des rapatriés ne mentionne pas non plus de violences de la part des troupes du *Guomindang*. Débutés au 1^{er} novembre, les rapatriements furent achevés en avril 1946, menés de concert par les autorités militaires chinoises, l'ex-gouvernement général japonais, toujours respecté des Chinois, et l'armée japonaise. Cette rapidité semble avoir évité de graves incidents. Pourquoi cette différence entre la Corée et Taiwan ?

En août 1945, les troupes alliées n'étaient pas encore arrivées en Corée au sud du 38^e parallèle, et les 170 000 soldats japonais stationnés restèrent armés jusqu'en septembre. Des manifestations éclatèrent le 15 août à Keijō – Séoul, siège du gouvernement général –, suite à la libération de leaders politiques tels Yō Unhyōng (1886-1947) ou An Jaehong (1892-1965), puis les manifestations s'étendirent, comme dans le nord ou comme en Algérie française le 8 mai précédent. L'armée japonaise s'imposa alors comme force de police, à partir du 16 août, avec l'accord tacite du gouvernement général. Ainsi le 15 août possède-t-il un sens différent au Japon (défaite) et en Corée (indépendance).

Les cercles associatifs eurent un rôle central : la Keijō Naichijin Sewakai (Société de soutien aux métropolitains de Keijō) apparut le 18 août et joua le rôle d'organe de liaison tout en gérant les questions médicales, financières ou le transport des civils. L'armée américaine, débarquée le 8 septembre, conduisit ensuite les rapatriements du 23 octobre à février 1946, dans un contexte assez chaotique. Environ un million de Coréens furent aussi déplacés depuis la métropole japonaise, certains contre leur gré. Ce double mouvement ne relève pas seulement de la décolonisation japonaise puisque cette présence coréenne dans la métropole impériale résulte de la mobilisation du temps de guerre et non du fait colonial, ainsi que de la politique de déplacements de population décidée par les Américains et les Soviétiques¹¹. Enfin, le décret n° 33 du gouvernement militaire américain de Corée (15 décembre 1945) confisqua toutes les propriétés japonaises.

La Mandchourie resta sous occupation soviétique d'août 1945 jusqu'au 14 avril 1946. À cette date, près de la moitié des coloniaux japonais des autres territoires avaient alors déjà été rapatriés vers la métropole. Une occupation par les troupes communistes, puis par le *Guomindang*, et à nouveau par les troupes communistes s'ensuivit – rappelons qu'il n'y avait alors plus de militaires japonais dans l'ex-zone soviétique. L'armée de Chiang Kaishek fut la première qui protégea les Japonais contre la population et c'est elle qui débuta les rapatriements des 1 050 000 civils concernés – hors Lushun et Dalian (220 000 personnes), dans le Liaodong, où les Soviétiques étaient toujours stationnés. Hormis les Soviétiques au nord et au sud de la Mandchourie, les communistes chinois étaient, eux, à la frontière coréo-mandchoue.

Les rapatriements débutèrent au printemps 1946 : environ un million de Japonais furent

rapatriés entre mai et octobre, après accord entre les deux armées chinoises ; quelque 30 000 réfugiés rejoignirent le port de Huludao (sud-ouest) en 1947. Les Soviétiques décidèrent alors, le 23 octobre 1946, de renvoyer les Japonais de Dalian-Lushun : débuté le 3 décembre, le rapatriement de ces 220 000 personnes fut à peu près achevé au 31 mars 1947. Ceux qui restaient furent rapatriés en 1952 par la Croix-Rouge.

Le départ des civils de Sakhaline (autour de 370 000 personnes en août 1945) et des Kouriles (16 500 personnes en 1944¹²) connut plusieurs phases, à commencer par une évacuation. L'agence de Karafuto déplaça 94 000 personnes vers Hokkaidō entre le 13 et le 22 août, jour où la flotte soviétique acheva son blocus au détroit de La Pérouse et coula deux navires civils. Les Russes souhaitaient conserver les Japonais dans l'île, au sein de l'URSS, tout en y faisant venir leurs propres ressortissants dès l'été 1946. Environ 24 000 personnes rejoignirent le Japon en 1946 moyennant des pots-de-vin, puis le rapatriement des quelque 283 000 civils restants s'échelonna de janvier 1947 à juin 1949. Se pose aussi le problème des 43 000 Coréens, de nationalité japonaise du temps de l'empire colonial, qui furent abandonnés par le Japon et par les États-Unis et demeurèrent sur place. La question coréenne à Sakhaline concerne plusieurs couches de peuplement : migrations du travail pour la majorité, exil depuis la Sibérie lors de la révolution russe (ce qui amena de nombreuses familles), « travailleurs forcés » après 1940 – beaucoup de ceux-ci furent rapidement redéplacés vers la métropole – et ressortissants de la RPDC (Corée du Nord) venus dans les années 1950 afin de « rééduquer » des Coréens considérés comme « projaponais ».

On comprend qu'en Corée la situation était bien différente au nord du 38^e parallèle. Environ 50 000 des 350 000 résidents japonais du Nord passèrent au sud juste après l'attaque soviétique. Les autres durent y rester jusqu'à la fin 1946 avec quelque 60 000 réfugiés de Mandchourie. Durant cette année et demie, les Japonais étaient concentrés dans les villes, sauf une partie des 70 000 Japonais de la province de Hamgyōng (nord-est, lieu de l'attaque initiale) qui s'enfuirent dès août 1945. Néanmoins, environ 22 000 Japonais de Corée passèrent le cordon soviétique entre décembre 1945 et mars 1946, à pied ou par mer, tantôt malmenés par les milices coréennes, tantôt aidés par des Coréens. Dans ce même temps, environ 800 000 Coréens s'enfuirent eux aussi du nord vers la zone américaine : notamment des membres des classes possédantes ou personnes craignant les purges pour diverses raisons, notamment religieuses (par exemple l'exode puis la concentration des nombreux chrétiens coréens dans la zone sud). Les rapatriements débutèrent à l'été 1946 et furent achevés en novembre.

L'assistance aux rapatriés et la question des compensations

Arrivés en métropole, les rapatriés furent d'abord pris en charge dans le port d'accueil. Cette gestion fut centralisée et uniformisée le 18 octobre 1945 par le ministère de la Santé : la section Assistance (*Engo-ka*) devint l'organe en chef chargé de gérer l'accueil, soutien et relocalisation des Japonais d'outre-mer¹³. Elle mit en place vingt-cinq centres ou antennes régionales d'assistance aux rapatriés, qui avaient notamment pour mission d'assurer un cordon sanitaire. Des épidémies avaient éclaté, et l'état de santé de certaines personnes, sous-alimentées, était alarmant. 180 000 civils furent hospitalisés pour maladie grave entre 1945 et la fin de l'année 1950. Près de 4 000 décédèrent.

Les rapatriés étaient logés quelques jours dans d'anciennes casernes ou dans des baraquements de fortune. Leur peu d'effets personnels fut pris par les troupes d'occupation, qui confisquèrent ceux de valeur (ordre du Haut Commandement allié du 22 septembre). Ils ne purent emmener que 1 000 yens, somme permettant à l'époque de manger plusieurs mois, mais ne signifiant pas grand-chose pour des gens sans domicile ni travail, ou ayant eu égard à l'inflation galopante¹⁴. Le séjour s'achevait avec l'obtention d'un certificat de rapatrié.

Deux points sombres doivent être soulignés dans l'histoire complexe de ces centres. La gestion médicale des femmes japonaises violées notamment dans la zone soviétique : elles furent l'objet d'un avortement systématique, parfois forcé (directive du ministère de la Santé de septembre 1945). Le cas central du port de Hakata, en face de la Corée, a été bien étudié. Se pose aussi la question des orphelins, 3 062 rien que pour les ports de Sasebo et Hakata, venus surtout de Mandchourie.

La politique de la section Assistance porta aussi sur la réinstallation des Japonais d'outre-mer dans des appartements puis des maisons ou par l'octroi de fournitures de base de façon prioritaire sur les métropolitains, puis de moyens financiers, ce qui allait provoquer des heurts entre ex-coloniaux et métropolitains. En 1946, 42 025 appartements furent rachetés par le Trésor public et les collectivités territoriales, et des prêts financiers furent lancés de septembre 1946 à avril 1969. Enfin, la réinsertion des rapatriés fut facilitée pour certaines catégories professionnelles.

Les rapatriés ne restèrent pas sans réagir face à la perte de leurs biens, notamment immobiliers. La question des compensations pour les biens spoliés fut posée dès septembre 1946 puis portée par la Fédération nationale des organisations de rapatriés (Hikiagesha dantai zenkoku rengōtai) auprès du gouvernement de Yoshida Shigeru (1878-1967). La période d'occupation puis la guerre froide tendaient à bloquer ces questions, qui refirent surface à propos des États-Unis lors du traité de San Francisco. Lors de la préparation du traité de 1951, la Fédération nationale adressa plusieurs demandes au représentant américain, John F. Dulles (1888-1959), mais les États-Unis repoussèrent toute éventualité de rétrocession ou de compensation.

Le traité de San Francisco (non signé par l'URSS) précisa ce point dans ses articles 4 et 14. L'article 4 stipula que le Japon devait accepter les dispositions prises pour les territoires ayant été gérés par les États-Unis, c'est-à-dire notamment la Corée au sud du 38^e parallèle. 95 % des biens des anciens coloniaux étaient en Mandchourie et en Corée. Ni le Traité d'amitié sino-japonais (avec Taiwan) de 1952, ni la Déclaration commune nippo-soviétique de 1956, ni le Traité fondamental nippo-coréen (Corée du Sud) de 1965, ni le Traité de paix et d'amitié sino-japonais (avec la RPC) de 1972 ne contenaient une telle clause.

Après que le Japon eut recouvré sa souveraineté en 1952, un Groupe d'enquête sur la question des biens situés à l'étranger (Zaigai zaisan mondai chōsa-kai) fut mis en place en 1953, suivi par une Commission sur la question des biens situés à l'étranger (Zaigai zaisan mondai shingikai). La question de la responsabilité de l'État prima, dans un contexte où, à l'époque, aucun traité de paix ou de normalisation n'était signé avec les deux Corée ou avec la Chine. Une première loi d'assistance aux rapatriés fut votée en 1957, la « Loi sur le paiement d'allocations aux rapatriés » (loi 109). Il ne s'agissait cependant pas de compensation pour les biens spoliés.

La Fédération nationale jugea les sommes allouées insuffisantes et exigea, suivant une estimation faite par le Haut Commandement allié en 1946, un total de 1 100 milliards de yens

(environ 900 milliards d'euros actuels). Mais l'État japonais considérait ne rien leur devoir. Des procès furent engagés contre ce dernier, qui tenta d'estimer les biens au plus bas, puis le gouvernement fit voter, assez tardivement, une nouvelle loi en 1967, la « Loi sur le paiement d'une allocation spéciale aux rapatriés¹⁵ » (loi 114).

Après la colonisation

La fin de l'empire colonial japonais permit à la Corée de recouvrer son indépendance même s'il en résulta la partition du pays en deux États ; ce fut surtout le moment de construction de nouvelles zones d'influence russe et américaine en Extrême-Orient. Sakhaline et les Kouriles furent intégrés à l'URSS, la Micronésie passa sous mandat américain, et la République de Chine (gouvernée par le *Guomindang*) reprit Taiwan. Dans un même temps, la guerre civile se poursuivait en Chine jusqu'en 1949, ou elle allait commencer en Corée (1950-1953) avec en arrière-plan les massacres de Cheju débutés en 1947. Ces conflits intérieurs s'emboîtaient maintenant dans la guerre froide, qui vit une succession de conflits ouverts en Extrême-Orient. Une aire de tensions et de conflits militaires se dessina suivant un axe sud-nord dans les années 1950, du Viet-Nam à Taiwan (où se replia la République de Chine), puis à la République de Corée (Sud) et au Japon. Des litiges maritimes portant sur des îles, des frontières, des zones de pêche, des gisements pétroliers ou simplement la mémorialisation d'un passé historique légendaire, sont latents ou manifestes. Ils opposent entre eux la Russie, le Japon, les deux Corée, le Japon et la Chine.

Ce contexte global, plutôt qu'une prégnance du fait colonial, concourut à ce que le Japon renoue rapidement des liens économiques avec ses anciennes colonies. Un traité de commerce entre le Japon et la République de Chine fut signé dès 1950, alors que Chiang Kaishek s'était replié sur Taiwan. Ce traité tourna au bénéfice du *Guomindang* et non des anciennes élites coloniales taiwanaises, qui avaient subi une sanglante répression lors des événements du 28 février 1947. Semblablement, les grandes entreprises industrielles présentes du temps de l'empire colonial revinrent rapidement en Corée du Sud – le cas du secteur des industries électriques est notable. Notons que le poids des échanges économiques entre métropole et colonies, avant 1945, reste à préciser : sa relative faiblesse avait même été un argument « anticolonialiste » au sein des milieux industriels et financiers dès les années 1920. En réalité, ces nouvelles relations étaient bien plus vitales pour Taiwan et pour la Corée du Sud, qui reconstruisaient leurs économies, que pour le Japon. Il n'y eut pas de contraction durable de l'économie japonaise du fait de la perte des colonies ni de la guerre froide (traité nippo-soviétique en 1956). Au contraire, pendant la guerre de Corée, le Japon servit de base arrière logistique de l'armée américaine.

Enfin, la question du retour (ou de l'arrivée pour certains) d'une immense masse de population posa énormément de problèmes au début. Mais ces apports, associés au baby-boom des années 1950, soutinrent le redécollage économique japonais après 1955 (PIB supérieur à celui d'avant 1938). Les anciens coloniaux furent cependant mal considérés et associés aux bombardements de 1945, voire superposés aux militaires¹⁶. Les prêts et logements préférentiels n'améliorèrent pas cette perception. La question des populations « postcoloniales » se posa

également : environ 600 000 Coréens restèrent au Japon du fait de la bipartition de la péninsule en 1948, puis de la guerre de Corée. Ils furent déchus de leur nationalité japonaise en 1952 et toujours considérés sous le prisme colonial, tandis que les États-Unis, maintenant alliés du Japon, les soupçonnèrent d'être des agents communistes en puissance. Finalement, les ex-colonisés comme les ex-coloniaux allaient partager un discours militant pour la mémoire – mais pas la même mémoire – dans un contexte métropolitain où l'histoire de la colonisation était oblitérée par celles de la guerre, d'Hiroshima et de Nagasaki, qui tendaient à faire disparaître le souvenir des colonies et de la domination coloniale.

1- J. M. Pluvier, *South-East Asia from Colonialism to Independence*, Oxford University Press, 1974.

2- Cité par J. C. Lebra, *Japan's Greater Asia Co-Prosperity Sphere in World War II. Selected Readings and Documents*, Oxford University Press, 1975.

3- J. M. Pluvier, *op. cit.*

4- Ramon H. Myers et Mark R. Peattie (dir.), *The Japanese Colonial Empire, 1894-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1984 ; Michel Vié, *Le Japon et le monde au xx^e siècle*, Paris, Masson, 1995 ; P. Duus, *The Abacus and the Sword: The Japanese Penetration of Korea (1895-1910)*, Berkeley, University of California Press, 1995 ; P.-F. Souyri, « La colonisation japonaise », in M. Ferro (dir.), *Le Livre noir du colonialisme*, Paris, Hachette, (2003) 2005, p. 543-574.

5- Y. Wakatsuki, *Sengo hikiage no kiroku* (Histoire des rapatriements après la guerre), Tōkyō, Jiji tsūshin-sha, 1995 ; L. Watt, *When Empire Comes Home*, Cambridge, Harvard University Press, 2009. Les sources primaires suivantes sont ici essentielles : Ōkurashō (ministère des Finances) (dir.), *Nihonjin no kaigai katsudō ni kan-suru rekishiteki chōsa* (Enquête historique sur la présence japonaise outre-mer), 35 volumes, 1947-1950 ; Kōseishō (ministère de la Santé) (dir.), *Hikiage to engo 30 nen no ayumi* (Trente ans de soutien aux rapatriés), Tōkyō, 1978 ; Katō Kiyofumi (dir.), *Kagai hikiage kankei shiryō shūsei* (Corpus d'archives relatives aux rapatriements d'outre-mer), Tōkyō, Yumani shobō, 2002, 35 volumes et 2 Cd-roms.

6- À ces trois zones s'ajoutent la zone britannico-hollandaise en Asie du Sud-Est, et la zone australienne au nord de l'Australie et dans le Pacifique, qui comportaient 890 000 Japonais, principalement des militaires (un quart des 3 600 000 militaires stationnés dans les territoires extérieurs) ; ainsi qu'une sixième zone pour la métropole. Au total, 7,9 millions de militaires étaient d'active en août 1945.

7- Kōseishō, 1978, *op. cit.*, p. 80-86, p. 536.

8- Conformément à l'usage en Extrême-Orient, le nom précède le prénom.

9- Y. Wakatsuki, 1995, *op. cit.*, p. 53.

10- Les 660 000 soldats stationnés en Mandchourie, les 120 000 au nord de la Corée, et 60 800 sur les 80 300 stationnés à Sakhaline et aux Kouriles (13 000 furent employés sur place) furent envoyés notamment en Sibérie où au moins 70 000 périrent le premier hiver. Environ 200 000 manquent aujourd'hui.

11- Quelque 37 215 Coréens furent même rapatriés en Corée contre leur gré et certains

tentèrent même d'aller vers le Japon, L. Watt, *op. cit.*, p. 93.

[12](#)- J. Stephan, *Sakhalin: A History*, Oxford, Oxford University Press, 1971, p. 142-161. Par ailleurs, environ 50 000 personnes avaient été évacuées vers Hokkaidō au printemps 1945.

[13](#)- Le rapatriement des militaires démobilisés fut assuré par deux ministères des Démobilisés (*Fukuin-shō*), qui avaient remplacé les anciens ministères de l'Armée et de la Marine.

[14](#)- J. Dower, *Embracing Defeat*, New York, New Press, 1999.

[15](#)- Kōseishō, 1978, *op. cit.*, p. 135-138, p. 144-148 et annexes 88 et 89.

[16](#)- Sur le regard sur les rapatriés dans l'imaginaire collectif, voir L. Watt, 2009, *op. cit.* Les soldats revenus des camps soviétiques furent, quant à eux, parfois considérés comme des agents de l'URSS.

Chapitre 2

Les tentatives
de reconquête
et leur échec

La déconstruction de l'empire français en Extrême-Orient

La présence française : objectifs, formes et méthodes

Les possessions françaises en Extrême-Orient étaient réparties en deux ensembles : l'un informel, l'autre formel. En participant à l'ouverture forcée de l'empire chinois en 1840 puis au *break up* de 1898 en plusieurs sphères d'influence, la France, comme la Grande-Bretagne, détenait des concessions territoriales (la principale à Shanghai mais aussi à Canton, Tientsin, Hankou), un territoire à bail à Kouang-Tchéou-Wan (qui ne parvint pas à concurrencer victorieusement Hong Kong la britannique), sa sphère d'influence englobait les provinces méridionales, principalement celle du Yunnan. L'empire formel était constitué par trois pays de la péninsule indochinoise : Viet-Nam, Cambodge et Laos. Les Français avaient conquis les uns et instauré son protectorat sur les autres.

En Chine, les Français, comme les autres Occidentaux et les Japonais, pratiquaient la diplomatie ferroviaire et financière qui plaça sous sa dépendance le gouvernement central, impérial puis républicain (à partir de 1912). Les concessions étaient des enclaves soustraites à la souveraineté de l'État chinois et des sièges d'investissements financiers et industriels. Sans oublier les instruments d'influence culturelle : missions religieuses, établissements d'enseignement. Cette situation fit dire à Sun Yatsen « La Chine est une hypocolonie ».

Les intérêts français en Chine

En 1943, les avoirs français (biens mobiliers et immobiliers) en Chine non occupée par les Japonais s'élevaient à plus de 3 milliards de francs 1943.

En Chine occupée : 145 sociétés françaises installées dans les quatre concessions de Shanghai, Tientsin, Hankou, Canton s'élevaient à 17 milliards de francs 1943.

En 1941, l'État chinois était débiteur de 56 millions de francs envers les banques françaises.

En outre, en 1940, l'Indochine française était au troisième rang des fournisseurs de la Chine¹.

Dans la péninsule indochinoise, les Français étaient les maîtres après avoir conquis et soumis les royaumes khmer et viêt et les principautés lao (1858-1897). Les mobiles de la mainmise française étaient stratégiques (occuper un « balcon sur le Pacifique » au débouché du grand fleuve Mékong), politiques (participer au « partage du Monde » où s'exprimaient les rivalités interimpérialistes, notamment l'anglo-française dont l'objectif commun était la pénétration de l'empire chinois), culturels (la défense et la diffusion de la religion catholique) et économiques

(l'expansion d'une économie fondée sur le libre-échange au profit de l'expansion industrielle et commerciale d'une métropole européenne).

L'Indochine s'étendait sur un espace de 740 000 km². En 1902, le gouverneur général Paul Doumer regroupa ses pays et ses populations dans l'Union indochinoise, organisation politico-administrative centralisée. L'administration de ces pays était soit directe (la colonie de Cochinchine), soit indirecte (les protectorats de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos) mais les fonctionnaires français y exerçaient leur suprématie (voir Nguyễn Thế Ành ainsi que les mémoires de Bao Dai et de Norodom Sihanouk). L'Indochine devint un des principaux champs d'investissements des capitaux français, le montant total fut évalué à 7 milliards de francs-or. De 1891 à 1945, le solde de la balance commerciale de l'Indochine était positif et assurait l'équilibre de celle des comptes de la France. Ainsi, avec 35 % des 67 millions d'habitants de l'empire colonial français, l'Indochine était à elle seule la pièce maîtresse du domaine colonial français².

Au fur et à mesure de l'installation de la domination française, les facteurs économiques devinrent les ressorts principaux mais ils étaient accompagnés de, voire entremêlés avec la « conquête de l'imaginaire » qui ne se réduisait plus à l'évangélisation chrétienne mais exportait l'idéologie de la modernité occidentale (technoscientisme, industrialisme, libéralisme, républicanisme, démocratie) dont certaines valeurs morales et politiques entrèrent d'emblée en contradiction avec le système colonial réel fondé sur l'inégalité et l'oppression. Le vecteur principal de ce double missionnariat fut le *quốc ngữ*, transcription de la langue viêt avec l'alphabet latin mise au point aux xvii^e et xviii^e siècles par les jésuites portugais et français. Cette écriture nationale fut d'abord imposée par le colonisateur, notamment dans l'enseignement, puis acceptée et instrumentalisée par les Vietnamiens nationalistes, qu'ils fussent réformistes ou révolutionnaires. Au début du xx^e siècle, les lettrés vietnamiens abandonnèrent les caractères chinois et même l'écriture démotique (le *nôm*) et ce faisant, ils dissocièrent l'écriture romanisée de la domination étrangère³.

Autrement dit, la domination coloniale était ambiguë : c'est dans ce sens qu'il faut entendre la déclaration du militant indépendantiste Nguyen An Ninh « l'oppression nous vient de France mais l'esprit de libération aussi » (1926 : correspondance avec l'écrivain français Léon Werth) et, quatre ans plus tard, l'ancien gouverneur général et ministre des Colonies Albert Sarraut « les Annamites recevront la culture française et nous en acceptons les conséquences⁴ ».

Les facteurs de désagrégation de l'empire sont structurels et conjoncturels

Parmi les premiers figure le sentiment d'appartenance à une même communauté ethnoculturelle qui s'est forgé dans une longue lutte contre la domination de l'empire chinois (qui aurait duré un millénaire), dont la vigueur et l'expansion ont été catalysées par un État monarchique dont on fait remonter l'existence au x^e siècle de notre ère : « un État indépendant dans une civilisation chinoise⁵ » et qui ne cessa d'étendre son emprise vers le sud et l'ouest de la péninsule aux dépens des principautés cham, lao et du royaume khmer.

Le même sentiment identitaire habite les peuples cambodgien et lao, dont les vestiges

architecturaux qui occupent des sites étendus (Angkor, pour ne citer qu'un exemple) offrent la vision d'un passé grandiose (ix^e-xv^e siècle) ; le déclin de ces monarchies dites « indianisées », sauvées par l'arrivée des Français d'une probable disparition sous la suprématie des voisins viet et siamois n'a fait que renforcer leur susceptibilité ethnocommunautaire, dont le bouddhisme est le marqueur identitaire, source d'un nationalisme conceptualisé à la manière européenne.

Au Viet-Nam, l'existence d'une personnalité nationale solidement ancrée dans l'histoire explique l'opiniâtre résistance armée qui ne s'éteignit qu'en 1897 et conduisit les Français qui en avaient une claire conscience à tronçonner le royaume en trois entités politico-administratives : Cochinchine, Annam et Tonkin⁶.

Cette configuration historique et géopolitique de l'Indochine française éclaire les différences d'évolution, d'échelle et de rythme des changements dont les trois pays furent le théâtre.

La politique coloniale engendra ou réveilla des forces profondes : une intelligentsia moderne, actrice d'une révolution culturelle qu'elle prolongea par un engagement politique, un monde ouvrier migrant auquel s'ouvrirent des horizons péninsulaires (Laos, Cambodge, Cochinchine) et ultramarins (Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Calédonie et la France) et un monde rural qui subit les crises de l'économie mondiale (1931-1934). Les transformations de l'économie et la recomposition de la société s'inscrivirent dans une politique coloniale fluctuante, et parfois contradictoire à cause des contrecoups de la politique en métropole (par exemple la période du Front populaire en France), même si fondamentalement, la domination coloniale ne fut jamais remise en question.

Ces bouleversements économiques, sociétaux et culturels eurent leurs prolongements et leurs traductions dans le champ politique, des forces nouvelles se mirent à l'école de l'Occident. Au Viet-Nam, en particulier, le mouvement qui lutta pour la restauration de l'indépendance adopta les doctrines inspirées de l'Occident : le réformisme républicain et démocrate (auquel adhèrent le lettré Phan Chu Trinh, l'avocat Phan Van Truong et l'intellectuel Nguyen An Ninh), le triple démisme (Nationalisme-Démocratie-Socialisme) énoncé par le Chinois Sun Yatsen, le communisme (de Marx et Lénine) dont le chef de file est connu sous le nom de Ho Chi Minh⁷. Les partis politiques qui sont porteurs de ces doctrines sont liés à des mouvances extérieures : le Việt Nam Quốc Dân Đảng est la réplique du *Guomindang* chinois dont il épouse l'anticommunisme. Le Parti communiste indochinois (1930) est une section de la Troisième Internationale dite *Komintern*. Ces organisations révolutionnaires coexistent avec un courant réformiste soit monarchiste, soit républicain, soit encore démocratique. Dans les années 1930, un mouvement politique se greffe sur des religions nouvelles apparues en Cochinchine : le caodaïsme et le Hoa Hao se dotent de partis politiques qui revendiquent l'indépendance et qui ont aussi un soutien étranger, japonais en l'occurrence.

Les conjonctures accélérèrent et orientèrent l'évolution

Dans la première décennie du xx^e siècle, le Japon du Meiji entre sur la scène internationale, il a vaincu la Chine impériale, il annexe Taiwan et la Corée, écrase l'armée et la marine russes du tsar Nicolas II, et place la Mandchourie dans sa sphère d'influence. Il est le modèle à suivre pour les partisans de la modernisation des pays de l'Asie orientale (la Chine, le Viet-Nam mais aussi

les Philippines, le Siam). En 1911, la République chinoise met fin à la monarchie impériale.

En février et octobre 1917, la révolution russe renverse le régime impérial absolutiste puis le Parti bolchevique prend le pouvoir. Pour les peuples colonisés, le fait majeur est la fondation de la Troisième Internationale par Lénine. Après les défaites des mouvements révolutionnaires en Europe, l'Internationale communiste se tourne vers l'Orient qualifié « le maillon le plus faible » de « l'impérialisme, stade suprême du capitalisme » et met ainsi la lutte anti-impérialiste à l'ordre du jour, l'Université des Travailleurs d'Orient est fondée à Moscou en 1921. Cette orientation coïncide avec les déclarations (« Les Quatorze points » et d'autres) du président américain Thomas Woodrow Wilson qui énoncent le principe de la libre détermination des peuples (mais en pensant particulièrement à ceux des Balkans et de l'empire ottoman) (document annexe 1).

La deuxième révolution chinoise (1924), qui a pour base la ville de Canton, inaugure le mouvement anti-impérialiste en Asie : elle est le siège du gouvernement *Guomindang* dirigé par Sun Yatsen et de l'académie militaire de Whampoa commandée par Chiang Kaishek. La mission soviétique dirigée par Mikhaïl Borodine lui apporte aide et soutien. Nguyễn Aí Quốc, délégué par l'Internationale, y fonde le Thanh Niên, association de la jeunesse révolutionnaire, centre de formation des militants communistes vietnamiens.

En 1930-1931 : les indépendantistes révolutionnaires déclenchent deux soulèvements presque simultanés mais sans concertation : le Việt Nam Quốc Dân Đảng choisit la mutinerie militaire (à Lang Son) et les attentats terroristes, il échoue et la répression le décapite ; les communistes (le Đông Dương Cộng Sản Đảng est fondé en 1930) provoquent des soulèvements de masse (des dizaines de milliers de manifestants) dans la paysannerie du Nord-Annam (épisode connu sous le nom des « Soviets du Nghetinh ») et de la Cochinchine. Le PCI est sévèrement frappé par la répression mais il est débarrassé de son concurrent nationaliste.

La crise économique mondiale de 1929 atteint les rivages indochinois en 1931, elle s'en éloigne en 1934 mais laisse une empreinte dans la psychologie collective, plus encore que dans l'économie elle-même : elle souligne la fragilité de l'économie capitaliste qui est celle de la colonie et fournit un argument de poids à la propagande du Parti communiste indochinois. Son impact est relayé par la crise politique française connue sous le nom de « Front populaire » et qui provoque une forte effervescence. Grâce à une relative libéralisation de la vie publique (réunions, presse), le Parti communiste indochinois en profite pour prendre l'initiative de contester ouvertement le régime colonial dans les villes et les campagnes. Il gagne à ce moment-là une audience et une influence sur la population des villes mais aussi des campagnes. Ce qui se révèle un capital précieux fructifié en 1945 en dépit d'une erreur dite « aventuriste » qui lui coûte cher en 1940 : le soulèvement armé de Cochinchine et son écrasement par l'armée française.

Cependant, l'édifice impérial est fragilisé de façon décisive lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate. L'événement capital est la capitulation de la France devant l'Allemagne et la rupture complète, en 1941, des communications de la métropole avec la lointaine colonie d'Indochine. L'événement est déterminant parce que les possessions françaises en Extrême-Orient sont seules face au Japon qui a envahi la Chine en 1937 et s'apprête à mettre en œuvre son programme d'expansion en Asie du Sud-Est et dans le monde du Pacifique (le *Nanshin*).

La Thaïlande profite de l'isolement de l'Indochine française pour lui faire la guerre en 1940-1941 et arracher 70 000 km² au Cambodge et au Laos. Le prestige de la France, « Nation

protectrice », en est sérieusement amoindri.

L'idée du déclin irréversible de la puissance française s'installe chez les colonisés. Mais des accords signés entre le gouvernement français de Vichy, auquel le gouverneur général Jean Decoux a fait allégeance, et celui du Japon instaurent une cohabitation et une collaboration d'État qui durent jusqu'au 9 mars 1945, lorsque les Japonais renversent le pouvoir français. La domination française obtient de la sorte un sursis qui a pu donner l'illusion aux colonisateurs que l'Indochine resterait dans le giron de la France après la fin de la guerre.

Or, la date du 9 mars 1945 se révèle cruciale parce que les indépendantistes vietnamiens se sont préparés pour « l'occasion favorable ». Nguyễn Ái Quốc, qui représente le *Komintern* en Extrême-Orient, a quitté Moscou en 1938 pour l'Asie où il alterne les allers-retours entre la Chine du Sud et le nord du Viet-Nam. En 1941, il prend le nom de Ho Chi Minh et définit une nouvelle stratégie pour le PCI : conformément aux directives du VII^e congrès de l'Internationale communiste (1935), la priorité est à la création de fronts unis antifascistes. La version asiatique de cet objectif est le front unique antijaponais (en Chine) ; en Indochine et à partir de 1941, le front uni de libération nationale est, de manière cohérente, dirigé contre les fascistes japonais et le régime colonial vichyste. Le PCI met sur pied la Ligue pour l'indépendance du Viet-Nam (*Việt Nam Độc Lập Đồng Minh*), communément appelé « Viet Minh ». Dans les provinces de Cao Bang et Tuyên Quang, le Viet Minh pose les premières pierres de ce qui devient ultérieurement le bastion de la résistance antifrançaise : deux « zones libres » pour des opérations de « propagande armée ». À partir du 9 mars, ces bases révolutionnaires ne subissent plus la répression française et au contraire, elles s'étendent et se renforcent.

Simultanément, Ho Chi Minh entre en relation avec les Américains basés en Chine du Sud auxquels il rend d'indispensables services, à partir du moment où les réseaux antijaponais de la colonie sont annihilés à compter du 9 mars. L'American Connection est une aide considérable, psychologique autant et plus que matérielle, et surtout une caution politique au moment où les Japonais capitulent. Le Viet Minh établit un Réseau de comités de salut national (*Hội Cứu Quốc*) au Viet-Nam mais aussi au Laos, où la majorité de la population urbaine est viêt. Il organise quelques maquis armés dans le nord et le centre ; il s'assure la direction des principales organisations de jeunesse (les scouts, les associations sportives) que le gouvernement colonial avait créées. C'est donc avec une relative aisance que le Viet Minh, en fait le PCI, prend le pouvoir en août 1945.

Face à lui, et mis à part les caodaïstes et les hoa hao de Cochinchine qui disposent d'assises territoriales et de forces armées, les nationalistes vietnamiens n'ont pas une solide implantation dans les masses rurales et urbaines, ils misent beaucoup sur l'appui des nationalistes chinois venus désarmer les troupes japonaises jusqu'au 17^e parallèle. Ils souffrent d'un handicap majeur, ils ont penché vers les Japonais, voire collaboré avec ceux-ci, ils ne sont donc pas des interlocuteurs valables pour les Alliés anglo-saxons⁸.

La progressive rupture des liens impériaux

La Seconde Guerre mondiale, qui prend fin en 1945, puis la guerre franco-vietnamienne qui s'arrête en 1954 dénouent les attaches qui relient la métropole à ses possessions d'Extrême-

Orient, mais la rupture n'est brutale et complète qu'en apparence. Il faut attendre 1975 pour que le divorce soit consommé, lorsque toutes les traces de la présence française sont effacées par la réunification des deux États vietnamiens nés de la partition de 1954.

En pleine guerre, la pression japonaise et l'existence de deux gouvernements chinois, celui de la résistance à Tchoungking (Chiang Kaishek) et celui de la collaboration à Nankin (Wang Ching Wei), conduisent au démantèlement de l'« empire informel ». Lorsque l'armée japonaise attaque Lang Son (septembre 1940), c'est le coup de semonce pour que les Français cessent de laisser transiter le matériel de guerre dont Chiang Kaishek a besoin *via* le chemin de fer du Yunnan. En 1943, les Japonais occupent le territoire à bail de Kouang-Tchéou-Wan au nom du gouvernement de Nankin et obligent le gouvernement de Vichy à rétrocéder les concessions de Canton, Tientsin, Hankou et finalement Shanghai puis à renoncer aux privilèges d'exterritorialité. Le gouvernement de Tchoungking prend des mesures de rétorsion. Mais en 1946, le gouvernement du général de Gaulle ratifie les accords précédents qui mettent fin à la domination informelle de la France sur la Chine⁹. Seules subsistent des entreprises françaises qui sont « récupérées » par le gouvernement communiste après 1949, comme le sont celles de la Grande-Bretagne¹⁰.

Avant même d'avoir capitulé, le Japon pose des bombes à retardement en Indochine comme aux Indes néerlandaises, en octroyant l'indépendance aux royaumes du Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, en mars et avril 1945.

Le gouvernement du général de Gaulle envisage l'avenir de son empire colonial dans le cadre d'un réaménagement des liens avec ses possessions d'Afrique qui ne va même pas jusqu'à l'octroi de l'autonomie (conférence de Brazzaville, avril 1944¹¹). Le général de Gaulle comme la classe politique française et certainement une partie de l'opinion métropolitaine ne conçoivent le redressement du pays ainsi que la place qu'il occupe dans le monde qu'avec le maintien de l'empire. Cette vision englobe les possessions indochinoises, la déclaration de Brazzaville a son pendant dans la Déclaration gouvernementale du 24 mars 1945, qui affirme que la France n'abdique pas sa souveraineté en Indochine et propose de faire de celle-ci une fédération de cinq États autonomes où, par conséquent, la tripartition du royaume du Viet-Nam sera maintenue.

Un corps expéditionnaire français est envoyé pour restaurer la souveraineté française dès septembre 1945, commandé par le général Leclerc de Hauteclocque, il accompagne l'amiral Thierry d'Argenlieu, qui porte le titre de haut-commissaire de France. Les Français qui débarquent sont immédiatement confrontés à une situation de fait : Viet-Nam, Cambodge et Laos ont recouvré leur indépendance formelle. En outre, le Viet Minh installe un pouvoir révolutionnaire au Viet-Nam en août 1945, abolit la monarchie et instaure une République démocratique du Viet-Nam, effaçant de la sorte le stigmate d'une indépendance octroyée par les Japonais (document annexe 2). La situation contrarie les prévisions des dirigeants de la métropole, le déphasage est complet¹². Tandis que les Français rétablissent la situation à leur profit au Cambodge et au Laos, le Viet-Nam est la pierre d'achoppement du projet de restauration de leur suprématie.

L'échec des négociations et la guerre¹³

L'application des accords franco-vietnamiens du 6 mars 1946 qui reconnaît la RDVN comme

un « État libre », pour éviter de dire « indépendant », et le *modus vivendi* du 14 septembre de la même année échouent à cause de l'incompatibilité des objectifs des Français et des Vietnamiens mais surtout de leur mise en œuvre. Les protagonistes nourrissent des arrière-pensées et des soupçons réciproques qui déterminent leurs actions sur le terrain et multiplient les incidents sanglants qui conduisent à une guerre franco-vietnamienne non déclarée. Celle-ci dure neuf ans en s'emboîtant dans la guerre froide qui oppose le monde soviétique au monde dit « libre ». Pendant ces années de guerre, les États-Unis pressentent la France d'accorder l'indépendance aux États indochinois pour contrer efficacement la république démocratique du Viet-Nam et le communisme international dont elle est considérée comme l'avant-garde.

La lutte contre le communisme devient l'alibi de la présence des Français mais elle les contraint à renoncer à la restauration de leur souveraineté en jouant la carte nationaliste au Viet-Nam et à reconnaître l'indépendance des trois pays de l'Indochine : c'est chose faite en 1953.

Si l'indépendance est promise en principe en 1949 à l'ex-empereur Bao Dai, il faut attendre la fin de la guerre d'Indochine pour que les pays indochinois accèdent à l'indépendance politique. À partir de 1949, le chemin est long, les gouvernements français n'accordent que des transferts partiels de souveraineté. En 1953, « des négociations laborieuses sont engagées » (J. Dalloz), ce qui provoque la colère du roi Norodom Sihanouk qui entreprend sa « croisade pour la liberté » et obtient gain de cause.

Si la décolonisation signifie la fin d'une domination politique étrangère, la reconnaissance de la souveraineté politique, diplomatique, militaire, monétaire et économique des nouveaux États de la péninsule ainsi que la fin de la présence militaire française, il convient de la dater des années 1954, 1955, 1956 : des accords de cessez-le-feu sont signés à Genève ; les troupes françaises quittent la République démocratique du Viet-Nam (au nord du 17^e parallèle) ; proclamation de la République du Viet-Nam au sud du 17^e parallèle et sa sortie de l'Union française où elle avait le statut d'État associé ; 1956 : les dernières troupes françaises quittent le Sud-Viet-Nam.

Elles repartirent presque immédiatement pour faire la guerre en Algérie alors qu'elles étaient composées pour deux tiers de soldats originaires des pays d'Afrique, le général de Lattre de Tassigny fit part de son inquiétude quant aux conséquences de la défaite française par un peuple colonisé :

« Vous savez, tout cela ne s'arrêtera pas en Indochine. Nous avons la folie de faire combattre sous notre commandement des Musulmans et des Noirs contre des Jaunes et même parfois de les faire battre par les Jaunes. L'Afrique française est foutue. »

Ch.-R. Ageron, La Décolonisation française, A. Colin, 1991, p. 90

1955-1975 : Recolonisation ? Néo-impérialisme ? Hégémonisme¹⁴ ?

Cependant, l'Indochine ayant été un « front chaud de la guerre froide », dès 1956, les quatre États indépendants (République démocratique du Viet-Nam, République du Viet-Nam, Royaumes du Cambodge et du Laos) deviennent les théâtres de conflits politiques et militaires, de guerres civiles qui s'inscrivent dans *Le Conflit du siècle*¹⁵ qui, à partir de 1945, oppose d'un

côté l'Union soviétique et ses satellites et de l'autre les États-Unis, ses alliés et ses clients. Pour conserver leur indépendance encore fragile, le Cambodge et le Laos s'engagent dans la voie neutraliste tandis que le Sud-Viet-Nam choisit de devenir un bastion anticommuniste. Cela lui vaut le soutien inconditionnel et l'intervention militaire des États-Unis.

Ce choix a donc un prix, il impose des contraintes qui limitent la souveraineté fraîchement acquise : le Sud-Viet-Nam quitte la zone franc et entre dans la zone dollar, l'aide économique américaine l'intègre dans l'orbite américaine et dans le réseau d'échanges commerciaux (Philippines, Taiwan, Japon, Corée du Sud, Thaïlande, Malaisie, Singapour et Indonésie à partir de 1965) ; en 1963, les Américains interfèrent dans la vie politique en approuvant le coup d'État qui renverse le président Ngô Đình Diêm. De même, ils sapent la neutralité cambodgienne et laotienne, en soutenant les coups d'État contre Norodom Sihanouk et Souvanna Phouma. De 1965 à 1973, le Military Assistance Advisory Group devient le Military Assistance Command-Vietnam ; les forces armées américaines interviennent contre l'opposition armée du Sud et le Viet-Nam du Nord (les États-Unis engagent 500 000 hommes et leur aviation bombarde toute la péninsule de façon intensive et très meurtrière). Pour autant, il n'y a pas de retour à la colonisation ou semi-colonisation de l'Indochine mais les États-Unis imposent leur hégémonie (baptisée néo-impérialisme par leurs critiques ou leurs adversaires) pour un temps défini : 1963 à 1973.

C'est dans ce sens que l'on peut concevoir que la décolonisation de l'Indochine fut, en partie, la résultante des anticolonialismes soviétique et américain et qu'elle renforça, pour un temps, les hégémonies soviéto-maoïste et étatsunienne dans le bassin du Pacifique.

Néanmoins, c'est bien en 1975, lorsque le Viet-Nam est réuni et que les trois États-nations de la péninsule passent sous la gouvernance de leurs partis communistes respectifs, que l'on peut considérer que la décolonisation des anciennes possessions françaises est achevée.

Indications bibliographiques

BROCHEUX P. (dir.), *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Éditions Complexe-IHTP, 2000.

RUSCIO A., *La Guerre « française » d'Indochine (1945-1954). Les sources de la connaissance*, Bibliographie, filmographie, documents divers, Paris, Les Indes savantes, 2002.

TERTRAIS H., *La Piastre et le fusil. Le coût de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, CHEFF, 2002.

Annexe 1

Revendications du peuple annamite (1919)

Depuis la victoire des Alliés, tous les peuples assujettis frémissent d'espoir devant la perspective de l'ère de droit et de justice, qui doit s'ouvrir pour eux en vertu des engagements

formels et solennels pris devant le monde entier par les différentes puissances de l'Entente dans la lutte de la civilisation contre la barbarie.

En attendant que le principe des nationalités passe du domaine de l'idéal dans celui de la réalité par la reconnaissance effective du droit sacré pour les peuples de disposer d'eux-mêmes, le peuple de l'ancien empire d'Annam, aujourd'hui Indochine française, présente aux Nobles Gouvernements de l'Entente en général et à l'honorable gouvernement français en particulier, les humbles revendications suivantes :

1. Amnistie générale en faveur de tous les condamnés politiques indigènes.
2. Réforme de la justice indochinoise par l'octroi aux indigènes des mêmes garanties judiciaires qu'aux Européens, et la suppression complète et définitive des tribunaux d'exception qui sont des instruments de terrorisation et d'oppression contre la partie la plus honnête du peuple annamite.
3. Liberté de presse et d'opinion.
4. Liberté d'association et de réunion.
5. Liberté d'émigration et de voyage à l'étranger.
6. Liberté d'enseignement et création dans toutes les provinces d'écoles d'enseignement technique et professionnel à l'usage des indigènes.
7. Remplacement du régime des décrets par les régimes des lois.
8. Délégation permanente d'indigènes élus auprès du Parlement français pour le tenir au courant des desiderata indigènes.

Le peuple annamite, en présentant les revendications ci-dessus formulées, compte sur la justice mondiale de toutes les puissances et se recommande en particulier à la noble bienveillance du Noble Peuple français qui tient son sort entre ses mains et qui, la France étant une République, est censé l'avoir pris sous sa protection. En se réclamant de la protection du peuple français, le peuple annamite, bien loin de s'humilier, s'honore au contraire : car il sait que le peuple français représente la liberté et la justice, et ne renoncera jamais à son sublime idéal de « fraternité universelle ». En conséquence, en écoutant la voix des opprimés, le peuple français fera son devoir envers la France et envers l'humanité.

Note : en 1919, pendant la conférence internationale pour la Paix qui se tient à Versailles, cette pétition, signée du nom de Nguyễn Aí Quốc, est rédigée par l'Association des patriotes annamites. Nguyễn Tất Thành (le futur Ho Chi Minh) qui gardera pour lui la signature NAQ, la remet lui-même au colonel House, conseiller personnel du président Thomas Woodrow Wilson.

Une copie de ce document se trouve à la BNF, site F. Mitterrand.

Annexe 2

Déclaration d'indépendance de la république démocratique du Viet-Nam

« Tous les hommes naissent égaux. Le Créateur nous a donné des droits inviolables, le droit de vivre, le droit d'être libres et le droit de réaliser notre Bonheur. »

Cette parole immortelle est tirée de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique en 1776. Prise dans un sens plus large, cette phrase signifie : tous les peuples sur la terre sont nés égaux ; tous les peuples ont le droit de vivre, d'être heureux, d'être libres. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la Révolution française de 1791 proclame également : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Ce sont là des vérités indéniables.

Et pourtant, pendant plus de quatre-vingts années, les colonialistes français, abusant du drapeau de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, ont violé notre terre et opprimé nos compatriotes. Leurs actes vont directement à l'encontre des idéaux d'humanité et de justice.

Dans le domaine politique, ils nous ont privés de toutes nos libertés.

Ils nous ont imposé des lois inhumaines. Ils ont constitué trois régimes politiques différents dans le nord, le centre et le sud du Viet-Nam pour détruire notre unité nationale et empêcher l'union de notre peuple.

Ils ont construit plus de prisons que d'écoles. Ils ont sévi sans merci contre nos patriotes. Ils ont noyé nos soulèvements dans des fleuves de sang. Ils ont jugulé l'opinion publique et pratiqué une politique d'obscurantisme. Ils nous ont imposé l'usage de l'opium et de l'alcool pour affaiblir notre race.

Dans le domaine économique, ils nous ont exploités jusqu'à la moelle, ils ont réduit notre peuple à la plus noire misère et saccagé impitoyablement notre pays.

Ils ont spolié nos rizières, nos mines, nos forêts, nos matières premières. Ils ont détenu le privilège d'émission des billets de banque et le monopole du commerce extérieur.

Ils ont inventé des centaines d'impôts injustifiables, acculé nos compatriotes, surtout les paysans et les commerçants, à l'extrême pauvreté. Ils ont empêché notre bourgeoisie nationale de prospérer. Ils ont exploité nos ouvriers de la manière la plus barbare.

En automne 1940, quand les fascistes japonais, en vue de combattre les Alliés, ont envahi l'Indochine pour organiser de nouvelles bases de guerre, les colonialistes français se sont rendus à genoux pour leur livrer le pays.

Depuis, notre peuple, sous le double joug japonais et français, a été littéralement saigné. Le résultat a été terrifiant. Dans les derniers mois de l'année passée et le début de cette année, du Quang Tri au Tonkin, plus de deux millions de nos compatriotes sont morts de faim.

Le 9 mars dernier, les Japonais désarmèrent les troupes françaises. Les colonialistes français se sont enfuis ou se sont rendus. Ainsi, bien loin de nous « protéger », en l'espace de cinq ans, ils ont par deux fois vendu notre pays aux Japonais. Malgré tout, nos compatriotes ont gardé à l'égard des Français une attitude clémentine et humaine. Après les événements du 9 mars, la ligue Viet Minh a aidé de nombreux Français à passer la frontière, en a sauvé d'autres des prisons nippones et a protégé la vie et les biens de tous les Français.

En fait, depuis l'automne 1940, notre pays a cessé d'être une colonie française pour devenir une possession nipponne. Après la reddition des Japonais, notre peuple tout entier s'est dressé pour reconquérir sa souveraineté nationale et a fondé la république démocratique du Viet-Nam.

La vérité est que notre peuple a repris son indépendance des mains des Japonais et non de celles des Français.

Les Français s'enfuient, les Japonais se rendent, l'empereur Bao Dai abdique. Notre peuple a brisé toutes les chaînes qui ont pesé sur nous. Durant près d'un siècle, pour faire de notre Viet-Nam un pays indépendant, notre peuple a du même coup, renversé le régime monarchique établi depuis des dizaines de siècles pour fonder la république démocratique.

Pour ces raisons, nous, membres du gouvernement provisoire*, déclarons au nom du peuple du Viet-Nam tout entier, nous affranchir complètement de tout rapport colonial avec la France impérialiste, annuler tous les traités que la France a signés au sujet du Viet-Nam, abolir tous les privilèges que les Français se sont arrogés sur notre territoire.

Tout le peuple du Viet-Nam, animé d'une même volonté, est déterminé à lutter jusqu'au bout contre toute tentative d'agression de la part des colonialistes français.

Nous sommes convaincus que les Alliés, qui ont reconnu le principe de l'égalité des peuples aux conférences de Téhéran et de San Francisco, ne peuvent pas ne pas reconnaître l'indépendance du Viet-Nam.

Un peuple qui s'est obstinément opposé à la domination française pendant plus de quatre-vingts ans, un peuple qui, durant ces années, s'est résolument rangé du côté des Alliés pour lutter contre le fascisme, ce peuple a le droit d'être libre et indépendant. Tout le peuple du Viet-Nam est décidé à mobiliser toutes ses forces spirituelles et matérielles, à sacrifier sa vie et ses biens pour garder son droit à la liberté et à l'indépendance.

Note : *Tuyên Ngôn Độc Lập* rédigée et contresignée par quatorze membres du gouvernement provisoire, lue par Ho Chi Minh sur la place Ba-Đình, le 2 septembre 1945. Publiée en français dans le journal *La République*, Hanoï, le 18 octobre 1945, en quốc ngữ dans les œuvres complètes t. III, p. 555-557.

Le 16 août 1945, une convention nationale réunie à Tân Trào (province de Tuyên Quang) élit un comité national de libération qui plaça Ho Chi Minh à sa tête (désigné dans le texte comme « gouvernement provisoire »).

[1](#)- F. Mercier, *Vichy face à Chiang Kaishek*, Paris, 1995, p. 19-32.

[2](#)- P. Brocheux et D. Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë. 1854-1954*, Paris, 2001 ; P. Brocheux, *Une histoire économique du Viêt Nam, 1850-2007*, Paris, 2009 ; Nguyễn Thế Anh, *Monarchie et fait colonial au Viêt Nam (1875-1825). Le crépuscule d'un ordre traditionnel*, Paris, 1992.

[3](#)- P. Brocheux, *Histoire du Vietnam contemporain. La nation résiliente*, Paris, 2011.

[4](#)- G. de Pourtalès, *Nous à qui rien n'appartient, voyage au pays khmer 1930*, Paris, 1990.

[5](#)- Ph. Langlet, *La Tradition vietnamienne : un État national au sein de la civilisation chinoise*, Saigon, 1970.

[6](#)- P. Brocheux, *Histoire contemporaine du Viêt Nam*, *op. cit.*, p. 24-25.

[7](#)- P. Brocheux, *Hô Chi Minh. Du révolutionnaire à l'icône*, Paris, 2002.

[8](#)- P. Brocheux, « Le mouvement indépendantiste vietnamien pendant la Seconde Guerre

mondiale (1939-1945) », in J. Cantier et E. Jennings, *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, 2004.

9- F. Mercier, *op. cit.*

10- S. Aron, *The Fate of British and French Firms in China, 1949-1954*, Oxford, 1996 ; Karl Hack, *infra*, chap. 5, p. 82-84.

11- X. Yacono, *Les Étapes de la décolonisation française*, Paris, 1991.

12- Ph. Devillers, *Paris-Saïgon-Hanoï. Les archives de la guerre 1944-1947*, Paris, 1988 ; F. Turpin, *De Gaulle, les gaullistes et l'Indochine, 1940-1956*, Paris, 2005 ; P. Journoud, *De Gaulle et le Vietnam. 1945-1969*, Paris, 2011.

13- J. Dalloz, *La Guerre d'Indochine. 1945-1954*, Paris, 1987 ; J. Dalloz, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, 2006 ; Ch. Goscha, *Historical Dictionary of the Indochina War (1945-1954)*, Copenhagen, 2011 ; Ch. Goscha, *Vietnam, un État né dans la guerre. 1945-1954*, Paris, A. Colin, 2011.

14- J. Prados, *La Guerre du Vietnam*, Paris, 2011.

15- F. Sternberg, *Le Conflit du siècle. Capitalisme et socialisme à l'épreuve de l'Histoire*, Paris, 1958 ; P. Grosser, *Les Temps de la guerre froide*, Paris-Bruxelles, 1995.

Chapitre 3

Les tentatives de reconquête et leur échec

L'agonie de l'empire hollandais en Asie du Sud-Est

La révolution indonésienne et la chute de l'empire hollandais sont l'un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine de l'Asie du Sud-Est¹.

La proclamation de l'indépendance le 17 août 1945 déclencha quatre années de lutte contre le pouvoir colonial, un conflit à la fois diplomatique et militaire. Pour l'Organisation des Nations unies nouvellement née, ce fut le premier test de ses dispositifs de résolution des conflits. Dans les deux premières années du conflit, la Grande-Bretagne tenta sans succès d'en être la médiatrice ; les États-Unis assumèrent la responsabilité de mettre fin à la crise en faisant pression sur les Pays-Bas pour qu'ils renoncent à leur souveraineté sur l'archipel. Fait plus important, la révolution de 1945 coalisa les sentiments d'une communauté indonésienne pour en faire une identité partagée, base de l'édification de l'État-nation indonésien.

Les historiens de la décolonisation distinguent trois niveaux d'analyse : le métropolitain, le colonial et le global. Abordant le sujet dans une perspective coloniale, Audrey R. Kahin, George McTurnan Kahin, Jan Pluvier et Anthony Reid entre autres soutiennent que le facteur le plus déterminant pour gagner l'indépendance fut le mélange unique d'actions militaires (*perjuangan*) et diplomatiques (*diplomasi*) mis en œuvre par la République indonésienne². Les chercheurs qui placent leurs recherches dans la perspective métropolitaine confirment cette interprétation. Par exemple, pour H. W. van den Doel, C. Fasseur, Lodewijk de Jong et Yong Mun Cheong, la République indonésienne ne cesse de se renforcer tandis que les Pays-Bas déclinent lentement mais sûrement. Ils pensent aussi que la République a utilisé avec succès la pression militaire et diplomatique ; au contraire, la politique hollandaise leur est apparue inflexible et refusant tout compromis, et ce faisant, elle a perdu la sympathie, de la plus haute importance, de ses plus proches alliés, les gouvernements britannique et américain³.

Pour les auteurs qui se placent dans une perspective internationale tels Frances Gouda, Gerlof Homan et Robert J. McMahon entre autres, les États-Unis appuient les Hollandais de façon soutenue. Ce n'est que lorsqu'il apparaît clairement en 1949 que l'armée hollandaise ne peut pas venir à bout de la résistance indonésienne que Washington change de position et persuade les dirigeants de La Haye d'accepter l'indépendance de l'Indonésie⁴. En dernière analyse, les facteurs internes ont déterminé l'issue du conflit : les leaders de la jeune république ont été victorieux en combinant les actions diplomatiques et militaires, notamment la guérilla. Toutefois, il est improbable que le transfert des pouvoirs eût pu avoir lieu en 1949 sans l'intervention des États-Unis. La dimension globale du conflit a renforcé l'évolution interne.

Questions :

1. Quels étaient les desseins et les plans conçus par les protagonistes ?
2. Quelles stratégies appliquèrent-ils pour atteindre leurs objectifs et servir leurs intérêts ?
3. Comment les acteurs se perçurent-ils mutuellement et quel impact cela eut-il sur les prises de décisions ?

La proclamation de l'indépendance par Achmed Sukarno le 17 août 1945 et la fondation de la république d'Indonésie comblaient une vacance du pouvoir. Trois facteurs avaient installé ce vide politique : la capitulation soudaine du Japon, l'insuffisance des forces alliées d'occupation et la révolution qui éclata dans le pays. Après trois années d'occupation militaire où ils avaient pris la place des colonisateurs hollandais, les Japonais trouvèrent opportun de préparer un transfert de pouvoir à Java.

D'abord, la capitulation de leur gouvernement le 15 août 1945 fut inattendue et changea fondamentalement les conditions de la préparation de l'indépendance. Ensuite, les Alliés ne s'attendaient pas à devoir occuper Java et Sumatra, et ils ne disposaient pas de troupes suffisantes pour débarquer rapidement dans l'archipel. Enfin, l'aristocratie traditionnelle qui avait collaboré dans le passé avec les Hollandais avait été soit remplacée par des fonctionnaires nationalistes nommés par les Japonais, soit évincée par les militants des organisations de jeunesse apparues pendant la guerre⁵.

L'occasion était unique pour les nationalistes indonésiens. Tandis que de vifs désaccords avaient surgi quant à la collaboration avec les occupants japonais, tout le monde s'accorda sur la capacité des nationalistes à assumer les responsabilités gouvernementales. Les mouvements de la jeunesse révolutionnaire (*pemudas*) profitèrent de l'occasion. Devenus des organisations paramilitaires et endoctrinés par la propagande antihollandaise, ils représentaient l'aile radicale du mouvement national. En de nombreux endroits de Java et Sumatra, les *pemudas* renversèrent les hiérarchies traditionnelles. Les dirigeants républicains eux aussi furent contestés, cependant le charisme de Sukarno lui assura une influence indiscutée. Les leaders nationalistes et les mouvements de jeunesse partageaient un certain nombre d'objectifs : ils désiraient tous une république indépendante, affranchie de toute domination étrangère, une promotion économique des Indonésiens, une amélioration de leurs conditions de vie (un point important étant donné les privations du temps de guerre). Mais une partie importante des jeunes révolutionnaires envisageait une révolution sociale globale qui comprendrait une réévaluation des institutions, des traditions et des valeurs. En revanche, les leaders nationalistes étaient prêts aux compromis avec les dirigeants traditionnels et avec les Alliés. Les appels de Sukarno aux masses et les dons d'organisateur du vice-président Mohammed Hatta évitèrent que la révolution ne tournât à l'anarchie. À la fin septembre 1945, la République étendit son autorité sur presque tout Java et Sumatra et leur population de 55 millions d'habitants, presque 80 % de la population de l'archipel. Dans la Sulawesi méridionale et à Bali, les gouverneurs républicains travaillaient main dans la main avec l'aristocratie locale, mais ailleurs dans l'Est indonésien, l'influence républicaine était limitée, notamment dans les zones rurales⁶.

Pour de nombreuses raisons, les Alliés n'étaient pas préparés à faire face à la situation en Indonésie à l'automne 1945. Ce n'est qu'à la mi-août que lord Louis Mountbatten à la tête du Southeast Asia Command (SEAC) se vit assigner l'occupation de l'Indonésie et le désarmement des troupes japonaises. Mountbatten répondit que les troupes britanniques ne pouvaient occuper

que les centres principaux et seraient tributaires de la coopération de l'armée républicaine pour désarmer les Japonais. En Birmanie, les Britanniques avaient désamorcé une situation explosive par une entente avec Aung San et les chefs nationalistes, et ils ne voyaient pas pourquoi les Hollandais n'en feraient pas autant. Pour finir, l'armée britannique était composée en majorité de troupes indiennes et Mountbatten prévoyait les répercussions politiques et morales s'il les envoyait se battre contre les nationalistes indonésiens. Tandis que les forces britanniques débarquaient à Jakarta le 29 septembre 1945, le commandant en chef pressait les Hollandais de négocier avec les dirigeants républicains. La demande de Mountbatten fut puissamment renforcée par la manifestation de centaines de milliers d'Indonésiens dans Jakarta contre la domination coloniale et pour l'indépendance⁷.

Vers la mi-novembre, le scénario du conflit se précisa. La République demandait la reconnaissance de sa souveraineté. Sukarno, Hatta et le Premier ministre Sutan Sjahrir se rendirent compte que les Hollandais ne consentiraient pas d'eux-mêmes à l'indépendance. Les dirigeants républicains consentirent au compromis, à temporiser et à atteindre leurs buts de façon graduelle. En outre, des dirigeants comme Hatta et Sjahrir pensaient que les conseils, l'expertise et le capital néerlandais seraient nécessaires pendant deux ans pour moderniser l'économie. Par contraste, les jeunes radicaux et les communistes envisageaient le futur sans l'influence des Hollandais ni même des Occidentaux. À cause des visions politiques conflictuelles, de la multiethnicité et du multiculturalisme de la société indonésienne, la République prôna l'unité dans la diversité : Sukarno en donna une traduction idéologique dans le *Pancasila* (les Cinq principes) : nationalisme, humanisme, démocratie, égalité sociale et croyance en un Dieu unique⁸.

Le débat au sujet de la République indonésienne opéra un clivage profond aux Pays-Bas et dans la communauté hollandaise de Jakarta. Hubertus van Mook, ministre des Colonies durant la guerre et gouverneur général nouvellement nommé, pressa le gouvernement d'introduire dès que possible des réformes démocratiques afin d'offrir une vision neuve de la politique indonésienne des Pays-Bas. Avant la guerre, van Mook avait déjà prôné l'établissement d'un État colonial moderne où colonisateurs et colonisés auraient œuvré pour le bien commun. Maintenant, il percevait que les circonstances dictaient une transmission du pouvoir de La Haye à Jakarta, l'indigénisation de l'administration et une démocratisation graduelle. En revanche, la plupart des militaires ainsi que de nombreux coloniaux hollandais libérés des camps de prisonniers japonais pensaient que la jeune république était illégale et devait être écrasée. Parlant en leur nom, l'amiral C. E. L. Helfrich, commandant en chef des forces hollandaises en Extrême-Orient, déclara : « ce pays doit être nettoyé de ses mauvais éléments, même s'ils sont 100 000⁹ ».

À La Haye, la force de la République et du rejet de la domination hollandaise était sérieusement sous-estimée. Les dissensions entre factions et les calculs partisans compliquaient les prises de décision. Une intervention armée immédiate contre la République aurait eu le soutien du gouvernement, mais les ressources financières faisaient défaut. Les experts affirmaient qu'en 1938, les Indes néerlandaises avaient contribué à 14 % au PNB de la Hollande. Et l'opinion publique était persuadée que l'Indonésie était nécessaire au relèvement de la Hollande d'après-guerre. Mais les considérations de prestige comptaient également : la classe politique néerlandaise craignait une perte d'influence internationale et la relégation au rang de puissance inférieure. C'est pourquoi, les négociations avec les Indonésiens étaient acceptées à

contrecœur, tandis que la solution militaire restait l'option favorite de la majorité du gouvernement et de l'opinion publique¹⁰. En Indonésie, les Britanniques reconnurent *de facto* la République parce que la coopération s'imposa vite. Mais dans les têtes de pont qu'ils avaient établies, leurs soldats devinrent des cibles de la guérilla parce qu'ils étaient accusés de faciliter le retour des Hollandais. À Surabaya, 6 000 soldats indiens livrèrent une sanglante bataille contre la population, les *pemudas* et 20 000 soldats républicains, avant de pouvoir occuper la ville. Cette bataille fit décider le gouvernement britannique d'amener les Indonésiens et les Hollandais à la table de négociation¹¹.

De semblables inquiétudes furent exprimées à Washington. L'administration Truman, soucieuse de la reprise des exportations de matières premières de l'Insulinde, pressa les Pays-Bas à négocier avec la République dans un esprit d'amitié et de coopération. L'attitude de Washington reflétait son anticolonialisme de longue date. Les États-Unis envisageaient une coopération entre les nationalistes et la puissance coloniale en vue d'une modernisation économique et politique, une émancipation progressive du joug colonial et la poursuite de relations étroites entre les États souverains dans l'avenir¹².

Les gouvernants hollandais ne résistèrent pas à la pression britannique pour engager des négociations avec les leaders indonésiens, lorsqu'ils eurent conscience de la faiblesse de leur position. En effet, les forces militaires néerlandaises (75 000 hommes) ne pouvaient entrer en opération avant 1947, la solution pacifique était le seul choix possible¹³.

En décembre 1942, pour calmer l'anticolonialisme des Américains, la reine Wilhelmine avait promis l'autonomie et « l'association pleine et entière » avec les colonies après la guerre¹⁴. Mais ce ne fut qu'à l'automne 1945 que les grandes lignes des futures relations hollando-indonésiennes furent tracées : un projet de constitution, daté du 24 décembre 1945, envisageait « un Commonwealth indonésien composé de territoires avec différents degrés d'autonomie ». Un Parlement composé de représentants élus au suffrage censitaire, étendu progressivement lorsque les circonstances le permettraient, disposerait de pouvoirs législatifs conjointement avec un gouverneur général nommé par la reine et des institutions impériales, où les représentants indonésiens seraient une minorité, pour s'occuper des questions d'intérêt commun. Finalement, le document spécifiait qu'« au bout de quelques années les relations [...] seront révisées sur la base d'un partenariat complet et volontaire¹⁵ ». À tous égards, le document était bien en deçà de ce que les républicains concevaient. Le projet constitutionnel reflétait le paternalisme de J. H. A. Logemann et de van Mook ainsi que de nombreux autres Hollandais concernés par l'affaire indonésienne. Quant au calendrier, van Mook estimait qu'une « autonomie » pourrait être octroyée au bout de vingt-cinq ans et l'indépendance « dans la vie active de la génération montante ». Logemann envisageait qu'un long processus précéderait l'indépendance de l'Indonésie. Sukarno avait raison de se plaindre que la plupart des Hollandais n'avaient pas changé d'attitude mentale depuis 1942¹⁶.

En mars 1946, un compromis fut en vue, Sjahrir renonça à exiger la reconnaissance hollandaise de l'indépendance et de la souveraineté républicaine sur l'ensemble de l'Indonésie pour accepter une souveraineté *de facto* sur Java, Sumatra et Madura seulement. Il accepta de coopérer avec van Mook à la formation d'une fédération indonésienne. Mais la politique

d'accommodement de Sjahrir se heurtait à une forte opposition : les *pemudas* continuaient de harceler les civils et militaires hollandais, et de contrecarrer les efforts de la République pour donner une image d'une gouvernance ordonnée et stable. En outre, Sjahrir était accusé de ne pas tenir compte des intérêts indonésiens. Mais ce fut le gouvernement hollandais qui torpilla le compromis, il refusa de reconnaître le rôle bien fondé de la République en Indonésie et son objectif principal restait le Commonwealth indonésien attaché au royaume des Pays-Bas.

Sa faiblesse militaire et la pression soutenue des Britanniques pour la reprise des négociations obligèrent le gouvernement de La Haye à dépêcher, en août, une commission de haut niveau pour chercher un accord pacifique. En même temps, la solution militaire prenait le dessus. En août 1946, les Britanniques et les Australiens passèrent la main à l'armée hollandaise dans les îles extérieures à Java et Sumatra. Cela donna à van Mook l'occasion d'accélérer son programme fédéraliste, conçu pour que les Hollandais maintiennent leur souveraineté sur l'archipel tout en déléguant l'autorité à des entités autonomes.

L'imminence du retrait des dernières troupes britanniques à la fin 1946 incita Londres à presser les deux protagonistes à s'asseoir à la table de négociation. Alarmé par les rapports en provenance de l'Asie du Sud-Est, le Foreign Office redoutait qu'une fois les troupes britanniques parties, les Hollandais ne cherchassent un règlement militaire. Whitehall était convaincu qu'à terme, les Pays-Bas ne sortiraient pas vainqueurs du conflit mais qu'en même temps une guerre coloniale mettrait en péril la position de la Grande-Bretagne dans la région¹⁷.

Les négociations par médiation britannique conduisirent à un cessez-le-feu à la mi-octobre et un accord paraphé le 15 novembre. Par l'accord dit de Linggadjati (station d'altitude où se tinrent les négociations), les Hollandais reconnurent *de facto* la souveraineté de la République sur Java, Sumatra et Madura. En échange de cette importante concession, la République consentait à adhérer à une fédération des États-Unis d'Indonésie, dans laquelle Bornéo et l'Indonésie orientale auraient un statut légal, identique à celui de la République. Un gouvernement d'union par intérim devait être formé au plus tard le 1^{er} janvier 1947¹⁸. À ce moment-là, les troupes britanniques étaient parties et les conditions d'une coopération pacifique s'étaient détériorées. Au grand dépit des Hollandais, les gouvernements anglais et américain avaient reconnu *de facto* la République, le gouvernement indien et plusieurs pays arabes firent de même. Désormais, la République était un État autonome internationalement reconnu et considéré comme responsable de l'administration de Sumatra, Java et Madura.

Depuis janvier 1947, les Hollandais avaient institué le blocus du territoire républicain. Ces restrictions économiques aggravèrent une situation alimentaire déjà précaire, et la détérioration des conditions de vie alimentait le ressentiment à l'égard des Hollandais, notamment dans les zones urbaines, et elles accrurent la volonté des *pemudas* de renforcer la guérilla. En outre, le retrait des forces britanniques fut suivi de la pénétration des grandes villes par les troupes hollandaises ; la reconnaissance de la souveraineté de la République par les accords de Linggadjati était un argument pour exiger le retrait des troupes hollandaises des territoires de la République. Sukarno résuma en ces termes le conflit : « les Hollandais disent que l'indépendance suit l'établissement de l'ordre et de la paix. Nous disons que l'ordre et la paix suivent l'indépendance¹⁹ ».

L'attitude des Hollandais vis-à-vis de l'Indonésie découlait de plusieurs mobiles et

convictions. Tout d'abord, la grande majorité des Hollandais rejetait catégoriquement la notion d'indépendance complète. Ce refus reflétait la crainte de perdre une très importante source du revenu national. En outre, la plupart des hommes politiques, indépendamment de leurs appartenances, étaient convaincus que les Pays-Bas dépouillés de leur empire colonial perdraient leur influence sur la scène internationale. Ces arguments « rationnels » étaient renforcés par un paternalisme profond et largement répandu qui, dans certaines circonstances, virait franchement au racisme. Van Mook, par exemple, trouvait l'organisation républicaine « infantile » ; P. J. A. Idenburg, haut fonctionnaire de l'administration coloniale, considérait la République comme fondamentalement « irrationnelle » et, selon son opinion, « le syncrétisme javano-hindouiste » avait donné naissance à une « réalité imaginée » qui imprègne la vision des dirigeants républicains. Le général S. H. Spoor, commandant en chef de l'armée, se sentait humilié d'avoir à s'entretenir avec ses pairs indonésiens sur un pied d'égalité. L'amiral Helfrich trouvait l'ordre subverti et concluait qu'une situation dégradée s'était instaurée, où « le rôle des blancs et des gens de couleur était inversé ». Les militaires et la plupart des fonctionnaires civils étaient convaincus que les Indonésiens étaient incapables de gouverner le pays²⁰. La puérilité, l'irrationalité, et l'esprit superstitieux étaient les stéréotypes « orientaux » appliqués aux Indonésiens. Simultanément, ces représentations justifiaient le sentiment de supériorité raciale et culturelle que les Hollandais avaient d'eux-mêmes.

D'entrée de jeu, les généraux hollandais s'étaient fait les avocats de l'intervention militaire. En mars 1946, ils avaient conçu un plan d'opérations militaires qu'ils avaient préparées ; ils avaient obtenu des armements des États-Unis et de la Grande-Bretagne. À la fin de l'année 1946, l'intervention militaire était le sujet permanent des débats politiques à La Haye et dans les milieux coloniaux d'Indonésie.

En mai 1947, la situation financière du royaume était devenue si désespérée qu'apparut la nécessité de raids pour se procurer les produits de plantations (caoutchouc, huile de palme et quinine) sur le territoire contrôlé par les républicains²¹. Le gouvernement hollandais était convaincu qu'il ne fallait tenir compte des répercussions internationales et que Londres et Washington admettraient tacitement les mobiles de « l'opération de police » contre la République. L'offensive débuta le 20 juillet 1947, les troupes hollandaises ne rencontrèrent pratiquement pas de résistance à l'occupation de Java Ouest et Est, Madura, Semarang, Medan, Palembang et Padang. Mais dans la même semaine, van Mook pressa La Haye à occuper aussi Jogjakarta et d'effacer la République de la carte politique. Cependant, Spoor faisait part de difficultés grandissantes, embuscades et sabotages se multipliaient. Rapidement, les Hollandais durent reconnaître que le but de l'offensive, à savoir mettre la République à genoux et « forcer » les Indonésiens modérés à collaborer, avait échoué. D'un point de vue militaire, la République conservait ses forces intactes parce que ses troupes avaient fondu dans la nature et s'étaient regroupées dans des endroits inaccessibles aux Hollandais. Ceux-ci faisaient la même expérience que les Français en Indochine : ils contrôlaient les villes et leurs convois se déplaçaient sur les grandes routes, mais la campagne était aux mains de l'armée républicaine et des *pemudas*²².

Dans l'arène internationale, les Hollandais avaient fait un mauvais calcul : le 1^{er} août, le Conseil de sécurité de l'ONU, soutenu par les États-Unis et la Grande-Bretagne, vote une résolution qui appelle « les parties à cesser les hostilités et à régler leurs différends par l'arbitrage

ou un autre moyen pacifique²³ ». En outre, ce document présenté par l'Australie demande aux deux parties de tenir informé le Conseil de sécurité. Cette résolution s'avère une défaite diplomatique majeure pour les Pays-Bas, pour trois raisons : les termes de la résolution mettaient les deux protagonistes à parité, donnant une stature internationale à la République indonésienne ; en réclamant d'être informé plus amplement par les Pays-Bas, le Conseil de sécurité demandait des comptes pour une affaire que les Hollandais considéraient comme intérieure et enfin, la pression internationale forçait La Haye à renoncer à toute idée d'occuper Jogjakarta.

Mais en dépit des protestations internationales, la campagne hollandaise de « pacification » se poursuivit. Entre-temps, les États-Unis firent en sorte que le Conseil de sécurité ne mette pas sur pied une Commission d'arbitrage comme l'Australie et la République indonésienne le souhaitent, mais seulement une Commission de bons offices dont les propositions ne soient pas contraignantes²⁴. À son arrivée sur place en octobre 1947, la Commission sentit que les chances d'un compromis étaient minces. Les Hollandais se plaignaient du refus de coopérer des autorités républicaines qui rendait ingouvernables Java et Sumatra. Les Hollandais accusaient l'armée républicaine de se livrer à de nombreux sabotages et actes terroristes, et ils exigeaient que les assassinats de fonctionnaires collaborateurs cessent. De son côté, la République souffrait d'une crise économique sévère causée par le blocus hollandais et aggravée par la pénurie alimentaire ainsi que l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés. En outre, le Premier ministre Amir Sjarifuddin qui avait succédé à Sjahrir, condamnait van Mook d'avoir créé un nouvel État dans l'est de Sumatra. Jusqu'en mai 1948, en violation flagrante des accords passés avec la République, van Mook avait fondé treize entités politico-administratives gouvernées par des leaders de minorités ethniques ou par l'aristocratie avec le soutien de l'armée néerlandaise.

À la fin de décembre 1947, la Commission des bons offices sentit qu'il lui fallait obliger les deux parties à parvenir à un accord. Étant donné la supériorité militaire des Hollandais, la Commission suggéra un compromis qui validerait temporairement les conquêtes de juillet et août. Néanmoins, elle envisageait un retour éventuel au *statu quo ante*, soit le retour de Java, Sumatra et Madura sous l'autorité de la République, l'arrêt de création de nouveaux États parrainés par les Hollandais, et les élections libres où les Indonésiens choisiraient leur propre destinée.

La perspective de remplacer le fusil par le bulletin de vote et la conviction que la République serait victorieuse d'un référendum libre firent accepter les propositions de l'ONU par les Indonésiens. Mais il fut plus difficile de convaincre van Mook et La Haye. Les Hollandais finirent par céder lorsque Washington menaça de ne pas appliquer le Plan Marshall. L'accord du *Renville*, du nom du croiseur américain *Renville* où il fut signé, le 17 janvier 1948, sous les auspices de l'ONU, favorisait les Hollandais dans le court terme tandis qu'il offrait aux Indonésiens la promesse d'une future indépendance.

Mais à la mi-1948, il était évident que les Hollandais n'honoraient pas les accords du *Renville*, pas plus qu'ils n'avaient respecté les accords de Linggadjati. L'opposition aux Hollandais s'accrut dans les territoires qu'ils contrôlaient et elle aiguillonna l'agitation et le mécontentement dans les territoires tenus par les républicains. Même les classes dirigeantes des États fédérés créés, par van Mook, critiquèrent de plus en plus les Hollandais. À La Haye, un gouvernement nouvellement élu sentait que la stratégie du gouverneur général avait conduit à l'impasse politique, à la mi-août le Gouvernement décida de remplacer van Mook.

Mais de son côté, la République était en proie à des difficultés politiques internes. En août, Musso, le plus ancien dirigeant du Parti communiste indonésien, arriva à Jogjakarta après plusieurs années d'exil en Union soviétique ; dans le passé, Musso avait pris la tête du soulèvement communiste de 1926 qui fut écrasé par les Hollandais. Dans les semaines qui suivirent son arrivée, il unifia l'opposition de gauche sous la bannière du *Partai Komunis Indonesia* ; il devint le critique le plus sévère et le plus influent de la stratégie diplomatique et militaire des dirigeants républicains. La confrontation entre les communistes et le gouvernement républicain atteint son paroxysme à la mi-septembre, lorsque l'armée républicaine démontra sa fidélité au gouvernement de la République en écrasant le soulèvement communiste de Madiun où périrent Musso, Sjarifuddin et d'autres. Cet événement indiquait clairement que Sukarno et Hatta étaient capables d'agir sans hésiter et qu'ils étaient reconnus par la majorité du peuple comme ses leaders. De plus, comme l'écrit Anthony Reid, l'échec communiste illustre « une rupture entre la révolution nationale et la révolution sociale » alors qu'au moment de la déclaration de l'indépendance, ces deux registres apparaissaient liés l'un à l'autre. Au Viet-Nam, Ho Chi Minh avait appliqué le même modèle mais avec de grandes tensions. Sukarno et Hatta firent un choix différent, ils ajournèrent la révolution sociale et par conséquent, ils placèrent franchement la République dans le camp opposé aux communistes²⁵. Le soulèvement communiste de Madiun confirma aux observateurs américains que Sukarno et Hatta étaient des leaders respectés en même temps que politiquement modérés, autrement dit anticommunistes et pro-occidentaux. Les États-Unis suspendirent les tractations pour un prêt de 100 millions de dollars et le Département d'État pressa les Hollandais à lever le blocus économique des territoires tenus par les républicains tout en laissant entendre que le Conseil de sécurité de l'ONU pourrait imposer sa solution du conflit si les Hollandais persistaient à présenter des accusations de « mauvaise foi » et des « demandes incendiaires²⁶ ».

Cependant, les Hollandais refusaient de négocier sérieusement avec la République indonésienne : ils pensaient que l'alternative au « colonialisme éclairé » serait le chaos et le communisme. Et en dépit de l'écrasement des communistes à Madiun, ils mirent en route un nouveau plan d'intervention militaire, mais le but de cette nouvelle offensive ne serait pas d'amener la République à accepter les exigences hollandaises mais de l'effacer politiquement et mentalement.

L'offensive du 18 décembre 1948 (selon un euphémisme « la seconde opération de police ») visa droit au cœur de la République, la capitale Jogjakarta, qui fut occupée sans beaucoup de résistance, les chefs républicains furent incarcérés puis exilés dans les îles extérieures. En quelques jours, les grandes villes de Java furent occupées. Les militaires hollandais considéraient que l'offensive était un succès mais les réactions internationales furent très négatives et Washington réagit promptement en convoquant d'urgence une session du Conseil de sécurité de l'ONU. Le 24 décembre, celui-ci vota une résolution pour un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes hollandaises et la libération des chefs républicains. Simultanément, l'administration Truman annula le plan Marshall pour les possessions hollandaises. Une résolution du 28 janvier 1949 alla plus loin en faisant une triple proposition : établissement d'un gouvernement intérimaire le 15 mars, des élections avant le 1^{er} octobre et le transfert de souveraineté aux États-Unis d'Indonésie au plus tard le 1^{er} juillet 1950²⁷.

En Indonésie, la situation interne évoluait au détriment des Hollandais. Au cours du mois de

janvier 1949, le modèle fédéral qu'ils avaient mis en place ne fonctionnait pas. Les États de la fédération étaient faibles parce que présidés par des élites qui avaient coopéré avec les colonisateurs. La majorité de la population s'était mise du côté républicain et la majorité des hommes politiques des États fédérés changeait d'allégeance. Les embuscades, les sabotages et le terrorisme croissaient, à la fin février, à Java, les Hollandais faisaient face à une guérilla généralisée. Au total, les pertes hollandaises de la seconde offensive dépassaient celles de la période précédente (1 275 contre 1 251 entre 1945 et décembre 1948). En comparaison, toutefois, les pertes indonésiennes étaient bien supérieures, certains auteurs les estiment supérieures à 120 000, parmi lesquels de nombreux civils victimes d'attaques aériennes²⁸.

À part la pression internationale, la popularité de la République et la situation militaire, le facteur financier fut le quatrième à influencer les prises de décisions du gouvernement hollandais. Les dépenses militaires avaient atteint 20 % du budget de la métropole et sans une aide américaine supplémentaire, la Hollande ne pouvait faire face aux dépenses de la guerre en Indonésie. Or, aucune aide étrangère n'était prévisible, au contraire, en mars 1949, l'administration Truman avertit le gouvernement de La Haye qu'elle devrait annuler la part de l'aide Marshall prévue pour les Pays-Bas, au cas où ceux-ci ne se conformeraient pas à la résolution du Conseil de sécurité. La menace d'un embargo financier fut décisive.

En avril 1949, les Hollandais et la République indonésienne reprirent les négociations avec l'assistance du GOC, maintenant dirigé par le diplomate américain H. Merle. Deux mois plus tard, Sukarno et Mohammad Hatta revinrent à Jogjakarta et, à la mi-août, un cessez-le-feu prit effet et les deux camps convinrent d'une table ronde. Mais antérieurement, des conférences entre la République et les États fédérés avaient démontré l'identité de vue et le sentiment d'unité des Indonésiens. Les deux parties étaient tombées d'accord pour que la République exerce son autorité sur l'ensemble de Java, Sumatra et Madura. En outre, les États s'abstenaient de créer leurs forces armées et acceptaient l'armée de la République. À son tour, la République acceptait l'organisation fédérale. À la conférence qui s'ouvrit à La Haye le 23 août, il y eut deux délégations indonésiennes mais pas de désaccords entre elles : la politique hollandaise du « diviser pour régner » était un échec.

À la table ronde, les délégués indonésiens firent triompher leur conception d'une union symbolique entre deux États souverains. Mais les Hollandais obtinrent deux avantages : ils firent endosser au nouvel État la majorité de la dette publique des Indes néerlandaises datant de l'avant-guerre, et ils conservèrent la Nouvelle-Guinée occidentale (l'Irian occidental). Ces deux affaires ne furent réglées que dans les années 1950 et 1960. D'abord, l'Indonésie effaça la dette et rompit toutes relations économiques avec les Pays-Bas, ensuite l'Irian occidental passa aux mains des Indonésiens en 1962-1963 sous la pression des États-Unis et la médiation de l'ONU. Mais il reste que la conférence de La Haye, clôturée le 2 novembre, avait atteint son objectif principal : le transfert de la souveraineté politique qui prit effet le 29 décembre 1949.

Dans les mois qui suivirent, les États fédérés s'effacèrent d'eux-mêmes pour laisser la place à une république unitaire que Sukarno lui-même proclama le 17 août 1950, cinq ans après la proclamation de l'indépendance nationale. En 1956, l'Indonésie abolit unilatéralement l'Union hollando-indonésienne considérée comme un legs du colonialisme et qui était mort-née.

L'Indonésie gagna son indépendance et sa souveraineté grâce à plusieurs facteurs. Le contexte international fut important pour deux raisons. La première est que la République profita des

tensions nées de la guerre froide : déjà en décembre 1948, les États-Unis considéraient que le gouvernement républicain était plus capable que l'armée hollandaise, d'assurer l'ordre et la sécurité, ensuite l'écrasement de l'insurrection communiste de Madiun (en septembre 1948) confirma aux Américains que Sukarno et Hatta étaient capables de se débarrasser des communistes et d'assurer l'ordre et la stabilité. Cette opinion à l'égard des dirigeants de la République se traduisit par la pression permanente exercée par les États-Unis sur les Pays-Bas pour qu'ils se retirent de l'Indonésie. La deuxième raison est que la question indonésienne fut la première décolonisation dont s'occupa le Conseil de sécurité de l'ONU. La République eut ainsi une tribune où elle put s'adresser au monde entier en invoquant le principe d'autodétermination des peuples contenu dans la Charte de l'Atlantique (1940), qui se révéla une arme efficace (c'est sans doute pour cela que la France refusa que la question indochinoise soit portée aux Nations unies).

Mais il est nécessaire de prendre en compte la dimension métropolitaine, c'est-à-dire intérieure, hollandaise. En dépit d'opinions contradictoires sur l'avenir de leur empire d'Asie, il y avait un large consensus dans l'opinion des Hollandais pour croire que leur pays continuerait de jouer un rôle important pour l'avenir de l'Indonésie pendant longtemps. Seul faisait exception le petit Parti communiste néerlandais qui réclamait l'indépendance complète de l'Indonésie. Les désaccords entre les sociaux-démocrates et le Parti catholique ne concernèrent pas le débat sur l'avenir des colonies.

Par contraste, la situation financière eut un impact sensible sur la prise de décisions, en 1949, le coût de la guerre avait dépassé la valeur économique réelle et potentielle des Indes néerlandaises pour la métropole. La prise de conscience de cette réalité renforça la résolution de négocier et conduisit à mettre l'accent sur ce qui sauvegarderait les positions économiques hollandaises dans une Indonésie indépendante.

En dernière analyse, c'est ce qui se passa en Indonésie elle-même qui fut décisif pour l'issue du conflit ; les dirigeants républicains pratiquèrent avec succès un mélange de diplomatie et de *perjuangan* face aux Hollandais. La guérilla contre les deux offensives hollandaises rendit impossible une victoire de l'armée coloniale. D'autre part, sa *diplomasi* remporta des succès qui assurèrent sa crédibilité, au niveau local et international. Finalement, la force de la République provint du fait qu'elle fut la seule force politique qui porta une identité commune, formée antérieurement à la Seconde Guerre mondiale, et qui capta l'imagination de la grande majorité de la population indonésienne pendant et après l'occupation japonaise.

Repères chronologiques

1942-1945 : Occupation japonaise des Indes néerlandaises.

17 août 1945 : Achmed Sukarno proclame l'indépendance de l'Indonésie.

29 septembre 1945 : Les troupes britanniques débarquent à Jakarta (ex-Batavia).

15 novembre 1945 : Accords de Linggadjati entre Indonésiens et Hollandais.

20 juillet 1947 : Première « opération de police » contre la république d'Indonésie.

17 janvier 1948 : Accords du *USS Renville* entre Indonésiens et Hollandais.

18 septembre 1948 : Soulèvement communiste de Madiun.

18 décembre 1948 : Deuxième « opération de police » contre la République.

23 août 1949 : Table ronde hollando-indonésienne à La Haye.

29 décembre 1949 : Transfert de la souveraineté à la République indonésienne.

17 août 1950 : Proclamation de la république unie d'Indonésie par Achmed Sukarno.

1- Dans mon exposé, j'utiliserai l'appellation Indonésie pour désigner la colonie hollandaise connue jusqu'en février 1948 sous le nom d'Indes néerlandaises. En 1942, la capitale Batavia fut baptisée Djakarta par les Indonésiens. Le nom devint officiel en 1950, il est orthographié Jakarta.

2- A. R. Kahin, *Rebellion and Integration: West Sumatra and the Indonesian Polity, 1928-1998*, p. 153 ; G. McTurnan Kahin, *Nationalism and Revolution in Indonesia* ; J. Pluvier, *SouthEast Asia from Colonialism to Independence*, p. 487 ; A. Reid, *The Indonesian National Revolution, 1945-1950*, p. 170.

3- H. W. van den Doel, *Afscheid van Indië: De Val Van Het Nederlandse Imperium in Azië*, p. 371-382 ; C. Fasseur, *De Weg Naar Het Paradijs en Andere Indische Geschiedenissen*, p. 250 ; Lodewijk de Jong, *Het Kononkrijk der Nederlanden in the Tweede Wereldoorlog, 1939-1945*, p. 1069 ; Yong Mun Cheong, *H. J. van Mook and Indonesian Independence: a Study of his Role in Dutch-Indonesian Relations, 1945-1948*.

4- F. Gouda et T. B. Zaalberg, *American Visions of the Nederland East Indies/Indonesia: U.S. Foreign Policy and Indonesian Nationalism. 1920-1949* ; M. Frey, *Dekolonisierung in Südost Asien. Die Vereinigten Staaten und die Auflösung der Europäisch*.

5- S. Tønnesson, « Filling the Power Vacuum: 1945 in French Indochina, the Netherlands East Indies and British Malaya », *Imperial Policy and Southeast Asian Nationalism; 1930-1957*, 1995, p. 110-143 ; Th. Friend, *The Blue-Eyed Ennemy: Japan against the West in Java and Luzon, 1942-1945*, 1988, p. 105-120 ; Shigeru Sato, *War, Nationalism and Peasants: Java under Japanese Occupation*, 1994 ; N. Tarling, *The Japanese Occupation of Southeast Asia*, 2001, p. 95-100, 226-231.

6- B. Anderson, *Java in a Time of Revolution: Occupation and Resistance, 1944-1946*, 1972, p. 1 ; W. H. Frederick, *Visions and Heat: The Making of the Indonesian Revolution*, 1989, p. 186-193 ; A. Reid, *The Indonesian*, op. cit., p.25-39 ; L. Giebels, *Soekarno. Nederlandsch onderdaan: Een biographie, 1901-1950*, 1999, p. 375-404.

7- H. van Mook à l'ambassade de Londres, 29 septembre 1945, in *Officiële Beischeden Betreffende de Nederlands-Indonesische Bettrekkingen 1945-1950*, par la suite, NIB, vol. II, p. 190 ; Sukarno à Mountbatten, *ibid.*, p. 202-206 ; M. Thomas, « Processing Decolonization: British Strategic Analysis in the Conflict in Vietnam and Indonesia », *Connecting Histories: Decolonization and Cold War in Southeast Asia, 1945-1962*, 2009, p. 84-122.

8- B. Dahm, *Sukarnos Kampf um die Indonesiens Unabhängigkeit: Werdegang und Ideen eines Asiatischen Nationalisten*, 1956, p. 255-266 ; Nugroho Notokusanto, *The National Struggle and the Armed Forces in Indonesia*, 1980, p. 17.

9- C. E. L. Helfrich à J. M. de Booy, ministre de la Marine, 2 décembre 1945, in NIB, vol. II, p. 266--272.

[10](#)- J. B. D. Derksen et J. Tinbergen, « Bereijningen Over de Economische Beteekenis van Nederlandsch-Indie voor Nederland », *Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek* 40, 1945, p. 210-216 ; voir aussi van den Doel, *Afscheid van Indië*, op. cit. p. 81-124.

[11](#)- T. Remme, *Britain and Regional Cooperation in South-East Asia, 1945-1949*, p. 27-53 ; R. Tanner, *A Strong Showing: Britain's Struggle for Power and Influence in Southeast Asia, 1942-1950*, p. 90-109.

[12](#)- « An Estimate of Conditions in Asia and the Pacific at the Close of the War in the Far East and the Objectives and Policies of the United States », 22 juin 1945, *Foreign Relations of the United States (FRUS)*, 1945, vol. VI, *The British Commonwealth, The Far East*, Washington DC 1969, p. 556-580.

[13](#)- J. H. A. Logemann, ministre des Territoires d'outre-mer à van Mook, 25 octobre 1945, in *NIB*, vol. I, p. 437 ; Les minutes du Conseil de la guerre, 12 novembre 1945, in *NIB*, vol. II, p. 42-50.

[14](#)- Ch. Thorne, *Allies of a Kind: the United States, Britain and the War against Japan, 1941-1945*, 1978, p. 219.

[15](#)- Discours de Logemann, 16 octobre 1945, in *NIB*, vol. I, p. 577-588 ; proclamation du gouvernement des Indes orientales néerlandaises, 6 novembre 1945, in *NIB*, vol. I, p. 588-590 ; Logemann au Cabinet, 24 décembre 1945, in *NIB*, vol. II, p. 422-425 ; Minutes d'une réunion à Chequers, 27 décembre 1945, in *NIB*, vol. II, p. 453-469.

[16](#)- Van Mook à l'ambassade de Londres, 29 septembre 1945, in *NIB*, vol. I, p. 190 ; van Mook au Premier ministre Willem Schermerhorn, 21 décembre 1945, in *NIB*, vol. II, p. 394-397 ; Minutes d'une réunion du cabinet, 21 décembre 1945, in *NIB*, vol. II, p. 397-403 ; H. F. C. Walsh, Consul général britannique au ministère des Affaires étrangères, 8 novembre, in *NIB*, vol. I, p. 570.

[17](#)- Mountbatten au Cabinet Office, 9 août 1946, CO 537/1924, National Archives, Londres et « Southeast Asia Work of the Special Commission during 1946 » ; Lord Killearn à Ernest Bevin, 12 avril 1947, in A. Stockwell (éd.), *British Documents on the End of the Empire*, Series B, 3 volumes, Parts 1-3 ; *Malaya*, vol. I, p. 307-318 ; K. Hack, *Defense and Decolonisation: Britain, Malaya and Singapore, 1941-1968*, 2001, p. 61.

[18](#)- H. W. van den Doel, *Afscheid van Indië*, op. cit., p. 213.

[19](#)- Cité dans la lettre de van Mook à P. J. Koets, 5 avril 1947, in *NIB*, vol. VIII, p. 117.

[20](#)- Minutes des réunions du Conseil de guerre, 6 mars 1946, in *NIB*, vol. III, p. 500-507 ; Van Mook à J. A. Jonkman, ministre des Territoires d'outre-mer, 2 septembre 1946, in *NIB*, vol. V, p. 288-290 ; Spoor au Premier ministre L. J. M. Beel, 21 décembre, 1946 in *NIB*, vol. VI, p. 611-632 ; Minutes d'une réunion du Conseil de guerre, 21 janvier 1947, in *NIB*, vol. VII, p. 117-141 ; Note du chef de l'état-major de l'Armée H. J. Kruls au ministre de la Guerre A. H. J. L. Fievez, 9 avril 1947, in *NIB*, vol. VIII, p. 148-151 ; Rapport de Idenburg dans sa tournée à Jakarta, 31 mai 1947, in *NIB*, vol. IX, p. 110-135.

[21](#)- P. Lieftinck à Beel, 18 avril 1947, in *NIB*, vol. VIII, p. 313-319.

[22](#)- Minutes d'une réunion du Cabinet, 13 août 1947, in *NIB*, vol. X, p. 380-380 ; Mook et Jonkman, 14 août 1947, in *NIB*, vol. X, p. 385-389.

[23](#)- Editorial Note, *FRUS 1947*, vol. VI, p. 1003.

[24](#)- R. J. McMahon, *Colonialism and Cold War*, p. 183-192.

[25](#)- A. Reid, *The Indonesian*, *op. cit.*, p. 147 ; U. Sundhaussen, *The Road to Power: Indonesian Military Politics, 1945-1967*, 1982, p. 40.

[26](#)- H. J. Manschot, conseiller financier du gouvernement des Indes néerlandaises au ministre sans portefeuille L. Götzen et au chef de la direction financière A. Treep, 29 septembre 1948, in *NIB*, vol. XV, p. 260 ; E. M. J. A. Sassen ministre des Territoires d'outre-mer à van Mook, 7 octobre, in *NIB*, vol. XV, 371 pages ; T. Elink Schuurman à Sassen, 11 octobre 1948, in *NIB*, vol. XV, p. 405-407.

[27](#)- R. J. McMahon, *Colonialism and Cold War*, *op. cit.*, p. 273.

[28](#)- H. W. van den Doel, *Afscheid van Indië*, *op. cit.*, p. 336 ; T. Schouten, *Dwaalsporen, Ootlogsmisdaden in Nederlands-Indië*, p. 174.

Chapitre 4

Les Philippines : une décolonisation programmée ou les prémices d'un néo-impérialisme ?

Quatre dates témoins de l'histoire des Philippines

– Le 12 juin 1898, aux portes de Manille, le général Emilio Aguinaldo, commandant l'armée insurrectionnelle, « chef suprême de la nation », proclame l'indépendance de la vieille colonie de la Couronne d'Espagne. Le drapeau de la République des Philippines est hissé et la foule présente entonne l'hymne national. En août 1898, l'armée des États-Unis occupe Manille et le président McKinley achète les Philippines à l'Espagne vaincue pour 20 millions de dollars. En 1902, les Américains imposent leur tutelle sur le pays après une guerre de « pacification » de quatre années, Emilio Aguinaldo se rend aux Américains et appelle ses compatriotes à en faire autant, le drapeau philippin est banni.

– Le 15 novembre 1935, le Commonwealth autonome des Philippines est proclamé, l'investiture de son premier président Manuel Quezon est saluée par 19 salves d'artillerie (et non 21 pour une pleine souveraineté). Le drapeau philippin est arboré côte à côte avec la bannière étoilée, l'armée philippine leur prête serment et désormais, chaque matin, les écoliers philippins saluent la levée de deux drapeaux.

– Le 14 octobre 1943, à Manille, devant le palais du Parlement, le commandant en chef de l'armée japonaise d'occupation (depuis 1942) proclame la fin de l'administration militaire. Tandis qu'un évêque catholique philippin en appelle à la bénédiction divine, le vieux général Aguinaldo hisse le drapeau national et les Philippines sont proclamées « République indépendante ». Mais son président José Laurel est nommé par l'occupant et son État reconnu seulement par le Japon, le Mandchoukouo et le gouvernement chinois de Nankin.

– Trois ans plus tard, le 4 juillet 1946, le président Manuel Roxas, qui accompagne le général MacArthur et qui a succédé à Manuel Quezon mort en exil, hisse un seul drapeau, le philippin, tout en exprimant sa gratitude envers le États-Unis en ces termes : « le monde ne peut qu'avoir foi en l'Amérique. Pour notre part, nous ne pouvons que placer notre confiance dans les intentions bienveillantes d'une nation qui a été notre amie et notre protectrice pendant quarante-huit ans. Sinon, ce serait abjurer notre foi en la démocratie, dans le futur et en nous-mêmes¹ ».

En un demi-siècle, l'indépendance est invoquée trois fois dans ces proclamations publiques, selon un protocole solennel mais dans des conjonctures différentes. Elle conduit à nous interroger sur le contenu du mot indépendance (« le grain des choses et la paille des mots ») et sur la concordance/discordance entre indépendance et décolonisation.

La conquête des Philippines par les États-Unis

Les États-Unis entrèrent en possession de l'archipel des Philippines par un effet collatéral de la victoire qu'ils remportèrent sur l'Espagne, après le soulèvement de Cuba contre sa métropole impériale. Les Philippines étaient situées hors des limites des Amériques tracées par la doctrine de Monroe (1823) et par conséquent, en toute logique, le vainqueur de l'Espagne n'aurait pas dû s'en saisir comme il s'était emparé de Puerto Rico dans la mer des Caraïbes. En outre, un « anticolonialisme originel » avait présidé à l'émancipation des colonies anglaises du Nouveau Monde ; il aurait dû écarter la tentation de posséder une colonie. Cependant, selon un autre volet de l'idéologie nationale dominante, celui de la « Destinée manifeste » (1885), les Américains en tant qu'Anglo-Saxons avaient pour mission de civiliser les peuples de couleur. Le discours américain sur le devoir de colonisation et de civilisation rappelle celui du Parti colonial français. Cette vocation, renforcée par la doctrine de la maîtrise des mers de l'amiral Alfred Mahan (1890), dégagea une ligne de force qui influença Theodore Roosevelt, volontaire contre les Espagnols pendant la guerre de Cuba (1898), vice-président puis président des États-Unis (1901-1905).

L'intervention en force des Européens en Asie orientale produisit un effet d'entraînement sur les Américains : la démonstration navale du commodore Perry au Japon en 1853 fut le signe et l'annonce d'un interventionnisme plus accentué. Après la capitulation de l'Espagne, le sort des Philippines avait mis le président McKinley dans l'embarras ; si l'on en croit l'anecdote, le président qui était un quaker tomba à genoux et pria Dieu de l'aider à résoudre le dilemme : abandon ou prise en charge ? Dieu souffla au président le raisonnement suivant : il n'est pas possible d'abandonner les Philippines dans un stade retardataire de la civilisation, comme il n'est pas possible non plus de laisser le terrain libre aux appétits annexionnistes d'une puissance européenne (la Russie tsariste à ce moment-là), mais aussi ceux du Japon en voie de modernisation. La défense des intérêts économiques et financiers des Américains restait encore un non-dit, qui explique sans doute que la doctrine de la « Porte ouverte » en Chine fut énoncée par le secrétaire d'État John Hay pour paver la voie de la « Diplomatie du dollar », sans grand succès d'ailleurs : en 1914, les investissements américains en Chine étaient évalués à 59 millions de dollars seulement contre plus de 200 millions britanniques et japonais.

Les Philippines furent le champ d'application d'une politique à deux faces : celle du *big stick* selon l'expression imagée de Theodore Roosevelt et celle dite « moraliste » (apporter la liberté, la paix et la prospérité aux peuples « attardés »). L'usage du « gros bâton » fut la conquête des Philippines, c'est-à-dire l'écrasement de la république des Philippines proclamée officiellement le 23 janvier 1899. 130 000 soldats américains furent engagés dans cette « guerre oubliée », 4 200 d'entre eux et 18 000 combattants philippins y laissèrent la vie, mais aussi 100 000 à 200 000 civils, victimes inévitables d'une guerre non conventionnelle (guérilla, ratissages, prises d'otages, massacres collectifs, famines et épidémies).

Sur le versant « moral » : dès 1907, en appliquant un système électoral censitaire et capacitaire, les Américains dotèrent le pays d'institutions représentatives (un Parlement à deux chambres) à l'image des leurs mais en choisissant de gouverner leur possession avec l'oligarchie des *illustrados* (fonctionnaires, juristes, médecins, hommes d'affaires) en majorité *mestizos* (hispano-philippins et sino-philippins). Ceux-là mêmes issus de la domination espagnole, marqués de l'empreinte de la culture hispanique, mais qui se heurtaient au pouvoir politique, économique et culturel de la minorité coloniale espagnole, et notamment des ordres monastiques catholiques. Le système du libre-échange instauré en 1909 subordonnait entièrement l'économie

du pays à celle de la métropole en accentuant son orientation coloniale : fournir des produits agricoles (le sucre, le coprah, le tabac et le chanvre de Manille) en échange des produits industriels d'Outre-Pacifique. Simultanément, la métropole était ouverte à l'immigration non contingentée de la main-d'œuvre philippine, ce qui était fait pour séduire celle-ci. Cette orientation renforçait le pouvoir et l'autorité des propriétaires fonciers, principaux bénéficiaires de la vente des biens domaniaux des ordres monastiques catholiques espagnols (en 1902). Ce furent les mêmes qui profitèrent d'un système d'enseignement que les Américains s'attachèrent à développer, où la langue imposée était l'anglais, et qui donna naissance à une presse très vivante : en 1939, le taux d'alphabétisation – 47 % – était le plus élevé d'Asie.

Les Américains prévoyaient à terme l'indépendance des Philippines. L'accession à celle-ci était conçue comme un processus graduel accompagné de nombreuses dispositions contraignantes : les États-Unis gardaient la conduite des affaires extérieures et la défense du pays était de leur ressort ; à l'intérieur, ils se réservaient le droit d'intervenir pour maintenir l'ordre, protéger les biens et les libertés individuelles, le président américain pouvait même aller jusqu'à suspendre certaines lois votées par le Parlement philippin. La transition vers l'indépendance fut assurée par Manuel Quezon du *partido nacionalista*, élu président le 17 septembre 1935 tandis que le Commonwealth était inauguré le 15 novembre 1935. Mais les opposants à Quezon (les indépendantistes Aguinaldo et Aglipay, le prêtre catholique nationaliste et schismatique) ayant été largement battus, le régime du Commonwealth fut un régime de fait de parti unique². L'indépendance fut annoncée, voire promise à l'horizon de 1946.

Deuxième et troisième « indépendances »

Le 22 décembre 1941, les forces japonaises débarquèrent dans l'archipel et le 6 mai 1942, les forces américaines capitulèrent après une héroïque résistance. Une partie des dirigeants du Commonwealth, Manuel Quezon en tête, fuirent aux États-Unis, une autre partie comme le ministre de la Justice José Laurel resta sur place et « collabora » avec les Japonais. Et, de même qu'en Indonésie et en Birmanie, de nombreux membres de l'élite jouèrent double jeu. Trente d'entre eux formèrent un Conseil d'État pour administrer le pays sous la férule des autorités militaires nippones. Les occupants désignèrent les membres d'un comité préparatoire pour la fondation de la république des Philippines dont la constitution fut à peu de chose près celle de 1935, sauf que le président eut des pouvoirs plus étendus et que les déclarations des droits furent remplacées par celle des devoirs. José Laurel fut désigné président, et non élu comme le fut Quezon. L'oligarchie était décidément incontournable mais les militaires japonais conservaient le pouvoir de décision. La République fut donc contrainte de déclarer la guerre aux États-Unis en septembre 1944, mais elle refusa toutefois de participer aux hostilités et les Japonais durent recruter une armée de volontaires philippins qui ne compta, en 1945, que 5 000 soldats.

Aucun changement économique n'intervint, et les efforts des Japonais pour effacer la culture occidentale, notamment anglo-saxonne, échouèrent, qu'il s'agisse de l'enseignement ou de la langue véhiculaire (le *tagalog*, langue principale, fut encouragé pour remplacer l'anglais mais il ne fut proclamé langue nationale qu'en 1987). Cependant, si l'oligarchie tenait toujours le haut du pavé, dans la société rurale et dans le prolétariat urbain, les mouvements de revendications des paysans et des ouvriers furent portés par les *Hukbalahap* (l'armée populaire antijaponaise)

organisés et dirigés par un parti où socialistes et communistes avaient fusionné avant guerre : les Huks avaient leur assise principale dans la paysannerie de l'île centrale de Luzon et représentaient la seule alternative à un *statu quo* dont s'accommodaient la classe dirigeante « nationaliste », les maîtres américains et les occupants du moment. Les Huks pratiquaient la lutte armée contre les Japonais en liaison avec les maquis américano-philippins mais ils avaient également introduit une participation populaire aux affaires locales, au niveau des *barrios* (villages), et ils avaient mis à l'ordre du jour les problèmes agraires résultant de l'inégalité et de l'injustice sociale.

En juillet 1945, les combats cessèrent dans l'archipel mais le pays était exsangue : on estimait à 500 000 le nombre de Philippins morts, la récolte vivrière était insuffisante à cause des prélèvements des armées, les transports paralysés, la production industrielle arrêtée, le chômage et le marché noir sévissaient. Le président Sergio Osmeña et l'administration civile avaient été rétablis en février mais en fait, leur autorité était nominale car l'armée américaine tenait les commandes de l'économie et le général MacArthur agissait comme un proconsul investi de tous les pouvoirs (il fut surnommé le « vice-roi du Pacifique »).

MacArthur renoua avec l'oligarchie en passant l'éponge sur la collaboration (excepté Laurel et quelques autres qui se réfugièrent au Japon, un seul dirigeant politique sera jugé et condamné) et il choisit de miser sur Manuel Roxas (qui avait joué double jeu) contre Sergio Osmeña. Le 23 avril 1946, Roxas, qui avait fait éclater le Parti nationaliste en créant le Parti libéral, fut élu président avec l'approbation des Américains, et l'indépendance proclamée le 4 juillet 1946. À cette date, le monde était déjà soumis à la tension entre les États-Unis et l'Union soviétique qui prit le visage de la « guerre froide » un ou deux ans plus tard. Le communisme devenait l'adversaire principal et par conséquent, les communistes philippins qui remettaient en question le *statu quo* social et politique, principalement le pouvoir de l'oligarchie dans les campagnes, subirent une sévère répression qui les exclut temporairement de la scène politique.

La situation géostratégique de l'archipel et la conjoncture politique mondiale se combinèrent à nouveau pour imposer des restrictions à la souveraineté de l'État philippin. Les Américains gardèrent une place prépondérante aussi bien économiquement que militairement. En contrepartie des prêts pour les dommages de guerre et des pensions versés aux anciens combattants (sans parité avec les pensions versées aux vétérans américains) ainsi qu'un régime douanier préférentiel pour vingt ans, les États-Unis conservaient le monopole de fait sur les exportations philippines et pour leurs ressortissants, des droits égaux à ceux des citoyens philippins. Ils s'assurèrent de solides bases navales et aériennes : 23 (dont Subic Bay, Clark Field) concédées pour quatre-vingt-dix-neuf ans avec une clause d'exterritorialité (c'est-à-dire soustraites à la souveraineté de l'État philippin). Elles formèrent avec d'autres dans le Pacifique (île de Guam) et sur le continent sud-est asiatique (Ubon, U Dorn, U Tappahit), un cordon sanitaire face à un monde communiste en progression. On n'était plus dans un empire colonial mais dans un empire informel dont la clé de voûte était la géostratégie. Les Philippines complétaient le dispositif aéronaval du Pacifique devenu capital pour les États-Unis depuis l'ouverture du canal de Panama (1914), l'annexion antérieure des îles Hawaii, de Guam, des Samoa, celle des îles Vierges en 1917.

De même, à partir de 1945, le Japon, Taïwan et la Corée du Sud furent intégrés dans le dispositif militaire américain, tout en développant des partenariats économiques.

Indications bibliographiques

FOSTER A. (éd.), *The American Colonial State in the Philippines: Global Perspectives*, Duke University Press, 2003.

GUÉRAICHE W., *Manuel Quezon : les Philippines de la décolonisation à la démocratisation*, Maisonneuve et Larose, 2004.

McCOY A., *Policing America's Empire: The United States, the Philippines and the Rise of the Surveillance State*, Madison, University of Wisconsin Press, 2009.

[1](#)- Cité par A. McCoy, « Independence without Decolonisation », in R. Jeffrey (éd.), *Asie. The Winning of Independence*, Macmillan, 1984, p. 26.

[2](#)- G. Fischer, *Un cas de décolonisation : les États-Unis et les Philippines*, Paris, LGDJ, 1960.

Chapitre 5

La décomposition de l'empire britannique en Asie, à l'est du canal de Suez

LES INTÉRÊTS ET LES POSSESSIONS BRITANNIQUES à l'est de Suez formaient un mélange complexe de peuples, de territoires et de zones d'influence. Cette complexité nous oblige à concrétiser les dimensions et le contenu de l'*imperium* britannique avant d'en décrire la décadence. Le processus s'est déroulé à des rythmes différents, en vagues distinctes bien que liées entre elles, dans le sud-est et l'est du continent asiatique.

L'étendue de l'empire

Dans les années 1930, la population de la seule province du Bengale totalisait 60 millions d'habitants, presque autant que toute la population de l'empire français qui en comptait 70 millions. Mais l'Inde à elle seule est un subcontinent peuplé de 380 millions d'habitants en 1941, plus de 15 % de la population mondiale qui, à la même date, s'élevait à 2,4 milliards.

Les Anglais, comme les Français dans leur empire, pratiquaient l'administration directe et indirecte. Les onze provinces étaient gouvernées par des gouverneurs assistés d'administrateurs civils tous britanniques. Dans les États princiers, les rajahs étaient « conseillés », en fait dépendants de résidents britanniques. Le *raj* indien était la pièce maîtresse d'un ensemble territorial où le continent était flanqué de l'île de Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka) et de la Birmanie voisine, qui en fut détachée en 1937 : 400 millions d'hommes et de femmes les peuplaient en 1941.

Avant les années 1930, l'Inde équilibrait la balance commerciale de la Grande-Bretagne. La balance commerciale de celle-ci avec les États-Unis était déficitaire tandis que celle entre l'Inde et les États-Unis était bénéficiaire. La Malaisie joua le même rôle après que l'Inde fut devenue indépendante. En 1950, le dollar de Malaisie et les revenus du commerce de l'étain atteignirent le tiers de la zone sterling. Le revenu par tête du million d'habitants du port de Singapour était le plus élevé en Asie, dépassant celui du Japon.

Jusqu'en 1946, la Grande-Bretagne continua d'accroître le contrôle direct de ses colonies afin de promouvoir les modèles de développement, de citoyenneté et d'organisation politique qu'elle considérait comme indispensables à un gouvernement autonome. Elle jugeait retardataire l'organisation économique et politique d'une région balkanisée dont l'Asie du Sud-Est offrait l'exemple. La Birmanie avec ses 17 millions, la Malaisie britannique et Bornéo totalisant 7 millions d'habitants, connurent l'invasion et l'occupation japonaise et des mouvements de résistance antijaponais. Chacun de ses pays avait une population pluriethnique dont les composantes ne se mélangeaient pas ni ne fusionnaient, peuples des plaines comme les Birmans bouddhistes majoritaires à 75 %, peuples des montagnes comme les Karen, Chin, Shan et Kachin

animistes et christianisés. La même mosaïque ethnique peuplait les 13 territoires de la Malaisie en 1941 : Malais, Chinois, Indiens, Eurasiens et Aborigènes y cohabitaient en proportions variables, cependant, les non-Malais représentaient 40 % de la population. La mosaïque ethnique se doublait d'une mosaïque sociétale, linguistique et religieuse.

L'organisation administrative reproduisait celle de l'Inde : neuf sultanats malais, en fait des protectorats, et des colonies (Fédération des Straits Settlements) administrées directement mais dont l'encadrement européen était léger. Dans la grande île de Bornéo, le nord-est était administré par la British North Borneo Company (compagnie à charte) jusqu'en 1946 ! Le nord-ouest était la propriété de la dynastie des Brooke, les « rajahs blancs ». Entre ces deux possessions coloniales, le minuscule sultanat malais de Brunei (40 000 habitants en 1941) était sous protectorat, ayant la bonne fortune de posséder de riches gisements de pétrole exploités à partir des années 1920. En termes de développement et par conséquent, méritant d'accéder au *self-government*, cette principauté était, avec les États malais fédérés, le pays qui répondait aux critères qui le distinguaient des autres « attardés ».

Outre ce bouquet méridional, l'Asie orientale, la Chine, était un champ d'intervention des Occidentaux où les Britanniques jouèrent le rôle primordial, mais où celui-ci lui fut fortement contesté par la Russie tsariste puis par le Japon. Dans cette immense zone géostratégique, il y eut plusieurs degrés d'influence et de suprématie mais le caractère informel du pouvoir anglais y prévalait. Le pouvoir y était informel en ce qu'il n'était pas assis sur des traités de protectorat ou exercé dans le cadre d'une administration directe.

Il reposait sur les « traités inégaux » signés après les guerres de l'opium (1839-1842 et 1856-1860), l'intervention armée contre la révolte des Boxers (1900) et les croisières de canonnières. Les intérêts britanniques et les « ports à traités » dépendaient du Foreign Office et des consuls et non du Colonial Office. On peut en dire autant de la présence française installée après les interventions conjointes franco-britanniques.

Le « système chinois » visait à assurer le libre-échange commercial mais aussi la liberté de circulation des personnes, et notamment des missionnaires chrétiens. Il aboutissait à l'établissement des individus ou des collectivités étrangères. Il comportait un réseau de concessions urbaines dans les principaux ports, des concessions ferroviaires et minières qui dessinaient des zones d'influence économique mais aussi politique et culturelle. La notion d'extraterritorialité attachée à ce système soustrayait les ressortissants britanniques (comme les Français) à l'administration et aux lois chinoises, en d'autres termes elle entamait fortement la souveraineté de la Chine, impériale puis républicaine, à partir de 1912.

Le port de Shanghai était le pôle en même temps que la « perle » de ce système. Dans les années 1930, la moitié du commerce extérieur de la Chine passait par Shanghai, on y trouvait plus de la moitié des investissements étrangers en Chine (si l'on exclut la Mandchourie). Le quartier du Bund, au cœur de la Concession internationale issue de la fusion de l'anglaise et de l'américaine (plus de 1 million d'habitants en 1932), concentrait toute la puissance commerciale et les sièges sociaux du monde des affaires de Chine et de l'Extrême-Orient. Les Britanniques exerçaient leur pouvoir dans le conseil municipal de Shanghai et surtout par le biais du Service des douanes maritimes. Ce service fut créé ou réorganisé puis longtemps dirigé par les Anglais après le soulèvement des Taipings, son but était de garantir le paiement des indemnités de guerre que les Occidentaux exigeaient de l'empire chinois. Il était donc le dispositif efficace de

prélèvement par les Occidentaux des revenus du Trésor chinois, en tant que tel il fut le principal instrument de la suprématie britannique en Chine.

Hong Kong était l'autre place commerciale et financière névralgique, berceau de la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation (HSBC), aujourd'hui encore puissance mondiale. Hong Kong était une position stratégique, point d'appui de la Marine britannique. C'est en tant que tel que Hong Kong et Weihaiwei étaient des pions importants sur l'échiquier géopolitique régional, qui motivèrent l'alliance anglo-japonaise de 1902 renouvelée jusqu'en 1923, dirigée contre la Russie. L'implication de ces deux concessions dans le *Power Game* de l'Asie-Pacifique se prolongea jusqu'à la décolonisation.

Les dispositifs pour propulser et instaurer la puissance anglaise au-delà de Suez et leur érosion

Cette description nous conduit à concevoir l'empire anglais d'Orient non comme un simple bric-à-brac de possessions, de traités et de privilèges, mais une sorte de cabinet des curiosités. La capacité britannique d'acquérir des territoires et de préserver ses acquisitions grâce aux traités inégaux s'appuyait sur l'imposition de la force brute, portée par la « politique des canonnières ». La décolonisation ou la fin de l'empire à l'est de Suez fut une lente érosion de ces dispositifs. Ceux-ci reposèrent l'un sur la gestion du monde indien et le second sur les forces navales. Chacun d'eux à sa façon était une grande entreprise qui atteignit son apogée entre 1839 et 1900.

La Grande-Bretagne ayant pris la tête des nations industrielles et la France ayant été vaincue en 1815, la Royal Navy exerça une suprématie mondiale sans égale (cf. carte 1). Elle installa des bases maritimes dans le monde entier, notamment dans le monde indien, en Chine et en Australie (voir carte des bases navales anglaises dans le monde). Son avance industrielle lui assurait une supériorité sur les pays « attardés » grâce aux techniques de la navigation à vapeur, du blindage des navires en fer et de la puissance de l'artillerie. Cette suprématie navale dura des années 1890 aux années 1920, jusqu'à l'entrée en scène des flottes allemande, italienne et, en Asie-Pacifique, celle du Japon. Dans une certaine mesure, la « décolonisation » britannique en Chine commença lorsque sa toute-puissance navale diminua et que l'Angleterre se rabattit sur Singapour, dont elle fit sa place forte en Asie orientale.

Ce transfert s'opéra à partir de la conférence navale de Washington (1921-1922) qui porta sur la limitation des armements navals, l'opération coïncida avec le non-renouvellement des accords anglo-nippons, le retrait de la base navale de Hong Kong et même avec le début de la diminution des forces militaires stationnées en Chine. Ce report de l'attention stratégique s'accrut dans les années 1930 avec la montée des tensions en Europe. La « politique des canonnières » périssait en même temps que montait la puissance du Japon.

Les « mâchoires » de l'impérialisme anglais étaient l'association de la puissance navale et des soldats indiens, les cipayes et les policiers sikhs. D'Aden à Weihaiwei, ce couple fut le double pilier de la puissance britannique pendant un siècle (1830-1930). Pendant le XIX^e siècle, l'Inde avait pourvu, sur son budget, à l'entretien de 60 000 soldats britanniques et 150 000 soldats indiens ; dans les années 1920, le nombre atteignit 218 000. Cette armée conquiert la Birmanie en trois campagnes successives (1824-1826, 1854, 1885), elle brisa la révolte contre le premier résident anglais de l'État malais du Perak (1874), ses unités furent débarquées en Chine lors des

guerres de l'opium. Auparavant, elle s'était emparée d'Aden (1837). On peut voir dans les multiples emplois de cette force militaire et son entretien par le budget indien un signe de la docilité des Indiens.

Les effectifs de l'armée des Indes, comparable à la « force noire » levée par les Français dans ses colonies d'Afrique, gonflèrent pendant les deux guerres mondiales atteignant jusqu'à 1 million d'hommes en 1945 (2,5 millions pendant la durée de la guerre de 1939-1945). Mais, outre que les nationalistes indiens s'opposèrent au déploiement des forces armées dans l'Asie du Sud-Est, en 1945-1946, la Grande-Bretagne paya la note. Dans les années 1920, elle prit en charge le déploiement outre-mer puis la croissance de l'ensemble des effectifs, si bien qu'en 1945, elle était débitrice de 1,3 milliard de livres ; déjà en 1942-1943, elle avait dépensé 270 millions de livres. Le nombre des officiers indiens crut de façon sensible. En 1946, les Anglais ne pouvaient plus payer la note, pas davantage qu'ils ne pouvaient compter sur la loyauté de leurs sujets, la mutinerie des marins indiens (20 000 hommes et 78 vaisseaux) de la Royal Indian Navy en février 1946 dans la rade de Bombay fut un signal d'alarme doublé par des manifestations d'insubordination des Britanniques eux-mêmes, mécontents du retard de leur démobilisation.

Le démantèlement de l'empire britannique en Asie : modalités et études de cas

À cause de son étendue, l'empire obligea les décideurs politiques anglais à reconnaître le besoin d'accepter des compromis avec les acteurs locaux. « L'esprit officiel » s'attacha aux enjeux fondamentaux lorsqu'il eut à affronter un nationalisme local résolu et bien organisé. Il y avait deux enjeux principaux : la préservation du commerce et des services ainsi que celle du statut de grande puissance et de sa capacité d'intervention musclée. Deux catégories d'historiens ont avancé que ces deux préoccupations ont conduit les Britanniques à la capacité d'adaptation de leur politique.

Ceux¹ de la première école soutiennent que la plus grande partie de l'expansion britannique du XIX^e siècle résulte de tentatives sans plan préconçu pour créer les conditions du libre-échange (Singapour est érigé en port franc en 1819). Exportateurs de produits industriels, ayant développé un vaste réseau de services (transports maritimes, assurances, sociétés d'investissements), préférant le commerce à la possession de territoires, se souciant du moindre coût, les Britanniques préféraient les moyens informels partout où c'était possible. D'où la combinaison de colonies proprement dites, la domination indirecte par l'intermédiaire de souverains indigènes, les ports à traités, les concessions et les traités de libre-échange avec la fixation de taxes douanières minimales (avec la Chine, le Siam et d'autres pays), mais également la politique des canonnières.

La Grande-Bretagne avait aussi une autre manière de sécuriser ses intérêts en collaborant avec les élites locales et n'intervenant que si celles-ci s'avéraient inefficaces ou hostiles. Parfois également, elle partageait sa prépondérance avec d'autres États, européens, japonais, mexicains, et selon Cain et Hopkins², elle agissait en mettant en balance le coût et le bénéfice. Là où l'intégration dans l'économie mondiale était suffisamment avancée et où les nationalistes proposaient un programme de gouvernement garantissant la stabilité et les investissements

britanniques, il était peu logique d'engager les frais d'une domination impériale. Il était plus profitable de décoloniser.

Les lignes qui précèdent caricaturent légèrement les thèses des historiens cités, car les Anglais croyaient rarement que les populations indigènes étaient prêtes à se passer de leur tutelle. Néanmoins, lorsque les nationalistes haussaient le ton, les préoccupations économiques sous-jacentes déterminaient les réponses. En effet, les Britanniques ne concevaient pas l'empire comme une entité isolée mais comme les piliers de la puissance anglaise à l'échelle mondiale. Les territoires et les ressources de l'empire n'étaient importants qu'autant qu'ils étaient les fondements de la puissance anglaise : Londres en tant que capitale financière mondiale et la puissance militaire navale pour veiller sur l'empire des Indes. Lorsque les Égyptiens et les Irakiens contestèrent la tutelle britannique, la Grande-Bretagne leur octroya une indépendance partielle en 1922 et en 1932 tout en s'arrangeant pour conserver des bases militaires nécessaires à la sécurité du canal de Suez et de la route des Indes. Les Anglais renouvelèrent la même tactique à Chypre dont ils reconnurent l'indépendance en 1960 tout en se faisant reconnaître la jouissance de deux bases militaires dont les radars géants étaient orientés vers l'Union soviétique.

Nous devons examiner plus en détail la décolonisation sur le terrain où le nationalisme asiatique, la politique anglaise et les guerres civiles locales entrèrent en interaction avec les systèmes et les priorités britanniques. Nous aborderons successivement l'indépendance des Indes, pierre angulaire des autres décolonisations en Asie du Sud, du Sud-Est et de la Chine.

« L'empire des Indes »

Trois facteurs ont joué un rôle majeur dans la décolonisation du « joyau de la Couronne britannique » : la politique anglaise, le nationalisme indien et le conflit qui divisa les Indiens au sujet du devenir de l'Inde indépendante.

La politique anglaise

Elle doit être envisagée dans le long terme et dans la continuité de l'octroi du *responsible self-government* aux colonies de peuplement blanc à partir de 1839. Ce modèle était une référence pour les colonies non blanches, même si l'on s'interrogeait sur l'échéance et la vitesse auxquelles ces peuples s'achemineraient vers le *self-government*. En vérité, jusqu'au début des années 1940, la Grande-Bretagne évitait les mots « décolonisation » ou « indépendance » et ne parlait que de guider ses colonies vers le *complete self-government* « au sein de l'empire britannique ».

Les Anglais procédaient de façon graduelle dans la plupart de leurs colonies de peuplement. Aux côtés d'un gouverneur général assisté d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif (lui-même composé de représentants des groupes économiques et des communautés ethniques, sociales et religieuses), l'État introduisit, par petites doses, des éléments de gouvernement autonome et responsable. Le processus aboutit à la responsabilité de l'exécutif devant le législatif, lui-même élargi dans sa composition et renforcé dans ses attributions. Les fonctions clés (défense et finances) étant les dernières à être dévolues aux coloniaux.

La Grande-Bretagne encouragea aussi les fédérations des territoires : fédération canadienne en 1867, le Commonwealth d'Australie en 1901 et l'Union sud-africaine qui réunit les territoires britanniques et boers en 1910. Le minuscule dominion de Terre-Neuve fut une exception jusqu'à ce qu'il fusionnât avec le Canada en 1934. En 1910, ces fédérations ainsi que l'Afrique du Sud avaient accédé au *self-government* intérieur intégral et portaient le titre de « dominions ». Jusqu'à ce qu'il devînt la république d'Irlande en 1947, l'État libre d'Irlande les rejoignit en 1922. En 1926, le rapport Balfour définit un dominion comme jouissant d'une entière autonomie interne et externe ; le Statut de Westminster le confirma en 1931 et les Accords d'Ottawa en 1932 instituèrent la « préférence impériale » en matière douanière. En 1939, tous les dominions, excepté l'Eire, entrèrent en guerre avec la métropole et contribuèrent à la victoire sur l'Axe grâce à leurs ressources humaines et matérielles. Les soldats indiens furent présents sur les théâtres d'opérations du Proche-Orient et d'Extrême-Orient ; en 1945-1946, 250 000 cipayes sous commandement britannique réoccupèrent l'Asie du Sud-Est et réinstallèrent le pouvoir hollandais à Java et celui des Français dans l'Indochine méridionale.

Cette expansion du statut de dominion eut des implications pour l'Inde au fur et à mesure que cette possession peuplée de non-Blancs acquit un statut intermédiaire : entre 1917 et les années 1930, l'Inde n'était plus une simple colonie. Pendant la guerre de 1914-1918, l'Inde avait envoyé 1,3 million de ses fils à la guerre entre Européens dont une majorité sur le front du Moyen-Orient, 100 000 y moururent ainsi que dans les Flandres. Cela lui valut, en retour, sa représentation au cabinet de guerre impérial en 1917 et à la conférence de la Paix à Versailles en 1919. L'Inde fut le seul pays non indépendant parmi les fondateurs de la Société des nations. Cependant, sa situation demeurait ambiguë : en Inde, il n'y avait aucune avancée vers le *self-government*. « Les dominions et l'Inde » était la formule officiellement utilisée. En Grande-Bretagne, l'opinion conservatrice n'entrevoyait certainement pas le statut de dominion pour l'Inde dans un futur proche.

La montée du nationalisme en Asie

Le deuxième facteur qui poussa aux réformes fut la montée du nationalisme en Asie.

Le Japon avait battu la Russie tsariste en 1905, la révolution chinoise de 1911 renversa la monarchie mais prit en même temps une tournure anti-impérialiste. À partir de 1920, la Troisième Internationale communiste porta ses regards et ses efforts sur l'Orient : le Parti communiste indien naquit en 1924. Dans l'Inde, les colonisés revendiquèrent, de façon légale, l'accès à un système d'enseignement moderne et aux postes supérieurs de l'Administration. En 1885, le Congrès national indien naquit de cette vague de revendications. En 1909, les réformes Morley-Minto élargirent modérément la représentation indienne dans le conseil législatif qui secondait le gouverneur général. La guerre de 1914-1918 apporta l'inflation monétaire, le recrutement volontaire en masse des soldats indigènes au moment où les unités de soldats britanniques partaient pour l'Europe, tandis que les musulmans s'agitaient lorsque le sultan ottoman (en même temps calife, gardien des lieux saints de l'Islam) entra en guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche. Les Bengalis ripostèrent au partage de la province (1905-1911) par des attentats terroristes pendant que le pays connaissait des grèves ouvrières, des boycotts de produits (textiles) *made in England* et des refus de coopération.

La démarche anglaise chercha à mettre l'opinion modérée de son côté. En 1917, le secrétaire d'État aux affaires indiennes, sir Edwin Montagu annonça que le but du gouvernement britannique était le développement graduel des institutions autonomes et la création progressive d'un gouvernement responsable d'une Inde, partie intégrante de l'empire britannique. Il y eut un débat pour expliciter l'idée avancée. S'adressant à la Chambre des communes le 20 août, sir Edwin Montagu déclara : « nous réaliserons cette politique par stades successifs [...] les gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Inde seront juges du moment et de l'importance de chacune de ces étapes³[...] ». À la fin de la guerre, en 1918, le gouvernement anglais fit quelques propositions en vue de développer la capacité des Indiens à se gouverner et pour mettre à l'épreuve leur aptitude à progresser.

La dyarchie : une amorce de décolonisation ?

La formule britannique était la dyarchie instituée par la loi de 1919. Elle divisait le pouvoir en deux dans deux des huit provinces de l'époque : les Anglais gardaient le contrôle des fonctions les plus vitales mais attribuaient les secteurs comme l'éducation à des ministres indiens responsables devant des assemblées provinciales. L'application de cette loi fut perturbée par les campagnes dites de « désobéissance civile » en 1919-1921 dans lesquelles le Congrès national indien et la Ligue musulmane se trouvèrent au coude à coude temporairement. C'est aussi pendant cette période qu'eut lieu la tuerie d'Amritsar où 369 personnes furent massacrées par les soldats gurkhas (mercenaires recrutés dans le Népal) sur l'ordre du général Dyer. Dans la décennie 1920, les réformes en vue d'instaurer la dyarchie furent boycottées. Cette formule modérée fut d'une application difficile et entraîna des revendications indiennes pour plus de subventions et de pouvoirs.

Lorsque les Anglais devancèrent la date limite qu'ils avaient fixée, la commission Simon, (réunie pour élaborer une Constitution) se heurta à l'exigence du Congrès national indien : l'indépendance (*Purna Swaraj*). Celle-ci devint le mot d'ordre de la campagne de désobéissance civile conduite par Gandhi en janvier 1930. Elle sapait la base même du projet britannique qui reposait sur la coopération. La riposte anglaise associa la répression calculée (des emprisonnements répétés mais temporaires) et l'intensification des négociations : trois Tables rondes avec les États princiers, le CNI et d'autres partis sans résultats tangibles déterminèrent le gouvernement de Londres à promulguer en 1935 une loi libérale, le *Government of India Act*, qui donnait aux Indiens la direction de tous les services administratifs des provinces (au nombre de 11 à cette date), les gouverneurs anglais conservant leur pouvoir de réserve ou de veto. Les gouvernements provinciaux étaient responsables devant les législatures provinciales élues au suffrage censitaire. Les élections de 1936-1937 portèrent les membres du Congrès national indien à la tête de 7 provinces sur 11. Ces succès du CNI aggravèrent la division avec la Ligue musulmane, lourde de conséquences pour l'avenir. Toutefois, au niveau central du gouvernement de l'Inde, les Anglais gardaient sous la main la défense, la diplomatie et les finances.

La tension grandit au début de la guerre, en 1940, le CNI refusa de coopérer et en août 1942, n'accordant aucun crédit à la promesse de *self-government* faite par sir Stafford Cripps, il lança le mot d'ordre « Quit India », accompagné d'un refus général de coopération dans les services publics. Il y eut même quelques sabotages de voies ferrées et de télégraphes. Néanmoins, les

Britanniques tinrent bon grâce à l'appui des Indiens qui n'étaient pas tous partisans du CNI et des musulmans. Mais il était prévisible qu'à la fin de la guerre, la Ligue musulmane demanderait d'être payée en retour, qu'une masse de soldats démobilisés réclamerait la récompense de leurs sacrifices. À l'échéance de 1945, la Grande-Bretagne dut prendre la décision d'accepter l'indépendance du peuple indien.

Cependant, il apparaît clairement que les premières concessions aux nationalistes indiens furent une « décolonisation » en ce sens qu'elles relâchèrent l'emprise anglaise en même temps qu'elles diminuèrent la valeur de l'Inde aux yeux des Britanniques de l'entre-deux-guerres.

Du point de vue économique, à partir de 1917, le gouvernement de l'Inde leva une taxe de 7,5 % sur les importations de textiles du Lancashire. Les industries indiennes prirent leur essor en bénéficiant de la conversion des industries métropolitaines aux besoins de la guerre. Dans les années 1920, l'Inde fut autorisée à lever des droits de douanes pour protéger ses industries métallurgiques naissantes (1924) et à prendre le contrôle de sa monnaie et de ses taux de change. À la veille du second conflit mondial, le rôle de l'Inde dans l'équilibre de la balance des paiements de la Grande-Bretagne connut une diminution rapide.

Dans le domaine militaire, la domination subit également l'érosion à partir des années 1930. Les dépenses d'entretien puis de renforcement de l'appareil militaire alourdirent la note à payer : à la fin de la Seconde Guerre, la dette publique britannique se montait à 3 milliards de livres dont un tiers était dû à l'Inde. Parallèlement, le nombre des officiers indiens grossit jusqu'à atteindre 15 000 en 1945 alors qu'ils n'étaient qu'une poignée en 1939. La guerre accéléra l'indianisation du corps des fonctionnaires civils qui passa de 25 % à plus de 50 %. Pendant le conflit, alors que l'armée japonaise de Birmanie était parvenue aux portes de l'Inde, les besoins de l'armement et de la logistique avaient fait de l'Inde le grand arrière de l'armée anglaise où les avions de combat, les camions et les chars étaient montés sur le sol indien, faute de pouvoir être importés d'Europe.

L'empire coûta très cher à la métropole et présenta le « paradoxe de la décolonisation », à savoir que plus une société colonisée est développée et mobilisée, plus vite ceux qui la dominent doivent céder leur pouvoir.

L'accélération de l'histoire

La suite de l'histoire de l'Inde peut être relatée à grands traits.

En septembre 1946, les Anglais mirent sur pied un gouvernement provisoire où les Indiens étaient majoritaires, et qui fut rejoint par la Ligue musulmane en octobre. La Ligue et le Congrès ne s'accordèrent pas sur la constitution d'une Inde unie qui offrirait des garanties aux droits des musulmans. Les Indiens s'entretenaient dans de sanglantes émeutes communautaristes lorsque les nationalistes haussaient le ton et poussèrent les Anglais à accélérer leur départ : l'indépendance fixée en juin 1948, « advenue que pourra », fut avancée au 15 août 1947 par le nouveau gouverneur général lord Mountbatten. En désespoir de cause, les Britanniques acceptèrent que les musulmans fondent le Pakistan avec deux territoires, l'un situé au nord-est (aujourd'hui Bangladesh) et l'autre au nord-ouest du continent. Des dizaines de milliers d'Indiens migrèrent tandis que des dizaines de milliers d'autres furent victimes de massacres collectifs.

Pour comprendre la politique britannique et la tragédie qui ensanglanta la partition de l'Inde, il

faut revenir sur l'histoire du mouvement national indien et de ses composantes antagonistes. Selon l'historien Chandra : « le mouvement national indien est incontestablement un des plus grands mouvements de masse que la société moderne ait connu... Ce mouvement mobilisa des millions de gens de toutes les classes sociales et de toutes idéologies pour l'action politique, et mit à genoux un puissant empire colonial... Le pouvoir d'État ne fut pas saisi dans un seul moment révolutionnaire mais après une lutte populaire de longue haleine aux niveaux moral, politique et idéologique⁴ ». Nous ajouterons que des clivages traversèrent très tôt ce mouvement de masse.

La lutte pour l'indépendance fut incarnée par le Mahatma Gandhi (1869-1948), un avocat formé à Londres qui fit ses premières armes en Afrique du Sud en menant campagne pour les droits des Indiens. Revenu en Inde en 1915, il s'attacha à unir musulmans et hindous pour exiger la réforme du régime colonial et il adopta la lutte morale *satyagraha*, la non-violence *ahimsa*. Il prôna le retour au mode de vie traditionnel, vestimentaire (tisser soi-même le *dhoti* après le rejet des habits européens) et alimentaire. Il appela au refus de collaborer afin de paralyser le pouvoir britannique. Le nationalisme indien développa ses activités par vague (1905-1908, 1919, 1920-1922, 1930-1932, 1942) où les manifestations alternaient avec l'organisation ou la réorganisation. Ainsi la combativité des Indiens ne cessa d'augmenter avec une conséquence dangereuse : le refus de concession de la part des Britanniques pouvait provoquer des explosions de violence populaire. Gandhi le non-violent était conscient de ce risque, c'est pourquoi en mars 1931, à la suite du *Gandhi-Irving Pact*, il appela à suspendre le mouvement de désobéissance du moment.

Le rythme de la décolonisation dépendait des rapports entre les Britanniques et les nationalistes indiens. Mais une autre force entra en jeu : le communautarisme ou, pour reprendre le terme anglais, *communalism*. Les rapports entre musulmans et hindouistes figuraient au cœur de la société indienne et ils pesèrent de plus en plus fort sur l'évolution politique. Après 1920, lorsque le califat ottoman fut aboli, l'unité antibritannique de la Ligue musulmane et du Congrès national indien perdit sa principale raison d'être. Certaines composantes du mouvement de revitalisation (*revival*) hindouiste inquiétèrent la communauté musulmane : la recrudescence, à partir de 1890, des violences exercées contre les musulmans, par exemple à l'occasion d'incidents concernant les vaches sacrées. Fondé en 1915, le *Hindu Mahasabha* était une organisation modérée mais en 1925, à la suite d'émeutes mettant aux prises hindous et musulmans, apparut une organisation militante extrémiste, le *Rashtriya Swayamsevak Sangh*, qui tenait à la fois du mouvement scout et paramilitaire fasciste et qui revendiqua 100 000 membres en 1940. Ce fut un homme de cette mouvance extrémiste qui assassina Gandhi en 1948.

L'instauration de la dyarchie exacerba la compétition entre le CNI et la Ligue pour obtenir la majorité dans les assemblées législatives, surtout dans les provinces où les musulmans étaient minoritaires (comme l'Uttar Pradesh), et même là où leur majorité était faible (Pendjab et Bengale). Ils revendiquaient des dispositifs comme un contingent de sièges réservés d'office (un tiers là où ils étaient en minorité) ou des mécanismes de blocage de la législation s'ils l'eussent jugée défavorable. Ces différends profitèrent aux Anglais qui étaient en difficulté face aux campagnes de non-coopération du CNI, mais en même temps ils contrecarrèrent leur souhait de passer la main à un État indien unitaire, pour une décolonisation dans l'ordre et pour garantir la stabilité régionale. En 1945, la Ligue mit la création d'un État séparé à son programme ; l'année

suivante, elle remporta 89 % des voix musulmanes contre 25 % en 1937⁵.

En conclusion, le renoncement des Anglais à leur domination se situait dans la continuité d'une politique de compromis et de coopération avec les élites des pays sous tutelle. Le partage de l'Inde en deux États : l'Union indienne et le Pakistan furent l'aboutissement d'une décolonisation qui ne fut pas gagnée sur le colonialisme mais par des forces séparatistes indiennes engagées dans une guerre civile, un guêpier d'où les Anglais eurent hâte de sortir.

La Birmanie et Ceylan

Dans les années 1920-1930, deux autres pays de l'Asie méridionale – la Birmanie et Ceylan – suivirent une évolution similaire à celle de l'Inde : de légères progressions suivies d'accélération. La dyarchie fut installée en Birmanie comme aux Indes ; devenue une colonie séparée, la Birmanie eut un Premier ministre et un cabinet birman, les Britanniques se réservant les finances et la défense. L'armée était presque entièrement recrutée dans les minorités ethniques Karen et Kachin. Le mouvement national connut des scissions au sein du *General Council of Buddhist Associations* devenu *Dobama Asiayone* (Nous les Birmans) qui mena des jeunes radicaux à se tourner vers l'action directe et violente à l'instar de l'Indien Shubash Chandra Bose. Trente jeunes birmans de l'intelligentsia se faisant appeler les *Thakins* (seigneurs ou maîtres, ainsi que les Anglais se faisaient appeler par les indigènes) rejoignirent les Japonais et revinrent aux côtés de ceux-ci pour libérer leur pays de la domination anglaise avant de se retourner contre leurs alliés.

Leur chef Aung San qui avait négocié le retournement d'alliance avec l'amiral Mountbatten conduisit l'Armée nationale birmane alliée au Parti communiste birman (qui disposait d'un bras armé) pour former l'*Anti-fascist People's Freedom League*. Les Birmans refusèrent l'offre anglaise de maintenir un gouvernement direct pendant trois ans. Manifestations, grèves se succédèrent et vinrent à bout des désirs anglais de continuer à administrer les zones frontalières peuplées d'ethnies non birmanes : le chaos s'installa dès juillet 1947 lorsqu'Aung San fut assassiné avec ses ministres et que s'installa la guerre civile entre les nationalistes, les communistes et les minorités ethniques. Le 4 juin 1948, les Birmans obtinrent une indépendance complète, ils refusèrent même d'adhérer au Commonwealth britannique. Mais ils reprenaient possession d'un pays en proie aux forces centrifuges qui le plongèrent dans une guerre civile prolongée.

À Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka), le chemin vers l'indépendance fut relativement pacifique. Le *Ceylon National Congress*, le pendant de l'*Indian National Congress*, né en 1908, représentait le mouvement national et détenait la majorité des sièges dans le conseil législatif (1924). Contrairement à l'Inde, Cinghalais et Tamouls (18 % de la population) refusèrent la représentation séparée de chacune des communautés dans le régime dyarchique. Ainsi furent évités, tout au moins au départ, les divisions et antagonismes que connut l'Inde. L'élite fut admise à participer au pouvoir et à la gestion en coopération avec les Anglais. Ceux-ci promirent le plein *self-government* pour 1946 ; en 1948, Ceylan devint indépendant. Les Anglais conservèrent leurs bases aériennes et navales jusqu'en 1957. Cependant, des frictions entre les deux principales communautés ethno-religieuses (l'une bouddhiste et l'autre hindouiste) se multiplièrent et s'aggravèrent jusqu'au soulèvement armé des séparatistes tamouls (1983-2009)

qui accusèrent la majorité cinghalaise de discrimination raciale, sociale et culturelle qui fut réelle.

En Chine : la fin de l'empire informel

Avant que l'Inde ne fût déclarée indépendante, la Grande-Bretagne avait déjà été dépossédée de ses positions territoriales, économiques et stratégiques en Asie orientale, excepté la minuscule colonie de Hong Kong. Cette situation résulta de trois facteurs : la montée du nationalisme chinois, la concentration de ses forces navales en Occident à partir de 1902, la puissance et l'ambition croissante du Japon.

L'extraterritorialité qui accompagnait les concessions étrangères devint moins importante d'autant qu'elle fut de plus en plus contestée par les nationalistes chinois à partir de 1919. Lorsque les Japonais s'emparèrent de la concession allemande de Jingdao (Tsing Tao) et la zone d'influence de la presqu'île du Shandong, ils aggravèrent leurs exigences (les « 21 demandes » de 1915) de maints privilèges dont celui de l'extraterritorialité, atteinte principale à la souveraineté de la république de Chine. Ils provoquèrent une violente réaction de l'intelligentsia chinoise mais aussi de la bourgeoisie urbaine connue sous le nom de « Mouvement du 4 mai 1919 », dirigée à la fois contre les impérialismes étrangers et la culture traditionnelle jugée sclérosée et obstacle à la modernisation du pays. En 1924, le *Guomindang*, parti national et démocratique, sous la direction de Sun Yatsen mit sur pied un gouvernement révolutionnaire doté d'une armée entraînée par des officiers de l'armée Rouge soviétique (mission Mikhaïl Borodine). Le 30 mai 1925, de nombreuses grèves éclatèrent au départ d'un incident tragique : le meurtre d'un gréviste chinois d'une usine japonaise de Shanghai perpétré par un policier sikh. Le monde ouvrier chinois s'embrasa et le port de Hong Kong fut paralysé pendant plusieurs mois. Le mouvement de grèves politiques s'étendit à plusieurs villes dont Hankou (Wuhan) : de fait, la rétrocession de la concession anglaise de Wuhan, décidée en 1927, fut effective en 1929. En revanche, l'Angleterre concentra son attention et ses forces sur Shanghai dont elle renforça la garnison de 25 000 hommes en 1925. En 1930, elle rétrocéda deux autres concessions, Zhengjiang et Weihaiwei, de grande importance stratégique.

Néanmoins, les concessions et les privilèges qui leur étaient attachés étaient désormais remis en question par les États-Unis eux-mêmes à la conférence de Washington (1921-1922). En 1929, le gouvernement nationaliste chinois proclama l'indépendance douanière de la Chine et la direction générale des Douanes procéda à la complète sinisation de ses cadres. Le *Guomindang* partit à la reconquête de la Chine aux mains des « seigneurs de la guerre », ayant rompu avec ses alliés communistes en 1927, il mit en sourdine ses revendications anti-impérialistes. D'autant qu'à partir de 1931, il dut faire face à l'agression armée des Japonais, en Mandchourie. Pour les Britanniques, le danger se rapprocha dangereusement : les Japonais représentaient le plus fort pourcentage d'étrangers dans la Concession internationale et la Grande-Bretagne pouvait être impliquée dans les hostilités sino-japonaises à tous moments : un incident alarmant eut lieu en 1932 lorsqu'une escarmouche mit aux prises des soldats japonais et chinois, et que les Japonais débarquèrent une force de 2000 hommes avec des tanks dans la Concession internationale. Le conflit militaire se généralisa en 1937, lorsque l'armée japonaise pénétra directement en Chine, les activités et la prospérité de Shanghai en subirent les conséquences négatives. Cette guerre planta le dernier clou sur le cercueil de la puissance anglaise en Chine.

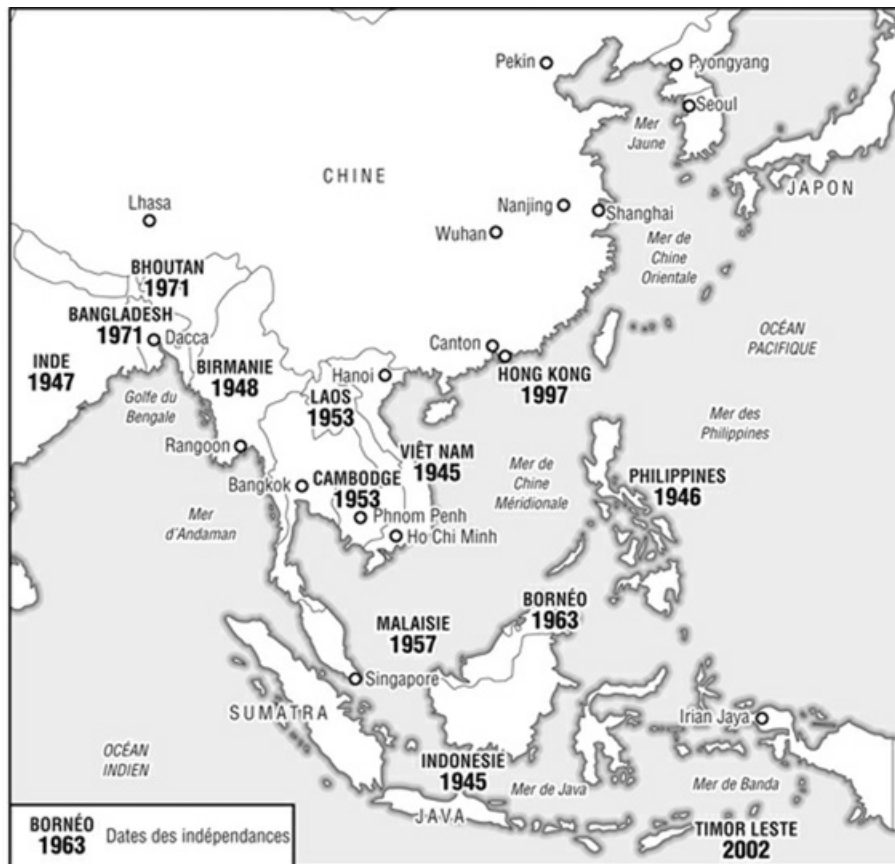
Le gouvernement nationaliste, présidé par le général Chiang Kaishek et retranché à Choungking, était reconnu comme l'allié principal des États-Unis et de l'Angleterre : il fut invité à la conférence du Caire en novembre 1943 aux côtés de F. R. Roosevelt, W. Churchill et J. Staline. Il fut donc significatif qu'en janvier 1943, la Grande-Bretagne et les États-Unis signèrent un accord abolissant l'extraterritorialité. Par conséquent, ni les États-Unis ni la Grande-Bretagne n'étaient convaincus que retourner à Hong Kong fut possible. Mais en 1945, la Chine replongea dans la guerre civile opposant nationalistes et communistes. Pas même la proclamation de la république populaire de Chine le 1^{er} octobre 1949 ne laissa pressentir la fin de la colonie. L'afflux des réfugiés et des entreprises de la Chine méridionale donna un coup de fouet au potentiel manufacturier de Hong Kong. Pour plusieurs raisons, la RPC ne se sentit pas capable d'absorber la masse des réfugiés et le très utile portail ouvert sur le monde capitaliste. En outre, la Grande-Bretagne reconnut la Chine populaire en 1950 et contribua à rendre Hong Kong précieux pour les relations avec le monde capitaliste. La guerre de Corée et l'embargo sur les matériaux stratégiques à destination de la Chine haussèrent d'un cran la valeur de frontière et d'intermédiaire de la cité. Et Hong Kong prospéra en dépit des troubles de la révolution culturelle dans les années 1960.

Il eut été insolite que Hong Kong ne fut jamais décolonisé car la colonie dut son succès et sa fortune à sa symbiose avec l'arrière-pays. Le bail de concession devait expirer en 1997 et les gouverneurs qui se succédèrent dans les années 1950 et 1960 admirent qu'il fallait saisir l'occasion de négocier le retour de HK à la Chine tout en préservant les intérêts britanniques. L'opportunité apparut dès 1976 lorsque Deng Xiaoping engagea la Chine dans la modernisation, en promouvant une politique pragmatique d'ouverture et de « libéralisation » économique. Il était impossible pour la RPC de renoncer à HK plus encore qu'à Taiwan, étant donné que HK était le symbole des traités inégaux et de l'humiliation de la Chine par les Occidentaux. Les négociations conduites entre la GB et la RPC aboutirent à un accord sur le retrait de l'administration britannique en même temps que l'ancienne colonie fut érigée en « région administrative spéciale » de la république populaire de Chine pour une durée de cinquante ans, avec un pouvoir exécutif fort nommé par Beijing et un pouvoir législatif faible.

Le 30 juin 1997, l'Union Jack fut descendue aux sons des cornemuses et le dernier vestige de l'empire d'Extrême-Orient disparut. Seul résidu ou séquelle de la présence anglaise, un bataillon de Gurkhas de l'armée de Sa Majesté britannique resta en garnison à Brunei, en Asie du Sud-Est.

La décolonisation des possessions britanniques de l'Asie du Sud-Est

Après 1948, le centre de gravité de l'empire britannique d'Orient se déplaça de l'Inde vers l'Asie du Sud-Est. Entre décembre 1941 et février 1942, les Japonais s'emparèrent de la Malaisie britannique et de la Birmanie. Il suffit d'une campagne de soixante-dix jours pour faire tomber le Singapour, forteresse réputée « imprenable », suprême humiliation infligée à l'Angleterre. La capitulation livra 100 000 défenseurs aux Japonais : un quart de Britanniques, un quart d'Australiens et la moitié d'Indiens.



Carte 3. L'accession à l'indépendance des États de l'Asie méridionale et orientale

Un certain nombre de ces derniers rejoignit les rangs de l'Armée nationale indienne mise sur pied par le nationaliste Shubash Chandra Bose, où ils se mêlèrent aux travailleurs de plantations immigrés et à un contingent de femmes qui formèrent un régiment combattant.

La victoire japonaise se répercuta dans toute la région : elle stimula le sentiment national et les aspirations indépendantistes chez les Malais comme chez les voisins indonésiens. De nombreux jeunes Malais s'enrôlèrent dans les organisations de *pemudas* (Jeunesses), dans trois organisations distinctes *Giyugun* (volontaires armés), *Giyutai* (miliciens) et *Heiho* (personnel auxiliaire). Tandis que de leur côté, les jeunes Chinois de Malaisie entrèrent dans les organisations de résistance du *Guomindang* et du Parti communiste de Malaisie, celui-ci arma plusieurs milliers de combattants dans la *Malayan People's Anti-Japanese Army*, soutenue et ravitaillée par les squatters chinois installés dans la jungle pour fuir les Japonais.

En résumé, les Britanniques revinrent en 1945 dans un pays dévasté par la guerre et où les passions nationalistes s'étaient réveillées comme elles l'étaient dans les Indes néerlandaises. En outre, le Parti communiste de Malaisie avait joué un rôle important qui lui valut d'être soutenu par le commandement britannique qui lui dépêcha 136 officiers pour assurer la liaison et lui fournir du matériel. Une situation qui ressembla à celle de la résistance yougoslave contre les Allemands dirigée par le communiste Tito. En retour, les communistes assurèrent qu'ils faciliteraient la transition à la normale après la capitulation japonaise. Bien qu'ils aient démobilisé leurs troupes et qu'ils soient retournés à l'action légale (création de syndicats de travailleurs, propagande influente dans les écoles et politique de front uni), les communistes

constituaient une menace pour un ordre normal, c'est-à-dire colonial. La menace se précisa en 1948-1949 lorsque le monde fut impliqué dans la guerre froide naissante. Dans ce pays comme dans l'Indochine voisine, la décolonisation et la guerre froide étaient étroitement imbriquées.

Mais, dans l'immédiat, les Britanniques projetaient de constituer un ensemble fédératif avec les colonies (Straits Settlements) et les sultanats. Ils comptaient réaliser ce plan avec l'aide des élites locales et dans le but d'instaurer le *self-government*, démarche identique à celle adoptée en Inde et ailleurs dans l'empire. La première étape consistait à s'appuyer sur les neuf sultanats malais pour former le noyau d'un État-nation et d'une identité malaisienne qui serait conduite à coopérer avec la forte minorité chinoise de la péninsule et la majorité chinoise de Singapour. Au final, les territoires de Bornéo auraient rejoint la *Malayan Union* et Singapour pour former un *Dominion of Southeast Asia*.

Les négociations se succédèrent à partir de 1946 et aboutirent le 16 septembre 1963 à la naissance de la Fédération de la Grande Malaisie réunissant la *Malayan Union*, Singapour, Sabah et Sarawak. Cette évolution saccadée pâtit et profita à la fois de l'insurrection armée des communistes qui conduisit à l'instauration de l'*Emergency* (1948-1960) : au paroxysme de la guerre, 7 000 insurgés s'opposèrent à 40 000 soldats, 70 000 policiers, 250 000 miliciens d'autodéfense (*Home guards*), hélicoptères et avions. La contre-insurrection fut victorieuse en associant opérations militaires et policières à un vaste programme de réorganisation de l'espace social et politique. Afin que les guérillas communistes ne fussent plus comme des « poissons dans l'eau », 500 000 squatters chinois furent recasés dans les « Nouveaux Villages » enclos de barbelés et soumis à un strict contrôle des allers et venues ainsi que du ravitaillement alimentaire et médical. 600 000 travailleurs des plantations furent regroupés dans des périmètres défensifs. Mais la répression fut accompagnée de mesures d'insertion sociale, économique et civique.

La fondation de la Malaisie, même si la république de Singapour s'en retira le 9 août 1965, fut un succès de la poursuite par les Britanniques de la réalisation d'un dominion de l'Asie du Sud-Est. Les firmes anglaises continuèrent de dominer l'économie locale jusqu'à ce que le gouvernement malaisien les rachetât. Des accords militaires permirent aux forces militaires britanniques de poursuivre leurs activités en Malaisie en attendant qu'elles se retirassent à Singapour qu'elles quittèrent en 1970, avant de céder la place aux forces australiennes et néo-zélandaises. La présence militaire britannique fut réduite à un bataillon de Royal Gurkhas Rifles à Brunei, indépendant le 1^{er} janvier 1984 (un deuxième bataillon fut cantonné dans le Kent et participa à la reprise des Malouines aux troupes argentines en 1982). Son rôle principal était la protection des intérêts pétroliers anglais présents dans la Brunei Shell Petroleum.

L'empire britannique en Asie fut un grand édifice déconstruit en trois temps. La phase chinoise fut achevée en 1943 sous les coups conjugués du nationalisme chinois, de la puissante expansion japonaise et du retrait des forces navales anglaises devant l'apparition d'autres menaces. La phase sud-asiatique fut fonction de ce qui se passa en Extrême-Orient mais aussi dans l'histoire passée des « colonies blanches ». L'histoire avait enseigné deux choses aux Britanniques : le danger de résister au nationalisme (qui lui fit perdre les colonies américaines), le profit que l'on pouvait tirer d'une lente et progressive extension de la démocratie et de la responsabilité locales (comme ce fut le cas pour les efforts de guerre des dominions en 1914-1918 et 1939-1945). Nul mieux que le Premier Ministre sir William Ewart Gladstone (1809-1898) n'a exprimé cette méthode, on pourrait dire cette sagesse politique : « le meilleur

conservateur de forêts est celui qui sait faire des coupes en temps utile ». Le modèle britannique de décolonisation, qui consiste à guider des colonies vers des *self-government* responsables exercés par des élites locales amicales dans des dominions, donne une prime à des concessions mesurées. Mais il confirme aussi le réflexe britannique de s'opposer et de réprimer les nationalistes qui étaient dans le camp adverse de la guerre froide (le Parti communiste de Malaisie), ou semblaient menacer le grand dessein de l'Angleterre à bâtir des fédérations (les démocrates contestataires qui réclamaient plus de liberté au sultan de Brunei en 1962), ou mettaient les intérêts britanniques en péril. L'*Emergency* en Malaisie prouva que là où les enjeux et ses intérêts étaient primordiaux, là où elle avait des partenaires ou alliés assez forts, l'Angleterre voulut et put employer des mesures contre-insurrectionnelles drastiques, prolongées et coûteuses.

Jusqu'à un certain point, ce mixage de politiques – centré sur une dévolution graduelle des pouvoirs en vue de créer des dominions et de préserver un noyau de puissance militaire et économique mondiale plutôt que la possession de territoires et la tutelle sur des peuples – s'est révélé profitable.

Certes, ce pragmatisme n'a pas empêché la division de l'Inde ni le refus de la Birmanie d'entrer dans le Commonwealth britannique. Certes, après 1949, du « *Raj* chinois », il ne resta que le croupion hongkongais, mais en maints pays les intérêts anglais ont prospéré. Les affaires britanniques continuèrent d'être florissantes jusque dans les années 1980 en Malaisie et elles y sont encore, ainsi qu'à Brunei. Le retrait des bases navales, militaires et aériennes dans les années 1970 fut dû aux succès économiques de la Malaisie et de Singapour, et à des économies financières et budgétaires de la métropole plutôt qu'à la pression des nationalismes locaux. Ce qui est insolite c'est qu'après la restitution de Hong Kong à la Chine (1997), la Grande-Bretagne maintient un bataillon de Gurkhas à Brunei. L'*imperium* britannique en Orient a décliné et s'est dégradé mais il n'a pas implosé. Son ombre s'attarde à Brunei dans ses investissements de capitaux et par la présence des mercenaires gurkhas.

Indications bibliographiques

BAYLY Chr. & HARPER T., *Forgotten Wars. Freedom and Revolution in Southeast Asia*, Harvard University Press, 2007.

BAYLY Chr. & HARPER T., *Forgotten Armies. Britain's Asian Empire and the War with Japan*, Penguin Books, 2005.

ISOART P., *Les États de l'Asie du Sud-Est*, Economica, 1978.

JAFFRELOT Chr. (dir.), *Le Pakistan*, Fayard, 2000.

LEFFLER M. & WESTAD O. A., *The Cambridge History of The Cold War*, vol. I, *Origins*, Cambridge University Press, 2010.

MARKOVITS C.(dir.), *Histoire de l'Inde moderne, 1480-1950*, Fayard, 1994.

MARKOVITS C., *Gandhi*, Presses de Sciences Po, 2001.

MEYER E., *Ceylan Sri Lanka*, 3^e éd, coll. « Que sais-je ? », PUF, 1985 .

PLUVIER J., *Historical Atlas of South-East Asia*, Leiden, E. J. Brill, 1995.

POUCHEPADASS J., *L'Inde au xx^e siècle*, PUF, 1976.

RICHER Ph., *L'Asie du Sud-Est. Indépendances et communismes*, Imprimerie nationale, 1981.

Repères chronologiques pour l'Asie méridionale et orientale

1931 : Les Japonais occupent la Mandchourie.

1933 : Le Japon quitte la Société des nations qui a refusé de reconnaître l'État satellite du Mandchoukouo.

1935 : Le *Government of India Act* donne plein effet au régime dyarchique (institué en 1919) qui partage les pouvoirs entre les Britanniques au niveau central et les Indiens au niveau provincial.

1935 : Les Philippines deviennent un Commonwealth. Les *Philippines Independence Act*, plus connues sous le nom de « Tydings-McDuffie Law », instaurent une phase transitoire vers l'indépendance prévue pour 1946.

1937 : L'armée japonaise envahit la Chine.

1943 : Excepté le territoire à bail de Hong Kong, les concessions britanniques jouissant de l'extraterritorialité sont progressivement restituées à la république de Chine à partir de 1929.

1940-1941 : Signature des accords de coopération franco-japonais entre les gouvernements de Tôkyô et de Vichy.

1941-1945 : Les Japonais s'installent en Indochine française. Le 9 mars 1945, ils mettent fin à la domination française.

1941 : L'aviation japonaise attaque Pearl Harbor et déclare la guerre aux États-Unis.

1942 : Le Premier ministre japonais proclame l'établissement de la « sphère de Co-prospérité de la Grande Asie orientale ».

1942-1945 : L'armée et la marine japonaise occupent la Chine orientale, les Philippines, la Thaïlande, la Malaisie britannique, Bornéo, les Indes néerlandaises et la Birmanie.

1943 : Les Japonais octroient l'indépendance à la Birmanie (1^{er} août) et aux Philippines (14 octobre).

1943 : L'État indien libre et souverain est proclamé par Shubash Chandra Bose (21 octobre).

1945 : Les Japonais octroient l'indépendance au Viet-Nam, Cambodge et Laos (avril) ; A. Sukarno et M. Hatta proclament l'indépendance de l'Indonésie (7 août). Le Japon capitule (18 août).

1945-1949 : Les Pays-Bas tentent de reconquérir les Indes néerlandaises.

1945 : Le Viêt-minh renverse la monarchie viêt et proclame la république démocratique du Viet-Nam indépendante.

1945-1954 : La France fait la guerre pour restaurer sa souveraineté sur l'Indochine.

1946 : La France rétrocède ses concessions et privilèges à la Chine ; l'indépendance des Philippines est proclamée (juillet).

1947 : L'indépendance des deux États de l'Inde et du Pakistan est proclamée (août), ils adhèrent au Commonwealth britannique.

1948 : La Birmanie devient indépendante mais refuse d'entrer dans le Commonwealth. Ceylan devient indépendant.

1949 : Les Pays-Bas reconnaissent la souveraineté de la République indonésienne.

1953 : Le Cambodge, le Laos et l'État vietnamien (nationaliste) deviennent indépendants et quittent l'Union française.

1963 : Naissance de la Fédération de Malaisie qui regroupe la Malayan Union, Singapour, Sabah et Sarawak.

1965 : Singapour se sépare de la Fédération.

1984 : Le sultanat de Brunei devient indépendant.

1997 : Le territoire à bail de Hong Kong est rétrocédé à la République populaire de Chine par la Grande-Bretagne.

[1](#)- Gallagher et Robinson, « L'impérialisme du libre-échange », in *Economic History Review* 6, 2, p. 1-15.

[2](#)- P. Cain et A. Hopkins, *British Imperialism*, 2 volumes, Londres, Longman, 1993.

[3](#)- F. Madden et J. Darwin, *The Dominions and India since 1900. Selected Documents on the Constitutional History of the British Empire and Commonwealth*, Londres, Greenwood Press, 1993, p. 678.

[4](#)- Bipan Chandra et alii., *India's Struggle for Independence*, Londres, Penguin, p. 13-28.

[5](#)- Madden et Darwin, *The Dominions and India*, op. cit., p. 773.

Deuxième partie

Le monde oriental et méridional
de la Méditerranée, du Maghreb à l'Iran
1945-1962

Chapitre 6

Les outils de l'émancipation

DÉBARQUEMENT ANGLO-AMÉRICAIN, le 8 novembre 1942, à Alger et à Casablanca ; occupation de la Tunisie par les forces de l'Axe le même jour ; batailles en Égypte en 1942 et en Tunisie en 1942-1943 ; etc. Cette énumération le montre, tout au long des années 1941-1943, les possessions coloniales en Méditerranée se sont transformées en champs de bataille et elles sont devenues des enjeux stratégiques entre les Alliés et les forces de l'Axe.

L'extension des combats aux territoires coloniaux britanniques et français en Méditerranée est l'un des traits dominants de la Seconde Guerre mondiale. Dans tous ces territoires, la pression militaire des forces de l'Axe, et notamment allemandes, ainsi que le débarquement allié provoquent la révision des stratégies impériales, française et britannique ; elles contribuent à radicaliser les prises de conscience nationales. Une nouvelle dynamique vient désormais animer les nationalismes, ouvrant ainsi la marche ultime et douloureuse vers la décolonisation.

La Seconde Guerre mondiale et le contexte international qui en découle ont incontestablement accéléré les évolutions vers les indépendances en Méditerranée, que l'historiographie situe traditionnellement autour de 1945. Cependant, à la suite de Ch.-R. Ageron, il faut rappeler que les mouvements d'émancipation des territoires coloniaux s'inscrivent dans le long terme. Les indépendances ne sont pas une conséquence directe et immédiate du second conflit mondial.

Les facteurs de « dissociation » ou de dislocation des empires coloniaux en Méditerranée, à l'œuvre depuis les années 1920, sont multiples. L'action des forces internationales, le développement de l'idéologie anticoloniale, l'accès – fût-il limité – à l'éducation, la formation d'une élite indigène, l'affirmation des nationalismes et l'affaiblissement des puissances coloniales européennes ont contribué, de manière décisive, à bouleverser l'équilibre des puissances et l'ordre colonial dans la région.

Avant de retracer dans ces chapitres consacrés à la décolonisation en Méditerranée, de 1945 à 1962, les grandes étapes de ce long processus, dont les prodromes sont antérieurs à la Seconde Guerre mondiale, un bref regard rétrospectif s'impose. En effet, presque trente ans plus tôt, le président des États-Unis, Woodrow Wilson, a prôné une politique internationale dont les lignes de force vont marquer les évolutions au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

À peine les États-Unis entrés en guerre, le président Wilson lance l'idée d'une « Société des nations ». En 1916 et 1917, il répète qu'« aucun peuple ne peut être contraint de vivre sous une souveraineté qu'il répudie ». W. Wilson affirme que chaque peuple possède le droit de se gouverner librement et de déterminer seul son destin, sans que la question de son « aptitude » puisse entrer en considération. En 1918, dans ses « 14 points », il énonce la reconnaissance du droit aux peuples colonisés de s'exprimer, voire de s'autodéterminer. Très prudemment, Wilson affirme le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Certes, ni les déclarations du président des États-Unis, ni son action à la conférence de Versailles ne changent vraiment les données de la question coloniale. Mais avec l'affirmation du

principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'enracine la conviction chez les peuples colonisés, placés sous les tutelles française ou britannique, qu'une évolution vers l'indépendance ou une forme d'autonomie est désormais possible. Les Jeunes Algériens et les Jeunes Tunisiens adressent ainsi un message à Wilson et au « congrès de la Paix » un mémorandum qui appelle à la reconnaissance de l'indépendance. De même, le président américain n'est pas indifférent aux revendications du chérif Husseïn de La Mecque et de son fils Fayçal, de créer un royaume indépendant. Pour mettre fin à l'interminable question syrienne opposant la France à l'Angleterre, il propose l'envoi d'une commission d'enquête King-Crane en juin-août 1919, qui se prononce en faveur de la création du royaume arabe. À son tour, la Société des nations semble vouloir adopter une autre approche des questions coloniales. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la SDN introduit l'idée d'un droit de regard international sur la gestion des colonies et des protectorats en instituant les mandats coloniaux.

L'émancipation des peuples colonisés, corollaire de la révolution sociale en Europe, est également inscrite dans le programme de l'Internationale communiste ou la Troisième Internationale, fondée en mars 1919. Tout au long des années 1920, le *Komintern* et la Section française de l'Internationale communiste ont condamné le colonialisme et l'« impérialisme » dans les colonies françaises. Le *Komintern* lance ainsi des appels en faveur de la libération de la Tunisie et de l'Algérie en 1922 ainsi que l'indépendance de la Syrie en 1924. Dès 1925, les communistes manifestent leur opposition à la guerre contre Abd El Krim et se mobilisent sur le thème « la paix immédiate avec le Rif ». Mais compte tenu de l'hostilité des principaux partis nationalistes en Méditerranée arabe à l'égard des communistes et de la nouvelle ligne d'action tracée par le *Komintern* en 1935, la lutte contre le colonialisme n'a pas tardé à devenir purement formelle. En définitive, quelle que soit la vigueur des intentions qui les sous-tendent, ces diverses actions et prises de position remanient légèrement l'édifice sans pour autant mettre fin aux tutelles coloniales.

Cependant, une nouvelle étape est franchie dans l'idéologie anticoloniale. À la publication de la Charte de l'Atlantique en 1941, dont l'article 3 reconnaît « le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous lequel ils veulent vivre », s'ajoutent les multiples déclarations officielles et publiques des dirigeants américains, notamment de F. D. Roosevelt et de son secrétaire d'État Cordell Hull, qui expriment le souci de tenir compte des aspirations nationalistes en Méditerranée arabe. On ne saurait en effet négliger le fait que les Américains ont répandu des milliers d'exemplaires de la Charte et qu'ils n'ont jamais démenti les informations selon lesquelles la conférence de San Francisco pourrait contraindre la France à renoncer à sa souveraineté en Algérie et à ses protectorats marocain et tunisien. La rencontre entre Ferhat Abbas et Robert Murphy, celui-ci ne faisant aucune promesse de libération aux Algériens, celle entre Roosevelt et le sultan Mohamed Ben Youssef en janvier 1943, enfin, l'attitude du consul Hooker Doolittle qui parvient à soustraire Bourguiba à des poursuites judiciaires en avril 1943 sont perçues comme autant de signes de soutien des États-Unis aux mouvements d'indépendance en Afrique du Nord. Elles sont ressenties par la puissance coloniale comme un avertissement et cela en dépit de l'engagement de l'Administration américaine de respecter le *statu quo*. En revanche, chez les nationalistes, qu'ils soient du Maghreb ou d'ailleurs, ces manifestations éveillent de grands espoirs, même s'ils voient des promesses là où il n'y a que des signes.

Ainsi, les premiers craquements apparaissent dans les édifices coloniaux en Méditerranée, mais des considérations de prestige et de stratégie, touchant à l'avenir des dominations française

et britannique, ralentissent l'évolution vers l'indépendance. Pour les dirigeants français, le prestige de la France commande le maintien de l'empire colonial et le rétablissement de l'autorité française sur les colonies. Le général de Gaulle, en organisant la conférence de Brazzaville de janvier-février 1944, signifie en effet à Roosevelt que la France entend conserver ses territoires et demeurer libre de ses choix et de ses décisions. Le « trusteeship » international qui est cher à Roosevelt est rejeté par la France. De son côté, Winston Churchill explique à Roosevelt que la Grande-Bretagne entend gérer ses possessions coloniales en toute souveraineté et que pour lui la Charte de l'Atlantique ne concerne pas les colonies.

Les nouvelles prétentions soviétiques en Méditerranée vont cependant obliger les États-Unis à opérer un revirement car elles sont autrement plus préoccupantes que les réticences exprimées par les puissances coloniales alliées. Dans les premiers mois de l'année 1946, l'Union soviétique revendique des bases en Libye et dans les Dardanelles ; elle refuse d'évacuer le nord de l'Iran, fait pression sur la Turquie tandis qu'elle multiplie les attaques à l'ONU contre la politique britannique en Méditerranée. Dès lors, le doute n'est plus permis : l'Union soviétique menace les positions françaises et britanniques en Méditerranée et ailleurs dans le monde. Incités à la prudence, les Américains partagent les inquiétudes exprimées par la Grande-Bretagne en jugeant nécessaires le rétablissement ou le maintien des positions britanniques et françaises, ainsi que le renforcement de la solidarité anglo-américaine pour faire face à la menace d'une expansion soviétique en Méditerranée.

Ces préoccupations stratégiques n'entament pourtant pas la détermination des mouvements d'indépendance et l'activisme de leurs animateurs, bien au contraire. La création des Nations unies et celle de la Ligue arabe en 1945 ainsi que l'évolution des relations internationales marquée par la constitution des blocs Est-Ouest au début des années 1950 sont des signes favorables à l'émancipation des peuples colonisés. Plus que l'action de la Ligue arabe, il importe de souligner l'engagement des Nations unies en faveur de l'indépendance des pays encore sous domination coloniale. Les débats à l'ONU sur les questions coloniales avec l'adoption de résolutions, aussi modérées fussent-elles, viennent rappeler le respect des principes posés en 1945, en envisageant l'accession à l'indépendance au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La résolution 1514 du 29 décembre 1960 marque à cet égard un véritable tournant, en particulier pour l'Algérie. L'évolution des relations internationales dans les années 1950 exerce également un effet favorable sur le mouvement d'émancipation engagé depuis au moins deux décennies. Dès la fin des années 1940, l'ensemble des problèmes coloniaux se lit à travers le prisme de l'affrontement idéologique et bipolaire que les nationalistes prennent désormais en compte. C'est le cas par exemple en Afrique du Nord, où les nationalistes, estimant que les États-Unis constituent un centre important d'influence et de décision, mettent en avant leur vocation anticomuniste.

Ainsi, le contexte international et la détermination des nationalistes qui n'hésitent pas à défier les puissances coloniales et à en appeler aux Nations unies ou encore à mener campagne aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie, apparaissent comme des éléments essentiels des évolutions en cours. Pour autant, peut-on affirmer que les forces internationales ont joué un rôle décisif dans les émancipations et la conquête des indépendances ? Il faut sans doute nuancer l'importance de ce facteur. Le nouveau contexte international avec les rapports de force qui s'y expriment ne peut, à lui seul, rendre compte de la dynamique vers l'indépendance. La formation d'une conscience nationale au sein des élites indigènes, forgée et aiguisée au contact des

politiques coloniales, a permis cette évolution.

Paradoxalement, la colonisation, notamment française, a permis, bien malgré elle le plus souvent, la formation d'une élite éduquée devenue influente même si elle restait très minoritaire. Exclue de la vie politique, de l'administration et de la gestion des affaires publiques, cette élite aspirait à voir ses droits reconnus. Or, de prime abord, la réponse des autorités coloniales à ces revendications a toujours été celle du refus, moyennant quelques subterfuges. Un premier exemple en est fourni par l'intégration dans l'administration locale, des autorités indigènes, celles-ci étant toutefois maintenues en position subalterne et dépouillées de tout pouvoir réel. Lorsque le pouvoir local est laissé aux mains des indigènes, comme dans le « modèle » britannique, il ne conserve que l'apparence d'un pouvoir. En définitive, son exercice réel reste l'apanage du colonisateur britannique.

Devant autant de hiatus engendrant de vives frustrations, il n'est pas étonnant que les nationalismes se soient affirmés et radicalisés. Les attentes déçues, le déni de droits opposé aux aspirations légitimes et la politique répressive conduite par les puissances coloniales ont amplifié le mécontentement et rallié les hésitants. Ainsi, la montée des nationalismes apparaît surtout comme une réponse tantôt à l'immobilisme, tantôt à l'aveuglement des autorités coloniales. Aux revendications exprimées en faveur d'un changement de statut, qu'elles persistent la plupart du temps à vouloir ignorer, elles répondent par l'inertie, quand ce n'est la contrainte ou la force, ou dans le meilleur des cas, par des fausses réformes qui sont vidées de leur contenu aussitôt qu'elles sont décidées et annoncées.

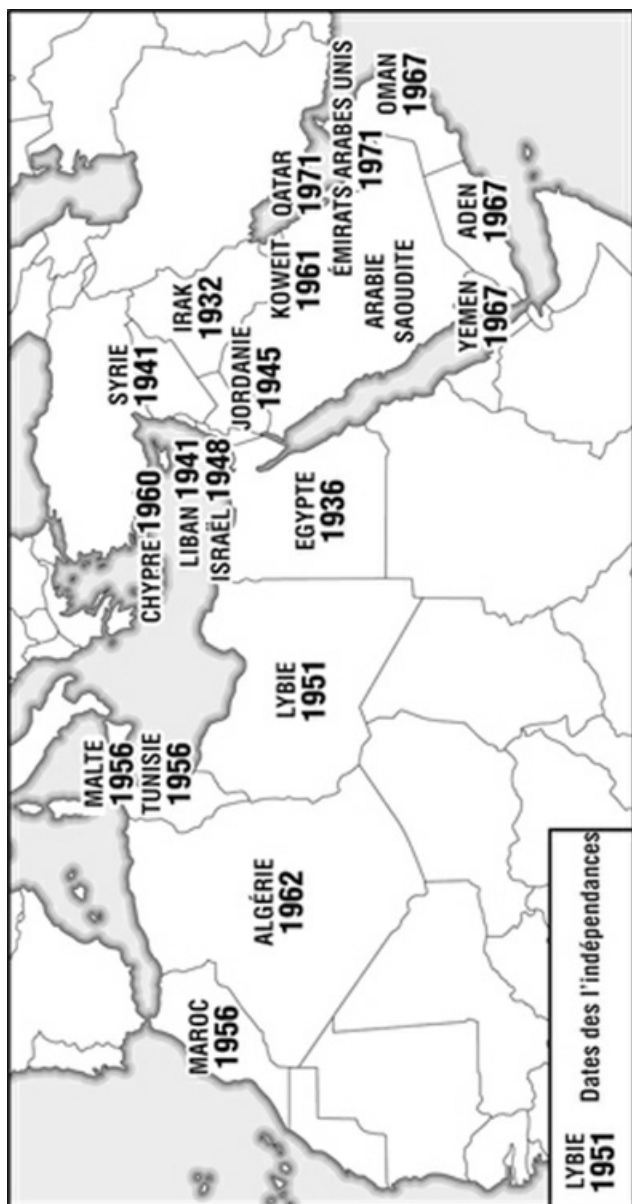
L'affaiblissement des puissances coloniales, même s'il est relatif, a joué également un rôle incontestable dans l'évolution vers la décolonisation. Quoiqu'elles paraissent vouloir se convaincre du contraire, à l'issue de la guerre, la France et la Grande-Bretagne n'ont plus les moyens de maintenir leur politique impériale en Méditerranée. Mais les deux puissances n'abordent pas de la même manière les situations auxquelles elles doivent faire face. La Grande-Bretagne fait de la sauvegarde de ses intérêts stratégiques sa priorité, même si c'est au prix de la reconnaissance des indépendances, à l'exception toutefois de la Palestine. La Grande-Bretagne renonce dès 1947 à maintenir son mandat, pour des raisons qui sont à la fois financières et de politique intérieure. La France, quant à elle, tarde à comprendre le sens des évolutions en cours et à en tirer les conséquences. Colons, armée et dirigeants français vivent encore dans l'illusion de la capacité du pays à conserver intact son empire colonial.

Ainsi, la fin des empires en Méditerranée s'analyse comme une résultante de divers facteurs. Ce sont bien l'émergence d'une élite nationale, la radicalisation des nationalismes, la remise en cause violente par des populations exaspérées du fondement du pouvoir colonial, puis la mise en place progressive d'instruments juridiques reconnaissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sans omettre l'influence des nouveaux rapports de forces internationaux, qui rendent impossible le maintien d'un ordre colonial obsolète, fondé sur l'inégalité des droits, la contrainte et la force.

C'est précisément ce processus d'affirmation nationale et étatique, qui va de l'accession à l'indépendance, de l'établissement de l'État à la reconnaissance de la pleine souveraineté, qui fait l'objet de notre étude. Loin de s'accomplir de manière linéaire, cette marche vers l'indépendance obéit à divers schémas qui répondent aux situations particulières que connaissent ces territoires privés de liberté, de dignité et de reconnaissance. Ainsi voit-on se heurter, se contrarier ou

s'accélérer les différentes phases de l'achèvement des indépendances. La différence est grande entre l'Égypte, la Syrie ou le Liban et la Palestine, où l'État est encore « introuvable » selon la formule de R. Khalidi. De même, la conquête ou la reconquête de la souveraineté semble prendre plusieurs années en Égypte, mais seulement quelques mois en Algérie à la suite, il est vrai, d'une longue guerre d'indépendance.

Le cadre chronologique est celui des années 1945-1962. Années certes décisives pour l'émancipation des pays méditerranéens sous domination coloniale, mais qui ne peuvent s'expliquer sans un rappel des évolutions enregistrées pendant les années 1920 et 1930 où les idées et mouvements nationalistes se sont affirmés. Enfin, l'étude privilégie une approche par pays, intégrant l'étude des modalités d'accession aux indépendances, qu'elles soient négociées, arrachées ou octroyées à la suite d'un compromis. Cette présentation permet de mettre en évidence les différences de situation, tant dans la phase de libération que dans celle de la construction du nouvel État souverain. Dans cette perspective, les rives est et sud de la Méditerranée ainsi que ses marges et confins (Irak et Iran) méritent de retenir l'attention.



Carte 4. Les indépendances dans le bassin oriental et méridional de la Méditerranée

Chapitre 7

De l'indépendance formelle à l'indépendance réelle 1945-1958

L'Égypte

Dans cette longue marche vers l'indépendance, l'exemple de l'Égypte est particulièrement significatif. Étala sur une trentaine d'années environ, le processus ne connaît son véritable aboutissement que le 26 juillet 1956, lorsque Nasser annonce à Alexandrie, dans un éclat de rire, la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Par cet acte, l'Égypte retrouve sa souveraineté et elle devient maîtresse, selon Nasser, de son avenir politique et économique.

Trois étapes peuvent être distinguées dans le long processus de décolonisation de l'Égypte. Les deux premières étapes de 1922 à 1935 et de 1936 à 1951, se caractérisent, derrière la fiction de l'indépendance du royaume d'Égypte, par la présence militaire et l'ingérence anglaises dans les affaires égyptiennes. La troisième étape s'ouvre avec la « guerre du canal » qui commence en 1951. Le changement de la donne se confirme avec l'arrivée au pouvoir des Officiers libres en juillet 1952. Elle ouvre une phase d'accélération du processus qui connaît son épilogue avec la crise de Suez de l'automne 1956.

Indépendance formelle et tutelle britannique déguisée 1922-1935

Protectorat britannique depuis le 18 décembre 1914, l'Égypte reste à l'écart de la Première Guerre mondiale, mais elle entend tirer profit des négociations d'après-guerre pour obtenir la révision de son statut. Dès le 13 novembre 1918, une délégation présidée par Saâd Zaghloul¹ demande au commissaire britannique sir Reginald Wingate la levée de la loi martiale, la suspension du protectorat et le droit de se rendre à Londres pour y présenter les revendications égyptiennes. Mais les autorités britanniques du Caire refusent le départ de Zaghloul, provoquant ainsi la colère des nationalistes égyptiens qui se sentent moins bien « traités » que les « Arabes » entendus au même moment par la conférence de la Paix à Versailles. Les Anglais campent sur une position de fermeté car l'intérêt stratégique que présente l'Égypte pour eux ne fait aucun doute. En effet, la présence militaire anglaise s'impose pour assurer d'une part, le contrôle et la sécurité des routes impériales et celle du pétrole, dont l'enjeu est vital pour les économies alliées en guerre contre les puissances centrales, et d'autre part, la préservation des intérêts britanniques et étrangers en Égypte.

Dès lors, l'épreuve de force est engagée. L'arrestation de Saâd Zaghloul et deux de ses amis, suivie de leur exil à Malte, le 8 mars 1919, déclenche dès le lendemain une série de manifestations d'étudiants, de fonctionnaires, d'artisans et d'ouvriers de chemins de fer. Durement réprimés, les troubles s'étendent aux grandes villes et aux campagnes égyptiennes. La

répression va durer deux mois.

Demeurant ainsi les maîtres du pays et assurés de la reconnaissance du protectorat britannique par les puissances alliées, les Anglais décident de relâcher Zaghloul et de l'autoriser à se rendre en Europe. Mais la tension est encore vive lorsque le général Allenby annonce l'envoi en décembre 1919 d'une mission présidée par lord Milner et chargée de faire une enquête sur les problèmes de l'Égypte. Publié en février 1921, le rapport de la mission recommande un retrait relatif de la Grande-Bretagne, qui ne remettrait pas en cause ses intérêts stratégiques dans la région.

Entre-temps, les négociations ouvertes entre lord Milner et Saâd Zaghloul à Londres débouchent sur une impasse. Les Anglais se tournent vers le Premier ministre Adli Pacha, afin de poursuivre les pourparlers en décidant de déporter aux Seychelles Saâd Zaghloul et de proclamer à nouveau la loi martiale. Le retour des violences et des manifestations contraint le Premier ministre égyptien à la démission tandis que l'attitude du gouvernement britannique reste intransigeante. Jugée incompatible avec les intérêts de la Grande-Bretagne, l'indépendance est fermement rejetée. La politique britannique reste commandée par la préservation des intérêts stratégiques que l'Égypte représente, il ne peut donc être question d'envisager la reconnaissance de l'indépendance.

Or, sur place, le haut-commissaire britannique, le maréchal Allenby, ne peut partager cette conception car la formation d'un gouvernement au Caire est suspendue à la reconnaissance de l'indépendance égyptienne. Le 28 février 1922, le gouvernement britannique reconnaît de manière unilatérale l'indépendance formelle de l'Égypte. Imposée par le haut-commissaire Allenby, la proclamation d'indépendance comporte cependant de sérieuses limites à la souveraineté égyptienne. Londres se réserve le contrôle de la politique extérieure et de la défense de l'Égypte ainsi que la responsabilité de la protection des intérêts étrangers et des droits des minorités. De même, Londres conserve sa part du condominium sur le Soudan. L'indépendance n'a pas apporté un réel changement. Mais l'euphorie née de la reconnaissance de l'indépendance de l'Égypte crée provisoirement un climat de détente dans le pays. Le compromis paraît alors possible.

Le Caire, pour mettre fin aux clauses restrictives de la souveraineté égyptienne, se dit prêt à engager des pourparlers. Quatre tentatives de négociation se succèdent entre 1924 et 1930, mais toutes échouent. Conduite par Saâd Zaghloul et MacDonald, la première négociation se tient à Londres en septembre 1924. Les discussions butent sur la question du Soudan. Les relations anglo-égyptiennes connaissent une nouvelle dégradation avec l'arrivée du conservateur Baldwin au pouvoir et l'assassinat, le 19 novembre 1924, de Lee Stack, commandant des troupes à Khartoum. La Grande-Bretagne renoue avec la répression : débarquement à Alexandrie, saisie des douanes égyptiennes, expulsion des troupes égyptiennes du Soudan et imposition d'une lourde indemnité. Les efforts du Premier ministre, Saâd Zaghloul, d'obtenir le soutien des puissances occidentales et de la SDN restent vains. Il démissionne et meurt en 1927.

Les trois tentatives de négociation en 1927, 1929 et 1930 avec le nouveau Premier ministre égyptien, Nahas Pacha, sont également infructueuses. À son tour, il doit démissionner, laissant ainsi le champ libre au roi qui impose une nouvelle Constitution². Pendant quatre ans, il n'est plus question de négocier. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1935 qu'une évolution se fait sentir.

« Deuxième » indépendance formelle et *statu quo* en Égypte 1936-1951

Le déclenchement de la guerre en Éthiopie (octobre 1935-1936) favorise la reprise des négociations anglo-égyptiennes. La convergence des intérêts britanniques et égyptiens face à la menace italienne permet la formation du Front national qui regroupe le parti *Wafd* et divers petits partis plus ou moins acquis au roi. L'action du Front, qui trouve un large écho parmi la jeunesse étudiante et ouvrière, permet à Nahas Pacha de remettre à la Grande-Bretagne un mémorandum réaffirmant le rejet de la tutelle britannique à laquelle viendrait se substituer une alliance.

Le Premier Ministre, Anthony Eden, se montre favorable à des négociations qui s'ouvrent dans la banlieue du Caire, le 2 mars 1936, entre Nahas Pacha et sir Miles Lampson. Les élections égyptiennes du 2 mai 1936 consacrent la victoire du *Wafd* qui obtient 163 sièges sur 226 à la Chambre. Nahas Pacha reprend aussitôt les négociations qui s'achèvent le 26 août 1936, par la signature à Londres du traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et l'Égypte.

Réaffirmant l'indépendance de cette dernière, le traité autorise le stationnement des troupes égyptiennes au Soudan sans limitation et met fin à l'occupation anglaise, la zone du canal de Suez exceptée. La Grande-Bretagne s'engage en outre à défendre l'Égypte contre toute agression tandis que celle-ci lui offre, en cas de guerre, toutes « facilités et assistance en son pouvoir³ ». Des restrictions atténuent toutefois la portée du traité. Préservant son influence dominante dans la région, la Grande-Bretagne obtient le maintien de ses troupes dans la zone du canal de Suez, pour au moins vingt ans. L'Égypte reconnaît en effet le caractère « vital » du canal pour l'Angleterre, acceptant le stationnement de 10 000 soldats et le maintien d'une base navale à Alexandrie pour huit ans.

Le traité de 1936 représente un progrès incontestable par rapport à l'acte unilatéral de 1922. Avec l'appui de Londres, la conférence de Montreux abolit les capitulations en avril 1937 et annonce la disparition des tribunaux mixtes. L'Égypte peut désormais décider librement de sa législation. En mai 1937, elle est admise à la Société des nations. Pourtant, le traité de 1936 ne donne pas à l'Égypte son indépendance. Le processus de décolonisation est encore inachevé. Dans les années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale, la dégradation du climat international et la défense des intérêts britanniques en Méditerranée face aux menaces italienne ou allemande sont un prétexte à des ingérences britanniques répétées dans les affaires intérieures de l'Égypte. La capacité des Britanniques à intervenir et à peser sur la vie politique égyptienne est demeurée « intacte ». La Seconde Guerre mondiale confirmera cette réalité.

À la veille d'un nouveau conflit mondial, Londres s'inquiète pour ses positions au Moyen-Orient qui sont sérieusement menacées par les forces de l'Axe. Celles-ci veulent briser la puissance britannique et contrôler l'accès au pétrole. Ainsi, la Grande-Bretagne est contrainte, non seulement de renforcer sa présence militaire en Égypte, mais aussi de consolider ses alliances régionales ébranlées par la répression de la révolte palestinienne et le projet de partition. La défaite de l'offensive italienne partie à l'automne 1940 de Libye en direction de Marsa Matrouh pousse Hitler à intervenir en dépêchant une division, l'*Afrika Korps*, placée sous le commandement de Rommel. La pression de l'armée allemande, présente sur le sol égyptien à partir de juin 1941, et l'attrait qu'exerce la propagande allemande sur les Égyptiens, y compris sur les hommes politiques et les militaires, placent les Britanniques dans l'absolue nécessité de défendre l'Égypte, maillon central de l'ensemble stratégique britannique au Moyen-Orient. La

Grande-Bretagne craint en effet une révision profonde du rapport de forces aux Proche et Moyen-Orient.

Dans ce contexte de guerre, la nécessité de maintenir l'ordre en Égypte s'impose naturellement aux Anglais qui redoutent plus que jamais une opposition nationaliste ou des activités antibritanniques. La solution qui est alors envisagée est celle de former un nouveau gouvernement qui permettrait le maintien du *statu quo*. Les Anglais entendent imposer au souverain un Premier ministre qui serait populaire – sa popularité étant un gage de stabilité – tout en étant disposé à coopérer avec eux en appliquant loyalement les clauses du traité de 1936. À cette fin, le dirigeant du parti *Wafd*, Nahas Pacha, semble être le meilleur choix possible. N'affichant aucune sympathie pour les Allemands et assurant, dans un mémoire remis à l'ambassadeur britannique au Caire, les Alliés de son soutien, le *Wafd* paraît offrir des garanties suffisantes.

Une crise ministérielle survenue en janvier 1942 offre au Foreign Office et à l'ambassade au Caire l'opportunité d'atteindre leurs objectifs. Londres veut éviter à tout prix la désignation d'un président du Conseil issu de l'entourage du roi, favorable au dialogue avec les pays de l'Axe. Après une tentative infructueuse du roi Farouk (qui a succédé à son père Fouad I^{er} en 1937) pour former un gouvernement de coalition, sir Miles Lampson exige, le 4 février 1942, la désignation de Nahas Pacha comme président du Conseil. Le refus du roi de céder à ces exigences entraîne des réactions immédiates de la part des Anglais : encerclement du palais par les chars de l'armée anglaise, notification au roi par Lampson, accompagné du général Stone, commandant en chef des forces britanniques, de sa déposition. La manœuvre est efficace, puisque le roi Farouk charge Nahas Pacha de former un ministère. Mais Lampson hésite à exécuter le troisième volet prévu par le plan britannique : le départ du roi pour le Canada. A. C. Bonneville explique que « Lampson se rendit sans doute compte du danger qu'il ferait courir aux forces alliées en déstabilisant l'Égypte au moment où les troupes allemandes étaient plus menaçantes que jamais ; à moins qu'il n'ait pressenti que les Anglais auraient un jour besoin de s'appuyer sur le roi pour évincer un *Wafd* devenu trop revendicatif. Il se contenta donc de la soumission du roi aux exigences britanniques ».

Quoi qu'il en soit, la manœuvre est habile, du moins dans l'immédiat. Elle permet à Londres de montrer que son emprise sur la vie politique égyptienne est réelle et que l'essentiel de sa liberté d'action est préservé. Il n'empêche que l'« incident d'Abdine » du 4 février 1942 apparaît tellement scandaleux qu'on ne le dévoilera que... trois ans plus tard, après la chute du ministère de Nahas Pacha. L'arrivée au pouvoir de ce dernier à « la pointe des baïonnettes britanniques » le prive de la légitimité des urnes et de crédibilité en le rendant suspect aux yeux d'une partie de l'opinion égyptienne. En remettant en selle un parti et un homme, certes influent mais dont le récent passé politique est entaché de dérives antidémocratiques, les Britanniques ont exacerbé les divisions et les rancœurs sont exacerbées. Les partis politiques minoritaires, comme le Parti saâdiste ou le Parti libéral constitutionnel, dénoncent la duplicité du *Wafd* et sa propension à gouverner par « la terreur ». Quant aux élites sociales et intellectuelles, elles manifestent leur mécontentement tandis que l'armée égyptienne ressent l'encerclement du palais par les chars anglais comme une humiliation. Le coup de force anglais contribue de manière déterminante à la prise de conscience d'un certain nombre d'officiers, atteints dans leur honneur et leur dignité. On ne saurait mieux résumer cet état d'esprit qu'en citant Nasser lui-même dans une lettre adressée à

son ami Hassan :

« Quant à l'armée, cet événement l'a bouleversée : jusqu'ici, les officiers ne parlaient que de bamboches et d'amusements. Maintenant ils parlent de sacrifice et de dignité à défendre au prix de leur vie. [...] Tu les vois se repentir de n'être pas intervenus – malgré leur faiblesse notoire – pour rendre au pays sa dignité et laver son honneur dans le sang. [...] Cet événement... ce choc... a rendu l'âme à quelques corps. Ils ont appris qu'il y a quelque chose qui s'appelle dignité, que l'on doit être prêt à défendre [...] et c'est une leçon, une leçon cruelle⁴. »

Le ressentiment des officiers ainsi que la maturation de leurs revendications nationales conduiront, dix ans plus tard, au coup d'État de 1952 et à l'abdication du roi Farouk.

Dans l'immédiat, les Britanniques soutiennent le ministère de Nahas Pacha jusqu'en octobre 1944. À cette date, la guerre est presque finie tandis que le roi Farouk a gagné en popularité. Rien n'empêche donc Londres de renoncer à appuyer Nahas Pacha : le 9 octobre 1944, le roi Farouk le renvoie, lui et son gouvernement. Cependant, l'essor des mouvements nationalistes au Proche et Moyen-Orient, qui contestent les traités liant leurs pays au suzerain britannique, et l'état des finances britanniques obligent Londres à réviser la nature de ses rapports avec les pays arabes, notamment avec l'Égypte. Le cabinet travailliste issu des élections de juillet 1945 se montre disposé à modifier sa politique et à reconnaître une indépendance complète à l'Égypte. Pour confirmer cette orientation, Londres remplace l'ambassadeur au Caire, lord Killearn, qui « avait, pendant douze ans, incarné une politique autoritaire d'ingérence dans les affaires égyptiennes⁵ ». L'arrivée de sir Ronald Campbell laisse espérer au nouveau gouvernement égyptien, formé en février 1946 sous la direction de Sedki Pacha, des relations fondées sur la confiance et le principe d'égalité. L'équivoque cependant persiste.

Londres semble poursuivre en effet des objectifs apparemment contradictoires et difficilement conciliables : l'adoption d'une politique de non-intervention dans les affaires égyptiennes et le maintien d'une présence militaire britannique dans la zone du canal avec, semble-t-il, l'agrément du roi Farouk. Au cours de l'année 1946, par ses interventions dans les affaires intérieures égyptiennes, Londres apporte de l'eau au moulin des sceptiques qui doutent de la volonté de la Grande-Bretagne de renoncer à ses vieilles pratiques. Lors des émeutes étudiantes de février 1946 au Caire et à Alexandrie, ce sont les troupes britanniques – cibles, il est vrai, des manifestants – qui rétablissent l'ordre à la place de l'armée et de la police égyptiennes. Une nouvelle tentative d'ingérence a lieu en mars 1946 lorsque, à la suite d'attaques contre des soldats anglais, « un appel était lancé à la Chambre des communes pour obtenir le renvoi du gouverneur d'Alexandrie ». Ces incidents provoquent un sursaut de dignité nationale. Désormais, les Égyptiens veulent se débarrasser de la tutelle anglaise sous toutes ses formes. Ils réclament la renégociation du traité de 1936 et l'évacuation des troupes britanniques – instrument au service de l'ingérence anglaise – de la zone du canal de Suez.

Après des manifestations antibritanniques et des violences dans plusieurs villes d'Égypte, des négociations anglo-égyptiennes s'ouvrent au Caire en avril 1946. La question du Soudan n'est pas évoquée, mais l'évacuation, que réclament avec insistance les Égyptiens, est prévue. Prévue mais non encore acquise, comme le montre la suite des événements. La difficulté de réaliser un accord sur la question de l'assistance mutuelle et l'intransigeance des membres de la délégation égyptienne, soumise aux pressions de la rue et des partis, conduisent à la suspension des discussions. Mais, Sedki Pacha, imputant l'absence d'avancées concrètes à l'opposition des

partis et notamment du *Wafd*, décide d'opérer une reprise en main. À l'appel lancé, le 8 juillet 1946, par le Comité national des ouvriers et des étudiants pour un rassemblement le 11 juillet, Sedki Pacha réplique par une série d'arrestations dans les milieux étudiants, syndicaux, politiques et intellectuels. Il suspend les journaux et de nouvelles dispositions limitent ou interdisent aux ouvriers et aux étudiants les droits de grève et d'association. C'est sur fond de violences et de répression que les Britanniques décident le regroupement de leurs forces dans la zone du canal entre juillet 1946 et mai 1947. Pourtant, les difficultés persistent en août 1946. Trois obstacles rendent impossible l'accord : la question du soutien britannique à l'Égypte en cas d'attaque, les délais d'évacuation des troupes anglaises d'Égypte et enfin, la question complexe du Soudan.

Pour sortir de l'impasse, Sedki Pacha décide de négocier, loin des pressions politiques, directement avec Ernest Bevin les termes d'une nouvelle alliance anglo-égyptienne. Après neuf jours de négociations, un projet d'accord, complété par deux protocoles sur le Soudan et l'évacuation des troupes britanniques d'Égypte, est paraphé le 25 octobre 1946 par les deux hommes. Le projet d'accord prévoit un départ des troupes britanniques d'Égypte avant le 1^{er} septembre 1949 et renvoie le statut du Soudan au libre choix des Soudanais. En d'autres termes, le régime du condominium anglo-égyptien est maintenu. Mais il aurait fallu un miracle pour que le projet de 1946 soit accepté par l'opposition et l'opinion égyptiennes. À peine les termes de l'accord connus, les partis politiques de tous bords, loin de partager l'enthousiasme de Sedki Pacha, mènent une violente campagne et rejettent la perspective d'un Soudan souverain et indépendant dont le destin serait dissocié de celui de l'Égypte. En définitive, la question du Soudan reste la pierre d'achoppement. Elle provoque une vive agitation populaire et un raidissement des positions tant du côté égyptien que du côté britannique. L'action de Sedki Pacha, qui n'obtient pas la ratification de l'accord, a échoué. Le 9 décembre 1946, le roi l'invite à céder sa place à Nokrachy Pacha.

Sans doute la nécessité de se rallier l'opposition et l'opinion explique-t-elle la détermination de Nokrachy Pacha illustrée par son choix de porter le différend anglo-égyptien devant les Nations unies. Le 8 juillet 1947, il saisit officiellement le Conseil de sécurité en lui adressant une note. Les Égyptiens réclament « l'évacuation totale et immédiate des troupes britanniques d'Égypte et du Soudan, et la fin du régime administratif actuel du Soudan ». Pour appuyer sa démarche, il décide, le 14 juillet 1947, la sortie de l'Égypte de la zone sterling, afin d'affirmer l'indépendance économique du pays. Le 5 août, de la tribune des Nations unies, il fustige la présence britannique, facteur d'instabilité, en Égypte. Mais, pas plus que la négociation anglo-égyptienne secrète ouverte en mars 1948, cette action n'aboutit. Les membres du Conseil de sécurité préconisent le dialogue entre les deux parties. Cette prise de position du Conseil de sécurité provoque la colère en Égypte. De nombreuses manifestations ébranlent le pays et le pouvoir, renforcent le sentiment national et contribuent à instaurer « un climat de défiance vis-à-vis de l'Occident ».

L'agitation nationaliste et populaire amène probablement le roi Farouk à s'engager, sans même en informer ses ministres, dans la guerre contre l'État d'Israël, dès le lendemain de sa proclamation. Sûr que les Arabes l'emporteront militairement, Farouk veut faire diversion et gagner les faveurs de la population. L'entrée en guerre lui permet également, dès le 15 mai 1948, de suspendre toutes les libertés et d'arrêter les opposants, en particulier communistes. Mais les

événements ne se déroulent pas comme prévu. Après un premier succès des armées arabes, la trêve de juin 1948 permet à l'armée israélienne d'éviter la défaite. À la reprise des combats, le rapport de forces est inversé et le recul des armées arabes vient annoncer la *Nekba* (catastrophe) de 1948. L'issue de la guerre achève de discréditer le pouvoir du roi et de son gouvernement, aux yeux de l'opinion et de l'armée. Le nationalisme exacerbé de l'opinion s'exprime à la fois contre la Grande-Bretagne et les Juifs d'Égypte. Dans ces conditions, l'évacuation des troupes britanniques devient un impératif.

Mais entre-temps, l'enjeu de la guerre froide n'est plus seulement la sécurité de l'Europe. Les prétentions affichées par Staline au Moyen-Orient ainsi que les affaires de Turquie et d'Iran éveillent des suspicions et renforcent les défiances entre les deux blocs. La crainte de voir l'Union soviétique s'implanter au Moyen-Orient, menaçant directement les intérêts vitaux du monde occidental, explique l'évolution de la vision anglaise. Persuadée depuis la défaite de 1948 de l'incapacité de l'armée égyptienne à défendre le canal de Suez, la Grande-Bretagne estime que l'évacuation de ses forces n'est plus à l'ordre du jour. L'Égypte, en effet, n'a rien perdu de son importance dans le dispositif de défense du Moyen-Orient conçu par la Grande-Bretagne, tant et si bien que Londres entend placer les futures négociations avec elle dans une perspective plus large, en intégrant dans ce dispositif d'autres pays de la région et même au-delà. L'assassinat de Nokrachy Pacha, le 28 décembre 1948, par un Frère musulman ne permet pas de réaliser le projet. C'est de nouveau l'impasse. Après la victoire du *Wafd* aux élections législatives de janvier 1950, le retour de Nahas Pacha à la présidence du Conseil laisse espérer la conclusion d'un nouveau traité réglant les questions de l'évacuation, de la défense du canal et du Moyen-Orient en général.

Le canal de Suez, le symbole de la souveraineté égyptienne 1950-1956

Durant les années 1950-1956, le combat pour achever le processus d'indépendance et de reconquête de la souveraineté a connu des fortunes diverses. De la dénonciation du traité de 1936 par Nahas Pacha à l'expédition néocoloniale de l'automne 1956, en passant par la « guerre du canal », l'effondrement de la monarchie, la prise du pouvoir par les Officiers libres et la marche vers l'autocratie, les événements survenus ont bien évidemment contribué à accélérer le processus de décolonisation radicale de l'Égypte.

Pour l'heure, les négociations avec le gouvernement *Wafd* reprennent au printemps 1950. Mais les Britanniques trouvent en face d'eux un interlocuteur peu complaisant, décidé à obtenir l'abrogation du traité, le départ des troupes britanniques d'Égypte ainsi que la reconnaissance de la souveraineté égyptienne sur le Soudan. À l'été 1951, l'échec probable des négociations vient s'ajouter à une situation économique difficile et au mécontentement des Égyptiens. Confronté à cette double difficulté, le chef du gouvernement, Nahas Pacha, proclame, le 16 novembre 1950, dans le discours du Trône, son intention de dénoncer officiellement le traité anglo-égyptien de 1936. Sans doute influencé par la décision de Mossadegh, au printemps 1951, de nationaliser l'industrie pétrolière iranienne, y compris l'Anglo-Iranian Oil Company, Nahas Pacha franchit un nouveau pas, le 8 octobre 1951, en annonçant au Parlement la dénonciation unilatérale du traité. La déclaration suscite un immense enthousiasme chez le peuple égyptien. Pour autant, s'achemine-t-on enfin vers la fin de la tutelle et de la présence militaire britanniques sur le sol égyptien ? Rien n'est moins sûr. Les Britanniques s'obstinent tandis que les Égyptiens

n'entendent pas relâcher la pression ni renoncer à la revendication de l'évacuation. La « guerre du canal » naît de cette opposition fondamentale. Si cette guerre révèle l'importance de la dimension stratégique pour les Britanniques, elle marque, du côté égyptien, une sorte de glissement des revendications nationales vers une forme de contestation politique et sociale⁶. Crise nationale, crise économique et sociale, la « guerre du canal » peut ainsi se lire à plusieurs niveaux.

Les Égyptiens, confrontés à la fois à la présence des troupes britanniques, perçue comme une entrave à l'indépendance et à la souveraineté de l'Égypte, et aux difficultés économiques, sont exaspérés. Le refus net et ferme des Britanniques d'accepter l'abrogation unilatérale du traité de 1936 aggrave la tension et provoque une campagne de violences et de boycott qui va durer d'octobre 1951 au printemps 1952. La protestation nationale semble gagner divers milieux. La participation de la police, des Frères musulmans et des « escadrons de la libération » explique sans doute le caractère violent de cette campagne dirigée contre les Britanniques. Le 16 octobre, de graves troubles dans la zone du canal font sept morts et une quarantaine de blessés.

La tension ne cesse de monter, en novembre et décembre 1951, avec les accrochages de plus en plus nombreux entre des éléments de la police auxiliaire et l'armée anglaise. Mais, Londres ne cède pas. L'Angleterre annonce que la dénonciation unilatérale est « contraire au droit » et qu'elle maintiendra ses troupes au Soudan et à Suez. La formule « opposer la force à la force » illustre parfaitement la fermeté des Britanniques. Un sévère dispositif est mis en place pour assurer la sécurité de leurs positions : occupation des points stratégiques « dans le double souci de surveiller les accès à la zone et de préserver la liberté de communication entre la Méditerranée et la mer Rouge » ; installation de barrages sur les routes et fouilles des véhicules ; surveillance assurée par des patrouilles ; enfin, instauration d'un couvre-feu. La détermination de la Grande-Bretagne est telle qu'elle semble perdre tout sens de la mesure, allant jusqu'à « oublier » l'indépendance, fût-elle formelle, de l'Égypte. Les officiers supérieurs en poste dans la zone du canal sont autorisés à « arrêter et retenir pour une période indéterminée les terroristes égyptiens » et à « désarmer la police égyptienne » si la situation l'exige, tandis que des renforts importants sont envoyés dans la région.

À l'évidence, la Grande-Bretagne ne veut pas quitter la zone du canal de Suez. Dans le contexte de la guerre froide, l'Égypte prend une importance stratégique particulière, d'autant que depuis 1948, le Néguev, comme « base de repli », a perdu de son intérêt. En ce milieu d'année 1951, la Grande-Bretagne, soucieuse de conserver son statut de « grande puissance » dans la région, marque donc des points. Elle semble bénéficier d'un consensus puisque Américains et Français⁷, pour des raisons différentes, approuvent cette orientation. La mise en place de pactes régionaux de sécurité est ainsi envisagée. Le 15 octobre, la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Turquie proposent à l'Égypte la création d'un commandement allié au Moyen-Orient en l'invitant à y adhérer. Si l'Égypte venait à accepter ce projet, l'Angleterre, de son côté, accepterait l'abrogation du traité de 1936 et le retrait des troupes. Le plan est toutefois rejeté par l'Égypte.

Pourtant, au-delà du coup d'éclat du gouvernement égyptien, ce qui ressort, c'est son incapacité à venir à bout de l'obstination et de la fermeté britanniques. Le désarroi règne et le gouvernement, débordé par les nationalistes, est contraint de les suivre pour retirer un certain crédit de cette campagne antibritannique. Les décisions se suivent et ne se ressemblent pas

toujours. Il annonce son soutien financier aux personnes engagées dans la lutte contre les Britanniques sans pouvoir tenir ses promesses ; il appuie un projet de loi visant à interdire toute collaboration avec les Britanniques ; il rappelle son ambassadeur à Londres en décembre 1951 et semble enfin cautionner des appels à la violence ou à l'assassinat de gradés de l'armée anglaise, comme celui du lieutenant-général Erskine.

Parallèlement et paradoxalement, le gouvernement égyptien s'efforce pourtant de reprendre le contrôle des « escadrons de la libération », de maintenir le dialogue avec la Grande-Bretagne, premier partenaire économique de l'Égypte, et d'éviter une confrontation entre les deux armées. Conscient de la faiblesse de son armée, le gouvernement égyptien opte pour la prudence. Mais le double jeu de ce dernier vient conforter la méfiance des Britanniques. En décidant l'opération d'Ismaïlia, Londres veut, à la fois, mettre en garde le gouvernement égyptien ainsi que les agitateurs et montrer que sa capacité d'action reste intacte. Il s'agit de montrer que la Grande-Bretagne intervient et agit là où elle veut et quand elle veut. Par ce coup de force, les Anglais cherchent à écarter la tentation de s'en prendre aux intérêts britanniques.

Le 25 janvier 1952, les forces britanniques, placées sous le commandement du général Erskine, encerclent le poste de police et le « bureau sanitaire », dont les locaux ont été attribués aux *buluk Nizam*. Dans le même temps, un ultimatum est adressé au sous-gouverneur d'Ismaïlia et au général commandant la police, les informant des buts de l'opération : désarmer la police auxiliaire et l'évacuer hors de la zone du canal avec la promesse d'autoriser la police régulière à reprendre ultérieurement ses fonctions dans la ville. Les Britanniques, ayant prévenu qu'en cas de résistance, la force sera utilisée, donnent l'assaut. Le bilan est lourd : 41 morts et 68 blessés parmi les policiers. C'est un véritable choc national pour l'Égypte. Cette journée du 25 janvier 1952 montre que la page coloniale n'est pas complètement tournée. Elle contribue aussi à creuser davantage le fossé qui existe entre le pouvoir et les Égyptiens. Ceux-ci semblent de plus en plus désabusés, prenant conscience de l'impuissance du gouvernement à imposer l'évacuation de la base britannique d'un canal qui est devenu un symbole de la souveraineté.

La réponse au drame d'Ismaïlia vient dès le lendemain, sous la forme d'un incendie de la capitale, qui ressemble fort à un acte planifié et relativement coordonné. Lorsque parvient au Caire la nouvelle du massacre d'Ismaïlia, la tension est déjà vive. L'incendie du Caire, allumé par l'étincelle d'Ismaïlia, est sans doute « le signe de la colère populaire », mais il résulte aussi de l'action de « quelques gangs organisés ». Quoi qu'il en soit, la partie européenne de la ville brûle pendant plusieurs heures. Les bâtiments britanniques sont les premiers visés, mais les établissements, symbolisant la présence occidentale – banques et commerces – ou offrant des « distractions occidentales », sont attaqués et incendiés. Pendant ce temps, la foule réclame devant le palais « la guerre aux Britanniques et la révolution ». À la fin de la journée, le bilan humain et matériel est lourd. A. C. Bonneville évoque dans son article « une trentaine de morts et environ 500 blessés ; plus de 700 bâtiments ont été brûlés en partie ou en totalité ». Le calme revient avec l'intervention de l'armée et la proclamation de la loi martiale.

Le déroulement de la journée met en exergue deux éléments qui doivent faire l'objet d'une rapide analyse : d'un côté, l'attitude des autorités égyptiennes accusées de « connivence » par les Britanniques, et de l'autre, l'apparition d'une nouvelle dimension dans la contestation. La réaction tardive du roi, qui ne fait intervenir l'armée qu'en fin de journée, comme celle du gouvernement sont le reflet des dissensions et des luttes. L'un comme l'autre abordent la journée du 26 janvier, à travers leurs intérêts et leurs objectifs respectifs. Le roi et son entourage

« travaillent » au limogeage du gouvernement tandis que celui-ci aspire à « ébranler » aussi bien le roi que les Britanniques et ouvrir ainsi de nouvelles négociations pour sortir de la crise. En fait, dans la tourmente, ces conflits ont davantage embrouillé la situation.

Mais le drame du 26 janvier ne se résume pas à une lutte au sommet du pouvoir égyptien. La contestation populaire, elle aussi, change de nature. Dépasant son inspiration nationale, elle vise désormais la classe dirigeante. Ce glissement vers une contestation plus radicale marque une prise de conscience de l'incapacité des hommes politiques à s'engager dans la voie d'un nationalisme sans concession. Cela explique la détermination des Britanniques à défendre leurs positions. Face à une situation jugée incontrôlable, Winston Churchill aurait songé à l'envoi d'une expédition armée au Caire. Toutefois, le départ du Premier ministre wafdiste, Nahas Pacha, permet d'éviter cette nouvelle intervention militaire et de rechercher l'apaisement. L'événement est dramatique mais les relations entre les deux pays ne sont pas rompues.

Les conséquences de la « guerre du canal » sur les évolutions intérieures sont autrement plus significatives. Car ce conflit montre l'impuissance d'une monarchie déjà déliquescence et d'un gouvernement empêtré dans ses difficultés à arracher la souveraineté. Il n'est donc pas surprenant que l'exaspération populaire prenne pour cible le système politique, surtout quand ce dernier semble tenté au printemps 1952 par le retour à l'autocratie. La dissolution de la Chambre des députés le 24 mars et la décision d'ajournement des élections le 12 avril accélèrent la chute de la monarchie. Dix ans après l'« incident d'Abdine », la voie est ouverte au coup d'État des « Officiers libres ».

L'incendie du Caire le 26 janvier 1952 a sonné le glas du régime. Pour les jeunes officiers, la monarchie est « déshonorée » et le régime politique a fait la preuve de son impuissance. Six mois plus tard, les « Officiers libres » destituent le roi Farouk et sont les nouveaux maîtres de l'Égypte. Conduits par le général Néguib, mais déjà dirigés par le colonel Gamal Abdel Nasser qui écarte le général en 1954, ils manifestent leur intention de se débarrasser des Britanniques. Pour atteindre cet objectif et obtenir des armes, ils se tournent vers les États-Unis. Cette tentative est confirmée par le témoignage de l'ami et confident de Nasser, Mohamed Heykal. Il écrit : « L'image que les États-Unis, en ce temps-là, offraient au monde était fascinante. L'Angleterre et la France étaient des empires déchus, haïs. La Russie était à 7 500 km et l'idéologie communiste était anathème au regard de la religion musulmane⁸. » Rien ne semble donc s'opposer à une coopération entre Le Caire et Washington, ce que semblait déjà redouter Londres dans les années 1950-1951. Dulles, secrétaire d'État américain depuis janvier 1953, s'envole pour Le Caire en mai de la même année. Mais il ne parvient pas à convaincre ses interlocuteurs égyptiens de s'associer à une coalition antisoviétique qui prendrait la forme d'un pacte du Moyen-Orient. Dulles promet pourtant une aide économique et s'engage à convaincre les Britanniques de retirer leurs troupes.

Cette perspective conduit les officiers à proclamer la République, le 18 juin 1953. Mais, selon la formule de J. Lacouture, pour mener à bien la négociation avec les Anglais, il faut donner au nouveau régime un caractère « plus tranché ». Le 18 juin 1953 est aussi la date du premier vrai contact de Nasser avec les masses. Celui-ci est le stratège du groupe et il concentre déjà dans ses mains une grande partie du pouvoir que les incertitudes de l'été 1953 et du début de 1954⁹ n'ont pas entamée. Il engage les négociations avec la Grande-Bretagne, qui aboutissent à un compromis le 19 octobre 1954. L'accord prévoit le retrait des troupes anglaises dans un délai de

vingt mois. En contrepartie, l'Égypte s'engage à accorder au Royaume-Uni « toutes facilités [...] en cas d'attaque armée d'une puissance étrangère à la zone du Moyen-Orient¹⁰ [...] ». Le traité comporte donc des concessions et beaucoup d'Égyptiens – issus essentiellement de la gauche et des Frères musulmans – qui espéraient une évacuation immédiate sont déçus. Mais c'est une victoire pour Nasser, dont le prestige est croissant dans le monde arabe. Ce que les opinions arabes retiendront, c'est qu'il a réussi à faire reculer la puissance britannique, toujours influente à Bagdad, à Amman et dans le golfe Arabo-Persique. Ce relatif succès de Nasser laisse espérer une détente. L'évacuation est prévue et elle semble acquise dans les vingt mois. Pourtant, moins de six mois plus tard, l'espoir s'évanouit après une nouvelle dégradation des rapports qui culmine avec la crise de Suez et l'expédition néocoloniale de l'automne 1956.

Le 24 février 1955 est signé le pacte de Bagdad. Ce pacte est conçu dans l'intention déclarée de faire d'une alliance patronnée par la Grande-Bretagne, une coalition moyen-orientale contre l'Union soviétique. À juste titre, l'événement sera analysé par J. Lacouture comme ayant déterminé trois des options les plus importantes de Nasser : « la remise en question de ses rapports avec l'Occident, le rapprochement avec les forces de gauche égyptiennes et la découverte de son destin arabe ». Au Caire, la campagne de la presse et de la radio se fait virulente contre « les valets de l'impérialisme ». Le ressentiment de Nasser est vif car le pacte de Bagdad, voulu par le Premier ministre irakien, Nouri Saïd, menace le rapport de forces au Moyen-Orient. Ce n'est plus Le Caire mais Bagdad qui devient l'« axe de la stratégie proche-orientale » et la plaque tournante de l'ensemble stratégique du Moyen-Orient.

C'est dans un esprit hostile à l'égard de tout pacte que Nasser effectue le voyage à Bandoung, sa première sortie du monde arabe et peut-être d'Égypte. Chargé de symboles d'émancipation et d'aspiration à la dignité qui s'avéreront illusoires, ce séjour à Bandoung en avril 1955 conforte sa popularité en Égypte jusque dans les milieux de l'opposition de gauche. Ses dirigeants encore emprisonnés jugent qu'il a ainsi bravé l'impérialisme et défendu l'indépendance nationale. De là date le début de l'alliance entre Nasser et le peuple égyptien, en attendant celle de 1956.

Le 26 septembre 1955, lorsque le colonel-président annonce au peuple égyptien que l'Égypte a signé un contrat de vente d'armements avec la Tchécoslovaquie¹¹, la foule accueille la nouvelle avec enthousiasme. Cette réaction populaire produit une forte impression sur Nasser. Il découvre que c'est en défiant l'Occident et en mettant l'accent sur l'alternative à l'Est qu'il triomphe. C'est dans ce climat que survient la crise de Suez, ultime étape dans la décolonisation totale de l'Égypte. L'enchaînement des événements a été maintes fois décrit, mais la gestion de la crise par Nasser mérite de retenir l'attention. Le télégramme de Dulles affirmant que « vu l'instabilité de l'économie égyptienne, le prêt, promis en janvier, ne sera pas accordé » est une gifle, une humiliation qu'inflige le monde occidental à Nasser.

Une semaine plus tard, le 26 juillet 1956, dans son discours d'Alexandrie, Nasser annonce, devant une foule exaltée, la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Les Britanniques et les Français croient ainsi tenir l'opportunité d'opérer une remise en ordre en tentant de reprendre pied dans la zone du canal. La décision est alors prise de préparer une expédition militaire tripartite, l'objectif commun étant le renversement du régime de Nasser. Le rejet de l'ultimatum franco-anglais par Nasser le 30 octobre 1956 déclenche les opérations militaires. Mais ce dernier prend les décisions les plus importantes. C'est lui qui appelle secrètement Eisenhower le 1^{er} novembre ; c'est lui qui décide le retrait des forces égyptiennes du Sinaï et

leur regroupement autour de la capitale pour défendre le régime ; c'est enfin lui qui accepte le cessez-le-feu le 6 novembre. Les pressions des grandes puissances ont eu raison de la détermination des Britanniques. Guy Mollet, tenté de poursuivre les opérations, finit par céder. Les « succès » militaires se transforment en défaite. Le respect immédiat de l'impérative injonction américaine d'abandonner l'aventure fait clairement apparaître le niveau de puissance réelle des deux pays¹². La France et la Grande-Bretagne ont en effet perdu leur statut de grande puissance coloniale. D'une certaine manière, la crise de Suez sonne le glas du colonialisme. L'émancipation des colonies qui subsistent encore dans les empires, notamment celle de l'Algérie, semble inéluctable.

En revanche, Nasser a achevé la décolonisation de son pays en arrachant la souveraineté politique mais aussi économique. En octobre-novembre 1956 se déroule la « deuxième révolution » qui est essentiellement économique. Elle consiste en une vaste opération de nationalisation des intérêts économiques européens en Égypte. La Barclay's Bank comme le Crédit Lyonnais sont nationalisés. Mais la principale réussite de Nasser est sans doute d'être parvenu à forger une alliance véritable avec le peuple égyptien. L'identification de Nasser à l'Égypte est totale et la personnification du pouvoir, inéluctable.

L'Irak

L'Irak reçoit son indépendance en 1932. La stratégie de la Grande-Bretagne demeure cependant inchangée. Elle est toujours déterminée par ses responsabilités dans la région et dans la gestion du mandat en Palestine. L'équilibre régional et international requiert le maintien de l'influence anglaise. Avec une telle conception, il n'est pas étonnant que la Grande-Bretagne ait veillé à préserver ses positions en Irak jusqu'en 1958. Tenter de comprendre ce « moment britannique » en Irak conduit à mettre en perspective l'évolution du mandat dans l'entre-deux-guerres, la nature de l'indépendance accordée en 1932 ainsi que le rôle de l'Irak dans le système de défense régional conçu avec les Britanniques.

Fausse indépendance et traités 1922-1948

La reconnaissance du mandat britannique en avril 1920 par la conférence de San Remo est à l'origine de la révolte, partie du Moyen-Euphrate en juin 1920. L'arrestation des principaux chefs nationalistes¹³ dans les villes unifie et radicalise le mouvement de révolte. La révolte d'août à octobre 1920 est alors conduite par les cheikhs tribaux et les *mujtahid* chiites. En face, ce sont 100 000 soldats anglais qui sont chargés de la répression. Mais à côté du volet répressif, un traitement politique de la crise est esquissé avec la formation d'un cabinet irakien qui reste toutefois « subordonné » à Percy Cox, haut-commissaire anglais, qui retourne en Irak le 11 octobre 1920.

L'ordre rétabli, la Grande-Bretagne fait entériner par les notables d'Irak le principe d'une monarchie constitutionnelle dont Fayçal I^{er}, chassé par les Français de Syrie et exilé en Italie, serait le roi. Mais, en échange de son accord, Fayçal prône l'indépendance formelle et la signature d'un traité d'alliance pour remplacer le mandat. De difficiles négociations anglo-

irakiennes s'ouvrent alors pour déboucher le 10 octobre 1922 sur la signature d'un traité. La Grande-Bretagne s'y réserve la défense aérienne du territoire et le contrôle de la politique étrangère ainsi que les finances. Se réservant des attributs de souveraineté, la Grande-Bretagne maintient ainsi son contrôle sur le pays et l'indépendance concédée est en définitive plus formelle que réelle. Mais un tel compromis qui déguise la tutelle en alliance est-il acceptable ?

Les chiïtes, écartés des bénéfices de la révolte de 1920, manifestent une opposition d'autant plus vive que les principaux bénéficiaires du nouveau régime viennent de cette élite sunnite urbaine et minoritaire. C'est d'ailleurs sous la forte pression des Britanniques que l'Assemblée constituante, élue en 1924, ratifie finalement le traité de 1922. L'Assemblée demeure toutefois hostile au maintien de la tutelle britannique. Mais au moment même où Londres feint de trouver un compromis, la décision de la SDN conforte ses positions en Irak. En 1925, l'Angleterre obtient de la SDN que Mossoul soit attribué à l'Irak « à condition que le mandat britannique se prolonge pendant vingt-sept ans ».

Légèrement remanié en 1927, le traité de 1922 ne peut cependant offrir un cadre acceptable pour les Irakiens. De nouvelles négociations s'ouvrent et s'achèvent par la signature d'un traité à Bagdad le 30 juin 1930 qui annonce la fin du mandat et prévoit l'indépendance de l'Irak en 1932. Donnant satisfaction aux revendications nationalistes, le traité préserve l'essentiel de l'emprise de la Grande-Bretagne sur l'Irak et son autorité sur le pays. Le traité prévoit ainsi la formation et l'équipement de l'armée irakienne, l'extension des bases militaires, l'octroi de facilités en cas de guerre, et enfin le maintien de la base aérienne et de la garnison de Habbāniya. Comme le souligne Lawrence James : « L'Irak et son pétrole font plus que jamais partie de l'empire non officiel de la Grande-Bretagne¹⁴. »

Cependant, la révolte palestinienne et sa répression entre 1936 et 1939, l'impopularité du projet de partition ainsi que la proximité de la nouvelle guerre mondiale ont des conséquences sur les rapports anglo-irakiens. L'enjeu devient doublement stratégique. Le pétrole, notamment irakien, conditionne le maintien de l'effort de guerre, tandis que l'Irak revêt une importance particulière pour la défense de l'Égypte et des voies de communication dans toute la région. Or, déjà ébranlée par la mort du roi Fayçal en 1932, la stabilité de l'alliance anglo-irakienne se trouve compromise par la politique incertaine des gouvernements transitoires de 1931 à 1940 et par les aspirations nationalistes. La perspective d'une victoire allemande et l'espoir de mettre fin à la domination britannique au Moyen-Orient ont accru le sentiment antibritannique au sein de l'opinion irakienne. Elle est également sérieusement menacée par la prise du pouvoir par le Premier ministre Rachid Ali El Kilani, le 3 avril 1941, ouvertement favorable aux pays de l'Axe. L'avancée des Allemands dans les Balkans et en Grèce, au printemps 1941, ainsi que la perspective d'une mise à leur disposition de bases en Syrie à l'initiative des autorités françaises de Vichy contraignent les Britanniques à envahir l'Irak. Deux brigades composées de troupes indiennes investissent Bassora avec l'objectif d'assurer la sécurité des champs pétrolifères du Nord.

Prévue par les clauses du traité anglo-irakien, cette opération est toutefois perçue par les nationalistes comme le prélude à une attaque contre Bagdad. Le Premier ministre irakien, Rachid Ali El Kilani, arrivé au pouvoir par un coup d'État militaire, appelle secrètement à l'aide les Allemands. La réaction des Britanniques est immédiate : l'attaque irakienne contre la base de Habbāniya est repoussée tandis que, dès le mois de mai, les brigades de l'armée anglaise

occupent Bagdad. L'intervention tardive de l'aviation allemande et italienne ne peut empêcher la défaite ni la mort de 3 000 soldats irakiens. Rachid El Kilani prend la fuite pour se réfugier à Berlin tandis qu'une épuration engagée au sein de l'armée permet la mise à l'écart des officiers nationalistes. Un gouvernement probritannique dirigé par Nouri Saïd peut alors s'installer à Bagdad. Le « coup de main » contre l'Irak et l'« incident d'Abdine » au Caire, neuf mois plus tard, montrent qu'en dépit du développement des nationalismes, la puissance britannique au Moyen-Orient reste intacte.

Le régime irakien demeure certes sous influence britannique, mais les évolutions de la situation dans la région, plus particulièrement en Palestine, vont conduire le pouvoir irakien à modifier sa ligne de conduite. Première discordance, lors de la réunion de la Ligue arabe à Bloudane, en Syrie, du 8 au 12 juin 1946, le délégué irakien rappelle le caractère arabe de la Palestine. La monarchie de Bagdad, qui négocie non sans difficultés avec Londres la refonte des accords communs de défense, cherche ainsi à retirer bénéfice de ses positions nationalistes. L'Irak se rallie d'ailleurs au plan d'invasion de la Palestine. Mais, comme dans le cas égyptien, cette prise de position relève sans doute d'un calcul. Car, un soulèvement populaire contraint le roi et le gouvernement irakien à annuler le protocole d'accord qui vient d'être signé avec la Grande-Bretagne. Signé le 16 janvier 1948 à Portsmouth par Salah Jabr, Premier ministre irakien, et par Bevin, le contenu du traité est quasiment identique à celui de 1930. Il supprime quelques entraves à la souveraineté irakienne, mais les intérêts stratégiques de la Grande-Bretagne sont préservés. Sous la pression populaire, Salah Jabr démissionne le 27 janvier. Aussitôt, son successeur, Mohamed Sadr, rejette le 4 février 1948, le traité anglo-irakien. Cependant, le rejet de ce traité n'entraîne pas de conséquences majeures. Entérinant le retour au *statu quo*, c'est bien la domination britannique sur l'Irak qu'il confirme.

Du pacte de Bagdad au coup d'État de 1958

Le sort de l'Irak au début des années 1950 reste lié à celui de la Grande-Bretagne. Pour réaliser ses objectifs, le gouvernement très probritannique de Nouri Saïd consolide l'alliance avec la Grande-Bretagne. Le Premier ministre fait campagne pour le Croissant fertile et tente ainsi de regrouper sous l'égide de Bagdad, la Syrie et la Jordanie. De même, il écrit, le 4 août 1954, une lettre au roi d'Irak, Fayçal II, pour affirmer que la sécurité de l'Irak dépend de la Turquie et de l'Iran. Le 13 janvier 1955, Irakiens et Turcs annoncent à Bagdad leur intention de conclure un traité pour « assurer la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient ». C'est l'amorce du pacte de Bagdad, qui sera signé le 24 février 1955, auquel la Grande-Bretagne, le Pakistan et l'Iran s'empressent de s'associer. Avec ce pacte, et pour quelques années encore, paraissent assurés l'alignement de Bagdad sur Londres et la préservation des positions britanniques dans la région. Les États-Unis, tout en donnant l'impression de demeurer à l'écart, manifestent leur satisfaction. La signature du pacte de Bagdad vient couronner la « pactomanie », chère à F. Dulles. L'Union soviétique proteste contre cette alliance avec la Turquie, dans laquelle elle voit une première étape vers la constitution d'une coalition antisoviétique.

De son côté, Nasser reste franchement hostile. Ce sont la fragile Syrie et la Jordanie hachémite¹⁵, comme l'Irak à la même époque, qui risquent de basculer dans la mouvance irakienne et dans une politique d'alliance avec l'Occident. Le pacte de Bagdad pèsera d'un grand

poids dans les choix opérés par Nasser. Il a nourri sa passion pour l'arabisme et sa révolte contre l'Occident. Cependant, la marche vers l'unité arabe reste, pour le colonel-président, un idéal, un rêve plus ou moins lointain. Après quelques hésitations, en 1958, il cède aux propositions syriennes d'union avec l'Égypte. Acclamée par les foules arabes, la République arabe unie est perçue comme l'amorce de l'unité de la nation arabe et comme une victoire sur les « complots » des impérialistes. Elle aura des conséquences importantes dans la région, notamment en Irak et au Liban .

Le rapprochement avec Amman illustre d'ailleurs l'inquiétude du gouvernement pro-occidental de Bagdad. Le 14 février 1958, les deux capitales décident de constituer une Union arabe présidée par le roi Fayçal II d'Irak et par son cousin de Jordanie. La radio du Caire attaque violemment ce rapprochement, provoquant de violentes manifestations à Bagdad. Fayçal II rappelle alors au pouvoir Nouri Saïd, l'homme des Anglais. Mais bientôt, le Liban est atteint à son tour par la fièvre unitaire. En mai 1958, la situation est explosive. Le président Chamoun se tourne vers Nouri Saïd qui préconise l'intervention des pays musulmans inclus dans le pacte de Bagdad. Jugeant excessive la prudence des Occidentaux, ceux-ci se réunissent à Istanbul le 14 juillet 1958 pour mettre au point leur intervention au Liban. Mais le jour même de la réunion, un groupe d'« Officiers libres », dirigé par le colonel Aref et le général Kassem, renversent la monarchie, tuant le roi Fayçal et Nouri Saïd. Turcs et Iraniens attendent vainement l'arrivée de la délégation irakienne. Le Caire jubile, tandis qu'à Washington et à Londres, c'est la consternation. Les Britanniques viennent de perdre leur principal appui, l'Irak, premier producteur de pétrole de la région. Certes, le général Kassem assure que les accords pétroliers conclus seront honorés et que « l'Irak ne sera offert ni à l'URSS ni à l'Égypte ». Mais le renversement de la monarchie irakienne représente un nouveau bouleversement pour les intérêts britanniques et occidentaux au Moyen-Orient. Faut-il voir une quelconque relation entre le coup d'État en Irak et le débarquement, le 15 juillet 1958, des marines à Beyrouth ? Les témoignages n'apportent pas de réponse précise¹⁶. Cependant, il n'est pas exclu alors que tout laisse à prévoir de nouveaux déboires pour le camp occidental, que le président Eisenhower ait cherché à éviter de nouvelles menaces. De son côté, rêvant de reprendre pied dans la région, Londres a rapidement répondu à la demande d'aide du roi Hussein de Jordanie.

Quoi qu'il en soit, le renversement de la monarchie en Irak et l'instauration de la République viennent souligner les revers de la Grande-Bretagne dans la région ainsi que son incapacité à préserver ses intérêts stratégiques. La page de la tutelle britannique et des faux-semblants est définitivement tournée. L'Irak, désormais indépendant et totalement souverain, ne suivra pas pour autant la voie de la liberté et de la stabilité. Hormis une courte parenthèse, juste avant l'arrivée au pouvoir de Saddam Hussein, l'Irak connaîtra désormais le cycle infernal de la violence et de la terreur.

L'Iran

Évoquer l'Iran, des années de guerre jusqu'au retour du chah au pouvoir en 1953, c'est faire le récit d'un moment clé de l'histoire de ce pays. En effet, l'avenir de l'Iran semble se dessiner au détour de ces années cruciales où l'on a vu, tour à tour, ce pays devenir l'enjeu des grandes puissances, accéder ensuite à une indépendance et à une souveraineté accomplies avec l'arrivée

au pouvoir de Mossadegh, et enfin, le chah revenir au pouvoir après le coup d'État organisé par la CIA en 1953. Ces crises significatives ont à la fois affermi l'indépendance économique du pays et confirmé son alignement sur le camp occidental qui est perçu comme une aliénation par les opposants du régime du chah.

L'indépendance de l'Iran à l'épreuve de l'occupation soviétique 1941-1946

L'Iran est, en 1946, l'enjeu d'une épreuve de force entre les deux camps. À l'été 1941, afin d'assurer le ravitaillement et l'acheminement des armes vers le front russe, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne se mettent d'accord pour occuper chacune une moitié de l'Iran et déposer le chah Reza Pahlévi, coupable d'avoir affiché ses sympathies envers les pays de l'Axe. Son fils, Mohamed Reza, qui lui a succédé, a conclu avec la Grande-Bretagne et la Russie un traité prévoyant le retrait de leurs troupes, six mois après la fin de la guerre. En septembre 1945, les cinq ministres des Affaires étrangères alliés ont en effet décidé que ce retrait interviendrait au plus tard le 2 mars 1946.

Mais cette décision se heurte rapidement à une réalité plus complexe. Il apparaît évident que Staline n'a pas l'intention de tenir ses engagements. Selon André Fontaine, trois raisons d'ordre géopolitique conduisent Staline à refuser l'évacuation immédiate du nord de l'Iran. Elles se résument à « l'absence, sur sa frontière sud, d'un glacis comparable à celui qu'il a réussi à établir de la Baltique à l'Adriatique ; la vulnérabilité des gisements du Caucase, d'où l'Union soviétique tire alors l'essentiel de son approvisionnement en pétrole ; l'effort séculaire d'un pays dont la plupart des ports sont bloqués pendant des mois par les glaces pour s'assurer un accès aux mers chaudes¹⁷ ».

Staline prend prétexte de la révolte survenue à Tabriz en décembre 1945, capitale de l'Azerbaïdjan restée persane, pour justifier son refus de quitter le nord de l'Iran et renforcer la présence militaire soviétique. Les troupes russes empêchent d'ailleurs la gendarmerie du chah d'intervenir et de « rétablir l'ordre ». Le 12 décembre 1945, la république autonome d'Azerbaïdjan est proclamée, « l'armée du peuple » constituée et des mesures de nationalisation sont prises. Bref, le gouvernement central a perdu le contrôle de la province tandis que Molotov rejette la proposition de Bevin tendant à créer une commission des Trois Grands pour l'Iran. La proclamation en Iran d'une république populaire kurde prosoviétique, le 15 décembre, aggrave la tension. Le 19 janvier 1946, l'Iran saisit le Conseil de sécurité qui fait un constat d'impuissance en invitant, le 30 janvier, les Russes et les Iraniens à négocier.

Mais Staline ne relâche pas la pression. En février 1946, il informe le Premier ministre iranien, Ghavam Sultaneh, que Moscou maintiendra ses troupes dans les provinces du nord de l'Iran. Quant à l'évacuation de sa zone d'occupation, Staline ne l'envisage qu'à deux conditions : la reconnaissance par l'Iran de l'autonomie de l'Azerbaïdjan et l'octroi d'une concession à Moscou sur le pétrole de la province. Ces exigences sont naturellement rejetées par le Premier ministre iranien.

Alors que Londres annonce le retrait de ses soldats pour le 2 mars 1946, à l'exception de la zone pétrolière du sud, Washington invite Moscou, dès le 6 mars, à suivre l'exemple de Londres. La tension est alors à son comble dans un contexte de guerre froide. Des unités soviétiques avancent vers Téhéran. Les États-Unis menacent de saisir le Conseil de sécurité qui examine à

nouveau la question pendant que des renforts soviétiques sont dépêchés en Iran. Mais contre toute attente, le 26 mars 1946, l'Union soviétique annonce le retrait de ses troupes dans un délai de six semaines, à condition que Ghavam Sultaneh accepte la création d'une société pétrolière en Azerbaïdjan, contrôlée à 51 % par Moscou. Le Premier ministre accepte, mais il soumet l'accord à la ratification du Parlement, dont l'élection est prévue dans les sept mois suivant la fin de l'occupation. Toutefois, le scénario ne se déroule pas conformément aux prévisions du Kremlin. Des grèves éclatent dans les raffineries de l'Anglo-Iranian Oil Company tandis que Londres encourage les tribus du sud à se soulever, obligeant ainsi Ghavam Sultaneh à se séparer de ses ministres communistes. De plus, Sultaneh parvient à empêcher l'élection d'un nouveau Parlement et, du même coup, la ratification de l'accord, et il engage la reconquête, sur les conseils des Anglais et des Américains, de la province « rebelle ».

Les Soviétiques multiplient les avertissements et concentrent des troupes à la frontière, tout en se gardant d'intervenir. Les deux républiques autonomes s'écroulent. Le Parlement iranien élu en 1947, le Majlis, rejette à une large majorité l'accord pétrolier signé par Sultaneh, le 4 avril 1946. La forte pression exercée par Staline n'a pas suffi à faire plier l'Iran, l'URSS essuie donc un échec. De cette affaire, les Anglo-Saxons peuvent tirer un double enseignement. D'une part, Staline a montré qu'il est capable de reculer lorsque les risques de conflit sont majeurs, et d'autre part, cet épisode n'a pas entraîné de changement dans les rapports entre la Grande-Bretagne et l'Iran. À l'aube des années 1950, la continuité l'emporte donc sur la rupture.

Conquête de la souveraineté économique et coup d'État 1951-1953

Une fois réglée la question de l'occupation du nord de l'Iran, Ghavam Sultaneh cède sa place au général Razmara. Sous influence occidentale et particulièrement américaine, le nouveau Premier ministre du chah est confronté à une grave crise qui survient au lendemain de sa nomination. Le Venezuela et l'Arabie saoudite viennent d'obtenir des compagnies pétrolières américaines, installées dans ces deux pays, un partage à 50 % des recettes d'exploitation. Or, l'Anglo-Iranian Oil Company, propriétaire de la plus grande raffinerie au monde à Abadan et principal exploitant du pétrole du golfe Persique, accepte seulement de doubler les redevances versées à Téhéran. La proposition est fermement rejetée par le Majlis. Ce rejet annonce le début de la campagne en faveur de la nationalisation des hydrocarbures.

Le chef de file de cette campagne est l'ardent Mossadegh. Isolé au départ, l'ancien ministre et député de Téhéran devient très populaire lorsqu'en mars 1951, Razmara est assassiné. Mossadegh, dont le programme repose sur le rejet de la domination britannique et la renaissance nationale, gagne les élections d'avril 1951. Le chah Mohamed Reza doit faire appel à lui comme Premier ministre. Mais Mossadegh n'a pas oublié l'intervention des troupes indiennes en Iran pendant la Première Guerre mondiale ni le retour des troupes britanniques en 1942. D'emblée, il exprime une franche hostilité à la domination britannique et à la poursuite de l'activité des compagnies pétrolières anglaises. Le 2 mai 1951, il promulgue une loi de nationalisation visant à mettre fin aux privilèges de l'AIOC et à assurer ainsi une meilleure répartition des richesses. Sortir le peuple iranien de la misère, gagner la bataille contre « l'impérialisme anglais » et l'aliénation, tels sont les objectifs prioritaires de Mossadegh, dont la démarche vise à instaurer la souveraineté pleine et entière du pays.

Étranger à ces préoccupations et craignant que le précédent iranien ne serve d'exemple aux autres pays de la région, le gouvernement anglais a d'autres projets en tête. Les travaillistes, au pouvoir à Londres, sont en effet fortement tentés par une intervention pour, selon Anthony Eden, « reprendre cette propriété volée ». Opposés, les États-Unis finissent par les en dissuader. Les Américains redoutent vraisemblablement un retour de l'Union soviétique en Iran à la faveur d'une nouvelle épreuve de force. En effet, le traité irano-soviétique de 1921 donne à l'URSS le droit d'occuper le nord du pays, en cas d'intervention d'une tierce puissance. Les Américains tentent une médiation qui s'avère vaine. Ont-ils déjà en tête un scénario qui devrait permettre aux compagnies américaines de supplanter l'AIOC ? La suite des événements incite à le penser. Quoi qu'il en soit, tout en défendant leurs propres intérêts, les États-Unis paraissent vouloir se démarquer des positions néocoloniales de la Grande-Bretagne. Ils acceptent seulement de participer au boycottage du pétrole iranien.

Mossadegh maintient sa ligne de conduite sans tenir compte de l'avis du chah. Il défend ardemment le principe de la nationalisation devant les Nations unies. En novembre 1951, en route pour New York, il fait escale au Caire, théâtre d'émeutes antibritanniques. L'accueil y est triomphal, il proclame que la lutte commune « détruira l'impérialisme britannique ». S'il se montre déterminé et parfois exalté, Mossadegh se révèle inconstant. Il estime ainsi que l'Iran peut se passer des revenus du pétrole commettant une grave erreur d'appréciation. Cette attitude lui vaut l'hostilité du clergé chiite et des commerçants du bazar qui sont pourtant les principaux soutiens du gouvernement. En 1953, le soutien de ces deux catégories lui fera cruellement défaut.

Mais à la détermination de Mossadegh répond l'obstination des Anglais. Avec le retour des conservateurs au pouvoir à Londres, cette tendance se confirme. Winston Churchill approuve un projet de la CIA qui est mis à exécution le 13 août 1953 ; il s'agit d'inciter le chah à destituer Mossadegh et à nommer à sa place le général Zahedi, plus accommodant. Pendant que des hommes de main neutraliseraient les partisans de Mossadegh, le chah trouverait refuge sur les bords de la Caspienne. Cette première tentative tourne court. C'est un échec. Zahedi est obligé de se cacher et le chah de s'enfuir à Rome.

La CIA ne renonce pas pour autant. Dès le 19 août, « un cortège d'apparence pacifique, dont l'organisation aurait coûté 10 millions de dollars à la CIA¹⁸ », se transforme en manifestation royaliste. Une partie de l'armée se joint aux manifestants et prend le contrôle de la radio. Zahedi s'adresse aux Iraniens. C'est le dernier acte imaginé par la CIA. Cette fois, le coup de force a réussi. Mossadegh est arrêté dès le lendemain. Condamné à mort, sa peine sera commuée en trois années de prison tandis que les dirigeants communistes, pourtant étrangers à la décision de nationalisation, sont condamnés à mort et exécutés.

Le retour du chah est acclamé par la foule ; mais sans doute n'est-ce pas la même que celle qui a soutenu Mossadegh. La nationalisation n'a pas été une vaine entreprise puisqu'elle permet à l'Iran de retrouver son indépendance et une plus grande latitude. En 1954, la Compagnie nationale des pétroles iraniens, dont Mossadegh est le créateur, conclut un accord avec un consortium anglo-américano-français qui garantit aux Iraniens la moitié des bénéfices de l'exploitation. Enfin, les États-Unis ont définitivement supplanté les Britanniques. Le chah est désormais un fidèle et précieux allié des Américains. La nature et le style de son pouvoir ont changé, mais peu importe. L'orientation résolument pro-occidentale de l'Iran ainsi que son

adhésion au pacte de Bagdad en septembre 1955 feront oublier aux Occidentaux les graves dérives du régime.

[1](#)- Saâd Zaghloul, avocat nationaliste, ancien président de l'Assemblée, ministre de l'Éducation et de la Justice avant la guerre, est le fondateur du parti *Wafd* en 1918.

[2](#)- En décembre 1935, Fouad I^{er}, sous la pression du Front national, restaure la Constitution de 1923.

[3](#)- Voir A. C. Bonneville, *L'Échec de la monarchie égyptienne 1942-1952*, t. I et II, IFAO, 2010.

[4](#)- *Ibid.*, p. 45.

[5](#)- *Ibid.*, p. 57.

[6](#)- A. C. Bonneville, « La guerre du canal 1951-1952 », *Cahiers de la Méditerranée moderne et contemporaine*, n° 70, juin 2005, p. 111-136.

[7](#)- La France redoute, par effet de contagion, la remise en cause de son influence et de sa prépondérance en Afrique du Nord.

[8](#)- Mohamed Heykal, *L'Affaire de Suez, un regard égyptien*, Ramsay, 1987, p. 43.

[9](#)- Voir J. Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, Seuil, 1969, p. 83-132.

[10](#)- J. et S. Lacouture, *L'Égypte en mouvement*, Seuil, 1962, p. 194.

[11](#)- En février 1955, un raid de l'armée israélienne à Gaza fait 50 morts parmi les soldats égyptiens. Nasser se tourne vers Washington, Paris et Londres, mais les capitales occidentales veulent lier ce contrat avec un engagement de l'Égypte du côté occidental. Moscou suggère alors à Nasser de s'adresser à Prague.

[12](#)- La France et la Grande-Bretagne évacuent leurs positions en Égypte avant la fin de l'année 1956 tandis qu'Israël ne quittera le Sinaï qu'à partir de janvier 1957.

[13](#)- La direction du mouvement de révolte est à majorité chiite, mais elle regroupe aussi des personnalités religieuses, d'anciens officiers ottomans, des grands négociants, etc. Cette mobilisation urbaine s'ajoute à celle des tribus de l'Euphrate, la jonction des deux mouvements renforçant le soulèvement.

[14](#)- L. James, *The Rise and Fall of the British Empire*, Abacus, 2008, p. 403.

[15](#)- La Jordanie, soumise aux pressions contradictoires de la Grande-Bretagne et de l'Égypte, décide de ne pas rejoindre le pacte de Bagdad. Mais le roi Husseïn élimine, au printemps 1957, l'opposition nassérienne dans son pays. Il rejoint ainsi, sans adhérer au pacte, le camp pro-occidental.

[16](#)- J. Lacouture, G. Tuéni, G. Khoury, *Un siècle pour rien. Le Moyen-Orient arabe de l'Empire ottoman à l'Empire américain*, A. Michel, 2002, p. 130 et s.

[17](#)- A. Fontaine, *La Guerre froide, 1917-1991*, Éditions de la Martinière, 2004, p. 103.

[18](#)- A. Fontaine., *op. cit.*, p. 238.

Chapitre 8

Les mandats au Proche-Orient : des évolutions très contrastées

AU LENDEMAIN DE LA GRANDE GUERRE, le droit international crée une institution nouvelle, le mandat. Il s'agit d'une sorte de compromis entre les conceptions libérales du président W. Wilson et le partage territorial de type impérialiste. Ainsi, dans les provinces arabes de l'ex-empire ottoman, une tutelle provisoire, exercée par un État mandataire au nom et sous le contrôle de la Société des nations, a été établie. En fait, les États mandataires, la France et la Grande-Bretagne, vont instaurer un régime d'administration directe au Liban, en Syrie et en Palestine. Mais ce sont les évolutions des politiques mandataires aux prises avec les nationalismes et leurs transformations après la Seconde Guerre mondiale qui seront présentées ici.

Liban et Syrie : l'indépendance imposée

Politique mandataire et nationalismes dans l'entre-deux-guerres

À l'été 1920, l'occupation militaire du royaume arabe de Damas lève les derniers obstacles à la mise en place de la tutelle française au Liban et en Syrie. Entre le 8 août et le 1^{er} septembre 1920, le général Gouraud, haut-commissaire de 1919 à 1923, fonde par décret cinq entités distinctes : l'État indépendant de Damas, le gouvernement d'Alep, le territoire autonome des Alaouites, le djebel Druze autonome et l'État du Grand Liban. La France crée ainsi cette « fédération d'autonomies locales », évoquée par Clemenceau en avril 1919 et qui favorise, comme le souligne Jean-David Mizrahi¹, « les clientèles confessionnelles de la France, à commencer par les chrétiens libanais qui ont finalement imposé l'idée du Grand Liban ».

Dès le début des années 1920, ce découpage institutionnel se double de la confiscation de tous les pouvoirs au profit de l'autorité mandataire. Le morcellement territorial, la juxtaposition des pouvoirs locaux et la tutelle exercée par la France viennent nourrir l'opposition des nationalistes syriens dont le discours prêche l'unité et l'indépendance. Le mécontentement s'amplifie à Beyrouth et à Damas avec l'arrivée du général Sarrail, successeur de Weygand (1923-1925). Désigné par le gouvernement du cartel des gauches, Sarrail, républicain et franc-maçon, suscite l'hostilité des chrétiens et des Druzes, qui constituent les principaux appuis de la France.

Une première rupture se produit dans le djebel Druze. En juillet 1925, la politique de « modernisation » entreprise par le capitaine Garbillet, son gouverneur, provoque le soulèvement des grandes familles terriennes et des paysans. Conduite au début par le Druze Sultan Al-Atrache, la révolte s'étend bientôt au sud du Liban et surtout en Syrie. Le bombardement de Damas, ordonné par le général Sarrail le 20 octobre 1925, donne la mesure de l'ampleur de l'insurrection qui est menée contre la politique mandataire. La répression de la révolte, acquise entre avril et juillet 1926, s'accompagne d'ouvertures visiblement conçues pour répondre aux

aspirations nationalistes.

La première conséquence de la révolte, c'est la nomination d'un haut-commissaire civil chargé de trouver une solution à la crise. La nomination du sénateur Henry de Jouvenel marque un changement. Dès son arrivée à Beyrouth en décembre 1925, il prépare une Constitution adoptée le 23 mai 1926 et le 1^{er} septembre, la République libanaise est proclamée. L'ancien Conseil représentatif devient la Chambre des députés. Celle-ci procède à l'élection du premier président de la République, Charles Debbas. Cependant, l'article 90 de la Constitution précise les relations avec la puissance mandataire en restreignant de manière très nette l'exercice de la souveraineté. Le haut-commissaire garde le contrôle de la politique extérieure et de la défense ; il peut annuler « toute législation jugée contraire au mandat, voire suspendre purement et simplement la Constitution ». Par ailleurs, l'article 95 de la Constitution prévoit une représentation « équitable » des communautés dans les emplois publics et dans la composition des ministères. Dans l'esprit de Jouvenel, ces mesures sont transitoires.

En Syrie, Henry de Jouvenel tente de s'appuyer sur les nationalistes modérés pour réaliser son programme. Il forme un gouvernement en mai 1926 comprenant trois nationalistes et annonce la convocation d'une assemblée constituante pour élaborer une Constitution « sur la base de la souveraineté nationale ». La transformation du mandat en traité entre la France et la Syrie pour une période de trente ans est également proposée, réservant à la France l'influence politique « sans porter atteinte à la souveraineté nationale ». Le changement d'orientation est radical, mais de Jouvenel n'aura pas le temps de réaliser son projet. Les chefs militaires s'opposent en effet à tout compromis avec les nationalistes qu'ils veulent éliminer. Et pendant que le haut-commissaire est à Paris, le commandant en chef de l'armée du Levant, Gamelin, et le directeur du service des Renseignements, Catroux, multiplient les mises en garde et obtiennent la mise à l'écart de Jouvenel en septembre 1926.

Cependant, le haut-commissaire Henri Ponsot dévoile, en juillet 1927, son programme qu'il inscrit dans la continuité de l'action de son prédécesseur. Voulant répondre à l'appel en faveur de la reconnaissance, par la France, de la souveraineté nationale lancé par les nationalistes syriens regroupés dans le « Bloc national », Ponsot invite, le 16 février 1928, le cheikh Taj-el-Din El Hassani à former un nouveau gouvernement. Une constituante est élue en avril 1928 ; les nationalistes y obtiennent 22 sièges sur 70. Le nationaliste Hichem El Atassi est élu président de la Chambre, tandis qu'Ibrahim Hananu prend la direction de la commission chargée de la rédaction de la Constitution. Ponsot semble ainsi résister aux pressions de l'armée en refusant de mener une politique fondée exclusivement sur la force. Mais en juillet 1928, les événements se précipitent puisque six articles du projet de Constitution paraissent remettre en cause le mandat. Les nationalistes syriens ont non seulement inscrit dans ces articles la restitution des attributs de la souveraineté, comme la création d'une armée et l'accession à la personnalité internationale, mais aussi « le principe d'une Syrie indivisible, comprenant le Liban, la Palestine et la Transjordanie ».

À Paris, le document déclenche un tollé. La réaction est vigoureuse et la puissance mandataire impose, soit la suppression des six articles contestés, soit une référence claire au mandat dans la Constitution. En cas de refus, Paris menace de suspendre l'Assemblée. Après plusieurs mois de négociations, Ponsot ajourne, le 5 février 1929, l'Assemblée constituante. Mais l'annonce de la prochaine signature du traité anglo-irakien oblige le gouvernement français à rouvrir le dossier

syrien. Ainsi, durant les dix années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale, l'ambiguïté de la politique française est éclatante. Semblant envisager la révision du mandat pour aboutir à la signature d'un traité, la France ne renonce pas pour autant à imposer une vision unilatérale.

En mai 1930, la France promulgue les statuts organiques des États du Levant. Celui de la Syrie reprend dans ses grandes lignes les dispositions du texte de 1928, expurgé toutefois de l'article 2 relatif à l'unité d'une grande Syrie. Le texte prévoit aussi la préservation des positions françaises. Quant au statut de la République libanaise, la Constitution de 1926, qui n'est pourtant pas promulguée, reste la référence.

Ce schéma recèle cependant quelques faiblesses. Si les nationalistes syriens acceptent le principe de nouvelles élections en décembre 1931-janvier 1932, obtenant 14 sièges sur 69, ainsi que la formation d'un nouveau gouvernement dominé par des personnalités francophiles, la formule échoue du côté libanais. Lors de l'élection présidentielle de mars 1932, la perspective de la victoire du candidat sunnite, Mohamed El Jisr, contre le candidat maronite, Bechara El Khoury, qui est soutenu par l'autorité mandataire, provoque des craintes et une vive réaction.

Le 9 mai 1932, Ponsot décide en effet de suspendre la Constitution et de garder tous les pouvoirs. Bien des indices autorisent les nationalistes modérés syriens et libanais à douter de la volonté du pouvoir mandataire d'entreprendre des réformes. Jamil Mardam Bey, ministre dans le gouvernement syrien de 1932, donne sa démission en avril 1933. Le Quai d'Orsay précise alors ses intentions et le doute n'est plus permis. Le futur traité doit exclure l'idée d'une indépendance immédiate et envisager une période transitoire. L'indépendance de la Syrie dépendra de « son aptitude à l'exercice d'une pleine indépendance ». C'est précisément ce que les nationalistes ne sauraient accepter. La rupture est inévitable.

Avec le départ de Ponsot et son remplacement, à l'été 1933, par le comte Damien de Martel, la France confirme sa volonté d'agir sans tenir compte des vœux des nationalistes. Sans tarder, le haut-commissaire engage, devant la Chambre de Damas, la procédure de ratification d'un traité qui reprend les statuts de 1930. Devant l'hostilité des députés, il décide la suspension de la session de l'automne 1933, qui se prolonge jusqu'à l'automne 1934. Il fait également pression sur le nouveau ministère dirigé par El Hassani pour éviter toute discussion portant sur des questions politiques. Mais les efforts de Damien de Martel visant à promulguer une Constitution en janvier 1936 ne peuvent résister aux événements qui éclatent dans le pays.

En effet, de janvier à mars 1936, le Haut-Commissariat est confronté à une vive agitation nationaliste. Ayant pour mot d'ordre « indépendance et unité », le mouvement de contestation se développe et s'étend à toute la Syrie urbaine. La situation est suffisamment grave pour contraindre la puissance mandataire à renouer avec les nationalistes. Les discussions commencent à Damas, puis avec l'accord du haut-commissaire, elles se poursuivent à Paris. Les négociations entre la délégation syrienne et le Quai d'Orsay portent sur les termes du traité. L'arrivée du Front populaire au pouvoir donne à ces négociations « un nouvel élan ». Du côté français, elles sont conduites par Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des protectorats et mandats. Tout en négociant l'indépendance, P. Viénot veille à préserver les impératifs stratégiques de la France. Le traité reconnaît ainsi « l'autorité d'une administration nationale sur une Syrie indépendante et unitaire ». Prévu pour vingt-cinq ans, le protocole d'accord, signé à Paris le 9 septembre 1936, prévoit l'accession à « l'indépendance pleine et entière », après une période transitoire de trois ans. Les élections en novembre 1936

donnent une majorité à la Chambre syrienne au « Bloc national ». Hichem El Atassi et Jamil Mardam Bey sont respectivement élus président de la République et président du Conseil. Le 27 décembre 1936, le traité est ratifié par 81 voix contre 9 par la Chambre syrienne.

Parallèlement à ces négociations avec les nationalistes syriens, le gouvernement français admet, à la fin du mois de juin 1936, le principe d'une négociation avec le Liban. Cette position suscite de vives protestations des délégués syriens qui avaient refusé de reconnaître l'indépendance du Liban dans ses frontières de 1920. Dans un souci d'apaisement, P. Viénot adresse, en juin 1936, un message au président de la République libanaise, Émile Eddé, dans lequel il rappelle la vocation de la Syrie et du Liban à l'indépendance. De fait, un traité franco-libanais est signé le 13 novembre 1936. Il est ratifié quelques jours plus tard par la Chambre libanaise. Ce traité est reconductible pour une deuxième période de vingt-cinq ans et il ne prévoit, contrairement au traité avec la Syrie, aucune limitation dans le temps pour les bases militaires françaises. Enfin, des échanges de lettres viennent confirmer la répartition communautaire des emplois publics.

À l'automne 1936, la question des mandats français semble réglée. Mais la détente est de courte durée. À Paris, l'opposition aux traités est tellement forte que le gouvernement préfère ne pas engager la procédure de ratification. La chute du deuxième gouvernement Blum en avril 1938 et l'aggravation de la situation internationale achèvent de renforcer le camp des opposants. La France demande de nouvelles concessions, notamment sur le plan militaire, comme la présence de troupes françaises en Syrie pendant toute la durée du traité (vingt-cinq ans). Bref, les indépendances récemment acquises demeurent encore bien théoriques...

En 1938, le haut-commissaire, Gabriel Puaux, milite pour le maintien de l'ordre ancien. Son appel est entendu : le 14 décembre 1938, la commission des Affaires étrangères du Sénat demande l'ajournement de la ratification et le retour pur et simple au mandat. Dès lors, les démissions de personnalités politiques syriennes et les mesures conservatrices, contribuant à la dégradation de la situation, se succèdent. En mai 1939, le rétablissement par G. Puaux du régime des autonomies régionales prive la France d'interlocuteur. Une dernière étape est franchie par le haut-commissaire lorsqu'il dissout la Chambre, suspend la Constitution et arrête ou contraint à l'exil la plupart des nationalistes. Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la voie de l'indépendance totale s'annonce pavée d'embûches.

La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences en Syrie et au Liban

La défaite et l'occupation de la France ainsi que la mise en place du gouvernement de Vichy retentissent jusque dans les pays du Levant. Interprétés comme un signe de l'histoire, les nationalistes s'autorisent de nouvelles audaces. Sensibles à la propagande allemande, ils renouent avec la fièvre indépendantiste. Les grèves des étudiants et des lycéens, les manifestations et les affrontements du printemps 1941 en Syrie et au Liban obligent le haut-commissaire Dentz, dont l'attitude proallemande est connue, à faire quelques concessions. Des gouvernements syrien et libanais sont formés et des assemblées consultatives mises en place.

Mais le coup d'État du général Rachid Ali El Kilani en Irak provoque une intervention britannique. Par ailleurs, la possibilité accordée aux Allemands, par le gouvernement de Vichy, d'utiliser les ports et aéroports du Liban et de Syrie modifie profondément la donne.

W. Churchill ne saurait admettre que les troupes allemandes bénéficient d'avantages stratégiques dans la région. La Grande-Bretagne prépare, sous la direction du général Wilson avec la participation de la division française libre du général Legentilhomme, une opération destinée à occuper la Syrie et le Liban. Les combats commencent le 8 juin 1941 et prennent fin le 14 juillet par la signature de la convention de Saint-Jean d'Acre par le général Wilson et le général de Verdilhac. De Gaulle est mécontent car la Convention place « les troupes spéciales », composées d'autochtones, sous le commandement britannique, et ne précise pas « la forme politique future des États sous mandat ». L'autorité de la France en tant que puissance mandataire est sérieusement entamée, malgré la promesse d'indépendance du général Catroux. La déclaration de W. Churchill aux Communes le 9 septembre 1941, favorablement accueillie par les nationalistes, vient confirmer cette évolution :

« Il n'est pas question que la France conserve la position qu'elle avait en Syrie avant la guerre, ni même que, pendant la durée des hostilités, les intérêts des Français libres se substituent à ceux des Français de Vichy. La Syrie doit être rendue aux Syriens². »

De fait, les indépendances de la Syrie et du Liban sont proclamées les 28 septembre et 26 novembre 1941, mais celles-ci demeurent formelles. Du point de vue français, pendant la guerre, la Syrie « indépendante » ne pourrait jouir de la souveraineté. Le contrôle des armées, de la police, des services publics, de l'économie et des communications doit continuer à être assuré par la France. Quant au Liban, la proclamation évoque « la mission » de la France dans le pays et le « retour » au traité de 1936.

Rejetant cette interprétation restrictive de l'indépendance et soutenus par les Anglais, les nationalistes syriens et libanais donnent à nouveau de la voix. Assurés de l'emporter, ils exigent, en avril 1942, l'organisation d'élections générales. Les succès de Rommel ont pour conséquence l'ajournement des élections et une série de déclarations du général de Gaulle « conservatrices sur l'avenir des États du Levant ». En définitive, il faudra la pression conjuguée des nationalistes syriens et libanais, des Britanniques et des Américains pour que la France cède.

Deux crises illustrent en effet l'attachement de la France à une vision impérialiste et sa vanité face à l'hostilité de la Grande-Bretagne qui a, entre-temps, reconnu les deux États. Les élections tant espérées se déroulent en mars 1943. C'est un succès pour les nationalistes, tant en Syrie qu'au Liban. Choukri El Kouatli, signataire du traité franco-syrien de 1936, et Bechara El Khoury deviennent respectivement présidents de la République, en Syrie et au Liban. Les deux pays demandent alors la fin de la censure de la presse et la levée des entraves à la souveraineté, en matière de politique extérieure. Refus du général de Gaulle qui subordonne ces mesures à l'annulation du mandat par l'organisation qui devait succéder à la SDN. Cette prise de position s'avère largement inadaptée à la situation.

Dès le 7 octobre 1943, Riadh El Solh, chef du gouvernement libanais, annonce une réforme constitutionnelle qui mettrait fin à « toute disposition inconciliable avec l'indépendance du pays ». Le président du Conseil syrien, Farès El Khoury, prend la même décision. Le 8 novembre, le Parlement libanais supprime les articles de la Constitution, limitant la souveraineté libanaise. Le nouveau délégué français, Jean Helleu, pense que la situation exige une attitude de fermeté. Le 10 novembre 1943, il décide la suspension de la Constitution, l'arrestation du président de la république du Liban ainsi que trois ministres. Les factions politiques libanaises réagissent en réaffirmant leur attachement au « Pacte national ».

Sous la pression des Britanniques et des Américains, le général de Gaulle rétablit le gouvernement et le Parlement, tandis que le général Catroux prépare le transfert de l'Administration aux gouvernements syrien et libanais. Le 22 décembre 1943, l'accord qui consacre l'indépendance totale des États du Levant est signé. Au mois de mars 1944, le transfert des compétences administratives devient effectif, mais une question reste en suspens : celle du statut des « troupes spéciales » restées aux ordres des unités françaises, toujours présentes dans les deux pays. Dès 1944, la Syrie réclame avec insistance l'évacuation des unités françaises et la soumission à son autorité des « troupes spéciales ». Soucieux de conserver la position privilégiée de la France, le général de Gaulle accepte d'ouvrir, le 29 mai 1945, des négociations. Le débarquement des renforts militaires français, officiellement destinés à la lutte contre le Japon, suscite de nouvelles manifestations qui dégénèrent à Damas en véritables batailles de rue entre les troupes françaises et la police syrienne. Comme dans le passé, l'armée française utilise canons et avions. La ville de Damas est bombardée. L'opération a fait plus de 500 victimes civiles. Nouvelle intervention de W. Churchill qui impose à de Gaulle le cessez-le-feu et le retour des troupes françaises dans leurs casernes.

Le 21 juin 1945, la Syrie et le Liban décident d'intégrer les « troupes spéciales » dans les armées nationales. Mais l'évacuation des troupes n'est pas encore acquise. Anglais et Français tardent à quitter les deux pays, malgré la promesse d'évacuation du 13 décembre 1945. La Syrie et le Liban en appellent alors aux Nations unies. Il faudra attendre avril et décembre 1946 pour que les troupes britanniques et françaises quittent la Syrie et le Liban. Ces pays sont les deux premiers États à obtenir leur totale indépendance politique, celle-ci n'étant assortie d'aucun traité. Pour l'édifice colonial français en Méditerranée, c'est le début de la fin...

La Palestine : une décolonisation manquée

L'occupation de la Palestine par la Grande-Bretagne, reconnue par la conférence de San Remo en avril 1920, est entérinée par la SDN en 1922. Le mandat sur la Palestine, que la SDN confie à la Grande-Bretagne, se distingue des autres mandats par une particularité : il s'agit d'œuvrer en faveur de « l'établissement d'un Foyer national juif en Palestine ». Ce projet d'État « appuyé sur une colonisation de peuplement » ouvre l'un des conflits sans fin de l'histoire contemporaine du Moyen-Orient. Au projet sioniste répond un nationalisme palestinien affirmé. L'évocation des grandes étapes du drame, qui se noue dès le début des années 1920, permettra d'explicitier les fondements de l'impossible avènement du futur État arabe en 1948.

Les ruptures en Palestine dans les années 1920-1930

En mars et avril 1920, Palestiniens et Juifs s'affrontent au nord de la Galilée et à Jérusalem, lors de la fête religieuse musulmane de Nabi Moussa. Après ces graves incidents, l'agression arabe contre des manifestants juifs en mai 1921 à Jaffa – qui, avec les représailles et contre-représailles dans le pays, coûte la vie à 95 personnes – alarme le haut-commissaire britannique, Herbert Samuel. Conscient des difficultés à concilier les deux nationalismes, ce dernier s'efforce d'apaiser les tensions. Dès août 1920, il décrète une amnistie des condamnés, dont Amine El Husseïni, à la suite des émeutes d'avril 1920 à Jérusalem. Il obtient aussi du secrétaire du

Colonial Office, W. Churchill, quelques concessions en faveur des Arabes. Le mémorandum – qui constitue le premier Livre blanc – de 1922, sans renoncer à la perspective du Foyer national, écarte « la disparition ou la subordination de la population arabe » et soumet l’immigration juive à « la capacité économique du pays d’absorber les nouvelles arrivées » afin que « les immigrants ne puissent priver une quelconque section de la population présente de son emploi ».

Entre-temps, les Arabes, réunis en congrès en décembre 1920 à Haïfa, demandent l’arrêt du projet sioniste et l’indépendance d’un État arabe après une période de transition durant laquelle les Britanniques exerceraient la tutelle. Mais ils refusent de créer l’Agence arabe que leur suggère le haut-commissaire en 1923 et de participer aux élections du Conseil législatif. À cette date, la situation reste plutôt calme en Palestine jusqu’aux graves incidents d’août 1929.

À l’été 1929, la « petite guerre » habituelle sur le site du mur des Lamentations prend un tour dramatique. Ce sont les questions religieuses et le statut des Lieux saints qui sont à l’origine des violences. Dans la revendication juive sur le site du mur des Lamentations, les musulmans voient le moyen de s’approprier les Lieux saints musulmans, l’esplanade des mosquées étant aussi celle du mont du Temple. Ils veulent donc le maintien du *statu quo*. Mais la situation s’envenime en août 1929. Aux manifestations des nationalistes juifs succède celle de la population arabe de Jérusalem. Le bilan de l’émeute est lourd : 133 Juifs sont tués et 67 Arabes ont trouvé la mort. Des violences extrêmes avec le massacre de la population juive d’Hébron marquent la fin de la période du calme précaire. Les autorités mandataires, d’abord débordées, mènent une vigoureuse répression en direction essentiellement des Arabes. Londres, à la demande du haut-commissaire sir John Chancellor, a dépêché des renforts de troupes. La situation est toutefois suffisamment grave pour justifier l’envoi d’une commission d’enquête sur les causes des troubles.

Le rapport de la commission Shaw, qui a inspiré en partie le second Livre blanc publié en 1930, écarte la notion de préméditation et souligne que « l’immigration a dépassé la capacité d’absorption du pays ». De manière significative, le rapport de la Commission constate l’exaspération de la population arabe, que le Livre blanc de 1930 résume en une phrase : « Il ne reste plus en Palestine de marge de terre disponible pour la colonisation agricole. » Question foncière et absence d’autonomie pour les Arabes risquent d’exacerber davantage le conflit entre les deux communautés. Le rapport recommande alors la définition d’une nouvelle politique prenant en compte les droits des populations non juives de Palestine, avec un contrôle plus « strict » de l’immigration et des transferts fonciers.

C’est un succès pour l’Exécutif arabe qui envoie une délégation à Londres, en mai 1930, composée notamment de Moussa El Husseïni et du mufti Amine El Husseïni. La délégation propose l’élection d’une assemblée élue par l’ensemble de la population sans distinction de religion. Les Britanniques, pour leur part, retiennent l’idée d’un Conseil arabe élu et purement consultatif, que les Arabes rejettent. Au fond, rien n’a vraiment changé, comme le montre la lettre de MacDonald adressée à Weizmann en février 1931. Le Premier ministre travailliste, soumis à diverses pressions, minimise la portée des recommandations de la commission Shaw, reprises dans le Livre blanc de 1930. Pourtant, l’année 1930 marque le début des difficultés entre la Grande-Bretagne et le mouvement sioniste. Les Britanniques semblent de moins en moins sensibles à la pression sioniste. À cela s’ajoute la crise économique mondiale qui a réduit les envois de fonds et du coup, l’immigration juive en Palestine.

C’est l’avènement de Hitler au pouvoir qui va permettre au sionisme de surmonter ces

difficultés. Pendant que le mufti de Jérusalem, Amine El Husseïni, s'efforce de donner une dimension musulmane à la question de Palestine et d'impliquer ainsi le monde musulman, le Yichouv – l'État avant l'État – conclut un accord de transfert avec les nazis, qui, entre 1932 et 1939, veulent rendre l'Allemagne « vide de Juifs ». Cet accord relance l'immigration juive en Palestine, de 42 359 en 1934, elle passe à 61 854 en 1935. La colère arabe ne tarde pas à se manifester. La contestation nationaliste prend la forme, à l'automne 1933, d'une série de grèves et de manifestations dans les grandes villes contre la politique de la Grande-Bretagne. La contestation s'amplifie avec le recours à la lutte armée. Elle débute en 1931 autour de Jérusalem sous la direction de Abdelkader El Husseïni. En Basse-Galilée, elle est conduite par Ezzedine El Qassam qui trouve la mort le 21 novembre 1935, au cours d'un accrochage avec la police britannique. Mais la création par la droite sioniste, en 1931, d'une milice secrète, l'*Irgoun*, et l'approvisionnement en armes des Juifs annoncent une aggravation de la tension.

C'est ce dernier point qui fait l'objet du mémorandum adressé, en octobre 1935, par les partis politiques palestiniens³ à Londres. Simultanément, ils lancent un appel conjoint à la grève générale. Un deuxième mémorandum de novembre 1935 exige l'arrêt immédiat de l'immigration, l'interdiction des ventes de terres et la constitution d'un gouvernement démocratique. La proposition britannique de créer un conseil législatif mi-élu, mi-nommé, avec un droit de veto du haut-commissaire rencontre l'hostilité des Arabes au principe de parité, exigé par les Juifs. Le projet est finalement rejeté par le Parlement britannique au printemps 1936.

C'est sur cette toile de fond que les violences entre les communautés reprennent en ce printemps 1936. L'état d'urgence est proclamé, ce qui n'a empêché ni la contestation arabe de s'étendre ni la mise en place du Haut-Comité arabe. Ce dernier appelle, le 25 avril 1936, à la grève générale « jusqu'à la satisfaction des exigences du mémorandum de novembre 1935⁴ ». La grève générale, qui paralyse déjà le pays, se double d'une insurrection. C'est la « guerre d'indépendance palestinienne ».

De la « guerre d'indépendance » à l'État « introuvable » 1936-1948

La « guerre d'indépendance » en Palestine en 1936-1939 mêle « jacqueries paysannes », actions de guérilla et désobéissance civile. Les insurgés palestiniens et arabes, conduits par Faouzi El Qawuqji, multiplient les opérations contre les colons juifs, les Britanniques et les « collaborateurs arabes ». Les violences renforcent le sentiment qu'il n'y a pas de solution pacifique possible et creusent irrémédiablement le fossé entre les communautés. Mais cette insurrection, nourrie par l'exaspération des paysans palestiniens, souffre de la faiblesse des moyens matériels et de l'absence de coordination entre les principaux chefs, comme Faouzi El Qawuqji et Abdelkader El Husseïni.

Comme d'habitude, la première réponse de la Grande-Bretagne est celle de la répression avec en prime l'envoi d'une commission d'enquête, à la mi-novembre 1936, dirigée par lord Peel. Le roi Ibn Saoud, le Premier ministre irakien Nouri Saïd et l'émir Abdallah de Transjordanie invitent le Haut Comité arabe à suspendre la grève et à « faire confiance aux bonnes intentions de notre amie la Grande-Bretagne, qui a déclaré qu'elle rendrait justice ». Il est justement question de justice – le fait est nouveau – dans le rapport de la commission Peel qui publie ses conclusions le 7 juillet 1937. Le rapport recommande – et c'est la première fois – la partition de la Palestine

en deux États avec le maintien d'une zone mandataire⁵. Il recommande également la suspension de l'immigration et de l'achat de terres, ainsi que la conclusion d'un traité entre la Grande-Bretagne et les deux États, analogue à celui conclu avec l'Irak, donc inégal.

Mais le plan Peel restera lettre morte. Si du côté des sionistes, les avis sont partagés, les pragmatiques, conduits par Weizmann et Ben Gourion l'ayant interprété comme une étape, l'acceptent ; il est du côté arabe fermement rejeté à l'exception de l'émir Abdallah qui poursuit des objectifs propres. Le plan Peel relance l'insurrection mais aussi la répression anglaise. Elle sera brutale et impitoyable. La police et les soldats anglais, la *Hagana*, l'*Irgoun*, le clan des Nashashibi, sous le regard approuvateur des États arabes probritanniques, portent les coups les plus rudes aux insurgés. Outre la pendaison d'une centaine d'insurgés entre 1937 et 1939, la répression a fait des milliers de morts, de prisonniers et de déportés. C'est l'ensemble du mouvement national palestinien qui est disloqué, brisé pour plusieurs années. Il devient désormais l'objet des surenchères et des calculs des pouvoirs arabes de la région.

Au même moment, la Grande-Bretagne amorce un revirement. Voulant sans doute préserver la loyauté des régimes arabes, elle révisé ses priorités et cesse de favoriser la naissance d'un État juif. C'est désormais un État judéo-arabe qui a les préférences de Londres. Ce changement d'attitude, dicté par la conjoncture internationale, permet l'ouverture de la conférence de Saint-James, en février 1939, sur la base d'une limitation de l'immigration et des transferts fonciers, et de l'association des Arabes et des Juifs au gouvernement du mandat. Dans le cadre de la conférence, les Britanniques mènent des négociations séparées avec leurs interlocuteurs arabes et juifs, qui débouchent sur la publication, le 17 mai 1939, du dernier Livre blanc. Celui-ci prévoit l'indépendance de la Palestine sous dix ans ; la réglementation stricte des ventes de terres et la limitation de l'immigration à 75 000 entrées au cours des cinq premières années, l'immigration devant également être soumise à l'approbation des Arabes de Palestine.

Le Livre blanc de 1939 est favorablement accueilli par les Arabes, à l'exception d'Amine El Husseïni. Mais il est rejeté par les sionistes qui y voient « une grande trahison ». Juifs et Britanniques sont donc au bord de la rupture à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La guerre qui éclate le 1^{er} septembre 1939 interrompt les débats de la Société des nations sur le plan de partage de la Palestine. Mais les événements se précipitent. Car à la faveur de la guerre, le mouvement sioniste fait le choix, au congrès de la communauté juive américaine qui se tient à l'hôtel *Biltmore* de New York en mai 1942, de l'option étatiste et du parrainage des États-Unis. C'est un tournant majeur, qui accentue les divergences entre les pragmatiques et les partisans du recours à la violence. Les groupes armés, ayant fait le choix du terrorisme dès 1944, mettent fin au débat sur les modalités de la lutte. La violence culmine le 22 juillet 1946 avec l'attentat contre le quartier général des forces britanniques à l'hôtel *King David* à Jérusalem. L'attentat est intervenu alors que le plan Morrison, connu sous le nom de « plan Morrison-Grady », est discuté à la Chambre des communes. Il prévoit d'accorder l'autonomie aux deux collectivités dans deux provinces, l'une arabe et l'autre juive. La Grande-Bretagne garderait le contrôle de Jérusalem et du Néguev et se réserverait les affaires étrangères, la défense et la police. Enfin, un quota de 100 000 Juifs serait autorisé à immigrer en Palestine.

L'adoption du principe de la partition par l'exécutif de l'Agence juive, l'échec des négociations de Lancaster House entre septembre 1946 et janvier 1947, l'appui de Truman au partage de la Palestine ne laissent aucune chance au plan Morrison et à la domination

britannique. Le 18 février 1947, Bevin informe la Chambre des communes de la décision du gouvernement de porter la question palestinienne devant les Nations unies.

C'est dans le contexte dramatique de l'après-guerre que s'impose définitivement le projet de créer un État-refuge pour les Juifs en Palestine. Le rapport de la commission d'enquête anglo-américaine, publié en avril 1946, affirme en effet avec force que seule la Palestine pourrait fournir une solution aux Juifs d'Europe rescapés de la Shoah. L'affaire de l'*Exodus* en 1947, arraisonnée par les Britanniques au large de Gaza, a joué un rôle déterminant dans la décision du partage. Le renvoi des réfugiés, embarqués sur des navires anglais vers la zone d'occupation britannique en Allemagne, a soulevé une vive émotion. À cela s'ajoute l'impossibilité pour la Grande-Bretagne de définir une ligne de conduite cohérente. Londres, soumis aux pressions de l'opinion anglaise et confronté à une grave crise financière, tente de faire partager aux États-Unis « le fardeau de la Palestine ».

Aux yeux de Washington, le Moyen-Orient revêt un intérêt croissant au regard du pétrole et de la guerre froide. Incertaine dans un premier temps – l'attitude du président Roosevelt, qui oublie ses promesses électorales de 1944 en s'engageant auprès du roi Ibn Saoud en avril 1945, illustre cette hésitation –, la politique américaine au Moyen-Orient se définit par rapport aux décisions de Moscou. Or, Moscou opère un revirement radical lorsqu'à l'ONU, Gromyko se prononce le 14 mai 1947 « pour le partage de ce pays en deux États... ». Américains et Soviétiques soutiennent donc conjointement la création d'un État juif en Palestine.

Le débat qui s'ouvre à l'Assemblée générale à l'automne 1947 est vif tandis que les États-Unis multiplient les pressions pour imposer le choix de la partition. La résolution 181 du 29 novembre est adoptée par 33 voix pour, et 13 contre. Cette résolution, fondamentale pour l'avenir de la Palestine, recommande le partage entre un État juif sur 54 % du territoire et un État arabe sur les 46 % restants, Jérusalem étant placée sous tutelle internationale. L'annonce de la nouvelle suscite des réactions bien évidemment contrastées : la joie parmi les Juifs et la peine chez les Arabes de Palestine. Elle provoque aussi l'escalade. La grève générale déclenchée dès le 2 décembre par le Haut Comité arabe s'accompagne de violences. Quinze jours après le vote des Nations unies, le cycle infernal des attaques et contre-attaques à Jérusalem, Haïfa, Jaffa a fait plus de 160 morts, en majorité arabes. La poursuite des affrontements conduit les États-Unis à infléchir leur position. Le 19 mars 1948, le représentant américain aux Nations unies suggère la suspension du plan de partage et l'établissement d'une tutelle provisoire de l'ONU en Palestine. Mais c'est trop tard. Les sionistes dénoncent un « nouveau Munich », tandis que la perspective d'un conflit armé avec les pays arabes se précise. Le 12 avril 1948, ces derniers, à l'exception de l'Émirat de Transjordanie, décident d'intervenir en Palestine.

Le conflit intercommunautaire et l'offensive sioniste d'avril à mai 1948 ont précédé la guerre israélo-arabe, postérieure au 15 mai 1948. Les affrontements judéo-arabes constituent le premier épisode de ces guerres. Les violences qui ont suivi le vote de la résolution 181 ont poussé les Palestiniens appartenant à l'élite économique ou aux classes moyennes à l'exode entre décembre 1947 et mars 1948. Ils s'installent à Amman, Naplouse, ou Beyrouth.

L'offensive sioniste, entre le 4 avril et le 14 mai 1948, ouvre la deuxième phase. Par le plan Dalet, les responsables sionistes visent d'une part à répondre à la proposition américaine de suspendre le plan de partage ; et de l'autre, à rectifier les contours du futur État d'Israël. L'essentiel des offensives menées par la *Hagana* se déroule en effet sur le territoire dévolu à

l'État arabe, sur fond de massacres de civils de part et d'autre⁶. La mort de Abdelkader El Husseïni, le 9 avril 1948, affaiblit la défense palestinienne. Le 13 avril, la ville de Jaffa est prise, Tibériade le 18 et Haïfa le 22... Bref, à la veille de la fin du mandat britannique et de la naissance d'Israël, le tracé du plan de partage voté par les Nations unies est largement caduc et l'exode palestinien, bien avant le déclenchement de la première guerre israélo-arabe, a déjà pris la forme d'un « déracinement de masse ».

Le 15 mai 1948, l'État d'Israël proclame son indépendance tandis que les armées arabes franchissent les frontières du « futur » État arabe de Palestine. Nous n'évoquerons pas ici le déroulement des opérations militaires⁷. Ce premier conflit, coupé de trêves, a duré du 16 mai 1948 au 25 janvier 1949. D'abord, le conflit tourne plutôt mal pour l'armée israélienne qui accepte la proposition de cessez-le-feu, mais à la faveur de la première trêve (11 juin-9 juillet 1948), *Tsahal* reçoit une livraison d'armes tchèques. À la reprise des combats, l'armée israélienne engage des offensives pour repousser les armées arabes qui se battent en ordre dispersé et surtout pour empêcher l'application du plan proposé, le 28 juin 1948, par le médiateur des Nations unies, le comte Folke de Bernadotte.

L'offensive sioniste est menée précisément en direction de la Galilée centrale et du Néguev. Le médiateur suédois et les Anglais tentent d'imposer une nouvelle trêve, la reprise des combats permet à *Tsahal* d'atteindre ses objectifs dans le nord de la Galilée et au Néguev. Ces avancées annoncent la défaite des armées arabes. Les accords d'armistices conclus à Rhodes, entre février et juillet 1949, entre Israël, l'Égypte, le Liban, la Transjordanie et la Syrie, mettent fin aux combats. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Car, d'une part, l'État arabe indépendant de Palestine, mort avant d'être né, est dépecé : la Galilée à Israël, la Cisjordanie à l'émir Abdallah de Transjordanie ; quant à la bande de Gaza, une certaine autonomie lui est reconnue mais sous tutelle égyptienne. De l'autre, l'ampleur de la dislocation de la société palestinienne a fait de la question « des réfugiés arabes » un problème central et crucial. La *Nekba* (la catastrophe) a fait entrer la Palestine et l'ensemble de la région dans ce cycle infernal des guerres et des violences que la tragique absence d'un État arabe indépendant et souverain en Palestine relance constamment.

¹- J. D. Mizrahi, « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban 1920-1939 », in N. Méouchy (dir.), *France, Syrie et Liban 1918-1946. Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire 1918-1946*, IFEAD, 2002, p. 35-65.

²- C. R. Ageron, *La Décolonisation française*, A. Colin, 1991, p. 53.

³- Parti arabe de Palestine, Parti de la réforme, Parti du Bloc national, etc.

⁴- N. Picaudou, *Les Palestiniens. Un siècle d'histoire*, Éditions Complexe, 1997, p. 89.

⁵- Il s'agit des Lieux saints de Jérusalem, Bethléem, Nazareth et Tibériade.

⁶- Le 10 avril, les hommes de l'*Irgoun* massacrent à Deir Yassine 250 habitants. Les Palestiniens répliquent le 14 mai avec le massacre de 50 membres du personnel médical et de 250 habitants de Kfar Etzion.

⁷- Voir A. Gresh et D. Vidal, *Palestine 47. Un partage avorté*, Éditions Complexe, 1987.

Chapitre 9

Libye et Chypre : Deux décolonisations, deux styles

Libye : l'indépendance octroyée

Lorsque le 8 janvier 1942, A. Eden se prononce aux Communes contre le retour de la domination italienne sur la Cyrénaïque, il ne prend aucun engagement quant à son indépendance et laisse en suspens l'avenir de la Tripolitaine. La déclaration de Montgomery du 11 novembre 1942 est plus précise. Il annonce que la Cyrénaïque sera administrée jusqu'à la fin de la guerre par une *British Military Administration*. Fin janvier 1943, les Français libres prennent les mêmes dispositions en Tripolitaine, voisine du protectorat tunisien, et au Fezzan. Cependant, les modalités de l'occupation alliée varient d'une province à l'autre. Si pour les Britanniques et les Américains, ce sont les considérations stratégiques qui priment, pour les Français, la tendance naturelle à l'administration directe et au contrôle vient s'ajouter aux préoccupations stratégiques.

Les Alliés et la Libye 1942-1948

En Cyrénaïque, les officiers britanniques semblent opter pour le contrôle indirect. Durant la guerre, ils entretiennent ainsi des relations « normales » avec la colonie italienne. Ayant placé les considérations stratégiques au premier rang de leurs préoccupations, les Anglais s'approprient les bases de Tripoli et ensuite celle de Tobrouk. Pour leur part, les Américains estiment nécessaire, dans un contexte de guerre, la construction en 1943 à l'est de Tripoli de l'aéroport de Wheelus Field.

Les différences sont plus sensibles avec l'occupation française du Fezzan. Dans cette province, les Français installent une administration directe, semblable à celle qui est pratiquée dans les pays d'Afrique du Nord. De 1943 à 1948, les formes de la présence française dans le Fezzan ne peuvent se comprendre qu'à la lumière de deux éléments. Il s'agit, d'une part, de faire des possessions françaises d'Afrique du Nord un ensemble cohérent, protégé sur son flanc est et sud par le Fezzan ; de l'autre, le contrôle de la province ouvre la voie à la construction de l'Union française. Selon A. Martel, trois paramètres guident l'action du général de Gaulle, à l'hiver 1942-1943 : « matérialiser la victoire française sur les officiers italiens ; prendre une option sur les probables ressources pétrolières et minières ; tenir une place stratégique entre la Méditerranée et l'Afrique centrale¹ ». L'enjeu est donc à la fois économique – le pétrole – et stratégique – les routes impériales. Le contrôle du Fezzan a démontré l'importance de cette voie de communication. Un seul pouvoir s'exerce du « Touat au Fezzan, de la Tunisie au Tchad ». Mais cette situation ne peut durer. Et de fait, elle ne durera pas.

À Potsdam, en juillet-août 1945, Roosevelt, Churchill et Staline évoquent le sort des colonies

italiennes. Mais c'est la conférence de Londres d'octobre 1945 qui envisage de manière très claire un nouveau statut pour ces colonies. S'achemine-t-on vers un nouveau mandat, une tutelle provisoire ? Sforza, ministre des Affaires étrangères italien essaye alors d'obtenir, sous le contrôle de l'ONU, la tutelle des anciennes possessions. Peine perdue. Les représentants des Quatre décident de reporter l'examen de la question à la conférence de la Paix, prévue à Paris en octobre 1946. Cette dernière, sans régler la question des colonies italiennes, esquisse un consensus limité. Le traité de paix, signé le 10 juin 1947, affirme que « l'Italie renonce à tous ses droits et titres » sur ses possessions africaines, dont le sort sera définitivement réglé « d'un commun accord par les gouvernements des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique dans un délai d'un an ». En l'absence de décisions dans ce délai, la question serait alors soumise à l'Assemblée générale des Nations unies. Après l'entrée en vigueur du traité de paix avec l'Italie, le 15 septembre 1947, les suppléants aux quatre ministres nomment une commission d'enquête, dès le 20 octobre.

Les informations parvenues à la commission, qui parcourt la Libye du 6 mars au 30 mai 1948, lui permettent de présenter en juillet 1948 un rapport plutôt défavorable à la création d'un État souverain. L'examen du rapport par les quatre ministres des Affaires étrangères, le 13 septembre 1948, fait ressortir des divergences. L'Union soviétique, qui avait dès le mois d'août abandonné la revendication d'un *trusteeship* sur la Libye, d'abord pour elle-même, ensuite pour l'Italie, propose maintenant un *trusteeship* international avec un administrateur nommé par le Conseil de tutelle de l'ONU. Les trois autres puissances rejettent cette solution. La question est alors soumise à l'Assemblée générale des Nations unies. En attendant la décision de l'Assemblée générale, l'affrontement entre les deux blocs de plus en plus vif fait craindre un réchauffement de la guerre froide. Un compromis sur l'avenir de la Libye devient donc nécessaire. Les considérations stratégiques guident toujours les choix des hommes politiques.

Du compromis Bevin-Sforza à l'indépendance de la Libye 1949-1951

En novembre 1948, l'Italie, espérant un changement dans l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne, parvient à obtenir de l'Assemblée générale l'ajournement de sa décision jusqu'au mois d'avril. De fait, la France change d'orientation puisqu'elle propose, au printemps 1949, une tutelle italienne sur la Tripolitaine. Cependant, c'est le compromis Bevin-Sforza, conclu le 6 mai 1949 à Washington, qui retient l'attention. Le compromis prévoit l'indépendance de la Libye avec l'accord de l'ONU dans dix ans au plus tard. Dans l'intervalle et à partir de 1951, l'Italie assurerait la tutelle de la Tripolitaine, la France du Fezzan et la Grande-Bretagne de la Cyrénaïque. Le plan Bevin-Sforza, accepté par la commission politique des Nations unies le 13 mai 1949, est rejeté par l'Assemblée plénière. L'Union soviétique, les pays arabes, quelques pays d'Amérique latine et la France, qui voulait fixer elle-même la date de son départ du Fezzan, ont voté contre.

Cependant, le travail de la commission d'enquête ainsi que les débats aux Nations unies ont accéléré la maturation politique des notables libyens. L'aspiration à l'indépendance est plus forte, mais les particularismes régionaux ou tribaux persistent. L'affaire n'est donc pas réglée. Le parti du Congrès national organise une imposante manifestation à Tripoli le 18 mai 1949, contre la tutelle et le partage. Les différents partis² affichent, sans être pour autant inconciliables, des

options différentes, tandis que la France peine à définir une politique cohérente concernant le Fezzan. Sur le terrain, les officiers français poursuivent une politique analogue à celle du territoire militaire des Oasis du Sud algérien. À Paris, on constate l'échec du plan de partage de la Libye, mais on ne renonce pas à « convaincre l'ONU et les populations des bienfaits de la présence française ».

Encore une fois, c'est la Grande-Bretagne qui impose une « solution ». Le 1^{er} juin 1949, elle reconnaît au Senoussi Saïd Idriss le droit de constituer un gouvernement en Cyrénaïque, qui représente pour les Anglais « une véritable plateforme aérienne couvrant le canal de Suez à distance ». Un consensus s'étant dégagé en sa faveur, il devient l'Émir de la Cyrénaïque. Aussitôt déclarée indépendante, elle est dotée, le 11 octobre, d'une Constitution et le 21 novembre 1949, l'Assemblée générale des Nations unies se prononce pour l'indépendance et l'unité de la Libye avant le 1^{er} janvier 1952. Adrien Pelt est nommé haut-commissaire des Nations unies ; il est chargé de conduire la Libye à l'indépendance. Dans cette tâche, il est assisté par un conseil consultatif composé de 10 membres³. Mais dès le 2 décembre 1950, l'Assemblée constituante, composée de 60 membres, a proclamé Saïd Idriss souverain d'un royaume fédéral de Libye. L'option fédérale est ainsi retenue. Dès lors, tout s'enchaîne. Un gouvernement provisoire est mis en place le 1^{er} avril 1951. Le 7 octobre 1951, la Constitution est proclamée ; le 24 décembre 1951, le roi Idriss proclame l'indépendance.

À l'issue de ce processus de décolonisation pacifique, la Grande-Bretagne conserve une influence prépondérante. Elle a obtenu du Premier ministre du gouvernement provisoire, Mohamed Muntasser, le maintien de ses bases en Libye, qui est incluse dans la zone sterling. Les États-Unis conservent également leurs bases. En 1953 et 1954, la Libye signe des traités d'alliance militaire et économique avec Londres et Washington, plaçant le territoire sous la protection des Anglo-Saxons. Quant à la France, elle a d'abord perdu sa tutelle sur le Fezzan, qui lui permettait de surveiller le Sahara. Ensuite, l'indépendance de la Libye n'est pas une bonne opération pour la France, déjà confrontée à la forte opposition des nationalistes de Tunisie. Enfin, un accord franco-libyen sur le modèle de l'accord anglo-libyen s'est avéré impossible. Il ne lui reste alors que le traité d'amitié et de bon voisinage conclu avec la Libye en janvier 1955. Une piètre consolation, à dire vrai, pour la France, qui va devoir concéder aux protectorats marocain et tunisien leur indépendance en 1956.

L'île de Chypre : l'indépendance à l'épreuve des communautés

Chypre, après avoir été pendant près de cinquante ans un protectorat, devient colonie de la Couronne en 1925. La Grande-Bretagne, seule à posséder des « colonies en Europe », y mène une politique de domination de type colonial, fidèle en cela aux pratiques de l'époque. L'aspiration au changement et à l'indépendance de l'île ébranle les certitudes et contrarie profondément les plans de Londres. La marche vers l'indépendance de l'île a suivi les mêmes étapes que le reste de l'empire britannique. Le cycle contestation nationaliste-répression-négociation a marqué l'histoire de la lutte pour l'indépendance de Chypre. Il ne s'agit pas d'évoquer ici la mise en place du cadre colonial ou son fonctionnement, mais plutôt les grandes étapes du processus de décolonisation de l'île.

La poussée nationaliste des années trente

Avec la promulgation officielle du statut de la colonie, la Grande-Bretagne confirme sa domination sur l'île. Il n'est pas question pour Londres de réformer ou d'envisager l'élection d'une assemblée à Chypre. La légère augmentation du nombre de représentants de la communauté grecque au sein du Conseil législatif ne s'est pas accompagnée d'un transfert de pouvoirs. Le gouverneur britannique, ayant la possibilité de légiférer par « un ordre en conseil », reste le maître de l'île. C'est lui qui contrôle les Conseils législatif et exécutif, ce dernier étant entièrement composé de fonctionnaires britanniques. L'élite chypriote, qui n'a pas connu la période ottomane, ressent vivement ces blocages et manifeste son impatience.

La Grande-Bretagne commence d'abord en 1928 par limiter la liberté de la presse, mais la révolte gronde davantage pour des raisons budgétaires que politiques. Les députés grecs, pourtant démunis de tout pouvoir, se mettent en grève pour protester contre la levée de nouveaux impôts. La colère devient populaire. Le 21 octobre 1931, la foule, réclamant en vain l'*Enosis*, c'est-à-dire le rattachement de l'île à la Grèce, manifeste devant le palais du gouverneur, avant de l'incendier. Face à l'extension du mouvement de protestation à d'autres parties de l'île, l'état d'exception est décrété. Les autorités britanniques de l'île arrêtent et placent en résidence surveillée plus de mille personnes. Des évêques, des députés et quelques notables sont expulsés, les libertés suspendues, le Conseil législatif remplacé par un conseil consultatif sans aucun pouvoir.

L'épiscopat grec est particulièrement visé par les mesures répressives décidées par les autorités coloniales. Le gouverneur « se réserve ainsi le droit de s'opposer à l'élection d'un archevêque qui ne lui convient pas, de vérifier les comptes de l'Église et des monastères⁴ ». Toutes les voix d'évêques discordantes sont bannies. L'évêque de Paphos est ainsi condamné pour « mutinerie » et assigné à résidence en 1938. Cependant, le bâton du gouverneur britannique ne suffit pas à calmer les esprits. La population grecque de l'île est plus que jamais attachée à l'*Enosis*. En juillet 1939, le gouvernement de l'île constate son échec et pour se dégager de l'impasse, il envisage de rétablir une forme de régime représentatif. Presque simultanément, le secrétaire d'État au *Foreign Office*, MacDonald, évoque l'éventualité d'une nouvelle Constitution.

En attendant, les autorités coloniales ont relâché la pression. Des élections municipales sont organisées en 1943. Le Parti réformateur des travailleurs (AKEL), qui est en fait le Parti communiste fondé en 1941, prend le contrôle des municipalités de Limassol et de Famagouste. La victoire des communistes embarrasse aussi bien les Britanniques que l'épiscopat. Ce dernier, craignant un affaiblissement de son emprise sur la société en faveur de l'AKEL, renoue avec la revendication de l'*Enosis* pour mobiliser la population grecque de l'île. Inspiré et dirigé par l'Église chypriote, le mouvement pour le rattachement de l'île à la Grèce prend alors un tour de plus en plus intransigeant. La rigidité de la droite ultranationaliste chypriote grecque empêche le règlement du conflit par la négociation et le compromis. L'une de ces occasions manquées est le projet de Constitution Winster, qui aurait pu ouvrir la voie de l'autonomie interne.

De l'échec de la « Constitution Winster » à l'indépendance 1946-1960

Le nouveau gouverneur Winster annonce en 1946 une réforme constitutionnelle et invite les différentes organisations à désigner des représentants à une Assemblée consultative. Seule la gauche répond à l'invitation du gouverneur et réclame une Constitution analogue à celle de Malte ou de Ceylan. D'emblée, les chefs de l'Église et de la droite refusent de prendre part aux débats sur le projet de Winster.

Prudent, le gouvernement britannique propose « un statut d'autonomie non-évolutif ». Le projet constitue une relative avancée sur deux points : l'élection d'une assemblée au suffrage universel avec, pour les Turcs, un quota proportionnel à leur population ainsi que la participation des dirigeants élus au Conseil exécutif. Mais la question du statut final de l'île demeure exclue des délibérations. Le projet est donc inacceptable pour les nationalistes très influencés par les chefs de l'Église. Après avoir accueilli favorablement le projet de Winster, la gauche, craignant d'être accusée de « trahir l'*Enosis* », le rejette. Le projet est condamné, de même que l'Assemblée consultative, qui est dissoute en août 1948.

Avec l'échec de la « Constitution Winster », l'accession progressive et sans heurts de l'île au *self-government* ne paraît plus possible. Selon Drevet, la référence des leaders de l'Église à l'*Enosis* relève davantage de la lutte d'influences que de la conviction. Il s'agit de se rallier la communauté grecque dans son ensemble et d'éviter ainsi l'autonomie qui « risquait de contrebalancer le pouvoir de l'Église ». À court terme, la tactique est apparue payante. La guerre civile fait rage dans le nord de la Grèce en 1948, et dans ce contexte, les dirigeants de l'AKEL, animateurs de l'agitation sociale, sont contraints de reconnaître que leur appui à l'autonomie est une « erreur ». Aux élections municipales de 1949, leur recul est net.

L'épiscopat, pour affermir son influence dominante, va plus loin en reprenant une proposition de l'AKEL relative à l'organisation d'un plébiscite. Celui-ci se tient en janvier 1950, sous le contrôle très strict de l'Église. 96 % des votants se prononcent naturellement en faveur de l'*Enosis*. L'Église se sent alors le vent en poupe, elle est déterminée à porter la question chypriote devant les Nations unies. Cette décision et l'entrée en jeu de Michael Mouskos, élu archevêque sous le nom de Makarios, ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire de la décolonisation de l'île.

Encouragés par la désagrégation des empires coloniaux et par le développement du discours anticolonial, les Chypriotes estiment que l'heure de l'indépendance a sonné. Ils se tournent d'abord vers la Grèce. Dans un premier temps, le gouvernement grec, fortement dépendant des Anglo-Saxons, ne répond pas aux démarches des Chypriotes. Mais, à partir de 1951, l'intervention de la Turquie, qui exige d'être consultée en cas d'initiatives visant à modifier le statut de Chypre, ainsi que les multiples visites de Mgr Makarios à Athènes et les pressions de l'opinion publique conduisent le gouvernement grec à changer d'attitude. En 1952, la question chypriote devient l'objectif prioritaire de la Grèce.

Cette évolution se heurte toutefois au refus ferme des Britanniques de « discuter avec un gouvernement étranger, fût-il ami et allié » du devenir d'une colonie anglaise. En 1953, Anthony Eden répond sans ménagement au maréchal Papagos que le problème « n'existait pas ». Cette réponse débouche sur un raidissement des Grecs, qui décident de saisir les Nations unies. Leur engagement n'est toutefois pas total : le recours aux Nations unies reste suspendu à l'ouverture de négociations bilatérales. Or, celles-ci ne sont pas à l'ordre du jour. En 1954, la question chypriote ne figure pas dans les préoccupations de la Grande-Bretagne. L'accord avec l'Égypte

sur l'évacuation de la zone du canal place désormais l'île de Chypre au cœur du dispositif de défense anglais. Londres a ainsi décidé le transfert de son quartier général pour le Moyen-Orient d'Égypte à Chypre. Le règlement de la question chypriote apparaît de plus en plus improbable.

De fait, le *Colonial Office* présente en juillet 1954 une nouvelle Constitution, nettement moins libérale que celle de 1948. L'indépendance complète n'est ni envisagée ni envisageable. L'intransigeance britannique, dictée par des considérations stratégiques, va renforcer le camp des partisans du recours à la force. Londres, estimant que la souveraineté de l'île serait incompatible avec la préservation de ses intérêts stratégiques, n'a pas su tirer profit de la main tendue des Chypriotes grecs prêts à des compromis. Pas pour longtemps encore.

Le tournant se produit en 1955. Makarios III est, on le sait, à la tête de l'Église chypriote. Cette personnalité confère une dimension supplémentaire à la lutte de la communauté grecque contre la puissance coloniale. Il s'oppose toutefois à Georgios Grivas, partisan de la lutte armée contre les Anglais, et parvient à retarder le déclenchement des opérations. Grivas, de retour à Chypre en 1954, organise en effet la guérilla grecque, l'EOKA, et renforce son emprise. En janvier 1955, l'arraisonnement par les Britanniques d'un navire chargé d'armes fait infléchir Makarios. Le 1^{er} avril 1955, l'EOKA se fait connaître par une série d'attentats. Le 19 juin, plusieurs attaques sont menées contre les postes de police. Avec prudence, Athènes pousse Londres à la négociation. Les actions armées soutenues par l'Église et la droite cèdent alors la place à la diplomatie.

À Londres, où les conservateurs sont revenus au pouvoir, le secrétaire d'État au *Foreign Office*, Macmillan appelle, le 30 juin 1955, à une conférence internationale sur les « questions politiques et de défense touchant à la Méditerranée orientale, y compris Chypre ». L'accord de la Grèce est acquis dès le 1^{er} juillet, mais les Chypriotes, explique Macmillan n'ayant pas « d'assemblée élue », sont exclus de la négociation. En revanche, Macmillan réintroduit⁵ dans le débat la Turquie qui est invitée « à donner son avis sur le destin de Chypre ». C'est donc principalement à la Grande-Bretagne que les Turcs doivent leur intervention dans le conflit chypriote. Pourquoi ? Trois protagonistes, au lieu de deux dans le conflit chypriote, offrent aux Britanniques, à partir de 1955, de nouvelles possibilités de manœuvres. En effet, en introduisant dans le débat un troisième partenaire, partisan du maintien du *statu quo*, la Grande-Bretagne veut jouer un rôle d'arbitre dans ce qu'elle considère « comme étant un différend gréco-turc » et éluder ainsi la revendication de l'*Enosis* grâce à l'affrontement entre la Grèce et la Turquie.

La conférence tripartite, qui débute au mois d'août 1955, est un échec. De surcroît, avec l'intervention active de la Turquie et de la Grèce, la question chypriote, qui était à l'origine un problème de décolonisation, portée en 1954 à ce titre devant l'Assemblée générale des Nations unies, ouvre une période de confrontation durable entre deux pays membres de l'OTAN. C'est toute la cohésion du flanc sud de l'OTAN qui est menacée. Mais il y a d'autres problèmes. D'abord, la tension s'est aggravée dans l'île entre les communautés. La communauté turque, qui s'inquiète des opérations de l'EOKA, manifeste désormais une franche hostilité. Les Turcs réclament le *Taksim*, c'est-à-dire le partage de l'île entre la Grèce et la Turquie. Ensuite, les attaques et les attentats ont repris, suivis d'un durcissement de la répression britannique.

Harding, le nouveau gouverneur général de l'île, reçoit en septembre 1955 des consignes de fermeté et des pouvoirs plus étendus. Tout en réprimant, il évoque la possibilité d'une nouvelle

Constitution plus libérale. Les négociations s'ouvrent d'ailleurs en novembre 1955 sur cette base. Durant cette première phase de négociation, Mgr Makarios tente d'imposer le préalable d'une assemblée à majorité grecque, pour discuter ensuite de l'avenir de l'île. Mais avant la fin de ces pourparlers, Grivas s'engage à nouveau dans la lutte armée. Les attentats reprennent le 29 février 1956, que le gouverneur Harding interprète comme un moyen de pression pour arracher des concessions. Il dénonce aussitôt le double jeu de Mgr Makarios, refuse le transfert des pouvoirs en matière de sécurité intérieure, tout en acceptant le principe d'une majorité grecque au Conseil législatif. La méfiance est telle que Harding, invoquant ses activités « séditeuses » et son « refus de condamner les violences de l'EOKA », décide la déportation de Mgr Makarios aux Seychelles. Harding est déterminé à frapper un grand coup pour « pacifier » l'île, mais la décision est lourde de conséquences.

Car, Londres est privé d'interlocuteur. De plus, aux violences de l'EOKA répond une brutale répression. Les mesures répressives se multiplient : création d'une Cour de justice spéciale ; condamnations et application de la peine de mort ; proclamation, le 26 novembre 1956, de l'état d'urgence ; opérations de ratissage dans les villages « coupables d'abriter des guérilleros ou des saboteurs » ; raids contre les monastères et vague d'arrestations parmi les communistes. La vigueur de la répression fait basculer la population du côté de l'EOKA, qui devient un véritable mouvement de résistance. Il a fallu de multiples opérations militaires en mai et juin 1956 pour que Grivas décide une trêve unilatérale en août 1956. En revanche, sur le plan politique, l'impasse est totale. L'ethnarchie refuse de négocier sans Makarios.

Le gouverneur Harding plaide alors, dès juin 1956, en faveur d'un changement. La solution passe par une nouvelle définition du statut de l'île. Le gouvernement conservateur envisage la fin de la souveraineté britannique à terme, avec le maintien des bases de « manière permanente ». Cette esquisse de règlement suscite une réaction vigoureuse d'Ankara. Le Dr Kutçuk, chef de la communauté turque, soutenu par Ankara, n'accepte l'autodétermination que si la communauté turque est à égalité avec les Grecs. Mais déjà les deux communautés ont basculé, dès le mois de mars 1956, dans l'affrontement violent. Pour mettre fin à l'imbroglio, de plus en plus inextricable, le gouvernement britannique propose un nouveau plan.

En juillet 1956, le juriste lord Radcliffe est chargé d'une mission de conciliation à Chypre. À l'issue de ses travaux, il publie en décembre 1956 le plan Radcliffe. Ce plan laisse de côté la question du statut final de l'île et ne prévoit aucun changement dans le mode de gouvernement de l'île. On retrouve le gouverneur avec un domaine réservé et une assemblée élue de 36 membres dont 6 Turcs élus sur une liste séparée. Le statut de la minorité turque est définitivement reconnu. Radcliffe rejette donc le principe d'égalité entre les deux communautés. Dans le même temps, le gouvernement britannique confirme son engagement d'autodétermination pour les deux communautés, mais il laisse également entendre qu'une partition serait envisagée en cas de désaccord. Athènes rejette le plan alors qu'Ankara l'accepte comme « base de discussion » en demandant des garanties plus importantes pour la minorité turque. L'allusion à la partition explique peut-être l'attitude favorable d'Ankara à l'égard du plan Radcliffe. Encore une fois, les prises de position inconciliables bloquent toute évolution, et Londres renonce au projet de Radcliffe.

Entre-temps, les activités de l'EOKA, qui n'a pas répondu à l'appel des Britanniques à la reddition du 22 août 1956, ont repris dès la fin du mois d'août. Face aux multiples attentats dans les villes, les troupes britanniques entreprennent le bouclage des quartiers grecs de Nicosie, font

raser, comme en Palestine, les maisons ayant abrité des terroristes. L'application de la peine de mort est devenue obligatoire pour les possesseurs d'armes à feu. En janvier 1957, la présence militaire anglaise est de 37 000 soldats, appuyés par des centaines d'auxiliaires. La répression s'accompagne de plusieurs exécutions. À la fin de l'hiver 1956-1957, l'armée britannique contrôle la situation.

C'est un nouvel épisode de la lutte pour l'indépendance qui commence avec la nécessaire libération de Mgr Makarios, le 17 avril 1957. Malgré l'opposition de l'armée, Harding prend le risque d'une libération de l'archevêque pour permettre l'ouverture de négociations. Cette annonce apparaît comme une victoire de la guérilla. Makarios reste à Athènes, il n'est pas autorisé à retourner sur l'île. Mais sa libération, doublée d'un cessez-le-feu, a ramené le calme. Les mesures exceptionnelles sont levées et les exécutions suspendues. Le gouvernement britannique, tirant les conséquences de l'échec de l'expédition de Suez, estime que le maintien des bases britanniques à Chypre implique la conclusion d'un accord durable. Il accepte alors le regroupement de ses forces dans quelques bases avec l'octroi de facilités. Cette initiative britannique, au lieu d'apaiser les tensions, ravive les antagonismes entre les communautés.

Une nouvelle flambée de violence agite l'île, alors que le nouveau gouverneur Hugh Foot arrive à Chypre le 3 décembre 1957. En réponse à l'EOKA, les Turcs ont créé à leur tour leur propre organisation, VOLKAN. L'explosion d'une bombe, le 7 juin 1958, donne le signal de la reprise des affrontements, notamment intercommunautaires. L'entente paraît de plus en plus impossible. Le gouvernement britannique propose alors, le 19 juin 1958, le plan Macmillan, du nom du Premier ministre. Ce plan marque une nouvelle étape dans la partition. Il prévoit des assemblées séparées ainsi que le partage de la souveraineté sur l'île entre la Grèce et la Turquie. Le plan se heurte au refus des deux communautés et d'Athènes ; il est à son tour abandonné par Londres. Mais le conflit chypriote, qui implique trois pays membres de l'Alliance atlantique, est d'autant plus grave que Mgr Makarios, dans sa lutte anticoloniale, a recherché l'appui de l'Union soviétique. Dès lors, une solution à l'intérieur de la zone d'influence occidentale et sous la supervision des Américains relève de l'impératif. L'ouverture d'un dialogue direct entre les gouvernements grec et turc à l'ONU en décembre 1958, puis en marge d'une réunion à l'OTAN à Paris en janvier 1959 a enfin rendu possible l'entente.

Les négociations engagées ont abouti aux accords⁶ de Zurich et de Londres, en février 1959. Ils créent un État indépendant et évitent le rattachement à la Grèce – l'*Enosis* – et la partition – le *Taksim*. La contestation des accords d'indépendance par Grivas et la droite extrémiste ainsi que l'absence d'accord sur le futur statut des bases anglaises retardent la proclamation de l'indépendance prévue pour février 1960. La Grande-Bretagne veut détenir des bases en « pleine souveraineté ». Les négociations butent sur l'étendue de « l'emprise stratégique britannique », que Mgr Makarios souhaite aussi réduite que possible. De proposition en proposition, Chypriotes turcs, grecs et Britanniques se mettent d'accord en juillet 1960 sur un périmètre total de 256 km², les bases étant placées sous la souveraineté de la Grande-Bretagne. Cet accord, outre le stationnement des forces britanniques et des deux contingents turcs et grecs, prévoit un droit d'intervention à Chypre. La clause s'avérera dangereuse par la suite.

La république de Chypre est proclamée le 16 août 1960. Cependant, le Nouvel État n'est pas l'expression d'aspirations politiques communes ou d'un sentiment national chypriote, mais une sorte de compromis fragile, résultant de traités internationaux conclus entre trois États étrangers

désireux de maintenir l'île dans la zone d'influence occidentale. De surcroît, le système constitutionnel mis en place en 1960, qui ignore le principe de la répartition des pouvoirs et des compétences au prorata des deux populations, s'est révélé incapable de résoudre les tensions intercommunautaires. L'île de Chypre, enfin indépendante, verra bientôt le repli dramatique vers le sud de la population civile grecque succéder au coup de force des militaires grecs, au débarquement des troupes turques et à la partition de l'île en juillet 1974.

[1](#)- A. Martel, *Libye 1835-1990. Essai de géopolitique*, PUF, 1991, p. 158.

[2](#)- Front national de Cyrénaïque, Parti nationaliste et Bloc nationaliste en Tripolitaine réunis en un Front républicain, le parti du Congrès national en Tripolitaine et qui prend de l'importance à partir de 1946, etc.

[3](#)- Égypte, France, Italie, Pakistan, Grande-Bretagne, États-Unis, Tripolitaine, Cyrénaïque, Fezzan et un représentant des minorités.

[4](#)- J. F. Drevet, *Chypre, île extrême*, Syros, 1991, p. 75.

[5](#)- Cette invitation est le moyen pour Ankara de contourner le traité de Lausanne qui empêchait toute ingérence dans les affaires de l'île.

[6](#)- Voir J. F. Drevet, *op. cit.*, p. 132.

Chapitre 10

Le Maghreb : Les indépendances arrachées

Le Maroc

Comme pour le reste des mouvements d'indépendance en Méditerranée, le nationalisme marocain prend son essor dans les années d'après-guerre. Les premiers signes avant-coureurs de la désintégration de l'empire français ont conforté les aspirations à l'indépendance au Maroc. Le nationalisme marocain engage la lutte avec conviction profonde et se heurte à la détermination des autorités du protectorat qui entendent briser le mouvement d'émancipation. Pourtant, ni la répression ni les concessions toujours tardives et insuffisantes ne sont parvenues à contredire l'évolution vers l'indépendance du Maroc.

Le tournant de 1930

Le nationalisme marocain, encore naissant dans les années 1925-1930, se manifeste par l'action directe à l'occasion de la publication du dahir berbère de 1930. La campagne contre le dahir, qui prive le sultan d'une de ses prérogatives essentielles – rendre la justice et appliquer la loi islamique – est conduite par les Jeunes Marocains. Cette action contre le dahir berbère prend la forme de manifestations de rue à Rabat, à Fès. La riposte de la Résidence générale est rude : les principaux dirigeants, comme Hassan El Ouazzani, sont arrêtés et bastonnés en public. Mais la contestation s'amplifie et la Résidence générale est contrainte de l'abroger et de lui substituer un autre dahir en avril 1934, qui rétablit le haut tribunal chérifien.

La création en 1933 du Comité d'action marocaine, qui s'implante dans les grandes villes, donne un nouvel élan au nationalisme marocain. Le Comité, dont la direction est assurée par Allal El Fassi, Hassan El Ouazzani et Ahmed Balafredj, publie en 1934 un programme de réformes. Le Comité d'action marocaine réclame la fin de l'administration directe, l'égalité entre fonctionnaires français et marocains, la séparation des pouvoirs exercés par les pachas, les caïds et les contrôleurs civils. Un nouveau pas est franchi en octobre 1936, lorsque l'Action marocaine demande au gouvernement du Front populaire la reconnaissance des libertés publiques, celle des syndicats, et l'amnistie pour tous les déportés, y compris l'émir Abd El Krim.

Mais les espoirs sont vite déçus. Le gouvernement du Front populaire tarde à réformer le protectorat. Les nouvelles démarches auprès de Pierre Viénot n'ayant pas abouti, l'Action marocaine envisage le recours à l'action directe et aux manifestations. Celles-ci commencent le 1^{er} novembre à Rabat, puis c'est au tour de Salé le 6 et de Casablanca le 14. Cette dernière est au bord de l'émeute. Commence alors le cycle habituel des arrestations-manifestations-répressions. Les arrestations d'Allal Fassi, Mohamed Lyazidi et Hassan Ouazzani sont suivies de manifestations et de nouvelles mesures répressives. La grâce décidée en décembre 1936 par le

résident général, le général Noguès, est rapportée quelques mois plus tard. L'Action marocaine aussitôt reconstituée est dissoute le 18 mars 1937. Le Comité poursuit toutefois son action politique sous le nom de Parti national pour le triomphe des réformes, créé officiellement le 23 juillet 1937.

La situation reste grave. Une manifestation en septembre 1937 à l'origine contre le détournement de l'eau au profit de quatre colons français dégénère. L'intervention de l'armée fait trois morts et une quarantaine de blessés parmi les manifestants. Les affrontements se multiplient, les arrestations aussi. Noguès prend des mesures radicales, espérant ainsi éradiquer le nationalisme marocain. A. El Fassi est banni au Gabon, Ouazzani et Lyazidi sont placés en résidence surveillée dans le Sud marocain et étroitement contrôlés par l'armée. Seul Ahmed Balafredj, qui se trouvait à Paris, échappe à la répression. Il se réfugie à Berlin jusqu'en 1943. L'ordre est rétabli et le calme règne au Maroc pour quelques années encore.

De la création de l'Istiqlal à la crise de 1951

Le général de Gaulle choisit comme commissaire général de France au Maroc, le 5 juin 1943, Gabriel Puaux, partisan du conservatisme. Le nationalisme marocain répond à l'immobilisme politique de la France par la création d'un nouveau parti, l'Istiqlal, dont le nom « indépendance » résume à lui seul son principal objectif. Le 11 janvier 1944, 58 personnalités remettent au sultan et aux représentants des puissances alliées un manifeste qui, pour la première fois, réclame « l'indépendance du Maroc dans son intégralité sous l'égide du sultan Mohamed Ben Youssef... ».

Le général de Gaulle, informé par G. Puaux, tente alors d'« étouffer » le mouvement en adressant, par l'intermédiaire de René Massigli, commissaire aux affaires étrangères au CFLN, une sévère mise en garde au sultan. Le sultan cède et désavoue le 28 janvier 1944 les nationalistes. Dès le lendemain, Balafredj, Lyazidi et 16 autres nationalistes sont arrêtés. À l'annonce des arrestations, le peuple descend dans la rue, les forces de l'ordre interviennent et tirent. La répression a fait, à Fès, une soixantaine de morts et une centaine de blessés. Les manifestants arrêtés sont brutalisés dans les locaux de la police. Quant à la justice, elle prononce de nombreuses condamnations aux travaux forcés. Les répressions militaire, policière et judiciaire ont assuré le maintien de l'autorité française, mais elles n'ont pu éviter la cassure. L'exil forcé de Balafredj en Corse instaure un climat de défiance, que les « petites réformes » annoncées par Puaux en octobre 1944 n'ont pu dissiper. Bien au contraire. L'Istiqlal n'est plus seul face à la France. Le Parti démocratique de l'indépendance fondé en 1946 et le Parti communiste marocain, qui recrute ses adhérents tant dans la communauté musulmane que dans la communauté européenne, mais qui se rallie tardivement au mot d'ordre d'indépendance, renforcent le mouvement d'émancipation, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Les autorités coloniales risquent donc, à partir de 1946, d'être sans cesse confrontées à une opposition nationaliste. C'est peut-être cette perspective qui a conduit le gouvernement français à nommer, en mars 1946, Eirik Labonne, résident général au Maroc. Connue pour sa volonté réformatrice, il annonce en juillet 1946 un programme des réformes économiques et politiques¹. Son programme – octroi de droits syndicaux aux Marocains, libération de quelques leaders de l'Istiqlal et levée de l'interdiction du journal *El Alam* – soulève un tollé parmi les colons, qui lui

reprochaient déjà son libéralisme. La réaction de l'Istiqlal n'est pas moins négative. Du point de vue des nationalistes, il s'agit d'une réforme de façade. Labonne parvient à dresser contre lui à la fois les colons et les nationalistes, qui revendiquent l'indépendance et rejettent à ce titre l'idée d'un compromis.

Le sultan, fort de l'appui des nationalistes, refuse de signer les dahirs, alors que la situation prend un tour dramatique à Casablanca avec le massacre, le 7 avril 1947, de centaines de Marocains par des Sénégalais, sortis des casernes. L'absence de réaction de la part des officiers français et de la police, qui ont laissé faire, a profondément choqué le sultan et l'opinion. Ce drame a clos la période de détente, initiée par E. Labonne. En effet, le discours du sultan à Tanger suscite de nouvelles crispations. Le 10 avril 1947, le sultan prononce un discours dans lequel il affirme l'unité du Maroc tout en rappelant l'appartenance du Maroc au monde arabe. L'allusion à l'unité arabe aurait pu passer inaperçue, si le sultan n'avait oublié de « rendre hommage », comme le souhaitaient les autorités du protectorat, au rôle de la France au Maroc.

Les Français du Maroc s'alarment de cet appel à l'unité arabe et leur réaction est à la mesure de ce qui a été perçu comme un affront. Les Européens dénoncent aussitôt la « politique de faiblesse » de Labonne et font pression sur Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères. Le 23 mai 1947, Labonne est rappelé pour « avoir fait confiance au sultan ». Son successeur, Alphonse Juin, est partisan d'une politique de force. « Avec un peu de fermeté, déclare-t-il, il ne se passerait rien, assurés que nous sommes d'avoir encore derrière nous l'immense majorité du peuple marocain.² » Juin se doit ainsi de faire échouer les nationalistes qui ne représentent qu'eux-mêmes et démontrer au gouvernement français le bien-fondé de sa position, car « si on leur donne trop, alors on perdra le Maroc ». Le résident Juin oppose en effet une fin de non-recevoir à toutes les revendications nationalistes. De plus, il renforce l'emprise de la Résidence générale par une série de décrets en juin 1947 et tente d'imposer une réforme des municipalités qui aurait donné aux Français du Maroc un droit de représentation égal à celui des Marocains³. Juin manifeste ainsi son ambition d'établir une cosouveraineté. Cette perspective est totalement rejetée par les nationalistes qui dénoncent une violation du traité de Fès et multiplient les actions à l'étranger, notamment au Caire. Quant au sultan, il refuse de signer les projets de dahirs et bloque ainsi la politique du résident Juin.

Incontestablement, cette résistance gêne les projets du résident général. Que le sultan, appuyé par les nationalistes, continue dans cette voie, et c'en sera fini de la domination française. Déposer le sultan, telle est donc la priorité du résident Juin. En réalité, depuis octobre 1947, il songe à une déposition. Dans l'attente d'une occasion favorable, il n'a pas cessé de réduire les rares prérogatives encore reconnues au sultan, de rechercher l'appui des chefs de tribus, tel que Hadj Thami El Glaoui, l'« adversaire déclaré du sultan ». La crise apparaît inévitable. Elle éclate à l'issue du voyage du sultan à Paris du 8 octobre au 6 novembre 1950. Dans un mémoire remis au gouvernement français le 11 octobre, le sultan réclame vainement une « révision du régime du protectorat ».

Le 26 janvier 1951, le général Juin somme le sultan de se désolidariser de l'Istiqlal et de se séparer de ses conseillers nationalistes. Au refus du sultan, Juin réplique par un ultimatum : « vous désavouez l'Istiqlal ou vous abdiquez. Autrement, je vous déposerai moi-même... ». Le général Juin accentue la pression en organisant la marche des tribus. Le procédé est efficace. La crise est alors à son comble. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, est embarrassé

tandis que le président Auriol, dont le sultan a sollicité l'arbitrage, finit par se rallier à Juin. Le 25 février, le sultan cède, signe le protocole, laisse son premier vizir désavouer l'Istiqlal et accepte sans réaction l'arrestation d'un certain nombre de nationalistes. La déposition n'est pourtant que différée. Elle interviendra en août 1953.

Du proconsulat de Guillaume à l'indépendance du Maroc

La constitution en avril 1951 d'un Front national marocain, regroupant les nationalistes des deux zones, espagnole et française, inquiète le gouvernement français. Cette inquiétude se confirme avec la perspective d'un débat sur la question marocaine à l'ONU, qui n'aura pas lieu à l'automne 1951. Le rappel de Juin s'impose donc, mais le gouvernement français, fait appel à un autre militaire, le général Guillaume. À son tour, il entend poursuivre une politique autoritaire au Maroc, à la grande satisfaction des milieux ultracoloniaux. Pour le nouveau résident général qui arrive en proconsul au Maroc en septembre 1951, les nationalistes, notamment ceux de l'Istiqlal, sont les ennemis de la France. Avec une telle vision, le dénouement de la crise ne peut être que brutal. Pourtant, le sultan tente à deux reprises, le 14 novembre 1951 et le 15 mars 1952, d'ouvrir des négociations pour garantir au Maroc la pleine souveraineté et obtenir la révision du traité du protectorat. En réponse au mémorandum du 15 mars 1952, farouchement combattu par le général Guillaume, le gouvernement français insiste sur la nécessité de maintenir le caractère mixte, franco-marocain, de l'Administration. Cette réponse, arrivée six mois plus tard, met fin à tout espoir de négociation.

La situation déjà tendue s'aggrave brusquement à Casablanca les 7 et 8 décembre 1952, lorsque parvient la nouvelle de l'assassinat par la Main rouge, du leader syndicaliste tunisien, Ferhat Hached. La protestation, partie du bidonville des Carrières centrales, se transforme en émeute. Des commerces et un poste de police sont attaqués, des Européens lynchés. La répression fait plus d'une centaine de victimes, dont quatre Européens. Les communistes et les membres de l'Istiqlal sont arrêtés et poursuivis pour « complot contre la sûreté de l'État ». Les deux partis sont également interdits et la presse nationaliste ou proche des nationalistes est suspendue. Les milieux ultracoloniaux sont enfin rassurés, l'ordre est rétabli. Le retour de Bidault, en janvier 1953, à la tête du Quai d'Orsay renforce l'illusion de la victoire sur le combat pour l'indépendance. Les partisans du coup de force contre le sultan, convaincus que « les réformes ne correspondent à rien pour l'Islam. Les musulmans n'ont pas le sens de ce mot⁴ », reviennent à la charge. Avec succès cette fois. Le général Juin et le ministre radical Martinaud-Déplat, soutenus par les prépondérants coloniaux, estiment qu'il est temps de déposer le sultan.

La Résidence générale renoue alors avec la tactique des mouvements de masse. Outre la pétition réclamant le départ du sultan et signée par des centaines de caïds ou pachas, le général Guillaume fait intervenir les blindés, impose au sultan un projet de règlement. El Glaoui, pour sa part, accentue la pression sur la France, il la met en garde contre le risque « de perdre sa place au Maroc ». Le dernier acte intervient le 20 août 1953 avec l'arrestation du sultan et de ses fils. Le gouvernement français est divisé. Bidault et le président du Conseil Laniel approuvent tandis que François Mitterrand, ministre délégué au Conseil de l'Europe, démissionne le 4 septembre « en signe de protestation contre la politique française au Maroc ». Mais qu'importe. Le 21 août, Moulay Ben Arafa est installé sur le trône. Sa docilité convainc les autorités coloniales et les

colons que la partie est définitivement gagnée. Le coup de force a mis fin à l'opposition du palais. La déposition achève cependant d'identifier la figure du sultan au combat pour l'indépendance et la souveraineté.

En effet, au lieu des « vingt ans de tranquillité » annoncés par le porte-parole des ultras, Philippe Boniface, la situation se dégrade très rapidement. Dès la fin du mois d'août 1953 à la fin de l'année 1955, de jeunes Marocains, désormais livrés à eux-mêmes, multiplient les attentats terroristes contre la population européenne. Ben Arafa lui-même est visé par un attentat manqué. Ni le contre-terrorisme français aussi aveugle, ni la lourde répression policière n'ont permis de diminuer les activités terroristes. L'impossibilité, imputée jadis au sultan, de mettre en application des réformes, la poursuite des violences conduisent le Gouvernement Mendès France à prôner une politique d'ouverture. C'est le résident général Francis Lacoste qui est chargé de cette mission. Il se heurte au double refus du sultan de renoncer au trône et des nationalistes de négocier en l'absence du « sultan légitime ». Le successeur de Pierre Mendès France, Edgar Faure, résolument favorable à l'ouverture de négociations, nomme un civil à la résidence, pour la première fois depuis 1947. Gilbert Grandval doit obtenir le départ de Ben Arafa, mais le retour du sultan Moulay Youssef n'est pas encore envisagé. Grandval libère une cinquantaine de nationalistes et annule l'ordre de bannissement de 46 nationalistes et syndicalistes. Ces efforts sont compromis par l'explosion d'une bombe à Casablanca le 14 juillet, qui a tué 6 Européens et blessé plus d'une trentaine. Les Européens, qui entendent « s'opposer à la liquidation du Maroc à la Mendès France », déclenchent l'émeute. Ils s'en prennent aux Marocains et aux Français favorables à l'ouverture politique. L'émeute dure trois jours, faisant 60 morts dont 55 Marocains et 276 blessés dont 218 Marocains. Grandval fait appel à l'armée pour arrêter le bain de sang. Seul le général Franchi a accepté d'y répondre. Le groupe « Présence française » conspu, moleste Grandval, mais ce dernier se distingue de ses prédécesseurs par une politique de fermeté à l'égard des ultras français. Il décide en effet l'expulsion du Maroc des responsables d'une politique de force et des Français les plus extrémistes.

Grandval est décidé à agir vite. Il propose la création d'un Conseil de régence, refusée par Antoine Pinay. Mais les événements se précipitent. Le 18 août 1955, Edgar Faure obtient du Conseil des ministres l'ouverture des conversations d'Aix-les-Bains. Les pourparlers débutent le 22 août sur fond de violences au Maroc. Le 20 août 1955, le Maroc connaît une flambée de violence coordonnée avec le FLN algérien, selon C. R. Ageron. 49 Européens sont tués à Khenifra et à Oued Zem. L'armée, appuyée de chars et d'avions, mène une vigoureuse répression du 22 août au 7 septembre 1955. Officiellement, le nombre de victimes marocaines serait de 700 morts, plusieurs milliers selon l'Istiqlal. La solution du problème marocain devient d'autant plus urgente que la situation en Algérie s'est considérablement aggravée après la tragique rupture du mois d'août 1955. Au même moment, les dernières discussions à Aix-les-Bains entre Pierre July et les représentants des partis nationalistes marocains, y compris l'Istiqlal, débouchent sur un accord. Le principe du retour du sultan Mohamed Ben Youssef au Maroc et le départ de Moulay Ben Arafa sont, en dépit de l'opposition de A. Pinay et de Koenig au compromis d'Aix-les-Bains, acquis.

Des négociations décisives débutent dès septembre 1955 à Antsirabe entre le sultan et les représentants du gouvernement français, dont le général Catroux. Les opérations déclenchées par « l'armée de libération du Maroc » qui réclame la restauration du sultan sur le trône et la reconnaissance de l'indépendance ainsi que le ralliement du Glaoui renforcent la position du

sultan. À son arrivée le 1^{er} novembre 1955 à Saint-Germain-en-Laye, le sultan est de fait le maître du jeu. L'accord esquissé à Saint-Germain-en-Laye entre A. Pinay et le sultan prend forme lors des discussions à la Celle-Saint-Cloud. A. Pinay cède sur plusieurs points, au-delà des prévisions du gouvernement français. L'accord du 6 novembre 1955 prévoit l'ouverture de négociations en vue de l'accession du Maroc à l'indépendance dans « l'interdépendance librement définie et consentie ». À l'issue de deux semaines de négociations à Paris, le gouvernement français dans une déclaration commune reconnaît, le 2 mars 1956, l'indépendance du Maroc. Quant à « l'interdépendance » qui devait faire l'objet de nouveaux accords, elle n'a jamais dépassé le stade du projet.

Malgré la persistance des oppositions armées, le Maroc, en accédant à l'indépendance, devient maître de son destin. Le Gouvernement de G. Mollet a renoncé à toutes prétentions en matière de politique étrangère ou de défense. Diverses conventions diplomatiques, de coopération administrative et technique, judiciaire et culturelle ont été signées en 1956 et 1957, sans pour autant donner un contenu à la notion « d'interdépendance ».

Pourtant, les relations franco-marocaines peinent à se normaliser. L'avenir des bases françaises et de leur utilisation, la présence des troupes françaises, la délimitation des frontières, l'évolution de la guerre en Algérie et enfin, l'interférence des États-Unis expliquent les difficultés entre les deux pays. Le principal problème reste celui des bases françaises au Maroc. L'accord du 17 juin 1958 avec la Tunisie crée une première tension entre le gouvernement français et le roi Mohamed V, soumis aux pressions de l'Istiqlal et de la nouvelle figure de l'opposition marocaine, Mehdi Ben Barka. Ce dernier juge les présences militaires française et américaine comme une atteinte flagrante à la souveraineté marocaine. En 1958, la France conserve l'usage de quatre bases⁵, mais pas pour longtemps encore. En 1959, les États-Unis décident l'évacuation de leurs bases au Maroc, qu'ils installent en Espagne. Dès lors, l'évacuation des bases françaises ne saurait tarder. La convention sur l'évacuation des troupes françaises est signée le 1^{er} septembre 1960 avec effet le 2 mars 1961. Avec cette convention obtenue par la négociation, le Maroc accède à la souveraineté pleine et entière.

La Tunisie

L'histoire du mouvement d'indépendance tunisien est celle d'une succession de périodes de tension, d'affrontement et de détente trompeuse. On évoquera ici les tensions, les crises mais aussi les occasions manquées, les tentatives de coopération et de négociations. Le combat pour l'indépendance et la conquête de la souveraineté sont ainsi passés par différentes phases durant lesquelles la détermination du Néo-Destour, qui représente les forces nouvelles dès le milieu des années trente, à recourir à l'action directe contraste avec le souci qu'il manifeste de trouver une solution négociée avec les autorités françaises en Tunisie et en métropole. L'indépendance tunisienne est l'aboutissement de ce double mouvement.

Des forces nouvelles

Le Destour, fondé en 1920, est resté, sous ses diverses formes, l'animateur essentiel de la lutte.

Son manifeste réclame l'indépendance et un Parlement élu par les seuls Tunisiens avec un gouvernement responsable devant celle-ci. Toutefois, n'ayant pu élargir sa base constituée essentiellement de citoyens, le parti perd de son influence, surtout à partir de 1923, lorsque son principal fondateur, Abdelaziz Thaalbi, est contraint de quitter Tunis pour l'Italie, ensuite pour l'Égypte, dans l'indifférence générale.

La Confédération générale des travailleurs tunisiens s'investit dans la lutte en multipliant les grèves au cours de l'hiver 1924-1925 à Tunis, Sfax et Bizerte. Le résident général, Lucien Saint, organise alors la répression en expulsant en 1925 Mohamed Ali, le chef de la CGTT, et en publiant les « décrets scélérats » en janvier 1926. Le Destour se réveille brusquement en 1933 pour protester contre l'inhumation des naturalisés dans les cimetières musulmans. Face à l'émotion populaire, le résident général Manceron décide d'interdire le parti le 31 mai 1933.

Mais la mesure ne suffit pas à endiguer la nouvelle vague émancipatrice. Le Destour ne correspond plus aux attentes de la nouvelle génération de militants issus de la petite bourgeoisie du Sahel ou du Sud, comme Habib Bourguiba, Salah Ben Youssef, Mahmoud Materi, Tahar Sfar, etc. Formés dans les universités françaises, familiers des principes républicains, ils découvrent la réalité de leur pays : celle d'une société prisonnière de ses archaïsmes et soumise au pouvoir colonial. Ils collaborent d'abord à *La Voix du Tunisien*, ensuite créent *L'Action tunisienne*, prennent leur distance avec les « anciens » du Destour. La scission intervient, le 2 mars 1934, au congrès de Ksar-Hellal. Le Néo-Destour, dans son combat, se réfère autant à la religion qu'aux principes républicains de justice et d'égalité. Il parvient ainsi à se rallier la masse, confrontée à une grave crise économique et sociale.

Cette agitation nationaliste entretenue par le Néo suscite naturellement l'inquiétude du résident général, Marcel Peyrouton. En accord avec le gouvernement français, Peyrouton prend une série de mesures – internement administratif, suspension de journaux – pour briser les velléités contestataires. Les membres du Néo ainsi que des militants communistes sont arrêtés. Ces arrestations provoquent le 5 septembre, dans la région de Sousse, des manifestations qui dégénèrent en émeutes. Outre la répression, Peyrouton décide de déporter l'ensemble des militants arrêtés au camp militaire de Borj-le-Bœuf. Dans la foulée, Peyrouton interdit les journaux *Tunis socialiste* et *Le Populaire*, décapite le mouvement cégétiste et multiplie les arrestations parmi les nationalistes du Néo. Mais l'échec est patent. Le « satrape » Peyrouton, muté à Rabat en mars 1936, a accru la popularité du Néo et de ses chefs. Son successeur, Armand Guillon, en libérant les internés et en abolissant les décrets liberticides de mai 1933, opte pour une politique d'apaisement. L'arrivée au pouvoir du Front populaire confirme cette nouvelle orientation. C'est le temps des espérances. Le Néo, principale force nationaliste, imagine alors que la réalisation de ses revendications est proche.

Le Conseil national du Néo accorde au nouveau visage de la France un « préjugé favorable ». Le bureau politique du Néo amorce un dialogue aussi bien avec le résident général Guillon qu'avec les représentants du nouveau gouvernement. À Paris, Bourguiba parvient, le 6 juillet 1936, à rencontrer Pierre Viénot. Le 28 août, lors d'une deuxième réunion secrète, il lui remet un mémorandum réclamant la fin des privilèges, l'institution d'un régime « constitutionnel et démocratique », l'arrêt de la colonisation officielle ainsi que la suppression du tiers colonial. Bourguiba invite le gouvernement français à profiter de « la main tendue », pour réaménager le protectorat « conformément aux traités », sans l'abolir.

Mais cette « première expérience franco-tunisienne » se heurte à une réalité plus complexe. Les Français de Tunisie, connus sous le nom de Prépondérants, manifestent bruyamment leur hostilité. Certes, les libertés publiques sont restaurées, l'application à la Régence des lois sociales votées à Paris est prévue, mais l'opposition des Prépondérants et la persistance de la crise économique et des conflits sociaux empêchent une véritable transformation du protectorat. Même le séjour de Pierre Viénot du 18 février au 2 mars 1937 ne permet pas de lever tous les obstacles. À l'impatience fébrile des hommes du Néo, Viénot répond par la nécessité de maintenir « la permanence des liens indissolubles qui lient la France et la Tunisie dans un régime d'association organisée et définitive ». La déception des nationalistes du Néo est vive.

Avec le retour du cheikh Thaâlbi à Tunis en juillet 1937, qui marque le début de « la guerre des deux Destour⁶ » et la démission du Gouvernement Blum, le climat politique connaît une nouvelle dégradation. Au durcissement du Gouvernement Chautemps correspond un raidissement des positions du Néo. Le congrès du parti d'octobre-novembre 1937 retire en effet à la France « le préjugé favorable » et décide de passer à « l'action directe ». Bourguiba déclenche, en janvier 1938, « la contre-offensive, après la pause... ». Il multiplie les réunions, les mises en garde et prépare les militants « aux sacrifices que cette lutte comporte ». Le choc d'avril 1938 après tout n'est pas loin.

Le Néo s'empare en mars 1938 de la sanction contre un de ses militants – Ali Belhaouane – pour engager la bataille contre les autorités coloniales. Dès lors, tout s'enchaîne. Le Néo exige la libération de plusieurs militants arrêtés le 6 avril 1938. Les 8 et 9 avril, des manifestations sont organisées pour réclamer un « Parlement », mais la foule rassemblée, le 9 avril, en deux points de la ville de Tunis, se heurte aux forces de l'ordre. C'est l'épreuve la plus tragique en temps réel de la période du protectorat. Un gendarme et au moins 12 Tunisiens sont tués, 65 blessés parmi les manifestants. L'état de siège est décrété le jour même. Les chefs du parti sont tous jetés en prison sous l'inculpation de complot. Le 12 avril 1938, le parti est dissous, décapité et privé de direction. Le Néo subit de plein fouet la répression alors que le monde est à la veille de profonds bouleversements.

L'impossible réforme du protectorat 1945-1950

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la IV^e République n'envisage aucune évolution en Tunisie. La machine répressive est toujours en place et toujours prête à entrer en action. C'est dans ce cadre marqué par un net raidissement de la Résidence générale que le Néo, toujours clandestin, s'engage dans une double stratégie associant la poursuite de la lutte sur le terrain et le recours aux nouvelles forces internationales. Le départ de Bourguiba en mars 1945 pour l'Égypte, où venait d'être créée la Ligue arabe, s'inscrit dans ce cadre. Pourtant, d'autres préoccupations retiennent l'attention de la Ligue arabe et des dirigeants arabes, et nul ne doute que ces derniers savent évaluer ce qui est de l'intérêt des Français, des Britanniques et des Américains ou du leur. Les nationalistes d'Afrique du Nord, dont Bourguiba, regroupés dans plusieurs organisations au Caire – Comité de défense de l'Afrique du Nord, Bureau du Maghreb arabe, Comité de libération d'Afrique du Nord – ne tardent pas à manifester leur déception⁷.

Cependant, avec l'arrivée au Caire de Bourguiba en avril 1945 et celle des nationalistes

réfugiés en Espagne, en mai 1946, la capitale égyptienne, sans être le théâtre central des décisions du Néo-Destour, a joué un rôle déterminant dans l'évolution du nationalisme tunisien. Ne serait-ce qu'en raison du caractère essentiel de la propagande organisée par les nationalistes tunisiens au Caire et plus tard en Asie.

Au-delà de ce constat, la solution du problème tunisien dépend de l'évolution de la situation en Tunisie même. Quelle que soit la portée du séjour de Bourguiba et de ses compagnons au Caire, l'initiative de son retour reflète à sa façon une évolution : l'interlocuteur privilégié n'est plus tel ou tel pays arabe, la Grande-Bretagne ou les États-Unis, mais bien la France.

En effet, en 1945 et 1946, des personnalités nationalistes de diverses tendances s'activent auprès du résident général Mast. Les principales revendications portent sur la levée de l'état de siège, l'octroi des libertés publiques et la suppression de la censure. Peine perdue. En août 1946, l'agitation gagne les milieux nationalistes et religieux. Le Parti communiste a ouvert le feu en inaugurant une campagne de presse et de meetings en faveur de l'indépendance inconditionnelle de la Tunisie et de la suppression des organes de souveraineté française. L'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) a suivi le mouvement et la section tunisienne du Grand Conseil s'y est jointe par la motion d'août 1946. De même, le cahier de revendications présenté par le Front national, regroupant les deux Destours, est resté lettre morte. Les deux partis organisent alors dans la nuit du 23 au 24 août 1946, le « congrès de l'indépendance » ou de la « nuit du destin ». Pour la première fois, une assemblée largement représentative de toutes les tendances réclame l'indépendance intégrale, l'adhésion de la Tunisie en tant qu'État souverain à la Ligue arabe et à l'ONU. Le congrès n'a pas eu le temps d'épuiser l'ordre du jour puisque les participants ont été arrêtés. Satisfaction des Prépondérants. Colère de la foule. Mast libère les personnes arrêtées et promet quelques réformes.

Les réformes de septembre 1946 réorganisent le Conseil des ministres, créent un ministère des Affaires sociales et suppriment celui des Habous. Dans la réalité, rien n'a changé. Le recrutement des Français dans la Fonction publique a augmenté, le tribunal administratif n'a pas vu le jour tandis que l'importance du Grand Conseil ne s'est pas accrue ni par l'extension de ses pouvoirs en matière budgétaire, ni par une modification du mode d'élection de ses membres. Les autorités du protectorat n'ont même pas cherché à sauver les apparences.

L'arrivée du résident Mons en mars 1947 à Tunis laisse entrevoir un changement de cap et une nouvelle politique de réformes. Les décrets des 7 et 9 août 1947 confirment l'importance du rôle du Premier ministre, mais ils donnent au secrétaire général des pouvoirs propres en matière de gestion du personnel administratif et de contrôle des dépenses. Les réformes administratives n'ont donc pas de portée réelle sur l'évolution de la situation en Tunisie. La réalité du pouvoir est toujours entre les mains des autorités françaises, écartant ainsi les ministres tunisiens qui ont souvent assumé un rôle de figuration. Les nationalistes et les Prépondérants s'accordent sur leur opposition au programme du résident général Mons. Les premiers y voient « les plus grands dangers pour l'avenir de la présence française », tandis que les seconds le jugent insuffisant. En réalité, les réformes pourtant essentielles de la Fonction publique, caïdale et municipale n'ont pas dépassé le stade des projets. Sans doute, les Français de Tunisie, prépondérants et modérés, ont-ils raté une occasion en dédaignant de répondre aux appels des nationalistes et du bey en faveur des réformes.

Du tournant de Thionville à « l'indépendance dans l'interdépendance organisée » 1951-1956

Le retour de Bourguiba en Tunisie en septembre 1949, qui appelle au remplacement du Traité du protectorat par un « traité d'amitié » ; l'appel du bey Lamine en faveur « des réformes nécessaires et substantielles » ; enfin, la décision des Nations unies d'accorder l'indépendance à la Libye obligent la France à modifier sa politique.

La France tente en effet une ouverture symbolisée par la désignation de Louis Périllier, résident général en Tunisie, et par le discours de Robert Schuman à Thionville, le 13 juin 1950. En dépit du net recul de R. Schuman, les nationalistes tunisiens espèrent une modification importante et rapide du protectorat. L'arrivée de Périllier à Tunis est perçue comme le signe d'une évolution positive des rapports franco-tunisiens, mais l'ambiguïté persiste. Car Périllier se fixe des objectifs contradictoires : maintenir la « collaboration franco-tunisienne » et assurer « la pérennité de la présence française » dans une Tunisie en voie d'acquiescer l'autonomie interne « conforme à l'esprit des traités ». La déclaration résidentielle du 13 juin 1950 affirmant le renforcement de la personnalité tunisienne est toutefois bien accueillie par le bey et le Néo, l'Archéo-Destour se refusant à tout compromis.

Périllier annonce la formation d'un nouveau Gouvernement, présidé par M'hamed Chenik. Ce gouvernement tunisien, auquel participe Salah Ben Youssef, secrétaire général du Néo, doit accomplir les modifications institutionnelles de manière progressive et en parfait accord entre les deux souverainetés. Or la réalité vient contredire ces perspectives. Le résident général est le chef du Gouvernement tandis que le secrétaire général assure « le contrôle français », c'est-à-dire le contrôle de l'exécutif tunisien par la Résidence générale. La confusion est totale entre « le contrôle de gestion », acte administratif, et « le contrôle français », acte politique. Le gouvernement tunisien ne jouit d'aucune autonomie. La première phase des négociations ouverte à Tunis à l'automne 1950 n'a pas donné les résultats espérés. L'administration directe reste la règle, le visa secrétaire est certes supprimé, mais celui du résident général est maintenu tandis que la suppression des « conseillers » français – véritables ministres – est compensée par la présence d'un directeur français. À l'issue de tractations, ces premières réformes entrent en vigueur le 9 février 1951.

En octobre 1951, les négociations reprennent à Paris entre le Premier ministre Chenik et le gouvernement français. Il s'agit cette fois d'« attribuer à la Tunisie un régime d'autonomie politique et administrative ». Chenik poursuit deux objectifs : un gouvernement tunisien homogène et l'institution d'un Parlement tunisien. L'ardeur de Chenik est tempérée par la raideur de Vincent Auriol, René Pleven et Robert Schuman. Il s'agit « uniquement de conversations avec la France », rappellent-ils au Premier ministre tunisien. Le Quai d'Orsay rejette en effet le principe d'une négociation sur le statut de la Tunisie et propose l'examen de la question par une commission mixte ainsi que la prorogation du Grand Conseil. Le Néo rejette la proposition. Les ministres tunisiens rappellent aussi, dans un mémoire remis, le 31 octobre 1951, au gouvernement français, l'exigence du respect de la souveraineté intérieure et le rejet de la cosouveraineté qui caractérise toutes les institutions tunisiennes. Le 15 décembre 1951, le gouvernement français approuve l'envoi au bey de la fameuse lettre signée par R. Schuman, qui a pour priorité à cette date la Communauté européenne de défense. Le terme de cosouveraineté ne figure pas dans la lettre du 15 décembre 1951, mais le principe est clairement réaffirmé. L'autonomie interne n'est pas mentionnée, pas plus que la reconnaissance de la souveraineté

tunisienne. C'est une fin de non-recevoir. Les deux ministres, Chenik et Ben Youssef, n'ont donc rien obtenu de sérieux après deux mois de négociation. Les demandes du bey, formulées publiquement dans le discours du Trône en mai 1951, sont restées sans réponse.

La désapprobation est générale, à l'exception des chefs français du « Rassemblement français démocratique et social ». Bourguiba menace d'en appeler aux pays arabes et aux Nations unies, d'engager la lutte armée. V. Auriol juge la « réponse indigne de la France » tandis que R. Schuman et R. Pleven s'efforcent d'atténuer les effets désastreux de cette lettre, mais il est trop tard. Le 9 janvier 1952, le gouvernement tunisien adresse une ferme mise en garde. Presque simultanément, le pays bascule dans la crise et la violence pour une période de vingt mois. L'obstination et l'aveuglement à la fois du gouvernement français et de la communauté française de Tunisie ont fait échouer cette tentative de règlement pacifique de la question tunisienne. C'est dans ce contexte que Jean de Hautecloque est nommé résident général à Tunis.

Si la révolte, qui a suivi la note du 15 décembre, précipite la fin du protectorat, celle-ci n'est ni imprévisible ni fortuite. Elle est l'aboutissement logique d'une politique de force d'essence coloniale. L'arrivée à Tunis à bord d'un croiseur du nouveau résident général, chargé officiellement d'une mission de conciliation, démontre que son premier souci est le rétablissement de la domination française « sérieusement compromise ». Mais, dès le 14 janvier 1952, les ministres Badra et Ben Youssef, sous la pression de Bourguiba, saisissent d'une plainte le Conseil de sécurité des Nations unies réuni à Paris. Pour la première fois, un gouvernement sous protectorat dépose un recours, qui est rejeté en avril 1952. Le 18 janvier 1952, l'ouverture sans autorisation du congrès du Néo donne lieu à l'arrestation des dirigeants nationalistes, dont Bourguiba. La tension est à son comble.

Les incidents éclatent dans plusieurs villes du Nord et du Nord-Ouest : Bizerte, Ferryville, Mateur, Bêjâ, etc. Grève générale décrétée par l'UGTT, opérations de sabotage de voies ferrées, de poteaux téléphoniques à Sousse, Sfax, dans le Cap Bon, manifestations à Tunis, attaques de postes de police à Kélibia marquent le mois de janvier 1952. La réplique de la Résidence générale est immédiate. L'état de siège est proclamé, l'armée mène des opérations de ratissage dans le Cap Bon. Les pays afro-asiatiques s'alarment de la brutalité de la répression et tentent vainement d'inscrire la question tunisienne à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU. Pendant ce temps, le Gouvernement Edgar Faure propose une reprise des négociations, tout en prenant soin de ménager la colonie française. Interpellée par les députés en janvier 1952, sa déclaration illustre parfaitement son hésitation, « ni politique d'abandon, ni poing sur la table... Nous n'acceptons pas l'inversion du protectorat ». Il n'aura pas le temps de négocier, car renversé, il est remplacé par Antoine Pinay qui opte pour une politique d'autorité.

De fait, le Conseil des ministres français approuve les contre-propositions de réformes et les instructions à adresser au résident général Hautecloque, qui a évoqué, dès son arrivée à Tunis, la nécessité de « consigner les ministres tunisiens ». Disposant d'une liberté de manœuvre totale, le résident général décide d'obtenir le départ du Premier ministre tunisien, Chenik. En réponse à la lettre de Hautecloque qui contestait au gouvernement tunisien le droit de recourir aux Nations unies, Chenik a souligné que l'initiative est pacifique et que la responsabilité de la dégradation de la situation incombe au ministère des Affaires étrangères français. C'en est trop pour Hautecloque qui, assuré du soutien du gouvernement français et des partis politiques à l'exception des communistes, exige du bey, le 25 mars 1952, la démission de Chenik. Devant le refus du bey, le résident le menace de déposition. Le bey adresse un télégramme à V. Auriol pour

lui demander sinon son intervention, du moins un arbitrage. En vain. Le résident est dans tous les cas décidé à obtenir par la force ce qu'il n'a pu avoir par les menaces et donne au général Garbay l'ordre d'exécuter le plan. Le 25 mars 1952, toutes les relations avec l'extérieur sont coupées, les troupes investissent la ville de Tunis, Chenik et trois membres de son cabinet sont arrêtés en même temps que de nombreux dirigeants du Néo et du Parti communiste.

Le coup de force accompli, il reste à Hautecloque à remplacer le ministère ainsi destitué. La conviction du résident général est que, pour sauver la domination française, les réformes doivent être « octroyées » et non véritablement négociées. C'est dans cette perspective qu'il tient en réserve Slahedinne Baccouche, gros propriétaire foncier et riche négociant qui fut à la Tunisie, toutes proportions gardées, ce que le Glaoui a été au Maroc. Un ministère constitué dans sa quasi-totalité de figurants ne gêne nullement Hautecloque qui révèle enfin le contenu de son projet de réformes. Celui-ci marque un incontestable recul. Ce plan de réformes n'apporte rien de nouveau et comme le souligne l'auteur d'une *Étude critique du dernier plan de réformes*, la notion de « souveraineté beylicale » inventée par le gouvernement français est commode « car elle peut légitimer la participation des Français aux institutions politiques du pays... La souveraineté beylicale est un principe qui cache tous les avatars qu'on peut faire courir à l'autonomie interne⁸ ». De fait, le projet de réformes réaffirme la cosouveraineté tandis que l'homogénéité du gouvernement tunisien paraît comme une éventualité très lointaine. En somme « le projet vise à légaliser le régime actuel de l'administration directe. C'est la méconnaissance totale de la souveraineté tunisienne que l'on institue... ».

Le plan est naturellement rejeté par le Néo. R. Schuman propose un autre projet de réformes quasi identique au... précédent. Ce « nouveau » projet refuse toujours à la Tunisie les attributs essentiels de la souveraineté intérieure. Les milieux du Rassemblement crient cependant à « la capitulation déguisée » tandis que le bey refuse d'apposer son sceau et convoque une assemblée de quarante conseillers pour se prononcer sur le projet. La commission rejette le plan sans formuler toutefois de contre-propositions. Il ne reste plus au bey qu'à rejeter les réformes. La lettre du bey du 9 septembre 1952 rappelle les promesses non tenues et les atermoiements répétés de la Résidence générale. Tout en refusant de tenir compte du rapport des quarante, R. Schuman s'efforce, à l'approche de la réunion de la commission politique des Nations unies, de reprendre les pourparlers.

Mais l'année 1952 étant celle des ruptures et de toutes les violences, les négociations n'ont pas eu lieu. La violence a gagné l'ensemble du pays. Le bilan en ce début d'année 1952 est déjà lourd : une quarantaine de morts et plus de 300 blessés. À la fin de l'année 1952, le terrorisme fait des ravages sans précédents. Les autorités du protectorat répondent au coup par coup, confortant ainsi les partisans du maintien du lien définitif entre les deux pays. La solution à cette agitation est la répression la plus dure. La peine capitale est appliquée sans attendre l'examen des dossiers de demande de grâce, ce qui a soulevé une protestation de Vincent Auriol, constatant les instructions truquées, les sévices et les tortures pour obtenir des aveux. Le pays est quadrillé, Ferhat Hached assassiné, la paix sérieusement menacée et la communauté internationale enfin bouleversée par cette violence.

De janvier à décembre 1952, la question tunisienne a en effet connu de multiples rebondissements et difficultés liés à la conjoncture internationale, au jeu des alliances entre puissances occidentales ou entre les pays arabes ou ceux du groupe afro-asiatique. Une

résolution au propos mesuré et modéré est toutefois adoptée en décembre 1952. Ce qui n'a pas empêché une recrudescence de la violence. Les années 1953 et 1954 comptent parmi les plus tragiques dans l'histoire de la Tunisie contemporaine. À l'aveuglement obstiné de la France répond la détermination des nationalistes à mener le combat jusqu'à l'indépendance. Sur ce fond agit en outre la spirale connue de la provocation et de la répression décuplée par l'état de siège, par la collusion entre les forces de l'ordre et le groupement antiterroriste la « Main rouge ». On assiste ainsi à l'éclosion d'un véritable terrorisme tunisien et contre-terrorisme français qui opèrent sans discernement.

Le nouveau résident général, Pierre Voizard, nommé en septembre 1953, s'efforce par une série de mesures d'obtenir la confiance de l'opinion publique aux dépens du Néo, dont le chef Bourguiba est toujours assigné à résidence à l'île de la Galite. Les réformes de Voizard de mars 1954, acceptées par le bey et endossées par le nouveau Premier ministre, Mohamed-Salah Mzali, réaffirment le principe de co-souveraineté. Elles sont aussitôt rejetées par le Néo. Le ministre Mzali donne sa démission le 17 juin 1954. Le même jour, Mendès France est désigné président du Conseil. Dans son discours d'investiture, il s'engage à « tenir ses promesses et à rétablir l'ordre » en Afrique du Nord. Aussitôt investi, il crée un ministère des Affaires tunisiennes et marocaines avec à sa tête Christian Fouchet et annonce son intention d'établir un dialogue avec « les éléments représentatifs de la population tunisienne ». Lors de ces consultations qu'une nouvelle vague de violences accompagne, Habib Bourguiba, transféré de l'île de Groix à Montargis, se pose en véritable chef du mouvement d'indépendance. Mendès France informe le général Boyer de la Tour de ses projets : proclamation de l'autonomie interne, reprise du dialogue et rétablissement de l'ordre public. Boyer de la Tour, qui a remplacé Voizard, se déclare prêt à le suivre.

Son voyage éclair à Tunis en compagnie d'Alphonse Juin le 31 juillet 1954 et la reconnaissance « sans arrière-pensée » de l'autonomie interne de la Tunisie ont eu un retentissement considérable. Le rétablissement progressif de l'ordre, la participation du Néo, dont la caution est indispensable, à un nouveau gouvernement de négociations présidé par Tahar Ben Ammar en sont les conséquences les plus importantes. Les négociations franco-tunisiennes, conduites par Tahar Ben Ammar et Christian Fouchet, débutent à Tunis le 4 septembre.

Le Conseil national du Néo et le gouvernement s'engagent aussitôt à résoudre en accord avec la France « le pénible problème des fellaghas ». L'appel lancé aux combattants pour déposer leurs armes en novembre 1954 a été un succès presque total. Mais les négociations butent sur les questions de souveraineté et d'indépendance. Bourguiba a conçu l'autonomie comme une étape provisoire, tandis que Mendès France insiste sur le terme de « personnalité tunisienne » et rejette celui de « souveraineté tunisienne », incompatible avec les attentes des parlementaires français. La lettre qu'il adresse en février 1955 au maréchal Juin confirme cette vision :

« Je n'envisage pas l'indépendance de la Tunisie, même à l'issue d'un stage très long. J'ai toujours pensé que les deux États devaient demeurer associés étroitement et durablement, et je me suis toujours élevé contre la prétention de l'indépendance (même future et lointaine) de certains de nos interlocuteurs... Le mirage de l'indépendance ne saurait être accepté par nous⁹. »

Ces réticences n'ont pas résisté au vent de l'émancipation.

Investi en février 1955, Edgar Faure reprend les négociations. Pierre July succède à C.

Fouchet tandis qu'Alain Savary devient secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes. Les difficultés portent notamment sur la notion de « lien permanent » que les nationalistes rejettent de manière catégorique. L'accord n'est réalisé qu'à la suite d'un long entretien entre Faure et Bourguiba. Après neuf mois de négociations, les conventions franco-tunisiennes sont signées le 3 juin 1955. L'octroi de l'autonomie interne et la signature des conventions de juin 1955 ont donné libre cours à une rude confrontation entre les deux dirigeants du Néo, Bourguiba et Ben Youssef. Bourguiba a joué du danger youssefiste auprès de la France pour accélérer l'accession à l'indépendance. À Paris, en principal négociateur du gouvernement tunisien toujours dirigé par T. Ben Ammar, il plaide en effet pour l'indépendance de la Tunisie.

Mais Guy Mollet refuse de céder à la volonté des négociateurs tunisiens d'assurer « la responsabilité en matière de sécurité, d'affaires extérieures et de défense ». Un compromis est difficilement trouvé. Le protocole du 20 mars 1956 proclame « l'indépendance dans l'interdépendance organisée » de la Tunisie. Le Néo a consolidé ses positions. Ses alliés, regroupés dans un Front national, ont enlevé la totalité des sièges à l'Assemblée constituante. Celle-ci réunie, le 8 avril, en présence du bey et de Roger Seydoux, haut-commissaire de France, a élu par acclamations H. Bourguiba président de l'Assemblée. Le bey lui confie la formation du nouveau cabinet, lui donnant ainsi les moyens de renforcer la cohésion interne du parti, d'arracher la souveraineté pleine et entière et de lever les derniers obstacles à un pouvoir sans partage.

Pour Bourguiba, la question essentielle reste celle de la souveraineté et de la consolidation de l'État. Or, en accordant à la Tunisie « l'indépendance dans l'interdépendance organisée », le Protocole du 20 mars 1956 s'inscrit dans le prolongement des conventions de juin 1955. Le texte reconnaît à la France des « responsabilités particulières » dans les secteurs clés de la défense, des affaires extérieures et de l'ordre public. Le nouvel État est ainsi atteint dans ses trois attributs essentiels : la souveraineté, la territorialité et la sécurité. Hantés par les questions de sécurité en Algérie, les dirigeants français de la IV^e République ne peuvent songer au transfert de tous les attributs de la souveraineté.

Cette perspective est inacceptable pour les dirigeants tunisiens. La surenchère de Salah Ben Youssef, la présence de l'armée française, les difficultés avec l'Égypte de Nasser et la puissance de l'ALN incitent Bourguiba à engager le processus de décolonisation radicale et à exiger le respect de la souveraineté du nouvel État. Dès la fin du mois d'avril 1956, Bourguiba brûle les étapes. Il n'attend pas un mois pour remettre en cause la Convention générale, en créant les ministères des Affaires étrangères et de la Défense dont il assure la charge. Il donne déjà au Protocole du 20 mars une interprétation qui va au-delà de celle des négociateurs français. À l'été 1956, la reprise en main des services de police et de sécurité est presque totale.

La revendication de la souveraineté a naturellement déclenché les passions. On touche ici à la question délicate de l'interprétation et par la France et par la Tunisie du caractère même de la présence française. Les deux pays ont adopté à cet égard des positions fondamentalement opposées. Une fois l'indépendance négociée et acquise, les Tunisiens poursuivent une stratégie précise qui vise d'abord à arracher la souveraineté, tandis que les Français répètent que c'est seulement par voie d'accords que les conventions signées peuvent être aménagées. Mais la mise en œuvre de cette politique s'avère largement inadaptée face à la détermination des dirigeants tunisiens.

« L'accord sur la représentation diplomatique » signé le 15 juin 1956 ouvre ainsi la voie à d'autres accords. Les accords sur la gendarmerie et sur la surveillance du territoire sont signés en octobre 1956. À la fin de l'année 1957, il reste peu de chose des conventions de juin 1955. En droit, la convention a été abrogée et remplacée par celle du 9 mars 1957 et, pour les affaires mettant en cause les militaires, par l'échange de lettres du 9 mars 1957. La convention sur la coopération administrative et technique du 3 juin 1955 est vidée d'une partie de sa substance par le protocole relatif à l'assistance technique du 9 mars 1957. Dans le domaine des relations financières et économiques, la France a renoncé à la fois à une subordination institutionnelle trop stricte et même à l'union économique « aussi complète que possible » prévue par la convention de 1955. Enfin, le Traité d'amitié et d'alliance tarde à prendre forme.

Ce sont évidemment les questions de défense qui ont longtemps constitué la principale pierre d'achoppement. Le gouvernement français formule deux exigences majeures : le maintien des forces françaises et l'accord de défense commune. Ces revendications sont inacceptables pour Tunis qui y voit une atteinte à sa souveraineté. L'objectif à atteindre sans tarder est sinon l'évacuation, du moins la réduction de la présence militaire française. Celle-ci fait l'objet d'un échange de lettres, le 17 juin 1958. Le gouvernement tunisien poursuit cependant le démantèlement des conventions. En 1958-1959, les décisions se multiplient : retrait des concessions à des entreprises françaises, programme de « tunisification » des terres, décrochage du dinar, contrôle des transferts de fonds et dénonciation de l'union douanière. Cette période voit aussi s'amorcer le revirement du gouvernement tunisien sur Bizerte.

La négociation sur la base de Bizerte¹⁰ demeure l'enjeu clé du gouvernement tunisien, et la confrontation qui se prépare entre la France et la Tunisie relève essentiellement d'une querelle de souveraineté. Bourguiba est formel : l'évacuation de la base est un acte de souveraineté. C'est en effet la clé de voûte du conflit, sans laquelle rien n'apparaît compréhensible. L'opération de Bizerte, destinée à renforcer la souveraineté de l'État, doit être le prélude d'une offensive plus large, incluant le tracé des frontières et la récupération des terres coloniales, acquise le 12 mai 1964. Mais les événements, on le sait, se déroulent rarement comme prévu, surtout en temps de guerre. Et la « bataille de l'évacuation » (19 au 23 juillet 1961) est un échec. L'obstination du général de Gaulle a eu raison de l'insistance de Bourguiba : la France n'évacuera la base qu'en octobre 1963, à l'heure choisie par le général de Gaulle.

Ainsi les querelles de souveraineté ont révélé des antagonismes profonds. Problèmes d'autorité et de crédibilité pour la France, exigences de la reconquête et de la défense de la souveraineté nationale pour la Tunisie, le jeu n'était sans doute pas égal. Pourtant, dès 1956, pour tous les esprits clairvoyants, « l'indépendance dans l'interdépendance organisée » a vécu. Encore fallait-il accepter cette évolution et son caractère irréversible.

L'Algérie

Par deux fois déjà, le rêve de l'émancipation au Maroc et en Tunisie est venu bousculer l'édifice colonial français. L'indépendance de l'Algérie semble alors inscrite dans un processus irréversible de décolonisation. La guerre d'indépendance, frappante par sa longueur et par l'importance des moyens engagés, a donc clos ce « moment colonial » en Afrique du Nord. Avant d'aborder cet ultime épisode, il convient d'évoquer à grands traits la longue maturation du

nationalisme algérien, son affirmation au tournant des années 1930 ainsi que ses évolutions pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le mouvement national algérien 1926-1943

Le rêve de l'égalité entre Français et indigènes, longtemps incarné par les Jeunes Algériens, puis par le Mouvement des élus, a cédé peu à peu la place à un discours nationaliste plus affirmé. Le cheikh Ben Badis, principal animateur du Mouvement des oulémas, qui se transforme en une Association des oulémas réformistes en 1931, inscrit son action dans le mouvement général de réforme de l'islam (Islah). La réflexion porte sur un islam épuré et renouvelé, le retour aux valeurs religieuses originelles devant permettre la renaissance de la nation algérienne. Car, contrairement aux affirmations des Jeunes Algériens, le cheikh Ben Badis proclame non seulement l'existence de la nation algérienne, mais aussi son « unité religieuse et linguistique ». Dès lors, la jeunesse voit dans le discours de l'Association et la célèbre formule de Ben Badis « l'Islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie est mon pays » la reconquête de soi-même et la proclamation de l'identité historique, religieuse et morale du peuple algérien. L'Association des oulémas a incontestablement contribué à forger une conscience nationale qui, progressivement va se développer et se structurer en partie de combat.

Le premier nationalisme de combat prend le visage de Messali Hadj et de l'Étoile nord-africaine, créée en 1926 par le Parti communiste français. L'Étoile se libère de la tutelle communiste dès 1928-1929 et mène sous la houlette de son principal animateur, Messali Hadj, une campagne qui mêle la dimension culturelle arabe au nationalisme. Messali Hadj se prononce, à travers le journal *L'Ikdam*, pour l'indépendance et l'unité des trois pays du Maghreb. L'indépendance de l'Algérie reste toutefois la préoccupation essentielle. Le succès de l'ENA parmi la communauté musulmane, particulièrement kabyle, dans la région parisienne et hors de celle-ci à partir de 1929 suscite l'inquiétude des autorités françaises. Elle est de fait dissoute le 20 novembre 1929. L'Étoile poursuit cependant, dans la clandestinité, son action de propagande « islamo-nationaliste » auprès des milieux ouvriers algériens. À travers son nouvel outil, le journal *El Ouma*, l'ENA réclame le retrait des troupes d'occupation et une Assemblée constituante élue au suffrage universel.

L'ENA est reconstituée en 1933, sous la direction de Messali et de Radjef, sous la dénomination de « Glorieuse étoile nord-africaine ». La doctrine et le programme, approuvés par l'assemblée générale le 28 mai 1933, se réfèrent de manière plus nette à l'islam. Il en découle naturellement une dégradation des rapports entre l'Étoile et le PCF. Les autorités françaises, elles aussi, s'inquiètent de ce regain d'activité. Messali et Radjef sont alors condamnés à des peines de prison. Messali s'enfuit à Genève où il retrouve Chekib Aarsalane. L'émir druze, connu pour son nationalisme arabe, l'invite à rompre avec le communisme. La rupture est de fait consommée.

À la suite de l'amnistie accordée par le président Sarraut, Messali reprend ses activités dès son retour à Paris en juin 1936. Il conserve cependant un cap modéré, sans pour autant renoncer à l'idée d'indépendance. L'arrivée du Front populaire au pouvoir est porteuse d'espérances, Messali croit qu'une évolution est possible. Il rentre alors en Algérie où il développe un discours nationaliste « enflammé » revendiquant « le suffrage universel pour toutes les assemblées algériennes ». C'est inacceptable pour le gouverneur général Le Beau. La sanction tombe, le

27 janvier 1937. L'ENA est à nouveau dissoute. Messali réagit en créant un nouveau mouvement en mars 1937, le Parti du peuple algérien (PPA), dont le programme est plus modéré. L'objectif prioritaire du PPA demeure « l'émancipation » qui peut être réalisée sans « séparation » de la France. Mais, confronté à l'hostilité des communistes algériens et des oulémas, le PPA renoue avec les manifestations de masse. Ce mode d'action a valu à Messali et aux cinq membres du comité une arrestation en août 1937. Ils sont condamnés en novembre 1937 à deux ans de prison. Malgré l'arrestation de ses chefs, le PPA accroît son influence et gagne en popularité en Algérie. La répression se poursuit. Messali, à peine libéré en juillet 1939, est de nouveau arrêté et emprisonné en octobre 1939. Les journaux *El Ouma* et le *Parlement algérien* sont interdits en avril 1939 et, enfin, le PPA est dissous le 26 septembre 1939. C'est le retour non seulement à la clandestinité, mais aussi à l'ordre.

La Seconde Guerre mondiale a cependant bouleversé les données algériennes. Ici comme dans le reste de l'Afrique du Nord, elle a contribué de manière décisive à la radicalisation du nationalisme algérien. La défaite de 1940 et le débarquement anglo-américain, le 8 novembre 1942, ont mis en lumière les faiblesses de la France, qui a beaucoup perdu de son prestige. Le débarquement est également un choc pour les nationalistes algériens. Les Américains, qui distribuent vivres et vêtements, sont perçus en libérateurs. R. Murphy, qui a rencontré Ferhat Abbas, ne fait pourtant aucune promesse de libération aux Algériens. Mais les nationalistes pensent que le temps des réformes est peut-être venu.

Dès le 10 avril 1941, Ferhat Abbas adresse au maréchal Pétain, « chef vénéré de l'État français », un rapport dans lequel il fait quelques propositions de réformes. La démarche n'est pas un succès. Il en est de même pour le « Message des représentants des musulmans algériens » adressé « aux autorités responsables » le 20 décembre 1942, demandant un nouveau statut politique. À l'immobilisme du gouvernement français, Ferhat Abbas réplique par le « Manifeste du peuple algérien » en février 1943, qui est officiellement remis au gouverneur général Marcel Peyrouton, le 31 mars 1943. Les revendications sont plus précises, le ton plus ferme. Le Manifeste réclame l'application en Algérie du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Peyrouton se borne à accepter le Manifeste comme « base des réformes à venir ». Dès le mois de mai, les sections indigènes des délégations financières reprennent l'offensive. Elles adoptent le « Projet de réformes faisant suite au Manifeste du peuple algérien musulman » préparé par Ferhat Abbas et ses amis. Ce document, connu sous le nom d'« Additif au Manifeste », est remis au général de Gaulle le 10 juin 1943. L'Additif réclame, pour l'immédiat après-guerre, l'indépendance complète de l'Algérie et la formation d'un « État démocratique et libéral », et pour l'heure, un gouvernement franco-algérien et l'égalité totale. Quant à la France, l'Additif ne lui reconnaît qu'un droit de regard. La possibilité d'un lien fédéral avec la France n'est pas évoquée. Il s'agit donc d'un texte véritablement « révolutionnaire » et nationaliste.

Une telle perspective est inacceptable pour le général de Gaulle, qui domine la scène algérienne depuis juin 1943, et le nouveau gouverneur général Catroux. Mais dans le même temps, Catroux se déclare prêt aux « réformes dans le cadre de l'unité française ». Une première série de réformes est décidée en août 1943 ; c'est toutefois l'ordonnance du 7 mars 1944 qui retient l'attention. Elle attribue à des catégories précises la citoyenneté française avec le maintien du statut personnel à quelques dizaines de milliers de musulmans algériens. Cette disposition reprend la substance du projet Blum-Viollette de 1936. L'ordonnance prévoit également l'accès, dont les modalités restent à définir, à la citoyenneté de tous les musulmans. Enfin, l'ordonnance

abolit les mesures d'exception, établit le principe de l'égalité civile et élargit les droits électoraux des musulmans. L'ordonnance s'engage ainsi dans la voie de l'assimilation, mais c'est trop tard. Les nationalistes algériens, l'estimant contraire à leur idéal d'indépendance, la rejettent. En réaction, Ferhat Abbas crée, dès le 14 mars, l'Association des amis du Manifeste et de la liberté, élargie aux oulémas et au PPA clandestin. Le succès populaire des AML est immédiat. Mais la force du courant émancipateur, liée à la diffusion des nouveaux principes de la future Charte des Nations unies et aux premiers craquements des empires coloniaux, facilite la prise de contrôle des AML en janvier 1945 par le PPA. La fièvre nationaliste, s'ajoutant à la dégradation du contexte économique et social, annonce la révolte. Il suffira d'une étincelle.

D'une insurrection à l'autre 1945-1954

Dès le 1^{er} mai 1945, Alger est le théâtre de graves troubles qui ont provoqué plusieurs morts. Le 8 mai, à l'occasion de la célébration de l'armistice, de graves émeutes éclatent notamment à Bône, Guelma et Sétif où 29 Européens ont été massacrés. La révolte gagne rapidement les campagnes. Des fermes européennes sont attaquées, des gardes forestiers tués. Le mouvement insurrectionnel a fait une centaine de victimes européennes. La répression est impitoyable, brutale. L'écrasement de l'insurrection est acquis dès le 12 mai. Le général Duval multiplie les opérations de ratissage, fait appel à l'aviation et à la marine qui frappent sans discernement. Aux opérations militaires s'ajoutent les expéditions punitives et les condamnations des tribunaux militaires. Le bilan est forcément très lourd : J.-L. Planche, dans son ouvrage *Sétif 1945, histoire d'un massacre annoncé*, avance le chiffre de 20 000 ou 30 000 morts parmi les indigènes. Plus de 1 800 condamnations à des peines de prison et 157 condamnations à mort, dont 33 sont exécutées.

Signe annonciateur de nouvelles violences extrêmes, et expression de la très forte exaspération des masses, l'insurrection du printemps 1945 constitue une rupture fondamentale. Du côté des Français d'Algérie, on ne retient toutefois que le retour au calme et la confirmation d'une certitude, l'Algérie est bien une terre française. Toutes les manœuvres, les trucages à venir, la répression et la soumission des notables musulmans relèvent d'un impératif : éviter la perte de l'Algérie française.

Le gouverneur général Chataigneau ne partage pas cette vision. En accordant une large amnistie le 16 mars 1946, il ouvre le champ politique. Ferhat Abbas crée ainsi l'Union démocratique du peuple algérien et se prononce pour une Algérie autonome dans les domaines financier et législatif, mais associée à la France pour les affaires étrangères et la défense. C'est une Algérie fédérée à la France qu'il propose à la seconde Assemblée constituante, où il est élu en juin 1946. Son projet est mort-né. Pour sa part, Messali Hadj, libéré en novembre 1946, rentre en Algérie où il fonde un nouveau parti, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, dont le programme maintient les revendications d'une Constituante algérienne et l'évacuation des troupes françaises.

C'est dans ce climat de relative ouverture politique que la discussion sur le statut de l'Algérie a commencé en mai 1947. Les débats ont abouti, le 20 septembre 1947, à l'adoption d'un texte conservateur, qui n'a pas tenu compte des propositions faites par des Algériens. L'Algérie est toujours définie comme « un groupe de départements français » tandis que le pouvoir exécutif

demeure aux mains d'un gouverneur général représentant le gouvernement français et responsable devant lui. Peu d'innovations donc par rapport au passé sauf que les Délégations financières, dissoutes en 1945, sont remplacées par une Assemblée algérienne de 120 membres élus à parité par deux collèges électoraux. Le statut annonce également quelques réformes : indépendance du culte musulman, enseignement de la langue arabe à tous les degrés, réorganisation des territoires du Sud, organisation du vote des femmes musulmanes. Encore une fois, ces réformes sont tardives. Elles sont de surcroît prévues mais non acquises, puisqu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour leur adoption. Ce « statut octroyé » évoque, pour les Français d'Algérie, une trahison. L'idée d'une assemblée « où l'on ne voterait pas par collèges séparés » est inacceptable. Du côté des Algériens, c'est le scepticisme qui domine. De ces promesses non tenues, ils n'ont retenu que le refus de l'autonomie algérienne. La classe politique française n'est pas encore capable de penser l'Algérie en termes d'État autonome associé de l'Union française, mais il n'est pas sûr que cette solution fédérale eût été acceptée par tous les nationalistes algériens en 1947.

Cette timide ouverture politique sera de courte durée. René Mayer, ministre et député de Constantine, mène une vigoureuse campagne contre le gouverneur général Chataigneau, dont il obtient le départ. Il est accusé d'avoir mené une politique libérale et favorisé le succès des listes du MTLD et de l'UDMA aux élections municipales d'octobre 1947. C'est le député socialiste Marcel-Edmond Naegelen qui devient gouverneur général de l'Algérie. Dès son arrivée, il annonce une politique de fermeté à l'égard des nationalistes, dont le premier signe est le report de plusieurs mois de l'élection de l'Assemblée algérienne.

L'élection est finalement organisée les 4 et 11 avril 1948, à l'issue d'une campagne violente. La nette victoire du MTLD, qui se profile, donne lieu à un trucage sans pareil. Les résultats du second tour sont complètement faussés. L'ampleur de la fraude a juste permis au MTLD d'obtenir 9 sièges, à l'UDMA 8 sur un total de 60 sièges. Lors des élections de 1951 et de 1954, les mêmes méthodes ont été utilisées. Au final, de 1948 à 1956, année de sa disparition, l'Assemblée, qui a perdu toute représentativité, n'a pu examiner aucune des réformes annoncées, se limitant au vote du budget présenté par l'administration. Le statut est donc resté lettre morte, tandis que les projets sociaux et de développement initiés par Chataigneau sont abandonnés. Il n'est pas étonnant que dans ce contexte très dégradé, le nationalisme algérien n'ait cessé de se durcir et de se radicaliser. En effet, l'UDMA a un peu perdu de son crédit au profit du MTLD, que les déçus du « légalisme de l'UDMA et des ambiguïtés tactiques du PCA¹¹ » ont rallié. Le MTLD souffre pourtant d'une grave crise qui est double. Un premier clivage porte sur l'option de l'action directe ; le second oppose les partisans et les adversaires à l'autorité sans partage de Messali. Le conflit éclate en 1953 lorsque les opposants (Lahouel, Ben Khedda, etc.) s'emparent du comité central. La tension culmine en 1954 avec la création, par les partisans de l'action armée, du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA), puis du Front de libération nationale (FLN). Ces hommes, marqués par la brève expérience de l'Organisation spéciale¹², ne voient plus que l'alternative de la lutte armée pour arracher l'indépendance. À l'heure où aucune évolution ne se dessine, l'explosion du 1^{er} novembre 1954 semble de plus en plus inscrite dans l'ordre naturel des choses.

La guerre d'indépendance 1954-1962

Le 1^{er} novembre 1954, la guerre d'indépendance commence en Algérie par une série d'attentats d'intensité variable en divers points du pays. Ils ont fait 8 morts, 4 blessés et d'importants dégâts matériels. Simultanément, le FLN et l'ALN (Armée de Libération nationale) revendiquent les opérations et se font connaître par une proclamation appelant à « la restauration de l'État algérien, État souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ». La proclamation énonce également l'objectif de l'internationalisation de la question algérienne. Enfin, elle précise les conditions d'une paix négociée sur la base de la reconnaissance préalable du droit à l'indépendance.

Prévisible, l'insurrection a néanmoins surpris le gouvernement français et les opinions en métropole et en Algérie. Mohamed Harbi voit dans cette stupeur une différence dans la perception du soulèvement. Il écrit que le Gouvernement français dirigé par Mendès France « qu'on disait avoir une vision réaliste du problème de la décolonisation » a reçu « l'événement dans un champ de significations qui n'a pas de réalité. Hormis certains secteurs de gauche, l'Algérie n'est pas considérée comme un problème colonial¹³ ». Considérée sous cet angle, la flambée insurrectionnelle du 1^{er} novembre fait l'objet d'appréciations divergentes. Inscrite dans la logique de la lutte coloniale pour les Algériens, impensable pour l'opinion et les dirigeants français, elle provoque colère et crispation.

La ligne de riposte du gouvernement français est aussitôt définie par François Mitterrand, ministre de l'Intérieur. Tout en affirmant que « l'Algérie, c'est la France », que « la seule négociation, c'est la guerre », il lance à la fois une répression policière et militaire – dissolution du MTLD le 5 novembre, arrestations et détention de plusieurs centaines de militants du MTLD, accompagnées de brutalités, envoi de renforts – et annonce un programme de réformes. Telles sont les bases sur lesquelles le gouvernement français nomme un nouveau gouverneur général, Jacques Soustelle. Son programme de réformes, présenté le 1^{er} juin 1955, adopte la ligne défendue par François Mitterrand, celle de la politique d'intégration. Mais cette tentative bute sur la traditionnelle opposition de la communauté française fermement attachée au *statu quo*, aux réticences de l'Administration et à la défiance de « l'opinion musulmane modérée ». Entre-temps, l'extension des troubles au Constantinois et à la Kabylie suscite des inquiétudes. Soustelle n'a pas manqué de se prévaloir de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence pour multiplier les mesures répressives en toute légalité.

Un seuil est franchi avec les journées des 20 et 21 août 1955. Une violence et une cruauté inouïes caractérisent ces journées. Les paysans surchauffés, mal encadrés par quelques soldats de l'ALN, déferlent, le 20 août 1955, sur le Nord-Constantinois et massacrent 123 personnes, dont 71 sont européennes. Ce drame, voulu par Zighout Youssef à la tête de la région du Nord-Constantinois et son adjoint, Lakhdar Ben Tobbal, répond à plusieurs objectifs. Il s'agit de réaliser autour du FLN, au besoin par la violence, l'unanimité nationale ; de créer un nouveau foyer de tension pour soulager la pression militaire concentrée dans les Aurès ; de s'imposer aux dirigeants du FLN de l'intérieur tels que Abbane Ramdane et Larbi Ben M'Hidi ; enfin, de donner à cette journée une dimension maghrébine. Le 20 août 1955 marque en effet le deuxième anniversaire de la déposition du sultan marocain. Comme en 1945, la répression est impitoyable, disproportionnée. Comme en 1945, la constitution des milices privées a donné lieu à des

exécutions arbitraires, au carnage du stade de Philippeville. Le bilan officiel de la répression est de 1 200 morts. Le nombre de victimes est en réalité de 12 000. Les conséquences de ces journées sont particulièrement importantes pour la suite des événements.

Ce déchaînement de violence a exacerbé les tensions entre les deux communautés. L'irréparable a été commis, le point de non-retour atteint. D'abord, la population et les forces nationalistes modérées (Ferhat Abbas, les Oulémas) ont, par choix ou sous la contrainte, basculé du côté du FLN. Ensuite, la population européenne réclame encore plus de répression et un engagement plus fort de l'armée. Enfin, Jacques Soustelle, convaincu que le dialogue avec les nationalistes est impossible, achève sa conversion pour une politique de force. Il donne carte blanche à l'armée. Un climat très dégradé et l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies marquent la fin de l'année 1955. C'est un succès pour le groupe afro-asiatique et le FLN, mais c'est un drame pour la France. La décision suscite un tollé général à la délégation à New York et en France.

La tendance à l'aggravation du conflit algérien se confirme en 1956. Pourtant, l'année 1956 commence sous le signe de l'ouverture politique avec la formation d'un Gouvernement, en janvier 1956, présidé par Guy Mollet. Élu sur un programme de retour à la paix, Mollet nomme le général Catroux ministre résident en Algérie. Le choix d'une politique libérale paraît alors possible. Mais la journée du 6 février et la capitulation de Guy Mollet devant l'émeute des Français d'Algérie contribuent à rendre illusoire toute solution pacifique. Le vote des pouvoirs spéciaux le 12 mars, la mobilisation du contingent et des réservistes afin d'augmenter les forces déjà présentes indiquent les intentions et la priorité du gouvernement. C'est désormais l'option de la guerre totale qui prévaut. En réaction, le FLN durcit le ton, rejette le 23 mars le triptyque de Guy Mollet qui prévoyait un cessez-le-feu, suivi d'élections et de négociations. Comment peut-il en être autrement alors que les gouvernements français successifs n'ont jamais tenu leurs promesses et que les colons d'Algérie, en attendant le ralliement de l'armée à leur cause, se sont subordonnés le gouvernement général.

Néanmoins, des contacts sont établis entre les représentants officiels du gouvernement français et le FLN. Des rencontres ont bien eu lieu en avril 1956 au Caire, en juillet à Belgrade et en septembre à Rome, mais les discussions tournent court. Menées dans un contexte de crise entre la délégation extérieure du FLN et le groupe Abbane-Krim, la marge de manœuvre des négociateurs algériens est très limitée. On peut aussi s'interroger sur la sincérité du gouvernement français et sa volonté de faire aboutir ces pourparlers. L'interception, le 22 octobre 1956, de l'avion marocain, qui transportait de Rabat à Tunis les quatre chefs historiques du FLN, suivie de leur arrestation à Alger, ainsi que l'expédition tripartite lancée le 31 octobre à Suez contre Nasser, considéré par la France comme le principal soutien du FLN, mettent en évidence la duplicité française et l'incapacité du gouvernement français à prendre en compte les aspirations du peuple algérien à l'indépendance.

Entre-temps, les forces nationalistes, à l'exception du MNA de Messali Hadj, se sont pliées à la discipline du FLN, qui tient secrètement un congrès dans la vallée de la Soummam en août 1956. Le congrès élabore une charte qui définit la ligne politique de la « révolution algérienne », fixe la primauté du politique sur le militaire, de l'intérieur sur l'extérieur et dote le FLN de nouvelles structures¹⁴. C'est aussi au congrès de la Soummam que le projet d'un « soulèvement urbain » a pris forme. Les attentats dans les villes ne sont pas un fait nouveau,

mais en novembre 1956 s'esquisse une politique de terrorisme urbain. Larbi Ben M'Hidi, responsable de la zone d'Alger, voit dans les effets du terrorisme le moyen d'abrégé la guerre. Le 30 septembre 1956, l'explosion de bombes dans le centre d'Alger marque le début de la « bataille d'Alger ». Face à la recrudescence du terrorisme urbain tout au long de l'année 1957, le général Massu, qui a obtenu en janvier 1957 la totalité des pouvoirs de police, met en œuvre des moyens importants pour briser le FLN. La répression méthodique menée avec divers moyens, le recours aux « interrogatoires renforcés » mettent en échec la politique du terrorisme urbain. En octobre 1957, la « bataille d'Alger » prend fin avec de lourdes conséquences pour le FLN. L'appareil politico-militaire est démantelé, le CCE a dû fuir en pleine bataille en février 1957, tandis que les éléments les plus combattifs dans Alger sont décimés.

La reprise en main opérée par l'armée française, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, a pour effet d'établir un nouveau rapport de forces au sein du FLN, traversé par de profonds clivages et secoué par les règlements de compte¹⁵. L'accent est également mis sur l'action internationale. Les Gouvernements Bourguès-Maunoury et Gaillard doivent encore faire échouer ce projet. Ils s'évertuent à préparer une loi-cadre qui est rejetée à la fois par le FLN et les Français d'Algérie. Pourtant, l'année 1958 est bien celle de l'internationalisation de la question algérienne. Le raid¹⁶ sur le village tunisien, Sakhiet Sidi Youssef, le 8 février 1958, a relancé le débat sur la question algérienne. Le Gouvernement de Félix Gaillard se voit en effet contraint par la pression internationale d'accepter une offre anglo-américaine de bons offices confiée à Harold Beeley et Robert Murphy. La mission des bons offices est interprétée des deux côtés de la Méditerranée comme le premier pas vers une internationalisation de la question algérienne. Le Gouvernement Gaillard ne peut résister à cette perspective : il est renversé le 15 avril. Un mois plus tard, le soulèvement à Alger des « comités de salut public » impose le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Le 15 mai 1958, de Gaulle, dernier président du Conseil de la IV^e République, se déclare prêt à « assumer les pouvoirs de la République ». Les militaires et les Français d'Algérie, convaincus que le général « ferait leur politique », exultent. Son arrivée au pouvoir, sans dissiper complètement les équivoques, marque cependant une étape décisive dans la recherche d'une solution politique au conflit algérien. Avec la dissolution des « comités de salut public », puis le succès du référendum de septembre 1958, le général de Gaulle conserve sa liberté d'initiative à Paris et à Alger. À cette date, a-t-il déjà défini ce que sera sa politique algérienne ? Peut-être... Mais déjà le général de Gaulle ne songe plus à l'intégration, qui semble irréaliste dans un contexte général de décolonisation. En 1958, le général de Gaulle envisage encore l'hypothèse d'une intégration économique à travers la mise en place du plan de Constantine.

Ce plan s'accompagne d'une intensification de l'effort de guerre français afin de réduire l'ALN. Le FLN, craignant des négociations limitées au cessez-le-feu, rejette l'appel à la « paix des braves ». Dès lors, de Gaulle accentue la pression militaire sur l'ALN. Il s'agit d'abord d'aider l'armée à gagner la guerre ; ensuite, à partir de cette position de force, avancer dans la voie de l'émancipation, qui est conforme à l'évolution du monde. De fait, le général Challe parvient en 1959 à réduire considérablement le potentiel militaire de l'ALN. Dans le même temps, l'encadrement et le contrôle des populations civiles musulmanes sont renforcés. L'année 1959 est donc très dure pour le FLN, qui exerce cependant une forte emprise sur les masses populaires. Mieux, il accroît son audience internationale grâce à une intense activité

diplomatique, relayée, depuis septembre 1958, par le Gouvernement provisoire de la République algérienne. Installé à Tunis sous l'étroite surveillance de Boussouf, Ben Tobbal et Krim Belkacem, le GPRA est présidé par Ferhat Abbas. Homme de compromis, nationaliste modéré, Ferhat Abbas fait figure d'« interlocuteur valable ». De nouvelles perspectives, impliquant la négociation avec le FLN, se dessinent en 1959 alors que la France subit des pressions internationales, notamment celles des Américains¹⁷.

Cependant, convaincu que la « décolonisation est dans l'intérêt de la France » et que de plus en plus l'Algérie est devenue « le boulet », de Gaulle ne veut pas être contraint par l'extérieur de reconnaître l'indépendance de l'Algérie. Cette orientation doit être conduite par la France sans intervention étrangère. Pendant l'été 1959, le projet d'une solution politique se précise. Dès le 2 septembre, il informe le président Eisenhower, en visite à Paris, de son projet d'autodétermination qu'il dévoilera le 16 septembre. Dans son discours, il esquisse trois voies : la « sécession », la « francisation » ou l'« association ». La première serait une catastrophe pour l'Algérie. La deuxième, celle de l'intégration, est dépassée. C'est incontestablement l'« association », qui a ses faveurs. Le discours du général de Gaulle annonce la fin de l'Algérie coloniale, en se réservant le choix de la date de la consultation. Mais la pacification se poursuit.

La réponse du GPRA, le 28 septembre, est dilatoire. Tout en acceptant le principe d'autodétermination, il émet des réserves quant aux conditions d'application et réclame la reconnaissance de l'intégrité du territoire algérien. Du côté français, l'opinion métropolitaine accueille favorablement la déclaration d'autodétermination, contrairement aux ultras et à une partie de l'armée qui rejettent la « politique d'abandon ». De 1960 à 1962, Européens et officiers activistes de l'Algérie française multiplient les tentatives infructueuses et les violences. Leurs modes d'action, qui sont à mettre en rapport avec l'impossible légitimation de « l'Algérie française », expriment à la fois un profond désarroi et un fol espoir. La « semaine des barricades » (24 janvier au 1^{er} février 1960) qui a fait 19 morts ; le putsch des généraux (22 au 25 avril 1961), que de Gaulle fait échouer par la force du verbe ; puis l'OAS et sa folie meurtrière, laquelle, outre les représailles du FLN qu'elles provoquent, comportent de graves conséquences pour l'avenir de l'Algérie « fraternelle », et ont en effet pour but d'éviter « l'abandon » de l'Algérie française de renverser la situation dans une perspective à court terme. La défaite est toutefois inévitable.

Amorcées en 1960, les négociations se poursuivent en dépit des difficultés et des incertitudes. Mais en juillet 1960, à Melun c'est l'échec¹⁸, sur le fond tragique des violences commises en Algérie. Le général de Gaulle prend alors deux initiatives majeures qui vont dans le sens d'une solution politique. Lors de son dernier voyage en Algérie, du 9 au 13 décembre 1960, des manifestations de la population européenne se transforment en émeutes à Oran et à Alger. Mais le général est conforté dans sa démarche par la foule algérienne qui l'acclame et qui manifeste son soutien à une « Algérie algérienne » et au FLN. Il décide alors d'agir vite. Dans la foulée, l'organisation du référendum du 8 janvier 1961 est annoncée. L'initiative est mal reçue par le GPRA. En Algérie, plus de 40 % d'abstentions sont constatées, vraisemblablement dues à l'appel à l'abstention lancé par le FLN dont l'influence politique paraît ainsi confirmée. Mais le « oui » à la négociation et à la paix est « massif » en France (75 % contre 25 % de « non »). Assuré de la confiance du peuple français, de Gaulle s'engage sur la voie d'une véritable négociation.

Après des contacts officiels, les négociations débutent à Évian en mai 1961, les difficultés

portant sur le statut de la minorité non-musulmane et sur le Sahara. La riposte foudroyante du général de Gaulle à la tentative d'occupation par les Tunisiens de la base de Bizerte en juillet 1961 ainsi que la revendication de Bourguiba sur le Sahara incitent les Algériens à reprendre les négociations. Dès le 20 juillet, les pourparlers reprennent à Lugrin. Encore une fois, la question de l'unité territoriale, à laquelle s'ajoutent celles de l'exploitation du gaz et du pétrole et la poursuite des essais nucléaires, bloque l'accord. C'est un nouvel échec, dont Ferhat Abbas, Ahmed Francis et Ahmed Boumendjel sont rendus responsables. Ferhat Abbas est remplacé par Youssef Ben Khedda à la tête du GPRA.

Après les tensions et les déchirements qui ont bouleversé les équipes dirigeantes du FLN, après la terreur exercée par l'OAS, l'exécutif du GPRA manifeste sa volonté d'œuvrer en faveur de « la cohabitation des communautés », mais c'est le général de Gaulle qui, encore une fois, va relancer la négociation. Après l'échec de Lugrin, de Gaulle amorce un lent revirement sur la question du Sahara, en dépit des épreuves douloureuses que traversent encore l'Algérie et la France. La tragique journée du 17 octobre 1961 à Paris en est un des exemples. À la suite de la réunion secrète des Rousses du 7 février, les négociations reprennent à Évian et aboutissent à la signature des accords du 18 mars 1962. Outre la coopération économique et culturelle, l'évacuation des forces françaises dans un délai de trois ans après le référendum, l'organisation des deux référendums, les droits des Français d'Algérie qui peuvent au bout de trois ans opter pour l'une ou l'autre nationalité, le maintien de bases et l'octroi de facilités constituent les points essentiels des accords d'Évian.

Le référendum du 8 avril entérine, du côté français, les accords d'Évian qui mettent fin à la guerre d'Algérie¹⁹. La phase de transition est celle de toutes les violences. Le référendum du 1^{er} juillet en Algérie approuve massivement l'indépendance, officiellement proclamée le 3 juillet. Mais le pays est, comme le souligne Jean Lacouture, « cruellement divisé contre lui-même ». S'appuyant sur le « groupe de Tlemcen », Ahmed Ben Bella engage en juin la contestation contre le Gouvernement de Ben Khedda. Grâce à l'appui décisif de Houari Boumédiène et de l'ALN, Ben Bella prend le pouvoir au mois de septembre. De part et d'autre de la Méditerranée, la situation demeure grave. Après cent trente-deux ans de domination coloniale, l'ère de l'indépendance tant rêvée intervient sous le signe des assassinats, du reflux vers la métropole de la population européenne dans des conditions dramatiques, des règlements de compte visant notamment les harkis, enfin, de l'attentat perpétré en août 1962 contre le général de Gaulle. C'est dans cet entre-deux tragique que naît l'Algérie nouvelle dont l'avenir politique et celui des accords d'Évian sont esquissés au congrès du CNRA qui se tient à Tripoli du 27 mai au 7 juin 1962.

Après le déchaînement de violence de l'OAS, le programme de Tripoli ne laisse pas présager une application loyale des accords d'Évian ou de ce qui en subsiste encore. Mais cette fois, tirant sans doute des leçons de l'expérience tunisienne, les dirigeants français font preuve de plus de réalisme. Les discussions franco-algériennes portent sur les intérêts stratégiques et économiques de la France, mais aussi sur la protection des Français et de leurs biens. Les interprétations divergentes et la détermination des autorités algériennes aboutissent finalement au démantèlement des accords d'Évian. Aux yeux des Algériens, la souveraineté est le corollaire immédiat de l'indépendance, elle ne saurait s'accommoder des « séquelles du colonialisme ».

De mars à octobre 1963, une succession de décrets donne une base « légale » à un mouvement

d'expropriation qui est déjà largement engagé. Le premier décret du 18 mars 1963 déclare vacants à titre définitif, sans possibilité d'action judiciaire, tous les biens jusqu'alors saisis, qu'ils soient dans les faits vacants ou non. La réaction de Georges Gorse, l'ambassadeur de France à Alger, est ferme, mais déjà le sentiment d'impuissance domine. Les atteintes aux intérêts français se multiplient, l'ultime étape est franchie le 1^{er} octobre 1963 avec la promulgation d'un dernier décret portant sur la nationalisation sans indemnisation de la totalité des biens privés français. Par ce geste radical, la question paraît tranchée.

Les garanties concernant la sécurité des personnes et des biens français ne seront pas respectées, des violations graves et répétées étant constatées. En revanche, les intérêts économiques de la France sont mieux respectés. Les entreprises industrielles ne seront nationalisées qu'en 1968. Quant aux concessions pétrolières au Sahara, le changement n'interviendra qu'au début des années 1970. Les intérêts stratégiques de la France sont ainsi préservés. Les dernières troupes de l'armée de terre sont évacuées en 1964 et toutes les bases concédées avant terme, à l'heure choisie par le gouvernement français. Au final, les intérêts matériels, qu'ils soient économiques ou stratégiques seront mieux traités que les personnes.

Au-delà des souffrances subies, en Algérie, la dure guerre de libération, la conquête de l'indépendance et de la souveraineté auront suscité des espoirs de libération sociale et nourri les rêves de « lendemains qui chantent ». Puis, « par une lente, complexe mais inexorable détérioration, l'espoir fait naufrage²⁰... ». Il a cédé la place à l'enfermement de la société, au désenchantement et aux colères.

Conclusion

La Méditerranée de l'après-guerre est caractérisée par le reflux des puissances coloniales. En moins d'une vingtaine d'années, les anciennes possessions coloniales (colonies, protectorats et mandats), excepté le toujours improbable État arabe de Palestine, ont accédé aux indépendances. Cette évolution programmée en est encore à ses débuts au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais les empires ne sont plus déjà ce qu'ils étaient. Les principales sources de changement sont à la fois d'origine interne et externe à ces territoires.

À travers la diversité des situations, l'étude des processus de décolonisation en Méditerranée permet de dégager des caractéristiques communes et aussi quelques singularités. Pour ne citer que les deux puissances coloniales qui dominaient la Méditerranée, qu'y a-t-il de commun entre la décolonisation française et anglaise ? Deux traits au moins semblent communs.

L'incapacité de la France et de la Grande-Bretagne à envisager les indépendances de manière évolutive est une constante. De façon générale, les pouvoirs coloniaux bloquent les perspectives de changement et lorsqu'ils accordent quelques concessions, elles sont souvent tardives et dérisoires. L'immobilisme caractérise tout à la fois les politiques coloniales britannique et française, mais il existe une différence importante dans les attitudes des deux puissances. La Grande-Bretagne impose des indépendances formelles ou refuse des concessions supplémentaires (Égypte, Irak) au nom de l'équilibre et de considérations stratégiques. Dans le cas de la France, ce qui prime, sous couvert de prestige et d'autorité de l'État, c'est en réalité la défense des intérêts des colons. Leur opposition aux réformes et aux nécessaires adaptations des

structures coloniales aux nouvelles réalités a contraint les gouvernements français, qu'ils soient de droite ou de gauche, au recul et à l'immobilisme. Dès lors, les affrontements entre les mouvements nationalistes, soutenus par les peuples, et les puissances coloniales rythment l'histoire de leurs rapports.

Chacune de ces deux puissances a répliqué aux luttes et aux aspirations nationales en recourant à la force armée. Ce recours est une autre similitude. La Libye est un cas particulier. C'est sans doute le seul exemple d'une décolonisation pacifique dans la région. La Libye présente un intérêt stratégique et, à partir du moment où elle reste sous influence occidentale et que la Grande-Bretagne et les États-Unis obtiennent des bases, la question de son « indépendance » ne pose pas problème, sauf peut-être pour la France.

Mais de façon générale, durant ces années de domination et d'occupation, il y a eu trop d'occasions manquées, trop de confrontations violentes, trop d'efforts détournés vers des combats parfois perdus d'avance, enfin, trop peu d'attention portée aux aspirations véritables de ces populations privées d'existence politique. La décolonisation en Méditerranée n'a donc pas été un processus pacifique. La conquête des indépendances et des souverainetés, quel que soit le pays, est nécessairement passée par une phase de guerre de libération (Algérie), de luttes armées (Tunisie, Maroc), d'intensification du terrorisme (Chypre), de « guerre d'indépendance » ou de violences (Palestine). Ces épisodes marquent une rupture majeure dans le rapport exclusif entre les puissances impériales et les territoires coloniaux.

La légitimité de la domination de la France et de la Grande-Bretagne est en effet apparue sérieusement compromise depuis que les mouvements nationalistes en Méditerranée ont entrepris de la contester par des moyens conjuguant la pression populaire et armée à la propagande internationale. Mais l'histoire de la décolonisation est aussi tributaire de facteurs externes. L'idéologie anticoloniale, qui a imposé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'évolution des relations internationales, les antagonismes croissants entre les deux blocs, les ingérences des grandes puissances ont favorisé l'écroulement des empires. Fondés sur un équilibre incertain, confrontés à leurs propres limites, ils n'ont pu résister au vent dominant favorable à l'émancipation des peuples. La France et la Grande-Bretagne ne peuvent alors que se résigner à la négociation et aux véritables indépendances dans les années 1950-1960. Les tentatives de conserver les « positions particulières » ont été ainsi vouées à l'échec. Le temps des indépendances inachevées est bien révolu.

La conquête des indépendances et de la souveraineté, c'est aussi, pour chacun des peuples, une reconquête de soi, une réappropriation de sa propre histoire et de son avenir. Mais ces objectifs ne peuvent être une fin en soi. La décolonisation ouvre une période cruciale : celle de la fondation ou de la refondation des États, du progrès social et du développement. De l'indépendance à l'avènement de l'État, de cet avènement à la réalisation des promesses, le chemin reste long, difficile et l'issue encore incertaine. La construction d'un État national respectueux du droit et fondé sur le respect des libertés fondamentales n'est pas encore achevée en Méditerranée arabe.

Extraits de la lettre de Bourguiba à Ferhat Abbas du 29 juillet 1946

Bureau du Néo-Destour

Le Caire

Mon cher camarade,

« Je n'ai pas eu l'occasion de vous connaître personnellement, mais j'ai beaucoup suivi votre action et j'ai trouvé dans vos idées, dans vos conceptions, dans votre tactique un certain lien de parenté avec le mouvement néo-destourien. Comme vous, j'ai voulu voir la réalité en face, en tenir compte et adapter mon action à cette réalité. Comme vous, j'ai voulu bannir de nos revendications tout ce qui paraissait anachronique, impraticable, comme j'ai essayé de trouver un compromis honorable avec la France, une solution d'équilibre qui, tout en tenant compte des aspirations légitimes du peuple tunisien, sauvegarde les intérêts vitaux et incontestés de la France. C'est cette parenté dans notre formation intellectuelle et dans notre "stratégie de combat" qui m'encourage à vous écrire directement pour vous exposer à titre confidentiel mon sentiment et mes observations sur votre position quant au problème algérien.

Oui, pendant vingt-cinq ans, j'ai lutté pour une forme de collaboration franco-tunisienne dans le cadre [...] du Protectorat. Car j'estimais qu'une telle collaboration pratiquée sincèrement de part et d'autre ne peut que nous acheminer vers l'indépendance et qu'une indépendance réalisée dans ces conditions ne peut que nous lier solidement à la France en substituant à la force brutale la conscience de nos intérêts solidaires. Malheureusement, la France [...] n'a pas voulu ou n'a pas osé me suivre dans cette politique [...]. Les Français, en leur for intérieur, étaient convaincus que les formules juridiques (protectorat, mandat) ne sont que des expédients [...] et que le but de leur présence en Tunisie était de faire de ce pays un prolongement de la France. D'où leur obstination à maintenir la même politique d'administration directe visant l'assimilation des individus et l'annexion pure et simple du territoire [...]. Mais pendant ce temps – et c'est ce qu'ils ne veulent pas voir – le peuple prend de plus en plus conscience de son droit légitime de se gouverner lui-même. De là les heurts violents qui ont marqué l'histoire de la Tunisie et de toute l'Afrique du Nord durant les quinze dernières années [...]. À chaque secousse, la France s' imagine que c'est la dernière et qu'au prix d'une répression systématique, elle aura la paix. Elle ne veut pas prévoir la marche inexorable des événements ; elle ne veut pas par des concessions opportunes s'adapter à la réalité [...]. Tant qu'elle a la force pour mater les mouvements revendicatifs ou nationaux, elle en use et abuse [...]. Sur ce point, elle n'a malheureusement pas le sens pratique des Anglais. Dans ces conditions, il ne reste plus aux Nord-Africains qu'une seule alternative : se soumettre et se fondre dans la nation française, ou l'insurrection jusqu'à l'écrasement [...]. Aussi, les mouvements nationalistes sont-ils contraints de proposer des solutions de compromis, de ruser, faute de mieux. Seulement, la France se méfie des mouvements modérés, de "compromis" et les réprime avec plus de vigueur que les mouvements extrémistes [...]. Entre nous et la France, c'est devenu une question de force, et la force semble être du côté de la France. Telle est *grosso modo* la situation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

C'est pourquoi votre mouvement m'est toujours apparu comme le maximum de ce que l'Algérie pourrait demander à la France. Mais depuis, bien des choses ont changé et c'est ce que vous ne semblez pas réaliser [...]. Des compétitions extrêmement vives se font jour autour de cette magnifique plateforme que constitue l'Afrique du Nord, qui présente, aussi bien pour la

défense de l'hémisphère occidental que pour la domination de la Méditerranée et la protection de l'empire britannique, une valeur stratégique que la guerre a nettement mise en relief. La France s'en rend parfaitement compte quand elle dénonce les menées et les intrigues de l'Angleterre "dans certaines parties de son empire".

Enfin, il y a un autre événement formidable qui aura une influence décisive sur l'orientation des Arabes du Maghreb : c'est l'unification du monde arabe, ou plus exactement ses efforts, encouragés par l'Angleterre [...]. Ce mouvement, dont vous ne semblez pas réaliser toute la force et les possibilités, est en train de changer la face du monde arabe [...].

Ma présence au Caire et l'action inlassable que j'y mène en vue de lier le problème de l'Afrique du Nord à ceux du Moyen-Orient arabe ont accéléré l'évolution des esprits [...]. Jamais plus la France ne pourra se bercer de l'illusion de réaliser l'assimilation des Arabes du Maghreb au sein de la patrie ou même de l'Union française [...]. Ce qu'elle ne peut plus réaliser aujourd'hui, elle ne le réalisera pas demain, car le temps travaille pour nous et derrière l'Orient arabe se profile le spectre menaçant de la "perfide Albion".

Et ici j'en viens à mon argument principal. Je n'ai pas la naïveté de croire que les Arabes [...] veulent entrer en lutte avec la France pour nous porter secours. Mais ce qui est vrai, c'est que le monde arabe devient un tout et que l'Angleterre a besoin du monde arabe. La Ligue arabe fournira à l'Angleterre le prétexte rêvé à une action insidieuse, camouflée et décisive dans toute l'Afrique du Nord, qui, maltraitée, humiliée, [...], menacée de perdre son âme et son existence, saluera comme un libérateur quiconque l'aidera à se débarrasser de la terreur française [...].

[...] De son côté, notre ami Doolittle, consul général des États-Unis à Alexandrie, travaille le département d'État en faveur de la Tunisie [...]. Si je parle indifféremment de l'Angleterre et de l'Amérique, c'est parce que sur ce point précis les intérêts des deux puissances sont solidaires. Dans la lutte à peine voilée du monde anglo-saxon contre l'Orient bolchévique, chacun cherche à mettre dans son jeu les meilleurs atouts. Or, l'un des meilleurs, c'est l'Afrique du Nord, clé de la Méditerranée centrale et base d'opération idéale contre une Europe en voie de bolchevisation. Ce n'est donc pas pour nos beaux yeux que les Anglo-Saxons s'intéressent à notre sort. Devant l'intransigeance butée du colonialisme français qui menace notre existence en tant que peuple arabe, nous n'avons pas l'embarras du choix et une vague hégémonie anglaise ou américaine sur quelques points stratégiques, qui nous laisse notre souveraineté intérieure (comme c'est le cas en Égypte) est infiniment moins dangereuse que la politique de peuplement et d'assimilation du colonialisme français.

[...] En attendant, grâce à la solidarité arabe et musulmane, nous ne sommes plus seuls en tête à tête avec la France ; c'est vous dire que depuis la guerre, des faits nouveaux ont transformé les données du problème nord-africain. C'est pourquoi votre position²¹ claironnée aux quatre coins du globe à l'égard de la souveraineté française et de l'Union française est en train de nous porter de graves préjudices [...]. Elle a déjà désorienté nos frères arabes du Moyen-Orient qui n'arrivent pas à comprendre qu'un peuple, qui a lutté plus que tous les autres, en arrive à limiter ses aspirations nationalistes à une vague autonomie administrative dans le cadre de la patrie française [...]. En Algérie même, vous avez brisé l'unité du peuple et c'est avec peine que j'ai appris les incidents qui ont marqué votre intervention au meeting de la salle Pleyel du 9 juillet [...]. Le mot de traître a été prononcé. Je sais que c'est un blasphème. Votre patriotisme et votre bonne foi ne sauraient être mis en doute. N'empêche que votre nouvelle profession de foi vous

fait apparaître aux yeux des nationalistes du PPA, de Tunisie et du Maroc comme celui qui est en train de faire le jeu du colonialisme français [...]. Encore, si la France vous suivait dans vos idées, si elle était décidée à vous accorder l'autonomie gouvernementale que vous réclamez, c'est-à-dire la souveraineté intérieure de l'Algérie. Mais il n'en est rien [...]. On se servira de vous pour gagner du temps, pour décourager le mouvement de solidarité arabe du Moyen-Orient, pour jeter la confusion et l'anarchie dans les rangs des nationalistes nord-africains, pour affaiblir l'intérêt que commence à nous porter le monde anglo-saxon et, une fois qu'on n'aura plus besoin de vous, on vous impliquera dans un mouvement séditieux [...] et on vous mettra à l'ombre, comme ce fut le cas lors des événements du 8 mai 1945. Êtes-vous homme à accepter délibérément ce triste rôle à un moment crucial de l'histoire algérienne ? Je ne le pense pas. C'est pourquoi je vous demande de réfléchir longuement à tout ce que je vous ai dit et de reconsidérer votre attitude [...]. La conjoncture internationale nous offre une chance unique d'en finir avec la vie de misère, d'humiliation et d'abaissement que nous impose et nous imposera toujours le colonialisme français. Des compétitions internationales nous ouvrent des perspectives insoupçonnées [...]. Ne gâchez pas tous ces atouts par une prise de position qui, en d'autres temps, aurait été une erreur, et qui, aujourd'hui est proprement un crime. Faites bloc avec Messali, avec le PPA et vous serez le chef incontesté de tout le peuple algérien réconcilié. L'Union française ne tient aujourd'hui que par vous. Vous seul pouvez d'un geste réduire à néant cette suprême manœuvre d'un colonialisme aux abois. Les temps ont changé. »

Habib Bourguiba

Note : Bourguiba Habib (1903-2000), issu de la bourgeoisie tunisienne de Monastir, fit ses études (droit et Sciences-Po) en France. Il rompit avec le parti nationaliste Destour et fonda le Néo-Destour qui lutta pour une Tunisie indépendante, démocratique et laïque. Plusieurs fois emprisonné, il rentra à Tunis en triomphateur, le 1^{er} juin 1955, après les accords passés entre la France et la Tunisie. L'indépendance proclamée en 1956, il devint président de la république de Tunisie de 1957 à 1987 après avoir déposé le bey de Tunis. Il sera déposé par le général Ben Ali pour « des raisons de santé ».

Annexe 2

Extraits du discours prononcé par Gamal Abd El Nasser à Alexandrie le 26 juillet 1956

Alliances, bases militaires et souveraineté nationale

« Les dix principes de Bandoung qui ont été adoptés l'année dernière affirment qu'il est naturel que toutes les nations ont le droit de choisir librement leur système politique et économique, leur mode de vie conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations

unies et que les nations libérées de l'incertitude et de la peur exercent la tolérance et vivent en paix dans la confiance mutuelle...

Depuis le début de notre révolution (1952), nous avons cherché à réaliser l'indépendance politique et à restaurer notre prestige et notre dignité usurpée. Grâce à Dieu, nous avons réussi. Le 18 juin nous avons fait flotter le drapeau égyptien dans le ciel d'Égypte, nous avons réussi à établir un gouvernement exclusivement égyptien [...]. Mais en même temps nous n'avons pas oublié de travailler à asseoir notre indépendance économique [...]. »

Après la révolution de 1952, la Grande-Bretagne et les États-Unis demandent à l'Égypte de conclure une alliance en échange de fourniture d'armes, Nasser refuse : « Nous eûmes l'expérience d'une mission militaire en 1936 lorsque nous étions de jeunes officiers en contact avec elle. Leur premier objectif était d'affaiblir notre armée [...]. Nous avons un complexe d'infériorité [...]. »

« [...] Frères, l'impérialisme a des formes variées. Au début, il a commencé par une occupation militaire. Ensuite il s'est développé. Aujourd'hui l'impérialisme est présent sans soldats, il peut atteindre ses fins sans employer les armes, par l'intermédiaire de ses agents, des traîtres... Sous la forme d'alliances et de pactes où nos pays ne sont que des annexes [...]. L'impérialisme complot pour mettre la main sur tous les États arabes mais la conscience arabe, le nationalisme arabe s'est éveillé [...]. Nos destins sont liés, mon destin en Égypte est lié à celui de mon frère en Jordanie, au Liban, en Syrie et aussi au Soudan.

Lorsque Black, le directeur de la Banque mondiale, vint chez nous, il commença à me parler du financement du grand barrage d'Assouan et me dit : « Nous sommes une banque internationale et nous ne sommes pas liés aux États-Unis. » Je lui répondis que le directoire est composé de membres venant de pays occidentaux placés dans l'orbite des États-Unis. Je regardais M. Black assis dans son fauteuil et j'imaginai qu'il était Ferdinand de Lesseps. Je me reportais à l'année 1854, l'année où de Lesseps arriva en Égypte et vint dire à Mohammed Saïd Pacha, le khédivé : nous désirions creuser le canal de Suez qui vous apportera un profit incommensurable [...].

En 1955, le revenu du canal de Suez atteignait 35 millions de livres, l'équivalent de 100 millions de dollars. En retour des 120 000 Égyptiens qui moururent en le construisant et de l'argent que nous dépensâmes pour sa construction, nous encaissons 1 million de livres ou 3 millions de dollars. Par ailleurs les Britanniques et les Américains veulent nous prêter 70 millions de dollars pour cinq ans ; bien entendu les 100 millions de dollars iront chez eux. Bien sûr il n'y a rien de honteux si je paie pour obtenir un prêt pour édifier notre pays mais il serait honteux de sucer le sang du peuple et d'usurper ses droits. Il ne faut pas que le passé se répète [...]. Nous éliminerons le passé en recouvrant nos droits sur le canal de Suez. L'argent qu'il produit est le nôtre et le canal appartient à l'Égypte [...].

Aujourd'hui, citoyens, le canal de Suez a été nationalisé et ce décret est devenu une loi publiée au Journal officiel. Aujourd'hui, citoyens, avec le revenu annuel du canal, 100 millions de dollars et 500 millions de dollars en cinq ans, nous pouvons nous passer des 70 millions de l'aide américaine [...]. Nous industrialiserons l'Égypte et nous concurrencerons les Américains. Ceux-ci ne veulent pas d'une Égypte industrielle pour pouvoir écouler leurs produits sur notre marché. Je n'ai jamais vu l'aide américaine contribuer à l'industrialisation d'un pays parce que celle-ci sera une concurrence. L'aide américaine est toujours destinée à la consommation [...]. »

Note : Nasser Gamal Abdel (1918-1970) : issu de la petite bourgeoisie du delta du Nil, il organisa le Mouvement des officiers libres qui renversa le roi Farouk en juillet 1952 et devint le raïs de la nouvelle Égypte. À partir de la conférence de Bandoung (1955), il devint une des principales figures du Mouvement des non-alignés et de l'anti-impérialisme, aux côtés de l'Indien Jawaharlal Nehru et du Yougoslave Tito. Il soutint activement le FLN algérien et les mouvements d'indépendance africains. En juillet 1956, il nationalisa la Compagnie du canal de Suez mais il échoua à réaliser son rêve d'une République arabe unie.

Repères chronologiques

1922 : Indépendance formelle de l'Égypte (28 février).

Premier traité d'alliance anglo-irakien (octobre).

1930 : Traité anglo-irakien (30 juin) prévoyant l'indépendance de l'Irak à partir de 1932.

1941 : Proclamation (28 septembre) de l'indépendance de la Syrie à partir de la fin de la guerre.

1943 : Proclamation de l'indépendance du Liban (22 novembre).

Pacte national (7 décembre).

1946 : Évacuation par les troupes françaises et britanniques de la Syrie et du Liban (avril-décembre).

1947 : Résolution de l'ONU adoptant le plan de partage de la Palestine entre un État arabe et un État juif (29 novembre).

1948 : Proclamation de l'indépendance de l'État d'Israël (14 mai 1948).

Premier conflit israélo-arabe (15 mai 1948).

1951 : Mossadegh nationalise le pétrole iranien (2 mai).

L'Égypte dénonce le traité d'alliance avec la Grande-Bretagne (8 octobre).

Indépendance de la Libye (24 décembre).

1952 : Coup d'État des officiers libres dirigés par Nasser en Égypte (23 juillet). Abdication du roi Farouk.

1953 : Proclamation de la République égyptienne et abolition de la monarchie (18 juin 1953).

1954 : Voyage de Mendès France à Tunis et proclamation de l'autonomie interne de la Tunisie (31 juillet 1954).

Début de la guerre d'indépendance en Algérie (1^{er} novembre).

1955 : Pacte de Bagdad (24 février).

1956 : Proclamation de l'indépendance du Maroc (2 mars) et de la Tunisie (20 mars).

Nationalisation par Nasser de la Compagnie du canal de Suez (26 juillet 1956).

Intervention israélo-franco-britannique en Égypte (octobre-décembre).

1958 : Coup d'État en Irak (14 juillet) qui aboutit au renversement de la monarchie hachémite

et à la proclamation de la République.

1960 : Proclamation de la république de Chypre (16 août).

1962 : Signature des accords d'Évian (18 mars). Cessez-le-feu (19 mars).

Proclamation de l'indépendance de l'Algérie (3 juillet).

1964 : Malte est indépendante dans le Commonwealth britannique. La République est proclamée en 1974.

Indications bibliographiques

Le lecteur ne retrouvera pas ici les références indiquées dans les notes.

AGERON Ch.-R. (dir.), *Les Chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956*, Colloque de l'IHTP, octobre 1984, éditions du CNRS, 1986.

AGERON Ch.-R., (en l'honneur de) *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, Actes du colloque de la Sorbonne en novembre 2000, éditions de la SFHOM.

BÉJI H., *Désenchantement national. Essai sur la décolonisation*, Maspero, 1982.

CARRÉ O., *Le Nationalisme arabe*, Fayard, 1993.

EL MECHAT S., *Les Relations franco-tunisiennes. Histoire d'une souveraineté arrachée 1955-1964*, L'Harmattan, 2005.

HARBI M., *Le FLN, mirage et réalités*, éd. Jeune Afrique, 1980.

JULIEN Ch. A., *Et la Tunisie devint indépendante 1951-1957*, éd. Jeune Afrique, 1985.

LAURENS H., *L'Orient arabe : arabisme et islamisme. 1798-1945*, A. Colin, 2002 (2^e édition).

LAURENS H., *La Question de Palestine*, 4 tomes, Fayard, 1999 à 2010.

MARX R., *De l'empire au Commonwealth, 1850-1994*, Ophrys, 1995.

PERVILLÉ G., *Pour une histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Fayard, 2004.

RIVET D., *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette, 2002.

THÉNAULT S., *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2005.

THOBIE J., *Ali et les 40 voleurs. Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Messidor, 1985.

[1](#)- Voir Ch. A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, Éditions Jeune Afrique, 1978, p. 198 et s.

[2](#)- Voir A. Ruscio, *La Décolonisation tragique : une histoire de la décolonisation française, 1945-1962*, Messidor, 1987, p. 99.

[3](#)- Le Maroc comptait 266 000 Français et plus de 8 000 000 de Marocains.

[4](#)- Voir A. Ruscio, *op. cit.*, p. 102.

[5](#)- Meknès, Marrakech, Agadir et Port Lyautey.

[6](#)- Voir S. El Mechat, *Le Nationalisme tunisien. Scission et conflits 1934-1944*,

L'Harmattan, 2002.

[7](#)- Voir S. El Mechat, *Tunisie. Les chemins vers l'indépendance (1945-1956)*, L'Harmattan, 1992, 274 pages.

[8](#)- S. El Mechat, « Étude critique du dernier plan de réformes », mars 1952, citée dans S. El Mechat, *Tunisie. Les chemins vers l'indépendance (1945-1956)*, L'Harmattan, 1992, p. 151.

[9](#)- Lettre au maréchal Juin, février 1955, cité par Guillen, « Le gouvernement français face aux problèmes tunisien et marocain », *Pierre Mendès France et le mendésisme*, IHTP-Fayard, 1985.

[10](#)- Pour plus de détails, voir S. El Mechat, « La crise de Bizerte 1960-1962 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 2^e semestre 2000, p. 299-326.

[11](#)- B. Droz, *Histoire de la décolonisation au xx^e siècle*, Seuil, 2006, p. 203.

[12](#)- L'OS, créée en 1948, est démantelée par la police française en 1950. Aït Ahmed et A. Ben Bella ont été ses dirigeants.

[13](#)- M. Harbi, *La Guerre commence en Algérie*, Éditions Complexe, 1984, p. 23.

[14](#)- Sont créés un organe délibératif, le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA), et un organe exécutif, le Comité de coordination et d'exécution (CCE), auquel sera substitué le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en 1958.

[15](#)- Voir M. Harbi, *Le FLN : mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir 1945-1962*, Éditions Jeune Afrique, 1980, 442 pages.

[16](#)- Le bombardement a fait plus de 70 morts et 150 blessés. Parmi les victimes figurent de nombreux civils et des écoliers.

[17](#)- Voir S. El Mechat, *Les États-Unis et l'Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance 1945-1962*, L'Harmattan, 1996 ; I. Wall, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, Soleb, 2006.

[18](#)- J. Lacouture, *Algérie 1962, la guerre est finie*, Éditions Complexe, 1985, p. 47.

[19](#)- Sur les pertes humaines de la guerre d'Algérie, il existe une abondante bibliographie qui donne des évaluations plus ou moins exactes.

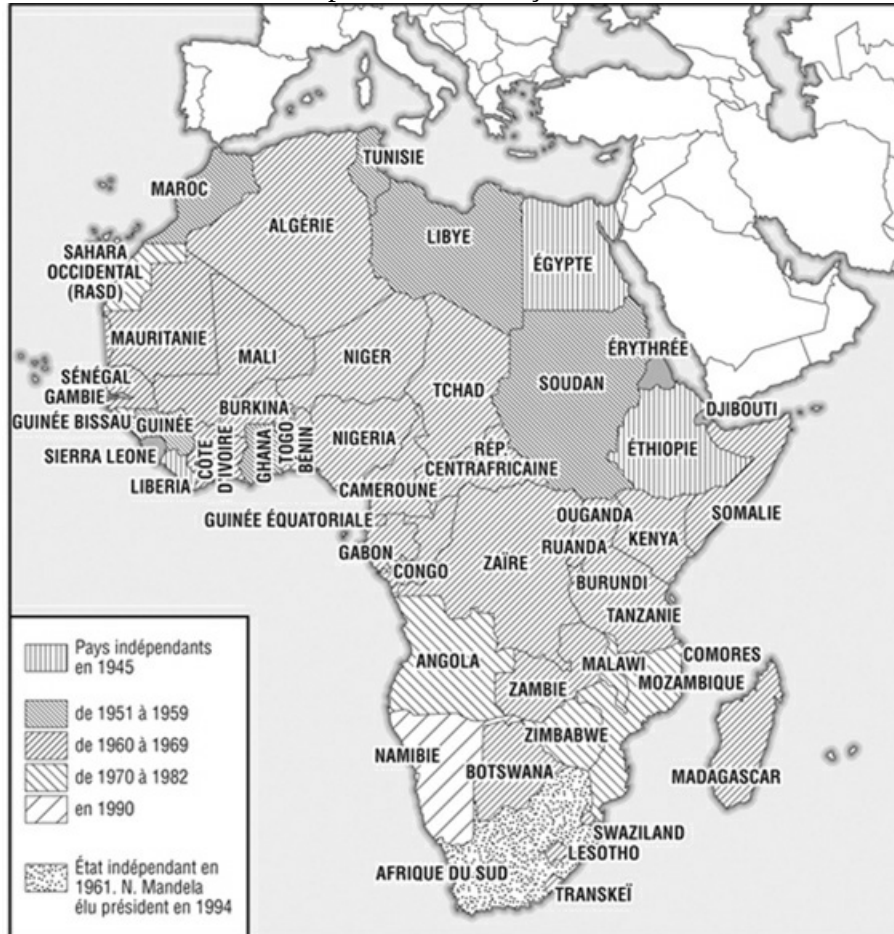
[20](#)- Hassan, *Algérie. Histoire d'un naufrage*, Seuil, 1996, p. 14.

[21](#)- Ferhat Abbas fonde en mai 1946 l'Union démocratique du Manifeste algérien. Soucieux d'éviter un nouveau débordement par les militants du PPA, il définit le 1^{er} mai 1946 une ligne politique qui, tout en faisant référence au manifeste du peuple algérien, revendique l'association de l'Algérie à la France. Il préconise la solution fédérale alors que son mouvement vient de remporter un succès électoral en juin 1946.

Troisième partie

Les décolonisations en Afrique subsaharienne et en Afrique de l'Est

IL EST GÉNÉRALEMENT ADMIS que la décolonisation de l'Afrique subsaharienne a débuté avec l'indépendance du Ghana en 1957¹, atteignant un pic avec les indépendances en cascade des années 1960. Mais les colonies africaines du Portugal n'ont accédé à l'indépendance que dans les années 1970. Les pays de l'Afrique australe comme l'Afrique du Sud qui a vécu une décolonisation « blanche » dans les années 1960 pour ensuite en revivre une autre avec la libération de Mandela en 1994, ainsi que les conséquences de ces événements dans la région constituent un cas à part. Et enfin l'Union africaine² tout autant que l'ONU considèrent que Mayotte, voire la Réunion sont encore sous statut colonial, alors que ces territoires sont considérés comme des départements français.



Carte 5. L'Afrique en 1990

Les décolonisations prirent donc plusieurs formes oscillant entre deux extrêmes : la violence et la négociation. Dans tous les cas elles ne furent jamais exemptes de tensions. La décolonisation concerne deux protagonistes : les métropoles qui l'initièrent soit pour la contrôler après négociations, soit pour l'octroyer contraintes et forcées ; les peuples colonisés et leurs élites qui lui donnèrent une impulsion plus ou moins rapide. L'historien y ajoute le jeu des grandes puissances qui y virent une manière d'affirmer leur volonté de puissance tout en profitant de l'affaiblissement de la « vieille Europe » après la Seconde Guerre mondiale. Leurs interventions furent parfois décisives. En revanche l'essai de définir une troisième voie lors de la conférence de Bandoung, qui donna naissance au Mouvement des non-alignés, n'atteignit pas le même degré

d'efficacité. Dans le cas de l'Afrique, le groupe afro-asiatique à l'ONU pesa davantage sur les débats et les décisions.

Dans les pays colonisés, les résistances multiformes qui contribuèrent à façonner la décolonisation ont commencé le jour même des conquêtes coloniales. On pourrait en dire autant des mouvements qui en Europe se sont opposés aux conquêtes coloniales et par la suite à la colonisation et à sa pérennisation. L'anticolonialisme européen tout comme les résistances des colonisés en Afrique au sud du Sahara sont aussi vieux que le fait colonial lui-même. Le processus de décolonisation entamé par le haut au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'est donc en fait que sa phase ultime. Encore qu'il faille prendre en considération le fait que les souverainetés acquises par les nouveaux États africains indépendants étaient plus ou moins limitées dans les années 1960 à un tel point que s'imposa une autre expression pour désigner ce nouvel État, le néocolonialisme. Les limitations de ces souverainetés déclenchèrent plusieurs crises qui donnèrent naissance à ce que l'on appela les « deuxièmes indépendances », en particulier pour les anciennes colonies de la France. Les turbulences politiques, qui secouèrent durant les deuxième (option socialiste des années 1960 et 1970) et troisième (démocratisation) indépendances sur l'ensemble de l'Afrique sud-saharienne, furent autant de tentatives de se débarrasser de certains legs coloniaux qui continuent d'affecter les mœurs politiques.

La décolonisation ne signifie donc pas un retour au *statu quo ante*, à la situation précoloniale même si le projet du retour à l'authenticité fut celui d'une partie des élites africaines. Les empreintes laissées par les métropoles coloniales sont profondes. Une partie des élites africaines eut recours bien souvent à un passé plus réinventé que restauré³. Néanmoins se pose la question du poids, dans le temps long, de la colonisation qui a duré, en moyenne un peu plus d'un demi-siècle, dans l'histoire de l'Afrique sud-saharienne. Elle est d'autant plus importante que se profilent derrière elle des enjeux et des *a priori* alimentés par les désenchantements des indépendances.

Dans le court terme de leur perspective, pour les élites africaines occidentalisées et nationalistes, décolonisation équivalait à indépendance qui correspondait à souveraineté d'un État qu'elles dirigeraient et qui constituerait un des enjeux postcoloniaux au cœur des instabilités politiques africaines.

De même au sein des métropoles, les avis furent partagés. Les Européens qui s'opposèrent à la décolonisation, ou qui la retardèrent, y virent une réduction de la puissance et du prestige de leurs métropoles. Les réactions de ceux qui étaient en faveur de la décolonisation furent plurielles. Pour certains, l'abandon de la souveraineté signifiait la diminution des charges d'administration et de défense et notamment les frais d'une guerre de reconquête ou de maintien de l'ordre. Pour d'autres, la décolonisation correspondait à l'application des valeurs humanistes et démocratiques cultivées et affichées par les sociétés métropolitaines.

Le terme « décolonisation » est donc une dénomination très générale, désignant une abdication politique plus ou moins complète de l'ancienne métropole, les actions des mouvements anticolonialistes africains (qui n'étaient pas tous nationalistes) mais aussi la mise en place de relations nouvelles. Mais là encore, il est difficile de généraliser car entre l'Union française et le Commonwealth britannique existe une pluralité de formules qui montre la complexité d'un phénomène qui a concerné la totalité de l'Afrique sud-saharienne et les grandes puissances européennes.

Le corollaire de la décolonisation est l'indépendance. Le recul impose le constat de

l'impossibilité de l'indépendance totale dans le monde d'aujourd'hui. Elle apparaît ainsi plus comme une idée mobilisatrice qui a permis aux élites africaines d'accéder au pouvoir en enrégimentant une certaine base sociale autour d'une mystique, beaucoup plus qu'autour d'un projet de société. Et bien souvent le régime qui avait cours en métropole en constituait le parangon, la plupart du temps avec les encouragements actifs des anciens colonisateurs, même si pour beaucoup de ressortissants de ces nouveaux États un tel régime ne faisait pas sens pour la culture politique dans laquelle la moyenne des Africains vivait.

La décolonisation ne fut ni octroyée ni uniquement arrachée par la force. Les facteurs qui l'ont favorisée sont multiples et complexes et dépassent les simples face-à-face de la métropole et de ses colonies, que ceux-ci soient violents ou non. S'ajoute aux modalités des conquêtes coloniales l'état des rapports de force dans la région en même temps que dans le monde. Divers acteurs sont parties prenantes, autant les coloniaux⁴ installés à demeure que les partis politiques métropolitains pour lesquels les colonies et la décolonisation représentent souvent des enjeux de politique intérieure. Autant les élites indigènes qui toutes ne versèrent ni dans l'anticolonialisme ni dans la collaboration, mais jouèrent un jeu conforme à leur volonté de se maintenir à la place qui leur fut octroyée par le système colonial tout en essayant d'obtenir davantage de bénéfices. Les classes ouvrières, embryonnaires dans certaines zones mais relativement développées en Afrique australe par exemple, confrontées au capitalisme, et les masses paysannes, qui constituent la majorité des populations africaines à la fin des années 1950, complètent le tableau des forces engagées dans le processus. Cloisonnées dans ce que les politiciens désignèrent par un néologisme qui s'imposera dans le langage courant : le tribalisme⁵. Et enfin les États autant métropolitains que ceux des grandes puissances qui firent de la décolonisation un enjeu de politique internationale durant la guerre froide.

1- En fait c'est le Soudan qui ouvre la voie en 1956. Son indépendance survint le 1^{er} janvier 1956, deux semaines après la proclamation faite au Parlement soudanais le 19 décembre 1955. État le plus étendu d'Afrique, le Soudan compte, au moment de son indépendance, environ 1 million d'habitants. Lorsque le roi Farouk se proclame souverain d'Égypte et du Soudan (condominium anglo-égyptien), les débats entre partisans du rattachement à l'Égypte et ceux favorables au maintien du lien avec le Royaume-Uni, donc s'opposant à l'initiative égyptienne, vont permettre, paradoxalement, l'émergence des thèses indépendantistes. En 1953, un accord avec les Britanniques prévoit l'autonomie interne et la possibilité pour les élus de se prononcer sur l'avenir politique des Soudanais. Aussi, même si les tenants du rattachement à l'Égypte et ceux restés fidèles aux Britanniques continuent à s'affronter, les débats s'orientent vers le projet d'indépendance totale. Au cours de l'année 1955, Égyptiens et Britanniques s'entendent et se retirent, ce qui permet la proclamation de l'indépendance par le Parlement du Soudan.

2- Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, réunis à Addis-Abeba du 30 au 31 janvier 2011, condamnent la départementalisation de Mayotte. Décision numéro EX/CL/Déc.632 (XVIII) sur l'île comorienne de Mayotte.

3- M. Bernal (dir.), *Black Athena. Les racines afro-asiatiques de la civilisation classique*, Paris, PUF, 1996.

4- Le terme colon ne devrait désigner que les Européens établis en Afrique et se livrant aux activités agricoles. Un glissement sémantique en a fait le synonyme de tout Européen installé

dans les colonies, sans distinction, y compris les fonctionnaires (instituteurs, administrateurs, etc., les plus nombreux dans certaines colonies), les missionnaires, les industriels voire les militaires. Tous ces ressortissants sont des coloniaux.

5- L'anthropologie coloniale a tenté de fixer des groupes humains plus culturels que génétiques. Qualifiés de tribus, puis de groupes ethniques, ceux-ci furent utilisés dans un premier temps à des fins de gouvernement puis ils furent opposés les uns aux autres.

Chapitre 11

Conquêtes coloniales et résistances

LES CAUSES LOINTAINES DE LA DÉCOLONISATION se retrouvent dans les modalités des conquêtes coloniales elles-mêmes, ne serait-ce que parce que celles-ci vont définir les frontières des futurs États aux degrés de souveraineté variables dans les années 1960. Des fédérations politiques relativement intégrées, souvent administrées par des États précoloniaux depuis plusieurs siècles, furent ainsi partagées entre les possessions coloniales. Tel fut le cas du royaume chrétien du Kongo dont une partie se trouve dans l'actuel Angola, une deuxième dans la république du Congo, une troisième dans la république démocratique du Congo et une autre dans le Gabon. Il en est de même des groupes culturels et linguistiques comme les Wolofs et les Sérères partagés entre le Sénégal, colonie française, et la Gambie anglophone.

La violence des conquêtes coloniales et des premières résistances africaines constituent l'essentiel de l'iconographie nationaliste qui se développa pleinement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Quitte à quelques arrangements avec l'histoire, il en est ainsi de Samori Touré (1830-1900), dont l'ambition de construire un empire à la fin du ^{xix}^e siècle en Afrique de l'Ouest se heurta à l'extension du domaine colonial français dans la même région. Il en est de même de Behanzin (1844-1906), 11^e roi d'Abomey, anciennement Dahomey devenu actuellement le Bénin.

Par la suite, les méthodes de la colonisation seront aussi déterminantes dans les décolonisations. Le caractère tardif et violent de la décolonisation portugaise n'est qu'une réponse aux manières de coloniser. Celles-ci expliquent l'installation des résistances africaines dans la durée et, dès les débuts du ^{xx}^e siècle, leur assimilation de certains ressorts du politique métropolitain pour les retourner contre le colonisateur. Les élites, souvent chrétiennes, formées dans les écoles missionnaires ou encore dans les métropoles, jouèrent un rôle de premier plan dans la mise en place des premières organisations politiques, partis, syndicats, etc. La période de l'entre-deux-guerres voit la mise en marche de cette logique née en milieu urbain, qui met en place les jalons de la décolonisation moins d'une génération plus tard. Elle fut le témoin de la formation des élites coloniales non seulement urbaines, comme les *amalkowa* sud-africains, les *assimilados* angolais ou encore les « évolués » de l'Afrique francophone, mais aussi rurales, comme les planteurs (exemple ceux de la Côte d'Ivoire). À Madagascar comme dans de nombreux pays d'Afrique, dès l'entre-deux-guerres, la majorité de la production et des exportations de produits agricoles de rapport est assurée par les « plantations indigènes ».

Cette période méconnue vit également la constitution d'associations, de partis et de syndicats, autant de groupes de pression qui localement obligèrent la colonisation à évoluer et à apparaître, avec le recul du temps, comme le début de sa fin. Sur le plan idéologique, par exemple, elle révéla l'impossibilité de la réalisation pratique de l'assimilation, esprit qui avait présidé aux conquêtes coloniales françaises. Dans les causes immédiates de la décolonisation, il faut compter l'évolution du monde après la victoire sur l'Allemagne nazie. Les grandes puissances

victorieuses, les États-Unis et l'Union soviétique, imposèrent, par idéal mais aussi par volonté de puissance, à une Europe exsangue la renonciation à leurs colonies, ce qui aura une incidence planétaire. Mais paradoxalement, les élites africaines profitèrent de l'occasion pour promouvoir la mise en place laborieuse d'États-nations dans les limites des frontières coloniales.

La décolonisation, dans cette deuxième définition, fut un processus quasiment ininterrompu engagé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La déconstruction des empires coloniaux en Asie, à partir de 1945, ouvrit la marche de la décolonisation en Afrique dans un effet domino. Celle-ci se fit pressante, avec l'éclatement de plusieurs révoltes coloniales dont l'insurrection de 1947 à Madagascar. La défaite militaire française à Điện Biên Phủ, la conférence de Bandoung en 1955, la révolte des Mau Mau au Kenya, l'expédition de Suez et la guerre d'Algérie qui ne se termine qu'en 1962, sont autant de signes de la débâcle de l'*imperium* européen.

L'indépendance du Ghana en 1957 est le prélude à une cascade de mise en place rapide d'États souverains au sud du Sahara. Celle-ci est soutenue par un mouvement qui, désormais, dépasse les relations bilatérales liant colonie et métropole. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, plus connue comme la Résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU datant du 20 décembre 1960, est à l'origine de la création en 1961 du Comité pour la décolonisation. La présence au sein de l'ONU d'un nombre croissant d'anciennes colonies devenues indépendantes depuis 1945 explique en partie cette évolution sur le plan international. La même année, la conférence de Bandoung trouva un prolongement à Belgrade en septembre 1961. Pour Tito dans son discours d'ouverture : « [...] elle doit dénoncer l'exclusivisme des blocs qui est un danger pour la paix mondiale [...] ».

Les 25 États présents se mirent d'accord pour « [...] préciser et harmoniser nos positions sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le monde », notamment celle des pays encore colonisés. Le mouvement s'élargit au fil des années avec l'entrée des nouveaux États africains. Et enfin, l'Organisation des États africains créée en 1963 consolide le processus en cours.

Ne restaient plus que les colonies portugaises et les bastions blancs d'Afrique australe qui ne furent libérés de la colonisation que dans la violence entre 1975 et 1994. Le cas de l'Afrique du Sud, qui possédait ses propres colonies, est atypique puisque la disparition de l'apartheid officiel dans les années 1990 va permettre l'indépendance de la Namibie. De même sans doute faut-il aussi prendre en compte le fait que l'Afrique australe avait connu une première indépendance dont bénéficia la seule minorité européenne.

La conférence de Berlin, 1884 : signal et balise du partage de l'Afrique

Mis à part l'Éthiopie (occupée par l'Italie fasciste de 1935 à 1941) et du Liberia (créé en 1822 par The National Colonization Society of America, pour y installer des esclaves libérés), la quasi-totalité de l'Afrique sud-saharienne fut répartie entre plusieurs immenses empires coloniaux constitués par l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne. Cette partie du monde fut, en majorité, conquise en un laps de temps relativement court, de la fin du ^{xix}^e siècle à la veille de la Première Guerre mondiale. La « première colonisation » avait concerné principalement l'Amérique aux ^{xvi}^e et ^{xviii}^e siècles et quelques îles africaines dont Maurice et la Réunion, et des points sur les côtes africaines.

La deuxième expansion européenne se déroule dans les tensions et la concurrence, dans le contexte du nationalisme à l'origine de la constitution et de la consolidation des États-nations de l'Europe. À la fin de 1884, la conférence de Berlin est la première tentative d'envergure pour imposer l'apaisement dans la course aux colonies. Le roi de Belgique, Léopold II, songeait alors à s'approprier le Congo. Mais les Français y avaient aussi des visées. Plus au sud, les Britanniques lorgnaient sur l'arrière-pays occupé par les implantations portugaises d'Angola et du Mozambique. Saisis par la fièvre nationaliste, les Allemands s'intéressaient de même à l'Afrique tropicale. Le 24 février 1884, le *Reich* place sous sa protection les implantations de colons allemands du Sud-Ouest africain. Le nationalisme génère un contexte de conflits potentiels dans une Europe qui s'industrialise et qui est le théâtre de plusieurs mutations. Par souci de les éviter, le chancelier Bismarck lance l'idée d'une réunion des principales puissances concernées par la colonisation. Y participèrent l'Allemagne, l'Angleterre, la France, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne mais aussi les États-Unis ainsi que l'Autriche-Hongrie, la Suède, le Danemark, l'Italie, la Russie et la Turquie, soit au total 14 États.

La conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) est la plupart du temps présentée comme une entente pour le partage de l'Afrique. Elle se situa dans le prolongement du traité anglo-portugais, signé à Londres le 26 février 1884. Celui-ci avait reconnu au Portugal la possession des deux rives de l'estuaire du fleuve Congo jusqu'à Noki, la souveraineté des côtes atlantiques au nord et au sud de l'embouchure et accorde quelques privilèges aux intérêts anglais. Dans la pratique, la conférence de Berlin statua sur le cas du Congo que le roi Léopold de Belgique était sur le point d'acquérir à titre privé. La lettre d'invitation à la conférence prévoyait de traiter des modalités des « nouvelles occupations sur les côtes d'Afrique ». Après trois mois et demi et huit réunions plénières, les participants signent, le 23 février 1885, l'*acte général* de la conférence. C'est dire l'intensité des débats.

Cet acte définit des zones de libre-échange dans le bassin du Congo. Il proclame la liberté de navigation sur les fleuves Niger et Congo. Il énonce quelques principes humanitaires contre la traite des esclaves ainsi que le commerce de l'alcool et des armes à feu. Il reconnaît à Léopold II, roi des Belges, la possession à titre privé d'un vaste territoire au cœur de l'Afrique noire, l'*État indépendant du Congo*, légué à sa mort à la Belgique.

La Conférence ne concerna pas directement un partage de l'Afrique entre les puissances européennes qui y participèrent, mais en fixant les règles d'une occupation coloniale, elle consacra le mouvement de colonisation sur le plan international. Elle balisa en quelque sorte la course aux colonies qui se poursuivit désormais, en particulier en Afrique, au sud du Sahara. Les conquêtes coloniales furent ainsi réglementées par des traités internationaux, la décolonisation de l'Afrique sud-saharienne fut aussi largement favorisée par la concertation entre États au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Causes des conquêtes coloniales de l'Afrique sud-saharienne

Les causes des conquêtes coloniales de l'Afrique sont multiples et complexes, les quatre généralement citées se retrouvent à des degrés divers chez la plupart des pays colonisateurs : l'émigration du trop-plein démographique métropolitain, les motivations économiques (recherches de matières premières et de débouchés pour la métropole en pleine industrialisation),

la volonté de puissance portée par le nationalisme agressif qui présida à l'essor des États-nations et qui exalta la mission civilisatrice des « peuples attardés » dont les Européens se prétendaient investis.

Les conquêtes de vastes portions de l'Afrique et la colonisation elle-même ne firent pas l'unanimité chez les colonisateurs. Les conquêtes furent impulsées par des minorités très puissantes agissant en groupes de pression. Pour le cas de la France, une minorité particulièrement active et influente, le parti colonial¹, a été à l'origine des conquêtes coloniales en Afrique, au sud du Sahara. L'organisation de plus en plus efficace de ces lobbies conduisit leurs gouvernements à élaborer et à mettre en pratique des politiques coloniales. Alors que, jusqu'aux années 1870, les conquêtes coloniales relevaient des circonstances, elles deviennent systématiques à partir de la conférence de Berlin, ce qui souleva rapidement la question de leur gestion. En ce qui concerne la France, pendant une grande partie du XIX^e siècle, Marine et colonies furent liées. Un ministère des Colonies autonome ne fut créé qu'à partir de 1894.

Les conquêtes coloniales s'accélérent à partir de l'arrivée au pouvoir des républicains dits « opportunistes » en 1879, poussés par la défaite militaire de 1870 considérée comme une humiliation nationale. Les gouvernements républicains des années 1880 veulent ainsi redonner au pays un statut de grande puissance. Le débat en France entre « colonistes » et « anticolonistes » est très âpre et implique plusieurs forces politiques et de nombreuses sensibilités de l'opinion publique métropolitaine.

En Grande-Bretagne, Benjamin Disraeli (21 décembre 1804-19 avril 1881), avocat d'une « plus Grande-Bretagne », est conséquemment considéré comme l'un des pères de l'impérialisme britannique, au même titre que Joseph Chamberlain (8 juillet 1836-2 juillet 1914). Ils plaidèrent en faveur d'un empire britannique autarcique dont l'épicentre serait Londres. La politique anglaise s'est cependant attachée à développer l'indépendance des colonies de peuplement blanc. En prévision de l'avenir, il fallait en faire des *self-governments*, tout en attendant d'elles une allégeance envers la Couronne, les retenant ainsi dans le cadre de l'empire. En règle générale, les conquêtes coloniales de la fin du XIX^e siècle puis la colonisation sont le fait, pour une part importante, de l'État en dépit des théories sur l'impérialisme, stade suprême du capitalisme. Les décolonisations le seront aussi.

L'émigration européenne ne fut pas très importante en Afrique sud-saharienne, mis à part quelques notables exceptions comme l'Afrique australe et, dans une moindre mesure, les colonies portugaises² ainsi que les petites îles. Elle n'a donc constitué qu'une part infime dans la colonisation. En effet, le Nouveau Monde ainsi que l'Amérique latine ont attiré les colons européens. Les colonies africaines n'avaient pas pour vocation d'attirer le surplus démographique européen.

Les motivations économiques sont souvent considérées comme la cause première des conquêtes coloniales, même si par la suite les bilans sont mitigés³. La révolution industrielle de l'Europe créa un besoin croissant de matières premières introuvables sur place. Elle provoqua aussi la recherche de débouchés pour les produits manufacturés et était supposée favoriser le placement de capitaux. En fait, dans bien des cas, l'exportation des capitaux n'a pas été aussi effective. La colonisation s'est contentée de piller les ressources naturelles à un moindre coût. Dans toutes les colonies, il a fallu faire travailler les Africains, en particulier durant les premiers

temps de la colonisation, dans des conditions difficiles, pour qu'ils participent à leur propre colonisation. En France, de 1885 à 1914, les dépenses coloniales furent infimes. Elles représentaient de 5,7 % à 8,7 % des dépenses publiques totales de la France ; l'Algérie à elle seule constitua 75 % des charges ! Partout la philosophie de la colonisation à moindre coût a prédominé, en particulier pour ne pas se mettre à dos les opinions publiques métropolitaines, à défaut de les gagner à la cause de l'aventure coloniale.

Avant 1900, le total des investissements étrangers en Afrique sud-saharienne n'excéda pas 275 millions de livres. Ils étaient essentiellement d'origine britannique et se dirigèrent vers l'Afrique du Sud. En retour celle-ci assura près de 72,4 % de la valeur totale des exportations du continent. De 1900 à 1913, le doublement du flux des capitaux ne changea pas cette configuration. En dépit de cette exception notable, l'exportation des capitaux privés vers l'Afrique ne représenta qu'une part infime des investissements extérieurs des grandes puissances (à peine plus du dixième pour la Grande-Bretagne, moins de 2 % pour la France). C'est seulement entre les deux guerres que le continent bénéficia d'un financement d'origine extérieure plus important mais en majorité d'origine publique cependant. Mais le total des capitaux placés en Afrique noire représentait encore à peine plus du quart des investissements extérieurs britanniques. La France avait investi au moins dix fois plus au Maghreb.

En 1936, le capital investi (pourcentage capital total en Afrique noire) était de 77 % pour l'Afrique britannique contre 5,7 % en Afrique française et 5,4 % en Afrique portugaise (11,7 % pour le Congo belge y compris le Rwanda et le Burundi) ; l'investissement public (pourcentage investissement total du territoire) était de 47,7 % pour l'Afrique britannique contre 60 % pour l'Afrique française et 27,7 % pour l'Afrique portugaise. Le capital investi par tête d'habitant en 1936 était de 17,50 livres pour l'Afrique britannique contre 4 pour l'Afrique française et 9,8 pour l'Afrique portugaise (le Congo belge = 13 livres avec le Rwanda et le Burundi). Outre l'importance relative de l'Union sud-africaine et la prépondérance écrasante des investissements (77 %) et du commerce (supérieur à 80 %) des territoires britanniques, seuls les pays miniers ont attiré les capitaux. Les capitaux publics représentent près de la moitié du total des investissements en territoire britannique, et plus de la moitié du côté français. Le cas portugais s'explique par les faibles capacités de la métropole, relayée par les investissements anglais ; celui du Congo belge par le système des concessions très favorables aux capitaux privés. À l'opposé, la part de l'État était écrasante en Afrique orientale et en AEF, c'est-à-dire précisément dans les colonies les plus démunies qui n'inspiraient que peu de confiance et d'intérêt de la part du secteur privé. La puissance publique y prendra en charge les énormes dépenses d'équipement.

Les théoriciens du colonialisme, dans tous les cas, mentionnent les causes économiques comme déterminant mais soulignent aussi qu'il y a possibilité de bénéfices partagés. Les récents débats causés par le discours du président Sarkozy à Dakar montrent que les discussions ne sont pas closes et qu'entre-temps la décolonisation en fut certainement affectée.

Lord Lugard souligne dans *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, Londres, 1922 :

« Qu'il soit admis, dès le départ, que l'intelligence, le capital et l'énergie des Européens n'ont pas été et ne seront jamais dépensés pour développer les ressources de l'Afrique par pure philanthropie ; que l'Europe est en Afrique pour le bénéfice mutuel de ses propres classes industrielles et pour le progrès des races autochtones au plus haut niveau ; que le bénéfice peut être réciproque, et c'est le but et le désir d'une administration civilisée de remplir ce double

mandat. »

Le ministre des Colonies Albert Sarraut, auteur de *La Mise en valeur des colonies françaises*, en 1923, développe des arguments très proches, si ce n'est même identiques :

« La France qui colonise va organiser l'exploitation pour son avantage sans doute, mais aussi pour l'avantage général du monde, de territoires et de ressources que les races autochtones de ces pays arriérés ne pouvaient à elles seules ou ne savaient pas mettre en valeur, et dont le profit était ainsi perdu pour elles, comme pour la collectivité universelle. »

Enfin parmi les causes des conquêtes coloniales, le nationalisme fut sans doute celui qui déclencha la course au drapeau qui a conduit les nations européennes à se lancer dans l'*hinterland* africain. La possession de colonies est pour les grands États, désireux d'affirmer leur force et leur influence, un moyen de s'assurer un prestige mondial. À titre d'exemple, à partir du milieu du XIX^e siècle, à l'ère du *scramble*, la grande ambition du Portugal est de réaliser le *Mapa-cor-de-rosa*, c'est-à-dire de faire la jonction entre l'Angola et le Mozambique, autrement dit, entre l'océan Indien et l'Atlantique. Mais cette ambition se heurta à l'Angleterre qui entendait réunir l'Égypte à ses possessions de l'Afrique du Sud.

La Première Guerre mondiale consacra la défaite de l'Allemagne et l'arrêta dans cette course. Elle sera éliminée du domaine africain au bénéfice des autres puissances en perdant la Tanzanie et le Sud-Ouest africain.

Enfin la dernière justification principale de la colonisation fut « le devoir de civilisation » (Jules Ferry) : la création de routes, d'hôpitaux, d'écoles, d'églises, de voies de communication, etc., pour sortir l'homme africain de sa condition « attardée », fut présentée comme le bénéfice qu'il pouvait en tirer. Or la colonisation s'est aussi attaquée à des pays chrétiens en voie de scolarisation comme le Bungalow ou encore Madagascar.

Chaque puissance coloniale posséda sa rhétorique, ainsi celle du Portugal s'appuie sur *Les Lusitades* de Luis de Camoes écrit en 1572, qui exalte la conquête du monde par Vasco de Gama et les Portugais. À partir de 1945, la thèse du « luso-tropicalisme » repose sur le métissage culturel et racial. La colonisation portugaise se donnait pour but d'assimiler les populations qu'elle asservit en leur apportant leur civilisation, en favorisant le métissage. Or, en 1950, le taux d'analphabètes en Angola est de 97 % et de 98 % au Mozambique ! En 1960, les *assimilados* représentent moins de 1 % des 5 millions d'Angolais ! La situation n'est pas différente dans les colonies françaises et britanniques.

En tous les cas, au lendemain de la Première Guerre mondiale, la conquête de l'Afrique au sud du Sahara est achevée. Aucun territoire n'a échappé à l'appétit des puissances européennes. La Grande-Bretagne transforme 47 % de la population en sujets britanniques et la France 27 %. En octobre 1910, l'empire africain du Portugal, la 4^e puissance coloniale du monde, s'étend sur plus de 2 millions de km². Il est 20 fois plus grand que le Portugal lui-même (92 000 km²) ! Les autres puissances européennes se partagent le reste. Les possessions britanniques d'Afrique occidentale furent bien mieux loties, économiquement parlant. Les quatre colonies britanniques fournissaient la moitié de la production mondiale de cacao, de coton et de minéraux tandis que les colonies françaises furent longtemps déficitaires.

Les premiers temps de la colonisation de l'Afrique sud-saharienne, 1890-1920

L'exploitation coloniale de l'Afrique se déroula en deux temps. Jusqu'à la Première Guerre mondiale environ, la colonisation fut prédatrice. La guerre de 1914-1918 révéla toutes les ressources potentielles et réelles du continent africain dont les États coloniaux entreprirent la mise en valeur. Celle-ci supposait le recours à des investissements dont on attendait un retour. Elle allait de pair avec une amélioration des conditions de santé et d'éducation, des investissements dans les infrastructures qui firent appel à des emprunts financiers.

Les réactions anticoloniales des Africains épousèrent cette évolution de la politique coloniale qui s'accompagna d'un changement des mentalités en Europe vis-à-vis des Africains. Les mouvements africains de résistance, essentiellement issus du monde rural, laissèrent la place aux organisations conduites par des élites urbanisées.

Une série de mesures, dont le Code de l'indigénat, contraignirent les populations à être acteurs du « développement ». En vigueur dans les colonies françaises, du milieu du ^{xix}^e siècle à 1944-1947, le régime de l'indigénat accorde un statut légal inférieur aux populations des colonies. Il prend fin officiellement en 1946 mais certaines parties restent appliquées jusqu'à l'indépendance. Ce statut avait cours dans toutes les colonies africaines sous une forme ou une autre, la forme la plus radicale fut celle plus connue de l'apartheid. Ce système favorisa l'émergence d'une élite occidentalisée africaine dans la mesure où l'ascension sociale passait par l'assimilation des valeurs du colonisateur passant par divers stades plus ou moins formalisés. Dans les colonies portugaises les habitants sont classés en trois catégories : les *civilizados*, les *assimilados* et les indigènes. Les premiers sont les citoyens portugais qui ont tous les droits ; les seconds, les assimilés sont des Noirs ou des métis qui sont censés avoir les mêmes droits et devoirs que les *civilizados* (0,7 % en Angola) ; quant aux indigènes, ils doivent s'acquitter d'un impôt dont le paiement les oblige à des journées de travail forcé. Il est extrêmement difficile quoique possible de passer d'une catégorie à une autre. Les aspects les plus impopulaires de cette politique de contrainte pour solliciter les sociétés africaines à participer à l'effort collectif furent les impôts et le travail forcé, qui marquèrent la mémoire collective africaine. L'accaparement des terres s'ajouta aux deux contraintes précédentes.

La généralisation de l'impôt de capitation dans les colonies françaises ou de cases dans les colonies britanniques va devenir l'instrument nécessaire à la mise en exploitation coloniale. L'impôt de capitation, dans une colonie soumise à des autorités au pouvoir très étendu, fut doublé par différentes sortes de contributions directes : impôts sur le bétail, sur les cases, sur les animaux domestiques, etc., selon les circonstances et les besoins de la colonie. Des impôts furent d'autant plus durement ressentis dans des sociétés faiblement monétarisées que les conséquences de la crise de 1929, ainsi que celles des deux guerres mondiales furent celles où l'imposition fut la plus forte dans les différentes colonies africaines. L'impôt sur les têtes et sur les cases était parfois tellement élevé qu'il absorbait dans une proportion inquiétante les revenus des Africains. Lors de la crise économique mondiale, les recettes de l'impôt perçu sur les Blancs baissèrent de deux tiers, alors que celles de l'impôt perçu sur les Africains restèrent au même niveau, ce qui signifie que ce sont eux qui supportèrent le poids de la crise. De plus, la faiblesse de la circulation monétaire aidant, l'impôt dut être exigé sous forme de prestations, qualifiées par ceux qui les subirent de « travaux forcés ». La pratique fut dénoncée par le Bureau du travail de Genève dans les années 1920. Les prestations reprennent des pratiques antécoloniales, les contribuables devaient en effet aux souverains et autres autorités un certain nombre de journées

de travail, mais dans un système indigène de maintien de la cohésion sociale.

L'écrivain journaliste Albert Londres⁴ décrit les conditions dans lesquelles la ligne de chemin de fer Congo-Océan fut construite en 1928 :

« J'ai vu construire des chemins de fer, on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici que du nègre ! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue ; pourquoi pas l'explosif aussi ? Pour porter les barils de ciment de cent trois kilos "les Batignolles" n'avaient pour tout matériel qu'un bâton et la tête de deux nègres ! [...] C'était la grande hurle. Des *capitas* transmettaient des ordres idiots avec fureur [...] le tout scandé des ordinaires "Allez ! Saras, allez !". [...] Les *capitas* et les miliciens tapaient sur les Saras à tour de bras. [...] Épuisés, maltraités par les *capitas*, loin de toute surveillance européenne, blessés, amaigris, désolés, les nègres mouraient en masse. [...] C'était la grande fonte des nègres ! [...] D'Ouessou sur la Sanga, cent soixante-quatorze hommes furent mis en route. Quatre-vingts arrivèrent à Brazzaville, soixante-neuf sur le chantier. Trois mois après, il en restait trente-six. »

La main-d'œuvre était essentiellement mobilisée pour les besoins de l'État. Auparavant, dans les îles sucrières de l'océan Indien, lorsque l'esclavage avait été aboli (1848 à la Réunion), les planteurs avaient engagé des travailleurs agricoles en Asie. On y avait donc recruté des engagés par milliers, travailleurs libres engagés sous contrat pour une période fixe, moyennant rétribution, frais de transport, etc. Les engagés asiatiques furent acheminés vers les grandes plantations, les ambitieux chantiers ferroviaires ou portuaires, notamment en Afrique orientale et australe. C'est le *coolie trade*. Dans certains endroits, l'État colonial lui-même eut recours, comme à Madagascar, à la main-d'œuvre asiatique pour la construction de voies ferrées.

Entre 1842 et 1870, en vertu de ce régime, 525 482 Indiens se déplacèrent sous ce système dans les colonies françaises et britanniques. 351 401 se rendirent à Maurice, 6 448 au Natal en Afrique du Sud, 15 005 à la Réunion et 16 341 dans les autres colonies françaises. Ces chiffres ne tiennent pas compte des migrations antérieures et postérieures ni du recrutement illégal. C'est dans la province de Natal que Gandhi fit ses premières armes en défendant les droits des coolies indiens. C'est dans la ville de Pietermaritzburg, selon la légende, que le jeune avocat fraîchement diplômé prit conscience de la nécessité de l'anticolonialisme et de l'utilisation de la non-violence. Plusieurs dirigeants anticolonialistes africains, dont Nelson Mandela, déclarèrent par la suite s'être inspirés autant de la pensée de Gandhi et de certaines actions comme la désobéissance civile que le Mahatma lança dans l'Inde coloniale.

Le travail forcé ne fut supprimé qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans les colonies françaises. Le 11 avril 1946, l'Assemblée nationale française adopte la loi n° 46-645, ou loi Houphouët-Boigny, qui supprime le travail forcé en Afrique de l'Ouest. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre, les Africains, représentés à l'Assemblée nationale française, disposèrent alors d'une tribune pour demander la fin de ce système de travail alors vieux de plus d'un demi-siècle.

La mobilisation forcée des forces humaines fragilisa les populations africaines, en particulier avant la Première Guerre mondiale : les producteurs africains, détournés de champs vivriers, ne parviennent plus à subvenir à leurs propres besoins, favorisant les grandes épidémies, voire les famines localisées. Les autorités coloniales durent importer des vivres qui autrement auraient été produits sur place.

L'autre aspect oppressif de la colonisation fut l'appropriation des terres.

Dans les premiers temps de la période coloniale, elle fut massive mais ne donna pas les résultats escomptés. La plupart du temps, les compagnies privées, auxquelles furent attribuées d'immenses surfaces, se contentaient de lever des impôts pour leur propre compte sans une mise en valeur économique importante, donc sans investir. En effet, l'État colonial céda une partie de sa souveraineté à ces entreprises, continuation des compagnies à charte des périodes précédentes, pour gérer et mettre en valeur des territoires entiers, notamment dans des régions où la colonisation promettait d'être rentable. Toutes les métropoles, sous la pression de milieux d'affaires, recoururent à ce mode d'exploitation, notamment dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Bien que la métropole se soit réservé un contrôle théorique sur ces compagnies dotées d'une charte, elles formaient souvent un État dans l'État, ainsi la monnaie officielle de la colonie portugaise du Mozambique était la livre sterling, et non l'escudo. En retour, les compagnies concessionnaires devaient reverser dans les caisses de l'État une redevance annuelle entre 10 et 20 % de leurs bénéfices.

Ce régime ne donna pas de résultats très concluants. Nombre d'entreprises concessionnaires renoncèrent à leur monopole afin de laisser les frais d'administration et d'équipement à la charge des métropoles. Elles rapatrièrent leurs capitaux ou se consacrèrent uniquement au commerce. La Compagnie allemande de l'Afrique orientale, fondée en 1885, était en situation de faillite dès 1890. L'Imperial British East Africa Company étendit son autorité sur 900 000 km² de 1888 à 1895, date à laquelle elle renonça à sa charte contre un dédommagement de 250 000 livres sterling. La British South Africa Company, la plus importante des compagnies à charte anglaises, fondée en 1889, au capital de 5 millions de livres et dont l'autorité s'étendait sur 2 millions de km² en Afrique australe, ne rapporte à ses actionnaires qu'après avoir abandonné son privilège.

En France, à l'issue de vifs débats à la Chambre, en 1898, une partie du Congo fut confiée à 40 compagnies qui se partagèrent plus des trois quarts des 900 000 km² sous domination française. Six ans après, 8 d'entre elles avaient fait faillite, et en 1911, au moment où l'État français modifia le régime concessionnaire, il n'en restait plus que 22. À Madagascar, le général Gallieni retint le système concessionnaire, une quinzaine de compagnies contrôlant une superficie supérieure à 100 000 km² sur les 592 000 km² que compte l'île. Les petits colons, originaires de la Réunion pour partie, se firent attribuer même des terres occupées par des villageois pour ensuite rançonner ces derniers qui y faisaient pâturer leurs bétails.

La plupart des compagnies utilisent ainsi ces concessions uniquement pour surévaluer leur cotation en bourse sans engager une quelconque mise en valeur.

Le cas du Portugal, petite métropole aux faibles ressources, illustre à l'envie les tentatives de démission de l'État. Ainsi la Compagnie du Mozambique, fondée en 1888 et dotée d'une charte en 1891, devait à la fois pacifier, coloniser la région et construire, en direction des hautes terres de l'Afrique centrale, un chemin de fer, ouvert en 1898. Dès le début du XX^e siècle, des capitaux britanniques en prirent le contrôle. Certes, dans les premiers temps, la compagnie crée des plantations, usant de son autorité pour se procurer de la main-d'œuvre bon marché. Mais par la suite, elle préféra tirer profit des droits douaniers, des taxes et des impôts payés par les indigènes. Ainsi en 1904, les impôts africains constituaient 23 % de ses recettes et 34 % en 1932. Elle sous-loua même les terres concédées à des compagnies agricoles, comme la Sena Sugar Estates et la Companhia Colonial de Buzi qui développèrent les cultures d'exportation : le sucre (près de la

moitié des exportations), suivi par le maïs (19 %) et le coton⁵ (9 %). Son succès reposait également sur la fourniture de travailleurs, recrutés soit dans le cadre du travail forcé, soit sur la base du volontariat, pour les mines de l'Afrique du Sud ou du Congo belge (cuivre et or du Katanka, Kasai).

Les Portugais créèrent également un type de concessions originales, les *prazos*, implantées le long du Zambèze, entre les territoires appartenant aux deux compagnies à charte citées. Au nombre de 140-150, ces domaines furent constitués à partir des exploitations esclavagistes précoloniales. Leurs propriétaires, les *muzungos*, conservaient les droits régaliens : ils collectaient l'impôt de capitation, entretenaient une force de police, réglaient le commerce et devaient construire des écoles et civiliser les populations. En 1892, le régime fut réaménagé, limitant leurs droits pour une période de vingt-cinq ans. Plus tard, placés sous la responsabilité de la compagnie du Zambèze, les *prazos* se livrèrent avec succès à la culture du coprah et du sisal. Le système des *prazos* fut critiqué pendant la période de la République : les *serviçaes*, les travailleurs africains, étaient perçus comme des travailleurs forcés. L'administration de Salazar supprima les *prazos* en 1930.

Dans le futur Kenya, un arrêté de 1901 décida que seules les terres de la Couronne britannique seraient aliénables, mais un an plus tard, une ordonnance attribua la propriété du sol partout où il n'y avait pas de gouvernement indigène. Les conceptions du droit de propriété étant différentes et la notion de gouvernement indigène flexible, le commissaire de la Couronne pouvait, dans la réalité, vendre les terres « vacantes » ou bien les céder pour quatre-vingt-dix-neuf ans aux seuls colons blancs. Les Africains furent déplacés et regroupés dans des réserves, comme en Union sud-africaine. Certes les habitants devinrent propriétaires de parcelles inaliénables (au détriment des biens fonciers collectifs), mais en 1913 la Native Land Act ne leur attribua que 7 % de l'ensemble du territoire.

Le phénomène fut moins accentué dans les colonies françaises d'Afrique noire. La propriété foncière européenne y resta très limitée, ainsi les Africains conservèrent la terre. L'AOF comme l'AEF (mines rares, peu d'industrialisation) restèrent le domaine de l'économie de traite des produits agricoles, introduite dès le début du XIX^e siècle avec le déclin de la traite des esclaves. Les colonies se spécialisèrent selon les conditions climatiques, une tendance à la monoculture se mit en place : arachide au Sénégal, palmistes au Dahomey, coton au Sahel, bananes en Guinée, cacao en Côte d'Ivoire, coton au Tchad, riz à Madagascar. Ces cultures étaient effectuées dans le cadre de petites exploitations indigènes à production artisanale techniquement sous-équipées. Les grandes firmes telles la SCOA, Société commerciale de l'Afrique de l'ouest, la CFAO, Compagnie française d'Afrique occidentale, etc., s'occupaient de la collecte des produits livrés par les paysans africains et de la distribution des biens manufacturés importés de métropole dans le cadre du commerce d'import-export.

Ce changement fut amorcé par la Première Guerre mondiale. La participation de la « Force noire » aux combats, la présence de soldats africains en Europe et les contacts noués avec les autres originaires des colonies tout autant qu'avec les métropolitains eux-mêmes modifièrent l'image de l'Africain. À l'image de l'Africain primitif se substitua celle du bon nègre doux et rigolard tel qu'il fut popularisé par la publicité de « y a bon Banania » représentant un Africain coiffé de la chéchia rouge avec le gland de soie noire des combattants. La marque est lancée avec ce logo en 1914. Cette période voit aussi le triomphe des chansons de Joséphine Baker (*J'ai deux*

amours) et de Piaf (*Le Grand Voyage du pauvre nègre*). Les populations noires sont réhumanisées mais toujours dans un registre racial et stéréotypé.

Les premières résistances africaines aux conquêtes coloniales

Parallèlement aux résistances, la diaspora africaine, descendante d'esclaves installés aux Antilles et aux États-Unis, fonda le panafricanisme quelque temps après la conférence de Berlin. Les premières résistances et le panafricanisme furent les sources des nationalismes africains de l'après Seconde Guerre mondiale. Le déracinement des descendants d'esclaves installés de force dans le Nouveau Monde favorisa la conception d'une Afrique imaginée, une image en négatif de la condition servile et du racisme qui l'a justifié. Celle-ci servira de fondement au panafricanisme, basé de fait sur une identité « raciale ». Les nationalismes africains des années 1950 ne sont pas fondamentalement différents en dépit des tentatives de reconstitutions de passés africains forcément disparates. La négritude de Senghor ne sera que la version francophone du panafricanisme des anglophones. Ces constructions théoriques s'alimenteront des premières formes de résistance aux conquêtes coloniales puis aux premiers pas de la colonisation.

Les résistances furent toutes écrasées dans la violence les unes après les autres. Elles sont autant le fait de royaumes organisés que de communautés rétives surtout aux premières mesures imposées par les colonisateurs, comme la mobilisation autoritaire de la main-d'œuvre et les premières formes d'impôts, considérés en certaines parties comme une forme de tribut par ceux qui les subissent. L'islam joue dans certains cas le rôle d'élément fédérateur, le transformant en marqueur identitaire contre la colonisation. Les meneurs de ces résistances primaires sont majoritairement issus de la paysannerie même si, en de nombreux cas, des lettrés les dirigent. Ils deviendront par la suite les icônes des nationalistes après la Seconde Guerre mondiale, qui, eux, prépareront les indépendances. Ces nationalismes tentent de lier un passé historique, souvent exhumé et réinventé, pour créer une histoire nationale alors que, dans la plupart des cas, celle-ci relève plus des limites imposées par les conquêtes coloniales. Dans quelques cas néanmoins, cet établissement de liens entre histoire précoloniale et lutte anticoloniale fut favorisé par l'existence de royaumes plus ou moins intégrés. À Madagascar, les insurgés de 1947 se réclamèrent de l'esprit des Menalamba, ces groupes de paysans qui tinrent tête pendant plusieurs années à la conquête coloniale en 1896 en prétendant recevoir leurs instructions de la reine Ranaivalona III, pourtant retenue captive.

En Guinée, le premier président, Sékou Touré (1922-1984), fut élevé au rang de descendant de Samory Touré. Ce dernier, né en 1830, y est présenté comme un des plus grands résistants à la conquête coloniale française. Il s'y opposa de 1890 à 1898 dans sa tentative d'élargir son royaume qui englobait l'actuelle Guinée, une partie du Mali et du Sierra Leone. Son homonyme fut un dirigeant nationaliste de la Guinée française ; en 1945, il devient secrétaire général du syndicat des postiers et cofondateur du Parti démocratique guinéen, antenne locale du Rassemblement démocratique africain (RDA). Il fut le premier président de la Guinée indépendante qui refusa de rester dans la communauté française gaullienne.

L'événement le plus marquant et qui aura une influence importante sur le nationalisme des années 1940 et sur la construction du panafricanisme fut la bataille d'Adoua, livrée dans la

région du Tigré, dans le nord de l'Éthiopie, le 1^{er} mars 1896. Elle opposa les forces de l'empire éthiopien du Négus Negest Menelik II à celles du royaume d'Italie. La victoire des Éthiopiens clôt un XIX^e siècle marqué par les diverses tentatives de pénétration en Éthiopie menées par les puissances coloniales.

Certaines résistances sont moins connues alors que la violence de leur répression préfigure les génocides qui se dérouleront en Europe ultérieurement.

Le 12 janvier 1904 éclate la révolte des Hereros, dans l'actuelle Namibie. Les guerriers du chef Samuel Maharero attaquent les colons allemands du poste d'Okahandja dans le Sud-Ouest africain annexé par les Allemands. En trois jours, ils massacrent près de deux cents civils allemands. L'empereur Guillaume II ordonne aussitôt de chasser les Hereros du territoire ou de les exterminer. Le 11 août 1904, les troupes allemandes conduites par Lothar von Trotha encerclent 7 500 Hereros et leur chef Maharero sur le plateau de Waterberg. Le 2 octobre 1904, von Trotha donne un ordre d'extermination (*Vernichtungsbefehl*) préfigurant les génocides du milieu du siècle :

« Les Hereros ne sont dorénavant plus sujets allemands [...]. Tous les Hereros doivent partir ou mourir... Tout Herero aperçu à l'intérieur des frontières [namibiennes] avec ou sans arme, sera exécuté. »

75 à 80 % des Hereros et des Namas y perdirent la vie. En Allemagne, les députés socialistes, radicaux et centristes anticolonialistes, bloquèrent les budgets coloniaux et exigèrent le démantèlement des camps, donnant consistance à un mouvement anticolonialiste qui prit de l'ampleur durant l'entre-deux-guerres, avant l'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933. 80 % de la population d'origine disparurent en sept ans !

Durant la Première Guerre mondiale, les troupes de l'Union sud-africaine, membre du Commonwealth britannique, font la conquête de la colonie allemande (juillet 1915). La Société des nations confie alors ce territoire en mandat à l'Afrique du Sud qui le conserva jusqu'en 1966, malgré les protestations de nombreux pays afro-asiatiques. En Namibie, les Allemands avaient repris des Britanniques l'idée du camp de concentration mis en œuvre lors de la guerre des Boers. Cette politique causa la destruction d'environ 30 000 fermes et une quarantaine de petites villes appartenant aux descendants de colons hollandais. En tout, 116 572 Boers furent envoyés dans des camps de concentration, soit à peu près un quart de la population, auxquels s'ajoutent quelque 120 000 Africains noirs. Il y eut au total 45 camps, construits pour enfermer ces civils, ainsi que 64 autres pour les Noirs (garçons de fermes, bergers, etc.) qui avaient vécu auprès des Boers.

La guerre des Boers suscita une sensibilité anticolonialiste peu connue. Des anticolonialistes européens établis dans les colonies s'en inspirèrent pour tenter de reprendre à leur compte le projet indépendantiste dès l'entre-deux-guerres.

En règle générale, ces premiers mouvements de résistance sont tous écrasés, causant un traumatisme social si important qu'il favorisa le millénarisme. Certaines sociétés africaines croyaient en la mise en place d'un ordre social d'essence divine qui chasserait le système colonial ou encore la vision de ce dernier comme une punition divine⁶. En 1856, en Afrique australe, alors que les Britanniques venaient de mater une révolte des Xhosas, une jeune fille nommée Nongqawuse⁷ se prétendit porteuse d'une vision : la puissance des Xhosas serait

restaaurée et les Blancs chassés à la condition que tout le bétail soit abattu, les récoltes brûlées et les réserves alimentaires détruites. La prédiction ne se réalisa pas, alors que les chefs avaient ordonné de suivre les conseils de la « prophétesse ». La faute en fut imputée aux réfractaires et des guerres intestines achevèrent de plonger la région dans la misère et la famine.

À Madagascar, pour vaincre les Menalamba⁸ (1895-1898), le général Gallieni (1849-1916) viola la nécropole royale d'Ambohimanga en faisant transférer les ossements des rois et reines desquels les insurgés prétendaient tirer leurs forces. Dans le Tanganyika allemand, les insurgés Maji-Maji (1905-1907) firent appel aux charmes pour unifier leurs forces. Leurs chefs distribuèrent aux guerriers une potion censée transformer les balles des fusils allemands en eau. Les premiers nationalistes tanzaniens virent dans cette rébellion les signes de l'éveil national, plusieurs communautés s'étant unifiées pour tenter de renverser un pouvoir étranger.

À l'image des nationalistes tanzaniens, la plupart des nationalistes africains des décennies suivantes virent dans ces premières révoltes les signes précurseurs d'un nationalisme naissant, donc les racines de la décolonisation par le bas. Les historiens actuels contestent cette vision des choses, y voyant plutôt une série de révoltes distinctes, motivées par les raisons les plus diverses. La révolte est aussi parfois considérée comme un épisode d'une longue série de guerres commencée bien avant l'arrivée des colonisateurs dans la région. À l'appui de cette version, on cite l'alliance de certains groupes avec les colonisateurs contre des groupes ennemis. La colonisation aurait donc instauré une paix sociale : la *pax gallica* ou *britannica*.

1- C.-R. Ageron, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 1978.

	Angola		Mozambique	
	Population totale	Nombre de Portugais	Population totale	Nombre de Portugais
1950	4,1 millions	79 000	?	48 000
1970	5 millions (?)	290 000	8,2 millions	150 000

3- H. Brunschwig, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français (1871-1914)* ; J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce*, 1984.

4- *Terre d'ébène*, Albin Michel, 1929 – *Serpent à plumes*, 2000 ; Arléa.

5- M. Newitt, *Portugal in Africa*, Londres, 1981.

6- G. Lory, *L'Afrique du Sud*, Karthala, 1998.

7- J. B. Peires, *The Dead Will Arise, Nongqawuse and the Great Xhosa Cattle-Killing Movement of 1856-1857*, Indiana University Press, 1989.

8- S. Ellis, *L'Insurrection des menalamba : une révolte à Madagascar, 1895-1898*, Paris, Karthala, 1998.

Chapitre 12

Les chemins de la décolonisation

Le Panafricanisme

Ces mouvements furent porteurs d'une résistance renaissante, une fois passé le choc des défaites, mais désormais il faudra user d'autres armes pour venir à bout d'une colonisation perçue comme installée dans la durée, notamment à partir de la Première Guerre mondiale. C'est dans l'anticolonialisme des métropoles que les élites africaines formées dans les écoles coloniales vont puiser leurs arguments pour résister « aux abus de la colonisation » et réclamer plus de droits, chemin vers l'égalité dans un premier temps, puis vers l'autonomie et enfin vers l'indépendance. Les aspects oppressifs de la colonisation furent autant d'arguments dans la construction de ces anticolonialismes africains qui devinrent, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un nationalisme anticolonial. Le panafricanisme fut la première expression idéologique de cette réponse.

L'idée panafricaine prit naissance aux Caraïbes et en Amérique du Nord à la fin du ^{xix}^e siècle, le contexte de l'esclavage finissant et de ses corollaires comme le racisme et l'infériorisation. Les personnalités qui furent à son origine, tels Edward Wilmot Blyden, Antenor Firmin, Henry Sylvester Williams et Benito Sylvain, furent de fait à l'initiative de la première conférence panafricaine tenue à Londres en 1900. Celle-ci consacra le terme « panafricain ». Les premières versions du panafricanisme furent développées dans le monde anglophone essentiellement. Influencée par l'œuvre de Booker T. Washington, la première organisation panafricaine fut l'Association universelle pour l'amélioration du Noir (UNIA ou Universal Negro Improvement Association) créée aux États-Unis.

Le panafricanisme n'a pu naître que dans le milieu des descendants d'esclaves complètement acculturés. En effet, pour éviter les révoltes, la plupart des systèmes esclavagistes évitaient de reconstituer les groupes d'origine. Les esclaves étaient déracinés et obligés de se mêler, de se créer une nouvelle culture dont le terme créole rend mal la réalité. Si les Afro-Américains font référence à l'*ebonic* pour qualifier plus un sociolecte qu'une langue proprement dite, les linguistes¹ ont prouvé que les créoles haïtiens, ou réunionnais ne sont que des formes du français, comme le jamaïcain n'est qu'une forme d'anglais.

De ces mélanges forcés naquit l'idée panafricaine qui fait référence et continuera de le faire à une Afrique imaginée. Sa fonction essentielle est de faire pièce au racisme qui a présidé au système servile et de redonner l'humanité à des personnes qui en furent privées pendant plusieurs générations. Encore durant les luttes pour les droits civiques aux États-Unis dans les années soixante, le slogan *black is beautiful* des radicaux afro-américains des années 1960 et 1970 relevait de cette manière de pensée. Le dirigeant radical Malcolm X (19 mai 1925-21 février 1965) se faisait appeler ainsi pour rappeler que les patronymes de tous les Afro-Américains

étaient en fait ceux de leurs maîtres. Les Noirs sud-africains, comme ceux du mouvement conduit par Steve Biko (18 décembre 1946-12 septembre 1977), reprirent ce slogan contre l'apartheid dans les années 1970.

Mais la création du Liberia, où les descendants d'esclaves dominèrent et dominent encore les autochtones, autant politiquement qu'économiquement, est une illustration peu connue du chemin à parcourir pour construire un panafricanisme qui dépasse l'unique identification à la couleur de la peau, à la communauté de destin créée par la servilité et par la suite par le passé colonial ou encore le racisme. Du panafricanisme, ou du moins selon le même schéma, se bâtiront les nationalismes africains à partir des années 1950. Ils s'alimenteront du caractère oppressif et discriminant du système colonial.

Colonisation, mutation des mentalités et des luttes anticoloniales

La Première et la Seconde Guerre mondiale furent deux tournants de l'évolution des rapports entre colonisateurs et colonisés. La hiérarchie raciale instituée par les maîtres des empires fut bousculée et même subvertie : des nations blanches firent appel à des nations de couleur pour combattre d'autres nations blanches ; elles durent s'attendre à en payer la note, d'autant que par nécessité, elles firent des promesses d'un meilleur traitement et ne tinrent pas leurs promesses.

Les soldats de la Première Guerre mondiale

La naissance des mouvements anticolonialistes africains est abusivement située après la Seconde Guerre mondiale, à la suite de la création du Rassemblement démocratique africain (RDA) en 1946, à Bamako, au Soudan français (aujourd'hui Mali). La médiatisation de la naissance de ce premier parti politique panafricain puis son échec ont sans doute conduit à cette conclusion. Mais si la Seconde Guerre mondiale fut un moment décisif dans le développement des mouvements nationalistes en Afrique et ailleurs, elle ne fit qu'amplifier et accélérer un processus antérieur. La Première Guerre mondiale et ses conséquences furent tout aussi importantes dans l'évolution des mentalités, autant chez les colonisés que dans les métropoles. En ce sens, l'entre-deux-guerres est une période importante dans la mise en place des acteurs et des mécanismes des décolonisations.

Des milliers d'Africains furent enrôlés de force ou recrutés grâce à des promesses pour être envoyés en Europe défendre leur « Mère-Patrie ». Sur place, la mobilisation massive des peuples coloniaux à des fins économiques, à travers des contributions en prestations, accentua les abus coloniaux. Au front, les soldats africains s'aperçoivent que la mort et la souffrance ne faisaient pas de distinction de couleur ni de statut (selon le mythe de la supériorité de l'homme blanc). La découverte d'une société métropolitaine hiérarchisée fut aussi un choc ; certains soldats africains, ayant un peu d'instruction, furent même des sous-officiers dans l'armée française.

Les soldats africains rencontrèrent des frères d'armes originaires de l'empire partageant les mêmes préoccupations. Certains pactisèrent tout aussi bien avec les anticolonialistes métropolitains, des plus modérés de la Ligue des droits de l'homme aux radicaux du Parti communiste français. L'amitié qui lia Jean Ralaimongo, futur dirigeant du mouvement anticolonialiste à Madagascar, au futur Ho Chi Minh, patriote vietnamien, data de cette période.

Une fois démobilisés, certains de ceux-ci réclamèrent ce qui leur avait été promis lors de la mobilisation, notamment la citoyenneté française, distillée dans les colonies à compte-gouttes malgré les discours assimilationnistes. Puis ils font de cette demande personnelle une revendication collective. Dès les années 1920, Jean Ralaimongo forme, avec le patronage d'Anatole France et d'André Gide, la Ligue française pour l'accèsion des indigènes de Madagascar aux droits de citoyens. La revendication touche au fondement de la colonisation même, le Code de l'indigénat.

Les principales figures de cette radicalisation furent des personnalités telles Kojo Tovalou Houénou, Lamine Senghor, Tiemoko Garan Kouyaté ou Émile Faure. Ils entrèrent en contact avec des communistes comme George Padmore, W. E. B. Du Bois, ou encore avec des panafricanistes comme Marcus Garvey, Léon Mba, Ouezzin Coulibaly, Jacques Poumain, Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Messali Hadj, etc., sans parler des hommes politiques français comme Jacques Doriot, Marius Moutet ou encore Daniel Guérin.

La France recruta, pendant les quatre années que dura la guerre, près de 608 000 « soldats de l'empire ». 421 000 se battent au front, soit 70 % du total. Les soldats africains firent partie de ce que le général Mangin avait appelé la « Force noire » composée, entre 1914 et 1918, de 181 512 Sénégalais, les plus nombreux, 41 355 Malgaches, 2 434 Somalis. La plupart enrôlés malgré eux, ils arrivèrent dans une France qu'ils découvrirent en proie à la guerre². Beaucoup de soldats africains furent remis par les chefs liés à l'administration locale soucieux de respecter un quota, ceux-ci les recrutèrent dans les groupes subalternes. Il leur fut promis la citoyenneté française que réclamait aussi une partie de la gauche, dont la Ligue des droits de l'homme. Ces jeunes voient pour la première fois des Blancs mourir de la main d'autres Blancs, alors même que les discours colonialistes idéalisaient la supériorité de la civilisation européenne. Nombreux furent ceux qui firent connaissance de femmes européennes avec lesquelles ils eurent des liaisons passagères ou durables : par exemple le Malgache Ralaimongo épousa une vendeuse du *Bazar de l'Hôtel-de-Ville*. Ceux qui avaient de l'instruction devinrent des sous-officiers qui instruisirent de jeunes recrues françaises issues du monde rural.

À leur retour de la guerre, plusieurs d'entre eux militèrent et créèrent des réseaux, répandirent les idées anticolonialistes et conçurent des projets de société. Mais ces hommes furent des acteurs du changement social puisque partis en dépendants, ils revinrent dotés d'une autonomie matérielle et mentale. Dans son roman, *Batouala, véritable roman nègre*, l'écrivain martiniquais René Maran, le premier Noir à qui le prix Goncourt fut décerné en 1921, mit en accusation la civilisation européenne :

« Civilisation, civilisation, orgueil des Européens, et leur charnier d'innocents, Rabindranath Tagore, le poète hindou, un jour, à Tokyo, a dit ce que tu étais ! Tu bâtis ton royaume sur des cadavres. Quoi que tu veuilles, quoi que tu fasses, tu te meus dans le mensonge. À ta vue, les larmes de sourdre et la douleur de crier. Tu es la force qui prime le droit. Tu n'es pas un flambeau, mais un incendie. Tout ce à quoi tu touches, tu le consumes. »

Une des figures emblématiques de ces « anciens combattants » fut Kojo Tovalou Houénou, originaire de l'actuel Bénin. Son parcours fut exemplaire : diplômé en médecine et en droit à Bordeaux, il s'engagea en 1914. Blessé et démobilisé, il s'installa à Paris et s'initia à la politique. Il se rendit en 1921 aux États-Unis, au congrès de l'Universal Negro Improvement Association, le mouvement panafricaniste de Marcus Garvey. De retour en France, il fonda un journal, *Les*

Continents. On lui attribue la création de la Ligue universelle pour la défense de la race noire (1924) en compagnie du romancier René Maran. Il établit le lien avec des organisations similaires outre-Atlantique, comme le National Association for the Advancement of Colored People (NAACP), l'organisation panafricaniste de W. E. B. Dubois³.

Plusieurs anciens combattants rejoignirent les premières organisations anticolonialistes métropolitaines, comme la Ligue des droits de l'homme, et en fondèrent des branches dans les colonies. Certains feront partie du Parti socialiste puis du Parti communiste, comme Lamine Senghor ou encore Garan Tiemoko Kouyaté (1902-1944). La biographie de ce dernier ne différa pas de celles de certains de ses contemporains engagés dans l'anticolonialisme. Instituteur (comme Jean Ralaimongo) en Côte d'Ivoire de 1921 à 1923, il obtint une bourse de l'école normale d'Aix-en-Provence en 1924, dont il fut renvoyé en octobre 1925. En 1926, il fut secrétaire adjoint du Comité de défense de la race nègre (CDRN) de Lamine Senghor, il adhéra probablement à cette date au PCF. En mars 1927, il devint secrétaire général de la Ligue de défense de la race nègre (LDRN), (novembre 1927), une des premières organisations panafricaines radicales francophones. À celle-ci succéda, en août 1931, l'Union des travailleurs nègres (UTN) dont le journal, *Le Cri des Nègres*, est distribué dans les colonies africaines. Tiemoko Garan Kouyaté est également secrétaire de la section Afrique dans le syndicat international des ouvriers nègres (dépendant de l'Internationale syndicale rouge) en août 1930 et secrétaire de la fédération CGTU des gens de mer. Son journal, *Africa*, créé en décembre 1935, soutint le Front populaire. En 1942, il fut fusillé par les nazis. Tiemoko Garan Kouyaté était porteur d'idées que l'on retrouvera plus tard dans le mouvement de la négritude.

Ceux qui retournèrent dans leurs pays natals contribuèrent à y forger des réseaux liés aux partis et organisations métropolitaines à travers les marins. Jean Ralaimongo, par exemple, de retour à Madagascar après avoir servi pendant la Première Guerre mondiale, se radicalisera en portant devant les tribunaux coloniaux, non sans succès, des affaires de vols de terres dont furent victimes les paysans malgaches. Il mit sur pied de nombreuses organisations et journaux en liaison avec les anticolonialistes de France. Toutes ces personnalités contribuèrent certainement à faire évoluer les mentalités en France et à y radicaliser le mouvement anticolonialiste. La passerelle installée entre les résistances à la colonisation dans les colonies et le mouvement anticolonialiste dans la métropole fut mise en place entre les deux guerres.

En décembre 1920, lors du congrès de Tours, le Parti communiste français a sa part dans cette radicalisation et dans la constitution de ces réseaux entre les colonies et les métropoles en suivant les consignes de l'Internationale :

« Dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les partis des pays, dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations, doivent avoir une ligne de conduite particulièrement claire et nette. Tout parti de la 3^e Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses des impérialistes aux colonies, de soutenir, non pas en paroles mais en faits, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies, des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis des travailleurs du pays de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux. »

Un autre élément moins connu a favorisé l'évolution des mentalités aussi bien dans les

colonies qu'en métropole, ce fut l'influence difficile à évaluer de la franc-maçonnerie sur les élites autant coloniales que métropolitaines. Dans ce domaine, on peut sans doute parler d'une exception française car les loges franc-maçonniques françaises furent plus actives dans ce sens que celles qui existaient, tout aussi anciennes, dans les colonies britanniques au sud du Sahara.

Plusieurs anticolonialistes d'outre-mer comme les métropolitains appartenirent à la franc-maçonnerie, tel Jean Ralaimongo. Il y fut initié certainement lors de son passage dans l'enseignement public à Madagascar. Après la Grande Guerre, la reconnaissance du rôle des colonies provoqua, au sein des loges maçonniques, un accroissement des sujets traités concernant les colonies. Le convent du Grand Orient de France (GODF) de 1923 se penche plus que ses prédécesseurs sur le problème colonial. Le convent de la Grande Loge de France (GLDF) en 1927 mit sur pied une commission des colonies et mit à l'étude des loges treize points liés aux colonies.

La franc-maçonnerie, présente dès les premiers temps dans les colonies, y professe des valeurs révélées par les noms de loges. Si celles-ci sont « humanistes », elles n'en sont pas moins « européocentristes ». Les francs-maçons avaient une vision positiviste de l'Histoire orientée vers le progrès, la colonisation avait pour mission d'apporter les bienfaits de la civilisation occidentale dans des pays retardataires. *La Lumière du Cameroun* de Douala faisait écho à la perspective d'un renouveau, annoncée par *L'Aurore du Congo* à Brazzaville ou encore *La Nouvelle Aurore* de Dakar ; ils œuvraient dans le même sens que le journal *L'Aurore malgache* de Jean Ralaimongo.

Cet européocentrisme se propose d'amener les autres peuples au même stade de civilisation que les Européens. Il suppose la supériorité européenne qui ne laisse pas de place au droit à la différence ; c'est d'ailleurs le moment où la dénomination « outre-mer » se développe. La formule que préféraient les francs-maçons était l'assimilation des colonisés à laquelle adhéra Jean Ralaimongo, étant un esclave émancipé par les Français qui conquièrent Madagascar.

Ce principe de l'assimilation anima les premiers combats anticolonialistes pour obtenir l'égalité des droits, autrement dit la pleine citoyenneté française. Celle-ci devait se traduire pratiquement par l'application des lois françaises, c'est-à-dire la fin de l'indigénat. Mais d'intenses débats soulevaient les difficultés d'application de telles mesures et ce d'autant plus que la résistance des colonisés à l'assimilation n'était pas le seul fait des musulmans. Ces faits poussèrent progressivement les francs-maçons à prendre en considération les mœurs et la culture des colonisés.

Ces contradictions, Albert Sarraut, en 1923, tenta de les résoudre dans son ouvrage *La Mise en valeur des colonies françaises* avec « l'association », une formule qui avait l'avantage de laisser entrevoir la possibilité de rénovation des structures tout en maintenant la colonisation.

Le convent GODF de 1923 traduit en ces termes les préoccupations d'Albert Sarraut :

« Les colonies sont des créations d'humanité, des conquêtes morales dont l'économie serait complémentaire de celle de la métropole. Les droits politiques seront développés avec une certaine autonomie administrative. La sagesse des colonisés les écartera d'une indépendance qui ne serait qu'impuissance. La colonisation, c'est le droit du plus fort à aider le plus faible : c'est la politique d'association. »

Les FF\ des deux obédiences et les FF\ et SS\ du DH – convent de 1928 – sont dans la même logique :

1. Aucune conquête coloniale nouvelle ne doit être entreprise. – 2. Les travaux d'organisation et des améliorations urgentes doivent être entrepris dans chaque colonie. – 3. Les concessions accordées doivent être contrôlées ou révisées. – 4. L'organisation de la vie communale avec participation des indigènes doit remplacer les territoires militaires. – 5. En France, les programmes scolaires doivent donner une plus large place à l'étude des colonies. – 6. L'instruction des indigènes doit être intensifiée de façon gratuite, obligatoire, laïque dans l'École unique. – 7. La coopération entre colonisateurs et colonisés doit être développée par la création d'écoles professionnelles. – 8. Que soit étendue aux colonies l'application des lois sociales métropolitaines. – 9. Que soit organisées ou étendues les institutions de crédit mutuel agricole et artisanal. – 10. Que soit étendue aux colonies l'application des principes des Droits de l'homme. – 11. Que les gouvernements coloniaux donnent tout spécialement leur appui aux œuvres laïques. – 12. Que soit supprimé le Code de l'indigénat. – 13. Que le recrutement forcé ne puisse pas être exercé.

Dans les colonies, les élites formées dans les écoles se retrouvaient aussi dans cet esprit ouvrant la voie à un anticolonialisme qui préfigura les indépendances dites négociées. Blaise Diagne (1889-1934) fut la figure de proue de cette élite.

Né en 1872 à Gorée, il fit des études grâce à l'aide de membres de la franc-maçonnerie de Saint-Louis du Sénégal. Il débuta sa carrière comme agent de l'administration au Dahomey, avant de passer au Congo. C'est à la Réunion qu'il fut initié, en 1899, par la loge L'Amitié de Saint-Denis. Il devient ensuite Vénérable fondateur de L'Indépendance malgache à Tamatave en 1905, titre évocateur. Il fut élu député du Sénégal en 1914 et participa aux campagnes de recrutement des colonisés pour les associer à l'effort de guerre afin qu'ils bénéficient de la citoyenneté française. En 1918, Clemenceau le nomma commissaire de la République.

Sur le plan maçonnique, en 1924, le GODF délègue officiellement le premier conseiller originaire de l'Afrique subsaharienne pour inspecter les loges de Dakar et de Saint-Louis. Blaise Diagne se présente comme l'avocat de l'assimilation dans les milieux des décideurs de la politique française et son promoteur dans les colonies.

La réunion entre les différentes obédiences de 1939 constate cependant, à propos des musulmans d'Afrique du Nord, que l'assimilation semble dépassée et que par conséquent :

« Par l'intérêt, la raison et le cœur, il faudra faire naître une humanité nouvelle, de pensée française, basée sur la justice. L'œuvre reste immense, difficile. »

L'assimilation et l'intégration promue par la première génération, avec Blaise Diagne comme une des figures emblématiques, seront progressivement relayées par l'affirmation de la « négritude » et de la dignité recouvrée, avec pour chantre Léopold Senghor. La petite minorité d'expatriés, s'exprimant de Paris à ses débuts, ne risque pas moins la prison une fois revenue dans le pays pour passer à l'action. Tel est le cas de Grenard Matchouand André dit André Matswa (Matsoua⁴), présenté par ses adeptes comme l'un des pères du panafricanisme. Né le 17 janvier 1899 à Mandzakala, dans le district de Kinkala, André Matswa reçut une formation catholique et devint catéchiste comme Simon Kimbangu avec lequel il possédait quelques points communs. Il se rendit en France pour s'engager dans les tirailleurs sénégalais. Il servit pendant la guerre du Rif qu'il termina comme sous-officier. Démobilisé, il fonda, à Paris, en juillet 1926, l'Amicale des originaires de l'Afrique-Équatoriale française, destinée à « secourir les Noirs

libérés du service militaire en France », société d'entraide très classique qui met en avant des objectifs éducatifs. Puis il en vient peu à peu au militantisme anticolonial. Il assiste à plusieurs manifestations organisées par le Parti communiste français et participe au développement de syndicats africains. De retour en Afrique, il est à de multiples reprises emprisonné. Arrêté en 1929, il est condamné à la déportation au Tchad, à la prison à Mayama. Il y meurt le 13 janvier 1942 à l'âge de 42 ans.

En fait, sur l'ensemble de l'Afrique francophone, la volonté d'assimilation manifestée par les francs-maçons coloniaux sembla être troublée par les résistances rencontrées et les résultats enregistrés qui ne correspondent pas aux espoirs de départ. De plus, cette prise de position des francs-maçons s'accompagna d'une incapacité à faire un choix fondamental : l'objectif était-il d'intégrer les populations « indigènes » dans la nation française ou bien au contraire de les associer à la France, après avoir reconnu leur droit à la différence ?

Le convent du Grand Orient de France conforta la proposition des loges coloniales pour qui il convenait d'accorder aux indigènes les libertés de presse, de réunion et d'association par l'extension de la législation métropolitaine et la suppression du code de l'indigénat. Cependant, une citoyenneté uniforme leur parut factice. Pour elles, au sein d'un empire français qui aurait fait la paix avec sa diversité, « il faut autant de citoyennetés qu'il y a de civilisations différentes, [mais toutes seraient]... imprégnées de notre culture et de nos aspirations... car l'adjonction de statuts personnels à une citoyenneté unique... provoquerait une confusion redoutable pour la cohésion de l'empire ». L'inspiration fédéraliste fait écho au texte constitutionnel de « l'Union française », voté par référendum. Dans toute l'histoire de la colonisation, la recherche d'un équilibre entre l'assimilation et l'association resta un dilemme non résolu. Ce qui laissa le champ libre aux thèses indépendantistes, même dans les milieux métropolitains. Pour les colonisés, ces hésitations furent perçues comme autant de volonté de maintenir l'empire. Elles ne répondirent pas aux exigences des nationalistes africains dont l'influence alla croissante.

L'évolution des débats au sein des franc-maçonneries métropolitaines, qui s'accompagnaient des réactions d'élites africaines, montrait un mouvement en profondeur qui préparait la décolonisation. L'ouvrage d'Albert Sarraut est révélateur de ces tentatives de mutation de la colonisation durant l'entre-deux-guerres.

Les mutations de la colonisation

La Grande Guerre a révélé les carences du développement de l'empire colonial français mais aussi ses potentialités. C'est sans doute entre les deux guerres finalement que se joue l'avenir des colonies avec l'émergence d'une conscience anticolonialiste des deux côtés de la barrière. Côté colonisés, la guerre a révélé la possible solidarité avec les forces démocratiques métropolitaines et la fin d'une vision bipolaire. Côté colonisateurs, la découverte de l'humanité de l'autre, même dévalorisée, conduit non seulement au développement de l'anticolonialisme mais aussi, à l'autre bout de l'échiquier politique, à la nécessité d'y investir pour donner une chance de maintenir l'empire.

En 1920, Albert Sarraut, ministre des Colonies, met l'accent sur la nécessité de la mise en valeur des colonies françaises qui doit s'accompagner de l'amélioration sanitaire et d'une meilleure formation des populations. Cette prise de conscience métropolitaine est réelle face aux

risques d'effondrement démographique et à l'état sanitaire préoccupant des Africains. Cette politique dite « de la conservation des races » s'impose dans l'esprit d'Albert Sarraut parallèlement à la nécessité d'un programme d'investissement métropolitain de grande envergure en matière d'équipement, de politique sanitaire et d'enseignement. Le ministre le chiffre à 4 milliards de francs. Mais l'effondrement budgétaire colonial des années 1930 ainsi que la crise de 1929 réduisent les ambitions du ministre et celles de l'État qui dépose devant l'Assemblée le projet qui donne néanmoins naissance aux lois sur les emprunts coloniaux (1931). Ces nouvelles orientations n'entraînent néanmoins que peu de changements même si elles illustrent un changement de mentalité. Les effets attendus sont décevants. L'économie reste cantonnée dans la traite. Comme dans la première phase de la colonisation, les cultures d'exportation continuent d'être privilégiées : bois, coton, arachide, café, riz, cacao, sisal, copal, etc. Au Congo belge, le système des cultures obligatoires est imposé aux producteurs africains dans les « champs de l'État » mais selon leurs techniques traditionnelles. Ils livrent à l'administration leurs récoltes, achetées à des tarifs dérisoires. En Afrique-Équatoriale française, pour imposer la culture du coton, un système similaire est créé : ce sont les champs du « commandant » (administrateurs coloniaux des cercles ou subdivisions). Les paysans producteurs en retour s'approvisionnent auprès des branches de ces compagnies de traite en marchandises manufacturées, comme les tissus.

Cette économie ne nécessite guère de gros investissements de la part des firmes expatriées d'import-export (moins de 15 % des capitaux en AOF). Elles recrutent des intermédiaires parmi les Africains héritiers des populations courtières (Dyula, Haoussa, Bamiléké) puis de plus en plus chez les Portugais, les Grecs, les Syro-Libanais qui, en Afrique occidentale, s'emparent du contrôle du commerce de détail, comme les Indiens en Afrique orientale (Kenya, Ouganda, etc.), voire les Chinois à Madagascar.

L'économie de plantation, qui nécessite plus d'investissements, est cantonnée à de rares zones. Ainsi au Kenya, un colonat, composé uniquement de 17 000 Européens, détient 80 % des terres, les plus fertiles des Highlands. Leurs fermes se spécialisent dans l'exportation. Par contraste, l'Ouganda britannique voisin illustre la capacité des Africains à participer à l'économie de marché. Alors que le nombre d'agriculteurs blancs n'excède pas une centaine en 1920, la production des *cultures d'exportation* (coton, puis café) repose sur les seuls producteurs africains.

Dans toutes les colonies africaines, cette agriculture commercialisée favorisa l'apparition d'une nouvelle classe sociale dont le rôle dans la décolonisation, autant sur le plan économique que sur le plan politique, fut décisif. Qualifiée de petits planteurs indigènes, elle produira des personnalités comme Houphouët-Boigny, une classe moyenne coloniale de laquelle sortiront tous les leaders des mouvements nationalistes africains des années 1950.

Protégé de l'administration coloniale, Félix Houphouët-Boigny (1905-1993) est scolarisé au poste militaire de Bonzi puis à l'école primaire supérieure de Bingerville en 1915. En 1919, il rejoint l'école normale William-Ponty à Dakar, qui forme les élites d'Afrique de l'Ouest. Il y obtient son diplôme d'instituteur. En 1921, il entame des études de médecine à l'École de médecine de l'AOF dont il sort major en 1925. En 1932, il prend la tête d'un mouvement de planteurs africains qui concurrencent les grands propriétaires blancs.

Plusieurs personnalités ont un parcours similaire. Malgré leur formation souvent longue,

coûteuse et brillante, la barrière coloniale ne leur permettra pas de s'élever dans l'échelle sociale. Frustrations et amertumes les amèneront à l'anticolonialisme tandis que les colonisateurs ne pourront pas s'en passer. Leur position d'intermédiaire leur permet de jongler avec collaboration et résistance mais pour promouvoir leurs propres intérêts.

L'autre volet de la politique de l'État colonial de l'entre-deux-guerres fut l'effort en direction des infrastructures : les nouvelles routes mettent fin au portage, antiéconomique et cause de mouvements de résistance mais aussi de décès ; les ports aménagés ou construits et les voies ferrées lient l'Afrique au monde global, version colonisation. L'un des plus grands chantiers, celui du Congo-Océan, ouvert entre 1921 et 1934 pour relier Pointe Noire à Brazzaville (500 km), s'accompagne de recrutements massifs à travers toute l'AEF : 127 000 travailleurs au total.

Mais ces nouvelles infrastructures servent l'économie de traite en priorité : les chemins de fer assurent l'évacuation des produits de l'agriculture et des mines vers les ports. Les plus grandes villes africaines sont souvent des ports. Nairobi, ville du rail, sera la capitale du Kenya, aboutissement des voies de pénétration dans l'*hinterland*. Il en est de même de Dakar ou de Lagos. Seule l'Afrique australe échappe à ce schéma car l'exportation des produits miniers y stimule la création d'un réseau ferroviaire. Plus de 15 000 km y sont construits en soixante ans.

En l'absence d'investissements privés importants, l'État s'imposa comme le maître d'œuvre de la politique de développement, y compris économique comme en témoigne l'Office du Niger chargé d'initier l'irrigation pour étendre la culture du coton, la formation des producteurs africains, la création de villages dotés d'écoles, de dispensaires, l'ouverture de routes pour évacuer la récolte par camions, etc. Mais en dépit des efforts financiers et techniques, ce fut un gouffre financier et finalement un échec.

De plus ces politiques souffrirent toujours d'un manque de main-d'œuvre. Ce qui ramena aux anciennes pratiques coercitives. Les Africains furent incités à se salarier ou à développer les cultures de rente, ce qui les conduisit à entrer dans l'économie monétaire tout en se libérant de l'impôt. À Madagascar, le travail forcé est formalisé avec la création du Service de la main-d'œuvre pour les travaux d'intérêt général, assimilé au service militaire et avec une fonction d'éducation à la citoyenneté qui ne prime cependant pas sur l'extraction du travail à bas prix. L'autre versant de ces politiques fut la mobilité de la main-d'œuvre. Elle peut être saisonnière mais aussi plus durable : déplacement des *navetanes* (saisonniers recrutés pour récolter l'arachide au Sénégal) ; migrations des Mossi vers la Gold Coast pour les champs de cacao ; recrutements de coupeurs pour les chantiers forestiers du Gabon ; recrutement de Khroumen (hommes d'équipages et dockers) sur la côte occidentale de l'Afrique par les compagnies de navigation, etc.

En Afrique du Sud, la suppression de l'esclavage en 1834 cause un problème de main-d'œuvre. Les lois sur le vagabondage (cap Oriental) ou l'apprentissage des enfants (Transvaal), puis le *squatter system* tentent d'y remédier. Ce système autorise les anciens tenants du sol, ou ceux chassés des réserves par la pénurie de terre, à résider sur les fermes des Blancs, à y faire pâturer leurs troupeaux, à y entretenir une petite parcelle de terre pour l'autoconsommation, moyennant un travail variant entre 90 et 190 jours par an. Ces journées de travail garantissent l'exploitation des grandes plantations. En Orange et dans le Transvaal, la Plakkers Wet Squatter's Law de 1890 instaure des affectations autoritaires en interdisant l'installation de plus

de cinq familles par ferme. En règle générale, le déplacement des Africains est partout réglementé. Le *pass*, une sorte de passeport intérieur dont plusieurs versions existent aussi dans les colonies françaises, est le document administratif le plus connu.

Dans l'industrie minière, faute d'un approvisionnement suffisant en main-d'œuvre africaine, on fait appel à des immigrants asiatiques (Indiens, Chinois) : en 1905, 50 000 mineurs, soit le tiers des effectifs, sont des Asiatiques. L'arrêt du *coolie trade* encourage d'autres migrations interrégionales. Ainsi, les colonies portugaises, peu mises en valeur, se spécialisent dans la fourniture de mineurs. En 1909, le Mozambique signe avec le riche Transvaal voisin une convention, renouvelée à plusieurs reprises, prévoyant l'exportation annuelle de 100 000 travailleurs. De semblables dispositions sont prises également avec la Rhodésie, le Congo belge et l'Union sud-africaine. Pour lutter contre la désertion (au début du siècle la mortalité sur les chantiers est de l'ordre de 70 %), les compagnies minières mettent en place les *compounds*, vastes concentrations de travailleurs, autour de la ville minière de Kimberley d'abord, puis dans la région du Rand ensuite. Les mineurs africains y sont confinés pour la durée de leur contrat, achètent sur place ce dont ils ont besoin, les profits des boutiques allant aux compagnies diamantifères et aurifères qui les ont ouvertes.

En règle générale, migrations et essor du salariat stimulèrent un début d'économie de marché.

Mais le rôle prépondérant de l'État dans l'administration et l'exploitation des colonies s'accroît avec le temps. L'État ne se contenta plus de financer l'équipement, il devint aussi concepteur. À la veille de la guerre, si on note un changement dans les mentalités coloniales, les réalisations demeuraient encore médiocres. Le déclenchement de la guerre entraîna une réelle rupture. C'est la Grande-Bretagne qui ouvrit la voie en créant dès 1940 le Colonial Development and Welfare Fund. Parallèlement, du côté colonisé, un changement de mentalité se développa de même. La diaspora, malgré son nombre limité, en fut le déclencheur.

Les luttes anticoloniales entre les deux guerres

Le recensement général de la population française de 1901 dénombra quelque 1 150 Africains résidant en France. L'immigration coloniale se maintiendra à ce faible niveau jusqu'en 1914. Les autorités décidèrent en effet de faire venir en Europe des centaines de milliers d'hommes recrutés aux quatre coins de l'empire colonial et même de Chine.

Outre les centaines de milliers de soldats, dont il est question précédemment, plus de 390 000 autres « colonisés », parmi lesquels 150 000 Chinois, 132 321 Maghrébins, 48 955 Indochinois et 4 546 Malgaches, sont mis au travail dans les usines. Une grande majorité sera rapatriée à la fin des hostilités. Mais leur présence massive et relativement durable jette le pont entre la métropole et ses colonies dans les milieux populaires. D'après le recensement effectué par le ministère des Colonies en 1924, un quart des originaires de l'AOF présents en France résidait à Marseille. Ils travaillaient essentiellement dans le milieu des bateaux (marins, dockers, etc.). La communauté africaine installée en France est d'origine modeste mais la proportion de travailleurs fut rapidement dépassée par celui des étudiants vers la fin des années 1930.

Ils se joignirent aux intellectuels et intervinrent dans les débats politiques. Ils fondèrent des titres évocateurs comme *Le Messager dahoméen*, *Le Réveil colonial*, *Le Libéré* et *Les Continents*. L'un des buts est aussi de faire parvenir ces journaux dans les colonies en profitant

de la relative liberté de la presse qui régnait en métropole. D'abord en relation avec les socialistes, avec la Ligue des droits de l'homme et la franc-maçonnerie, ce réseau s'étendit à partir de 1921 vers les communistes. L'après-guerre vit incontestablement naître l'anticolonialisme de la deuxième génération. Celui-ci posa la problématique de l'indépendance nationale des peuples colonisés. Les communistes accompagnèrent ce changement. C'est lors du II^e Congrès de l'Internationale communiste qu'« une ligne de conduite particulièrement claire et nette » a été fixée quant à l'attitude des partis communistes face aux questions coloniales. Les communistes désormais deviendront le principal fer de lance des anticolonialismes métropolitains.

L'un des journaux pionniers fut *L'Action coloniale*. Celui-ci, en 1921, appela « les Noirs et les Jaunes qui aiment vraiment leurs frères, affreusement opprimés et qui veulent sincèrement l'amélioration de leur sort, à collaborer activement ». Nguyễn Ái Quốc, le futur Ho Chi Minh, publia un article dans le numéro d'avril 1921. Le mois d'après, les fondateurs de la Ligue française pour l'accèsion aux droits de citoyen français des indigènes de Madagascar (LFADCIM) intervinrent sur le cas malgache. Le communiste Paul Vaillant Couturier se félicita :

« [...] de la modestie des revendications malgaches actuelles. L'opposition [à celle-ci] n'aura pour effet que de rendre ces revendications plus fermes, plus profondes, plus étendues. Et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. Le grand Parti communiste de France et l'Association républicaine des anciens combattants défendront de toutes leurs forces les indigènes de Madagascar. Là encore, le capitalisme colonial, à l'image du capitalisme métropolitain, travaille à creuser sa propre fosse ».

Le Parti communiste finit par créer le Comité d'études coloniales et l'Union intercoloniale, aux positions plus radicales, pour fédérer ces organisations ou à tout le moins tenter de coordonner leurs actions jusqu'à la signature du pacte germano-soviétique en 1939.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre, les mouvements anticoloniaux, qui vont se développer aussi bien en métropole que dans les colonies, oscillent entre ces deux pôles, assimilationnisme et indépendance, ainsi que l'illustre la biographie des anticolonialistes africains de cette période.

Louis Hunkanrin, connu comme tirailleur « sénégalais », naquit à Porto Novo le 25 novembre 1886. Il passa, en juin 1904, le concours d'entrée à l'École normale de l'AOF de Saint-Louis. Affecté comme instituteur dans son pays natal à Ouidah, il rejoignit la franc-maçonnerie, très puissante dans le milieu des enseignants du primaire, et fonda une section de la Ligue des droits de l'homme. Dans le contexte colonial, ces obédiences s'apparentaient à l'anticolonialisme aux yeux de l'Administration. Aussi il fut révoqué en avril 1910. On le retrouve signant des articles anticolonialistes dans des journaux comme *Les Annales coloniales*, *L'Éclairer africain* et *La Démocratie* du Sénégal. En avril 1914, il apporta son soutien à Blaise Diagne lors de sa campagne électorale. Ce qui ne l'empêcha pas de craindre pour sa liberté car, après un bref retour au Dahomey, il se réfugia à Djoffin au Nigeria en décembre 1914. Condamné par contumace, il était passible d'un total de cinquante années d'emprisonnement et soixante-quinze ans d'interdiction de séjour. Il se remit sous la protection de Blaise Diagne, ce qui lui permit de sortir député de la clandestinité en 1918. En échange, il facilita le recrutement de 120 « volontaires » et s'engagea lui-même à Dakar le 18 septembre 1918. Après la guerre, Blaise Diagne le fit nommer secrétaire d'état-major au Commissariat général aux troupes noires. Il

participa au I^{er} Congrès panafricain. Il resta en contact avec la Ligue des droits de l'homme et le Comité d'action franco-musulman, dont le président était Édouard Herriot ; il rencontra Maurice Violette, Charles Lévy, Paul Vaillant Couturier, André Berthon, etc. Il adhéra au Parti socialiste et à l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC). Se radicalisant, il se brouilla avec Blaise Diagne. Bien qu'étant emprisonné lorsqu'éclatèrent les incidents de Porto-Novo en février 1923, Hunkanrin fut accusé d'en être l'instigateur et il fut condamné à dix ans d'assignation à résidence en Mauritanie. Libéré en septembre 1933, il regagna le Dahomey où il collabore aux journaux *La Voix du Dahomey* et *Le Courrier du Golfe du Bénin*.

Cette trajectoire en rappelle bien d'autres, comme celle de Jean Ralaimongo qui, avant de rentrer définitivement à Madagascar, fonde à Paris *Le Libéré*. Le premier numéro sort en avril 1923. René Maran, Fernand Gouttenoire de Toury et Charles Gide comptent parmi les premiers collaborateurs. *Le Libéré*, comme ses contemporains engagés dans l'anticolonialisme, dénonce « les méfaits de l'indigénat » que sont le poids de l'impôt et des travaux forcés. Plusieurs personnalités, qui formeront ceux qui vont diriger les colonies une fois indépendantes, forgeront leurs premières armes durant cette période.

Cette mutation de l'anticolonialisme, qui désormais s'interrogeait sur le futur de la colonie, est le résultat du constat que c'est un fait appelé à durer. Il s'agit donc de le réformer de l'intérieur, ce qui suppose sa connaissance. Les biographies des anticolonialistes montrent qu'un bon nombre d'entre eux étaient avocats, médecins, instituteurs, etc.

La colonisation a entraîné le bouleversement des structures économiques, sociales et politiques. Même si le nombre de gens effectivement touchés resta longtemps limité (en 1950, on estimait en Afrique française l'effectif des salariés à 2 % seulement de la population), l'impact colonial modifia toutes les sphères de la vie africaine.

Le nouveau cadre provoqua des déplacements de population et le développement des villes, centres du commerce colonial et de l'administration. Les paysans entrèrent dans le circuit d'exportation désormais dominé par les firmes européennes et les intermédiaires libanais, grecs ou indiens.

L'autorité politique antécoloniale fut supplantée par le droit imposé par les métropoles. Les croyances se transformèrent au contact du christianisme. Une minorité croissante participa au mode de vie et de pensée occidental. La colonisation était considérée comme un fait installé dans la durée. Implantée dans le bois de Vincennes, porte Dorée à Paris, l'Exposition coloniale internationale et des pays d'outre-mer représenta l'apothéose de l'empire français. Elle draina pendant plus de six mois, de mai jusqu'au 15 novembre 1931, quelque 8 millions de visiteurs venus se frotter à l'exotisme du vaste empire – 22 fois plus grand que la France.

À quelques jours de l'ouverture de l'exposition, les surréalistes diffusèrent un premier tract intitulé « Ne visitez pas l'Exposition coloniale ». Douze prestigieux intellectuels le signent (André Breton, Louis Aragon, René Char, etc.). Une « contre-exposition » ouvre ses portes au public, le 19 septembre 1931. Pratiquement sans moyens, la Ligue française contre l'impérialisme, qui n'avait que 300 membres, en fut l'organisatrice. La contre-exposition n'eut pas le succès escompté. Restée ouverte jusqu'en 1932, elle marque la réalité d'une opposition au colonialisme. Le Secours rouge international avait préparé des brochures anticolonialistes intitulées *Le véritable guide de l'Exposition coloniale*.

Durant la contre-exposition, des milliers de papillons imprimés par le Parti communiste français expliquent aux ouvriers français que : « L'impérialisme français lutte pour garder et exploiter les colonies. Le Parti communiste lutte pour la libération et l'indépendance des colonies. » ou « Les peuples coloniaux ne demandent pas des gouverneurs social-fascistes. C'est l'indépendance qu'ils réclament. » *L'Humanité* fustige dans la foire de Vincennes « l'apothéose du crime » dans de nombreuses colonies.

Pendant la même période, le SRI envoya à Madagascar un avocat défendre des communistes français et des anticolonialistes malgaches condamnés pour avoir participé à une manifestation. Me Foissin eut aussi pour mission de mettre sur pied des sections de la CGT et du Parti communiste, sections qui devinrent opérationnelles dans les années 1930. C'est sans nul doute durant l'entre-deux-guerres que les formes de résistance à la colonisation en Afrique empruntent les voies de la modernité, si on peut qualifier ainsi le fait que celles-ci adoptent les ressorts du politique métropolitain pour combattre la colonisation. Syndicats, premiers partis politiques commencèrent à se former en Afrique même tandis que les journaux d'opinions y faisaient leur apparition. Ils discutaient du statut présent mais aussi du futur des endroits où ils sont publiés. Durant la Seconde Guerre mondiale, les colonies africaines se tinrent relativement tranquilles en dépit de diverses sollicitations, plusieurs colonies firent même allégeance au régime de Vichy. Pourtant, pendant la guerre, les liens avec la métropole deviennent tenus et l'autarcie ne fut pas un vain mot. Les prestations se multiplièrent, certaines colonies furent soumises au blocus et il faudra l'intervention des troupes alliées pour les libérer de l'emprise vichyste.

Le tournant de la Seconde Guerre mondiale

En 1945, si le nationalisme toucha l'ensemble des pays européens, il n'épargna pas non plus l'Afrique, ainsi l'hypervalorisation de la race, comme le fit le mouvement de la négritude, était-elle assimilable au nationalisme européen ? C'était la forme d'un anticolonialisme qui s'était déjà affirmé dans l'entre-deux-guerres. Il se radicalisa progressivement. Comme le nationalisme, il était peu argumenté et ce d'autant plus que les composantes européennes étaient quasiment absentes en Afrique. Ainsi l'État-nation, le fait comme la notion, était absent dans l'Afrique sud-saharienne avant la colonisation. Et pendant la colonisation, des identités nationales fortes n'eurent pas le temps de se former à l'intérieur des découpages territoriaux coloniaux.

Le nationalisme en Afrique aura donc essentiellement un aspect culturel et essentialiste qui prit la forme d'une surévaluation d'un passé plus inventé qu'exhumé. Forgé par les élites éduquées dans les écoles coloniales ou métropolitaines, ce nationalisme a pour fonction initiale de s'opposer au colonialisme. Mais ces élites avaient commencé par prôner l'assimilation dans un premier temps. Parmi celles-ci, nées avant ou pendant la Première Guerre mondiale et ayant vécu une colonisation tout à la fois assimilatrice et paternaliste, on peut citer Senghor (Sénégal), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Modibo Keita (Soudan-Mali), Philibert Tsiranana (Madagascar), Léon M'Ba (Gabon). Les nouvelles générations de militants et de leaders africains, plus radicaux, plus attentifs à l'évolution générale du monde, apparurent de même formées par le syndicalisme ou par les universités de la métropole. Mais ce n'était pas qu'affaire de génération : aux radicaux Sékou Touré ou Ruben Um Nyobé (leader de l'Union des populations du Cameroun [UPC]), nés dans les années 1910-1920, s'opposèrent des « modérés » qui comptent des hommes jeunes comme Hamadou Ahidjo (adversaire de l'UPC au Cameroun)

ou David Dacko (Oubangui). Quoi qu'il en soit, au cours des années 1950, les modérés furent débordés par des éléments plus radicaux au sein des syndicats, des organisations étudiantes, des associations. Beaucoup, attirés par les idées marxistes, critiquèrent ouvertement l'impérialisme en invoquant la solidarité des colonisés et bientôt revendiquèrent l'indépendance immédiate. Dans quelle mesure la radicalisation des mouvements anticolonialistes africains résulte-t-elle aussi de la participation des Africains dans la Seconde Guerre ?

En France, environ 5 000 tirailleurs africains et malgaches, déserteurs ou évadés des camps de prisonniers, gagnèrent les rangs des Forces françaises de l'intérieur. Ils furent présents dans les maquis de 38 départements métropolitains. Ainsi 52 tirailleurs sénégalais du maquis du Vercors participèrent à la libération de Romans-sur-Isère le 22 août 1944, puis du quartier de la Part-Dieu, à Lyon, le 3 septembre 1944.

14 Africains font partie des 1 030 compagnons de l'ordre de la Libération, la plus prestigieuse des décorations de la France libre. Leurs faits d'armes sont nombreux. Le 4 septembre 1940, le tirailleur malgache Resokafany Justin, fait prisonnier en juin de la même année, s'évade du Frontstalag 135 à Rennes. Il réussit à gagner l'Angleterre grâce à l'aide de pêcheurs bretons. Il s'engage dans les Forces françaises libres. Affecté au 1^{er} régiment d'artillerie, il combat en Libye, en Tunisie et en Italie. Il tombe une nouvelle fois aux mains des Allemands et, le 11 juin 1944, pour la deuxième fois, il s'évade pour rejoindre les Forces françaises de l'intérieur dans la région de Châteauroux. Dans les rangs des maquisards, il participe activement à la libération de l'Indre avant d'être rapatrié en 1946 à Madagascar⁵.

Les motivations sont évidemment complexes car, outre l'amour de la France que leur prête la propagande officielle, nombreux sont aussi mus par des idéaux de liberté et de justice. Durant l'entre-deux-guerres, de nombreux Africains et Malgaches firent partie des brigades internationales pour défendre l'Espagne républicaine.

Ces anciens soldats furent souvent mal reçus, voire mal traités, lors de leur retour. Le massacre des tirailleurs démobilisés de Thiaroye, à Dakar au Sénégal, fut sans doute le drame le plus important mais il ne fut pas le seul. Plusieurs « tirailleurs sénégalais » furent tués par balles en décembre 1944, parce qu'ils réclamaient simplement leur solde aux autorités françaises. Thiaroye traduit l'incapacité des autorités de l'époque à saisir les changements de leur temps⁶. Pis, l'opprobre est jeté sur les tirailleurs rapatriables qui désormais apparaissent comme une menace pour la présence française en Afrique subsaharienne⁷.

Le 21 novembre 1944, un détachement de 1 280 tirailleurs sénégalais en provenance de Morlaix (Finistère) arrive à Dakar. Prisonniers des nazis, plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés et torturés. Une fois la guerre terminée, pour des raisons diverses, des discriminations grossières apparaissent dans le paiement de solde, notamment entre les soldats français et les tirailleurs. Ces derniers protestent. Plusieurs incidents avaient déjà éclaté en amont du fait de ces problèmes de solde. Les autorités françaises, lors des incidents de Thiaroye, firent tirer sur les manifestants, croyant à une mutinerie, et firent état de 24 morts et de 34 blessés sans donner de précision sur le sort réservé aux autres 1 200 restant.

Le retour des prisonniers de guerre au Sénégal coïncide avec l'éveil politique de l'Afrique noire qui attend des changements politiques, administratifs, économiques et sociaux. Thiaroye illustre l'incapacité de la France coloniale à comprendre les changements qui sont à l'œuvre⁸. À

Madagascar, en 1947, traités de la même manière, de nombreux militaires de la Seconde Guerre encadrent la rébellion. Si celle-ci dura plus de vingt mois avec des armes dérisoires contre 30 000 hommes, c'est sans doute grâce à ces soldats qui non seulement participèrent aux campagnes les plus difficiles de la guerre mais aussi aux actions des partisans français. L'insurrection de 1947, qui fit plusieurs dizaines de milliers de morts dont ceux qui décédèrent indirectement, fut une des premières en Afrique sud-saharienne.

Les hésitations de la décolonisation française, sinon la volonté de s'accrocher aux colonies, furent-elles infléchies par ces révoltes anticoloniales ? Le cas du Cameroun illustre à l'envie ces hésitations. En 1948, l'Union des populations du Cameroun (UPC), conduit par Ruben Um Nyobé, dirigeant radical, arrive à présenter à l'ONU les desiderata de son parti. L'UPC fut interdite après les émeutes de Douala en mai 1955. Recherchés par la police, des militants de l'UPC se réfugient dans les forêts, où ils formèrent des maquis, ou au Cameroun britannique voisin. L'insurrection commença chez les Bassa dans la nuit du 18 au 19 décembre 1956 : plusieurs dizaines de personnalités hostiles à l'UPC furent assassinées ou enlevées ; des ponts, des lignes téléphoniques et d'autres infrastructures furent sabotés. Des unités de la garde camerounaise réprimèrent violemment ces événements, ce qui entraîna le ralliement des paysans aux maquis. L'Assemblée territoriale fut élue au suffrage universel et avec un collège unique pour la première fois, en décembre 1956 ; M'Bida forma le premier gouvernement autonome en mai 1957 ; il fut remplacé par Hamadou Ahidjo en février 1958.

Dire aussi que la décolonisation s'est faite dans le calme n'est qu'à moitié vrai. En effet, la révolte de 1947 à Madagascar comme celui des Mau Mau (1952-1960) au Kenya sont contemporains des soulèvements en Afrique du Nord et en Asie. Les colonisateurs ont certainement tenu compte de ceux-là dans le processus de décolonisation, ou du moins dans celui plus immédiat de l'assouplissement du régime colonial.

1- R. Chaudensson, *Les Créoles*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2970, 1995.

2- La Première Guerre mondiale, c'est-à-dire la découverte de la guerre de masse n'affecta pas l'Afrique de manière lointaine. Le Portugal envoya en effet des troupes dans ses colonies africaines, au Mozambique, pour défendre les colonies des forces allemandes et au sud de l'Angola contre les troubles indigènes encouragés par les Allemands.

3- E. Derlin Zinsou et L. Zoumémou, *Kojo Tovalou Houénou, précurseur, 1887-1936 : pannégrisme et modernité*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004.

4- C. Kinata, *Les Ethnochefferies dans les Bas-Congo français : collaboration et résistance 1896-1960*, L'Harmattan, Paris, 2001.

5- M. Rive, *Les Tirailleurs africains et malgaches dans la Résistance*, www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=3909

6- Ce n'est qu'en 2006 que les 80 000 anciens combattants africains survivants recevront la même retraite que leurs frères d'armes français, à la suite de l'émotion provoquée par le film *Indigènes* de Rachid Bouchareb qui traite de manière romancée la condition des 23 % de l'armée française qui libérèrent la France.

7- J. Fargettas, « La révolte des tirailleurs sénégalais de Tiaroye », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Presses de Sciences-Po, 2006/4, n° 92, p. 117-130.

[8](#)- A. Mabon, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité », *Hommes et Migrations*, n° 1235, janvier-février 2002, p. 86-95.

Chapitre 13

La décolonisation française, une marche à reculons

LA SECONDE GUERRE MONDIALE et le rôle joué par l'Afrique sud-saharienne dans la mouvance de la France libre ainsi que les positions des deux plus grandes puissances sont, pour la France, autant d'éléments poussant au réexamen de ses liens avec les colonies, mouvement largement entamé chez les Britanniques.

La Seconde Guerre mondiale ébranla la position de la métropole et remit en question le maintien de la domination dans son empire colonial. La France, enlisée dans un régime parlementaire instable, n'avait pas perçu la montée du mouvement d'émancipation des peuples colonisés. N'ayant pas comme le Royaume-Uni d'expérience en matière de décolonisation, elle avait conservé l'illusion que quelques aménagements suffiraient à y maintenir son emprise.

La conférence de Brazzaville de janvier-février 1944 constitua une première étape de ces tâtonnements qui avec le recul donne l'impression que la décolonisation française se fait à reculons, avec tous les dommages collatéraux que cela entraîne, comme la révolte de Thiès¹ et surtout l'insurrection malgache de 1947. Elle se tint du 30 janvier au 8 février 1944 au Congo dit Brazzaville alors que la guerre n'était pas terminée. Organisée par le Comité français de la libération nationale (CFLN), son objectif est de déterminer l'avenir de l'empire colonial français qui a joué un rôle de premier plan dans la libération de la France. Elle réunit tous les responsables coloniaux de l'empire français, mais aucun Africain n'y est présent.

Le but principal était la définition d'une nouvelle politique coloniale : abolir le pacte colonial, établir les relations entre les colonies et la métropole sur une base nouvelle, décentraliser l'administration, faire participer les peuples de l'empire aux affaires à l'échelon local mais maintenir les colonies sous la tutelle de la France ; il ne fut pas prévu d'établir le *self-government* dans les colonies, même à terme. Une fédération sous l'appellation d'Union française paraissait la forme d'organisation préférée du général de Gaulle et de ses conseillers les plus proches.

Les objectifs du développement économique supposaient un effort considérable d'investissement. Au total, ils reprenaient la doctrine d'association défendue par Albert Sarraut deux décennies auparavant, pour faire bénéficier les peuples des progrès de la mise en valeur des richesses de leur pays.

Ces réformes étaient la réponse à la vague nationaliste qui soufflait sur l'ensemble des colonies. Une part grandissante des élites africaines y adhéra et tenta de lui donner une consistance comme en témoigne le mouvement de la négritude, même si paradoxalement, sur le plan politique, certains de ses promoteurs se prononcèrent pour l'assimilation. Le seul essai d'assimilation à grande échelle fut ébauché dans les 4 communes libres du Sénégal qui élisaient un député à l'Assemblée française depuis 1848. Elles furent dotées d'institutions municipales à l'instar de celles de la France et les habitants reçurent la faculté d'acquérir la nationalité française. Cette mesure fut mal accueillie autant par les colons menacés dans leurs prérogatives que par les Africains, qui récusèrent le postulat implicite de leur infériorité culturelle et raciale.

De plus la naturalisation fut utilisée à des fins souvent politiques car récompensant au compte-gouttes les plus fidèles zélateurs de la présence française. De ce point de vue, même si les résolutions de la conférence de Brazzaville paraissaient libérales en ce qu'elle accordait aux Africains ce à quoi les élites avaient aspiré depuis pratiquement le début de la colonisation, elles étaient à contre-courant de l'évolution générale.

Pourtant les réformes économiques, soutenues par des réformes sociales préconisées par la conférence de Brazzaville, s'adressaient aux masses rurales, ignorées pendant longtemps par les politiques coloniales. Développement d'une politique scolaire (primaire, secondaire, voire universitaire) pour former les cadres et la main-d'œuvre qualifiée, apte à s'adapter à la mécanisation ; renforcement de l'encadrement sanitaire, etc.

Le financement de ces orientations économiques et sociales était assuré par des capitaux publics à travers le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (le FIDES), mis en place en 1946. L'appel aux investissements privés ne connut pas plus de succès qu'auparavant. Néanmoins, si ce train de réformes, dans l'immédiat après-guerre, constitue une rupture par rapport à la politique antérieure, il s'agit là d'une tentative de relance de l'empire plus que d'une réforme de fond. Ainsi la création du franc des colonies françaises d'Afrique, le franc CFA, 1945, solidaire du franc métropolitain, assure la mainmise financière. Certes la conférence de Brazzaville entre dans le cadre de la renaissance de la France. Elle s'inspira de l'esprit libéral de la libération sur de nombreux plans mais elle fut également conservatrice sur de nombreux autres.

Le préambule de la Constitution montre en de nombreux points la volonté réformatrice en matière coloniale. Certains sont le fait de parlementaires africains. Ainsi la première Assemblée constituante (octobre 1945-mai 1946) adopte, sous la pression du député de la Côte d'Ivoire Houphouët-Boigny, la loi abolissant le travail forcé. Ces mesures ouvrent la voie à l'égalité des droits à travers la naturalisation qui est une forme de décolonisation. En ce qui concerne la réorganisation de l'empire africain, la Constitution la voit ainsi :

16. La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

17. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

18. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.

Dans la pratique, l'assimilation totale qui en résulte pose non seulement de nombreux problèmes pratiques mais de plus elle rencontre de vives oppositions autant de la part des colonisés que des métropolitains.

Le dilemme est posé ainsi, en termes techniques non dénués d'humour² :

« [...] Quand la proportion des indigènes-citoyens augmente : si l'on n'augmente pas leur représentation, il y a disparité de traitement du corps électoral, ce qui blesse l'équité politique ;

si l'on augmente leur représentation à due concurrence, des citoyens de fraîche date peuvent devenir l'arbitre entre les partis dans la métropole, déplacer la majorité et bientôt peut-être la constituer à eux seuls. À la limite, le code civil des Français est voté par une majorité de polygames et, pour noircir le tableau, le code pénal, par des fils d'anthropophages. Avant que cette limite soit atteinte, il faut trouver autre chose. »

Sur le terrain, les électeurs malgaches envoient à l'Assemblée constituante deux nationalistes. Ils confirmèrent leur choix en les renvoyant à l'Assemblée nationale quelques mois plus tard, en leur adjoignant un autre élu faisant partie de la même mouvance. Les trois députés se dépêchèrent de déposer sur le bureau de l'Assemblée le 21 mars 1946, en s'inspirant de la Charte de San Francisco et de l'exemple d'Ho Chi Minh, une proposition de loi faisant de Madagascar « un État libre, ayant son gouvernement, son parlement et son armée, au sein de l'Union française ». Mais la proposition se heurta à l'attitude dilatoire des partis, le PCF compris. Le MRP joua du tribalisme en arguant que Raseta et Ravoahangy ne représentaient que les « Hova », un groupe ethnique concurrent des Français lors de la conquête. Les trois élus tentèrent de faire admettre l'idée d'un référendum qui permettrait à Madagascar de choisir un statut d'État associé dans l'Union française. Mais finalement, l'île resta un territoire d'outre-mer dans la République une et indivisible, et le Gouvernement imposa par décret ses cinq assemblées provinciales coiffées par une assemblée représentative siégeant à Tananarive. Les députés représentant Madagascar collaborèrent avec Houphouët-Boigny pour faire adopter la loi du 11 avril 1946 abolissant le travail forcé, le Code de l'indigénat et la justice indigène. Et la loi Lamine-Gueye du 25 avril 1946 fit citoyens français tous les administrés de l'empire français, une vieille revendication des anticolonialistes malgaches depuis l'entre-deux-guerres. Les trois députés jouissaient auprès des Malgaches d'un prestige important.

Leur parti politique, le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM), créé à Paris en février 1946, a des sections dans toute l'île, bénéficiant des réseaux mis en place depuis les années 1930. Joseph Ravoahangy en était le chef incontesté. Il bénéficiait de même d'une popularité certaine auprès des tirailleurs en attente de rapatriement en 1946. En juillet 1946, il obtint le retour de plus de 6 000 d'entre eux. Leur rancœur contre une France jugée ingrate bien plus que le discours qu'il leur adressa à Cherbourg, le 13 juillet 1946, devait faire de nombre d'entre eux des militants actifs du MDRM, et des cadres de l'insurrection de 1947.

Dans une telle atmosphère, les réformes semblent arriver tardivement, ainsi que l'illustre le sort fait à l'Union française qui semble, même à l'époque, une étape de plus vers l'indépendance.

L'Assemblée de l'Union française

La Constitution du 27 octobre 1946, fondatrice de la IV^e République et en vigueur jusqu'en 1958, instaure l'Union française et renforce la voie assimilationniste. Son titre VIII modifie le statut des colonies, largement inspiré des résolutions de la conférence de Brazzaville. L'empire colonial devient l'Union française, et les colonies des départements et territoires d'outre-mer. Les sujets deviennent, du même coup, citoyens. Ce cadre juridique abolit le Code de l'indigénat – caractérisé par le travail forcé et la justice indigène spéciale – et donne un statut aux colonies françaises proche de celui du Commonwealth britannique.

L'Assemblée de l'Union française couvre toute la durée de la IV^e République (1947 à 1958).

Elle doit sa création à la volonté de prendre en compte la réalité de la République française à cette date. Celle-ci comprend la France métropolitaine, les départements (l'Algérie) et territoires d'outre-mer, les territoires (le Togo et le Cameroun) et les États associés d'Indochine, du Maroc et de la Tunisie. Composée de conseillers élus pour la première fois en 1947, elle a vu son influence diminuer dans les années 1950. Durant cette période où les questions liées à la décolonisation sont fondamentales, l'Assemblée de l'Union française a vu son importance décliner au fil des années en raison de l'évolution politique et de la crise des institutions qui permit le retour du général de Gaulle au pouvoir. Le rôle de l'Assemblée de l'Union française reste méconnu car ses avis ne s'imposaient ni au Parlement ni au Gouvernement. Mais elle fut une référence en Afrique noire, où elle jouissait d'un grand crédit, ainsi plusieurs membres importants du MDRM malgache étaient des conseillers de l'Union, titre que portaient ses membres. De par la Constitution, tous les décrets et les lois relatifs aux territoires d'outre-mer n'étaient pris ou votés à Paris qu'après l'avis de l'Assemblée de l'Union française, où les élus d'outre-mer n'étaient pas minoritaires.

Cette atmosphère libérale de l'après-guerre insuffla en Afrique même un vent de liberté quasi similaire à celui qui soufflait en Europe. Elle permit la constitution de nombreux partis politiques dont le Rassemblement démocratique africain, le seul sans doute à porter une vision postcoloniale. Affilié au Parti communiste français jusqu'en 1952, le RDA fut systématiquement réprimé dans toute l'Afrique francophone et particulièrement en Côte d'Ivoire. Le RDA fédère des partis politiques fondés à l'issue du congrès de Bamako (18-21 octobre 1946). En furent les artisans Félix Houphouët-Boigny, qui deviendra ministre dans le gouvernement français et le premier président de la République de la Côte d'Ivoire à son indépendance et Modibo Keita, qui deviendra le premier président du Mali indépendant.

Son affiliation au Parti communiste français provoqua l'hostilité de nombreux partis territoriaux africains mais surtout la répression de l'administration coloniale française. Celle-ci vit en ce parti à la composition pourtant disparate un ennemi. Le RDA prônait la constitution d'une sorte d'États-Unis d'Afrique, mâtinée de communisme. Les débuts de la guerre froide aidant, son affiliation au PCF en faisait un parti travaillant pour Moscou, dans les représentations de ses adversaires. La réalité était plus complexe.

En tous les cas, les tracasseries dont il fut victime montraient les limites des libertés accordées aux Africains. Plus que le gouvernement central où il existait aussi des adversaires des libertés accordées à l'Afrique, c'est au niveau des administrations locales que venaient les plus graves menaces, ils étaient appuyés en cela par les communautés de Français installés dans les colonies, qui n'étaient pas tous des colons mais qui voyaient ces avancées démocratiques en Afrique comme une menace à leur position. Le meilleur exemple de menaces sur les libertés démocratiques fraîchement acquises vint de Madagascar. En effet, de mars 1947 à la fin de l'année 1948, une insurrection y éclata, notamment sur la côte est. Celle-ci offrit l'occasion aux autorités locales d'accuser et d'éliminer le MDRM, parti politique aux positions indépendantistes modérées. La répression dura jusqu'à fin 1949. Le bilan fut sévère :

- six condamnations à mort, dont celles de deux députés de l'Assemblée nationale française, Raseta et Ravoahangy ;
- huit condamnations aux travaux forcés, dont celle du député Jacques Rabemananjara ;
- deux condamnations à la réclusion à vie, dont le sénateur Ranaivo.

Pour toute l'Afrique francophone, le message fut clair : les récentes conquêtes démocratiques en Afrique avaient besoin d'être constamment défendues pour être préservées.

L'Assemblée de l'Union française semblait être un cadre qui s'y prêtait, même si ses élus eux-mêmes se virent interdire des réunions publiques dans les territoires. Et elle fut incapable de protéger certains de ses membres de condamnations plus lourdes. L'Assemblée avait une composition paritaire entre l'outre-mer et la métropole, qui lui donnait l'image d'une institution démocratique. Même dotée de simples pouvoirs consultatifs, l'Assemblée de l'Union française incita le gouvernement français à entreprendre d'importantes réformes. Sa stabilité contraste avec la fragilité des institutions de la IV^e République (23 gouvernements en douze ans) qui doit faire face à l'épuration, à la reconstruction économique, à la réconciliation avec l'Allemagne, aux troubles et soulèvements armés dans les colonies (Indochine 1945, Madagascar 1947, Maroc 1952, Tunisie, Algérie 1954, guerre froide). En 1956, dans cette atmosphère délétère, la loi Defferre ou loi-cadre impulse une nouvelle vie politique dans les colonies qui sera déterminante dans la décolonisation dans la mesure où elle contribuera à un renouvellement de la classe politique et à une libéralisation incontestable en de nombreux territoires de l'Afrique francophone.

En effet, dans les colonies françaises en Afrique, tous les pouvoirs appartenaient à un gouverneur général, nommé par décret du président de la République, surnommé de ce fait « proconsul ». L'assemblée territoriale élue, qui siège à ses côtés, n'a qu'un rôle consultatif. Or, depuis 1946, tous les Africains sont devenus citoyens français mais majoritairement privés du droit de vote, et les mécontentements jaillissent de toute part.

Parmi les élus africains, Félix Houphouët-Boigny et Léopold Sédar Senghor proposent des mesures afin de canaliser les revendications. Elles ont pour but d'élever le niveau de vie des populations, d'assurer à tous l'égalité des droits et de mettre fin à la ségrégation raciale. Pour eux, le seul moyen d'éviter un embrasement général est d'accorder à l'Afrique française son autonomie. Il n'est pas question de sortir de la République française mais de l'aménager « pour que dans la cité française, chaque peuple d'outre-mer puisse vivre avec son génie propre, fécondé par l'esprit français, [...] pour que nous puissions vivre en paix, différents certes, mais ensemble ».

Lors de sa déclaration d'investiture, le 31 janvier 1956, Guy Mollet, nouveau président du Conseil, annonça que le gouvernement entendait « amener les territoires d'outre-mer à gérer démocratiquement leurs propres affaires ». Député socialiste des Bouches-du-Rhône depuis 1946 et maire de Marseille, Gaston Defferre, le nouveau ministre de la France d'outre-mer partageait l'analyse des deux Africains, il avait fait partie de la commission d'enquête envoyée à Madagascar à l'occasion de l'insurrection. Pour lui, seule une procédure d'urgence pouvait permettre les réformes dans les colonies. Le Parlement vota les principes généraux de la loi et laissa au gouvernement la charge de fixer par décrets les modalités de leur mise en œuvre. Cette loi-cadre fixait au Parlement et au gouvernement des délais impératifs : tous les décrets devaient être soumis avant le 1^{er} mars 1957 au Parlement, qui serait dans l'obligation de se prononcer à leur sujet dans un délai de quatre mois.

Moins d'un mois après la formation du gouvernement, Gaston Defferre proposa, le 29 février 1956, à l'Assemblée nationale un projet de loi-cadre et, moins de quinze jours plus tard, il s'adressa à l'Assemblée ainsi :

« Trop de fois, au-delà des mers, les Français ont donné l'impression qu'ils n'étaient pas capables d'agir en temps utile... Aujourd'hui... si nous savons dominer les événements, si nous savons les devancer, alors nous pourrions rétablir [en Afrique noire] un climat de confiance et de concorde... »

La loi-cadre énumérait en 15 articles les réformes et les grandes lignes de leur réalisation. En premier lieu, elle instituait le suffrage universel et le collège unique dans tous les territoires. Elle établissait des conseils de gouvernement, composés de 5 membres élus par l'assemblée locale et de 4 fonctionnaires nommés par le gouverneur général. Ils étaient « dotés d'une large compétence qui embrassera toutes les questions d'intérêt local ». Les pouvoirs des assemblées territoriales furent élargis. L'Administration devrait faciliter l'intégration et la promotion des autochtones. La loi-cadre Defferre a permis à la IV^e République d'éviter la généralisation des conflits en Afrique. Mais la publication des vingt décrets d'application fut si lente que, lorsque le général de Gaulle devint le dernier président du Conseil de la IV^e République deux ans plus tard, l'Afrique française était, de nouveau, à la veille d'exploser. La Constitution de 1958 transforme l'Union française en une « Communauté française » et donne leur autonomie aux colonies.

La Communauté française

Revenu au pouvoir en 1958, le général de Gaulle appelle les territoires d'outre-mer à devenir membres d'une Communauté française, pavant le chemin vers l'indépendance à tempérament. Le 28 septembre 1958 a lieu le référendum par lequel tous les territoires de l'ancienne AOF – sauf la Guinée – acceptèrent le statut d'État membre. Dans de nombreux territoires, lors du référendum, les votes furent canalisés par les agents du gouvernement, administrateurs coloniaux recevant des instructions. La mise en place de la Communauté française fit avancer les territoires français de l'Afrique subsaharienne vers une indépendance fortement encadrée.

Néanmoins, la Communauté éclata sous l'effet de forces centrifuges, encouragées par l'indépendance obtenue par plusieurs États voisins comme le Ghana, la Guinée puis le Togo et le Cameroun. Elle se disloqua aussi du fait de la rivalité entre dirigeants africains fédéralistes (parmi lesquels Léopold Senghor, qui veut reconstituer les fédérations d'AOF et d'AEF) et confédéralistes (comme Félix Houphouët-Boigny, partisan d'une association franco-africaine sans instance intermédiaire entre la Communauté et les territoires). L'incapacité des dirigeants à se mettre d'accord, notamment sur les contours des fédérations africaines, aboutit aux déclarations d'indépendance de l'année 1960. L'influence de Paris resta très forte sur les gouvernements africains indépendants, mis à part la Guinée. Jusqu'au début des années 1970, les consuls français siégeaient dans les assemblées provinciales de Madagascar, discutant des budgets des provinces. Pourtant, symbole de la souveraineté, la monnaie de nombreuses anciennes colonies françaises resta apparentée au franc et les réserves en devises gardées par le Trésor public français. Des bases militaires françaises furent maintenues dans des territoires anciennement colonisés.

L'intervention coloniale avait transformé la notion de pouvoir. Elle a déconsidéré et détruit la culture politique africaine en mettant en place une culture politique hybride reposant sur la coercition, la soumission légitimée par la violence. En effet, l'État colonial a repris à son compte les éléments les plus rétrogrades et par conséquent répressifs des cultures politiques locales. Le

meilleur exemple de cet *Indirect Rule* à la française fut l'essor de la secte Mouride au Sénégal, fondée par le cheikh Amadou Bamba (1850-1927). Cette secte fut d'abord combattue par les Français, qui exilèrent Bamba de 1895 à 1907. À sa mort, il comptait 100 000 fidèles. Ses successeurs organisèrent autour de Diourbel et de Touba un véritable État centralisé fondé sur la production d'arachide, dont ils garantirent la survie par le loyalisme qui leur assurait la protection de l'administration. Celle-ci passa désormais par l'autorité quasi féodale des marabouts pour transmettre ses directives.

Ce fut encore plus net en pays animiste où, après avoir dans un premier temps travaillé à éliminer les chefs récalcitrants, l'Administration songea à pallier la pénurie de ses effectifs en s'attachant leur concours, sans pour autant renoncer au gouvernement direct incarné, depuis 1910, par le Code de l'indigénat, qui permettait à l'administrateur de statuer seul sur les délits mineurs (jusqu'à 15 jours de prison). Ces nouveaux chefs administratifs de canton ou de village différaient totalement des chefs de naguère. Choisis pour leur docilité et transformés en petits fonctionnaires mal payés, ils devaient se contenter d'assurer la transmission entre le commandant de cercle et les populations dont ils exigeaient des contributions. Méprisés et haïs par les villageois, ils furent parfois doublés par l'héritier véritable et clandestin, là où le niveau de désagrégation de la société le permettait encore. Ils entrèrent en conflit, après la guerre, avec la nouvelle génération de l'élite instruite qui réclama leur suppression au profit de réelles réformes institutionnelles et politiques. Le chef devait donc percevoir des impôts mais il devait les reverser entièrement à l'administration ; il vivait d'un salaire qu'on lui supprimait au moindre manquement.

Selon le rapport de l'inspecteur des colonies Maret en 1930 : « Il n'est pas le continuateur de l'ancien roitelet indigène... même quand il y a identité de personne, il n'y a plus rien de commun entre l'état de choses ancien et le nouveau. Le chef de canton, fut-il le descendant du roi avec lequel nous avons traité, ne détient aucun pouvoir propre. »

Les principaux États africains ont été militairement détruits au tournant du siècle. Lorsqu'elles subsistaient, les royautés étaient réduites à un rôle purement rituel. Les institutions antérieures perdirent leur caractère sacré en devenant des rouages administratifs. La colonisation française utilisa les hiérarchies, mais sans les consolider. Après la fin de la domination coloniale française, la position des chefs s'effondra, contrairement à ce qui se passa du côté britannique. Le projet nationaliste dans les colonies françaises se limita bien souvent à une imitation de la France, ce qui explique que seuls les plus dociles arrivèrent au pouvoir pour faire perdurer la mainmise de l'ancienne puissance tutélaire.

1- S. Ousmane, *Les Bouts de bois de Dieu*, 1960, réédition Presse Pocket 1971. L'auteur relate l'histoire de la grève des cheminots du Dakar-Niger qui, du 10 octobre 1947 au 19 mars 1948, immobilisa plus de 1 500 km de lignes. À Bamako, à Dakar, les cheminots s'organisèrent pour mener à bien leurs luttes. Mais c'est à Thiès que les autorités interviennent dès les premiers jours.

2- H. Culman, *L'Union française*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1950.

Chapitre 14

La décolonisation britannique

LE COMMERCE MARITIME a poussé les Anglais à l'aventure coloniale. Leurs comptoirs bien placés, en Zambie, à Freetown, sur la Côte-de-l'Or, aux bouches du Niger, servirent de base à la constitution d'un vaste Empire africain, plus peuplé et mieux doté sur le plan géographique que celui des Français. Les Anglais développèrent leur expansion suivant les grands axes du commerce mondial, l'empirisme et le libéralisme furent les principaux inspirateurs de leur politique coloniale. Le respect des chefs locaux et de leur prestige explique les faibles effectifs de l'administration britannique et la décentralisation des pouvoirs, l'enseignement fut laissé aux missionnaires chrétiens ou aux marabouts indigènes. Des gouverneurs, assistés par des Conseils exécutif et législatif, composés de hauts fonctionnaires avec des membres nommés, légiférèrent par ordonnances. Le gouvernement indirect (*Indirect Rule*) s'inspirait de celui de l'Inde et de l'Ouganda et correspondait à la modicité des budgets dans des pays avec une économie monétaire faible ou inexistante.

La gouvernance coloniale anglaise associa les chefs africains au gouverneur anglais, dont ils seront les délégués, les piliers de l'ordre colonial. Ils furent dotés de tribunaux, de budgets, de services techniques ; leur prestige, sous le contrôle de conseillers britanniques discrets, fut soigneusement entretenu. Sir Frederick Lugard (1858-1945) a développé la doctrine de l'administration indirecte, qu'il avait appliquée au Nigeria (1900-1906), dans un livre : *The Dual Mandate in British Tropical Africa* (1922) . Il écrivit : « L'effort doit être d'empêcher la dénationalisation, de développer le pays suivant les lignes indigènes. » L'Europe, concluait-il, a un double mandat : « développer le continent à son bénéfice et assurer le progrès des Africains ».

Le lugardisme triompha dans le Nigeria du Nord, où les émirs peuls devinrent ses associés convaincus. Par contre, dans le sud-ouest du Nigeria, régi par des chefferies, et surtout dans le sud-est, l'application forcée de la doctrine de Lugard entraîna des troubles. Les difficultés apparurent davantage avec les évolués (*educated*) formés dans les universités anglaises ou américaines, les commerçants et les riches planteurs. Ces nouvelles catégories sociales citadines réclamaient la participation aux affaires et voyaient les autorités traditionnelles alliées du pouvoir colonial comme autant d'obstacles à leur ascension sociale et politique. Dans tous les cas, l'idée directrice de toutes les interventions de l'administration coloniale britannique était sa croyance que chaque société contient la forme de gouvernement qui lui convient le mieux.

Idéalement, la relation devrait être mutuellement bénéfique comme l'avait exposé Lugard, Les Européens avaient accès aux ressources de l'Afrique pour le bénéfice de toute l'humanité. En retour, ils introduiraient les Africains, considérés comme retardés, aux bénéfices de la civilisation moderne, de l'instruction, de la médecine et de la prospérité économique. Malheureusement, la réalité était plus compliquée : les territoires avaient été acquis au milieu des circonstances confuses du *scramble*. La grande majorité de l'Afrique anglaise fut toujours sérieusement sous-capitalisée, les capitalistes britanniques furent lents à y investir. Les avantages économiques ou autres de nombreuses régions n'apparurent pas immédiatement ; ils demandaient beaucoup d'investissements et des infrastructures efficaces avant de devenir profitables. Des aides

modestes avaient été nécessaires pour installer les gouvernements coloniaux. Mais comme pour la colonisation française, les colonies devaient se financer elles-mêmes. Cela signifiait donc l'impôt. Pour s'acquitter des impôts, les Africains durent soit développer les cultures spéculatives qu'ils pouvaient vendre ou accepter un travail salarié. Les cultures spéculatives signifiaient exportation, et les salaires résultaient d'un travail pour pourvoir le territoire d'équipements. Ce n'est qu'en 1929 que le gouvernement britannique accepta de fournir des fonds pour développer les colonies, fournitures distinctes des dispositions pour faciliter les emprunts, rendus possibles depuis 1899. De toutes les manières, les Anglais ne perdaient jamais de vue le fait que, bien que ne doutant pas de pouvoir apporter un bon gouvernement à l'Afrique, leur but premier était le commerce et que de bonnes relations commerciales pouvaient être développées avec les partenaires africains, sans détruire totalement les régimes politiques africains. Néanmoins, la présence coloniale ne pouvait agir autrement qu'en dérangeant la société africaine et en provoquant des résistances.

Là où les systèmes politiques traditionnels étaient dispersés à l'extrême ou, bien antérieurement, imprégnés d'occidentalisme (pays Yoruba et Fanti), l'Indirect Rule fut un échec. Les populations réfutèrent l'autorité des *Warrants Chiefs* (Nigeria), *Paramount Chiefs* (Ghana) ou *Official Headmen* (Kenya) – analogues aux chefs de canton de l'administration française – investis par la puissance coloniale de pouvoirs que la coutume ne leur avait jamais reconnus. Les élites reprochèrent aux chefs traditionnels (*Obas* Yoruba ou chefs *Akan* du Ghana) d'incarner les intérêts de la fraction la plus inculte et la plus rétrograde de l'aristocratie, et à l'Indirect Rule de prôner le respect des coutumes dans le seul but de maintenir la barrière raciale.

La méthode britannique : dominion, Commonwealth

L'expérience de décolonisation est ancienne pour la Grande-Bretagne. La première étape fut la transformation de certaines de ces colonies en *dominion* (voir première partie : l'effacement de l'empire britannique en Asie). Après la Première Guerre mondiale, les dominions ont commencé à chercher une nouvelle définition constitutionnelle et remodeler leurs relations avec la Grande-Bretagne. À la Conférence impériale de 1926, les Premiers ministres des pays participants adoptèrent le rapport Balfour qui définit les dominions comme des communautés autonomes au sein de l'empire britannique, égales en statut, en aucune façon subordonnées les unes aux autres dans tout aspect de leurs affaires internes ou externes, bien qu'elles soient unies par une allégeance commune à la Couronne, et librement associées comme membres du Commonwealth britannique des nations. Cette définition a été incorporée dans la législation britannique en 1931. La Seconde Guerre mondiale, ses conséquences et l'essor du nationalisme vont réactiver ce processus au bénéfice de l'Afrique.

Après la guerre, son retrait de l'Inde débarrassa l'Angleterre du fardeau de la défense de l'empire, elle pouvait désormais s'occuper de sa propre reconstruction. Et le gouvernement travailliste avait lancé un ambitieux programme coûteux de réforme sociale pour satisfaire sa propre classe ouvrière.

En matière coloniale, le Premier Ministre britannique Clement Attlee et son collègue, Ernest Bevin, croyaient que la reprise économique et la survie de la livre sterling comme monnaie d'échange passaient par une intégration plus étroite avec les vieux dominions « blancs », en

particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. La « zone sterling », qui comprenait l'empire, le Commonwealth et certains autres pays, représentait la moitié du commerce mondial dans l'immédiat après-guerre. Ce n'était pas simplement un impératif économique mais aussi géostratégique face à la menace soviétique. Cette réévaluation de la situation internationale amena à la réinvention du Commonwealth en 1949. Les autorités reconnurent la nécessité d'accorder plus d'autonomie gouvernementale et même l'indépendance à certaines de leurs possessions les plus précieuses, à la condition qu'elles restent dans la sphère d'influence financière et stratégique britannique, l'indépendance du Ghana en 1957 peut être comprise dans cette perspective.

Ces mesures s'avéraient d'autant plus nécessaires que des révoltes commençaient à éclater dans les colonies africaines britanniques, la plus spectaculaire étant celle des Mau Mau (1952-1956). Les projets de développement n'arrivaient plus à contenir l'essor du nationalisme, en particulier là où la présence de colons, comme au Kenya et en Rhodésie, exacerbait les conflits fonciers. La crise de Suez en 1956 fut une autre révélation brutale de la faiblesse financière et militaire de la Grande-Bretagne.

Pour éviter d'être entraînée dans une coûteuse guerre contre les mouvements nationalistes, la Grande-Bretagne se retira à la hâte de la plupart des colonies restantes. Si en 1959, il était prévu d'accorder un certain degré d'autonomie gouvernementale pour le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika, tous trois devinrent indépendants entre 1961 et 1963.

Le Commonwealth, que ces anciennes colonies rejoignirent, devint même une tribune anticoloniale accélérant le processus. Les nouveaux États qui y adhérèrent condamnèrent la révolte des colons blancs de Rhodésie du Sud en 1965 que la Grande-Bretagne ne réussit pas à arrêter. L'Afrique du Sud, pourtant un des membres fondateurs en 1931, fut expulsé du Commonwealth, en 1961, à cause de sa politique d'apartheid. Ces changements d'attitude du colonisateur britannique ne se firent pas de manière paisible par des négociations car plusieurs révoltes et menaces de révoltes les précédèrent. Loin d'être non-violente comme le montrent la révolte Mau Mau et sa féroce répression (11 000 morts), la décolonisation britannique est aussi considérée comme précoce.

La croissante conscience du nationalisme fut la principale force poussant au processus de décolonisation. Il joua un rôle important en intensifiant la pression sur les autorités coloniales, pour qu'elles accordent l'indépendance. La formation des mouvements de libération sur le continent, du Cap au Caire, de la Gold Coast à Zanzibar, était en augmentation et tous étaient susceptibles de mobiliser les foules.

Le nationalisme dans les colonies britanniques

La Seconde Guerre mondiale stimula le nationalisme dans les colonies africaines de la Grande-Bretagne. La particularité de ce dernier était ses liens avec le panafricanisme, notamment celui prôné en Amérique du Nord. Dès 1945, le congrès panafricain de Manchester en Angleterre fit appel aux expériences communes de la « négritude » et prôna la libération de tous les Noirs du monde entier. Les dirigeants africains devinrent progressivement plus influents dans le mouvement aux dépens de personnalités afro-américaines ou provenant des Caraïbes. Après 1945, leur cible fut la domination coloniale et leur but l'enracinement du mouvement en Afrique.

Le succès du panafricanisme chez les dirigeants nationalistes africains des colonies britanniques s'explique par le fait qu'il permettait de surmonter à la fois le régionalisme et le clivage ethnique, en soulignant les caractères partagés et l'oppression commune. Dans les années 1950, le panafricanisme a profondément influencé la plupart des dirigeants des mouvements africains : Kwame Nkrumah au Ghana, Jomo Kenyatta au Kenya, Julius Nyerere en Tanzanie, Kenneth Kaunda (1964-1991) en Zambie, Haïlé Sélassié (1892-1975) en Éthiopie, Albert Luthuli (c. 1898-1967) en Afrique du Sud et Nnamdi Azikiwe (1904-1996) au Nigeria.

Kwame Nkrumah, considéré comme le père du panafricanisme « africanisé », fut une des plus grandes figures emblématiques du nationalisme dans les colonies anglaises d'Afrique. Formé aux États-Unis, il avait été profondément influencé par la lutte des Afro-Américains en faveur des droits civils. Il en a souligné les similitudes avec celles des peuples africains. Kwame Nkrumah considérait le panafricanisme « africanisé » comme une sorte de nouvel universalisme qui devait transcender les différences régionales et ethniques. L'africanité devait se matérialiser dans l'idéal des États-Unis d'Afrique indépendants, sans pour autant qu'un théoricien n'ait réussi ou voulu la théoriser.

Mais le panafricanisme était divisé. Nnamdi Azikiwe, comme Kwame Nkrumah, rejetait l'hypervalorisation de l'africanité qui glorifiait les chefferies dont l'autorité coloniale s'était fait les alliées à travers l'administration indirecte. Mais il n'était pas non plus favorable à la notion d'une Afrique unie selon Nkrumah. Il préconisait le maintien des frontières coloniales pour les futures nations africaines indépendantes. Avec de fortes nuances, ces clivages se retrouvaient chez les dirigeants africains des colonies francophones.

Mais partout en Afrique, le panafricanisme renforça la fierté d'être africain, et l'histoire africaine a été utilisée pour bâtir une identité nationale. C'est à ce moment-là que naquit l'historiographie africaine dans son sens académique. Cheikh Anta Diop entreprit ses premières recherches historiques dans les années 1940, au moment où l'Afrique noire ne constituait pas un « champ historique intelligible » pour reprendre une expression de l'historien britannique Arnold Toynbee. L'opinion publique en était restée à l'image d'une Afrique en dehors de l'histoire, vision qualifiée d'hégélienne et pourtant véhiculée encore par le président Nicolas Sarkozy dans les années 2000.

De nombreux dirigeants nationalistes se sont inspiré des travaux et des souvenirs sur les empires passés (le Mali et Asante), des réalisations (comme ceux du Grand Zimbabwe et de l'Égypte antique) et des dirigeants (Shaka Zulu [c. 1787-1828] et l'empereur éthiopien Ménélik [1844-1913]) pour susciter et développer la fierté chez les peuples africains tout en critiquant l'idée de la supériorité européenne. En 1950, comme dans la plupart des colonies africaines, y compris francophones, la domination coloniale a engendré la naissance de trois tendances chez les intellectuels urbains nationalistes : les partisans du *statu quo* qui collaboraient avec le colonisateur, les nationalistes modérés et les nationalistes radicaux. Les individus naviguaient généralement entre ces trois postures, au gré des circonstances comme le montrent de nombreuses biographies de personnalités dirigeantes des mouvements nationalistes africains : Houphouët-Boigny par exemple.

Dans ce même mouvement de revalorisation du passé africain, les femmes tentèrent de s'y faire une place. Les gouvernements coloniaux, comme ceux de la Rhodésie, du Kenya ou de l'Afrique du Sud, ont cherché à restreindre les déplacements de femmes, en particulier dans les

zones urbaines. Le rôle des femmes, lors des manifestations, boycotts, des grèves et de luttes armées, reste peu étudié. Au Kenya, au Zimbabwe et dans d'autres colonies, notamment les portugaises qui se sont engagées dans la lutte armée, les femmes prirent une participation importante. Globalement, leur impact sur les mouvements anticoloniaux et nationalistes à travers l'Afrique est profond mais méconnu.

Mais à côté de ce nationalisme intellectuel essentiellement urbain existait un autre, plus enraciné dans la ruralité et suscité sans doute par la relative préservation d'une certaine africanité à travers le système de l'Indirect Rule. Les Mau Mau sont un des exemples de ce genre de mouvement, qui prôna le retour à une authenticité africaine à travers la lutte anticoloniale née des problèmes fonciers. Le soulèvement des Mau Mau eut lieu au Kenya, entre 1952 et 1960. Un groupe de Kikuyu appelé Mau Mau s'opposa à l'armée britannique épaulée par des auxiliaires kenyans et des Kikuyu anti-Mau Mau. Le mouvement n'a pas réussi à mobiliser l'ensemble de la colonie, comme lors de la rébellion de Madagascar en 1947 à laquelle on le compare volontiers. La capture du chef Mau Mau Dedan Kimathi le 21 octobre 1956 marque la défaite de l'insurrection et la fin de la campagne militaire britannique.

Le conflit a sans doute ouvert la voie à l'indépendance du Kenya, proclamée en décembre 1963. Mais il a aussi créé un fossé entre la colonie européenne installée au Kenya et le Home Office de Londres et il a, de même, causé une fracture au sein des Kikuyu. Les membres du mouvement Mau Mau se qualifiaient eux-mêmes de Kenya Land and Freedom Army (KLFA) (l'armée kenyane en faveur des terres et de la liberté). De nombreux intellectuels kenyans de l'époque, ainsi que la propagande colonialiste, prétendaient que les Mau Mau cherchaient à ramener les Kikuyu à la période d'avant la domination britannique en s'opposant, par exemple, aux efforts des missions chrétiennes contre l'excision des femmes. La révolte des Mau Mau comporte ainsi des aspects conservateurs comme pour la plupart des mouvements nationalistes africains. De même, des Kikuyu ont rejoint les troupes de pacification britanniques, laissant croire que le mouvement est une sorte de guerre civile (cette interprétation existe aussi dans les études sur la rébellion de 1947 à Madagascar) mais la raison principale de la révolte qui entraîna les Kikuyu fut l'accaparement des terres et ses conséquences (travail forcé, migration vers les villes, fragilisation des groupes familiaux) dont ils furent les victimes. En effet, la colonisation britannique au Kenya avait été essentiellement terrienne et le fait d'agriculteurs et d'éleveurs, car en 1925 la British East Africa Commission constatait que le Kenya possédait « une des plus riches terres agricoles dans le monde, principalement dans les districts où l'altitude et le climat permettent aux Européens de résider en permanence¹ ».

Depuis 1895, année d'établissement du protectorat britannique, la dépossession des terres au Kenya eut lieu dans la violence. La résistance à la colonisation britannique au Kenya est le résultat essentiellement des problèmes fonciers. Dès le départ, les Africains y ont répondu par la violence, ainsi que l'illustrent l'opposition des Kikuyu (1880-1900), la révolte des Nandi (1895-1905), le soulèvement des Griaama (1913-1914), la révolte des femmes contre le travail forcé dans Murang'a en 1947, etc.

La rébellion Mau Mau de 1952 se trouvait ainsi en bout de chaîne dans ces combats contre des accaparements fonciers qui symbolisaient la lutte contre la domination coloniale. Grâce à une série d'expropriations, le gouvernement de la colonie avait saisi 7 000 000 d'hectares (28 000 km²) de terres, certaines d'entre elles dans la vallée centrale du Rift, particulièrement

fertile. Les Kikuyu qui vivaient dans les districts de Kiambu, Nyeri et Murang'a, de la province centrale, furent les plus touchés. En raison de la faim de terres, dans les régions montagneuses notamment, des milliers de Kikuyu migrèrent vers les villes pour chercher du travail, contribuant à un doublement de la population de Nairobi entre 1938 et 1952. Ils y furent particulièrement sensibles aux sollicitations des premières associations, souvent réformistes, qui ne manquèrent pas de soulever le problème de la terre.

Le premier parti politique du pays vit le jour, le 1^{er} octobre 1944, sous le nom de Kenya African Study Union (KASU). Malgré ses options anticolonialistes, le KASU n'obtint guère des réformes et les jeunes radicaux prirent la relève, notamment au sein d'organisations syndicales. Ils soutenaient notamment les squatters des concessions des colons dans la vallée du Rift et étaient particulièrement actifs auprès des migrants installés en ville tout autant que dans les districts kikuyu de la province centrale. En mai 1951, le Kenya African Union (KAU) présenta au ministre britannique des Colonies, James Griffiths, en tournée au Kenya, une liste de revendications allant de l'élimination des lois discriminatoires à l'inclusion de 12 représentants élus noirs au Conseil législatif qui régit les affaires de la colonie. Griffiths proposa un conseil législatif dans lequel siègeraient 14 représentants des 30 000 colons blancs, 6 des 100 000 Asiatiques, 5 représentants des 5 000 000 d'Africains, tous nommés par le gouvernement². L'impossibilité de recourir aux tribunaux et plus généralement la difficulté de faire évoluer de l'intérieur le système colonial se trouvent à l'origine de la révolte de 1952. La violence des réactions Mau Mau pressa les autorités britanniques à accélérer le processus de décolonisation pour ne pas risquer des guerres coûteuses. Jomo Kenyatta (1894-1978), ancien dirigeant Mau Mau, tout autant que son alter ego Ngawme Khruma au Ghana ouvrirent la voie aux autres colonies britanniques au sud du Sahara. La biographie de Johnstone Kamau, *alias* Jomo Kenyatta, est significative à bien des égards.

Ancien élève des écoles missionnaires, il commence une carrière politique en 1924, en rejoignant l'association centrale des Kikuyu (KCA). En 1928, il est éditorialiste du quotidien *Mwigwithania*. En 1929, le KCA l'envoie à Londres pour défendre les intérêts fonciers des Kikuyu. Il y écrit plusieurs articles dans les journaux britanniques. En 1932 et 1933, aidé financièrement par George Padmore, un riche militant communiste et panafricaniste, il étudie l'économie à Moscou. En 1934, il poursuit ses études à l'université de Londres et étudie l'anthropologie sociale à la London School of Economics. Il continue durant toute cette période de défendre les intérêts fonciers des Kikuyu. Il publie sa thèse en 1938, intitulée *Au pied du mont Kenya*, sous un pseudonyme, Jomo Kenyatta. De retour au Kenya, il devient le secrétaire général de la Kenya African National Union (KANU) qui milite pour l'indépendance. Accusé d'avoir participé à la révolte des Mau Mau, il est incarcéré par les Britanniques. Bien que les Britanniques espérassent transmettre le pouvoir à un groupe modéré, ce fut le KANU de Jomo Kenyatta qui forma le premier gouvernement peu après l'indépendance du pays, le 12 décembre 1963. Kenyatta fut élu Premier ministre du Kenya indépendant, puis premier président de la République le 12 décembre 1964 jusqu'à sa mort survenue en 1978.

La rapidité du processus de décolonisation du Kenya, comme celles des autres pays africains, même si les puissances métropolitaines étaient affaiblies, s'explique aussi par le contexte international qui s'y prêtait. En effet, l'émergence de deux superpuissances rivales mais

s'accordant sur l'anticolonialisme, la naissance du mouvement des non-alignés à Bandoung internationalisèrent des mouvements qui, au début du siècle, auraient éclaté de manière isolée.

1- W. Ormsby-Gore *et al.*, 1925, *Report of the East Africa Commission*, Londres, Government Printer, p. 149.

2- Le grand-père du président américain Barack Obama fut torturé et emprisonné pendant six mois avant d'être jugé. Une fois élu président, Barack Obama renvoya à Londres un buste de Winston Churchill installé à la Maison Blanche et prêté par les Britanniques à son prédécesseur.

Chapitre 15

Contexte et facteurs internationaux

LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN FRANKLIN D. ROOSEVELT (1882-1945) décrit la Seconde Guerre mondiale comme le combat de la démocratie contre la dictature. Or la gouvernance des colonies n'avait rien de démocratique. La Seconde Guerre favorisa une prise de conscience quasi planétaire sur la nécessité de la légitimité d'un pouvoir politique, autant chez les colonisés que chez les autorités coloniales.

Les exemples pour illustrer cette prise de conscience sont légion, même si ne sont pris en compte que les soldats africains qui prirent part à la Seconde Guerre mondiale. Les soldats africains furent mobilisés pour combattre les Allemands, les Italiens et les Japonais, ils firent connaissance des camps allemands de prisonniers, ils rencontrèrent les soldats noirs américains. Autant d'éléments qui mirent en relief le présupposé raciste sur lequel la colonisation reposait implicitement. Un an après la déclaration de guerre, entre 28 000 et 49 500 Africains furent faits prisonniers en Allemagne. 275 000 Africains (Maghrébins compris) prirent part au débarquement des troupes de l'armée de libération de la France, le 15 août 1944, sur les plages de Provence. La France engagea des milliers de combattants sénégalais et nord-africains contre les combattants vietnamiens pour l'indépendance (1945-1955). Le retour de ces soldats africains à l'indigénat dans un monde d'inégalités n'allait pas se faire sans problème. Alors que dans les domaines coloniaux les nationalismes se radicalisaient du fait de la lenteur des évolutions, leurs revendications initialement modérées ne portaient que sur des améliorations du système colonial, désormais elles se tournèrent vers la demande de l'indépendance. Cette revendication, qui était le fait d'une minorité durant l'entre-deux-guerres, s'amplifia, en phase avec d'autres nationalismes.

L'Afrique noire anglophone est en ébullition : en 1945, une conférence panafricaine réunissant les principaux leaders noirs des colonies anglaises à Manchester réclama « l'autonomie et l'indépendance pour l'Afrique noire ». Les insurgés malgaches de 1947 réclamèrent la même chose. En Asie, les mouvements nationalistes sont puissants et anciens. La radicalisation, qui touche l'ensemble des colonies, se conjugue donc avec la perte de la légitimité d'une mission coloniale basée sur l'unique prestige de l'Europe.

Yalta et la Charte de l'Atlantique

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Premier Ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) recherche l'aide des États-Unis face au rouleau compresseur nazi auquel les pays européens ne purent faire face efficacement. La Charte de l'Atlantique, signée à Terre-Neuve en août 1941 par Churchill et Roosevelt, va orienter leurs politiques internationales pour les décennies à venir. Ce texte, qui servira de base à la Charte des Nations unies, parle dans son troisième article du « droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre ». Visant à redonner la liberté aux différents peuples conquis par l'armée nazie,

ce point servira au président américain lorsque, pour continuer dans la lignée de son prédécesseur Thomas Woodrow Wilson (1856-1924), il plaide en faveur des peuples colonisés. En effet, lors de la rédaction, en 1918, des fameux quatorze points de Wilson, tous les pays ratifièrent un traité parlant entre autres du « principe des nationalités » et de l'évacuation des pays conquis. Ce texte qui concernait les Balkans et le monde méditerranéen resta lettre morte pour toutes les colonies. Les dirigeants politiques des mouvements d'émancipation d'Afrique sud-saharienne ne mentionnèrent même pas son existence à aucun moment de leurs luttes. Roosevelt, lors de la conférence de Yalta, en février 1944, qui réunit les dirigeants alliés, tente de faire promettre au Premier Ministre anglais de mener les peuples colonisés à l'indépendance sous la tutelle des Nations unies (dont la création est décidée lors de la même conférence). La colonisation est désormais perçue comme une violation des valeurs défendues par les alliés dont font partie les puissances coloniales victimes des nazis. La convocation d'une autre conférence devant se dérouler à San Francisco a été décidée lors de la conférence de Yalta.

La conférence de San Francisco regroupa 51 États (48 États et 3 sièges pour l'URSS : un pour l'Ukraine, un pour la Biélorussie et un dernier pour la Russie elle-même) du 25 avril au 26 juin 1945. À l'issue de la conférence de San Francisco naquit l'Organisation des Nations unies (ONU), avec la signature de la Charte des Nations unies. Les dirigeants nationalistes africains sans exception se référèrent à cette charte dans les années 1950 pour promouvoir les thèses indépendantistes. La première colonie à bénéficier de l'indépendance en Afrique sud-saharienne fut la Gold Coast (Côte-de-l'Or).

Kwame Nkrumah (1909-1972) symbolise l'indépendance du Ghana. Au lendemain de la guerre, il est à la tête d'un mouvement, le Convention People's Party, CPP (Parti de la convention du peuple), créé en 1949, qui prône la non-violence, le boycott et la désobéissance civile. Ses actions lui valent d'être emprisonné par les autorités britanniques jusqu'en 1951. Cette même année, ces dernières organisent des élections législatives que le CPP remporte. Nkrumah, libéré, est nommé Premier ministre et collabore étroitement avec les autorités britanniques. Son gouvernement bénéficie d'une large autonomie interne. Nkrumah doit aussi faire face à l'opposition interne menée par le Dr Kofi Busia et encouragée par les Britanniques qui veulent empêcher ou retarder l'accession à l'indépendance de la Côte-de-l'Or. Aux élections législatives de 1956, le CPP remporte les trois quarts des sièges. Nkrumah, fort de ce nouveau succès, oblige alors le Royaume-Uni à concéder l'indépendance, qui est proclamée le 6 mars 1957. La Côte-de-l'Or devient ainsi la première colonie à obtenir son indépendance (après le Soudan, 1956). Le jour même de l'indépendance, Nkrumah décide d'abandonner le nom colonial du pays au profit et en hommage à l'empire du Ghana, l'empire sahélo-soudanien du « Moyen Âge » africain. Tout en demeurant dans le Commonwealth, le Ghana devient, le 1^{er} juillet 1960, une république que Nkrumah présidera jusqu'en 1966. Un effet de domino s'ensuivra alors avec les indépendances en cascade. Mais face à la bipolarisation qui se profile, la décolonisation deviendra aussi un enjeu de la guerre froide qui éclata au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Les pays, nouvellement indépendants ou encore colonisés, deviendront un enjeu de la guerre froide et de la lutte contre le communisme mené par les États-Unis.

L'anticolonialisme soviétique

Si les écrits de Marx et d'Engels sur les colonies sont encore sujets à polémiques, la révolution de 1917 en Russie donne une idée de ce que peut être une politique anticoloniale reliant l'émancipation des peuples opprimés à la perspective du socialisme. L'empire tsariste était une « prison des peuples », où les Russes ne représentaient que 43 % de la population mais étaient présents, en tant que colons, dans toutes les régions annexées allant de l'Ukraine à l'Asie centrale.

Dès la prise du pouvoir, le gouvernement issu de la révolution d'Octobre invita chaque nation de Russie à « décider indépendamment, lors de son Congrès souverain des Soviets, la participation ou non, et sur quelle base », au gouvernement fédéral. La Constitution adoptée en juillet 1918 permettait théoriquement aux soviets d'opter pour l'union ou la séparation. Cette nouvelle manière de voir la colonisation s'inspire en partie des écrits de Lénine sur *la question nationale*. Les bolcheviks étaient partisans de l'indépendance des peuples mais arrivés au pouvoir, ils furent partisans d'une fédération des pays de l'ex-empire russe, en vertu de quoi ils créèrent l'Union des républiques socialistes soviétiques.

En 1919, lors de la constitution de l'Internationale communiste qui regroupe tous les partis communistes de divers endroits du globe, l'adhésion comportait une obligation de lutter contre « son » propre impérialisme, pour toute organisation aspirant à en faire partie. C'est ainsi qu'on verra, au sein des puissances coloniales, apparaître un anticolonialisme radical qui servira de caisse de résonance, à de nombreuses reprises, aux luttes anticoloniales dans les colonies. Cette politique contribuera, en particulier entre les deux guerres, à radicaliser les mouvements anticolonialistes dans les colonies, du moins à les sensibiliser aux thèses indépendantistes qui désormais comportent une perspective socialiste incarnée par la Russie soviétique. Par la suite cette dernière céda à la tentation de se servir de ces partis communistes comme d'un instrument de la politique étrangère de l'État soviétique. Le recul de l'anticolonialisme du PCF, qui proclame lors de son IX^e Congrès d'Arles (décembre 1937) que le droit au divorce n'implique pas l'obligation de divorcer (Lénine), en est une illustration.

Le contexte international, avec la conclusion du pacte germano-soviétique (1939) et les instructions de Moscou pour un renforcement d'un front antinazi (1935) furent autant d'arguments pour cet infléchissement du PCF et de la plupart des partis communistes des puissances coloniales. Après 1945 et pendant la guerre froide, les communistes voulurent éviter que les « impérialistes américains » ne remplacent les Européens dans leurs colonies. Par conséquent, il fallait éviter l'affaiblissement des puissances coloniales. À l'inverse, à partir du président Harry Truman (avril 1945-janvier 1953), il ne fallait pas déconstruire sans précautions les empires européens pour ne pas ouvrir la porte au communisme soviétique.

Des nationalistes qui avaient commencé à se radicaliser durant l'entre-deux-guerres furent désavoués, il en est ainsi du Parti communiste de la Région de Madagascar. Si dans d'autres colonies, asiatiques notamment, certains nationalistes furent tentés de collaborer avec les puissances de l'Axe, les nationalistes africains dans leur majorité s'y refusèrent, mis à part quelques cas particuliers. Aussi le révérend J. W. Vorster s'exprima ainsi au congrès de l'Union nationale des étudiants afrikaners, au Cap, en 1940.

« Le *Mein Kampf* de Hitler montre la voie de la grandeur. Il constitue un exemple pour l'Afrique du Sud. Hitler a donné aux Allemands une vocation. Il leur a donné un fanatisme qui leur permet de ne reculer devant personne. Nous devons suivre son exemple, parce que seul un

fanatisme sacré comme celui-ci peut permettre à la nation afrikaner de réaliser sa vocation. [...] La République est pratiquement un fait accompli. Ce sera une république pure et non une moitié de république. Le principe de base sera que l'Afrikaner ne collaborera plus avec l'Anglais. Il posera ses conditions et l'Anglais sera obligé de s'y soumettre. Il y aura un nouveau Grand Trek ; mais, cette fois, il ne se composera plus d'Afrikaners, mais d'Anglais et de Juifs¹. »

Les Soviétiques feront venir à Moscou quelques dirigeants africains, mais globalement sur le terrain, l'anticolonialisme des soviets n'avait pas l'influence qu'on lui prêtait à l'époque. La guerre froide finira par marginaliser les dirigeants africains qui s'en réclamèrent, à l'image du Rassemblement démocratique africain qui finira par couper ses liens d'avec le PCF.

L'anticolonialisme des États-Unis

Pensée comme une crise interne aux empires coloniaux sur le déclin, la décolonisation deviendra un enjeu au début de la guerre froide, opposant dès 1945 les deux nouveaux géants que sont les États-Unis et l'Union soviétique. De plus ceux-ci contestent aux vieilles puissances, la France et la Grande-Bretagne, leur suprématie. Ceci dit, comme la Russie soviétique, les États-Unis, en dépit de leur position de principe, n'ont pas directement participé à la décolonisation de l'Afrique.

Si la guerre froide a fait évoluer les territoires africains vers l'indépendance, c'est essentiellement dû à la volonté des États-Unis et de l'URSS, pendant les années 1950, de ne pas s'aliéner l'amitié des nations émergentes. La compétition à laquelle ils se sont livrés a joué un rôle essentiel dans la décolonisation. En Afrique, les Soviétiques ont été les premiers à soutenir de manière franche les aspirations nationalistes. Pour ne pas perdre du terrain, les États-Unis, par rapport à leurs adversaires, vont s'y mettre aussi. Avec beaucoup de pragmatisme, l'Administration américaine renoue avec les discours insistant sur le passé anticolonialiste de l'Amérique, premier pays à avoir mené une guerre d'indépendance.

Cependant les Américains privilégient une collaboration avec la France et l'Angleterre en train de décoloniser pour conserver l'Afrique dans le camp occidental. Dans le même temps, l'apparition de l'Afrique sur le plan international en fait un élément de politique intérieure pour les Américains. La vague des indépendances en 1960 et surtout la montée de groupes de pression au sein de la société américaine (lobby noir, universitaires africanistes, etc.) font comprendre aux démocrates qu'il y a un parti à tirer sur le plan électoral. Lors de la campagne électorale de 1960, les discours du candidat démocrate John F. Kennedy abordent ces nouvelles préoccupations en faveur de l'Afrique, essentiellement pour s'assurer le vote afro-américain. Cette stratégie permet de ne pas développer le thème plus diviseur des droits civiques. L'indépendance de l'Afrique constitue donc un thème de substitution².

La conférence de Bandoung, 17 au 24 avril 1955, et la conférence de l'Union panafricaine des peuples, Accra, 5 au 13 décembre 1958

La bipolarisation du monde après la Seconde Guerre mondiale contribua à la tentative de

création du Mouvement des non-alignés auquel adhèrent des pays nouvellement indépendants. Du 17 au 24 avril 1955, environ 2 000 délégués et observateurs provenant de 29 pays d'Asie et d'Afrique se réunirent à Bandoung, en Indonésie, afin de participer à une conférence pour discuter de leurs problèmes communs.

Des figures prestigieuses, comme le Premier ministre indien Jawaharlal Nehru, le premier ministre chinois Chou En-lai et l'Égyptien Gamal Abdel Nasser, y participent. La conférence fait suite à une année 1954 fertile en rebondissements (accords de Genève, insurrection algérienne, etc.). Parmi les sept thèmes principaux abordés, l'autodétermination est assimilée aux droits de l'homme. Le discours d'ouverture du président indonésien Achmed Sukarno donne le ton en dénonçant le colonialisme et la conférence adopte une résolution finale condamnant le colonialisme.

Qualifiée de « conférence de l'équivoque » par Raymond Aron³, « la conférence de Bandoung est un événement historique, que l'on hésite à mettre en doute le jugement sur lequel Soviétiques et Américains semblent miraculeusement s'accorder ». Elle vit la participation officielle de ministres venus de tous les États d'Asie, du Proche-Orient et de quelques États d'Afrique (Côte-de-l'Or, Éthiopie, Soudan, Liberia).

« La conférence de Bandoeng, bien qu'elle fût afro-asiatique, ressemblait fort à une conférence occidentale d'intellectuels ou de diplomates : même disproportion entre l'importance du rassemblement et la portée des conclusions, entre les prétentions des hommes et l'insignifiance des motions unanimes, même répétition de clichés, même invocation aux principes (droits humains fondamentaux) par ceux-là mêmes qui les méprisent ou les violent. Jusque dans les déclarations nationalistes, les Asiatiques ou les Africains sont bien les disciples des Occidentaux, auxquels ils reprochent (justement) leurs méfaits d'hier au nom d'idées européennes. »

Pour l'ambassadeur de France, à Djakarta, Renaud Sivan s'adressant à Antoine Pinay le 27 avril 1955 :

« La conférence de Bandoung... était bien [une] "ségrégation" mais à rebours... Même des collègues ordinairement aimables et confiants comme les ambassadeurs de l'Inde et d'Égypte, le chargé d'affaires de Birmanie, se montraient le plus souvent distants et cherchaient à m'éviter... Pour en revenir aux résultats de la Conférence elle-même, les principaux faits qui paraissent se dégager sont les suivants :

I. Considérée du point de vue de la politique intérieure indonésienne, la réunion a été un succès pour le gouvernement actuel et le parti au pouvoir PNI.

II [...] Elle laisse une impression qui demeure : celle qu'une force asiatique et africaine, surtout asiatique pour le moment, a pris conscience d'elle-même. [...] malgré la prise de position de principe de la plupart des orateurs contre la discrimination raciale, celle-ci a joué à plein, en fait, contre les pays de race blanche, et il était assez curieux d'ailleurs de voir, au moins sous ce jour, l'ambassadeur de l'URSS parmi les réprouvés... nombre d'orateurs ont pris violemment à partie Moscou et le communisme.

[...]

IV. Les pays d'Afrique, du moins ceux qui avaient des délégués, ont joué un rôle de second plan, tandis qu'au contraire, la "libération" de certains d'entre eux, qui nous touchent de près, a

fait l'objet d'une partie importante des discussions et a rallié l'unanimité : c'est ce que prouve l'approbation à main levée du communiqué final. Nous n'avons trouvé aucune délégation, il ne faut pas l'oublier, pour nous défendre et nous avons été bel et bien condamnés par tous. En dehors de l'Égypte, le Liberia, l'Éthiopie, la Gold Coast n'ont joué aucun rôle. Ce qui est intéressant en revanche, c'est la mission qu'ont paru revendiquer au profit de l'Asie certains pays asiatiques en ce qui concerne le développement, la mise en valeur et l'évolution du continent africain, comme si le rôle de l'Europe y était désormais révolu. Il y a loin, évidemment, de la coupe aux lèvres.

V. Il est permis de s'interroger sur l'influence réelle qu'ont pu jouer, par personne interposée, certains pays occidentaux.

Il n'est pas douteux que la Grande-Bretagne ait trouvé, comme d'habitude, des défenseurs naturels dans les anciens dominions émancipés, ainsi que dans l'Irak et la Jordanie. Si le cas d'Aden et des "protectorats" a été évoqué sans nommer l'Angleterre, en revanche, aucune voix ne s'est élevée au sujet du Kenya pour s'intéresser en quoi que ce soit au sort des Mau Mau⁴. »

En dépit de ces remarques, la conférence de Bandoung servit de tribune à l'anticolonialisme, en achevant de déconstruire ce qui restait d'argumentaire du colonialisme. En ce sens, elle participa à la décolonisation car une partie importante de l'Afrique restait sous domination coloniale au moment de la conférence. Cinq ans plus tard, à la fin des années 1960, il ne restait plus que six colonies africaines sous domination coloniale si l'on exclut les petites îles. Cinq de celles-ci se trouvaient en Afrique australe et toutes abritaient une forte communauté européenne installée de longue date. L'Angola et le Mozambique, colonies du Portugal, la Namibie, colonie de l'Afrique du Sud, l'Afrique du Sud sous la domination d'une minorité blanche et le Zimbabwe. La petite colonie portugaise de Guinée-Bissau et du Cap-Vert en Afrique de l'Ouest constituait la sixième colonie.

Dans la même veine que la conférence de Bandoung fut convoquée à Accra, dans le Ghana nouvellement indépendant, du 5 au 13 décembre 1958, la I^{re} conférence des peuples africains ou encore la conférence panafricaine des peuples. Lumumba, dont le parti politique modéré était affilié au Parti libéral belge, y prit la parole et en revint galvanisé. Cette conférence consacra les débuts de l'Organisation de l'unité africaine et participa à l'accélération de la décolonisation.

¹- Cité in C. Zorgbibe, « Le docteur Malan et l'avènement de l'apartheid », *Géopolitique africaine*, 2003.

²- F. Durpaire, *Les États-Unis et la décolonisation de l'Afrique noire francophone, 1945-1962*, thèse de doctorat, Institut Pierre Renouvin, 2005.

³- *Figaro* du 27 avril 1955.

⁴- Le 27 avril 1955, Renaud Sivan, ambassadeur de France à Djakarta, adresse à Antoine Pinay, ministre français des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il évoque les moments forts de la conférence de Bandoung.

Ministère des Affaires étrangères, Commission de publication des DDF (sous la dir.), documents diplomatiques français, t. I, 1955, 1^{er} janvier-30 juin, Paris, Imprimerie nationale, 1987, p. 519-523.

Chapitre 16

Les décolonisations secondaires

La fin de l'empire belge

Tout comme les autres puissances coloniales, la vague de la décolonisation africaine saisit la Belgique car elle possédait deux territoires, le Congo et le Rwanda-Urundi. Au Congo, propriété personnelle du roi des Belges, qualifié aussi de souverain de l'État indépendant du Congo (reconnu par les États-Unis), l'État belge se substitua, à la mort du souverain survenue en 1909, aux compagnies à charte sans imposer une rupture. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale freina pour un temps le développement de la colonie en la privant de ses cadres, rentrés en métropole. De plus, à la suite de l'occupation de la Belgique par les Allemands de 1914 à 1918, les gouverneurs belges du Congo furent coupés de la métropole. Néanmoins, ils n'hésitèrent pas à attaquer les colonies allemandes de l'Afrique orientale avec des troupes indigènes. C'est ainsi qu'à la fin de la guerre, la Belgique récupéra la colonie allemande du Rwanda-Urundi située à l'est du Congo.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les colonies belges fournirent des matières premières stratégiques aux forces alliées, alors que la métropole était occupée. La colonie bénéficia d'une prospérité certaine qui avait commencé dans les années 1930. Comme dans le cas français, les colonies belges servirent de base arrière à la résistance contre les Allemands. Mais le système colonial belge était archaïque et mal préparé à endurer les chocs de l'après-guerre. Qualifié de paternaliste, il s'appuyait sur l'Administration qui est fortement influencée par les missionnaires catholiques et les puissantes compagnies privées comme l'Union minière du Haut-Katanga (uranium, plantations), héritières des compagnies à charte. Celles-ci eurent un poids et une influence politiques considérables. En même temps une importante communauté européenne de 100 000 personnes dans les années 1950, fortement hostile à toute idée d'émancipation des Congolais, y résidait dans un relatif confort et de façon prospère.

La prospérité, conséquence heureuse de la Seconde Guerre, favorisa l'émergence d'une petite classe moyenne africaine qui ne pouvait cependant pas accéder à des postes de responsabilité. En effet ni l'administration coloniale ni le colonat belge n'étaient disposés à tolérer une participation des élites. L'attitude de la France envers ses colonies d'Afrique contribua à la radicalisation de ces dernières. Sous leurs influences, le syndicalisme se développa en milieu urbain, et des partis se formèrent. Deux d'entre eux furent particulièrement influents dans le mouvement de décolonisation. Les partisans de l'indépendance immédiate rejoignaient celui de Joseph Kasavubu (1915-24 mars 1969) qui fut le premier président du Congo-Kinshasa, de 1960 à 1965. Le Mouvement national congolais de Patrice Lumumba (1925-assassiné le 1^{er} janvier 1961) était plutôt modéré avant sa participation à la conférence d'Accra, en décembre 1958.

Entre 1955 et 1958, une grave crise économique frappa le Congo. Des manifestations tournèrent en émeutes, elles furent sévèrement réprimées. Kasavubu et Lumumba furent jetés en prison mais la situation resta explosive. Pour trouver une issue à la crise, les autorités belges

organisèrent une réunion à Bruxelles avec les représentants des divers partis congolais, dont Kasavubu et Lumumba libérés pour la circonstance. À la suite de celle-ci, le parlement belge vota l'indépendance du Congo, proclamée le 30 juin 1960. Le nouvel État s'appela Zaïre et se dota d'un gouvernement d'union nationale présidée par Joseph Kasavubu et dont Patrice Lumumba était le chef. Mais le Congo indépendant manquait de personnel politique compétent, ainsi en 1960 il ne comptait qu'une vingtaine de diplômés d'université. Le Congo belge accéda donc à l'indépendance sans aucune préparation, sous la pression de l'environnement international et de la décolonisation de l'Afrique noire francophone et anglophone. Cette impréparation aggrava dramatiquement les divisions qui dégénérèrent en luttes interethniques sanglantes. En juillet 1960, la province du Sud, le Katanga, fit même sécession et se déclara indépendant sous la direction de Moïse Tschombé, un homme d'affaires africain appuyé par les influentes grandes sociétés belges. Kasavubu et Lumumba recoururent à l'ONU pour réduire la sécession et arrêter les affrontements interethniques. Les casques bleus remplacèrent les troupes belges pour rétablir l'ordre et restaurer l'unité du pays. L'URSS tenta de développer son influence en soutenant Lumumba que Kasavubu avait révoqué. Finalement le plus haut gradé de l'armée, un sergent de 30 ans, (c'est dire le manque de cadres du Congo indépendant) Mobutu Sese Seko, s'empara du pouvoir et fit arrêter et assassiner Lumumba en 1961.

Le discours de Lumumba, prononcé à l'occasion des cérémonies de l'indépendance du 30 juin, est souvent cité comme l'une des causes de son élimination au même titre que sa politique nationaliste pendant la période suivante. Il y critique notamment les grandes compagnies minières. Au début du ^{xxi}^e siècle, une commission d'enquête belge organisée à la suite de la publication du livre de L. de Witte¹ conclut à la responsabilité des gouvernements belge et américain ainsi que certaines personnalités de l'ONU.

Les casques bleus mirent deux ans pour venir à bout de la sécession des Katangais. L'unité du Zaïre fut maintenue mais Kasavubu dut céder la présidence à Mobutu, qui établit une dictature. Après son coup d'État, les puissances occidentales le soutinrent jusqu'à sa chute lors des vagues de démocratisation de l'Afrique à la fin du ^{xx}^e siècle. Et la vie politique du Congo est restée marquée par l'instabilité directement héritée de ces périodes sombres.

Le Rwanda et le Burundi furent acquis par la Belgique à la suite de la défaite allemande lors de la Première Guerre mondiale. Le Rwanda fut probablement le dernier pays découvert et colonisé en Afrique par les Européens lorsque le comte allemand Gustav Adolf von Götzen y entra officiellement à la tête d'une troupe de 620 soldats en 1894. Le traité de Versailles de 1919 confia le Rwanda à la Belgique qui y établit en 1922 un protectorat en s'appuyant sur la classe dominante, la minorité tutsi, représentée par le mwami Yuhi Musinga. Les autorités instaurèrent la carte d'identité ethnique pour faire jouer les différences alimentées par les théories racialistes de l'anthropologie coloniale. En 1931, Yuhi Musinga manifesta sa velléité de ne pas respecter la tutelle belge en refusant de se faire baptiser. Il est obligé de partir en exil dans l'actuelle république démocratique du Congo. Les autorités belges confièrent le pouvoir à son fils, le mwami Mutara Rudahigwa, converti au catholicisme. La fin des années 1950 et le début des années 1960 sont marqués par une intensification de la violence entre la minorité tutsi, détentrice du pouvoir politique, et la majorité hutu, qui cherche à s'affirmer dans la perspective de l'indépendance qui s'annonçait. La prévisible redistribution du pouvoir aiguisa les rivalités politiques qui prirent une tournure ethnique. Ainsi en 1956, le mwami Mutara Rudahigwa à son tour revendiqua

l'indépendance du pays auprès de l'ONU. Le 25 juillet 1959, il meurt probablement assassiné. Ses conseillers le remplacent par Kigeli Ndahindurwa, que les Hutus, soutenus par l'Église catholique, refusent de reconnaître pour appuyer leur demande de participation au gouvernement. Alors que les tensions devenaient plus vives, un dirigeant hutu est assassiné, lançant le signal d'une guerre civile dont les Tutsis font les frais. La formation d'un gouvernement provisoire, dirigé en octobre 1960 par le Hutu Grégoire Kayibanda, est suivie, le 28 janvier 1961, par l'abolition de la monarchie, identifiée aux Tutsis. La proclamation de la république du Rwanda se fait avec l'appui de la Belgique. En 1960, les partisans de Kigeli Ndahindurwa quittent le pays pour l'Ouganda, ainsi que plus de 200 000 Tutsis. Le référendum de septembre 1960 abolit la monarchie et l'année d'après, le parti politique hutu Parmehutu obtient 78 % des sièges à l'Assemblée nationale du Rwanda.

La Belgique accorde l'indépendance au Rwanda-Urundi le 1^{er} juillet 1962. Malgré la volonté de l'Organisation des Nations unies (ONU) de voir le territoire du Rwanda-Urundi demeurer unifié, les nationalistes entreprennent des démarches séparées. Alors que la marche vers l'indépendance du Rwanda est ponctuée de tensions ethniques entre Tutsis et Hutus ainsi que d'affrontements violents, le Burundi progresse dans un climat de moindre violence. Le Parti de l'unité et du progrès social (UPRONA) du fils aîné du souverain Louis Rwagasore Mwambutsa, vainqueur des élections tenues le 18 septembre 1961, joue un rôle central au Burundi. Devenu Premier ministre, Mwambutsa est assassiné le 13 octobre 1961. La monarchie est abolie en novembre 1966.

La décolonisation portugaise

Lors de la « course au clocher », le Portugal avait acquis en Afrique le Mozambique, l'Angola et la Guinée (avec ses îles), des territoires au sous-sol richement doté. Le paradoxe portugais réside dans le fait que, à l'heure où les autres puissances coloniales « repliaient le drapeau », le Portugal le déployait. La poursuite de longues guerres coloniales ruineuses épuisa l'armée. Le Mouvement des forces armées d'avril 1974, qualifié de « révolution des œillets », mit fin à la dictature de Caetano en même temps qu'au régime colonial et permit au processus de décolonisation de prendre son élan.

Le système colonial de l'Afrique portugaise fut dans la pratique marqué par la ségrégation sociale et raciale, même si le métissage y était considéré théoriquement comme un moyen de parvenir à l'assimilation totale. Sous la vieille monarchie portugaise, un nombre significatif de sujets noirs occupaient des postes d'influence et de responsabilité dans les colonies. Cette situation s'expliquait par le nombre insuffisant d'immigrants blancs. De même, une importante communauté créole se développa, sa culture mêlait les coutumes africaines avec le style de vie des colonisateurs. Après l'établissement de la République en 1910, un nombre important de petits fonctionnaires blancs et des commerçants également blancs vinrent se fixer aux colonies avec l'espoir d'y trouver un niveau de vie meilleur et des possibilités d'ascension sociale qui leur avaient été refusées en Europe. Très rapidement ils privèrent de leurs postes de travail et des opportunités d'affaires les Noirs, les métis et même les créoles (blancs nés à la colonie), en faisant prévaloir leur appartenance ethnique.

De 1930 jusqu'aux années 1970, le Portugal fut un État policier et ses colonies souffrirent

d'une double oppression, l'oppression coloniale se doublant de la dictature de Salazar. Dans les années 1950-1960, une relative libéralisation se fit jour. Elle permit aux mouvements anticolonialistes de faire une timide apparition. Mais cette relative libéralisation fut plus que tempérée par les tensions raciales.

Les années 1950 sont le témoin de l'aggravation des confrontations raciales au Mozambique. Le gouvernement de Salazar encouragea les travailleurs portugais illettrés, ne pouvant pas immigrer en Amérique, à s'embarquer pour l'Afrique. Les premiers arrivés éliminèrent d'abord la communauté indienne et, par la suite, les nouveaux arrivants s'attaquèrent aux niches africaines dans le marché de l'emploi. Les immigrants exercèrent des professions traditionnellement exercées par les Noirs : employés de maison, boulangers, conducteurs d'autobus, etc. Mais les conflits urbains ne furent pas ceux qui finalement servirent d'étincelle à la rébellion armée. Les racines de cette dernière se trouvent plutôt parmi les travailleurs agricoles dans les champs de coton.

La pratique de la discrimination raciale ne fut pas institutionnalisée comme dans l'Afrique belge, britannique, voire française. Théoriquement, la loi permettait aux Africains assimilés d'acquérir le statut politique des Blancs. Mais pour être exempté des règlements restrictifs de l'équivalent du Code de l'indigénat français, le demandeur devait porter des costumes européens, parler et écrire le portugais de la métropole et aussi accepter les pratiques religieuses catholiques. Une fois reconnu officiellement, il pouvait demander la qualité de citoyen assimilé. Un groupe souffrait particulièrement de ce type complexe de législation raciale et sociale, ceux dont les pères étaient blancs et les mères noires : ils ne pouvaient pas prétendre automatiquement au statut de civilisés.

Vers la fin de la période coloniale, seulement 2 % des Angolais avaient acquis le statut d'assimilés et ils étaient surpassés dans la proportion de 2 ou 3 contre 1 par les Blancs nouvellement arrivés à la colonie qui se montraient particulièrement violents dans leur prétention à être considérés comme supérieurs. Sous le système dictatorial de Salazar, les assimilés ne pouvaient pas participer à la vie politique réservée aux citoyens privilégiés, dont, de surcroît, la loyauté envers le dictateur devait être absolue.

Comme dans les autres colonies africaines, le travail forcé fut aussi l'une des bases du système colonial portugais. Cependant, alors que les autres puissances coloniales avaient, depuis longtemps, abandonné cette pratique et étaient sur le point d'accorder l'indépendance politique à leurs sujets coloniaux, le travail forcé continuait en 1960 à être l'épine dorsale de l'économie coloniale, en Angola notamment. Sur ses 5 millions d'habitants, 1 200 000 étaient susceptibles d'y être soumis et 475 000 d'entre eux étaient forcés à travailler sur les propriétés des Blancs. Environ la moitié de la population mâle adulte travaillait douze mois d'affilée en échange d'un maigre salaire. Ce système exerçait une pression négative sur les salaires, car au travail forcé, les hommes préféraient travailler contre une paie misérable sur les plantations ou encore s'enfuir au-delà des frontières pour aller travailler en Afrique anglaise, française et belge. L'autre solution consistait à essayer de trouver du travail dans les grandes villes ; mais la surveillance policière y limitait les déplacements de la main-d'œuvre africaine. Elle allait jusqu'à faire des descentes dans les quartiers misérables pour ramener les campagnards dans leurs villages d'origine. Le contrôle dans les villes empêcha non seulement la formation d'un prolétariat urbain, mais aussi laissait la place aux immigrants blancs analphabètes en chômage et venant du Portugal. L'Angola comptait près de 175 000 Blancs en 1960 et constituait le troisième territoire de

peuplement européen au sud du Sahara. Cette immigration, qui atteignit 550 000 personnes dans l'ensemble des colonies portugaises en Afrique en 1973, était autant le résultat d'une intervention volontariste de l'État que celui du développement économique fondé sur le café et le coton en Angola et au Mozambique, dans la basse vallée du Limpopo. Dans ces zones, les autorités, plus impuissantes que sans réaction, du fait de leurs faibles moyens, laissèrent les tensions s'accroître dangereusement. Un tel terreau favorisa l'apparition de mouvements anticolonialistes aux diverses sensibilités mais portés sur la violence. Ceux-ci commencèrent à se structurer dans les années 1950. Les futurs cadres des mouvements de libération en Guinée portugaise (Amilcar Cabral), en Angola (Agostinho Neto, Mario de Andrade), au Mozambique (Marcelino de Santos, Eduardo Chivambo Mondlane) appartenaient à la poignée d'*assimilados* et de *mestiços* qui avaient pu mener des études universitaires au Portugal. Ils y avaient été imprégnés de culture marxiste et certains avaient même rejoint le Parti communiste portugais clandestin. Le coup d'envoi de la lutte armée fut donné en 1961 par une série d'explosions en Angola. Des attaques urbaines (4-5 février) et une révolte rurale dans le Nord et le Nord-Ouest (mars) tentèrent de créer l'étincelle de la révolte générale. Mal préparées, elles échouèrent. Elles furent suivies de représailles civiles et militaires sanglantes (30 000 à 50 000 morts) qui provoquèrent des exodes vers le Zaïre. Dès 1961, entre 150 000 et 300 000 personnes s'y réfugièrent, inaugurant l'un des premiers exodes massifs de réfugiés en Afrique sud-saharienne. La guerre de treize ans qui suivit amplifia les déplacements de population.

Deux ans plus tard, le Partido africano da independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) entra en guérilla, suivi en septembre 1964 par le Frente de libertação de Moçambique (Frelimo). Les autorités portugaises refusèrent de discuter avec ce qu'elles qualifiaient de « communistes » et ripostèrent par une politique de peuplement accrue. Doté de faibles moyens, l'État s'efforça d'attirer les capitaux extérieurs vers l'exploitation des richesses minières et les projets de mise en valeur. Cette politique bénéficia surtout aux capitaux britanniques, américains et sud-africains. L'entreprise la plus spectaculaire fut la construction du barrage de Cabora Bassa sur le moyen Zambèze. Le temps jouait néanmoins contre les Portugais, qui durent mener une guerre tous azimuts après 1965. Ils furent obligés de mobiliser des forces toujours croissantes dans un conflit aux coûts exorbitants. En 1971-1972, le Portugal dépensa la moitié de son budget national à entretenir près de 200 000 soldats dans ses colonies. Or cet effort ne produisit pas les résultats escomptés. Du fait de la complexité de la géopolitique dans la région, l'armée portugaise dut même faire face à un nouvel adversaire, l'União nacional para a independência total de Angola (UNITA), créée par Jonas Savimbi en 1966. Au Mozambique, le Frelimo reprit l'offensive dans le Nord (province de Tete), à partir de la Zambie. Surtout en Guinée-Bissau, le PAIGC réussit après 1968 à organiser des « zones libérées » à l'image de ce que firent les communistes chinois avant 1949.

En 1970, le général Spínola, alors commandant en chef des forces portugaises en Guinée, comprit qu'une issue purement militaire ne pouvait venir à bout du problème colonial. Il mit en cause l'archaïsme des structures politiques de la métropole et l'anachronisme des méthodes coloniales portugaises. Selon lui, tôt ou tard, le Portugal allait pâtir de cette situation. Tombé en disgrâce, il eut cependant la satisfaction de voir ses prévisions se réaliser. Certes le Portugal, sous la dictature d'Antonio de Oliveira Salazar, avait résisté à toutes les pressions allant dans la direction de la décolonisation. Mais, vers le milieu des années 1970, les mouvements visant à renverser les dernières dictatures européennes – la Grèce, le Portugal et l'Espagne – permirent

aussi à la lutte de libération dans les colonies portugaises de gagner en puissance.

Le coût social de la colonisation et des guerres coloniales fit en sorte que les luttes anticoloniales coïncidèrent avec la lutte contre la dictature. Par conséquent, l'armée se trouva au cœur de la révolution de 1974 qui lança le processus de la démocratisation tout autant que celui de la décolonisation. Le Portugal, débarrassé de sa dictature et en voie de démocratisation, finira par reconnaître l'indépendance du Mozambique en 1975 et Samora Machel, son président. Néanmoins, durant les années 1980, l'Afrique du Sud chercha à déstabiliser le gouvernement socialiste de Samora Machel, en suscitant la création de partis politiques concurrents ayant des branches armées, comme la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO), et ce malgré la signature en 1984 de l'accord de Nkomati, un pacte d'arrêt des hostilités et de non-agression avec l'Afrique du Sud.

Ce n'est que dans les années 1990, après que le pays eut commencé une politique d'ouverture, que des accords entre le gouvernement et la guérilla RENAMO furent établis pour un règlement pacifique des différends. En 1994, des élections multipartites eurent lieu, donnant la victoire au Frelimo et au successeur de Machel, Joaquim Chissano. Le nouveau gouvernement définit comme priorité la reconstruction du Mozambique, dévasté par quatorze années de lutte pour l'indépendance et par plus de seize ans de guerre civile. En Guinée-Bissau et au Cap-Vert, la rébellion contre le colonialisme commença en 1961 avec le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), sous la direction d'Amilcar Cabral, assassiné en 1973. Luiz Cabral, son successeur, proclama l'indépendance, immédiatement reconnue par l'ONU, mais rendue officielle en 1974 après la « révolution des œillets ». L'indépendance de la Guinée-Bissau fut négociée de mai à septembre 1974. Admise comme le cent trente-sixième membre de l'ONU, la Guinée-Bissau scella le sort des colonies portugaises en ouvrant la voie pour les autres.

En Angola et au Mozambique, la conclusion d'un cessez-le-feu à la mi-octobre se fit, mais au prix d'affrontements entre Noirs et Blancs. Elle aboutit au rapatriement de ces derniers, qui rappelle à bien des égards celui des pieds-noirs d'Algérie quelques années plus tôt. Il nécessita la mise en place d'un pont aérien à partir de Luanda. De plus, les factions en lice dans la course au pouvoir firent traîner les négociations menées principalement à Londres et à Alger. Celles-ci durèrent jusqu'en juin pour le Mozambique, jusqu'en juillet pour São Tomé et Príncipe et jusqu'en novembre 1975 pour l'Angola.

Les scissions au sein de la guérilla contre Salazar l'obligèrent à faire face à plusieurs mouvements de résistance comme le Front national pour la libération de l'Angola (FNLA), dirigé par Holden Roberto, et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), dirigée par Jonas Savimbi. Ces scissions au sein des organisations anticolonialistes furent alimentées autant par les choix de chaque mouvement que par la guerre froide dont les protagonistes avaient des relais dans la région. Ces scissions compliquèrent la décolonisation et surtout les premiers pas des pays indépendants. Ainsi, à la suite de l'indépendance de l'Angola en 1975, le FLNA, soutenu par le Zaïre, occupa le nord de l'Angola tandis que l'UNITA, soutenue par l'Afrique du Sud, avec le soutien des États-Unis, domina le sud. En 1986 et 1987, le président Ronald Reagan et le Premier ministre anglais Margaret Thatcher rencontrèrent même Jonas Savimbi et subventionnèrent l'UNITA pour tenter de déstabiliser le gouvernement angolais pourtant reconnu par les instances internationales. L'implication de Cuba et des Soviétiques, à l'origine du soutien britannique et américain en faveur des mouvements concurrents, fut importante sans avoir été décisive dans le déroulement de la guerre civile. Celle-

ci eut des conséquences très importantes dont l'Angola d'aujourd'hui paie encore la facture.

La détente internationale du début des années 1990 suite à la fin de la guerre froide accéléra la normalisation du pays, en favorisant notamment les discussions entre le gouvernement et l'UNITA. Mais les ressentiments ne se termineront qu'à la défaite militaire de Jonas Savimbi (1934-2002), tué par l'armée angolaise le 22 février.

Ces guerres fratricides alimentèrent le marché des ventes d'armes car une colonie comme l'Angola regorgeait aussi de richesses naturelles (pétrole et diamants), suscitant l'intérêt de nombreux protagonistes. Les fameux *Blood diamonds* alimentèrent en particulier ce marché juteux. Avec la décolonisation, le Portugal perdit sa dimension impériale et fut réduit à ses territoires européens. En échange elle mit fin à son isolement, lui permettant son retour au sein de l'Europe, en 1986. De même, elle favorisa l'établissement d'une démocratie pluraliste.

L'Afrique australe

Après la chute de l'empire portugais en Afrique, il ne subsistait de la domination coloniale européenne sur le continent que des vestiges : la Rhodésie du Sud, le Sud-Ouest africain et l'Afrique du Sud qui n'était pas à proprement parler une colonie.

La Rhodésie

En 1922, consultés par référendum, les Rhodésiens blancs écartèrent le rattachement à l'Afrique du Sud et, l'année suivante, la Rhodésie, selon leur souhait, devenait colonie de la Couronne, sous le nom de Rhodésie du Sud. Suivant l'exemple sud-africain voisin, la minorité blanche gouverna selon les principes de la ségrégation raciale. Entre 1930 et 1969, les lois réservaient aux Blancs l'essentiel des terres, alors que les Noirs étaient confinés dans les *townships*, des ghettos situés en périphérie des villes et réservés majoritairement à une main-d'œuvre mâle pour les villes blanches tandis que leurs familles étaient maintenues dans les campagnes.

En 1953, les autorités britanniques regroupèrent dans la Fédération de Rhodésie-Nyasaland la Rhodésie du Sud, la Rhodésie du Nord (l'actuelle Zambie) et le Nyasaland (devenu Malawi) sans toucher à la discrimination raciale, érigée en système de gouvernement. La fédération ne sera dissoute qu'en 1963, un an avant l'indépendance de la Zambie et du Malawi.

L'accession à l'indépendance de la Rhodésie du Sud, redevenue Rhodésie, fut conflictuelle. Dès 1957, Joshua Nkomo, (1917-1999) issu de la petite bourgeoisie africaine, avait, à la tête du Parti national démocrate (National Democratic Party – NDP), participé à la conférence constitutionnelle sur l'avenir de la fédération. Son parti refusa d'adhérer aux propositions de révision constitutionnelle et fut dissous conséquemment. Le 17 décembre, Nkomo fondait alors le Zimbabwe African People's Union (ZAPU), interdit en septembre 1962. Ce fils de missionnaire, devenu syndicaliste puis homme d'affaire prospère, fit une partie de ses études en Afrique du Sud où il rencontra Nelson Mandela.

Fondé en 1962, le Front rhodésien, un parti formé de Blancs, donc hostile à tout partage du pouvoir, initia une autre forme d'anticolonialisme contre le Royaume-Uni, qui, *a posteriori*,

prépara la décolonisation. La Rhodésie du Sud offrit ainsi la particularité d'avoir été un exemple de résistance coloniale organisée par la minorité blanche. Le principe du *self-government* et l'esprit de la colonisation britannique en général favorisèrent cet état de fait.

Après avoir négocié pendant plus de deux années avec les Britanniques qui souhaitaient une indépendance africaine, le Front rhodésien conduit par Ian Smith finit par déclarer unilatéralement l'indépendance le 11 novembre 1965. L'Organisation des Nations unies (ONU) refusa de reconnaître le nouvel État et décréta un embargo commercial à son encontre. En mars 1970, malgré la réprobation onusienne, la Rhodésie décida même de se proclamer République. Pendant une décennie, elle réussit à s'opposer avec succès à la fois à la guérilla nationaliste et aux sanctions internationales.

Du côté nationaliste noir, le Parti national démocratique (National Democratic Party [NDP]) de Nkomo, principale formation indépendantiste, se transforma en organisation armée après son interdiction. Il se scinda en deux, la Zimbabwe African People's Union de Joshua Nkomo (1917-1999) et la Zimbabwe African National Union (ZANU) de Robert Mugabe, très vite déclarées hors la loi. Leurs dirigeants furent emprisonnés. S'engagea alors la spirale de la radicalisation tandis que les nationalistes se lancèrent dans la lutte armée. Des camps de guérilleros furent édifiés aux frontières avec la Tanzanie et en Zambie. Mais le mouvement anticolonialiste était divisé en plusieurs factions rivales. Un accord anglo-rhodésien, conclu en 1971 sur le dos des Africains, suscita une réaction unitaire des nationalistes, plus formelle qu'effective. Elle fut encouragée par Julius Nyerere et allait néanmoins dans le sens de l'isolement de la Rhodésie. En effet, l'indépendance du Mozambique en 1975 prive la Rhodésie de l'allié portugais. Par la même occasion, elle installe dans la région des régimes hostiles.

Le gouvernement d'Ian Smith libère de prison les dirigeants noirs et engage des pourparlers. Il tente de s'allier avec des mouvements nationalistes modérés parmi lesquels le Congrès national africain du Zimbabwe de l'évêque méthodiste Abel Muzorewa, fondé en mai 1978. En 1979, une nouvelle Constitution, adoptée lors d'un référendum, instaure un régime multiracial. Mgr Muzorewa remporte les élections législatives qui suivent et devient Premier ministre, dans le cadre d'une union avec le parti de Ian Smith. Entre-temps, la ZANU, que soutient la Chine maoïste, et la ZAPU, appuyée par l'Union soviétique, s'unissent pour constituer le Front patriotique qui continua la guérilla jusqu'à la réunion, en septembre 1979, à Londres, d'une conférence constitutionnelle à laquelle participent tous les mouvements. Dans le même moment, les Rhodésiens continuèrent à mener des raids meurtriers contre les camps au Mozambique, sans pouvoir espérer un retournement de la situation en leur faveur. Ainsi la condamnation de la Rhodésie par les chefs d'État du Commonwealth, réunis à Lusaka en août 1979, porta un coup décisif au régime d'Ian Smith. Un mois plus tard, la conférence de Lancaster House, présidée par lord Carrington, aboutit à un accord de cessez-le-feu et de gouvernement transitoire.

À l'issue de la réunion de Londres, les premières élections libres de février 1980 donnent la victoire à la ZANU. Son chef, Robert Mugabe, forme un gouvernement de réconciliation nationale qui comporte deux ministres européens. La seconde indépendance du Zimbabwe est proclamée le 18 avril 1980. Elle fut saluée comme exemplaire malgré les rivalités entre les deux frères ennemis, qui prennent vite un caractère violent. Nkomo accepta de rejoindre le gouvernement en 1982, après avoir tergiversé, mais il n'y occupa qu'un poste honorifique. Mugabe l'accusa ensuite de complot après que ses partisans ont décimé son parti à la suite d'un raid meurtrier. Nkomo se réfugia en Afrique du Sud et abandonna la politique après ce qu'il

considère comme un coup d'État de Mugabe dont le caractère dictatorial se révéla peu à peu par la suite. Son régime fut un des rares à avoir résisté aux démocratisations qui caractérisent l'Afrique des années 1980 et 1990.

La Namibie

Rebaptisée Namibie par l'ONU en 1967, l'ancienne colonie allemande du Sud-Ouest africain avait été placée sous mandat sud-africain à l'issue de la Première Guerre mondiale. Sa décolonisation fut encore plus chaotique et plus violente que celle de la Rhodésie. Après la Seconde Guerre mondiale, certainement à cause de ses richesses minières – diamants, uranium, métaux rares –, la république d'Afrique du Sud rattacha la colonie à l'Union comme sa cinquième province, à la suite d'un référendum réservé aux seuls électeurs blancs. L'ONU refusa de reconnaître le vote. En juillet 1950 cependant, la Cour internationale de justice rendit un avis favorable à l'Afrique du Sud, confirmant par huit voix contre sept sa tutelle sur la Namibie. Mais après la vague des indépendances, les pays africains firent voter plusieurs résolutions condamnant l'Afrique du Sud, et finalement en juin 1971, la Cour internationale de justice, dont la composition avait changé entre-temps, rendit un nouvel avis, déclarant illégale l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud. Sur place, les mouvements nationalistes engagèrent la lutte armée dès août 1966. Les affrontements entre les forces sud-africaines et des éléments de la South West African People's Organization (SWAPO) tournèrent au désastre pour cette dernière. Espérant une victoire politique électorale, à la suite de la défaite militaire des nationalistes, les autorités sud-africaines organisèrent un nouveau référendum. Mais la majorité des électeurs se prononça sans ambiguïté contre le rattachement à l'Union.

Au début des années 1970, la SWAPO renaquit de ses cendres en mettant sur pied, dans ce que les nationalistes africains appellent les pays de la ligne de front, une branche militaire : le People's Liberation Army of Namibia et intensifia la guérilla. Pretoria intensifia ses efforts militaires tout en encourageant l'émergence des partis légaux, loyalistes mais aussi anticolonialistes. Dans le même temps, comme sur son propre territoire, l'Afrique du Sud encouragea la création des *bantoustans* en Namibie, en réponse à l'ONU, qui réclamait le respect du droit à l'autodétermination. Les bantoustans sont des territoires supposés indépendants mais dont les autorités sont inféodées à l'Afrique du Sud. En fait, ce sont des réserves qui n'ont aucune ressource. Sur dix bantoustans créés en 1964 en Namibie, quatre furent déclarés indépendants entre 1968 et 1989 : le Caprivi Oriental en 1976, le Hereroland en 1970, le Kavangoland en 1973 et l'Ovamboland en 1973. Les indépendances des bantoustans en Namibie semblent avoir servi d'expérimentation à l'Afrique du Sud où sur les dix bantoustans, quatre furent aussi déclarés indépendants : le Bophuthatswana en 1977, le Ciskei en 1981, le Venda en 1976 et le Transkei en 1979.

Mais cette politique basée sur la discrimination fut loin de satisfaire les dirigeants nationalistes. Entre 1974 et 1977, des flots de jeunes recrues, issues en partie des réfugiés, vinrent grossir les rangs de la SWAPO, basés en Zambie et en Tanzanie. En Angola, la guerre opposant le MPLA, appuyé par les Cubains, à l'UNITA, soutenue par l'Afrique du Sud, avait des répercussions en Namibie où, en 1976, la direction effective de la SWAPO était désormais sous le contrôle de dirigeants socialisants. Le programme du mouvement, adopté en juillet-août à Lusaka, prévoyait ainsi l'instauration d'une « société sans classe » et faisait appel à la « solidarité

anti-impérialiste internationale ». L'accentuation des risques de conflit due à la radicalisation des parties poussa, en 1977, les Américains à encourager la formation d'un « groupe de contact » occidental composé des représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Allemagne fédérale et de la France, au sein du Conseil de sécurité. Celui-ci devait servir d'intermédiaire entre les protagonistes. En avril 1978, grâce au groupe de contact, les protagonistes acceptèrent un compromis malgré le vote de la résolution 432 qui confirmait que Walvis Bay devait revenir au territoire namibien. Il en résulta le « plan des Nations unies » (résolution 435), qui fut à la base du règlement de la question namibienne et du début de sa décolonisation.

Sur le terrain, l'Afrique du Sud était en position de force et s'activait à saper les bases sociales de la SWAPO pour en prouver la non-représentativité. Parallèlement, elle tenta de se servir habilement de la politique étrangère du président Ronald Reagan. À partir de janvier 1981, celui-ci lia en effet le sort de la Namibie à l'évacuation de l'Angola par les troupes cubaines, fortes d'environ 30 000 hommes en 1986. La république d'Afrique du Sud s'aligna avec opportunisme sur cette position, les bases arrière de la SWAPO se trouvaient en Angola et étaient en contact avec les Cubains. Si la possibilité d'un dialogue était ouverte, chacun voulait néanmoins occuper le plus de terrain avant de s'y engager. Cette guerre des positions perdura jusqu'en 1988. Une série de négociations marqua cette période transitoire, elles réunirent à plusieurs reprises des représentants de l'Angola, de Cuba et de l'Afrique du Sud, sous les auspices des États-Unis. Finalement, le 13 décembre, ils conclurent un accord à Brazzaville, entériné à New York, le 22 décembre, par la signature d'un accord tripartite (Afrique du Sud, Angola, Cuba).

La mise en application du plan de l'ONU en avril 1989 permit la proclamation officielle de l'indépendance en mars 1990. Si la décolonisation de la Namibie consacra la victoire de la SWAPO et des États-Unis, sous les auspices de l'ONU, l'Afrique du Sud n'en conserva pas moins l'enclave de Walvis Bay, rendue à la Namibie seulement en mars 1994, de plus elle continuait à en contrôler l'économie minière et agricole, la monnaie et les échanges. Le verrouillage sud-africain ne prit fin que lorsque l'apartheid lui-même fut contesté et aboli en 1994.

L'Afrique du Sud

À la recherche d'un poste de ravitaillement sur la route des Indes, les Britanniques commencent à s'intéresser à la région du Cap, à la fin du XVIII^e siècle, où étaient établis depuis le milieu du XVII^e siècle des descendants de colons néerlandophones, les Boers, appelés aussi Afrikaners. En 1833, la colonie du Cap passa sous souveraineté britannique, entraînant du même coup l'abolition de l'esclavage. Or, les paysans boers utilisaient une abondante main-d'œuvre servile. Ceux-ci entreprirent alors le « grand trek », une migration vers l'*hinterland* afin d'échapper à la tutelle britannique. Les guerres menées par le roi Shaka Zulu qui, en unifiant son royaume, mena des campagnes particulièrement meurtrières, causèrent des déplacements de population et laissèrent le champ libre au grand trek.

Commencé en 1836, le grand trek dura près de vingt ans et finit par rencontrer l'expansion zoulou. La rencontre se solda par la victoire des *Vorstreekers* sur l'armée zoulou, le 14 décembre 1838. Cette victoire dite de la *Blood river* fonda la nation boer qui se matérialisera à travers la

création de l'État libre d'Orange (entre les fleuves Orange et Vaal), de celui du Transvaal (au nord du Vaal) et enfin du Natal à l'est de la chaîne du Drakensberg. Les Afrikaners légitiment leur société esclavagiste et conservatrice par une lecture particulière de la Bible, qui en fait un « peuple élu ».

Les Britanniques reconnaissent les États boers : le Transvaal en 1852, puis l'État libre d'Orange en 1854. Mais dans leur extension, tout en étant rivales, ces différentes implantations européennes finirent par rentrer en conflit entre elles-mêmes et avec les populations noires. Les luttes pour la terre opposent dans les « guerres cafres » Européens, Xhosas et Zoulous, mais aussi Boers et Britanniques. Ces derniers sont particulièrement intéressés par les richesses minières, notamment les diamants de Kimberley en 1867 et l'or du Transvaal vingt ans plus tard. En 1877, le gouvernement anglais finit par annexer les deux Républiques afrikaners, déclenchant la révolte des Boers en 1881. Paul Kruger, forte figure anticolonialiste blanche, en prit la tête.

La première guerre des Boers se termina sur une demi-victoire lorsque le gouvernement britannique Gladstone reconnut l'indépendance du Transvaal en avril 1881. Mais en 1883, une nouvelle ruée vers l'or dans le Transvaal raviva les hostilités. Élu pour la quatrième fois président du Transvaal en 1898, Kruger refuse de collaborer avec les Britanniques et la deuxième guerre des Boers éclata, elle dura de 1899 à 1902. Elle se termine par la disparition des Républiques boers. Particulièrement meurtrières et cruelles, les guerres des Boers virent l'expérimentation des premiers camps de concentration, perfectionnés ensuite en Namibie contre les Hereros, avant d'être développés en Europe lors de la Seconde Guerre.

Selon les principes de la colonisation britannique, l'Union sud-africaine devint indépendante en 1910 pour rejoindre le Commonwealth, dont elle fut un des membres fondateurs. Une autre figure de l'iconographie anticolonialiste boer, le général Botha, en devint le Premier ministre, soutenu par son Suid-Afrikaanse Partij. Les Boers avaient donc gagné politiquement ce qu'ils avaient perdu sur le terrain militaire. La ségrégation raciale est érigée en système de gouvernement s'ajoutant aux ressorts classiques de tout régime colonial qui avaient cours dans les autres parties de l'Afrique. L'accaparement des terres y prit la forme des « réserves indigènes », qui occupaient 7 % de la superficie du pays. Y furent cantonnées les populations noires, qui représentaient 70 % de la population. Différentes dispositions légales, comme le Land Act de 1913, les empêchèrent d'accéder à la propriété foncière.

La systématisation de la ségrégation prit des aspects multiformes (limitation des déplacements avec l'interdiction de l'établissement dans les villes pour les Noirs en 1923, interdiction d'accès aux emplois qualifiés dans l'industrie, soutenue par le Parti communiste local). La somme de ces mesures constitua le système de l'apartheid qui est la politique officielle du Parti national de Daniel Malan, arrivé au pouvoir en 1948. Constamment perfectionnée, elle assure la suprématie de la minorité blanche sur le reste de la population sur la base de l'appartenance raciale.

Les dix réserves indigènes furent transformées en bantoustans supposés autonomes, une réponse aux vagues autonomistes qui soufflent sur le reste de l'Afrique mais aussi un moyen de contrôler les déplacements, de constituer des réserves de main-d'œuvre, de diviser suivant les lignes ethniques et de s'adjoindre la collaboration d'une partie des élites africaines. Sur les dix bantoustans, quatre furent déclarés indépendants entre 1976 et 1994 : le Bophuthatswana en 1977, le Ciskei en 1981, le Venda en 1976 et le Transkei en 1979. Territoires discontinus dont l'administration est confiée à des autorités « traditionnelles » comme la royauté zouloue, ces

entités étaient d'une part entièrement financées par l'État sud-africain, et d'autre part, les autorités traditionnelles qui les dirigeaient, plus reconstruites qu'effectives, avaient pour fonction d'absorber une partie des élites.

La constitution de villes dédiées aux Noirs, les townships, à la périphérie des villes blanches, parachève le contrôle de la population noire. Celles-ci fournissent la main-d'œuvre industrielle et celle nécessaire au fonctionnement de ces villes. La circulation des personnes est extrêmement réglementée par le système des *pass*, une sorte de passeport intérieur que l'on retrouve aussi dans de nombreuses autres colonies.

Créé en 1912, à l'image de son alter ego indien, l'African National Congress est à la tête de la contestation intérieure. Elle choisit la non-violence pour combattre l'apartheid. Oliver Tambo, Nelson Mandela, Walter Sisulu, la génération de jeunes qui accèdent à sa direction en 1940 maintient ce cap. En 1952, l'ANC lance un mouvement de désobéissance civile, la Defiance Campaign against Injust Laws contre les *pass* en s'alliant avec le South African Indian Congress. Le mouvement aboutit en 1955 à l'adoption, à Klipfontein près de Johannesburg, de la « Charte de la liberté », le projet de société de l'ANC qui comporte de timides revendications socialisantes. Celles-ci provoquent pourtant une scission, conduite par une aile dure nationaliste, le Pan-Africanist Congress (PAC) de Robert Sobukwe.

Alors que le gouvernement se prépare à proclamer la République en 1960, l'ANC et le PAC lancent une nouvelle campagne contre les Pass Laws. Le 21 mars, la police ouvre le feu pour disperser une manifestation de plusieurs centaines de milliers de personnes et tue 69 habitants à Sharpeville. Les manifestations ainsi que la répression bénéficient d'une couverture médiatique importante et déclenchent une condamnation de la communauté internationale. Interdits, l'ANC et le PAC n'ont d'autre option que la lutte armée. La police arrête une partie de la direction dont Nelson Mandela, transformé en figure emblématique du mouvement. En 1964, Mandela et 7 autres coaccusés sont condamnés à perpétuité tandis que plusieurs autres dirigeants sont assassinés. Le mouvement accuse le coup et s'ensuit une décennie de répit pour l'apartheid.

L'obligation d'apprendre l'afrikaans, la langue des Boers, dans les écoles déclenche une nouvelle réaction violente dans les townships. Soweto s'embrase le 16 juin 1976. Le Mouvement de la conscience noire animé par Steve Biko joue un rôle de premier plan lors de cette explosion de colère. Pendant dix-huit mois, de violentes émeutes éclatent dans plusieurs grandes villes sud-africaines. La dureté de la répression fut à la mesure de la violence du mouvement. Arrêté le 18 août 1977 puis torturé à mort, Steve Biko décéda vingt-six jours plus tard des suites de ses blessures. La répression policière causa entre 600 et 1 000 morts mais sa médiatisation sensibilisa l'opinion sur la nature du régime de l'apartheid. Plusieurs dirigeants du mouvement s'enfuirent du pays pour rejoindre les rangs de l'ANC en exil et les camps militaires installés dans les pays limitrophes favorables à l'ANC.

De ces bases, l'ANC multiplia les attaques et les actes de sabotage tout en menant une campagne internationale qui aboutit aux sanctions contre la république d'Afrique du Sud (sanctions économiques, embargo sur les armes, boycott des rencontres culturelles et sportives). Les opérations militaires furent sans conséquence dans le court terme mais elles mobilisèrent d'importantes ressources sur le temps long.

À l'intérieur du pays, l'opposition réapparut progressivement. Elle s'enracina dans les milieux populaires tout en s'étendant vers les classes moyennes. Interdits mais tolérés, les syndicats

devinrent très puissants à l'instar du Congress of South African Trade Unions (COSATU). Les leaders religieux, tels que le pasteur Allan Boesak ou l'archevêque anglican Desmond Tutu, se firent l'écho de la Charte de la liberté. Laborieusement, en 1985, l'United Democratic Front fut mise sur pieds, elle fédérait les mouvements anti-apartheid, conduite par l'ANC mais dirigés par une jeune génération multiraciale et militant sur place. Mais bien qu'isolé et fragilisé par l'évolution de la situation dans la région, le régime de l'apartheid resta solide. En effet, depuis 1975, le Mozambique et l'Angola étaient libérés du joug colonial, précédant le Zimbabwe devenu indépendant en 1980. La fin de la guerre froide fit perdre au gouvernement sud-africain ses soutiens occidentaux. Le « dernier rempart contre le communisme » en Afrique australe n'est plus un argument porteur et ce d'autant plus que l'apartheid est condamné pour ses aspects immoraux. En 1984, l'archevêque anglican Desmond Tutu reçoit le prix Nobel de la paix, pour son action contre le régime.

L'ANC renforce ses camps d'entraînement en Angola, au Mozambique, en Zambie et en Tanzanie.

L'embargo économique décrété par l'ONU se durcit et menaçait l'économie sud-africaine fragilisée par les grandes grèves menées par la COSATU tout autant que par les dépenses militaires. La vigueur retrouvée de la résistance intérieure, animée par l'United Democratic Front et sa branche armée, la campagne internationale en faveur de la libération de Mandela, « le plus vieux prisonnier politique du monde », la pression de plusieurs pays occidentaux, notamment les États-Unis, obligèrent les autorités à plus de réalisme. L'arrivée au pouvoir de Frederik De Klerk en 1989 accélère le processus de sortie de l'apartheid. Les négociations secrètes, entamées depuis le milieu des années 1980, s'intensifient. L'un des premiers résultats spectaculaires fut la libération de Nelson Mandela après vingt-six ans d'incarcération, le 11 février 1990. La plupart des lois de l'apartheid furent abrogées en 1991, mais il faut aussi dire que ce que les Sud-Africains appellent le *petty apartheid* avait disparu depuis longtemps. Il s'agissait des aspects mesquins de la ségrégation qui a continué à exister dans ses lignes essentielles.

Mais la transition sud-africaine vers la démocratie ne se fit pas pacifiquement. Les ultranationalistes blancs multiplièrent les attentats, tandis que l>Inkhata, une organisation du bantoustan du Kwazulu, se lança dans le tribalisme politique contre l'UDF. Tous les deux réclamèrent une sorte de fédéralisme ethnique, voie ouverte vers le séparatisme. L'état d'urgence fut même réinstauré comme aux difficiles temps de l'apartheid. Cependant un consensus négocié permit la rédaction d'une Constitution intérimaire en décembre 1993. Les Blancs, qui détenaient le pouvoir économique, furent particulièrement ménagés en dépit de l'opposition des radicaux de l'ANC et du PAC. Les premières élections libres et multiraciales d'avril 1994 donnèrent la victoire à l'ANC qui rassembla 63 % des suffrages et porta, le 10 avril 1994, Nelson Mandela à la présidence du pays. Ses deux vice-présidents, Thabo Mbeki, issu de son parti, et Frederik De Klerk, issu de la minorité blanche et chef du précédent gouvernement, symbolisèrent sa volonté de compromis dans le cadre d'une « nation arc-en-ciel ». De Klerk et Mandela reçurent conjointement le prix Nobel pour avoir mis fin à un régime souvent jugé sur son immoralité alors même que tous les systèmes coloniaux sans exception furent aussi racistes. Le caractère anachronique du cas sud-africain choqua d'autant plus que les décolonisations s'étaient déroulées une génération plus tôt.

La particularité de l'Afrique du Sud fut aussi sa volonté d'affronter ses démons, la Commission vérité et réconciliation, présidée par l'archevêque anglican Desmond Tutu, réunit,

pendant plusieurs années, dans de nombreux endroits du pays victimes et bourreaux de l'apartheid pour une réconciliation autour de la vérité. En de nombreux endroits de l'Afrique, le procédé fut repris, sous diverses formes, dans les périodes postconflituelles.

Après un demi-siècle du régime brutal d'apartheid, l'Afrique du Sud réussit sa transition démocratique. En dépit des difficultés, le pays n'a pas sombré dans le chaos. Y est certainement pour beaucoup la personnalité exceptionnelle de Mandela dont l'autorité et le prestige moral furent encore plus renforcés par le fait qu'il n'a pas brigué un second mandat. Le réalisme des milieux d'affaires fut aussi un élément d'importance. Mais il faut aussi prendre en compte la maturité d'un mouvement anticolonial ancien et enraciné dans les milieux populaires. L'ANC, né en 1912, compte plusieurs millions de membres.

Les décolonisations italienne et espagnole, du fait de la faible importance de leurs colonies respectives en Afrique, ferment ce volet.

Colonies et décolonisation italiennes

Jusqu'en 1870, l'Italie se consacra à la réalisation de son unification, aussi son aventure coloniale en Afrique fut relativement tardive. Les lobbies coloniaux, comme les sociétés géographiques et d'exploration, ne commencèrent à être actifs que vers 1880.

Les premières colonies italiennes furent établies sur la mer Rouge en Érythrée, colonie officiellement créée en 1890. Parallèlement, l'Italie imposa le protectorat aux petits sultans de la côte orientale de l'Afrique. Ils constituèrent la Somalie italienne en 1889. À celle-ci fut agrégé, le 29 juin 1925, le Jubaland, soustrait du Kenya britannique.

La défaite italienne d'Adoua mit un arrêt à ses velléités colonialistes lorsqu'elle tenta de conquérir l'Éthiopie en 1895-1896. La guerre de 1935-1936 contre l'Éthiopie, pourtant membre de la Société des nations, fut plus concluante. Le 9 mai 1936, le roi d'Italie Victor Emmanuel III a été proclamé empereur d'Éthiopie.

L'Abyssinie, l'Érythrée et la Somalie italienne formèrent alors l'Afrique orientale italienne. Mussolini imagina celle-ci comme une colonie prospère de peuplement pour des millions de colons italiens. Pendant l'ère fasciste, Asmara bénéficia de l'attention des autorités fascistes pour servir de vitrine à la colonisation italienne. Le régime fasciste y entreprit plusieurs grands travaux destinés plus à rehausser le régime du Duce qu'à développer l'Abyssinie.

La fin de l'empire colonial italien commença en Éthiopie quand les forces de l'empire britannique y ramenèrent le négus Hailé Sélassié, après en avoir chassé les troupes du Duce. La fin officielle de l'empire est entérinée par le traité de Paris, en 1947. L'administration de la colonie de la Somalie italienne est cependant confiée par les Nations unies à l'Italie de 1949 à 1960.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies plaça les trois secteurs de la Somalie sous tutorat britannique, italien et français. Le 26 juin 1960, l'ancien protectorat britannique du Somaliland obtint son indépendance. La Somalie italienne y accéda le 1^{er} juillet 1960 tandis que Djibouti resta français jusqu'en 1977.

Les anciennes colonies italienne et britannique s'allièrent, le 1^{er} juillet 1960, pour former la

république de Somalie en dépit de plusieurs difficultés, comme la fusion de deux armées ou encore l'intégration des appareils administratifs. Les dirigeants firent preuve de confiance dans leur volonté de recréer la « grande Somalie » d'avant la colonisation européenne.

L'ensemble se désagrégea cependant, puisque l'Érythrée se détacha de l'Éthiopie au début des années 1990 à la suite d'une longue guerre, tandis que la Somalie est citée comme l'exemple d'une société sans État, dirigée par des barons de la guerre, avec comme solution une partition selon les lignes des langues des anciens colonisateurs.

La politique coloniale italienne est généralement considérée comme un échec, l'Abyssinie ne sera que partiellement occupée et seulement pendant cinq ans.

Colonies et décolonisation espagnoles

Les possessions espagnoles de l'Afrique furent, au nord-ouest, le territoire de Santa Cruz de Mar Pequena, et le Sahara espagnol, où se trouve la péninsule de Rio de Oro, dans le golfe de Guinée, les îles de Fernando Póo, Annobon, Corisco, Elobey grande et petite, et la Guinée continentale espagnole (28 051 km²), appelée aussi pays du Mouni ou encore Guinée équatoriale ou « Guinée espagnole ».

En 1856, les Espagnols fondèrent la Guinée espagnole mais s'en désintéressèrent rapidement, pour se concentrer sur la colonie de l'île de Fernando Póo. La brutalité du système colonial espagnol causa plusieurs révoltes, ce qui amena, au début du xx^e siècle, les colons espagnols à faire appel à des travailleurs nigériens réputés plus dociles. Les missionnaires espagnols jouèrent un important rôle social, religieux mais surtout politique. En instaurant l'interdiction des mariages mixtes, ils participèrent à la mise en place d'une forme d'apartheid. Le régime de l'indigénat dans les colonies africaines de l'Espagne s'apparentait à l'esclavage puisqu'il permettait les châtiments corporels en plus des ressorts classiques de tout système colonial : le travail forcé, l'absence de droits et d'instructions. Ce système rendit impossible sinon extrêmement difficile la promotion sociale d'une élite faiblement instruite. Il perdura jusqu'en 1959.

À partir des années 1950, les mouvements nationalistes prirent de l'ampleur. L'air du temps ainsi que leur pression amenèrent le gouvernement espagnol à entamer une décolonisation progressive. En 1959, la Guinée devint la Région équatoriale, composée de deux provinces, le Río Muni et le Fernando Póo, représentées au Parlement à Madrid. Ces réformes conduisirent à la suppression de l'indigénat et transformèrent conséquemment les Équato-Guinéens en citoyens espagnols. À partir de 1963, les deux provinces devenues la Guinée espagnole obtinrent encore plus d'autonomie car un gouvernement local constitué de nationalistes modérés l'administra. Les nationalistes guinéens rejetèrent cependant l'assimilation et portèrent la question de l'indépendance devant l'Organisation des Nations unies. Sous son égide se déroulèrent en août 1968 les premières élections présidentielles et législatives. Celles-ci portèrent à la tête du pays Francisco Macías Nguema, un grand propriétaire terrien. L'indépendance fut proclamée le 12 octobre de la même année. Nguema se révéla très vite un des plus implacables dictateurs africains. Mais il ne fut aussi que l'un de ceux qui participèrent au désenchantement postcolonial dans de nombreux pays africains nouvellement indépendants.

Sans pour autant dédouaner les dirigeants africains, les problèmes qui caractérisent l'Afrique subsaharienne, dès les premières années des indépendances, renvoient aux colonisations et aux décolonisations. À des degrés divers certes, ceux-ci ont concerné tous les pays colonisés, les mêmes causes entraînant des effets similaires.

Les cas belges et portugais sont cités comme des exemples de décolonisations violentes car mal préparées, mais avec le recul il est difficile de croire que les colonisateurs aient préparé les décolonisations d'une manière rationnelle et systématique. Certes, le chaos suivant la proclamation de l'indépendance du Congo belge et les longues guerres coloniales menées par le Portugal générèrent de longues et meurtrières guerres civiles. Les Britanniques eurent une longue expérience de gestion des décolonisations mais celle-ci n'empêcha pas la violence d'éclater au Kenya, sans parler de leur responsabilité politique découlant de cette même expérience, dans l'instauration de régimes discriminatoires et violents qui furent les derniers à se transformer. La décolonisation française, quant à elle, s'est faite à reculons et n'a pas fait l'économie de la violence. Le rôle de De Gaulle dans le maintien de liens de forte dépendance à travers les réseaux de la FrançAfrique est à l'origine de faits de corruption de haut niveau.

Les décolonisations anglaises et françaises, dites négociées, ne furent exemptes ni de violence ni de conséquences négatives. Les indépendances ne furent acquises qu'au bout de luttes sur lesquelles les mémoires métropolitaines restent souvent amnésiques, comme en témoignent les débats sur la guerre d'Algérie.

Une autre des conséquences de ces décolonisations fut la fréquence des coups d'État. Les Africains mettront plus d'un demi-siècle à se débarrasser de ces mœurs politiques directement liées aux gouvernances coloniales. Selon Achille Mbembe², la violence qui marque la décolonisation ou la postcolonie fut la reproduction de la société coloniale et de sa politique d'assujettissement qu'il nomme « commandement » :

« Injustice des moyens et illégitimité des fins conspiraient pour faire place à une sorte d'arbitraire, d'inconditionnalité intrinsèque dont on peut dire qu'elles furent le propre de la souveraineté coloniale. Les formes étatiques postcoloniales ont hérité de cette inconditionnalité et du régime d'impunité qui en était le corollaire. »

Sans doute pourrait-on aussi incriminer les jeunes États africains qui n'ont pas su faire preuve de maturité. À titre d'exemplification, il est souvent reproché à l'Afrique l'absence de sentiment national en raison de sa configuration ethnique, de l'arbitraire du découpage colonial et des politiques coloniales du *divide ut imperes*, source du tribalisme. Mais on peut tout aussi bien dire que l'utilisation de chefferies dociles ou leur destruction systématique déconsidérèrent les systèmes politiques précoloniaux africains sur lesquels s'acharnèrent les ethnographes coloniaux qui, dans le meilleur des cas, n'en gardèrent que les aspects intéressant l'État colonial, c'est-à-dire les aspects oppressifs. Les intellectuels africains qui émergèrent de la période coloniale ne purent alors confronter ces expériences avec la modernité version coloniale que bien plus tard, à la différence des élites asiatiques par exemple. À ceux-ci ne se présentait que l'horizon de l'assimilation, alors même que le système y était fortement réticent.

La reconstruction des États précoloniaux comme le panafricanisme et sa version francophone, la négritude, n'était pas des réponses suffisamment parlantes pour la majorité de la population rurale. L'importance de celle-ci explique en partie le succès de la vulgate marxiste.

La capitulation belge, les défaites françaises et italiennes, les difficultés britanniques révélées par la Seconde Guerre, l'humiliation de Suez démontrèrent certains des ressorts du colonialisme, en faisant tomber les mythes de la supériorité du civilisateur notamment. La lutte contre le nazisme, à laquelle participèrent les soldats africains, mit en valeur l'universalité de certaines valeurs énoncées par la Charte de l'Atlantique (1941) et celle des Nations unies (1945) – et particulièrement son article 73 sur les « territoires non autonomes ». Beaucoup de mouvements nationalistes renvoyèrent aux colonisateurs la pertinence de ces valeurs qui, initialement, pour les puissances européennes en déclin, ne devaient concerner que les régions soumises au nazisme.

Une des réponses africaines au colonialisme et qui accéléra la décolonisation fut le panafricanisme dominé par les anglophones. Réunis à Manchester en mars 1945, près de deux cents participants, issus de l'Afrique sous domination britannique, se saisirent du panafricanisme pour tenter de l'implanter en Afrique contre le colonialisme, en tentant une africanité plus inventée qu'authentique. Ses leaders, formés dans les universités anglaises (Nyerere, Kenyatta) ou américaines (Nkrumah, Azikiwe), militèrent d'abord en faveur d'une évolution interne des systèmes coloniaux. La lenteur des réformes, accompagnées d'effet d'annonce mais plus souvent de répression, les poussa progressivement vers la radicalisation en faveur de l'indépendance.

Les syndicats, la presse, les associations culturelles, religieuses ou sportives et les partis politiques initiés durant les années 1930 s'affirmèrent après la Seconde Guerre mondiale comme les moyens de lutte privilégiés par les anticolonialistes. Ils deviendront des nationalistes et arrivèrent à se présenter surtout comme les interlocuteurs que les autorités coloniales vont privilégier après en avoir nié, pendant longtemps, la représentativité. L'édifice colonial finit de se fissurer avec la distance prise par le christianisme à l'égard du système. Se prévalant de l'universalité du message évangélique, les encycliques *Evangelii Praecones* (1951) et *Fidei Dominum* (1957) détachèrent l'Église romaine de la colonisation. L'indigénisation de la hiérarchie ecclésiastique catholique et l'engagement plus précoce de pasteurs protestants, durant cette même période, poussèrent progressivement le christianisme en dehors de la sphère coloniale.

En se saisissant de ces outils, les élites africaines tentèrent de rallier les masses à des objectifs émancipateurs tout en essayant de dépasser les clivages ethniques et les antagonismes sociaux. La mystique de l'« indépendance » et un peu moins celle du « socialisme » transformèrent une réelle soif des masses pour plus de bien-être, pour une société plus juste, en une force politique, véritable levier des mouvements en faveur de l'indépendance. Ce faisant, celles-ci accélérèrent, sinon provoquèrent, la décolonisation.

Côté français, la réunion des administrateurs coloniaux, que fut la conférence de Brazzaville (janvier-février 1944), fut d'abord plus un recentrage de l'empire qu'un pas volontaire vers la décolonisation. Les réformes administratives et sociales évoquées n'allaient nullement dans le sens de l'autonomie, comme le démontre la Constitution de 1946 qui maintenait l'essentiel de la domination coloniale. Néanmoins les élections de plusieurs dizaines d'indigènes à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée de l'Union française et leur participation aux affaires locales, permises par la loi-cadre Defferre de 1956, permirent l'émergence de dirigeants tout en initiant les populations aux mécanismes politiques modernes. Le contexte de la guerre froide contribua à cette radicalisation des deux bords, les uns, prétextant d'une avancée communiste dans chaque velléité d'autonomie, menaient une politique sévère de répression qui renforça les convictions des autres dans un règlement violent des différends.

Les Nations unies, où siègent des nations nouvellement indépendantes de plus en plus nombreuses, constituent une tribune de choix, pour les thèses indépendantistes défendues, pour des personnalités comme Nasser. La conférence afro-asiatique de Bandoung en 1955, la conférence panafricaine d'Accra en avril 1958, le Comité de décolonisation de l'ONU fondé en 1961 contribuèrent à l'internationalisation d'un phénomène qui apparaissait irréversible, dès le milieu des années 1950, à beaucoup d'observateurs.

Les États-Unis, favorables aux indépendances depuis Wilson, dès le lendemain de la Première Guerre, sont en faveur des mouvements d'émancipation. Ils concurrencent les Soviétiques puis les Chinois qui tentent de faire des luttes contre la colonisation des luttes en faveur du socialisme, ils contribuent de même à l'internationalisation du processus de décolonisation.

La décolonisation en Afrique est intense entre 1957 et 1960, car près de la moitié des États africains actuellement existant accède à l'indépendance durant cette courte période. La décolonisation proprement dite est négociée et pacifique même si elle est précédée et suivie de violence. La colonie la plus riche et la plus évoluée de l'Afrique occidentale britannique, le Ghana, ouvre la marche. L'indépendance du Ghana donne un coup de fouet aux revendications indépendantistes. En Guinée française, Sékou Touré fit voter « non » à la Constitution française de 1958 : au Congo belge, Patrice Lumumba et le Mouvement national congolais se radicalisent, obligeant les autorités belges à accorder à la hâte une indépendance le 30 juin 1960.

L'Afrique noire, excepté quelques petites îles, s'est divisée en plusieurs États selon les frontières dessinées par la colonisation. Ceux-ci sont souverains à des degrés divers. Ils ont accédé à cette souveraineté à la suite d'épreuves plus ou moins sanglantes selon les pays. Les indépendances par le haut furent de même plus ou moins négociées tandis que certaines furent imposées pour pouvoir mettre en place un nouveau système qui perpétue la domination sous de nouvelles formes. D'autres évoluèrent dans un cadre préétabli, faisant l'économie de drames. Les indépendances acquises par la lutte se soldèrent de même par des négociations finalement, avec un rapport de force, penchant en faveur des Africains. Il s'agit là essentiellement de colonies britanniques dont la puissance tutélaire avait une expérience de décolonisation préalable.

La plupart de ces régimes, portés souvent par les attentes de la population, finiront en dictature au profit d'un système centralisé qui a instauré la présidence à vie. L'État, dans une économie extravertie, restait finalement la seule voie permettant l'ascension de l'échelle sociale. Son contrôle par les élites fut l'enjeu quasi constant des premières décennies des indépendances. Le premier à en faire les frais fut le timide panafricanisme qui ne résista pas aux appétits de pouvoir de ces élites. Le Rassemblement démocratique africain, mis sur pied lors du congrès de Bamako réalisé en 1946, implosera rapidement après seulement quelques années.

Le renversement suivi de l'assassinat du président togolais Sylvanus Olympio, le 13 janvier 1963, ouvre la série des coups d'État militaires.

De 1963 à 1965, près d'une trentaine de putschs se déroulent dans une vingtaine d'États, quelques fois suscités par l'ancienne puissance coloniale et entraînant parfois son intervention. Les dictatures militaires – Bokassa en République centrafricaine, Amin Dada en Ouganda, Mobutu au Zaïre – ne sont pas plus performantes que les pouvoirs civils tout en assurant une certaine stabilité. Nkrumah, lui-même, père du panafricanisme africain et premier président du premier pays indépendant, un « combattant pour la liberté » se transformera en autocrate comme le seront la plupart de ses pairs dont le dernier en date est R. Mugabe.

Le panafricanisme s'est institutionnalisé sous la forme de l'Organisation de l'unité africaine, fondée à Addis-Abeba en 1963. Peu dotée, et malgré une charte qui repose sur des principes acceptables pour tous, l'OUA ne peut guère agir dans la résolution des conflits comme la guerre civile dans l'ancien Congo belge, la sécession biafraise au Nigeria, sans parler des guerres entre l'Ouganda et la Tanzanie, entre le Sénégal et la Mauritanie...

La décolonisation n'a pas assuré l'épanouissement politique, pas plus que le développement économique. Les mesures peu onéreuses de protection de la santé de la population effectuées sous la période coloniale portèrent leur fruit au moment des indépendances et le boom démographique survenu en conséquence annihila les faibles avancées économiques appauvrissant d'avantage les populations déçues par l'incurie et la corruption des élites.

Indications bibliographiques

AGERON Ch.-R., MICHEL M., *L'Afrique noire française, l'heure des indépendances*, colloque d'Aix en Provence, 1990, Éd. du CNRS, 1992.

ALMEIDA-TOPOR H. D', *Naissance des États africains*, Casterman-Giunti, 1996.

BACH D. C., EGG J., PHILIPPE J., *Nigeria. Un pouvoir en puissance*, Karthala, 1989.

COQUERY-VIDROVITCH C., MONIOT H., *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, 2^e éd., PUF, coll. « La Nouvelle Clio », 2005.

COOPER F., *L'Afrique depuis 1940*, Payot, 2008.

FAUVELLE-AYMAR F.-X., *Histoire de l'Afrique du Sud*, Seuil, 2006.

HARGREAVES J. D., *Decolonization in Africa*, 2^e éd, Londres, Longman, 1996.

M'BOKOLO E., *L'Afrique au xx^e siècle. Le continent convoité*, Seuil, 1985.

MONDLANE E., *Mozambique. De la colonisation portugaise à la libération nationale*, L'Harmattan, 1979.

RANDRIANJA S., *Société et Luites anticoloniales à Madagascar, 1930-1939*, Karthala, 2001.

ROCHE C., *Le Sénégal à la conquête de son indépendance, 1839-1960*, Karthala, 2001.

STENGERS J., *Congo : mythes et réalités, 100 ans d'Histoire*, Duculot, 1989.

Annexe 1

Instructions de Gallieni pour la pacification de Madagascar (2 mai 1898)

« Le meilleur moyen pour arriver à la pacification dans notre nouvelle et immense colonie de Madagascar, avec les ressources restreintes dont nous disposons, est d'employer l'action combinée de la force et de la politique. Il faut nous rappeler que, dans les luites coloniales que nous impose trop souvent, malheureusement, l'insoumission des populations, nous ne devons détruire qu'à la dernière extrémité, et, dans ce cas encore, ne ruiner que pour mieux bâtir. Toujours, nous devons ménager le pays et ses habitants, puisque celui-là est destiné à recevoir

nos entreprises de colonisation futures, et que ceux-ci seront nos principaux agents et collaborateurs pour mener à bien ces entreprises. Chaque fois que les incidents de guerre obligent l'un de nos officiers coloniaux à agir contre un village ou un centre habité, il ne doit pas perdre de vue que son premier soin, la soumission des habitants obtenue, sera de reconstruire le village, d'y créer immédiatement un marché et d'y établir une école. Il doit donc éviter avec le plus grand soin toute destruction inutile.

Action politique. L'action politique est de beaucoup la plus importante ; elle tire sa plus grande force de la connaissance du pays et de ses habitants ; c'est à ce but que doivent tendre les premiers efforts de tout commandement territorial. C'est l'étude des races qui occupent une région, qui détermine l'organisation politique à lui donner, les moyens à employer pour sa pacification. Un officier qui a réussi à dresser une carte ethnographique suffisamment exacte du territoire qu'il commande est bien près d'en avoir obtenu la pacification complète, suivie bientôt de l'organisation qui lui conviendra le mieux.

Toute agglomération d'individus, race, peuple, tribu ou famille, représente une somme d'intérêts communs ou opposés. S'il y a des mœurs et des coutumes à respecter, il y a aussi des haines et des rivalités qu'il faut savoir démêler et utiliser à notre profit, en les opposant les unes aux autres, en nous appuyant sur les unes pour mieux vaincre les secondes. [...]

En somme, toute action politique doit consister à discerner et mettre à profit les éléments locaux utilisables, à neutraliser et détruire les éléments locaux inutilisables.

L'élément essentiellement utilisable sera, avant tout, le peuple, la masse travailleuse de la population, qui peut, momentanément, se laisser tromper et entraîner, mais que ses intérêts rivent à notre fortune et qui sait bien vite le comprendre, pour peu qu'on lui indique et qu'on lui fasse sentir. [...]

Action économique. Au fur et à mesure que la pacification s'affirme, le pays se cultive, les marchés rouvrent, le commerce reprend. Le rôle du soldat passe au second plan, celui de l'administrateur commence. Il faut d'une part, étudier et satisfaire les besoins sociaux des populations soumises ; favoriser, d'autre part, l'extension de la colonisation qui va mettre en valeur les richesses naturelles du sol, ouvrir des débouchés au commerce européen.

Ce sont là, semble-t-il, les deux conditions essentielles du développement économique d'une colonie : elles ne sont nullement contradictoires. L'indigène, en général, n'a que fort peu de besoins. Il vit dans un État voisin de la misère, qu'il est humain de chercher à améliorer ; mais, le nouveau mode d'existence que nous lui ferons adopter, en créant chez lui des besoins qu'il n'avait pas, nécessitera de sa part des ressources qu'il n'a pas davantage et qu'il lui faudra trouver ailleurs.

Il faudra donc qu'il surmonte sa paresse et se mette résolument au travail, soit en faisant revivre des industries languissantes, celles de la banane et de la soie par exemple, soit en augmentant ses cultures et en adoptant pour elles des méthodes plus productives, soit en prêtant aux colons européens le concours de sa main-d'œuvre.

Il rentre dans le rôle de nos commandants territoriaux de créer des écoles professionnelles, où l'indigène se perfectionnera dans son métier, par l'étude et l'application des moyens que la science et l'expérience nous ont acquis ; d'installer des fermes modèles, où il viendra se rendre compte des procédés de culture féconds que nous employons et qu'il ignore ; d'encourager la reprise des industries nationales en facilitant l'établissement des premières fabriques qui

s'organiseront et en les subventionnant au besoin ; de créer des marchés, francs de tous droits d'abord, et qui ne seront imposés que dans la suite, très progressivement, etc.

Il se produira, infailliblement, une augmentation de richesse dans le pays, avec, comme conséquence naturelle, un besoin de bien-être, que le commerce européen saura mettre à profit. Il trouvera, dans les produits nouveaux de l'activité que nous aurons ainsi créée, des articles d'exportation, qui lui manquent un peu aujourd'hui, et, en tout cas, des ressources locales qui lui font absolument défaut. »

Source : *Journal officiel de Madagascar*, mai 1898.

Note : Joseph Galliéni (1849-1916) reconquit Madagascar qui s'était soulevé contre les Français en 1896. Il abolit la monarchie Méridionale en déportant la reine Ranaivalona III. Il est considéré comme un grand praticien de la conquête coloniale qui joua de la pluri-ethnicité (« politique des races »).

Annexe 2

Les congrès panafricanistes

La I^{re} Conférence panafricaine, 1900, Londres ; I^{er} Congrès panafricain, Paris, 1919 : 57 délégués venus de quinze pays : États-Unis (16), colonies françaises (13), Haïti (7), France (7), Liberia (3), colonies espagnoles (2), Abyssinie, colonies portugaises, Congo belge, Égypte, Saint-Domingue, les résolutions condamnèrent clairement les abus de la colonisation, mais non son principe. Or, le président des États-Unis, Woodrow T. Wilson, avait, dans ses quatorze points (1918), proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les délégués se déclarèrent favorables à une gestion des anciennes colonies allemandes par une institution internationale, plutôt que par un État particulier.

Le II^e Congrès panafricain eut la singularité de se tenir successivement dans trois capitales impériales différentes : Londres, Bruxelles et Paris.

Le manifeste de Londres adopté par les congressistes au terme de leurs travaux, qui, selon certains observateurs de l'époque, exerça une influence directe sur les organisations politiques d'Afrique, telles que le *National Congress of British West Africa*, le *South African Native National Congress* et l'Union congolaise (Congo belge). Blaise Diagne rejeta le manifeste de Londres, accusé d'être d'essence communiste.

Le III^e Congrès (1923) fut dans une certaine mesure improvisé et tint deux sessions à Londres (7-8 novembre) et à Lisbonne (1^{er}-2 décembre). La session de Londres adopta, pour la première fois, des résolutions demandant « le développement de l'Afrique au profit des Africains et non seulement au profit des Européens » et la représentation des Noirs dans la Commission des mandats de la Société des nations et dans l'Organisation internationale du travail :

Le IV^e Congrès (New York, 21-24 août 1927) reprit, pour l'essentiel, les conclusions du

troisième. C'est à cette occasion que fut posée la question des relations entre le mouvement communiste international et le panafricanisme.

Annexe 3

Discours du général de Gaulle à l'ouverture de la conférence de Brazzaville, Afrique équatoriale française, 30 janvier-8 février 1944

Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle, président du Comité français de libération nationale, ouvre à Brazzaville une conférence consacrée à l'avenir des colonies africaines de la France.

« Si l'on voulait juger des entreprises de notre temps suivant les errements anciens, on pourrait s'étonner que le gouvernement français ait décidé de réunir cette Conférence africaine. "Attendez !" nous conseillerait, sans doute, la fausse prudence d'autrefois. "La guerre n'est pas à son terme. Encore moins peut-on savoir ce que sera demain la paix. La France, d'ailleurs, n'a-t-elle pas, hélas !, des soucis plus immédiats que l'avenir de ses territoires d'outre-mer ?" Mais il a paru au gouvernement que rien ne serait, en réalité, moins justifié que cet effacement, ni plus imprudent que cette prudence. C'est qu'en effet, loin que la situation présente, pour cruelle et compliquée qu'elle soit, doive nous conseiller l'abstention, c'est, au contraire, l'esprit d'entreprise qu'elle nous commande. Cela est vrai dans tous les domaines, en particulier dans celui que va parcourir la conférence de Brazzaville. Car, sans vouloir exagérer l'urgence des raisons qui nous pressent d'aborder l'étude d'ensemble des problèmes africains français, nous croyons que les immenses événements qui bouleversent le monde nous engagent à ne pas tarder ; que la terrible épreuve que constitue l'occupation provisoire de la métropole par l'ennemi ne retire rien à la France en guerre de ses devoirs et de ses droits enfin, que le rassemblement, maintenant accompli, de toutes nos possessions d'Afrique nous offre une occasion excellente de réunir, à l'initiative et sous la direction de monsieur le commissaire aux Colonies, pour travailler ensemble, confronter leurs idées et leur expérience, les hommes qui ont l'honneur et la charge de gouverner, au nom de la France, ses territoires africains. Où donc une telle réunion devait-elle se tenir, sinon à Brazzaville, qui, pendant de terribles années, fut le refuge de notre honneur et de notre indépendance et qui restera l'exemple du plus méritoire effort français ? Depuis un demi-siècle, à l'appel d'une vocation civilisatrice vieille de beaucoup de centaines d'années, sous l'impulsion des gouvernements de la République et sous la conduite d'hommes tels que : Gallieni, Brazza, Dodds, Joffre, Binger, Marchand, Gentil, Foureau, Lamy, Borgnis-Desbordes, Archinard, Lyautey, Gouraud, Mangin, Largeau, les Français ont pénétré, pacifié, ouvert au monde, une grande partie de cette Afrique noire, que son étendue, les rigueurs du climat, la puissance des obstacles naturels, la misère et la diversité de ses populations avaient maintenu, depuis l'aurore de l'Histoire, douloureuse et imperméable.

Ce qui a été fait par nous pour le développement des richesses et pour le bien des hommes, à mesure de cette marche en avant, il n'est, pour le discerner, que de parcourir nos territoires et, pour le reconnaître, que d'avoir du cœur. Mais, de même qu'un rocher lancé sur la pente roule plus vite à chaque instant, ainsi l'œuvre que nous avons entreprise ici nous impose sans cesse de plus larges tâches. Au moment où commençait la présente guerre mondiale, apparaissait déjà la nécessité d'établir sur des bases nouvelles les conditions de la mise en valeur de notre Afrique,

du progrès humain de ses habitants et de l'exercice de la souveraineté française.

Comme toujours, la guerre elle-même précipite l'évolution. D'abord, par le fait qu'elle fut, jusqu'à ce jour, pour une bonne part, une guerre africaine et que, du même coup, l'importance absolue et relative des ressources, des communications, des contingents d'Afrique est apparue dans la lumière crue des théâtres d'opérations. Mais ensuite et surtout parce que cette guerre a pour enjeu ni plus ni moins que la condition de l'homme et que, sous l'action des forces psychiques qu'elle a partout déclenchées, chaque individu lève la tête, regarde au-delà du jour et s'interroge sur son destin.

S'il est une puissance impériale que les événements conduisent à s'inspirer de leurs leçons et à choisir noblement, libéralement, la route des temps nouveaux où elle entend diriger les soixante millions d'hommes qui se trouvent associés au sort de ses quarante-deux millions d'enfants, cette puissance c'est la France.

En premier lieu et tout simplement parce qu'elle est la France, c'est-à-dire la nation dont l'immortel génie est désigné pour les initiatives qui, par degrés, élèvent les hommes vers les sommets de dignité et de fraternité où, quelque jour, tous pourront s'unir. Ensuite parce que, dans l'extrémité où une défaite provisoire l'avait refoulée, c'est dans ses terres d'outre-mer, dont toutes les populations, dans toutes les parties du monde, n'ont pas, une seule minute, altéré leur fidélité, qu'elle a trouvé son recours et la base de départ pour sa libération et qu'il y a désormais, de ce fait, entre la métropole et l'empire, un lien définitif. Enfin, pour cette raison que, tirant à mesure du drame les conclusions qu'il comporte, la France est aujourd'hui animée, pour ce qui la concerne elle-même et pour ce qui concerne tous ceux qui dépendent d'elle, d'une volonté ardente et pratique de renouveau.

Est-ce à dire que la France veut poursuivre sa tâche d'outre-mer en enfermant ses territoires dans des barrières qui les isoleraient du monde et, d'abord, de l'ensemble des contrées africaines ? Non, certes ! et, pour le prouver, il n'est que d'évoquer comment, dans cette guerre, l'Afrique équatoriale et le Cameroun français n'ont cessé de collaborer de la façon la plus étroite avec les territoires voisins, Congo belge, Nigeria britannique, Soudan anglo-égyptien, et comment, à l'heure qu'il est, l'empire français tout entier, à l'exception momentanée de l'Indochine, contribue dans d'importantes proportions, par ses positions stratégiques, ses voies de communications, sa production, ses bases aériennes, sans préjudice de ses effectifs militaires, à l'effort commun des Alliés.

Nous croyons que, pour ce qui concerne la vie du monde de demain, l'autarcie ne serait, pour personne, ni souhaitable ni même possible. Nous croyons, en particulier, qu'au point de vue du développement des ressources et des grandes communications, le continent africain doit constituer, dans une large mesure, un tout. Mais, en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Tel est le but vers lequel nous avons à nous diriger. Nous ne nous dissimulons pas la longueur des étapes. Vous avez, messieurs les gouverneurs généraux et gouverneurs, les pieds assez bien enfoncés dans la terre d'Afrique pour ne jamais perdre le sens de ce qui y est réalisable et, par

conséquent, pratique. Au demeurant, il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté. Mais, en attendant, il faut vivre, et vivre chaque jour c'est entamer l'avenir.

Vous étudierez ici, pour les soumettre au gouvernement, quelles conditions morales, sociales, politiques, économiques et autres vous paraissent pouvoir être progressivement appliquées dans chacun de nos territoires, afin que, par leur développement même et le progrès de leur population, ils s'intègrent dans la communauté française avec leur personnalité, leurs intérêts, leurs aspirations, leur avenir.

Messieurs, la Conférence africaine française de Brazzaville est ouverte. »

Source : Charles de Gaulle, *Les Grands discours de guerre*, Perrin, 1970, p. 143-148.

Annexe 4

Discours de Léopold Sédar Senghor le 23 mai 1963 à Addis-Abeba – Ouverture de l'OUA

Excellences, Chers Frères,

Voici enfin vécu ce rêve longtemps rêvé : celui d'une Conférence qui réunirait, fraternellement, tous les chefs des États indépendants d'Afrique. C'est un grand pas en avant. Vous êtes d'accord, nous n'avons pas le droit d'échouer. Ce rêve vécu, nous devons maintenant le réaliser sous peine de trahir et nos peuples respectifs, et l'Afrique-Mère.

Il est temps de bâtir sur notre terre : sur nos réalités.

Ce qui suppose que nous commençons par rejeter tout fanatisme racial, linguistique, religieux. Alors, mais alors seulement, nous pourrons définir notre but, lucidement.

Le but que nous devons assigner [...] ne peut être que [...] le développement par la croissance économique. Je dis le développement. J'entends par là la valorisation de chaque Africain et de tous les Africains ensemble. Il s'agit de l'homme.

Dans le passé, le colonisateur a pensé que nous étions des sous-hommes et il nous a traités comme tels.

Si la guerre froide a amené les Grands à nous courtiser, [...] c'est surtout que le Tiers-Monde a uni ses faiblesses pour en faire une force. Mais ne nous faisons pas d'illusions, la peur n'est pas le respect, et on n'a même pas peur de l'Afrique.

C'est dire qu'il nous faut faire plus. Il ne suffit pas que l'union de nos faiblesses apparaisse comme une force. Il n'importe pas de faire peur. L'important, c'est que nous transformions chacune de nos faiblesses en force, que nous fassions, de chaque Africain, un homme qui mange et s'instruit à sa faim : un homme développé parce qu'il aura consciemment cultivé, en lui, corps et âme, toutes les vertus de l'africanité. Il s'agit, par et par-delà la croissance économique, par et par-delà le mieux-être, de porter chaque Africain à la limite de ses possibilités : à son « plus-être ». Alors, au dire des économistes, l'Afrique pourra nourrir 3 milliards d'hommes. Je dis qu'alors, ressuscitant les vertus de saint Augustin et d'Ibn Khaldoun, ressuscitant les vertus de nos bâtisseurs, de nos sculpteurs, de nos peintres, de nos poètes, au nord et au sud du Sahara,

l’Afrique contribuera puissamment à l’édification de la civilisation de l’universel. Par son unité, elle aura été, auparavant, un facteur de paix : de cette paix sans laquelle, il n’est pas de civilisation.

Il y a, au premier abord, des obstacles à franchir. Encore qu’ils soient bien visibles, nous devons leur prêter attention. Je rappelle les fanatismes – racial, linguistique, religieux – dont nous nous débarrasserons pour commencer. Il y a ensuite les micronationalismes. Songeons-y, des nations européennes de 30, 50, 60 millions d’habitants en sont venus à découvrir que leur territoire était trop étroit, leur population trop peu nombreuse pour organiser une économie, voire créer une civilisation qui ne soit pas mutilée. Que dirons-nous des nôtres dont la plus nombreuse ne dépasse pas 40 millions d’âmes ?

Si nous pouvons, assez facilement, surmonter nos diversités religieuses, en nous souvenant que nous sommes tous des croyants, des fidèles de religions révélées, osons encore le dire, les diversités ethniques, linguistiques culturelles ne sont pas je ne dis pas effacées (ce qui serait un appauvrissement), mais harmonisées demain.

Dans un premier temps, nous reconnâtrons ces diversités complémentaires. Nous aiderons même à les organiser en Unions régionales. J’en vois trois : l’Afrique du Nord, l’Afrique occidentale, l’Afrique orientale – en attendant que soit libérée l’Afrique du Sud. Chacune de ces unions pourrait, à son tour, se diviser en unions plus petites.

Notre lutte pour l’indépendance des territoires africains est loin d’être terminée, je le sais. J’irai même plus loin, contre les colonialismes portugais et sud-africain, nous avons, jusqu’ici plus parlé que nous n’avons agi. Il est temps que le blocus diplomatique et économique préconisé soit méthodiquement organisé, encore plus appliqué.

J’ai insisté sur les obstacles qui se dressent, devant nous, sur la voie de l’Unité africaine. Vous me le pardonnerez. J’ai pensé que c’était la meilleure méthode. Ces obstacles, il va falloir, maintenant, les circonscrire, puis les écarter, au moins les réduire pour progresser. Nous le ferons en donnant, à nos institutions, des structures rationnelles et réalistes. Vive l’Afrique éternelle.

Note : Léopold Sédar Senghor, écrivain-poète fut président du Sénégal de 1960 à 1980. C’est à ce titre qu’il fut co-fondateur de l’Organisation de l’Unité Africaine (1963-2001).

Annexe 5

Chronologie des indépendances

Statut	Pays	Date indépendance
Pays indépendant, non colonisé	Éthiopie (ex-Abyssinie)	Colonisée temporairement par l’Italie de 1936 à 1941
	Liberia	1847
Colonies	Afrique du Sud obtient le statut de dominion britannique (Union sud-	1910

	africaine)	
	Ghana (ex-Gold Coast)	1957
	Guinée	1958
	Bénin (ex-Dahomey)	1960
	Cameroun, ancien mandat de la SDN dont la partie nord du mandat britannique a été rattachée au Nigeria en 1961	
	Centrafrique (Rép. centrafricaine, ex-Oubangui-Chari)	
	Congo (Brazzaville)	
	Congo (Léopoldville, futur Zaïre puis Rép. dém. du Congo)	
	Côte d'Ivoire	
	Gabon	
	Haute-Volta (Burkina Faso)	
	Madagascar	
	Mali	
	Mauritanie	
	Niger	
	Nigeria	
	Tchad	
	Togo, ancien mandat de la SDN dont la partie sous mandat britannique a été rattachée au Ghana en 1957	
	Sénégal	
	Somalie, réunion des Somalie britannique et italienne	
	Sierra Leone	1961
	Tanganyika (association avec Zanzibar en 1964 pour former la Tanzanie), ancien mandat de la SDN	
	Burundi, ancien mandat de la SDN de l'Urundi	1962
	Ouganda	
	Rwanda, ancien mandat de la SDN	
	Kenya	1963
	Zanzibar et Pemba (voir Tanganyika)	
	Malawi (ex-Nyassaland)	1964

	Zambie (ex-Rhodésie du Nord)	
	Gambie	1965
	Rhodésie du Sud, État blanc dont l'indépendance n'est pas reconnue par la communauté internationale	
	Botswana (ex-Bechuanaland)	1966
	Lesotho (ex-Basutoland)	
	Guinée équatoriale (ex-Rio Muni)	1968
	Maurice (île)	
	Swaziland	
	Guinée-Bissau (ex-Guinée portugaise)	1974
	Angola	1975
	Cap-Vert	
	Comores (sauf Mayotte)	
	Mozambique	
	Sahara occidental (ex-Rio de Oro) partagé entre le Maroc et la Mauritanie, cette dernière y renonce en 1979 et cède sa partie au Maroc, l'annexion marocaine n'est pas reconnue par l'OUA qui accueille la République démocratique arabe sahraouie en son sein en 1984	
	São Tomé et Príncipe	
	Seychelles	1976
	Djibouti (ex-Côte française des Somalis puis Territoire des Afars et des Issas)	1977
	Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud)	1980
	Namibie (ex-Sud-Ouest africain), ancien mandat de la SDN	1990
	Somaliland (ex-Somalie britannique) rattaché au moment de l'indépendance à la Somalie italienne pour former la Somalie, sécession et indépendance de fait mais non reconnue par la communauté internationale	1991
	Érythrée	1993
Territoires indépendants l'OUA réclame	non-dont la Mayotte Canaries (îles)	

décolonisation	Réunion (île de la)	
----------------	---------------------	--

[1](#)- *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

[2](#)- A. Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 1^{re} édition, 2000.

J. Fremigacci, « L'État colonial français, du discours mythique aux réalités (1880-1940) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1993, vol. XXXII, n° 32, p. 27-35. Remarque : le mot « Kanak » (= Mélanésien) est invariable.

Quatrième partie

La décolonisation
en Océanie française :
un processus inachevé

EN 1945, DANS LE PACIFIQUE SUD, les territoires insulaires (excepté la Nouvelle-Zélande et l'île-continent qu'est l'Australie) étaient sous tutelle d'une puissance considérée comme étrangère. Aujourd'hui encore, le Comité de décolonisation de l'ONU étudie le cas des cinq territoires non autonomes (les Samoa américaines, Guam, Tokelau, la Nouvelle-Calédonie et Pitcairn). L'évolution des territoires français s'est faite à contre-courant de celle des territoires anglo-saxons et des territoires français d'Afrique. Leur décolonisation suit des voies chaotiques et reste inachevée.

Chapitre 17

Une décolonisation qui se cherche 1945-1958

L'Océanie, un monde à part

En voyage en Océanie en 1956, le général de Gaulle avait retenu « qu'il y a un monde du Pacifique. [...] Les Anglo-Saxons y tiennent [...] tout¹ ».

De fait, la France dut faire face jusqu'à nos jours à deux problèmes, celui – classique – d'une prise de possession coloniale (donc affronter avec plus ou moins de brutalité ou de ruse des peuples autochtones) et celui de la légitimité de sa présence dans la région rapidement contestée par la présence britannique.

La France s'empara de la Polynésie française (Établissements français d'Océanie [EFO] jusqu'en 1957) entre 1842 et 1901, un ensemble d'îles grand comme l'Europe. En 1853, elle prit possession de la Nouvelle-Calédonie qui fut l'une des rares colonies françaises de peuplement. Les îles Wallis et Futuna (trois royaumes distincts) devinrent un protectorat, ratifié en 1887. La rivalité entre Français et Britanniques se traduisit par un curieux arrangement pour la domination des Nouvelles-Hébrides partagées entre les deux puissances en un « condominium » (1906).

Quelques données fondamentales doivent être connues :

a) Corrigeons l'affirmation selon laquelle les TOM (d'Océanie) ce serait la France. Deux exemples sont significatifs de la spécialité législative² : la loi de Séparation de 1905 n'a jamais été appliquée et la fiscalité est de compétence locale (l'impôt sur le revenu n'existe pas en Polynésie française). La signification de quelques grands principes forgés par l'histoire nationale échappe à la culture des natifs d'Océanie. Il y a un hiatus entre les principes de la République et les cultures océaniques, comme il y a un hiatus entre ces principes et leur application outre-mer.

b) En Nouvelle-Calédonie, il y a un brassage ethnique limité et sans brassage culturel. Les Kanak furent longtemps majoritaires, mais marginalisés. En Polynésie, les brassages sont à la fois ethniques et culturels et les Français de souche ne sont qu'une minorité.

Une décolonisation qui tarde

En 1940, les Nouvelles-Hébrides, les EFO et la Nouvelle-Calédonie se rallièrent très tôt à la France libre. Une expédition militaire à Wallis – en mai 1942 – permit aux alliés de contrôler l'ensemble de la région au moment où la guerre contre le Japon faisait rage. Les populations autochtones avaient souvent été plus enthousiastes dans le soutien à la France libre que les « colons » et/ou les fonctionnaires³. Les populations – avec des objectifs différents selon les ethnies – demandèrent aux dirigeants gaullistes de Londres davantage d'autonomie. Par exemple, René Pleven promit aux Polynésiens de les satisfaire (lettre du 23 mai 1944).

Il n'y eut pas de revendication pour obtenir le statut de département. La Constitution de 1946 ne reconnaissant plus l'existence de colonies, les EFO et la Nouvelle-Calédonie devinrent des TOM. La qualité de citoyen fut accordée aux autochtones qui ne la possédaient pas, mais l'article 80 de la Constitution laissait présager que cette citoyenneté resterait une notion sans contenu plus ou moins longtemps, notamment en ce qui concerne le droit de vote.

La France prétendit conduire « les peuples à la liberté de s'administrer eux-mêmes ». Qu'est-ce que cela signifiait ? « Les institutions de l'après-guerre ne disent pas que les TOM sortiront de la République, elles ne disent pas non plus qu'ils y resteront⁴. »

La conférence de Brazzaville refusa la notion d'autonomie. La France persista dans cette voie, alors que la Commission du Pacifique sud⁵ créée en 1947 voulait consacrer le principe du *self-government* des Territoires non autonomes. Le délégué français s'y opposa⁶.

Persuadée qu'elle œuvrait pour une juste cause, la France bafoua vite la Charte de l'ONU. Après avoir accepté que la Nouvelle-Calédonie et les EFO fussent inscrits sur la liste des territoires non autonomes, elle les en retira de fait dès 1947 considérant que : « l'assimilation à la métropole avait été complètement ou presque complètement réalisée, bien que ces territoires n'eussent pas été transformés en départements français⁷ ». Les nouveaux statuts auraient accordé une place suffisante aux autochtones. Les deux territoires avaient désormais chacun un député, un sénateur et un conseiller à l'assemblée de l'Union française. De plus, les deux TOM disposaient d'une certaine autonomie car des assemblées étaient élues dans un seul collège : le conseil général en Nouvelle-Calédonie (élu au suffrage restreint : seul un millier de Kanak pouvant voter) et l'assemblée représentative dans les EFO (élue au suffrage universel). L'élection n'impliquait pas de grands pouvoirs. Le gouverneur dirigeait en fait les ex-colonies, avec des pouvoirs définis au XIX^e siècle. Il était entouré par un conseil privé (personnalités nommées discrétionnairement) qui, même sans grand pouvoir, pesait davantage sur la ligne politique que l'assemblée élue dont le budget – préparé par le gouverneur – était corseté par des « dépenses obligatoires », dont les frais occasionnés par les services d'État (y compris les réceptions).

La France estima pourtant avoir fait beaucoup⁸. À Papeete, le 11 mars 1946, le gouverneur Haumant déclara que « le temps des métropoles égoïstes était révolu ». Pourtant, les statuts déçurent généralement les nouveaux citoyens. En Calédonie, les « blancs » s'insurgeaient contre les dispositions qui pourraient les écarter des responsabilités en succombant à la « loi du nombre ». Il fallut attendre l'application de la loi-cadre Defferre, en 1957, pour que fût institué un véritable suffrage universel pour les Kanak. Dans les EFO, une majorité d'électeurs soutint les thèses du parti nationaliste, le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT) fondé par Pouvanaa a Oopa⁹ qui considérait que les promesses de 1946 avaient été violées¹⁰.

Paradoxe de la spécialité législative et de l'autonomie naissante, le gouvernement ne pouvait plus – même s'il en avait l'envie – peser sur certaines décisions « décolonisatrices » comme l'impôt sur le revenu qui aurait corrigé les inégalités sociales et que les assemblées locales refusèrent.

Autre paradoxe, c'était celui des deux tendances autonomistes et antagonistes. Une élite

privilegiée (de la fortune et de la culture) souhaitait – à l’intérieur de la République – se mettre à l’abri de toute mesure contraire à ses intérêts (fiscalité, mesures sociales, etc.). Le drapeau en quelque sorte, mais sans la devise ; une autonomie, mais sans décolonisation. Des formations politiques – le RDPT autour de Pouvanaa a Oopa et l’Union calédonienne (UC) autour de Maurice Lenormand¹¹ – revendiquaient une autonomie réelle dans la gestion des affaires locales, ce qui impliquait que le gouverneur perdît ses pouvoirs. Elles se battaient pour une autonomie favorable aux couches populaires, ce qui impliquait l’application des lois sociales de la métropole : une autonomie synonyme de décolonisation.

Malgré les interventions des Gouvernements¹², le RDPT et l’UC conquièrent les postes de députés et de sénateurs ainsi que la majorité dans les assemblées locales. Ce fut de peu de portée, les institutions laissant au gouverneur l’essentiel des pouvoirs.

La loi-cadre Defferre apporta de sensibles nouveautés dont profitèrent les leaders de l’UC et du RDPT qui devinrent vice-présidents des gouvernements locaux. Ni les gouverneurs, ni les bourgeoisies locales n’acceptèrent que des hommes aient pu tenter de gouverner au nom des intérêts des populations autochtones. Les tentatives de déstabilisation se multiplièrent rapidement et en particulier avec l’arrivée au pouvoir du général de Gaulle. M. Lenormand, qui sentit le danger, prôna le « OUI » au référendum du 28 septembre 1958 (98 % de OUI), tandis que Pouvanaa s’entêta à recommander le « NON » (64 % de OUI). Début octobre 1958, ce dernier fut arrêté sous le prétexte qu’il aurait demandé à ses partisans d’incendier la ville de Papeete. Des instructions gouvernementales mettent en lumière la volonté délibérée de l’écarter de la vie politique et d’empêcher à tout prix le territoire de devenir indépendant. Son procès bafoua les règles élémentaires de la justice et son exil devint inéluctable (voir *supra*, note 9). Dès décembre 1958, l’autonomie acquise fut réduite à rien. En Calédonie, le gouvernement s’engagea à ne rien changer aux institutions, promesse vite oubliée.

¹- A. Peyrefitte, *C’était de Gaulle*, vol. 2, de Fallois/Fayard, 1997, p. 120. Phrase prononcée dans le contexte de la construction du centre d’essais nucléaires à Moruroa (et non Mururoa).

²- Les lois votées au Parlement ne s’appliquent pas nécessairement outre-mer.

³- J.-M. Regnault, I. Kurtovitch, « Les ralliements du Pacifique en 1940 », *Revue d’Histoire moderne et contemporaine*, n° 49-4, 2002, p. 71 à 90.

⁴- A. Christnacht, *La Souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*, sous la dir. de J.-Y. Faberon et G. Agniel, La Documentation française, 2000, p. 68.

⁵- La CPS visait à l’origine à la coopération économique entre les puissances coloniales du Pacifique sud.

⁶- CAC, 940165, article 18, 16 décembre 1947.

⁷- J.-M. Regnault, C. Vannier, *Le Metua et le Général, un combat inégal*, Éditions de Tahiti, 2009, p. 56 à 59.

⁸- Le plan FIDES (Fonds d’investissement pour le développement économique et social) permit de créer de nouveaux équipements, mais les assemblées s’alarmèrent du coût de leur entretien. Les obligations infamantes qui frappaient les Kanak furent abolies : impôt particulier (la capitation), réquisitions, corvées, travaux obligatoires, assignation à résidence dans leurs

tribus et privation des principales libertés publiques.

[9](#)- Pouvanaa a Oopa (1895-1977). En 1918, combat dans les tranchées. Joue un rôle important dans le ralliement de 1940. En luttant contre l'Administration et en défendant les Tahitiens contre elle, il est condamné à l'exil dans les îles éloignées. Avait mûri de longue date des revendications économiques, culturelles et politiques. Début 1947, crée le *Comité Pouvanaa* qui réclame une modification des rapports avec la France. Arrêté en juillet 1947, accusé de complot contre la sûreté de l'État. Acquitté en novembre. Élu député le 23 octobre 1949, fonde le RDPT. L'objectif est d'obtenir l'autonomie (et sans le dire ouvertement l'indépendance) et de lutter contre les « capitalistes ». Syndicats et coopératives l'appuient. Réélu député en 1951 et 1956. Grâce à la loi-cadre, prend la tête du conseil de gouvernement, en décembre 1957. Ses adversaires cherchent à l'éliminer de la scène politique. Arrêté le 11 octobre 1958 et condamné à huit années de réclusion et à quinze années d'interdiction de séjour en Polynésie. Objet de mesures de grâce, rentre à Tahiti en novembre 1968. Amnistié, est élu sénateur en 1971.

Voir J.-M. Regnault, C. Vannier, *op. cit.* Livre écrit en vue d'une révision de son procès.

[10](#)- Projet politique du RDPT fondé en 1949 sur le modèle du RDA africain.

[11](#)- Lenormand Maurice (1913-2006). Métropolitain, il effectua son service militaire en Nouvelle-Calédonie puis travailla comme chimiste dans le nickel. Participe à la campagne de 1940, puis rentra à Paris faire des études de pharmacie. Pharmacien à Nouméa en 1946. Appuyé par les missions protestantes et catholiques soucieuses de défendre les Kanak, élu député en 1951. Fonda l'Union calédonienne, avec le slogan « deux couleurs, un seul peuple ». Réélu député en 1956 et 1959. En 1957, devint vice-président du conseil de gouvernement.

[12](#)- J.-M. Regnault, « De 1945 à 1981 : de l'immixtion excessive de l'administration et du gouvernement central dans les élections législatives des EFO et de la Polynésie française », in L. Jalabert, B. Joly et J. Weber, *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, p. 487-498.

Chapitre 18

L'échec d'un projet de départementalisation et d'assimilation 1959-1976

POURQUOI LE GÉNÉRAL DE GAULLE fit-il en Océanie le contraire de ce qu'il réalisa en Afrique ? Pourquoi a-t-il, ainsi que son successeur, procédé délibérément à contre-courant des évolutions en cours en Océanie¹ ?

Le cas étrange de Wallis et Futuna

Les autorités religieuses et coutumières demandèrent au général de Gaulle le statut de TOM. Un référendum approuva massivement ce changement, devenu effectif le 29 juillet 1961. L'article 3 du statut dispose que « la République garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes en tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit et aux dispositions de la présente loi ». Ainsi, la République conserve – et entretient – trois rois à la tête de circonscriptions territoriales gérées coutumièrement et laisse à l'Église catholique une place prépondérante notamment avec le monopole de l'enseignement primaire. Une assemblée territoriale adopte des délibérations dans les domaines de compétences définis par le statut. Les électeurs désignent un député et un sénateur. Un préfet administrateur supérieur représente l'État. Cas étrange : au milieu du xx^e siècle, un territoire français échappe largement aux lois et principes républicains. Si cette organisation satisfait les habitants et respecte leur culture, peut-on parler de présence coloniale – Marc Soulé parle d'« effleurement de la colonisation² » – surtout si la France n'est pas réellement soucieuse de faire appliquer la devise républicaine ? (voir le III).

Le nucléaire contre l'autonomie

Pour de Gaulle, les petits territoires du Pacifique n'avaient « aucun rapport avec les territoires que nous avons affranchis³ » et il ne pouvait y avoir de « question quant à notre souveraineté ». Il suggéra, pour la Nouvelle-Calédonie, « un statut analogue à celui de DOM⁴ », ce qui signifie qu'il n'y avait pas de place pour une autonomie. Pour Jacques Foccart, « dans les territoires du Pacifique, de Gaulle tenait à ce que toutes les dispositions fussent prises pour que nous restions très longtemps » en raison des essais nucléaires en Polynésie et du nickel en Nouvelle-Calédonie⁵.

Dès le retour au pouvoir du général de Gaulle, un dur combat fut mené contre l'idée d'autonomie. Au vu de la documentation maintenant disponible, le lien est établi entre cette

attitude du pouvoir gaulliste et la volonté de doter la France de l'arme nucléaire. En fait, le Sahara ne fut qu'un pis-aller pour les essais, le temps d'équiper la Polynésie (1^{er} tir en 1966), surtout en vue des tirs thermonucléaires (1968)⁶.

La situation politique des TOM du Pacifique fut particulièrement suivie, jusqu'à l'absurde, quand le vieux leader en exil, Pouvanaa a Oopa, était l'objet de tous les fantasmes de la part des services de renseignements qui le soupçonnaient de vouloir rentrer clandestinement à Papeete pour déclencher un vaste mouvement antinucléaire⁷. L'armée se donna pour but « la francisation » de la Polynésie⁸. Pour « protéger » le Centre d'expérimentation du Pacifique (le CEP), il ne fallait ni que la Polynésie disposât d'un gouvernement capable de gêner les expériences, ni que la Calédonie donnât des idées aux Polynésiens si d'aventure elle avait gardé ou conquis une autonomie. Les dispositions de la loi-cadre auraient permis à des gouvernements locaux de contrarier les essais nucléaires (en utilisant l'arme fiscale ou le droit du travail⁹) ou d'accorder l'exploitation du nickel à des intérêts étrangers. Il fallait aussi éviter des relations entre des nationalistes locaux et les États et territoires de la région dans le contexte de relations tendues entre ces derniers et la France à cause du nucléaire¹⁰.

Les grandes directives reçues par les gouverneurs

Ils reçurent expressément mission d'abattre les leaders nationalistes. Ce fut facilement réglé avec Pouvanaa a Oopa. Ses successeurs, John Teariki et Francis Sanford, firent l'objet de pressions constantes pour que leur influence fût limitée.

En Nouvelle-Calédonie, il s'agissait de lutter contre Maurice Lenormand et Roch Pidjot. Dès son arrivée, fin 1958, le gouverneur Péchoux mit en place un véritable régime policier. Sous diverses pressions, des personnalités abandonnèrent le parti. Rappelant l'arrestation de Pouvanaa, la rocambolesque affaire du dynamitage du siège de l'UC, en avril 1962, enclencha le processus d'élimination de M. Lenormand qui fut déchu de ses mandats électifs. Ce dernier écarté, le gouverneur Risterucci aurait reçu pour consigne de « couler » l'UC, pas assez accommodante avec la *Société Le Nickel*.

Une autre directive consista à ne pas prendre en compte les résultats des élections défavorables au Gouvernement central et de s'en tenir au résultat du référendum de 1958.

En Calédonie, les élections territoriales se soldant par des victoires de l'UC, des dissolutions ou annulations et découpages électoraux furent décidés mais ramenèrent davantage d'élus UC. En Polynésie, les interventions dans les processus électoraux furent rocambolesques¹¹. Les dirigeants français montrèrent une curieuse conception du suffrage universel. Georges Pompidou dit que « la majorité [autonomiste] de l'assemblée ne représentait qu'une fraction de l'électorat et n'avait pas qualité pour engager l'ensemble du Territoire ».

La lutte contre l'autonomie ne cessa pas.

En Calédonie, le Conseil de gouvernement, puis l'assemblée furent marginalisés. La loi (dite Jacquinot) du 21 décembre 1963 annula les dispositions de la loi-cadre. De plus, « les lois Billotte » (3 janvier 1969) réduisirent encore les pouvoirs de l'assemblée, notamment en lui

retirant le contrôle du nickel.

Avec le boom du nickel, les Kanak furent submergés par l'arrivée de 15 000 immigrants (deux tiers de métropolitains). En 1971, ils n'étaient plus que 48 000 sur 110 000 habitants. Un courrier de P. Messmer (1972) montra qu'il s'agissait d'une politique délibérée de contrer la revendication nationaliste kanak¹².

Cet acharnement contre l'UC finit par l'épuiser et la diviser. Aux élections du 10 septembre 1972, elle perdit la majorité absolue.

En Polynésie, après la révision du statut, en décembre 1958, les compétences restèrent contenues jusqu'en 1977. En novembre 1963, le principal parti, le RDPT, fut dissous en prétextant qu'un futur congrès étudierait la question de l'indépendance. En 1967, avec le succès électoral des autonomistes, les revendications resurgirent mais essuyèrent des refus constants du gouvernement.

D'autres moyens furent utilisés pour lutter contre l'autonomie, comme la tentative manquée de départementalisation et d'assimilation.

Le gouverneur Risterucci reçut des instructions ministérielles (24 mars 1966) :

« Il faut maintenant prendre pour objectif final : la départementalisation ». Cependant, le gouvernement prit conscience que la départementalisation coûterait trop cher et les contribuables comprirent qu'elle amputerait leurs revenus... Quant au projet de création de communes là où elles n'existaient pas encore, il fut présenté comme « une intéressante tentative d'inspiration assimilationniste¹³ ».

¹- Contexte océanien de décolonisation :

1962 : Samoa occidentales, premier petit État indépendant d'Océanie

1968 : indépendance de Nauru

Autonomie (*self-government*) pour les Cook, Tokelau, Niue

1970 : Fidji et Tonga accèdent à l'indépendance

1975 : indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

²- M. Soulé, « Futuna, permanence d'une forte identité coutumière au sein de la République française », *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011, 2^e vol., p. 481 à 490.

³- Les ministres Messmer, Jacquinot et Bas exprimèrent l'idée que la loi-cadre avait été conçue pour l'Afrique et que l'avoir appliquée en Océanie avait été une erreur. Pour P. Bas, un territoire de 80 000 habitants n'aurait qu'une caricature d'État (Assemblée nationale, 20 décembre 1963).

⁴- A. Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t. II, De Fallois/Fayard, 1997, p. 121. Citations du 14 août 1964.

⁵- *Foccart parle*, t. I, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 255. Toutefois, de Gaulle s'inquiétait de la « ségrégation raciale » qu'il avait perçue en Calédonie.

⁶- J.-M. Regnault, « La France à la recherche de sites nucléaires : 1957-1963 », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense*, n° 12, 2000, p. 29 à 54.

[7](#)- Dossier de police administrative de Pouvanaa, A 1298032, ministère de l'Intérieur.

[8](#)- CAC, 940165, article 15.

[9](#)- Cette vision des effets « néfastes » de l'autonomie est confirmée par une note de Charles Hernu en novembre 1982 (CAC 950175, article 41).

[10](#)- P. de Deckker, J.-M. Regnault, « La question nucléaire dans le Pacifique Sud », *Revue d'histoire diplomatique*, 2003, n° 1, p. 63 à 81.

[11](#)- J.-M. Regnault, « De 1945 à 1981 : de l'immixtion excessive... », art. cit.

[12](#)- F. Angleviel, *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine*, Nouméa, Éditions du GRHOC, 2006, p. 122.

[13](#)- CAC, note du 13 août 1968.

Chapitre 19

La décolonisation
par l'autonomie
et l'émancipation :
à la recherche de voies nouvelles

L'évolution sous Valéry Giscard d'Estaing

L'indépendance des Nouvelles-Hébrides

L'ONU avait été saisie d'une demande d'indépendance par un mouvement indigène. Le Royaume-Uni cherchait à se désengager de la région. La France dut suivre après avoir tenté de freiner cette évolution. L'indépendance du nouvel État du Vanuatu fut proclamée le 30 juillet 1980.

Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

Malgré un « raidissement » sous J. Chirac pour qui « l'autonomie, c'était bon il y a vingt ans... », des évolutions étaient en route. Le secrétaire général de la Calédonie, Michel Levallois (1970-1974), initia une politique de promotion mélanésienne et Jean-Marie Tjibaou, lança le festival Melanesia 2000 (septembre 1975) qui allait marquer le territoire. Les responsables de l'outre-mer finirent par admettre que l'autonomie n'était pas l'antichambre de l'indépendance, mais plutôt un rempart contre elle (ce qui, à l'expérience, ne s'avéra pas vraiment exact). Les essais nucléaires aériens furent remplacés par des essais sous les lagons, ce qui était censé diminuer la tension localement et régionalement, sans réel succès du reste¹. Le gouvernement comprit surtout qu'il pourrait contrôler cette autonomie relative. Le statut adopté fin 1976 pour la Nouvelle-Calédonie rétablit l'élection du vice-président du gouvernement, redonna aux conseillers des attributions individuelles et permit à l'assemblée de débattre réellement des problèmes locaux. Le titre de gouverneur fut remplacé par celui de haut-commissaire de la République. En outre, l'objectif était de promouvoir la population mélanésienne grâce, notamment, à une réforme foncière.

La Polynésie, après un rude combat des autonomistes contre le gouvernement et les antiautonomistes dirigés par Gaston Flosse, reçut en partie, en juillet 1977, le statut qu'elle attendait. Une large majorité autonomiste fut élue et contrôla le gouvernement.

Les concessions de l'État n'empêchèrent pas la poursuite, dans les deux TOM, du débat sur le rôle de l'État, de ses représentants et sur la décolonisation.

En Calédonie, l'UC se radicalisa et opta officiellement pour l'indépendance en 1978 sous l'égide de J.-M. Tjibaou qui considérait que « la citoyenneté accordée aux Mélanésiens ne les

avait pas pour autant sortis de leur état de marginalité et que l'école était, comme le lieu de travail, le centre de toutes les inégalités ». En même temps, Jacques Lafleur rassemblait les anti-indépendantistes sous la bannière du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR). Le combat qui opposait antiautonomistes et autonomistes devint une lutte entre anti-indépendantistes (qui éludaient la question de l'autonomie) et indépendantistes. Une évolution semblable toucha la Polynésie. Des partis indépendantistes émergèrent, dont le Front de libération de la Polynésie (qui devint le *Tavini huiraatira*, « servir le peuple ») fondé en 1977 par Oscar Temaru. Les mythes révolutionnaires du tiers-monde étaient (et sont encore) vivaces en Océanie. Le Forum du Pacifique² et les Églises soutinrent largement le combat indépendantiste. Les anti-indépendantistes se regroupèrent de plus en plus derrière G. Flosse qui eut l'habileté de passer de l'antiautonomisme à un autonomisme sourcilieux dès 1980.

Les années Mitterrand

Bien que le candidat Mitterrand ne promît pas l'indépendance, les camps opposés se persuadèrent, pour s'en réjouir ou pour s'en effrayer, qu'il ne tarderait pas à la « donner », même si, constitutionnellement, il n'en avait pas le pouvoir. Il n'avait pas d'autres objectifs qu'une décentralisation sous la forme de l'autonomie interne et la correction des profondes inégalités (d'où la vive réaction des milieux privilégiés), mais ces deux projets portaient une contradiction fondamentale. Avec l'autonomie interne, la compétence dans le domaine social appartenait aux dirigeants locaux, sans que l'État pût peser suffisamment. L'impôt sur le revenu fut appliqué en Calédonie en 1982 parce que le gouvernement local était dirigé par J.-M. Tjibaou (allié avec une formation « centriste »). En Polynésie, G. Flosse au pouvoir depuis 1982 s'y opposa farouchement.

Respecter le suffrage universel ne posait guère de problème en Polynésie tant que les indépendantistes ne constituaient qu'une minorité. Cependant, en Calédonie, deux logiques s'affrontaient. Les « loyalistes » voulaient l'application totale et entière du principe « un homme = une voix³ ». Ceux qui se disaient représentants du peuple kanak estimaient qu'eux seuls, ainsi que « les victimes de l'histoire », devaient constituer le corps électoral en cas de référendum d'autodétermination. Ils considérèrent que le statut d'autonomie interne, préparé par le ministre Georges Lemoine, ne donnait pas la place qui convenait au peuple kanak, malgré les concessions obtenues à Nainville-les-Roches⁴ : le statut d'autonomie n'abordant pas le problème du corps électoral, le pouvoir reviendrait forcément aux anti-indépendantistes.

Dans le contexte troublé des années 1980 et face à l'offensive du gouvernement Chirac pour marginaliser les Kanak, J.-M. Tjibaou et la formation née le 24 septembre 1984, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), obtinrent de l'AG de l'ONU la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires ayant vocation à devenir indépendants, fin 1986. Le FLNKS estima que le peuple kanak était l'objet de discriminations dans le domaine de la Justice⁵, dans le système éducatif, dans la santé, dans les médias et que la politique de peuplement avait privé les Kanak d'une partie de leurs terres auxquelles ils sont attachés culturellement⁶. L'ONU adopta, le 4 décembre 1987, la résolution 42/79 qui dénonçait le statut colonial du territoire et demandait à la France de coopérer avec les Nations unies⁷, ce que le

Gouvernement de J. Chirac refusa.

La Nouvelle-Calédonie fut au bord de la guerre civile avec le drame de la grotte d'Ouvéa⁸ qui se solda par la mort de 19 Kanak et de 2 militaires entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1988. Le nouveau Premier ministre, Michel Rocard, engagea des pourparlers de paix qui aboutirent aux accords de Matignon-Oudinot⁹. Dès lors, un processus s'enclencha cherchant des voies originales. Malgré l'assassinat de J.-M. Tjibaou (4 mai 1989), la paix s'installa et les nouvelles institutions permirent un rééquilibrage (partiel) en faveur des régions kanak et des Kanak eux-mêmes. L'idée d'un pays pluriethnique s'enracina dans les deux camps¹⁰.

En ce qui concerne la Polynésie, F. Mitterrand déclara le 27 février 1993 :

« Je n'ai pas de raison de rechercher une indépendance que la population ne souhaite pas ; ou du moins, elle n'a pas démontré qu'elle le souhaitait au vu des résultats électoraux¹¹... »

Pour lui, il appartenait aux autorités locales élues de corriger ce qui subsistait de l'époque coloniale.

Une décolonisation sans indépendance ? À la recherche de solutions originales

Une collectivité révèle les contradictions de la présence française en Océanie : Wallis et Futuna. Régulièrement, les principes fondamentaux du droit (liberté d'expression¹², égalité des citoyens¹³) sont bafoués sans que l'État n'intervienne significativement pour la faire respecter. Ne pas contrarier la coutume peut paraître une vertu aux yeux de nombreux Océaniens¹⁴.

La Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, la réinscription à l'ONU et les accords de Matignon-Oudinot bouleversèrent les données du débat. La plupart des formations politiques admirent qu'il fallait effacer les séquelles de la colonisation et faire toute sa place au peuple kanak. Les accords de 1988 n'ayant réglé qu'une partie des problèmes, une nouvelle négociation aboutit à l'Accord de Nouméa¹⁵. Le préambule de ce dernier – qui a valeur constitutionnelle – reconnaît le peuple kanak en tant que tel (et non pas seulement comme une « population »). Le titre XIII de la Constitution permet à la Calédonie, collectivité *sui generis*, de déroger largement à cette même Constitution. Le pays connaît désormais une période dans laquelle les conflits sociaux tendent à se substituer aux affrontements ethniques. La prospérité économique (grâce au nickel et aux accords) dédramatise les perspectives politiques. La recherche du consensus, une sorte de *Melanesian way of Life*, est pratiquée le plus souvent possible, dans un gouvernement collégial où cohabitent indépendantistes et non-indépendantistes. Cela n'exclut pas des moments de tension¹⁶, et l'accentuation des écarts sociaux menace le processus de négociation sur l'avenir du pays. Cependant, dans l'ensemble, on constate des renversements de perspectives notables. Jusqu'à l'Accord de Nouméa, les mots « décolonisation » et « indépendance » allaient de pair pour les deux camps. Ces mots se distinguent désormais, comme le fait le Comité de décolonisation de l'ONU. La revendication de décolonisation, naguère vécue comme un système

tendant à exclure, est maintenant – selon l’ancien président Gomès – destinée à rassembler. Elle s’inscrit aussi dans le cadre des nouvelles dispositions onusiennes sur le droit des peuples autochtones.

Entre 2014 et 2018, les électeurs retenus sur la liste des « populations intéressées¹⁷ » seront consultés sur l’accession à la pleine souveraineté. Cependant, quelle que soit l’issue du vote, la Calédonie, grâce à un transfert de compétences de l’État, ne sera plus vraiment « dans la France, mais avec la France », selon le président Harold Martin. Des négociations sont en cours pour trouver des solutions originales afin d’éviter une « indépendance couperet » ou une impasse politique qui permettrait à une communauté de dominer, voire écraser l’autre¹⁸.

La Polynésie française

En Polynésie française, une époque se clôt avec l’arrêt définitif des essais nucléaires en 1996. Cependant la prise de conscience de ce changement fut retardée par la « complicité » établie entre le président Chirac et le tout puissant président polynésien Gaston Flosse. La France poursuit ses transferts financiers qui compensaient l’arrêt des activités liées au nucléaire et protégea G. Flosse longtemps, quasiment à l’abri des poursuites judiciaires, laissant ce dernier placer ses « clients » à tous les postes et écartant peu à peu tous les contre-pouvoirs. Les socialistes, au pouvoir de 1997 à 2002, savaient que toute tentative de « remise en ordre » aurait été considérée comme un accroc grave à la cohabitation et à cet autre « domaine réservé » du président qu’était l’outre-mer. Cependant, le gouvernement Jospin voulut jouer le jeu de la décolonisation comme il l’avait fait en Nouvelle-Calédonie. Il proposa un statut qui aurait permis une réelle émancipation du Territoire. Un imbroglio politique aboutit à l’annulation de la réunion du Congrès qui devait approuver la réforme de la Constitution qu’exigeait ce statut novateur. J. Chirac proposa ensuite un « cadeau » à son ami G. Flosse en lui accordant, en 2004, un statut qui devait lui permettre de gouverner sans partage, notamment grâce à une réforme électorale censée éliminer les indépendantistes de l’assemblée. L’élection du 23 mai 2004, à la surprise générale, déjoua ces manœuvres et ce furent les indépendantistes qui bénéficièrent de la prime majoritaire et s’allièrent avec deux autonomistes pour former un gouvernement présidé par Oscar Temaru. Dès lors, l’instabilité politique s’installa, sous les coups de boutoir de G. Flosse aidé par les gouvernements Raffarin et de Villepin, à cause des retournements politiques de plusieurs élus (selon une tradition bien établie) et parce que les indépendantistes étaient mal préparés à gouverner. De plus, le *Tau'i* (= « changement ») de 2004 qui permit de « libérer la parole » mit en lumière toutes les contradictions et les dysfonctionnements du « système Flosse¹⁹ ». L’économie sous perfusion était, de fait, entrée en crise depuis 2000. Le système clientéliste, la fonction publique pléthorique, les monopoles obtenus par les producteurs ou importateurs ne pouvaient plus mettre la Polynésie à l’abri de la mondialisation et de la crise. Il apparaît qu’avec Nicolas Sarkozy, l’outre-mer n’est plus l’objet de toutes les attentions de l’Élysée.

L’opinion publique, très déçue du comportement de la classe politique, toute tendance confondue, ne croit plus aux vertus de l’autonomie, et en vient parfois à souhaiter une « reprise en main » de l’État, voire une départementalisation tout en exigeant la reconnaissance de l’identité polynésienne (les autonomistes sont à cet égard souvent plus revendicatifs que les

indépendantistes²⁰). De ces contradictions, les indépendantistes espèrent faire progresser leurs idées. Ils reprochent à l'État de ne pas avoir reconnu suffisamment les conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires. Pour eux, malgré les statuts d'autonomie, l'État disposerait toujours de moyens de contrôle (avec des dirigeants locaux « amis » ou des opposants déstabilisés par des manœuvres indignes) et de pression pour conserver la maîtrise des leviers essentiels (une domination coloniale persistante). L'autonomie aurait dû être une pédagogie pour préparer le pays à se libérer de la tutelle de l'État. Elle a accentué la dépendance et clairement gêné le développement économique. Les volontés du peuple *maohi* seraient ignorées par une composition arbitraire du corps électoral, des interventions continues des Gouvernements dans les processus électoraux²¹, le chantage à une indépendance misérable et un clientélisme forcé couvert par Paris.

Pour O. Temaru (sous la présidence de N. Sarkozy), le gouvernement continue les pratiques coloniales (en protégeant d'autres camps politiques que sous J. Chirac), s'immisce dans la vie politique locale en proposant des lois électorales toujours en vue d'affaiblir les indépendantistes, prive progressivement le pays de ressources et prétend donner des leçons de morale comme si les dirigeants parisiens étaient exempts de tout reproche.

Les indépendantistes et quelques autonomistes qui ont constitué une nouvelle majorité en avril 2011 comptent beaucoup sur une réinscription de la Polynésie à la liste des pays et territoires à décoloniser de l'ONU.

Face aux déclarations de N. Sarkozy sur « la ligne rouge » à ne pas dépasser que constituerait l'indépendance²², sur la « pagaille » qui régnerait en Polynésie²³, les indépendantistes dénoncent un président gardien de la Constitution ignorant l'article 53 qui garantit le droit à l'indépendance des collectivités d'outre-mer. Sur le modèle calédonien, les indépendantistes (après avoir beaucoup hésité) distinguent maintenant les mots « décolonisation » et « indépendance » et pensent qu'entre « la situation actuelle et l'indépendance pure et simple, il y a des solutions intermédiaires²⁴ », qu'il faudra inscrire soit dans la Constitution, soit dans un accord entre États souverains.

Depuis 1946, le concept d'indépendance a évolué dans un monde de plus en plus interdépendant. La notion d'identité reste cependant centrale. Les nations en gestation demeurent également partagées entre le désir profond d'émancipation et la crainte d'un « largage » de leurs métropoles, trop brutal et/ou trop méprisant. Au cœur de ces contradictions, les terres françaises de l'Océanie cherchent des voies originales, comme en Nouvelle-Calédonie. La Polynésie se remet difficilement de l'empreinte coloniale que le nucléaire a laissée, sans que les responsables politiques n'en aient pris toute la mesure. Wallis et Futuna, vidées de leurs habitants désormais installés autour de Nouméa, n'ont pas d'autre solution que de continuer à bénéficier de l'aide de la France qui, si le calme règne, ferme les yeux sur les atteintes aux principes généraux du droit. D'une façon générale, la politique de Paris à l'égard des terres françaises d'Océanie reste sans perspective claire, trop marquée par l'ignorance de la situation d'une région jugée marginale et par l'incapacité de répondre à la question centrale : comment la France rayonnera-t-elle le mieux en Océanie²⁵ ?

¹- P. de Deckker, J.-M. Regnault, art. cit.

[2](#)- Créé en 1971, pour aborder les questions politiques relatives à l'indépendance et au nucléaire.

[3](#)- Quand les « loyalistes » étaient minoritaires, ils refusaient « la loi du nombre », mais la défendaient dès lors que, grâce à l'immigration, ils furent majoritaires.

[4](#)- En juillet 1983, une table ronde réunissant les camps opposés aboutit à une déclaration reconnaissant « un droit inné et actif à l'indépendance » pour le peuple kanak.

[5](#)- Voir l'affaire de Tiendanite (décembre 1984). 10 Kanak (dont 2 frères de J.-M. Tjibaou) avaient été assassinés par 7 Caldoches dans une embuscade. Ces derniers furent acquittés fin octobre 1987.

[6](#)- Archives de Nouvelle-Calédonie, 30 J 4 et 30 J 33.

[7](#)- S. Mohamed-Gaillard, « Parcours de l'indépendance kanak de la Nouvelle-Calédonie aux Nations unies », *Annales d'histoire de Nouvelle-Calédonie*, vol. II, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p. 349-364.

[8](#)- À Ouvéa, une gendarmerie fut occupée par un commando FLNKS : 4 gendarmes tués et 27 autres emmenés en otages dans une grotte.

[9](#)- M. Rocard, « Souvenirs d'une négociation », in J.-M. Regnault, *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, Paris, Les Indes Savantes, 2003, p. 387-402.

[10](#)- A. Christnacht, *La Nouvelle-Calédonie*, La documentation française, 2004, 176 pages.

[11](#)- J.-M. Regnault, *François Mitterrand et les territoires français*, *op. cit.*, p. 565.

[12](#)- Voir la réaction de *Reporters sans Frontières* (sur le site, le 22 mars 2002) suite à la destruction du matériel d'impression d'un journal local critiquant la royauté.

[13](#)- Le règlement des conflits par la coutume favorise les familles royales.

[14](#)- Un ancien vice-recteur a dressé un tableau très critique du comportement de la France à Wallis : J. Fasquel, *Turbulences pacifiques*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 81-119.

[15](#)- V. Fayaud, J.-M. Regnault, *Nouvelle-Calédonie, 20 années de concorde (1988-2008)*, Paris, SFHOM, 2008, 228 pages.

[16](#)- En février 2011, une crise politique est née d'un désaccord sur l'utilisation officielle du drapeau du FLNKS aux côtés du drapeau tricolore.

[17](#)- Un corps électoral a été défini qui écarte les populations installées après 1988.

[18](#)- A. Christnacht, « Perspectives institutionnelles pour la Nouvelle-Calédonie », *Destins...*, *op. cit.*

[19](#)- J.-M. Regnault, *Le Pouvoir confisqué en Polynésie française*, Les Indes savantes, Paris, 2005.

[20](#)- Le député UMP Michel Buillard a déclaré à l'Assemblée nationale, le 29 juin 2011, « qu'un fossé d'incompréhension s'est creusé entre les représentants élus de la Polynésie et l'État ».

[21](#)- J.-M. Regnault, « De 1945 à 1981 : de l'immixtion excessive de l'administration et du gouvernement central dans les élections législatives des EFO et de la Polynésie française », *art. cit.*

[22](#)- 19 janvier 2010.

23- 9 janvier 2011.

24- Communiqué d'O. Temaru, 10 février 2011.

25- Le site <http://histoire.assemblee.pf> renseigne sur la vie politique en Polynésie française.

Conclusion générale

LA DISPARITION PROGRESSIVE des empires coloniaux édifiés aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles a eu des conséquences pour les métropoles et pour leurs possessions outre-mer. Logiquement, les États métropoles auraient dû décliner, voire s'écrouler, lorsque les fondements territoriaux, économiques et stratégiques de leur puissance s'effritèrent. Mais en fait il n'y eut pas d'effondrement subit à l'exception de l'Empire japonais.

Les métropoles impériales

Dans l'immédiat et à terme, les conséquences ne furent négatives pour aucune des puissances coloniales y compris pour le vaincu du conflit : le Japon (A. Nanta, premier chapitre, partie 2). Réduit aux limites de l'archipel, le Japon, pauvre en ressources minérales et énergétiques, démographiquement surchargé par les rapatriements des ressortissants d'outre-mer avait opéré ce qu'il est convenu d'appeler le « miracle japonais » qui le propulsa au premier rang des puissances économiques mondiales de la seconde moitié du ^{xx}^e siècle. Deux principaux facteurs impulsèrent cette renaissance : la situation du Japon dans l'orbite américaine, qui en fit une base arrière stratégique (tremplin, arsenal, centre logistique) pendant la guerre de Corée (1950-1953), face à la Chine devenue communiste, ainsi que l'adoption rapide et l'application pratique des technologies nouvelles (dans les industries métallurgiques, particulièrement les constructions automobiles, électriques, électroniques et informatiques).

La Grande-Bretagne put s'appuyer sur le Commonwealth et principalement sur les colonies érigées en dominion dès le ^{xix}^e siècle, et aussi, en penchant vers l'allié d'outre-Atlantique¹. La France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, l'Italie (des métropoles coloniales) bénéficièrent de l'European Recovery Program, plus connu sous le nom de plan Marshall et proposé aux pays européens en avril 1947. La fondation de l'OTAN et le « parapluie » nucléaire américain visaient à garantir leur sécurité. Parallèlement à la déconstruction de leurs empires, les pays européens édifiaient successivement la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951), la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (1957).

La décolonisation produisit des mouvements migratoires en sens inverse de ceux qui avaient accompagné la prise de possession des territoires ultramarins. Colons, fonctionnaires militaires et civils, cadres des entreprises économiques et des services de santé, et même travailleurs manuels, « les petits blancs », reprirent le chemin de la métropole qui n'était pas nécessairement leur pays natal (les Indos ou Eurasiens des Indes néerlandaises, les Juifs d'Algérie et de Tunisie). Certains émigrèrent vers d'autres pays, par exemple Israël pour les Juifs du Maroc. Ils furent accompagnés par des colonisés, en plus ou moins grand nombre, qui avaient choisi le parti des colonisateurs en temps de paix comme en temps de guerre (les harkis, supplétifs de l'armée française d'Algérie, 1962 ; les soldats de l'éphémère république des Moluques du Sud, 1950) ou qui, appartenant à des minorités ethniques, religieuses et professionnelles, souvent confondues, pensaient ne pas trouver leur place dans les pays accédant à l'indépendance ou en furent expulsés

(ce fut les cas de 50 000 Indiens de l'Ouganda dont Idi Amin Dada confisqua tous les biens, en 1972).

Au total, entre 1945 et 1975, après quelques millions de Japonais, 2 millions de coloniaux (400 000 Hollandais, 800 000 Français, 700 000 Portugais et 50 000 Belges) retournèrent en métropole ou partirent vers les pays d'Amérique du Sud et du Nord, en Australie, soit de façon ordonnée (les Britanniques), soit en fuyant dans des conditions parfois dramatiques (les Hollandais d'Indonésie, les Portugais d'Angola, les Français d'Algérie).

Ces « vaincus de l'Histoire », qu'ils fussent des « retours de » ou des « nouveaux venus », reçurent un accueil mitigé de la part des métropolitains et leurs gouvernements furent accusés de manquer d'attentions et de ne pas avoir facilité leur intégration dans la communauté nationale. Avec le temps, l'insertion des nouveaux venus fut réalisée en profitant des conditions qui prévalaient avant la succession de crises économiques qui débuta en 1973. En France, les « trente glorieuses », que l'on date de 1945 au premier choc pétrolier en 1973, ont facilité l'insertion des nouveaux venus.

Des changements ont eu lieu dans les sociétés et les cultures métropolitaines : le rajeunissement et le métissage biologique (bien qu'encore limité) des populations, l'apparition du multiculturalisme. Cette mutation a des prolongements politiques : crise de l'identité nationale, réaction xénophobe, mais aussi mouvements contraires contre la discrimination, en France : « Touche pas à mon pote ! », revendication de l'égalité : « les Indigènes de la République ». En même temps, il y eut une prise de conscience que les pays décolonisés avaient besoin d'une aide désintéressée pour ne pas laisser le champ libre aux initiatives étatiques ou privées qui pourraient instaurer de nouvelles dépendances. Cela se traduisit par la floraison d'Organisations non-gouvernementales (ONG), d'aide au Tiers-Monde.

Les pays nouvellement indépendants

Ils furent confrontés dès leur naissance aux obstacles et contraintes qui résultaient des pesanteurs léguées par l'histoire : le monde rural disposait de techniques parfois savantes mais non adaptées aux besoins des sociétés contemporaines en voie d'urbanisation et en proie à une croissance démographique rapide ; les économies coloniales étaient la plupart extraverties, tournées vers l'exportation de matières premières et non vers la consommation nationale ; l'épargne intérieure était insuffisante, voire inexistante, pour alimenter les investissements indispensables pour faire entrer ces pays dans la modernité, objectif premier des nouveaux États (cf. Mohammad Hatta, annexe 2).

Certains États correspondaient à des nations homogènes grâce à une ethnie majoritaire mais la plupart étaient pluriethniques. Leur pluralité ethnique coïncidait avec des divisions linguistiques, religieuses et professionnelles (l'Inde, Ceylan, la Birmanie, la Malaisie, le Liban, l'Irak, la Palestine en sont quelques exemples). Le slogan de « décolonisation » est mis en avant par les indépendantistes et séparatistes de très nombreux États-nations, du Sri Lanka au Sahara occidental, mais aussi, dans les ex-métropoles impériales, par les Corses, les Basques et les Écossais. Ces clivages se prolongent et sont aggravés par des divisions idéologiques et politiques extrêmes : le monde indien et le Proche-Orient, l'Afrique des grands lacs et l'Afrique du Sud, le Cambodge sont autant de cas dramatiques où les antagonismes donnèrent ou donnent encore lieu

au ^{xxi}^e siècle, à de sanglantes tragédies.

Si les principales possessions des empires coloniaux européens ne sont plus assujetties aux grandes métropoles, elles sont à leur tour interpellées par les ethnies qui composent leur population. Elles le sont également par leurs voisins qui contestent les frontières héritées de la colonisation classique et qui leur furent imposées par les ex-colonisateurs ou par des organismes internationaux ; elles le sont lorsque l'enjeu vital est celui de l'eau dans les grands bassins fluviaux (Mékong, Indus, Mésopotamie, Nil). Les eaux marines et leurs richesses sont aujourd'hui un enjeu capital (comme celles des archipels de la mer de Chine méridionale). La Birmanie fut de bonne heure le théâtre de mouvements séparatistes qui plongèrent le pays dans des hostilités prolongées et généralisées à partir de 1958. Le Cachemire, peuplé en majorité de musulmans mais rattaché à république indienne, connut dès 1948 trois guerres indo-pakistanaïses et dut faire face à une rébellion musulmane séparatiste. La construction inachevée des nations africaines engendre des revendications identitaires comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire où « l'ivoirité », contestée d'un candidat à la présidence de l'État, déboucha sur une guerre civile. À peine indépendant, l'ex-Congo belge connut la sécession de la province du Katanga.

Gouvernance et développement

Ces deux enjeux, étroitement liés l'un à l'autre, s'imposèrent immédiatement aux élites qui prirent les rênes du pouvoir. Confrontés à la pesanteur sociétale et culturelle, les dirigeants des nouveaux États eurent conscience qu'ils ne pouvaient pas importer les régimes démocratiques occidentaux (cf. Mohammad Hatta), *a fortiori* si l'avènement de l'indépendance avait lieu dans une situation de guerre de libération ou de guerre civile, la société fut soumise à la militarisation des corps et des esprits. Sun Yatsen, le fondateur de la République chinoise, l'avait pressenti en ajoutant à ses Trois Principes du peuple (Nationalisme, Démocratie, Bien-être du peuple) la nécessité d'une dictature militaire pour assurer la transition de la monarchie à la république. Cinquante années plus tard, l'Africain Kwame Nkrumah, le fondateur du Ghana, le confirma en ces termes : « Le capitalisme est un système trop compliqué pour une nation nouvellement indépendante. D'où la nécessité d'une société socialiste. Mais même un système fondé sur la justice sociale et une constitution démocratique peut avoir besoin, dans la période qui suit l'indépendance, d'être fortifié par des mesures d'urgence de nature autoritaire. Sans discipline, la vraie liberté ne peut pas survivre². » Ce postulat de départ transforma plusieurs « pères de l'indépendance » en autocrates comme Sukarno, Nasser, Kwame Nkrumah, Sékou Touré. Il justifia de nombreux coups d'État militaires de l'Afrique au Pakistan et à la Birmanie.

L'objectif prioritaire de ces gouvernements était le développement que l'Américain Walt Rostow avait théorisé³. Mais comment opérer un développement sans capitaux, sans technologies, sans main-d'œuvre formée pour produire et gérer ? Cette question posée par Mohammad Hatta, économiste de formation (cf. annexe 2), résumait tous les problèmes de la gouvernance des États décolonisés. M. Hatta mettait en garde contre le risque majeur : tomber dans une autre forme de dépendance qu'il appela le néocolonialisme. Cette mise en garde intervenait après la chute d'Achmed Sukarno (1965) et de la « démocratie dirigée » qu'il avait substituée en 1957 à la « démocratie libérale et parlementaire » installée depuis 1950. Il l'instaura sous l'égide du NASAKOM, acronyme composé des premières syllabes des mots

Nasionalism, Agama (Religion), Kommunism. Sukarno jugea que ce régime correspondait mieux à la tradition communautaire indigène du consensus en même temps qu'il neutralisait l'antagonisme potentiel des trois forces principales de la culture et de la politique indonésiennes.

Six ans avant Hatta, le leader tiers-mondiste marocain Mehdi Ben Barka mit en garde les Africains contre les « fausses indépendances » (annexe 1). Il dénonçait la nouvelle stratégie de la France, en train de faire accéder les colonies françaises d'Afrique à l'indépendance en mettant en place une série de dispositifs afin d'asseoir la présence française en sécurisant les intérêts français en matière financière et économique mais aussi culturelle. Si l'on admet que l'ancienne métropole a placé certaines de ces ex-colonies africaines dans une nouvelle dépendance par l'intermédiaire d'un réseau de clientèles politiques dénoncé par certains sous le nom de « FrançAfrique », nous sommes conduits à poser la question suivante : la décolonisation est-elle achevée ?

« La décolonisation, cette histoire sans fin⁴ »

Mohammad Hatta et Medhi Ben Barka avaient certes pointé du doigt la mise en œuvre d'une stratégie profitant de la vulnérabilité des pays, devenus indépendants mais sous-développés économiquement et entravés par l'archaïsme des structures sociopolitiques et des mentalités dominantes. L'évolution postcoloniale permettait aux anciennes métropoles et à des puissances émergentes de réactiver les dispositifs de l'impérialisme informel : tutelle financière, hégémonie commerciale produisant l'échange inégal, maintien de l'ordre et de la sécurité nationale à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays, grâce à la disposition de bases militaires temporaires, voire permanentes⁵.

En ce début du ^{xxi}^e siècle, après la déconstruction de l'Union soviétique (1991) nous assistons à la montée en puissance de la Chine riveraine du Pacifique, théâtre de la première contestation de la suprématie occidentale par les Japonais. Nous sommes à l'aube d'une reconfiguration de la carte politique du monde. Ce remaniement révèle un invariant fondamental de l'histoire : l'interdépendance des peuples et des États. La mondialisation, qui resserre les contacts, les rencontres, les échanges et les heurts qui s'ensuivent, a considérablement renforcé cette interdépendance. Les dominations coloniales furent une modalité et un moment de cette interdépendance, il est concevable que celle-ci se concrétise à nouveau sous des formes différentes mais sous l'égide d'une volonté et d'un projet hégémonique résurgent.

Annexe 1

Les fausses indépendances ou dissiper des ambiguïtés de la souveraineté nationale (1962)

« L'indépendance obtenue par certains pays est purement nominale. De celle-ci, nous devons comprendre la caractéristique fondamentale du néocolonialisme, sa signification et son mécanisme interne afin de déjouer ses manœuvres. [...] Les indépendances concédées par les colonisateurs ne sont pas une nouveauté dans l'histoire coloniale [exemple l'Égypte en 1922,

l'Irak en 1932]. Mais ce qui fut occasionnel entre les deux guerres mondiales est devenu une politique clairement conçue et appliquée avec persévérance. L'évolution du système colonial ne fait qu'exprimer un profond changement des structures du capitalisme européen. Ce n'est pas par hasard que le libéralisme grandissant est apparu en même temps que la modernisation, c'est-à-dire une américanisation du capital européen. En réalité, après la Seconde Guerre mondiale, et avec l'aide du plan Marshall et une plus grande interpénétration avec le capitalisme américain, l'Europe occidentale a abandonné les structures du ^{xix}^e siècle pour s'adapter au capitalisme américain. Il était inévitable qu'il adopterait les relations que les États-Unis entretiennent avec leurs prolongements du Nouveau Monde, autrement dit l'Europe a aussi son "Amérique latine". [...]

En bref, il faut y chercher le sens profond de la politique française envers ses anciennes possessions groupées aujourd'hui dans l'Union africano-malgache. Accorder généreusement l'indépendance politique en créant des États artificiels auxquels est proposée une coopération qui apportera une prétendue prospérité, dont les sources sont extérieures à l'Afrique. Ce qui est nouveau c'est la domination sans exploitation directe ni assujettissement de la population. [...]

L'accession à l'indépendance nominale n'est plus un progrès. C'est le contenu politique et économique de l'indépendance qui révèle si l'indépendance est un progrès. Ceci soulève la question de la nature du pouvoir dans les nouveaux États : ceux qui détiennent le pouvoir représentent-ils la volonté du peuple ou sont-ils les gestionnaires des intérêts colonialistes ? [...] »

Le Marocain Mehdi Ben Barka (1920-1964), fondateur de l'Union nationale des Forces populaires, opposant principal au régime monarchiste et aux nationalistes conservateurs. Exilé en France, fut enlevé et assassiné à l'instigation du pouvoir d'État chérifien.

Annexe 2

Les nations indépendantes ont besoin d'une aide extérieure sans conditions politiques

« Le problème du développement est devenu extrêmement important de nos jours. [...] Les nations asiatiques qui sont devenues indépendantes après la Seconde Guerre mondiale ont pour but principal le développement afin de rattraper les nations occidentales [...], d'atteindre la justice sociale et la prospérité [...]. » (p. 587)

Les sociétés asiatiques sont sous-développées et ne peuvent se développer sans une aide extérieure. « Mais cette aide étrangère ne correspond pas au but du développement si elle est soumise à des conditions politiques. L'aide économique dépendante de conditions politiques sera considérée par les nations nouvellement indépendantes comme un premier pas en direction du néocolonialisme. Par conséquent, l'aide au développement doit être libre de toute intervention dans la politique intérieure des États récepteurs. » (p. 588)

Mohammad Hatta pose également la question de la démocratie qui réclame du peuple un niveau d'éducation et un sens des responsabilités. « La démocratie ne peut pas être transplantée directement dans les pays asiatiques qui sont venus longtemps sous le joug féodal et colonial. » (p. 591)

Extrait de « Asian Countries in the Changing World », conférence à Honolulu du 12 juin 1968.

In *Portrait of a Patriot. Selected Writings by Mohammad Hatta*, Mouton Publishers, La Hague-Paris, 1972.

Mohammad Hatta (1902-1980), un des leaders du mouvement national indonésien ; avec Achmed Sukarno, il proclama l'indépendance de l'Indonésie en août 1945. Il fut vice-président de la république d'Indonésie, négociateur avec le gouvernement néerlandais en 1949, puis Premier ministre jusqu'à 1956, date de sa rupture avec Sukarno dont il réprouvait le pouvoir autocratique.

1- Au cours d'une dispute avec de Gaulle au sujet de F.-D. Roosevelt, W. Churchill avait déclaré que s'il avait à choisir entre son interlocuteur et Roosevelt, il choisirait Roosevelt, nous pouvons transposer ce propos de W. Churchill dans l'après-guerre.

2- K. Nkrumah (1909-1972), *Autobiographie*, p. X, Présence africaine, 2009.

3- W. W. Rostow, *The Stages of Economic Growth. A Non-Communist Manifesto*, The Cambridge University Press, 1960 ; trad. fr. en 1963, Seuil.

4- J.-P. Rioux, *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n° 96, octobre-décembre 2007, p. 225-234.

5- Les calculs stratégiques sont ici primordiaux, la consultation d'un atlas géographique suffit à s'en rendre compte. Dans le Pacifique nord, les États-Unis ont conservé leur plus grande base militaire dans l'île de Guam ; à proximité, les îles Caroline forment la Fédération des États de Micronésie. Elles étaient sous la tutelle américaine jusqu'à sa suppression officielle en 1990, elles détiennent un siège à l'ONU depuis 1991. Néanmoins les États-Unis financent le budget à 82 % et conservent le contrôle de la Défense et des Affaires étrangères de cet État « librement associé » aux États-Unis.

Voir P. Cosaert (dir.), *Les enjeux du Pacifique*, Paris, Ellipses, 2009.

Table des encadrés

La guerre est l'aboutissement de la course au partage du monde

La possession d'une colonie est illégitime

Les intérêts français en Chine

Index

Abbane Ramdane [1](#) [2](#)
Abd El Krim Khattabi (émir el-) [1](#) [2](#) [3](#)
Abdallah (de Jordanie) [1](#) [2](#) [3](#)
African National Congress [1](#)
Agence juive [1](#)
Aglipay Gregorio [1](#)
Aguinaldo Emilio [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Ahidjo Hamadou [1](#) [2](#)
Ahimsa [1](#)
AKEL (Parti communiste chypriote) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Al-Atrache Sultan [1](#)
Allenby (général) [1](#) [2](#) [3](#)
Amalkowa [1](#)
Amritsar (massacre d') [1](#)
An Jaehong [1](#)
Andrade Mario de [1](#)
Anglo-Iranian Oil Company [1](#) [2](#)
Antenor Firmin Joseph [1](#)
Anti-fascist People's Freedom League [1](#)
Aref (colonel) [1](#)
Argenlieu Thierry d' [1](#)
Assimilados [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Association des Oulémas réformistes [1](#)
Association Universelle pour l'Amélioration du Noir [1](#)
Atassi (Hichem el) [1](#) [2](#)
Attlee Clement [1](#)
Aung San [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Auriol Vincent [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Azad Hind [1](#)
Azerbaïdjan (République autonome d') [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Azikiwe Nnamdi [1](#) [2](#) [3](#)
Bagdad (pacte de) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)
Baker Joséphine [1](#)

Balafredj Ahmed [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Bandoung (conférence de) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
bantoustans (Afrique du Sud) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
bantoustans (Namibie) [1](#) [2](#) [3](#)
Bao Dai [1](#) [2](#) [3](#)
Belhaouane Ali [1](#)
Ben Ammar Tahar [1](#)
Ben Arafa Moulay [1](#) [2](#) [3](#)
Ben Badis (cheik) [1](#) [2](#) [3](#)
Ben Barka Medhi [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Ben Bella Ahmed [1](#) [2](#) [3](#)
Ben Gourion [1](#)
Ben Khedda Youssef [1](#) [2](#) [3](#)
Ben Tobbal Lakhdar [1](#) [2](#)
Ben Youssef Salah [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Berlin (conférence de 1884-1885) [1](#)
Bernadotte Folke de [1](#)
Bevin-Sforza (plan) [1](#) [2](#) [3](#)
Bevin Ernest [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Bidault Georges [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Biko Steve [1](#) [2](#) [3](#)
Billotte (général) [1](#)
Blyden Wilmot [1](#)
Boers (guerre des) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Boesak Allan [1](#)
Boniface Philippe [1](#)
Borodine Mikhaïl [1](#) [2](#)
Boumédiène Houari [1](#)
Boumendjel Ahmed [1](#)
Bourgès-Maunoury [1](#)
Bourguiba Habib [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#)
[29](#)
Boussouf Abdelhafid [1](#)
Boyer de la Tour (général) [1](#) [2](#)
Brazzaville (conférence et déclaration) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#)
Brooke James [1](#)

Brunei (sultanat) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)

Cabral Amilcar [1](#) [2](#) [3](#)

Caire (conférence du) [1](#) [2](#) [3](#)

Califat [1](#)

Camões Luis de [1](#)

Carrington lord [1](#)

Catroux Georges (général) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)

Césaire Aimé [1](#) [2](#)

CGTT (Confédération générale des Travailleurs tunisiens) [1](#)

Challe Maurice (général) [1](#)

Chamberlain Joseph [1](#)

Chamoun Camille [1](#)

Chancellor John [1](#)

Charte de l'Atlantique [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Charte des Nations unies [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)

Chataigneau Yves (gouverneur général) [1](#) [2](#) [3](#)

Cheikh Anta Diop [1](#)

Chekib Aarsalane [1](#)

Chenik M'hamed [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)

Chiang Kaishek [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)

Chin Peng [1](#)

Chirac Jacques [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)

Chissano Joaquim [1](#)

Churchill Winston [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#)

CIA (*Central Intelligence Agency*) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Cipayes [1](#) [2](#)

Clemenceau Georges [1](#) [2](#)

Cochran H. Merle [1](#)

Comité d'Action marocaine [1](#) [2](#) [3](#)

Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) [1](#)

Commission du Pacifique Sud [1](#)

Compagnie nationale des pétroles iraniens [1](#)

Congo-Océan (voie ferrée) [1](#) [2](#)

Congo (État indépendant du) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#)

Congress of South African Trade Unions (COSATU) [1](#)

Cox Percy [1](#)
Cripps Stafford [1](#)
Dacko David [1](#)
De Gaulle Charles de (discours de Brazzaville) [1](#)
De Gaulle Charles de (général) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#) [36](#) [37](#) [38](#) [39](#) [40](#) [41](#) [42](#) [43](#) [44](#) [45](#) [46](#) [47](#) [48](#) [49](#)
Debbas Charles [1](#)
Defferre (loi-cadre) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Defferre Gaston [1](#) [2](#)
Deng Xiaoping [1](#)
Dentz Fernand (général) [1](#)
Diagne Blaise [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Disraeli Benjamin [1](#)
Dobama Asiayone [1](#)
Đông Dương Cộng Sản Đảng [1](#)
Doumer Paul [1](#)
Du Bois W. E. B. [1](#)
Dulles John Foster [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Duval Raymond (général) [1](#)
Eden Anthony [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Eisenhower Dwight (président) [1](#) [2](#) [3](#)
Enosis [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Erskine (lieutenant-général) [1](#) [2](#)
Étoile nord-africaine [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Évian (accords) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Évian (négociations) [1](#) [2](#)
Exodus [1](#)
Farouk I^{er} [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#)
Fassi (Allal el) [1](#) [2](#) [3](#)
Faure Edgar [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Fayçal I^{er} [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Ferhat Abbas [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)
Ferhat Hached [1](#)
Flosse Gaston [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Foccart Jacques [1](#)

Foissin (M^e) [1](#)
Foot Hugh [1](#)
Forum du Pacifique [1](#)
Fouchet Christian [1](#) [2](#) [3](#)
FrançAfrique [1](#) [2](#)
Franchi (général) [1](#)
Francs-Maçons [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Frente de libertação de Moçambique (Frelimo) [1](#)
Frères musulmans [1](#)
Front de Libération de la Polynésie [1](#)
Front de libération kanak et socialiste (FLNKS) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Front de libération national de l'Algérie [1](#)
Front populaire [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Gaillard Félix [1](#) [2](#) [3](#)
Gallieni Joseph (général) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Gamelin Maurice (général) [1](#)
Gandhi-Irving Pact [1](#)
Gandhi Mohandas Karamchand (Mahatma) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Garbay Pierre (général) [1](#)
Garvey Marcus [1](#) [2](#)
Giyugun [1](#)
Giyutai [1](#)
Gladstone William Ewart [1](#) [2](#)
Glaoui hadj Thami (El) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Gorse Georges [1](#)
Gouraud Henri (général) [1](#) [2](#)
GPRA (Gouvernement provisoire de la république algérienne) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Grand Orient De France [1](#)
Grande Loge de France [1](#)
Grandval Gilbert [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Grivas Georgios [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Gromyko Andreï [1](#)
Guillaume Augustin (général) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Guillon Armand [1](#) [2](#)
Guomindang [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)

Gurkhas [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Hội Cứu Quốc [1](#)
Hagana [1](#) [2](#)
Hailé Sélassié [1](#)
Hananu Ibrahim [1](#)
Harding (gouverneur) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Hassani Taj-el-Din El [1](#) [2](#)
Hatta Mohammad [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#)
Haumant (gouverneur) [1](#)
Haut Comité arabe (Palestine) [1](#) [2](#) [3](#)
Hauteclouque Jean de [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Heiho [1](#)
Helfrich C. E. L. (amiral) [1](#) [2](#) [3](#)
Heykal Mohamed [1](#)
Hindu Mahasabha [1](#)
Hitler Adolf [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Ho Chi Minh [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#)
Holden Roberto [1](#)
Hong Kong (concession à bail) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#)
Houénou Kojo Tovalou [1](#) [2](#)
Houphouët-Boigny (loi) [1](#) [2](#)
Houphouët-Boigny Félix [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Hukbalahap (Hukbong Bayan Laban sa mga hapon) [1](#)
Hull Cordell [1](#)
Hunkanrin Louis [1](#) [2](#)
Husseïn de Jordanie [1](#) [2](#) [3](#)
Husseïn Saddam [1](#)
Husseïni Abdelkader el- [1](#) [2](#) [3](#)
Husseïni Amine el- [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Husseïni Moussa el- [1](#)
Ibn Saoud [1](#) [2](#)
Idenburg P. J. A. (gouverneur) [1](#) [2](#)
Indian National Congress/Congrès national indien [1](#)
Irgoun [1](#) [2](#) [3](#)
Ismâïlia (drame) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Israël (État d') [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)

Istiqlal [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)
Jacquinot (loi) [1](#) [2](#)
Jinnah Mohamed Ali [1](#)
Jisr Mohamed el- [1](#)
Jouvenel Henry de [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Juin Alphonse (maréchal) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#)
Kasavubu Joseph [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Kassem (général) [1](#) [2](#)
Kaunda Kenneth [1](#)
Keijô Naichijin Sewakai [1](#)
Keïta Modibo [1](#) [2](#)
Kenya African Union (KAU) [1](#) [2](#) [3](#)
Kenyatta Jomo [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Khoury (Farès el-) [1](#)
Khoury Bechara El [1](#) [2](#)
Kikuyu [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Kim Il Sung (division de l'Armée soviétique) [1](#)
Klerk Frederik de [1](#) [2](#) [3](#)
Koenig (général) [1](#)
Komintern/Troisième Internationale [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Kouatli (Choukri el) [1](#)
Kouyaté Tiemoko Garan [1](#) [2](#)
Krim Belkacem [1](#)
Kruger Paul (président) [1](#) [2](#)
Kutchuk Dr [1](#)
Labonne Erik [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Lacoste Francis [1](#)
Lafleur Jacques [1](#)
Lampson Miles [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Lancaster House (conférence) [1](#) [2](#)
Laniel Joseph [1](#)
Larbi Ben M'Hidi [1](#) [2](#)
Laurel José [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Le Beau (gouverneur général) [1](#)
Leclerc de Hautecloque (général) [1](#) [2](#)
Legentilhomme Paul (général) [1](#)

Lemoine Georges [1](#)
Lénine (Wladimir Illitch Oulianov) [1](#) [2](#) [3](#)
Lenormand Maurice [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Léopold II (roi des Belges) [1](#) [2](#) [3](#)
Linggadjati (accords de) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Logemann J. H. A. [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Londres Albert [1](#)
Lugard Frederick [1](#) [2](#) [3](#)
Lugardisme [1](#)
Lumumba Patrice [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)
Luthuli Albert [1](#)
Lyazidi Mohamed [1](#) [2](#) [3](#)
MacArthur Douglas (général) [1](#) [2](#)
MacDonald Malcom [1](#)
MacDonald Ramsay [1](#) [2](#)
Madium (insurrection de) [1](#) [2](#) [3](#)
Mahan Alfred (amiral) [1](#)
Maharero Samuel [1](#) [2](#)
Malan Daniel [1](#) [2](#)
Malayan Communist Party [1](#)
Malayan Emergency [1](#) [2](#)
Malayan People's Anti-Japanese Army [1](#)
Mandela Nelson [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#)
Mangin Charles (général) [1](#) [2](#)
Manifeste du Peuple algérien (1943) [1](#) [2](#) [3](#)
Maran René [1](#) [2](#) [3](#)
Marshall (plan) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Martel Damien de [1](#) [2](#) [3](#)
Martinaud-Déplat [1](#)
Marx Karl [1](#) [2](#)
Massigli René [1](#)
Massu Jacques (général) [1](#)
Mast Charles (général) [1](#) [2](#)
Matignon-Oudinot (accords 1988) [1](#) [2](#)
Mau Mau (insurrection) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#)
Mayer René [1](#)

Mba Léon [1](#)
Mbeki Thabo [1](#)
McKinley William (président) [1](#) [2](#)
Meiji (Restauration) [1](#)
Mendès France Pierre [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Menelik II [1](#)
Messali Hadj [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Messmer Pierre [1](#) [2](#)
Mitterrand (François) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Mobutu Sese Seko [1](#) [2](#) [3](#)
Mohamed V/Mohamed Ben Youssef [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Mollet Guy [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Mondlane Eduardo Chivambo [1](#)
Mons Jean [1](#) [2](#)
Montagu Edwin [1](#) [2](#)
Morrison-Grady (plan) [1](#)
Mossadegh Mohammad [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#)
Mountbatten Louis (amiral) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)
Mouskos Michael, alias Makarios III (Mgr) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#)
Mouvement démocratique de la Rénovation malgache (MDRM) [1](#) [2](#) [3](#)
Mouvement du 4 mai 1919 [1](#)
Mugabe Robert [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Muntasser Mohamed [1](#)
Mur des Lamentations (Jérusalem) [1](#) [2](#)
Murphy Robert [1](#) [2](#) [3](#)
Muslim League/Ligue musulmane [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Musso [1](#) [2](#) [3](#)
Mussolini Benito [1](#)
Muzorewa Abel (Mgr) [1](#) [2](#)
Mzali Mohamed-Salah [1](#)
Naegelen Marcel-Edmond [1](#)
Nahas Pacha [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#)
Nainville-les-Roches (Table ronde) [1](#)
Nasser Gamal Abd El (colonel) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#)
[24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#) [32](#) [33](#) [34](#) [35](#)
National Colonization Society of America [1](#)

Nehru Jawaharlal [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Nekba [1](#) [2](#)
Néo-Destour [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Neto Agostinho [1](#)
Ngô Đình Diêm [1](#)
Nguema Francisco Macias [1](#) [2](#)
Nguyễn Aí Quốc\Voir Ho Chi Minh [1](#)
Nguyễn An Ninh [1](#) [2](#)
Nicolas II (tsar) [1](#)
Nkrumah Kwame [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#)
Noguès (général) [1](#) [2](#)
Nokrachy Pacha [1](#) [2](#) [3](#)
Norodom Sihanouk [1](#) [2](#) [3](#)
Nouméa (accords de) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Nouri Saïd [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Nyerere Julius [1](#) [2](#) [3](#)
Nyobé Ruben Um [1](#)
OAS (Organisation de l'Armée secrète) [1](#) [2](#) [3](#)
Osmeña Sergio [1](#) [2](#)
OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Ottawa (accords d', 1932) [1](#)
Ouazzani (Hassan el-) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Ouvéa [1](#) [2](#)
Padmore George [1](#) [2](#)
Pakistan [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Pan-Africanist Congress [1](#)
Panafricanisme [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#)
Papagos Alexandros (maréchal) [1](#)
Partido africano da independência da Guiné e Cabo Verde [1](#)
Peel (plan) [1](#) [2](#)
Peel (Robert) [1](#) [2](#)
Pelt Adrien [1](#)
Périllier Louis [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Pétain Philippe (maréchal) [1](#)
Peyrouton Marcel [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)
Phan Chu Trinh [1](#)

Piaf Édith [1](#)
Pleven René [1](#) [2](#) [3](#)
Ponsot Henri [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Portsmouth (traité de) [1](#)
Pouvanaa a Oapa [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)
PPA (Parti du peuple algérien) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)
Puaux Gabriel [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Purna Swaraj [1](#)
Qassam (Ezzedine el-) [1](#)
Qawuqji Faouzi El [1](#) [2](#)
Quezon Manuel (président) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)
Quit India [1](#)
Rachid El Kilani [1](#)
Radcliffe (plan) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Ralaimongo Jean [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)
Ranavalona III [1](#)
Rashtriya Swayamsevak Sangh [1](#)
Rassemblement démocratique africain (RDA) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)
Rassemblement démocratique des populations tahitiennes [1](#)
Razmara (général) [1](#) [2](#)
Reagan Ronald (président) [1](#) [2](#)
Renville (accords du) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
République arabe unie [1](#) [2](#)
Reza (Mohamed Chah) [1](#) [2](#) [3](#)
Rocard Michel [1](#)
Roch Pidjot [1](#)
Romusha [1](#)
Roosevelt Franklin Delano (président) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#)
Roosevelt Theodore (président) [1](#) [2](#)
Roxas Manuel (président) [1](#) [2](#) [3](#)
Sadr Mohamed [1](#)
Saint-James (conférence de) [1](#)
Saint-Jean d'Acre (convention de juillet 1941) [1](#)
Sakhiet sidi Youssef (bombardement) [1](#)
Samora Machel [1](#) [2](#)
Samuel Herbert [1](#) [2](#)

San Francisco (conférence de) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)

San Remo (conférence de) [1](#) [2](#)

Santos Marcelino de [1](#)

Sarkozy Nicolas [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Sarrail Maurice (général) [1](#) [2](#) [3](#)

Sarraut Albert [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)

Satyagraha [1](#)

Savary Alain [1](#)

Savimbi Jonas [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)

Schuman Robert [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)

SDN (Société des Nations) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#)

Sedki Pacha [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)

Senghor Lamine [1](#) [2](#) [3](#)

Senghor Léopold Sédar (discours d'Addis-Abeba) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)

Senoussi Saïd Idriss [1](#)

Seydoux Roger [1](#)

Sforza (comte) [1](#)

Sharpeville (massacre de) [1](#)

Shaw (commission) [1](#) [2](#)

Shubash Chandra Bose [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Singapour (chute de, 1942) [1](#)

Sisulu Walter [1](#)

Sjahrir Sutan [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)

Sjarifuddin Amir [1](#) [2](#)

Smith Ian [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)

Sobukwe Robert [1](#)

Solh Riadh El [1](#)

Soummam (congrès de la) [1](#) [2](#)

Soustelle Jacques (gouverneur général) [1](#) [2](#) [3](#)

South West African People's Organization/(SWAPO) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)

Souvanna Phouma [1](#)

Sphère de Co-prospérité de la Grande Asie orientale Dai-to-a Kyo-eiken [1](#) [2](#) [3](#)

Spinola (général) [1](#)

Spoor S. H. (général) [1](#) [2](#) [3](#)

Stack Lee (général) [1](#)

Staline Joseph [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#)

Suez (nationalisation du canal de) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#) [26](#) [27](#) [28](#) [29](#) [30](#) [31](#)

Sukarno Achmed [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#) [19](#) [20](#) [21](#) [22](#) [23](#) [24](#) [25](#)

Sultaneh Ghavam [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#)

Sun Yatsen [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Sylvain Benito [1](#)

Tōjō Hideki (général) [1](#) [2](#)

Taksim [1](#) [2](#)

Tambo Oliver [1](#)

Temaru Oscar [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)

Thaâlbî Abdelaziz [1](#) [2](#)

Thakins [1](#)

Thanh Niên [1](#)

Thatcher Margaret [1](#)

Thiaroye (mutinerie) [1](#) [2](#) [3](#)

Tjibaou Jean-Marie [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Touré Samori [1](#) [2](#)

Touré Sékou [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)

Tours (congrès de) [1](#)

Traité de Paix avec l'Italie [1](#) [2](#)

Trotha Lothard von (général) [1](#) [2](#)

Tsahal [1](#) [2](#)

Tsiranana Philibert [1](#)

Tutu Desmond (Mgr) [1](#) [2](#) [3](#)

UGTT/Union générale des travailleurs tunisiens [1](#) [2](#)

União nacional para a independência total de Angola (UNITA) [1](#)

Union Calédonienne [1](#) [2](#)

Union démocratique du peuple algérien [1](#)

Universal Negro Improvement Association (UNIA) [1](#) [2](#)

Van Mook Hubertus [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#) [13](#) [14](#) [15](#) [16](#) [17](#) [18](#)

Vanuatu (ex-Nouvelles Hébrides) [1](#)

Vasco de Gama [1](#)

Verdilhac (général de) [1](#)

Versailles (conférence de la paix, 1919) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#)

Victor Emmanuel III [1](#)

Viénot Pierre [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)

Viet Minh/ Viet Nam Độc Lập Đồng Minh [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#)
Viet Minh/ Viet Nam Độc Lập Đồng Minh [1](#)
Voizard Pierre [1](#) [2](#) [3](#)
Vorster J. W. [1](#)
Wafd [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)
Wallis et Futuna [1](#) [2](#) [3](#) [4](#)
Wang Ching Wei [1](#)
Washington (conférence de 1921-1922) [1](#) [2](#)
Washington Booker T. [1](#)
Werth Léon [1](#)
Westminster (Statut de 1931) [1](#)
Weygand Maxime (général) [1](#)
Williams Henry Sylvester [1](#)
Wilson Thomas Woodrow (président) [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) [11](#) [12](#)
Xhosas [1](#) [2](#)
Yỗ Unhyǒng [1](#)
Yalta (conférence de) [1](#) [2](#) [3](#)
Yoshida Shigeru [1](#)
Young Men Buddhist Association/General Council of Buddhist Associations [1](#)
Zaghloul Saâd [1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#)
Zahedi (général) [1](#) [2](#) [3](#)
Zighout Youssef [1](#)
Zimbabwe African National Union (ZANU) [1](#)
Zimbabwe African People's Union (ZAPU) [1](#) [2](#)